

ETHNOZOOTECHE N° 100

L'animal domestique dans la forêt

**Journée d'étude de la Société d'Ethnozootechnie
du jeudi 26 mai 2016**

**En partenariat avec
l'Association pour l'Etude de l'Histoire de l'Agriculture**

**Organisateurs: Pierre-Olivier FANICA, Andrée CORVOL,
Pierre DEL PORTO**

2016

© Société d'Ethnozootechnie 2016

ISSN: 0397-6572 – ISBN: 2-901081-90-8

Les opinions librement émises dans Ethnozootechnie n'engagent que leurs auteurs.

Société d'Ethnozootechnie – 5 Avenue Foch, 54200 TOUL

TABLE DES MATIÈRES

Bernard Denis Le 100 ^e numéro d'Ethnozootechnie	5
Andrée Corvol Avant-propos: le sylvopastoralisme ou l'élevage domestique en forêt	7
Pierre-Olivier Fanica Le porc dans la forêt – en Forêt de Fontainebleau	11
Pierre-Olivier Fanica, Michèle Fanica Moutons et autres animaux en forêt; L'exemple de Fontainebleau	45
Un troupeau de moutons en forêt de Fontainebleau	59
Michèle Fanica Des vaches en forêt de Fontainebleau	61
Jean-Pierre Digard Les nomades sont-ils responsables du déboisement en Iran?	73
Louis Reveleau Le pâturage en forêt de Rambouillet au cours de l'histoire.	83
Jean Sébastien Laumond L'animal domestique dans la forêt – Les Vosges	91
Régis Ribéreau-Gayon Troupeaux et pastoralisme dans les Landes de Gascogne. Pratiques d'hier et projets pour l'avenir.	99
Pascal Grosjean Quel rôle peuvent jouer les herbivores domestiques dans les forêts, en particulier dans les forêts méditerranéennes?	115
Pierre Morand-Fehr, Ahmed El Aïch Le rôle de la chèvre dans l'écosystème de l'arganeraie dans le Sud marocain	127
Georges Carantino Du cochon et du gland. Une histoire de goût...	135
Jean-Noël Passal La chèvre et la forêt; une lutte paysans – forestiers	141
Charles Maignien Quelques documents relatifs au pâturage en forêts	153
VARIA SPECIAL N° 100	
Bernard Denis, Jean-François Courreau Un inédit du Professeur Paul Dechambre: Classification des races ovines	161
André Leroi-Gourhan Hommage: Note sur l'étude historique des animaux domestiques	167
Jean-Maurice Duplan Le nom du chat, les noms des chats	173
François Poplin La chèvre et l'engouement avec un lexique de l'allaitement en huit langues	183
Hymne de la Société d'Ethnozootechnie - Le cœur à l'EZ	193
Comptes-rendus, analyses, notes, courrier des lecteurs	
Guillaume Tuloup <i>La Société d'Ethnozootechnie dans l'histoire</i>	199
Jean-Pierre Digard – <i>Une épopée tribale en Iran. – Les Bakhtyâri</i>	200

B.- D. Scherf et D. Pilling, <i>The Second Report on the State of the World's Resources for Food and Agriculture</i>	201
Bernard Denis, Emile Baudement – <i>Les vaches ont une histoire. Naissance des races bovines</i>	202
R. Hume, G. Lesaffre, M. Duquet – <i>Oiseaux de France et d'Europe</i>	202
K. Molinié, M.-S. Etchegaray – <i>Mon chien est mal élevé!</i>	203
Ahmed Aarab, Philippe Lherminier – <i>Le livre des animaux d'Al-Jâhiz</i>	203
Georges Raepsaet – <i>Attelages antiques, jougs et jouguets. – Approches ethno-technologiques</i>	204
Pascal Berthelot et Samy Aït-Amar – <i>Quel avenir pour l'agriculture française en 2040? Quatre scénarios issus d'une étude coordonnée par l'Acta</i>	204
Patrick Bourgault, Pierre Quéméré – <i>Bretonne pie-noir. La vache des paysans heureux</i>	205
Fergus Chaddwick, Steve Alton, Emma-Sarah Tennant, Bill Fitzmaurice et Judy Earl – <i>Le petit Larousse des abeilles et de l'apiculture</i>	205
Anne-Marie Quint, Carlos Pereira (traduit et présenté par) – Dom Duarte: <i>Le traité des équitations. Livre qui enseigne à bien pratiquer toute équitation</i>	206
Jean-Pierre Ferrier	
Voyage de la Société d'Ethnozootechnie en Corse (2016)	207
Laurent Avon:	
Iconographie: Complément d'information: race bovine Mézine et la race bovine Villard-de-Lans	222
Bernard Denis: Végétarisme, Végétalisme, Véganisme. Des limites conceptuelles...	225
Pierre Barrucand: De nouveaux élevages	225
Michel Hachet: Le troupeau communal ovin et son berger en Lorraine et sa rapide disparition. Aingeray (54460)	226

Nous adressons tous nos remerciements à l'Académie d'Agriculture pour l'aide apportée à l'organisation de cette journée.

LE 100^E NUMERO D'ETHNOZOOTECHNIE

Bernard DENIS

Cent numéros d'*Ethnozootechnie*, auxquels s'ajoutent sept "*Hors-série*"!!!

Que de chemin parcouru depuis la création officielle de la Société d'Ethnozootechnie en 1971, laquelle avait été précédée par les réflexions et les activités d'un "*Groupe d'études ethnozootechniques*", à l'initiative déjà de M. LAURANS.

La SEZ existe d'abord par ses publications. La collection complète est présente dans nombre de bibliothèques de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire, universitaire ainsi que dans des lycées agricoles et, par ailleurs, la Bibliothèque Nationale de France l'a retenue pour être intégrée à *Gallica*. Outre leur qualité, le nombre et la diversité de nos journées d'étude, ainsi que celle des intervenants, contribuent à l'expliquer. La collection est incontestablement originale et n'a pas d'équivalent en France sur une thématique proche, au moins sur une aussi longue période.

La pérennité de la Société d'ethnozootechnie surprend parfois, tandis que nombre d'associations, même parmi celles qui éditent une revue, n'ont eu qu'une existence éphémère. Il ne nous appartient pas de tenter une explication, celle-ci méritant plutôt de provenir d'un regard extérieur. Précisément, un événement important est survenu en 2016: un mémoire de Master 2 a été soutenu à Lyon par un jeune historien, Guillaume TULOUP, sur les premières années de notre association, avec pour titre "*Histoire de l'Ethnozootechnie. Aux frontières des sciences*". Il s'agit d'un travail de haut niveau, qui s'inscrit dans un contexte de recherche. Et le quantitatif s'ajoute au qualitatif puisque le mémoire fait 260 pages!! Nous nous contentons, dans ce numéro, de publier une courte présentation écrite par l'auteur mais nous reviendrons sur ce mémoire, qui constitue un bel hommage à M. LAURANS, dans l'une ou l'autre de nos publications en 2017. La "Lettre", qui existe depuis 1981, constitue un complément apprécié de notre revue. Elle s'est étoffée en 2016, conformément à de nouvelles orientations liées au volume de l'information disponible sur le site de la SEZ. De son côté, ce dernier est régulièrement consulté.

Les voyages d'étude, qui ont commencé en 1975 et se sont poursuivis sans aucune interruption jusqu'à aujourd'hui, sont une autre composante des activités de la SEZ. Les habitués, qui les ont vécu de l'intérieur, sont mieux à même de comprendre leur intérêt que les adhérents de base. Pourtant, des comptes rendus, particulièrement étoffés aujourd'hui à la satisfaction de tous, sont régulièrement publiés depuis 1995 (voir le n° 57). Dommage que l'habitude n'ait pas été prise dès le début car, en paraphrasant Arthur YOUNG et René DUMONT, on aurait pu imaginer un livre intitulé "*Voyages en France de la Société d'Ethnozootechnie*"! Quelques croquis de Michel HACHET évoqueront nos voyages à la fin de ce numéro.

Nous ne saurions trop remercier les administrateurs et adhérents qui se sont engagés ou s'engagent aujourd'hui dans l'une ou l'autre des activités que nous venons d'évoquer.

Nous souhaitons que le numéro 100 soit "un peu différent". Le hasard s'est ajouté à nos souhaits pour permettre d'y parvenir. Il l'est d'abord par son volume: l'occasion nous a été donnée de composer le numéro le plus volumineux de toute la collection d'*Ethnozootechnie*, mis à part le n° 78 sur le chien qui rassemblait les communications de deux journées d'étude. Ensuite, il l'est par un large recours à la couleur.

Le thème de la journée dont les Actes font l'objet de ce numéro 100 mérite d'être souligné. Le thème de "L'animal dans la forêt" a toujours retenu l'attention des historiens et des zootechniciens. Il est même quelquefois passionnel. Compte tenu de son ampleur, il pouvait être traité de diverses manières. On pourra constater que les aspects historiques et actuels ont été volontairement équilibrés et qu'une large place a été réservée à des études loco-régionales. Nous savons que la journée n'a pas été facile à "monter". Nous adressons toutes nos félicitations et nos remerciements à Olivier FANICA

et aux intervenants, et nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration qui s'est établie avec l'AEHA (Association pour l'Etude de l'Histoire de l'Agriculture).

La partie "Varia, spécial n° 100" contribue aussi à la "différence" que nous évoquions plus haut. On y trouvera un inédit du Professeur Paul DECHAMBRE, bien connu pour ses livres de zootechnie: il s'agit du plan que celui-ci aurait suivi pour écrire le tome 5 de son "Traité de Zootechnie" s'il en avait eu le temps. Nous avons choisi ensuite de re-publier un des rares textes qu'André LEROI-GOURHAN a consacré aux animaux. C'est une manière, pour la SEZ, d'évoquer la mémoire et de rendre hommage à ce "grand" ethnologue français. Puis on trouvera deux articles qui illustrent la diversité des thèmes pouvant être abordés dans nos journées et nos publications, conformément au souhait de M. LAURANS de ne pas enfermer l'ethnozootechnie dans un cadre trop précis. Merci à Jean-Maurice DUPLAN et à François POPLIN de nous fournir l'occasion de le rappeler, avec deux articles qui ne manquent pas d'originalité ni d'intérêt. Enfin, nous tenions à publier dans l'une ou l'autre de nos publications l'intégralité de la chanson "Le coeur à l'EZ", bien connue des participants aux voyages, qui fut l'oeuvre du regretté René FREDET: il nous a semblé que le numéro 100 était tout indiqué pour l'accueillir.

La rubrique "Comptes-rendus, analyses, notes" est particulièrement fournie. Elle débute par le texte que Guillaume TULOUP a rédigé pour présenter sommairement son mémoire: comme nous l'avons dit plus haut, il en sera fait état plus longuement ultérieurement. Nombre de recensions d'ouvrages viennent ensuite, précédant le magistral compte-rendu du voyage de septembre dernier en Corse. Jean-Pierre FERRIER consacre beaucoup de temps à écrire des comptes rendus longs, précis et détaillés, que les participants aux voyages lisent avec plaisir. Nous savons par ailleurs que des adhérents qui n'avaient pu se libérer, et d'autres, auxquels l'âge ou l'état de santé ne permettent plus de se joindre à nous, apprécient beaucoup de faire le voyage "par la pensée" grâce à J.P. FERRIER. Outre des photographies prises par Laurent AVON, notamment à l'époque où il sillonnait la France pour retrouver les derniers sujets en vie de certaines races locales, on trouvera trois "notes". Deux d'entre elles sont écrites par deux sociétaires parmi les plus âgés de la SEZ, Pierre BARRUCAND et Michel HACHET. Ils nous ont autorisés à communiquer leur âge: 96 ans pour le premier, 94 ans pour le second. C'est le hasard qui a fait que ces notes nous soient parvenues en même temps que nous préparions le numéro 100. Elles ne résultent donc pas d'une "commande", ce qui explique l'absence de textes émanant d'autres sociétaires d'un âge équivalent: nous pensons entre autres à François SPINDLER et à Michel PEYTHIEU, qui continuent de suivre très attentivement nos activités. Nous les associons tous les quatre pour clore ce numéro: nul doute qu'ils adressent à la Société d'Ethnozootechnie un encouragement pour qu'elle persévère sur la route qu'ils ont suivie avec nous et sur laquelle ils continuent de cheminer.

Bonne lecture et longue vie à la société d'Ethnozootechnie.

Bernard DENIS

AVANT-PROPOS:

LE SYLVOPASTORALISME OU L'ÉLEVAGE DOMESTIQUE EN FORÊT

Andrée CORVOL ⁽¹⁾

Qu'il s'agisse des méfaits du gibier ou de l'excès des troupeaux, notre siècle est tributaire des siècles passés. Aussi bon nombre de forestiers contemporains approuvent-ils le discours de leurs augustes prédécesseurs: ceux-là dénonçaient vertement la dent du caprin et de l'ovin, qui serait responsable de la déforestation montagnarde: la défiance atteignait un tel point qu'elle leur faisait douter de l'utilité du pâturage en d'autres situations. Au reste, le spectacle qu'offrait l'autre rive de la Méditerranée n'était pas fait pour les réconcilier avec ces maudites bêtes, dévoreuses d'herbes, oui, mais également d'écorces et d'arbrisseaux quand celles-ci faisaient défaut. Elles passaient partout. Elles suivaient aveuglément qui les guidait. Elles marchaient derrière la vieille bique et le "menant" chenu, le chien ne semblant servir qu'à écarter le loup et à éloigner le troupeau du précipice! Ajoutons à ce tableau la progression des densités ovines et caprines, à croire que chevreaux et agneaux mettaient bas dans l'année de leur naissance! On sent ainsi dans ce discours de la première moitié du XIX^e siècle l'exagération qui cousine avec l'exaspération: s'y combinent l'idéologie antirévolutionnaire (les paysans étaient accusés d'avoir détruit les forêts) et l'expérience administrative (les promotions issues de la jeune Ecole royale des Eaux et Forêts comportaient plusieurs membres qui débutèrent leur carrière en Algérie).

Conséquence de ces facteurs culturels: des années 1830 aux années 1910, à la veille du premier conflit mondial: le scepticisme et la répugnance des grands anciens devant les "bêtes à laine" (ovins) ne fléchirent pas entre 1920 et 1950, malgré l'enfrichement et le boisement des montagnes que facilitait l'exode rural. Les "bêtes à laine" (ovins) étaient décriées. Les "bêtes aumailles" (bovins) l'étaient moins car leur troupeau incluait les bœufs d'attelage, nécessaires au labourage et aux transports. Mais là aussi, des questions étaient posées. Quelle densité d'animaux tolérée en fonction de la nature du peuplement forestier? en fonction aussi de la surface de l'exploitation agricole et de ses productions? en fonction enfin des dominantes climatiques? Car en zone méditerranéenne la pousse de l'herbe cesse durant les chaleurs estivales. Or, régénérer les pâquis en y "portant le feu" dès les premières averses automnales n'est pas sans risque pour les boisements riverains de l'incendie volontaire: une saute de vent, et il échappe à ses créateurs... La condamnation était universelle,

précisément parce que les zones de montagne servaient de référence, celles du sud-est notamment où furent testées les premières mesures en faveur du boisement des communaux.

Comment en aurait-il été différemment dans une période, l'ère industrielle, où l'on oubliait les fonctions nourricières de la forêt, où l'on voyait décliner ses fonctions énergétiques, l'amélioration des voies fluviales et la réalisation de leurs connections rendaient possible le remplacement du bois par le charbon, limité jusque-là aux départements septentrionaux et maritimes. Cela remettait en cause taillis réguliers et taillis jardinés, c'est-à-dire des peuplements naturels, coupés jeunes et poussant vite: la tendreté des tiges convenait aux herbivores, d'autant que durant quelques années – le temps de la sylvogenèse – herbes et buissons occupaient le terrain dénudé. L'heure était venue d'enrichir ces boisements en créant un étage supérieur s'il n'y en avait point, en l'étoffant s'il y en avait un. L'opération dépendait des possibilités qu'offrait le recrû pour avoir une réserve en baliveaux, sachant que le propriétaire diminuerait ou ajournerait ses prélèvements en bois de chauffage. Et si le recrutement des baliveaux décevait ou s'ils n'assuraient pas la reproduction naturelle, le propriétaire devrait tout raser et partir de zéro: semer des graines ou installer des plants, ce qui supposait que le bétail ne fréquentât point une plantation coûteuse et fragile. Décidément, sylvopastoralisme et modernité forestière paraissaient inconciliables...

Dans les années 1890, la conversion des taillis en futaie, sujet discuté depuis une génération, mais principe posé à la fin du XVIII^e siècle – demeurait débattue: certains la jugeaient dispendieuse; beaucoup la disaient prématurée. Après tout, les taillis composés pouvaient être d'un bon rapport. La notion de "rapport" couvrait le rendement ligneux à l'hectare, comprenant la part du tronc, des branchages et des brindilles, part variable d'une région à l'autre. Quelques spécialistes et non des moindres complétaient les renseignements en calculant le rendement herbacé de l'hectare en fonction du sol, de l'âge, du nombre et du type d'essences (sciaphiques ou héliophiles) et quelquefois mais rarement de leur répartition. Le détenteur des peuplements savait compter: plus d'un employa ces tables de calcul. Les ministres des Finances, aussi, quand il s'agissait du revenu des forêts domaniales et tant pis si celles-ci relevaient désormais du ministère de l'Agriculture (1877)! Sous le coup de la Grande Dépression (1885-1895), le gouvernement enclencha donc la marche arrière en affirmant que le report des coupes mettrait en difficulté les paysans, faute de pacage, et les ouvriers du bois, acculés au chômage.

¹⁾ Directeur de recherche honoraire, CNRS, présidente d'honneur du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF)
81 boulevard Malesherbes, 75008-PARIS

Il est vrai qu'élection oblige, ce n'était pas le moment d'accroître la crise agricole, liée aux importations à bas prix – cela visait le blé, le sucre et la laine – et à l'apparition de nouvelles maladies – cela visait la vigne et les fruitiers –, des maux qui venaient du monde anglo-saxon (Angleterre, Canada, Etats-Unis, Australie), qu'il s'agisse de pratiques voisines du dumping ou de parasites cachés dans la graine ou le plant. Les traitements impliquaient des dépenses qui déstabilisaient les exploitations traditionnelles. L'élevage qui se faisait au détour du chemin, sur les champs moissonnés et à l'intérieur des forêts, enfants et ado veillant sur les bêtes en ces années où la scolarité était obligatoire, mais pas forcément respectée, eh bien, cet élevage-là périclita. Il n'avait pas sa place dans les nouvelles forêts, domaniales, communales ou particulières. Il exigeait l'attention d'un ou de plusieurs bergers qu'il fallait rémunérer à hauteur de leur responsabilité. Il ne procurait pas des animaux assez beaux, assez gras, le prestige des races rustiques étant mis à mal dans les comices agricoles. Bref, les races choisies, plus performantes, plus spécialisées, condamnaient peu ou prou l'élevage extensif en milieu boisé.

Évidemment, les bêtes ne cessèrent pas d'y entrer du jour au lendemain. Ainsi, dans les années 1950-1960, les sécheresses estivales furent très fortes et, pour ménager les quantités de fourrage destinés à l'alimentation hivernale, l'administration des eaux et forêts autorisa la fréquentation forestière ou l'enlèvement de rameaux feuillés. Mais c'était une situation extrême qui, en période normale, se limitait aux espaces excentrés et désolés. Du coup, le citoyen regarda autrement les ruminants paisibles, les folles cabrettes et les brebis bêtasses. Déjà, dans l'Entre-Deux-Guerres, la sympathie du citadin vacancier honorait ces animaux qu'il rencontrait encore dans les faubourgs et les banlieues. Par contre, ils étaient absents des centres-villes: les mesures d'hygiène, multipliées à partir du Second Empire, en avaient chassé les abattoirs. Ce fut pire encore quand les congés d'été ne durèrent plus une semaine, mais quatre, tout le mois de juillet ou tout le mois d'août, nouvelle forme de migration. Du coup, après-guerre, hormis les gestionnaires qui savaient combien il est délicat d'obtenir des arbres "qualité bois d'œuvre", il y eut de moins en moins de gens pour dire que le mouton devait céder le terrain dans la compétition arbre-ovin.

On rêvait à une "forêt pacifiée", où bêtes et humains vivaient en liberté et en harmonie, les citadins entendant par là l'absence de contrainte. Pendant que cette

* * *

Ainsi, des siècles durant, les animaux qui façonnèrent les milieux boisés furent le Porc et le Mouton bien davantage que la Chèvre, excepté en zone de montagne et en temps de guerre: les *vaqueries* étaient camouflées dans des fosses installées en forêt afin que seules des chèvres fussent volées, entreprise mouvementée, compte tenu de comportement de ces malicieuses! La précaution révèle la hiérarchie des animaux introduits dans les sous-bois: le cheval, le bœuf, le mulet et l'âne, bêtes de transport à bât ou à charrette, bêtes indispensables au travail des champs, étaient trop précieux aux yeux des possédants pour les laisser enlever ou abattre: la ruse permettait d'éviter leur prise. Cette hiérarchie explique

évolution s'opérait en catimini, la littérature s'empara des "remues" d'antan, des pâtres bouclés et des bergères accortes. Bientôt, la transhumance des bêtes vers les hautes terres, l'organisation des fêtes avant le grand jour servirent à contester l'"industrialisation" de la montagne, terme qui embrassait la construction des centrales hydroélectriques (à partir des années 1930) et l'exploitation de l'"or blanc", cette neige qui justifiait de dégager des pistes de ski, d'installer des remontes-pente, de construire des stations pour la pratique des sports de glisse. La nostalgie des paysages d'autrefois, où la forêt n'était pas l'écrin vert des stations d'altitude, mais le moyen de ralentir l'érosion, incita à promouvoir le mouton, même si sa laine et sa viande ne suffisaient pas à rentabiliser l'élevage. Il n'était pas encore question de le subventionner afin d'assurer le nettoyage des sous-bois: la déprise rurale et l'interruption des prélèvements pour l'affouage entraînaient le développement d'une végétation indésirable, prompt à s'enflammer, fléau constant dans le Sud-Ouest, dans ses pineraies, et dans les montagnes calcaires du Sud-Est.

Par contre, le cas du porc n'était plus évoqué, situation qui remontait au XVIIIe siècle, à l'exception des massifs hercyniens: son sort était réglé depuis trop longtemps pour que l'on puisse l'imaginer autrement qu'en nourrisson immobile, vautré dans sa porcherie ou serré contre ses congénères car élevé en batteries. Désormais il n'y avait plus que le noiraud corse, plus proche du sanglier que du cochon, qui trouvait pitance dans les taillis de châtaigniers pour le plus grand bonheur des amateurs de charcutailles. Fini, ce passé lointain où les étendues appelées "forêt", terme usurpé eu égard aux critères actuels, abritaient des hordes porcines ou moutonnières, qui cohabitaient sans problème puisqu'il n'y avait pas entre elles concurrence alimentaire. Dans ce Moyen Age que prolongèrent les Temps Modernes, les chevaux étaient rares, bêtes de prestige pour la monte de cavaliers ou bêtes de somme pour tirer la charrue dans les régions de limons; les vaches aussi, par rapport au nombre d'ovins, un peu parce que l'envie de viande rouge attendit pour progresser le XVIIIe siècle finissant, le Parisien diffusant alors l'appétit anglais pour le "roast-beef", et beaucoup parce que la demande laitière commence au début du XIXe siècle, plutôt sous forme de lait frais que de produits transformés: l'amélioration des transports, la révolution du froid surtout amplifia cette tendance à la fin du siècle.

également la résistance collective dans le cas de pâturage illégitime, le garde forestier sanctionnant ce délit par la verbalisation et, dans l'hypothèse où il y avait récidive, en plaçant les bêtes sous séquestre le temps que le juge prononçât la sentence. Elle pouvait aller jusqu'à la vente du bétail "échappé", menace qui effrayait beaucoup plus que l'amende: au demeurant, son taux de recouvrement était faible grâce aux certificats d'insolvabilité que le curé accordait volontiers.

De fait, l'introduction du bétail devait respecter les coutumes locales, dont certaines furent reprises dans l'ordonnance de 1669; elle devait respecter aussi les

clauses inscrites dans la concession des usages ("charte", "chartrier"). Ce texte correspondait souvent à une phase où le seigneur n'avait qu'une idée: attirer et retenir la main d'œuvre pour défricher de nouvelles étendues – il lèverait des taxes sur ces "novalles" - ou pour exploiter son domaine personnel, sa "directe". Le besoin de trouver des bras supplémentaires le poussait parfois à ouvrir ses bois au troupeau sans imposer de redevances usagères à ses manants, générosité qui contrastait avec l'attitude relative aux droits de chauffage (bois de feu) et de marronnage (bois d'œuvre), a fortiori de merrain (bois de fente). Cependant, cette largesse disparaissait du jour où ses manants commercialisaient ostensiblement le produit du cheptel porcin ou ovin: la redevance était revalorisée en conséquence, source de conflits et de procès. Il arrivait même que les usagers n'eussent plus accès aux bois, "leurs Usages", soit le temps nécessaire à la reconstitution du peuplement forestier (mise en défens), soit le temps nécessaire à la vérification des titres d'usage et de propriété, ainsi qu'à la manière dont ils étaient appliqués: les foyers usageants devaient veiller à ne pas épuiser la ressource...

En général, l'inquiétude de perdre cet accès incitait les bénéficiaires à modérer leurs agissements et à accepter une renégociation de leur charte. Il était rare d'assister à l'interdiction du pâturage. Par contre, il était fréquent que la confirmation de ce droit aille de pair avec une revalorisation substantielle de la redevance, voire avec une définition des animaux tolérés: chèvres et moutons en firent les frais. La méthode étonne, parce que nous raisonnons en héritiers du XIXe siècle. Nous concevons mal ces forêts très claires où les baliveaux maintenus contre vents et marées étaient rares, prisés même en mauvais état, parce que le gros bois valait cher et que, de toute façon, obtenir l'autorisation de couper et de vendre ces futaies était éminemment compliqué. C'est pourquoi le sylvopastoralisme sur taillis semblait un compromis raisonnable, vu la hausse qui affecta les prix des bûches et des charbons jusqu'à la veille du premier conflit mondial. Nous ne concevons pas non plus un monde sans graisses, hormis celles du porc et du canard; un monde où n'existe ni papier de chiffon ni papier de bois; ni même le papier, mais la peau amincie de l'animal, épiderme du mouton et vessie de porc; un monde qui ignore fibres synthétiques et fibres artificielles.

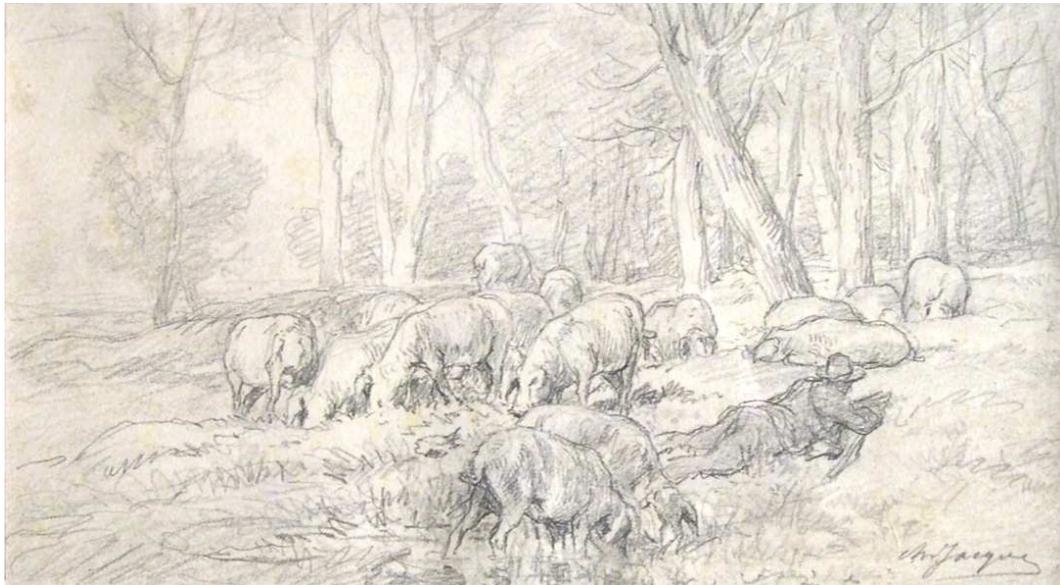
Dans ces sociétés anciennes, l'homme tissait, taillait et cousait; la femme filait, d'où l'image de la bergère avec sa quenouille, de la princesse avec son rouet. Ces héroïnes représentaient beaucoup plus que des figures de contes de fées; elles filaient, filaient sans cesse car c'était le seul moyen de fabriquer ce fil qui deviendrait tissu ou tricot. Comment, dans ces conditions, chasser le bétail des forêts, c'est-à-dire décider que la production ligneuse serait prioritaire? Ce fut exclu aussi longtemps que l'animal conditionna l'obtention des graisses, des fibres et des supports d'écriture, aussi longtemps que l'importation de nouveaux produits, huiles de palme, cotonnades ou pâtes à papier fut quasi inexistante. Cette situation persista jusqu'à ce que le paysan puisse nourrir ses bêtes autrement qu'aux dépens de la forêt d'où il tirait déjà les "litières", couches de feuilles qui fournissaient un complément de fourrage et de fumure pour son potager. Le transfert de fertilité n'était donc pas mince!

Ce système régressa lentement, quasiment sous nos yeux, puisqu'il en restait des traces dans les années 1960. C'est le moment où l'on commença à y réfléchir de manière positive, dans le cadre des "pare-feux", ces coupures dans le continuum forestier destiné à retarder la propagation des incendies: le mouton débroussaillier remplaçait le mouton dévastateur... L'idée d'une défense active contre l'incendie surgit dans les années 1860 en même temps que le constat sur les inconvénients de l'élevage extensif. Le choix des méthodes divisait: les intéressés – communautés et particuliers – s'épouventaient de la dépense et s'interrogeaient sur son intérêt car la végétation était stimulée par le recépage qu'impliquait la confection d'un pare feu. Vint pourtant le moment où il fallut agir, puisque les flammes menaçaient les maisons et les hommes imprudemment établis dans des zones qui, naguère, étaient des pâtures. Juste retour des choses: l'envie de restaurer des paysages "patrimoniaux" allait dans le même sens, à savoir retrouver les espaces libres d'antan qui, en bordure ou à l'intérieur des milieux boisés, accueilleraient les bestiaux. Du coup, les ennemis d'hier devinrent alliés: le forestier admit le pacage à condition qu'il n'empiète pas sur la "vraie" forêt – des grillages le maintiennent à l'extérieur de la zone de production ligneuse – et que sa densité soit calculée pour éliminer uniquement la végétation indésirable, celle qui ferait la jonction entre branches basses et herbes desséchées. Le feu ne jaillit-il pas d'ordinaire de cette paille avant de lécher la broussaille et dévorer les rameaux?

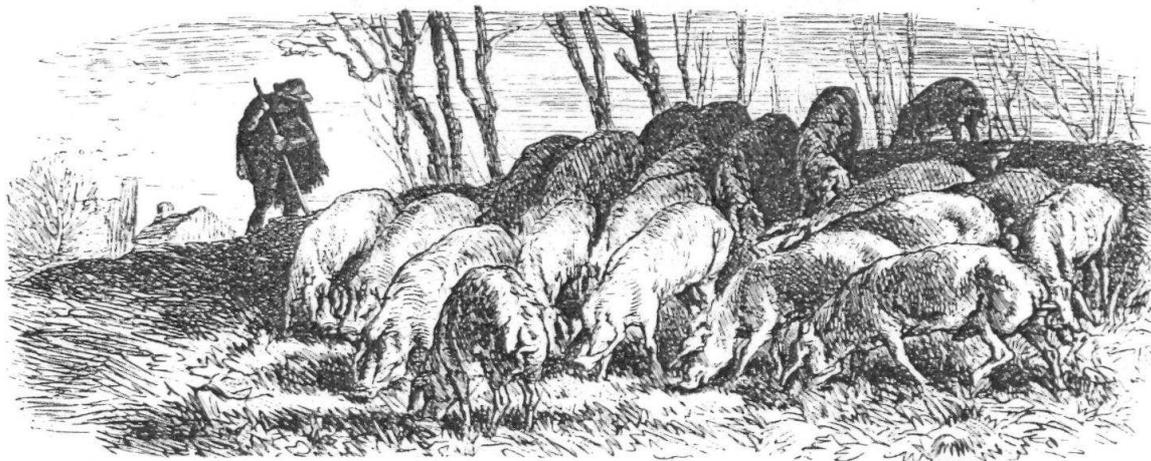
Le relèvement de ce couvert, oui, l'animal y contribue en fonction de sa hauteur au garrot. C'est ce façonnement des bois par la dent de l'animal qui manque à cette *Journée d'Etudes*. Il est regrettable qu'aucun spécialiste du comportement herbivore ne soit venu dire qui sélectionne quoi, jusqu'à quelle hauteur et en quelle saison. Ces données sont fondamentales pour appréhender la dynamique forestière. Ainsi, on a longuement décrit les droits d'usage, le nombre et le type des animaux introduits, le montant des redevances, les abus du pastoralisme et leurs sanctions. En oubliant les paysages hérités du sylvopastoralisme, paysages dénudés comme les chaumes vosgiennes que certains voudraient reboiser au nom d'une forêt primaire imaginaire, paysages dénudés comme les causes cévenols que certains voudraient préserver de la reconquête forestière, compte tenu d'une baisse des pressions pastorales. En oubliant surtout les composantes floristiques des espaces forestiers pâturés, qui ont fluctué au gré des climats, des bêtes et des hommes, que ces derniers les y aient conduites ou qu'elles leur aient échappé. Mais, après tout, l'échappée n'était pas un crime. Surtout en des temps où un mouton comptait moins qu'une vache et plus qu'un chêne. On n'en dirait plus autant de nos jours: le baliveau est admiré, donc maintenu aussi longtemps que possible; l'animal est méprisé quand il n'est pas "sauvage", étant intégré au processus industriel d'engraissement et d'abattage...



Le calendrier des heures de Charles d'Angoulême (vers 1500), BNF (Latin 1173 • Colbert 4821 • Regius 44614.4 • *Horae ad usum Parisiensem.*). Il faut noter que l'ordonnance de 1669 précise qu'il est interdit d'abattre la glandée... Les animaux devaient se contenter des fruits tombés à terre... Dans quelle mesure une telle instruction était-elle suivie?



***Porcs à la glandée*, dessin à la mine de plomb de Charles Jacque, vers 1860.**



***Avril, les Douze mois de l'année*, dessins de Charles Jacque, gravé par A. Lavielle. Paru dans *l'Illustration* de 1854.**

LE PORC DANS LA FORÊT – EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Pierre-Olivier FANICA ⁽¹⁾

Résumé: L'élevage du porc dans les forêts a son origine dans la nuit des temps. Il n'est pas sans rapport avec le mythe des grandes forêts celtiques. Les glands, faînes et châtaignes ont fourni à toutes époques, en automne, une nourriture abondante et bon marché. Les porchers ont conduit dans les forêts les derniers troupeaux entre les deux guerres mondiales. Les glands pouvaient aussi être ramassés et conservés (à sec ou en milieu anaérobie) et les éleveurs pouvaient ainsi prolonger la période d'engraissement avec avantage.

Cette pratique ancienne est associée au versement de redevances au propriétaire des forêts. Elle a été contestée par les forestiers à partir du XVIII^e siècle. Ceux-ci pensaient que les années où les glands sont abondants sont trop peu nombreuses et que la paisson en détruisant les glands et les germes, entravait la régénération naturelle des forêts.

La filière porcine était organisée en trois phases distinctes (naissance, élevage, engraissement). Cet élevage était très spéculatif. La promesse d'une forte glandée faisait croître les prix des porcelets et en cas de surproduction, les prix des animaux gras pouvaient s'effondrer.

L'introduction de la culture des pommes de terre et des topinambours au XVIII^e siècle a fourni une alternative à l'engraissement dans les forêts. La zootechnie a permis l'amélioration des animaux. Leur précocité et leur conformation a été augmentée. Ceci eut comme conséquence le développement de l'élevage en stabulation, et comme corollaire la régression de l'élevage en forêt.

Actuellement, dans un monde où l'on recherche de nouveaux goûts, de telles pratiques peuvent retrouver un intérêt.

Le thème de l'élevage des porcs dans la forêt a déjà été abordé à plusieurs reprises à la Société d'Ethnozootechnie. R. Laurans (2) (1973 et 1976), C. Méchin (2007) et F. Spindler (2007) ont montré l'importance de la question et en décrivent divers aspects. En effet, ce mode d'élevage a disparu de la France continentale entre les deux guerres ainsi que de la mémoire collective. Dans les contrées méridionales de l'Europe, on continue d'élever des porcs dans les forêts. Il suffit de citer la Corse et l'Espagne, où cet élevage est la

base de spécialités culinaires réputées.

Ces aspects qui relèvent aujourd'hui du folklore ont eu dans le passé une importance économique capitale. Et, comme dans toutes les activités humaines qui déclinent ou disparaissent, l'élevage des porcs conduit de cette manière pourrait donner à la filière un sang nouveau, d'autant que les consommateurs sont à la recherche de produits de qualité que ne fournit pas l'élevage industriel.

Le porc dans l'antiquité

Origine des droits d'usage dans les forêts

Les historiens ont été intrigués par la question de l'origine des droits d'usage que les riverains pouvaient posséder dans les forêts. Ceux-ci remontent aux commencements de notre histoire. Dans le passé, les forêts constituaient une ressource importante pour nos ancêtres. Pour les exploiter, ils bénéficiaient de droits d'usage. Ceux-ci concernent le bois, les fruits, les feuilles et les végétaux qui y poussent.

"Des droits d'usage dans les bois. – On désigne sous la dénomination d'*usages* certains démembrements de la propriété, qui attribuent à des tiers une portion des produits forestiers, comme le droit de prendre du bois, celui de conduire le bétail à la dépaissance, ou de mener les porcs à la recherche des glands, de la faîne et des autres fruits

sauvages. Ces différentes servitudes reçoivent des qualifications diverses suivant la nature des produits qu'elles ont pour objet. Ainsi on nomme *usages en bois*, toute concession sylvicole comme un droit de chauffage, celui de prendre des échalas et des merrains, ou d'extraire des bois de construction, vulgairement qualifié de *marronage*. On appelle *pâturage* ou *parcours* la faculté de mener paître les troupeaux; - *glandée*, la faculté de conduire les porcs pour leur faire manger les glands; enfin on comprend sous le nom générique de *panage* ou *paisson*, la servitude qui pèse sur tous les fruits forestiers. [...]

Après l'invasion de la Gaule et le partage des terres, les vainqueurs apporcionnés de vastes fiefs manquaient de l'élément le plus indispensable à la création de la richesse, le travailleur. Pour attirer des bras sur leurs terres, afin de les rendre fécondes les seigneurs ne négligèrent aucun expédient. Outre les concessions nombreuses de terrains qu'ils firent à ceux qui répondaient à leur appel, ils leur donnèrent encore le droit de prendre du bois dans les forêts du fief, et celui d'y conduire leurs troupeaux en dépaissance.

Cet octroi, qui, eu égard au petit nombre des habitants, fut d'abord de peu d'importance, devint nuisible à la propriété forestière lorsque, d'une part le déboisement, de l'autre l'accroissement de la population eurent rompu

1) 15 rue Armand Charnay, 77780 Bourron-Marlotte; courriel: olivier.fanica@wanadoo.fr.

2) Raymond Laurans, fondateur et ancien président de la Société d'Ethnozootechnie, avait une résidence à Ury, près de Fontainebleau. Pour cette raison, nous avons cité des textes relatifs à cette commune du bornage, quand nous en avons trouvés.

l'équilibre entre la production sylvicole et les besoins toujours croissants de la consommation. Alors on chercha à restreindre les servitudes dévorantes que jusque-là on avait si facilement concédées." (Valserres, 1847)

Au cours des siècles, les invasions, les guerres et les épidémies ont été à l'origine de graves bouleversements dans les populations des campagnes françaises. Lorsque la population diminue brutalement, de vastes surfaces sont laissées à l'abandon et la forêt peut théoriquement se régénérer. Lorsque la population atteint un certain niveau, l'exploitation de l'espace reprend.

L'antique forêt des Gaules

L'importance de la forêt dans le paysage est, certes, un sujet de controverse parmi les historiens (France, 1985). Bien qu'elle n'ait pas été continue et qu'elle comprenait de vastes régions en landes ou déjà cultivées, elle couvrait une surface beaucoup plus importante que maintenant. La paix romaine a accéléré son exploitation: la population croissant, les besoins en bois ont considérablement augmenté: chauffage, construction, métallurgie, etc.

Les anciens historiens évoquent la vaste forêt hercynienne qui s'étendait des Ardennes au Jura. Dans ses *Les Commentaires sur la guerre des Gaules*, Jules César dit de cette forêt:

"La forêt Hercynie [...] a de largeur, le chemin que peut faire en neuf jours un homme lesté; les Germains n'ayant pas de mesures de distance, on n'en peut fixer autrement l'étendue. Elle commence aux frontières des Helvétiens, des Némètes et des Rauraques, et suit le Danube en droite ligne jusqu'à celles des Daces et des Anartiens: de là elle tourne à gauche en s'écartant du fleuve, et touche, vu son étendue, au territoire de nombreuses nations. Personne, dans cette partie de la

Les historiens considèrent que l'on doit rechercher l'origine des droits d'usage que les habitants ou communautés d'habitants avaient dans les forêts, dans la nécessité de reconstituer les populations des villages après ces destructions. Pour cela, il leur était accordé des franchises.

Il faut souligner qu'à ces époques lointaines, dans les bonnes années, le rendement en glands d'une futaie de chêne était supérieur à ceux que fournissaient les champs cultivés en céréales. (Lefèbvre, 1987)

Germanie, ne dit être arrivé au bout de cette forêt, même après soixante jours de marche, et l'on ne sait en quel pays elle finit."

Dans son *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien (1) en donne une description pittoresque:

"Dans les mêmes régions septentrionales, la forêt hercynienne, aux chênes énormes, respectés par le temps et contemporains de l'origine du monde, est, par cette condition presque immortelle, la plus surprenante des merveilles. Sans parler de singularités qu'on ne croirait pas, il est certain que la rencontre des racines qui vont au-devant les unes des autres soulève des collines, ou, si la terre ne les accompagne pas, elles s'élèvent jusqu'aux branches, rivalisent à qui montera le plus haut, et forment des arcades assez larges pour laisser passer des escadrons. Ces arbres sont particulièrement de ceux qui faisaient des sacrifices en l'honneur l'espèce du chêne à gland, qui est le plus honoré chez les Romains."

La forêt hercynienne, telle qu'elle est décrite était loin d'être un ensemble homogène. Elle était ouverte de vastes clairières où les Gaulois, puis les Gallo-romains se sont établis.

Un commerce autrefois florissant

Le jambon

"Qu'il me vienne un jambon du pays des Cerrétans (2) ou des Ménapiens (3), je laisserai aux riches leur filet de porc à dévorer." (*Epigrammes de Martial*, p. 129)

La littérature antique nous apprend qu'en Séquanie, vaste région comprise entre la Seine et le Rhin, l'élevage des porcs était pratiqué à très grande échelle. La viande de porc salée faisait l'objet d'un commerce important depuis les temps les plus reculés. Strabon (4) donne des renseignements moins circonstanciés:

"Les *Sequani* sont bornés à l'orient par le Rhin, et à l'occident par la Saône. C'est de chez eux que Rome tire le meilleur porc salé."

Plus loin, il explique:

"La plupart des Gaulois conservent encore aujourd'hui l'usage de coucher à terre, et celui de prendre leurs repas assis sur la paille. Leur nourriture ordinaire est du lait, et des viandes de toute espèce, mais particulièrement du cochon, tant frais que salé. Leurs cochons restent en pleine campagne, et l'emportent sur ceux des autres pays pour la taille, la force et la vitesse; au point qu'ils sont aussi à craindre que les loups, pour les personnes qui n'ont pas coutume d'en approcher.

Les Gaulois habitent des maisons vastes, construites avec des planches et des claies, et terminées par un toit cintré et couvert d'un chaume épais. Ils possèdent un si grand nombre de troupeaux de moutons et de cochons, qu'ils fournissent non-seulement Rome, mais l'Italie presque entière de saies (5) et de porc salé."

Donc, la charcuterie des Gaules était

1) Pline l'Ancien, né en 23 ap. J.-C. Côme (Italie) et mort en 79 lors de l'éruption du Vésuve. Livre XVI – 2 – 2.

2) Correspondant à la Cerdagne actuelle.

3) Les Ménapiens ou Ménapes étaient un peuple belge mentionné par César dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules* et il situe leur territoire dans des marécages longeant la bande côtière de la mer du Nord.

4) Strabon, né à Amasée dans le Pont (actuelle Amasya en Turquie) vers 64 av. J.-C., mort entre 21 et 25 ap. J.-C., est un géographe grec. [Wikipédia]

5) [sic] Le *Dictionnaire Larousse du XIXe siècle* indique:

"SAIE s. m. (lat. sagum, même sens). Vêtement de guerre des Romains, des Perses et des Gaulois."

particulièrement renommée à Rome. Les historiens du XIXe siècle expliquent, qu'à la qualité de la nourriture, que recevaient les animaux, s'ajoutait celle du sel utilisé pour les salaisons. En Séquanie, il avait pour origine les

gisements de sel gemme du Jura. Certains prétendent même que les salaisons produites en Gaule étaient même exportées à cette époque jusqu'en Grèce (Buffault, 1906)...

L'élevage des porcs fournit-il la réponse à une question des archéologues?

Les archéologues s'interrogent sur la raison de l'existence de trouvailles exceptionnelles qu'ils ont faites dans les tombes princières de Vix, de Lavau. Ces produits des artisanats grecs et étrusques, que nous admirons aujourd'hui, ont acquis rapidement une légitime célébrité. Mais les archéologues attribuent la richesse de ces peuples au commerce de l'étain (entre les îles britanniques et le monde méditerranéen) et à celui des esclaves. Ces routes seraient passées par la Champagne et la Bourgogne. Ainsi, après la découverte du trésor de Vix, Joffroy (1953) s'interroge:

"Qu'est-ce que les occupants de ce qui sera plus tard la Lingonie pouvaient offrir en échange de ces somptueuses productions étrangères? esclaves, mercenaires, ou droit de passage sur une route de l'étain? il semble que cette dernière explication soit assez plausible: par suite des guerres médiques, les Grecs repoussés des marchés de l'Asie par les Perses se seraient dirigés vers l'Occident en vue de se procurer à la fois un débouché pour leurs marchandises et de nouvelles sources de matières premières, comme l'étain par exemple."

Cet auteur pense que ces voies commerciales semblaient emprunter ensuite le sud de l'Allemagne et les

cols alpestres (le Saint-Gothard). Or, Varron (1), dans le livre II de son traité "*De l'agriculture*" précise:

"On a dit que le porc était prédestiné par la nature à paraître sur nos tables, et qu'elle avait animé sa substance, comme l'homme la sale, dans ce seul but de conservation. La charcuterie des Gaules a toujours été renommée pour l'excellence et la quantité de ses produits. L'exportation considérable de jambons, de saucissons et autres confections de ce genre, qui se fait annuellement de ce pays à Rome, témoigne de leur supériorité comme goût. Voici en quels termes parle Caton de leur quantité. On voit en Italie des fosses à conserver le lard, qui contiennent jusqu'à trois et quatre mille pièces de lard gaulois. Le porc arrive quelquefois à un tel degré d'embonpoint qu'il ne peut plus marcher ni même se tenir sur ses pattes, et qu'il faut le transporter en charrette."

En l'absence de routes carrossables, il était difficile à des charrettes de passer les cols alpestres. La colonisation romaine a probablement facilité ces transports par d'autres routes. On peut se demander si le commerce des porcs et des produits dérivés n'est pas la vraie raison de cette richesse.

L'élevage des porcs en Corse dans l'Antiquité

Le plus ancien texte que l'histoire ait conservé à propos de l'élevage des porcs concerne la Corse. Polybe (2) critique le témoignage de Timée de Tauroménion (3) en ces termes:

"[Timée de Tauroménion] n'est pas plus fidèle sur l'isle de Corse. Sur ce qu'il en dit dans son second Livre, on dirait que tout est sauvage dans cette Isle, chèvres, moutons, bœufs, cerfs, lièvres, loups & encore d'autres animaux. Les habitans, selon lui, ne font autre métier que d'aller à la chasse de ces sortes de bêtes. Il est cependant certain qu'il n'y a dans l'isle de Corse aucun de ces animaux qui soit sauvage, mais seulement des renards, des lapins & des moutons. Le lapin vu de loin ressemble à un lièvre, mais quand on le prend on s'aperçoit qu'il n'a du lièvre ni la figure ni le goût. Il naît pour l'ordinaire sous terre. La raison pourquoi tous les animaux paroissent là être sauvages, c'est que comme l'isle est couverte d'arbres, & qu'elle est pleine de rochers & de précipices, les pâtres ne peuvent pas suivre leurs bestiaux dans les passages. Quand ils trouvent quelque lieu propre pour les faire paître, ils sonnent d'une trompette & chaque troupeau accourt au son de celle de son pâtre sans jamais prendre l'un pour l'autre."

Quand on descend dans l'isle & que voient des chèvres ou des bœufs paître seuls, on veut les prendre, ces animaux qui ne sont pas accoutumés à se laisser approcher prennent d'abord la fuite. Si le pâtre sonne alors de sa trompette, ils accourent à toutes jambes à lui. Là dessus les étrangers les croient sauvages & Timée, faute d'examen s'y est trompé comme les autres.

Au reste ce n'est pas une chose fort surprenante que de voir ces animaux dociles au son d'une trompette. En Italie ceux qui nourrissent des porcs ne le sont pas dans des pâturages séparés. Ils ne suivent pas leurs troupeaux comme on fait dans la Grèce. Ils marchent devant & de tems en tems sonnent d'un cornet. Les porcs suivent & courent au son de cet instrument, & chaque troupeau a tellement l'habitude de distinguer le son du cornet de celui à qui il appartient, que cela paraît incroyable à ceux à qui on en parle pour la première fois. Comme on fait en Italie un grand usage des porcs, on en élève une grande quantité, (moindre cependant que dans l'ancienne Italie chez les Etrusques & les Gaulois), de sorte qu'une truie seule en nourrit mille, & quelquefois davantage. On les conduit hors des étables, les mâles séparés des femelles ou distingués selon leur âge. Mais plusieurs troupeaux se trouvant assemblés dans le même lieu, comme il n'est pas possible de les garder en particulier, & qu'ils se confondent ensemble ou dès en sortant des étables ou dans les pâturages ou en revenant d'où ils sont partis pour les distinguer sans peine, les porchers ont inventé le cornet au son duquel ils se séparent d'eux-mêmes de quelque côté que se tournent ceux qui les conduisent, & les suivent avec tant de vitesse qu'il n'y a point de force ni de violence qui puisse les arrêter. En Grèce, lorsque les troupeaux cherchant à paître se sont mêlés les uns avec les autres, celui qui en a un plus nombreux, au premier moment favorable, en enveloppe celui de son voisin & l'emmène

1) Marcus Terentius Varron, né Rieti (près de Rome) en 116 et mort en 27 av. J.-C. (Voir Nisard, 1864, p. 120.)

2) Polybe (vers 208 av. J.-C. à Mégalopolis – vers 126 av. J.-C.), général, homme d'État, historien et théoricien politique, est sans doute le plus grand historien grec de son temps. [Wikipédia]

3) Timée de Tauroménion (né vers 350 av. J.-C. à Tauroménion et mort v. 260 av. J.-C. à Syracuse) est un historien grec, ayant passé la majeure partie de sa vie à Athènes bien qu'il soit né et mort en Sicile. [Wikipédia]

avec le sien, ou quelque voleur en embuscade le détourne & s'en saisit sans que le porcher s'en aperçoive, parce qu'il en est fort éloigné, & que son bétail s'écarte trop par l'ardeur de manger le gland quand il commence à tomber des chênes. Mais c'en est assez sur ce point."

Au XIXe siècle, le leplaysien Bigot (1890) décrit en détail cette spéculation ainsi que le porcher-berger des montagnes de Bastelica. Cette étude montre comment les porcs étaient élevés avec les châtaignes et les glands:

"L'industrie de l'élevage du porc est établie sur une grande échelle. Chaque famille élève 1 ou 2 porcs domestiques, comme la plupart nourrissent en outre 1 ou 2 chèvres. Ces animaux élevés à la maison sont appelés *mannerini*. Quant aux porcs élevés pour être vendus, ils

vivent en bandes dans les forêts. Leurs maîtres les y abandonnent et ne vont que de loin en loin leur porter de la nourriture. Ce qui est curieux, c'est l'intelligence que montrent ces animaux demi-sauvages. Ils distinguent au milieu des bois le coup de sifflet, ou la voix, du maître, et cela entre plusieurs autres; ils viennent à ce signal et suivent celui qui l'a fait entendre. Ce sont de petits animaux doués d'une grande vigueur; ils sautent à travers les broussailles comme les chèvres. Leur chair est ferme et succulente parce qu'ils se nourrissent de châtaignes, de faines de hêtre et de glands de chêne blanc et de chêne vert." (Bigot, 1890)

Dans l'Île de Beauté, l'élevage des porcs a donc peu changé jusqu'à l'heure actuelle (1).

Les animaux élevés en Gaule

A propos des animaux qui étaient élevés dans les forêts gauloises, nous nous rangeons à l'avis de Jullian (1920, t. 2):

"Les Italiens, habitués aux porcs de petite taille, regardaient avec stupéfaction les verrats de la Gaule, gros et robustes comme des fauves: c'était la race de maintenant, qui peut en effet produire des individus fort redoutables. C'est en Franche-Comté, en Flandre, dans le Comtat et en Cerdagne qu'on les élevait avec le plus de soin."

Pour reprendre la classification de Sanson (1867), il s'agissait d'animaux de type "*celtique*". Ces races portaient aussi l'appellation de "*races communes*". Sanson les oppose aux animaux de type "*napolitain*" ou "*ibérique*", de format plus petit et à la peau tachée de noir. Il résume

ainsi cette histoire millénaire.

"**Race celtique.** — Ceci est le type unique qui peuplait à lui seul, avant l'introduction des races asiatique et napolitaine, non-seulement tous les pays faisant partie de l'ancienne Gaule, mais encore les îles Britanniques. Ce type existe complet chez les cochons dits de la *race commune*, appelée ainsi parce qu'on ne lui reconnaît pas assez de qualités saillantes pour qu'une localité ait jugé à propos de se l'attribuer." (Sanson, 1867)

Au cours du XIXe siècle, les éleveurs ont effectué des croisements des races celtiques avec les races méridionales dans la moitié sud de la France. Cela se reconnaît à la présence de taches noires sur la peau des animaux.

Le haut moyen âge

Les grandes invasions

La fin de l'Empire romain est une période très troublée. Le fisc pressure les populations et confisque les terres au profit de l'empereur. Il opprime les habitants qui se révoltent souvent (bagaudes). Les envahisseurs germaniques se succèdent par vagues. L'état de guerre est permanent et, corrélativement, l'état économique et le commerce se dégradent. La monnaie se raréfie. Pendant cette période troublée, le porc joue un rôle capital. Non seulement il est consommé par les populations, mais, en quelque sorte, il sert de monnaie d'échange.

Comme le dit Daresté de Chavanne (1858), on estima longtemps la surface des forêts par la quantité de porcs qu'elles pouvaient nourrir, et les terres par la quantité d'animaux divers que les paysans pouvaient y entretenir. Il cite comme exemple des chartes de la Frise, où l'on parle de terres pouvant nourrir 20 ou 48 animaux (*Terrae 20 animalium; 48 animalium* [bêtes aumailles]), et de forêt où l'on pouvait nourrir tant de porcs (voir à Esmans (Seine-et-Marne), vers l'an 800, il existait une forêt pouvant nourrir 500 porcs, voir ci-après).

La propriété du sol

Une part importante des terres vierges de la Gaule était devenue propriété du fisc et, par conséquent, de l'empereur. Elles devinrent ensuite celle des rois.

"Le fisc avait fini par mettre la main sur toutes ces terres vacantes, mais elles n'en étaient que plus abandonnées pour être inscrites sur les rôles interminables des domaines publics. L'extrême richesse foncière du fisc sous les derniers empereurs et les rois mérovingiens doit en grande partie remonter à cette époque." (Jullian, 1926, t. VII, p. 15)

Jullian (1926, t. VIII, p. 48) décrit la façon dont le domaine de l'empereur s'est créé et comment il a été

transmis aux rois mérovingiens.

"**Le domaine.** — C'est encore la terre que nous retrouvons au premier plan dans une autre administration impériale, celle de "*la Chose Privée*", autrement dit du *Domaine* ou de la *Cassette* (2); et cette administration, au même titre que celle des finances d'État, avait un comte pour ministre (3), et, pour directeurs provinciaux, des intendants à Trêves, à Vienne et à Besançon.

Le Domaine, c'étaient avant tout des biens-fonds innombrables, villas, forêts, mines, carrières, sols de culture ou terres d'élevage, répartis par toutes les provinces de l'Empire, hérités, légués, acquis, confisqués, ou annexés

1) Voir Molénat (1980) et *Ethnozootechnie* n° 16 (1976) consacré à l'élevage du porc domestique.

2) Plus particulièrement *fiscus*.

3) *Comes rerum privatarum*.

pour cause de déshérence. [...]

Faute de documents, nous ne pouvons nous faire une idée précise de ce qu'était devenue en Gaule sa [de l'empereur] fortune de propriétaire foncier. Mais il faut la supposer considérable, l'évaluer par centaines de milliers ou plutôt par millions d'hectares. Dans un ou deux siècles, les rois Mérovingiens posséderont presque tous les grands domaines voisins de la ville de Paris: par exemple, Issy et ses dépendances, qui allait de la rue Saint-Jacques au ruisseau de Sèvres, Gentilly, qui s'étendait des deux côtés de la Bièvre jusqu'au delà de Cachan, Clichy, qui embrassait toute la plaine du nord-ouest depuis le bois de Boulogne jusqu'à la route de Saint-Denis. Plusieurs de ces villas, sans doute, étaient pour les rois des acquisitions récentes; mais à l'origine de leur fortune terrienne, de leur situation de propriétaires éminents, était l'héritage qu'ils avaient reçu des empereurs romains (1)."

Les envahisseurs occupèrent les terres vacantes ou s'approprièrent en partie celles occupées par les habitants anciens. On peut résumer cette occupation et ce

La loi des barbares

Les lois des Germains ont été écrites lorsque ces peuples se sont établis dans ce qui restait de l'empire romain. Ils ont adapté leurs coutumes à celles des populations romanisées. La loi des Wisigoths (2) est explicite en ce qui concerne l'élevage des porcs en forêt. Plusieurs articles sont consacrés à cette activité:

"§. 55. Si quelqu'un, au temps des glands, fait paître des porcs en forêt étrangère, sans permission du propriétaire, celui-ci en gardera un comme gage, et proposera au maître, du troupeau, la pâture pour toute la saison à raison d'un 10^e des porcs; si la proposition est acceptée, le gage devra se rendre." (Davoud-Oghlou, 1845)

Les § 56 à 60 concernent aussi les porcs dans les forêts.

La célèbre *Loi Salique* fut ensuite diffusée avec quelques changements par Charlemagne en 798. Ce code comprend soixante-et-onze titres; le titre II a comme sujet

L'édit de Clotaire II (673)

Pour régulariser les rapports entre l'église et le pouvoir temporel, Clotaire II est contraint de se plier à aux desiderata du clergé. Il l'exempte d'impôts et interdit aux porchers du fisc de faire pâturer leurs porcs sur les terres de l'église. Il est précisé que si la glandée était insuffisante, aucune redevance ne serait exigée.

"21. Porcarii fiscales in silvas ecclesiarum aut privatorum absque voluntate possessoris in silvas eorum ingredi non præsumant.

1) L'importance particulière des domaines royaux aux environs immédiats de Paris explique le séjour qu'y firent les Mérovingiens, ou, peut-être plutôt, s'explique par ce séjour. Mais pour être moins grande dans le reste de la France, la propriété royale n'y a pas moins été partout considérable. Et on n'a pas assez montré le caractère essentiellement domaniale de cette monarchie, caractère que tendait déjà à prendre l'Empire romain en ses derniers temps.

2) Aussi appelé *Loi d'Alaric*. Il existe aussi un code des Burgondes.

brassage de peuples ainsi:

"Le pays de l'Est a subi au Moyen âge nombre d'invasions: après les Romains vinrent les Francs, les Huns, les Hongrois, etc.

Du temps des Romains, après la division du pays en provinces, survient la fondation des "*fundi*" ou "*villae*", qui n'avaient qu'un propriétaire libre. Les travailleurs des champs, dépendant des "*villae*", n'ayant aucun droit civil, étaient établis dans des "*manses*" qu'ils cultivaient selon la coutume du lieu. Ces travailleurs, serfs ou esclaves, ne pouvaient acquérir la propriété de la terre.

Mais, à la suite de l'invasion franque, des agglomérations rurales s'installent sur notre sol. Elles diffèrent de la "*villa*" romaine.

Les hommes libres, d'origine franque, installés le plus souvent sur les biens du fisc ou les terres vacantes, ne perdirent pas leur *ingénuité*, c'est-à-dire le caractère d'homme libre: ils purent posséder le sol de leur "marche". Il y eut donc, en notre région, des hommes libres et propriétaires." (Gruet, 1937)

le vol des porcs; il comprend vingt articles. Le titre III est relatif au vol de bestiaux, et comprend 13 articles. Le titre IV est relatif au vol des brebis et comporte 4 articles. Le titre V concerne le vol des chèvres et contient trois articles.

Par exemple, l'article 4 du titre II précise:

"Si le cochon de lait a été enlevé en plein champ, au milieu d'un troupeau de porcs placé sous le garde d'un porcher, le voleur sera condamné à payer 600 deniers, ou 15 sous d'or, outre la valeur de l'animal volé, et les frais de poursuite." (Peyré, 1828)

Bien que la Loi Salique n'évoque pas l'élevage des porcs dans les forêts, elle montre l'importance de son élevage dans l'économie. L'indemnité pour le vol d'un cochon d'un an est estimé à 120 deniers, un cochon de deux ans, 600 deniers, un veau 120 deniers, un veau d'un an ou une génisse de deux ans, 600 deniers, si la vache est accoutumée au joug, 1400 deniers...

23. Et quando quidem pastio non fuerit, unde porci debeant sagillari, cellarinsis in publico non exigatur." (Jourdan, 1821)

Lesne (1910) dit à ce sujet:

"Les églises sont dégreuvées de certaines redevances en nature que les autres propriétaires acquittent en faveur du fisc. Au temps de Grégoire de Tours, on estimait que les agents publics ne devaient pas établir de taxes sur les troupeaux d'un saint. [...] Une ordonnance de Clotaire II tranche la question en faveur des églises. Abandon leur est fait de toutes redevances on nature, *agraria*, *pascuraria*, dîmes des porcs.

Cela montre l'importance des troupeaux de porcs dans la richesse des établissements religieux, et probablement dans la vie économique du haut Moyen-âge. Vers 820, Louis le Débonnaire publie un capitulaire sur les devoirs des envoyés impériaux. Le premier article concerne les redevances en nature qu'ils prélèvent:

"I. Volumus ut talem conjectum missi nostri accipiant, quandò per missaticum suum perrexerint, hoc est, ut unusquisque accipiat panes quadraginta, friskingas duas

(1), porcellum aut agnum unum, pullos quatuor, ova viginti, de vino sextarios novem, de cervisâ modios duos,

de annonâ modios duos. Et quandò propè sunt de illorum domibus, nullum accipiant conjectum." (Jourdan, 1821)

Les débuts du christianisme

Au début de la christianisation de l'Europe et de la Gaule romaine, l'église avait besoin de financer la construction de ses églises et son fonctionnement. A partir du IV^e siècle, le monachisme commence à se développer (2). Il semble que les offrandes des fidèles ne suffisent pas et, dès le Ve siècle, l'église reçoit des biens-fonds des fidèles. Déjà elle procède à des transactions de biens qu'elle a reçus en donation ou en héritage. Après une phase où le patrimoine de l'église s'est accru, les invasions diminuent cette richesse. Les campagnes et les villes sont dévastées et l'appauvrissement est général. La richesse de l'église et des établissements religieux réguliers fait des envieux:

"Dans les Gaules, [...] l'accumulation des biens-fonds aux mains du clergé et des moines, poursuivie pendant trois siècles, a fait des églises et des monastères les plus grands propriétaires du pays. C'est leur richesse foncière, non l'hostilité à leur endroit d'hommes besogneux et avides mais croyants, qui expose le clergé et les moines pendant toute l'époque mérovingienne aux incessantes entreprises des laïques sur leur temporel et qui, au temps de Charles Martel, provoquera une vaste spoliation." (Lesne, 1910)

Il y a, bien sûr, un antagonisme entre la vocation première de l'église, qui est la pauvreté et l'amour du prochain, avec l'accumulation de richesse et la simonie. Ce sujet a été longtemps débattu au sein de l'église. Dans les premiers temps, l'esprit de pauvreté conduisait les ermites dans des lieux isolés. La pauvreté des monastères n'a pas survécu longtemps après leur fondation. Rapidement, les établissements religieux étendent leurs biens. Il devient de règle que ceux-ci soient exploités par des laïcs.

"A la fin du Ve siècle, les églises ne peuvent plus se passer des biens terrestres et l'emploi qu'elles en font

contribue à faire affluer des dons, à nourrir et à enfler leur patrimoine naissant" (Lesne, 1910)

La christianisation de la Gaule a comme conséquence la création de nombreux établissements religieux réguliers. A côté des aumônes des fidèles, les évêchés et les nombreux monastères créés à partir du VI^e siècle (3), tirent leurs revenus de leurs biens et en particulier de leurs forêts. Roth (1850) estime qu'au IX^e siècle le tiers du territoire français était en la possession de l'église. Roth donne cette estimation sans explication et cite *L'Esprit des loix* de Montesquieu... Ce dernier affirme que les propriétés de l'église sont passées entre plusieurs mains.

Les couvents se multiplient sur le territoire. Le plus grand nombre est créé dans des régions au peuplement faible et où les espaces forestiers (forêts, landes ou friches) occupent de grandes surfaces. A la fin du VIII^e siècle il existe environ 300 couvents en France. A la fin du IX^e siècle, on comptait 900 abbayes, dont la plupart suit la règle de Saint Benoît. Les abbayes établissent des *granges* (fermes) aux alentours des vastes périmètres qu'elles contrôlent.

Ces établissements ont dès lors la nécessité de gérer leurs biens fonciers. Les *polyptyques* (4) rédigés à cette époque montrent que, à côté des terres labourées, les espaces forestiers constituent la principale richesse. On y prélève le bois nécessaire au chauffage, aux constructions, etc., mais ils sont utilisés surtout pour l'alimentation des animaux domestiques, et des porcs en particulier. Le droit de païsson comprenait la glandée et le panage.

Esmans dans le *Polyptyque d'Irminon*

Au sud et à l'est de Paris, existait un vaste espace forestier discontinu dont il ne reste que des fragments.

"La ville de Paris était, tout comme Lutèce, enceinte d'un épais rempart d'arbres de plusieurs kilomètres de profondeur. Au IX^e siècle, Esmans ou Esmans, dans le canton de Montereau (l'*Acmantus* ou l'*Agmantus* des diplômes), était environné d'une lisière de quatre lieues de forêts qui suffisaient pour engraisser cinq cents porcs. Cette forêt se rattachait à la *sylva Bierra* appelée aujourd'hui forêt de Fontainebleau, et qui se joignait à celles de Moret et de Sénart. Cette dernière s'étendait encore, au temps de Henri II, des portes de la ville de Melun au pont de Charenton." (Maurly, 1850)

La plus ancienne mention de l'élevage de porcs dans les forêts des environs de Fontainebleau date du IX^e siècle. Esmans (*Acmantus*), village situé près de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), dépendait de l'Abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés. On retrouve des renseignements précieux sur ces domaines dans le *Polyptyque d'Irminon* (Guérard, 1844) (5):

"§ 374. **Nature des redevances.** – Les principales redevances exigées des tenanciers de saint Germain consistaient en argent, en bétail (1), volaille, vin, blé, malt,

1) Le mot *friskinga* est d'origine germanique: il s'agit d'un cochon de lait. *Friskingaticus*: est une redevance consistant en cochons de lait (Niemeyer, 1976).

2) Lesne, 1910, p. 79.

3) A la fin du VIII^e siècle, il y avait près de 300 monastères et abbayes en France. A la fin du IX^e siècle, il y avait près de 900 abbayes bénédictines.

4) *Larousse du IX^e siècle*: Les *polyptyques* étaient consacrés à divers usages: tantôt on y inscrivait les impôts et charges publiques [...]; tantôt les polyptyques étaient des rôles de cens et de dénombrement, qui contenaient les noms de tous les habitants d'un lieu entre lesquels se faisait la répartition des impôts. Le mot de polyptyque ne tarda pas à s'altérer. Dès le IX^e siècle, on disait *politicum* et *pulegium*; c'est de ce dernier mot que l'on a fait *pouillé*, terme qui désigne les registres où sont mentionnés les bénéficiaires et revenus des églises.

5) Au IX^e siècle, Irminon était abbé de Saint-Germain-des-Prés.

houblon, moutarde et lin; en étoffes de laine et de fil; en miel, cire, huile et savon; en fer et en divers instruments de métal ou de bois; en bois à brûler, en échelas et en chars; en tonnes, douves, cercles et muids; en bardeaux et voliges; en torches et en objets divers.

§ 375. **Le droit de païsson.** – Le droit de païsson, *pastio*, comprenait ce qu'on appelle la glandée et le panage: c'était le droit de mener les porcs dans les forêts pour y paître le gland, la faîne et autres fruits à enveloppe coriace, *glandes*, tombés naturellement des arbres. On l'appelait aussi *pastionaticum* et *glandaticum*. Les manses qui en jouissaient payaient une redevance désignée de même sous le nom de *pastio*. La redevance consistait quelquefois dans un certain nombre de muids de glands ou de faîne, de froment, de seigle, d'orge, d'avoine, souvent dans le dixième des porcs; mais plus ordinairement dans un certain nombre de muids de vin ou dans une somme d'argent. [...]

Il n'est pas parlé de la païsson dans le fisc d'Esmans, où il y avait, néanmoins, une forêt de 4 lieues de tour, suffisante pour engraisser 500 porcs; mais il est probable que les manses de ce fisc la possédaient, et que c'était à raison de cette possession qu'ils payaient les 2 muids de vin qui leur étaient imposés."

L'abbaye possédait dans le "fisc" d'Esmans (2) plusieurs manses. Guérard le décrit ainsi:

"Au commencement du IXe siècle, le manse seigneurial de l'abbaye de Saint-Germain comprenait 9 cultures de terre labourable, de la contenance de 604 bonniers; 66 arpents de vieille vigne et 14 arpents de jeune, plantée par l'abbé Irminon, le tout pouvant produire 600 muids de vin; 70 arpents de pré, où l'on récoltait 150 voitures de foin; un bois de 4 lieues de tour, suffisant pour engraisser 500 porcs, et 4 moulins, qui rendaient 105 muids de blé, 2 sous d'argent et 2 oies. Le bois dont il est ici

question, est appelé *silva Usta*, dans le diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 829.

L'abbaye de Saint-Germain avait aussi au même lieu une église bien bâtie, ornée avec soin et pourvue d'une maison et des autres bâtiments nécessaires. Les 5 hôtes qui en dépendaient devaient rendre 9 poulets et 45 œufs, et faire 2 journées de travail par semaine si on les nourrissait. Ils possédaient avec le curé 17 bonniers de terre labourable, 4 arpents de vigne et un arpent de pré. L'église devait donner un cheval à l'abbaye.

Les manses tributaires étaient tous ingénues, et au nombre de 42, quoiqu'il n'en soit compté dans le résumé du fisc que 41 ½. Ils renfermaient 107 ménages, composés de la manière suivante: 1 femme libre avec enfants, 83 colons mariés avec des *colones*, 10 colons sans femmes ni enfants, 2 colons seuls avec enfants, 1 colone seule avec enfants, et une autre colone sans enfants; 2 hommes libres mariés avec des colones, et 2 colons mariés avec des femmes libres; 1 homme libre ayant 1 femme non qualifiée, 2 *calumniati* mariés avec des colones, et 2 colons mariés avec des *calumniatae*. Dans les 107 ménages, il y en avait 92 composés de mari et femme, et 15 de veufs ou de célibataires. On y comptait 199 chefs de famille et 250 enfants ou autres parents: en tout 449 personnes.

Contenance des manses tributaires: 685 bonniers de terre labourable, 108 arpents de vigne, et 44 arpents de pré.

Redevances: 7 livres 4 sous d'argent ou 144 moutons ou 18 bœufs pour l'armée, 72 muids de vin, plus le vingtième du produit des vignes; 77 muids d'avoine, 36 brebis avec leurs agneaux tous les trois ans, ce qui en fait 12 par année; 279 poulets et 1395 œufs."

Les redevances se faisaient principalement en nature.

Le capitulaire de Villis

Un des capitulaires carolingien les plus connus, le *capitulaire de Villis*, a été rédigé aux alentours de l'an 800 (3). Il ordonne aux agents royaux de développer les défrichements dans les cantons favorables à l'agriculture, tout en protégeant soigneusement ceux qui doivent rester en forêt (cf. *Annexe I*). Guérard (1853) a publié intégralement et commenté ce document:

"24. Dans chacun de nos domaines, que nos intendants aient des vacheries, des porcheries, des bergeries et des étables de chèvres et de boucs, autant qu'ils pourront en avoir, et qu'en aucun cas ils n'en soient dépourvus. En outre, qu'ils aient, pour leur propre service, des vaches fournies par nos serfs, de manière que pour les travaux seigneuriaux les vacheries et les charrues ne soient en nombre insuffisante au moment de servir. Qu'ils aient aussi, quand ils seront de service pour la fourniture des viandes, des bœufs boiteux mais non malades, et des vaches ainsi que des chevaux non galeux, ou autres bestiaux non malades. Et, comme nous l'avons dit, qu'ils ne diminuent pas pour cela le nombre des vacheries ou des charrues.

25. Quant à la païsson, qu'ils fassent annoncer le premier septembre si elle aura lieu ou non.

36. Que nos bois et nos forêts soient bien gardés; et là où il y a lieu à défrichements, qu'on fasse des essarts, et qu'on ne laisse pas les champs retourner à la forêt; et là où il y a des forêts, qu'on ne permette pas d'en couper trop et de les endommager; et qu'on garde bien notre gibier à l'intérieur des forêts. Qu'on veille de même aux faucons et aux éperviers pour notre profit. Qu'on en perçoive avec soin les cens. Et si les intendants ont envoyé leurs porcs dans nos forêts pour les engraisser, (ceci concerne également nos maires ou leurs hommes), qu'ils soient les premiers à en acquitter la dîme pour donner le bon exemple, afin qu'en le suivant, leurs autres hommes paient la dîme exactement." (4)

Le capitulaire de Villis est une directive concernant l'aménagement des domaines de l'empereur. Ce document montre l'intérêt que porte l'empereur à la préservation des ressources des forêts et à la mise en valeur des terres défrichées.

1) Au § 375 concernant le bétail, il indique:

"Le bétail payé en redevance se composait de bœufs, de moutons et de porcs. Une fois il est question d'une vache."

2) Esmans est un village situé au sud-ouest de Montereau. Les manses appartenant à l'abbaye s'étendaient sur les villages de Villecerf, Montmachoux, etc.

3) Les archives ont conservé plusieurs capitulaires de cette époque. Voir:

http://polycarolingien.free.fr/article.php3?id_article=13

4) Traduction proposée sur le site http://www.noctes-gallicanae.fr/Charlemagne/De_villis.htm. Texte latin original: voir *Annexe I*.

Les formules des actes dans le haut Moyen-âge

Je n'ai pas retrouvé d'actes civils de cette époque où soient évoqués les animaux domestiques en forêt. Mais on peut relever à plusieurs reprises les formules usitées pour les actes du haut Moyen-âge. Eugène de Rozière (1859) note que les animaux domestiques figurent dans ces

formulaire de donations, de contrats de mariage (voir, par exemple lettre n° CCXXIII; voir *Annexe 2*). Dans ce texte on parle de *gregem aequarum*, *gregem armentorum*, *gregem porcorum*, *gregem ovium*: troupeau de chevaux, de bêtes aumailles (bovins), de porcs et de moutons.

La fin des invasions

La population s'accroît au début du second millénaire

Les invasions normandes commencent au IXe siècle et se terminent au début du XIe. Ces envahisseurs pénètrent très profondément dans la France. Cette invasion eut comme conséquence une nouvelle période d'instabilité dans les campagnes.

Depuis les mérovingiens, la féodalité s'est établie progressivement. A partir de Charlemagne, la royauté s'installe durablement et étend son influence. Le roi crée progressivement une administration. Il essaye d'imposer son autorité face à une noblesse souvent turbulente et tente de recouvrer les biens aliénés par ses prédécesseurs. La féodalité a comme conséquence de nombreux conflits entre hobereaux locaux. Les Croisades sont un exutoire pour la violence de ces nobles en quête de gloire et de piété.

Malgré les grandes épidémies, cette période est plus calme que la fin du premier millénaire. La population s'accroît; les villes s'agrandissent. Les besoins croissent dans la même proportion que la population (céréales, animaux domestiques; la forêt fournit: bois de chauffage, charbon de bois, bois d'œuvre, écorce pour le tan, cendre, pâturage, païsson, etc.). Les espaces boisés, les friches et les landes régressent, mais les futaies sont probablement partiellement préservées pour la glandée. De surfaces importantes de terres sont défrichées et mises en valeur.

La paix relative a comme conséquence le développement de l'économie. Les pratiques basées sur le troc régressent, et la monnaie joue un rôle qui va en augmentant. Ainsi, les animaux domestiques deviennent une simple denrée nécessaire pour l'alimentation des villes et des campagnes.

La puissance et la richesse de l'église continue à s'étendre. En effet, au XIIe siècle, 1300 nouveaux établissements réguliers se créent: de nombreuses abbayes essaiment dans le monde occidental. Un grand nombre s'installe dans des régions peu peuplées où les forêts, les landes et les marais recouvrent de grandes surfaces. Lors de leur fondation, ces abbayes reçoivent des dotations importantes en terres et, surtout, en forêts. En faisant des dons et des aumônes, les donateurs, de hauts personnages, rois, princes et seigneurs, espèrent racheter leur conduite passée et gagner ainsi, après leur mort, le paradis que promet la religion.

Lorsqu'elles étaient établies dans des régions peu peuplées et peu mises en valeur, les donations étaient plus vastes. De plus, une abbaye riche devenait un pôle d'attraction tant pour les religieux que pour les laïcs. En ces temps de foi, elles faisaient dès lors tout leur possible pour accroître leur richesse et, ainsi, leur influence.

Les nombreux troupeaux de porcs élevés dans les forêts jouaient un rôle important dans les revenus des établissements religieux. Notons qu'en dehors de ces actes conservés précieusement dans les abbayes, très peu de renseignements concernant les paysans sont parvenus jusqu'à nous. Les seuls qui ont été retrouvés sont plus récents. Sans doute était-il plus difficile aux communautés rurales de conserver les documents attestant des conventions passées entre elles, les seigneurs ou les rois, et de leurs largesses éventuelles.

A cette période de paix relative succède une période de graves troubles: la Guerre de cent ans.

L'origine de la vaine pâture et de la jachère

On peut penser que le droit de vaine pâture et l'obligation, pour les agriculteurs, de se plier à un assolement triennal avec jachère, ont comme origine le fait que les défrichements réalisés au moyen âge lésaient les habitants. En effet, dans ces espaces boisés, ceux-ci bénéficiaient du droit de laisser pâturer leurs animaux. Pour les indemniser, les propriétaires leur ont laissé celui de laisser paître leurs troupeaux après enlèvement des récoltes et lorsque le sol était en jachère. C'est l'idée judicieuse qu'émet Bouthors (1865):

"Le défrichement des forêts ne pouvait pas dépouiller les communautés de leur droit de pâturage et de glandée, sans porter atteinte aux profits en nature et en argent que le

fisc seigneurial tirait de la dépaissance des bestiaux. Il a donc fallu chercher un mode de dédommagement qui satisfît, tout à la fois, l'intérêt des communes et l'intérêt des seigneurs. Les communes l'ont trouvé dans la condition imposée aux concessionnaires des défrichements, de souffrir le libre parcours des troupeaux après l'enlèvement des récoltes, et dans un système d'aménagement des cultures qui obligeait l'exploitant à laisser, tous les ans, un tiers de son exploitation à l'état de jachère nue; les seigneurs, dans le profit des droits d'herbage et de moutonnage qu'ils percevaient proportionnellement au nombre des bestiaux mis en pâture sur les terrains dont ils conservaient la seigneurie."

Les abbayes: le cas de l'abbaye de Pontigny et d'établissements voisins

Les actes concernant les abbayes regorgent de référence à l'élevage du porc dans les forêts. Nous avons pris des exemples dans l'abbaye cistercienne de Pontigny (et d'autres abbayes des environs). De nombreux actes la concernant ont été publiés par les historiens du XIX^e siècle.

Fondation de l'abbaye de Pontigny

L'abbaye de Pontigny, a été fondée en 1114 aux environs d'Auxerre (Yonne) sur le plateau calcaire près du Serein. C'était la seconde des "quatre premières filles" de Cîteaux. A proximité se trouve la forêt domaniale de Pontigny et la forêt d'Othe. Chaillou des Barres (1844) résume ainsi la fondation de l'abbaye:

"Quand l'abbaye de Pontigny se fonda, la population des paroisses environnantes était très restreinte. Car, il ne faut pas l'oublier, les effets désastreux des irruptions des Normands [...] n'étaient pas complètement effacés. Les habitants, serfs pour la plupart, cultivaient le sol. Néanmoins, on distingue encore des alleux et autres terres libres de redevances féodales, telles que celles du fondateur de Pontigny. Il existait, à l'époque contemporaine de l'établissement du monastère, de vastes landes; ces immenses terrains vagues et stériles, ainsi que les forêts qui couvraient une partie du pays, étaient consacrés au pacage des troupeaux. Pour des hommes dont l'industrie était nulle, vivant de peu comme tous les hommes primitifs, élever des porcs était presque une richesse. La glandée dans les bois offrait donc une sorte de moisson et d'autant plus précieuse qu'elle naissait spontanément, sans frais, sans travail. Les forêts permettaient aussi aux seigneurs de se livrer à l'exercice de la chasse, la plus vive des passions."

Plusieurs autres établissements religieux se sont installés à la même époque sur ces plateaux:

"Lorsqu'au XII^e siècle les moines de Cîteaux vinrent s'établir à Pontigny et aux Echarlis, les Templiers à Cerisiers, les Prémontrés à Dilo (Dei-locus) au milieu de la forêt, on vit, à l'envi, les rois et les seigneurs locaux couper une part de la forêt d'Othe et la donner aux nouveaux arrivants.

Des granges ou métairies, *grangiae*, s'élèvent au milieu des bois; de grands troupeaux de bœufs et de porcs sont dispersés sous les chênes séculaires, et l'on ouvre çà et là des éclaircies où l'agriculture s'établit. Les seigneurs de Venisy et de Villemaur, les comtes de Joigny, possédaient diverses parties de la forêt connues sous les noms de forêts de Saint-Pierre et de Saint-Etienne (1). Les habitants de Bussy, Brion, Migennes, Sormery, Séant, Boeurs, y avaient des droits d'usage. L'archevêque de Sens jouissait du droit de chasse avec chiens, filets et oiseaux dans la partie de la forêt qui appartenait au comte de Joigny (2). Les évêques de Troyes possédaient les bois d'Aix-en-Othe (3)." (Quantin, 1860, t. II)

L'abbaye de Pontigny était la plus grande et la

plus connue de la région. Elle s'attira rapidement les faveurs des grands. Les uns voulant se racheter de leurs péchés, les autres, lorsqu'ils partaient en croisade, donnaient tout ou partie de leurs biens à l'abbaye. Chacune de ces abbayes créa aux alentours des granges et des villages pour exploiter les richesses de la contrée.

Dons du roi à l'abbaye de Pontigny

En 1126, pour le rachat de ses péchés, Louis VI le Gros exonéra l'abbaye de toutes les taxes pour les objets qu'ils passeront sur leur seigneurie [sic]. Il défendit aussi au prévôt (4) de Sens d'exiger d'eux un droit de panage pour leurs porcs (document CXLIV, vers 1130; voir *Annexe 3*; Quantin, 1854, t. I). Cette charte fut confirmée par son fils, Louis VII le Jeune. Ce dernier accorda un droit de pâturage et de païsson pour les troupeaux de la maison de Chailley, dépendant de Pontigny, dans la forêt d'Othe (document CCIII, en 1139; voir *Annexe 4*; Quantin, 1854, t. I).

Un autre don concerne l'abbaye voisine de Dilo. En 1132, Louis VI le Gros étant à Sens, déclare dans cette charte qu'il a fait don aux chanoines de Dilo, de droits d'usage dans la forêt d'Othe, soit pour y construire leur monastère ou d'autres maisons, soit pour y mener paître leurs troupeaux. Il y ajoute une plaine qui est voisine de la forêt (document CLXVII, en 1132, – voir *Annexe 5*; Quantin, 1854, t. I).

Dons de nobles personnages

Anséric de Montréal, lorsqu'il partit avec le roi pour Jérusalem, a donné aux moines de Reigny tout droit, d'usage dans ses pâtures, ses bois et ses eaux (document CCLXXVIII, en 1147, – voir *Annexe 6*; Quantin, 1854, t. I).

Il en est de même pour Ascelin de Châtel-Censoir. Pour le salut de son âme, il a, du consentement de sa femme Autissiodore et de ses fils, Herbert et Gaucher, donné aux moines de Pontigny tout droit d'usage dans ses bois de Frétoy (?); et, lorsque le gland et la faîne seront abondants, droit d'y mener paître leurs bestiaux après la Purification de Notre-Dame (cette fête coïncide avec la Chandeleur (Vray, 2008)) (document CCLXXXVII, en 1148, – voir *Annexe 7*; Quantin, 1854, t. I).

Parfois, le donataire restreint sa donation. Ainsi, Garnier de Marcilly et Thibaut, son beau-frère, ont fait don, à l'église de Vauluisant, du droit d'usage dans tous leurs bois et plaines pour les troupeaux du monastère, *les porcs exceptés* (document CCCVII, en 1150, – voir *Annexe 8*; Quantin, 1854, t. I).

C'est aussi le cas dans une charte non datée du début du XIII^e siècle sur l'abbaye de Fontaine-Jean (située

1) En 1149, Richard Vitulus fit don à l'abbaye de Pontigny de tout ce qu'il possédait dans la forêt de Saint-Étienne, depuis Cérilly jusqu'à Séant, ainsi que du côté du fossé de Sens, vers Chailley, (Fossalus Senonicus.) (Quantin, 1854, t. I, n° 291.

2) Charte de Philippe-Auguste pour l'archevêque de Sens, n° 1755 (Delisle, 1856).

3) Des recherches dans les archives de l'Aube complèteraient facilement le résumé historique que nous esquissons.

4) Cet officier n'apparaît qu'au XII^e siècle, et on ne le voit qu'à Sens, seule ville qui appartint au domaine du roi depuis la réunion du comté à la couronne, en 1055. Le prévôt empiétait sur la juridiction de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, en 1108, et le roi Louis VI lui défend, ainsi qu'à ses autres officiers, d'exercer de mauvaises coutumes en ce lieu. Le prévôt de Sens, outre ses attributions judiciaires, veillait à la recette du produit des forêts royales. (Quantin, 1854, t. I)

sur la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron, Loiret):

"Moi, Robert de Courtenay (1), je fais savoir que je prends en main, pour la protéger toujours, la maison de Fontaine-Jean (2), que mes ancêtres ont fondée, et que mon illustre père, Pierre de Courtenay a tendrement aimée et honorablement augmentée. C'est pourquoi je confirme à Arnaud, son abbé, et aux frères de cette communauté tout ce qu'ils tiennent de la libéralité de mes prédécesseurs. J'approuve nommément et leur confirme la jouissance des usages et utilités accoutumées dans toute la forêt de Burcy (3), jusqu'au bois d'Arnaud, excepté le glandage du chêne et du hêtre. De peur que cette exception ne leur suscite quelque contestation, je répète que je leur concède tout droit de pacage et de pâturage dans cette forêt, en tout temps.

Cette concession est approuvée par mes deux frères, Pierre, comte de Nevers (4), et Guillaume de Courtenay (5)."(Jarossay, 1891)

La donation du droit au pâturage dans de vastes forêts avait une grande importance pour le donataire; la réserve du droit au païsson en avait une non moins grande pour le donateur.

Des problèmes de lisières peuvent être à l'origine de contestations parfois violentes

Le périmètre contrôlé par l'abbaye de Pontigny était très vaste. Comme nous l'avons dit, aux environs d'Auxerre, plusieurs établissements avaient des possessions se jouxtant. Des conflits éclatent régulièrement entre les abbayes. Ils sont réglés le plus souvent à l'amiable et des traités sont signés. Quantin (1854, t. 1) résume l'acte CCXL ainsi:

"Norpaud, abbé de Vaultuisant, et Landry, abbé des Echarlis, s'étant réunis en présence de Garnier, abbé de Dilo, au lieu de Beauciard, pour juger une contestation élevée entre les moines de Pontigny et les chanoines de Dilo, au sujet de leurs droits de pâturages respectifs, l'ont terminée de la manière suivante. Les chanoines de Dilo ne feront pas paître leurs troupeaux, les porcs exceptés s'il y a du gland, dans les bois au-delà des limites ci-après. Depuis la vallée de Chancourt, passant par Bretenay, jusqu'au ruisseau de Vanne, et de ce ruisseau vers Chailley jusqu'au ruisseau venant de Chillery se jeter, dans celui de Vanne; d'autre part, de Chancourt à Auxon et d'Auxon à Goursan, de ce lieu à Neuvy, Soumaintrain et Germigny; de Germigny, en descendant l'Armançon, jusqu'à Briennay, et de Briennay, par le chemin public et une croix; au pont d'Avrolles, et dudit pont, en suivant le Créanton, jusqu'au ruisseau de Lonvas et à la fontaine de Becherel, etc. D'autre part, les troupeaux des moines de Pontigny ne pourront pas

dépasser les limites ci-dessus désignées et jusqu'à Joigny et à l'Armançon, les porcs exceptés. Et au-delà des susdites limites, de Villemaur jusqu'à Auxon et à la Seine, les moines de Pontigny ne pourront ni faire paître ni établir de granges." (Voir *Annexe 9*)

Un conflit éclata au milieu vers 1150 entre l'abbaye de Pontigny et celle de Reigny. Un traité aux clauses très amusantes fut signé. Quantin (1854, t. 1) résume l'acte CCLXIV ainsi:

"Il résulte de cet accord que les troupeaux de l'abbaye de Reigny ne dépasseront pas le chemin de Massangis à Nitry, du côté de Villers, et que ceux de Pontigny ne dépasseront pas Oudun: certains pâturages sont déclarés communs. En outre, de Massangis, en suivant le Serain jusqu'au gué de Cours, les troupeaux de Reigny n'iront pas du côté de Villers.

Le chemin qui, dudit gué, va à Rougemont par Souancy, Soulangy, Sanvignes, Etivey et Aisy, servira de limite aux deux maisons: Pontigny restant sur la gauche, et Reigny sur la droite. Les frères convers qui enfreindront cet accord seront envoyés de Pontigny à Oudun, et ceux de Reigny à Villers, et condamnés à coucher, pendant trois jours, sur la terre et à ne manger qu'un potage par jour." (Voir *Annexe 10*)

Les fauteurs de troubles seront punis... Potage pour tout le monde!

Un autre différend s'éleva en 1155 entre les abbayes de Pontigny et de Vaultuisant (commune de Courgenay, Yonne). Il fut réglé par un traité fixant les limites des territoires des deux abbayes. Quantin (1854, t.1) résume ainsi l'acte CCCLXVII:

"Lambert, abbé de Cîteaux, fait savoir, à tous les moines de son ordre, qu'une contestation élevée entre les moines de Vaultuisant et ceux de Pontigny a été terminée de la manière suivante: Les maisons, bâties entre Sevies et Cérilly seront détruites et il n'en sera pas élevé de nouvelles, mais seulement des cabanes de bergers. Les troupeaux de Vaultuisant ne pourront parquer au-delà du chemin (du côté de Sevies) qui conduit de Séant à Arcés. L'abbé règle ensuite les droits respectifs des parties dans les forêts de Rajeuse, du Bouloy, de l'aleu de Séant, et de Notre-Dame de Séant." (Voir *Annexe 11*)

Ceux qui transgresseraient ce traité seraient punis de trois jours au cachot et au pain sec et à l'eau fraîche... Parfois les conflits se règlent d'une façon plus douce. Le Cartulaire général de l'Yonne donne encore d'autres exemples de traités entre les abbayes de la région. Ces conflits éclataient même avec des couvents de femmes.

La Guerre de Cent ans

En 1427, après avoir résisté pendant trois ans au siège par les Anglais, la ville de Montargis et ses habitants furent vainqueurs. Charles VII y vint en 1430. Il signa l'acte par lequel la ville et ses environs sont réunis au domaine de la couronne de France. Pour remercier les

habitants de Montargis d'avoir résisté, le roi leur octroie une charte (Lhoste, 1771, Voir *Annexe 12*).

Il y est précisé que les habitants seront exemptés d'impôts et qu'ils pourront prendre dans la forêt de Paucourt (forêt de Montargis) le bois dont ils auraient besoin pour se chauffer et reconstruire leurs maisons (sans en abuser) et d'y faire paître quatre porcs par ménage (Lhoste, 1771). (Voir le texte *Annexe 12*).

1) 1168-1239 – Fils de Pierre Ier de Courtenay, petit fils de Louis VI le Gros.

2) L'abbaye de Fontaine-Jean a été fondée vers 1124 par Milon de Courtenay. Elle était fille de Pontigny.

3) La grande forêt de Burcy existe encore en partie; mais son nom a disparu. Aujourd'hui elle est morcelée (aux environs de Châteaurenard).

4) (1155 – 1219) Pierre II de Courtenay, empereur latin de Constantinople.

5) (1172-1248)

Les premiers codes forestiers

Baudrillart donne un édit de novembre 1219 (Philippe-Auguste) comme étant le point de départ de la législation forestière en France. Vient ensuite l'ordonnance de 1346 de Philippe VI de Valois qui organise l'administration des forêts en France. Ce texte organise l'administration forestière.

A partir de la fin du XIV^e siècle, lors d'une période d'accalmie de la Guerre de Cent ans, la royauté comprend la nécessité gérer les ressources forestières d'une façon plus rigoureuse. Le roi Charles V signe en septembre 1376 à Melun le premier *Règlement général des Eaux-et-Forêts* (Isambert, 1824). Dans ce règlement, l'administration, il n'est pas encore fixé de normes, mais il est demandé que les usagers doivent montrer leurs titres pour prouver leurs assertions. Les articles 30 et 43 de ladite ordonnance concernent la païsson.

En septembre 1402, Charles VI signe un nouvel édit. Dans plusieurs articles, le panage et le pâturage sont brièvement évoqués et règlementés (Jordan, 1825). Les articles 4, 54, 55, 66 et 71 organisent le panage et la façon dont les redevances sont prélevées par l'administration. A ce propos, Pastoret (1811) indique:

"Le règlement général sur les eaux-et-forêts donné par Charles VI, au mois de septembre 1402, veut que l'on soumette à un nouvel examen les titres de ceux qui

exercent le droit de pacage. Lorsqu'un pareil droit sera accordé dans la suite, il n'y aura que le donataire et ses héritiers qui pourront en jouir; et quant aux concessions déjà faites, quelques précautions sont établies pour empêcher l'abus. On règle également comment on adjugera la ferme des redevances payées pour obtenir la faculté de mener paître ses troupeaux dans les forêts du roi, et comment se partageront les amendes imposées à ceux qui les y conduiront sans avoir obtenu d'avance cette faculté."

L'Etat commence à comprendre la nécessité de régénérer la forêt alors surexploitée par les riverains. En effet, ceux-ci abusent de cette manne. Ils y conduisent de plus en plus d'animaux, vaches, chevaux, porcs, voire, parfois, moutons. D'autant que, la chasse étant le passe-temps favori de la noblesse, la présence de ces animaux perturbe le gibier et constitue une concurrence pour les gros animaux...

On peut légitimement se demander dans quelle mesure ces ordonnances étaient suivies. Guillemot (1905) constate:

"La poursuite des délits n'était pas toujours facile; les usagers se révoltaient contre les sergents et menaçaient parfois leur vie. [...]"

Quelquefois, au contraire, c'étaient les sergents qui poursuivaient les délinquants avec trop d'ardeur."

Saint Blandin, ermite briard

Saint-Florentin et Saint Juvin sont connus (Méchin, 2007). Saint Blandin, ermite de Brie, vivait dans la vallée du Morin dans la seconde moitié du XI^e siècle (sous le règne de Philippe I^{er}).

"Blandin, de simple porcher, est devenu un grand saint et un illustre confesseur, comme l'assure le témoignage de la voix publique et le confirment les miracles dont le Sauveur du monde a bien voulu honorer le mérite de son serviteur.

Pendant qu'il était appliqué à servir du mieux qu'il pouvoit son bon père, il s'attira l'envie de ses camarades; et comme la langue des mauvais domestiques est toujours leur plus mauvaise partie, il l'accusèrent d'avoir diverti ou dérobé quelques-uns des porcs confiés à sa garde, croiant par là le décrier comme convaincu de vol, et que leur maître en haine de son avarice n'aurait à l'avenir pas plus de considération pour lui que pour le moindre d'eux.

Mais le saint jeune homme n'eût pas plutôt fait retentir les bois du son de son cornet (1) que sur le champ il accourut plus de porcs qu'il n'y en avait jamais eu auparavant dans la cour de son maître, chose surprenante et que nous savons par la tradition de ceux qui vivoient

alors. Raimeric en fut étonné et les calomnieux de son favori furent obligés d'avouer que cette imposture criminelle étoit un effet de leur jalousie. Voilà jusqu'où va l'impudence du mensonge pour soutenir la fausseté. [...]"

Notre saint a fermé la bouche de ses ennemis en multipliant les porcs comme Dieu autrefois multiplia le pain sous les dents d'une foule de gens affamés." (Wilmart, 2000)

L'hagiographie de saint Blandin décrit d'autres miracles. Ainsi, à Guérard (Seine-et-Marne), il fit jaillir une source, la *Source Saint-Blandin*, dont les propriétés miraculeuses guérissaient les rhumatismes. Le saint a été enterré à La Celle-sur-Morin. A cet emplacement a été érigée une abbaye bénédictine.

Jehan de Brie écrivit à la fin du XIV^e siècle le premier traité en français sur l'élevage des moutons. Son livre "*Le bon berger*" fut publié en 1379 à la demande de Charles V. Auparavant, il avait gardé les oies et les porcs dans une ferme briarde.

Au Moyen âge, en forêt de Fontainebleau

Plusieurs historiens locaux se sont intéressés aux usages dont les riverains et les divers établissements religieux et les habitants jouissaient dans la forêt de Fontainebleau. Il faut signaler aussi la très belle étude de René de Maulde (1871) concernant les forêts d'Orléans et de Montargis au Moyen-âge.

Les Trinitaires de Fontainebleau et autres établissements religieux

De nombreux documents concernent les porcs engraisés en Forêt de Fontainebleau au Moyen-âge. Les établissements monastiques et les habitants des villages du bornage bénéficiaient des droits d'usages que les rois leur avaient octroyés. En ce qui concerne les riverains, ces usages avaient été concédés en compensation des dégâts que les animaux pouvaient faire sur leurs cultures.

1) Cornet à bouquin...

Les Trinitaires (aussi appelés Mathurins) possédaient à Fontainebleau un couvent créé par Saint-Louis en 1259 (1). Le roi avait doté cet ordre de nombreux biens dans la forêt de Fontainebleau, dont la païsson pour 100 porcs (Voir Dan, 1642, *Annexe 13*).

Deroy (1937) précise:

Les Trinitaires de Fontainebleau menaient aussi leurs porcs dans la forêt de Bière en payant trois deniers par tête aux marchands de la païsson. En 1301 ils faillirent être frustrés de ce droit par les habitants de Fontainebleau, Bois-le-Roi et Samois qui le prétendaient uniquement réservé aux paroissiens laïques et qui ne renoncèrent à leurs prétentions que devant une sentence défavorable du Parlement (Voir le texte latin de l'Olim *Annexe 14*).⁽²⁾

De même, les religieuses de l'abbaye du Lys Abbaye du Lys, proche de Melun fut fondée par Blanche de Castille et Louis IX. Le roi étant parti en 1248 pour la septième croisade, l'abbaye reçut en 1251 le droit d'entretenir 300 porcs dans la forêt de Bière (Rouillard, 1628; voir *Annexe 15*).

D'autres établissements religieux venaient, même de très loin, faire paître leurs porcs en forêt de Bière. Deroy (1937) nous apprend:

"Droits de panage des établissements religieux. - Quelques établissements religieux bénéficièrent du droit de panage. Sous saint Louis, l'abbaye de Saint-Antoine de Paris envoyait ses porcs dans la forêt de Bière (3). En 1306, Philippe le Bel fit don aux religieux du prieuré de Saint-Eloi près de Longjumeau d'un droit de panage annuel et gratuit pour vingt porcs dans les forêts de Bière ou de Cuise (4), Suivant l'abbé Lebeuf (5), Philippe de Valois aurait accordé un droit semblable pour cent porcs aux religieuses de La Saussaie près de Villejuif. [...]

Les religieux de Saint-Victor près Paris avaient le droit d'envoyer au panage dans le bois Saint-Victor les porcs de leur ferme d'Ury et ceux de leurs métayers, en nombre illimité. Le Parlement le leur reconnut en 1270 après de multiples difficultés suscitées par les panageurs et le forestier de Bière (6). Mais en 1304 une sentence de Philippe le Convers et Guillaume de Saint-Marcel, enquêteurs des eaux et forêts, leur interdit d'envoyer plus de deux cents porcs dans leur bois en temps de païsson (7)."

Les habitants des villages du bornage

1) Leur couvent était situé à l'emplacement de la Cour des Adieux.

2) Voir *Annexe 16* (Beugnot, 1844)

3) En octobre 1239, le roi gratifie d'une aumône de vingt sous le porcher de l'abbaye (Wailly, 1855-1876).

"Quidam homo qui custodit porcous abbatiae Sancti Antonii Parisiensis in foresta Bieriae, de dono, ad Fontem Bliaudi, XX s."

4) Arch. nat., JJ 38, n° 139.

5) L'abbé Lebeuf (1757) cite:

"Philippe de Valois voulut de plus que ces Religieuses pussent mettre cent porcs dans la forêt de Biere, où il leur donna aussi une certaine quantité de bois à prendre."

6) Voir les *Olim* (Voir le texte latin Annexe 14) (Beugnot, 1839, t. I, p. 365).

7) Cartulaire de Saint-Victor de Paris (Arch. nat., LL 1450 A, fol. 70).

Deroy (1937) a collationné dans sa thèse des documents concernant la forêt:

"Rapports des usagers avec les marchands de la païsson. - En septembre 1366, Charles V restitua leurs droits d'usage aux paroissiens d'Avon, Bois-le-Roi et Samois (8). A cette époque, chaque usager tenant feu et hôtel pouvait envoyer dans les vallées de , la forêt cinquante porcs. Lorsque la païsson était vendue, les habitants payaient aux marchands trois deniers par tête de porc et éalisaient trois personnes qui, avec les trois gardes nommés par les marchands, étaient commis par le maître forestier à la surveillance de la païsson. Il fallait en effet empêcher que les troupeaux ne se confondissent et que les porcs des usagers n'allassent manger les glands réservés aux porcs des marchands. Si cette circonstance se présentait, le marchand qui en était victime recevait autant de fois quatre deniers qu'il y avait eu de porcs pris "d'eschapée". Les usagers et les marchands ne s'entendaient pas toujours de façon parfaite.

En 1270, soutenus par le forestier de Bière, les marchands arrêtaient les porcs des gens de Bois-le-Roi, Samois et Fontainebleau dans les vallées de la forêt, à la Brocelle, au Bréau de Fontainebleau, à Chêne-Verse, Vaucerville et les Doiz de Fontainebleau, et y installèrent indûment les leurs au nombre d'environ 6000. Ils voulurent faire payer les usagers; ceux-ci ne vinrent pas, et toute la païsson fut dévorée par les porcs des marchands; les usagers estimèrent à 300 livres le préjudice qui leur était ainsi causé, les marchands répliquèrent qu'ils avaient constamment eu le droit de conduire leurs porcs dans toute la forêt et affirmèrent que les usagers avaient fait fuir en les effrayant plus de cent porcs. L'enquête démontra que les marchands n'avaient pas le droit de faire séjourner leurs porcs dans les vallées mais seulement de les traverser, et le bailli de Sens fut chargé de statuer au sujet des dégâts commis (9). [...]

Loges. - Les porchers construisaient dans la forêt, pour s'abriter contre le froid et la pluie, des petites "loges" où ils allumaient du feu avec un peu de bois mort. L'administration forestière tolérait cette coutume sans l'encourager. En juillet 1350 Regnault de Giry, maître et enquêteur, en 1400 le réformateur Hector de Chartres ne la défendirent pas aux porchers de l'abbaye du Lys parce qu'il y avait longtemps que ceux-ci la pratiquaient (10).

Panageurs. - Les panageurs percevaient les droits de panage et jugeaient les procès auxquels cette perception donnait lieu. Dans la forêt de Bière, nous ne les trouvons mentionnés qu'une seule fois, en 1270. Ils avaient alors confisqué les porcs du métayer de l'abbaye de Saint-Victor (11).

Droit de glandée. - Le droit de glandée ou droit de prendre du gland en forêt pour la nourriture des pourceaux appartenait, au XIIIe siècle, aux habitants de Bois-le-Roi, Samois et Fontainebleau (enquête du Parlement, Toussaint 1279) (12). Nous ne l'avons pas rencontré après cette date dans les titres des paroisses usagères. Il semble d'ailleurs

8) Arch. nat., JJ 97, n° 516.

9) Les Olim, voir le texte latin, Annexe 16 (Beugnot, 1839, t. I, p. 359).

10) Arch. dép. de Seine-et-Marne, H 577, n. f., et Arch. nat., K 190 n° 115.

11) Olim, éd. Beugnot, t. I, p. 365.

12) Delisle (1863):

"Les habitants de Samoys, Boys le Roy et de Fontainebleau peuvent, pour leurs pourceaux malades et truyes ayans les cochons, cuillir du glan en la forest de Byère."

avoir été assez mal vu par l'administration forestière. Une ordonnance de M. de La Faluère, du 6 septembre 1712, défendit à tous les habitants des villages riverains de

prendre en forêt aucuns glands, fenis, pommes et autres fruits sauvages (1)."

La Renaissance

Après la désastreuse Guerre de Cent ans, la population de l'Île-de-France a été décimée. Lors de ces guerres, les communautés paysannes ont perdu la plupart de leurs titres concédant des droits d'usages. A cette époque, les usages locaux sont consignés par écrit en français dans les *coutumes* (2).

Dans chaque région du royaume, une assemblée de notables et de représentants de la noblesse se réunit et fixe les règles. La coutume d'Orléans, par exemple, donne beaucoup de détails concernant les animaux domestiques, et particulièrement en forêt. Sans doute est-ce dû au fait que la forêt d'Orléans était proche de la ville et que beaucoup de personnes étaient directement concernées. D'autres coutumes sont beaucoup moins précises (Coutume de Melun, de Montfort-l'Amaury, la coutume de Lorris, par exemple).

Le titre V de la coutume d'Orléans concerne *Des Droits de Pâturage, Herbage, Paignons & prises de bêtes* (Voir Pothier 1780) (voir les articles se rapportant aux animaux domestiques dans la forêt dans l'*Annexe 17*).

Les rois continuent de légiférer en matière d'eaux et forêts et ces ordonnances sont de plus en plus précises. En mars 1515, François Ier signe l'*Ordonnance sur la chasse, les forêts, droits d'usage, rivières, étangs et pêcheries* (Isembert, 1828).

Après les premières ordonnances concernant les forêts, il devient nécessaire d'aller plus avant. Il faut cartographier les forêts et régler les usages. L'édit de 1515 fournit peu de détails sur la paisson. Le § 21 précise que les panages sont vendus et le § 88 évoque le pâturage et le *franc pasnage* en forêt. L'ordonnance demande que le nombre d'animaux allant en forêt soit réduit.

Par ailleurs, malgré la défense formelle qu'il en a faite dans l'ordonnance, le roi continue d'octroyer certains droits de paisson dans ses forêts, ainsi que le laisse comprendre les *Catalogues des actes de François Ier*:

"17970. Don à Jean de La Haye, sr de Salles, du droit de franc usage en la forêt de Grosbois, pour son chauffage et la construction de sa maison de Salles en Bourbonnais, avec permission de mettre chaque année vingt porcs dans la paisson de ladite forêt. Saint-Just-sur-Lyon, 12 décembre 1524.

17971. Don à Jean de La Haye, sr de "Pramière", du droit de franc usage pour sa maison de "Pramière", dans la forêt de "Morsanges" avec permission, de mettre vingt porcs dans la paisson de ladite forêt, Saint-Just-sur-Lyon,

12 décembre 1524." (Anonyme, 1892)

Et encore:

"19930. Déclaration de l'hommage de François Foyal, seigneur d'Herbault en Sologne, pour les seigneuries de Foux (3) de l'Île-Marin et des Châtelliers, l'usage du bois-mort et du mort-bois de la forêt de Boulogne, et la paisson de cinquante porcs dans ladite forêt. 14 décembre 1529.

22354. Mandement aux commissaires chargés de juger en dernier ressort les procès engagés par suite de la réformation de la forêt de Rets, de connaître des réclamations élevées par l'abbaye de Longpont contre le procureur; du roi, qui, malgré un arrêt desdits commissaires en date du 13 septembre 1540, avait fait saisir les porcs de ladite abbaye paissant dans ladite forêt. Vauluisant, 3 avril 1541.

22960. Lettres accordant à Françoise de La Roche, veuve de François; Foyal, délai jusqu'à, la majorité de son fils, pour, rendre l'hommage-dû au roi pour les seigneuries de Foux, de l'Île-Marin et des Châtelliers, l'usage du bois mort, et du mort-bois dans la forêt de Boulogne, et la paisson de cinquante porcs dans ladite forêt. 26 février 1544." (Anonyme, 1894)



Cornet à bouquin (Wikipedia)

Enfin, nous trouvons dans ces actes un détail amusant: sans doute la redevance due au roi avait-elle été surestimée et la glandée faible...

"29116. A Jacques Auclerc, fermier pour l'année 1533 du gland et de la paisson de la forêt de Tronsay en

1) Archives de la maîtrise de Fontainebleau, Reg. 24, fol. 29. Le droit de glandée appartient généralement aux seigneurs riverains (voir la liste générale des usagers).

2) Par l'édit de Montils-les-Tours de 1453, Charles VII ordonne la rédaction des *Coutumes*. Dans l'Orléanais, elles ne seront rédigées et éditées qu'en 1509. Elles furent corrigées et réformées en 1583.

3) Paroisse de Vineuil, Loir-et-Cher (Arch. Nat. P. 1479, fol. 115 v°)

XVIIe et XVIIIe siècle

L'édit de Henri IV, en 1597

La paix est revenue. Les Guerres de religion sont momentanément finies. Henri IV se préoccupe plus de la chasse que de l'état de la forêt. Mais il faut lutter contre les abus, tant des fonctionnaires que des usagers. Son

Règlement général des Eaux & Forests fait par le Roy Henry IV, à Paris au mois de May 1597, reprend les édits précédents. Les articles 33, 34 et 35 concernent la paisson (Isembert, 1829a).

La forêt dégradée

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, la population française s'accroît. Les villes se développent. Les besoins en bois augmentent: bois d'œuvre pour les constructions et la marine, bois de chauffage, charbon de bois pour le chauffage, la production de chaux et la métallurgie, cendre pour la lessive et le savon, tan, etc.

L'alimentation des habitants étant basée essentiellement sur les céréales, les défrichements reprennent. La terre labourable a plus de valeur que les espaces boisés ou des landes. Maury (1850) pense que cet aspect spéculatif est à l'origine de beaucoup de défrichements:

"La terre prenait chaque jour plus de valeur, et le profit qu'on avait à la mettre en culture augmentait avec l'accroissement de la population. Les seigneurs, s'apercevant qu'ils pouvaient retirer de plus fortes redevances des terres livrées à la culture des céréales que de celles qui étaient couvertes de forêts, prenaient eux-mêmes part à la destruction." (Maury, 1850)

Le fait de défricher des terres vierges présentait des avantages certains. Pendant quelques années, la fertilité est meilleure que les celles de même nature en culture depuis longtemps. Etant donnée la faible quantité d'engrais (fumiers) dont disposaient les agriculteurs, les éléments minéraux exportés par les cultures n'étaient pas renouvelés et les terres s'appauvrirent rapidement. L'assolement triennal et les jachères étaient peu efficaces pour renouveler la fertilité des sols.

Les plus, beaux arbres se développent dans les meilleures terres, leur abattage laisse d'autant moins d'arbres produisant assez de glands pour la paisson. Or cette dernière est pourtant nécessaire pour l'alimentation d'une population croissante.

La forêt est mise à sac malgré les louables efforts de Colbert pour en réglementer l'exploitation. Ce dernier, prévoyant, s'intéresse à sa gestion et prévoit la régénération de grandes étendues. D'autant que, pour les besoins de la marine, de la capitale et des centres urbains, les bûcherons ont détruit une partie de la futaie de chênes et de hêtres. Vauban dénonce la conséquence de cette destruction sur l'élevage porcin. Il constate que, dans le Morvan particulièrement dépouillé de ses forêts, cette exploitation a augmenté la pauvreté des populations et du cheptel:

"Pour des porcs, on en élève [dans le Morvan], comme ailleurs, dans les métairies, et chez les particuliers; mais non tant que du passé, parce qu'il n'y a plus ni glands, ni fâines, ni châtaignes dans le pays, où il y en avoit anciennement beaucoup." (Vauban, 1815)

C'est aussi ce que constate l'agronome Augustin Sageret (1808), quand il décrit le Gâtinais orléanais au début du XIXe siècle:

"On élève quelques porcs, mais moins qu'autrefois, la récolte des glands manquant souvent, et les gros chênes devenant de plus en plus rares."

Cet effet est encore sensible au milieu du XIXe siècle. On peut lire cette remarque dans le *Journal d'agriculture pratique* de 1852:

"Dans les fermes, et chez les meuniers, on élève [des porcs] le plus qu'on peut: on les nourrit avec des pommes de terre, du sarrasin, des pains de méton et du gland devenu assez rare depuis la destruction des futaies." (Dupin, 1852)

De plus, une miniglaciation a sévi au début du XVIIIe siècle. La majeure partie des châtaigniers de l'Île-de-France (Tellès d'Acosta, 1782) a gelé. Cela diminue d'autant les ressources pour les animaux et pour les hommes. Ce refroidissement du climat a provoqué des famines et contraint les populations affamées à se nourrir, entre autres, de glands... Certains auteurs soulignent qu'à cette époque, la consommation de viande de porc régresse.

"La progression inexorable des défrichements et le déboisement massif pour satisfaire les besoins insatiables en bois de la marine et des grandes villes, conduisent tout naturellement à une diminution du nombre de cochons. Au temps de Louis XIV, la France compte moins de porcs que sous Saint Louis. Les charcutiers parisiens ne débitent plus que 15 000 par an, soit la moitié de la consommation à l'époque de la guerre de cent ans. Les grandes plaines céréalières ont oublié les troupeaux de porcs qui restent nombreux dans les pays de bocage ou de grandes forêts. Malheureusement, les chênes sont moins productifs et les années de mauvaise glandée sont plus nombreuses qu'auparavant. Désormais, il ne faut plus compter uniquement sur la nature pour élever les porcs. Ils rentrent à leur tour dans le cycle de la production agricole." (1)

A partir de la fin du XVIIIe siècle, l'élevage et l'engraissement des porcs avec les pommes de terre se développe. Le prix de la viande de porc et de ses dérivés diminue. Au XIXe siècle, Paris consomme beaucoup cette viande devenue bon marché (Husson, 1875).

1) Voir: <http://aventuresdelhistoire.blogspot.fr/2010/05/la-grande-histoire-meconnue-du-modeste.html>

La Réformation de 1669

L'Ordonnance de 1669, initiée par Colbert, a comme but de réglementer l'exploitation des forêts du roi, de limiter les usages des riverains, ainsi que de rendre plus aisée la perception des droits. Cette ordonnance a comme vocation d'être applicable dans toute la France. Elle eut pour conséquence de créer une dynamique à long terme permettant l'amélioration de la gestion des forêts françaises. Elle servit de base aux codes forestiers ultérieurs.

"Plus ferme et plus prévoyante, l'ordonnance de 1669 abrogea tous les droits d'usage qui pesaient sur les forêts de la couronne; elle voulut que le remboursement de ceux reconnus légitimes eût immédiatement lieu, et défendit à l'avenir d'en concéder de nouveaux, pour quelque cause que ce fût. Mais ces dispositions, qui d'ailleurs ne s'appliquaient qu'aux bois de l'état, ne reçurent aucune exécution. C'est ainsi que les forêts de la couronne continuèrent à être grevées de tous les droits d'usages, tandis que celles des particuliers semblaient devoir, à tout jamais, être chargées de ces servitudes désastreuses." (Valserres, 1846)

Nous avons mis en *Annexe 18* les textes de la Réformation de 1669 qui concernent le pâturage des animaux domestiques en forêts (Isembert, 1829b).

Les travaux préparatifs à l'ordonnance commencèrent en 1661 par une enquête. Un état de la forêt de Fontainebleau fut établi en 1664. Les 17 paroisses usagères: Samoie, Bois-le-Roi, Avon, Saint Ambroise et Saint-Etienne de Melun, Chailly, Villiers-en-Bière, Bourron, Montigny, Thomery, Saint-Martin-en-Bière, Arbonne, Achères, Grès, Ury, Recloses, Villiers-sous-Grez envoyaient à cette date 6367 porcs et 12117 vaches (Arch. Dép. Seine-et-Marne B65/2). Barillon d'Amoncourt rédigea en 1666 la réformation concernant la maîtrise de Paris (1).

Or l'exploitation de la forêt nécessite une main-d'œuvre importante. Les forestiers avaient peur qu'en supprimant les droits de pâturage et de païsson ancestraux des riverains, les populations ne s'en aillent vers des lieux

plus hospitaliers. En conséquence, après l'interdiction promulguée dans l'ordonnance s'avère irréalisable. Un arrêt du conseil du roi de 1684 se contente de limiter le nombre des bestiaux que chaque usager peut conduire en forêt: deux vaches et quatre porcs (Plinguet, 1831).

Au cours du XVIII^e siècle, de nombreux commentaires et analyses de l'ordonnance de 1669 sont publiés. Le règlement et la jurisprudence précisent:

"**Glandée**: Il n'est pas permis de mettre à la Glandée aucun porc, au-delà du nombre porté en l'adjudication, & qui ne soit marqué au feu de l'empreinte déposée au Greffe de la Maîtrise, à peine de cent livres d'amende & de confiscation de ce qui excéderoit le nombre, ou de ce qui seroit marqué d'une fausse marque. [...]

Glands: 1. Il est défendu d'abattre les Glands, à peine de cent livres d'amende. [...]

2. Il est pareillement défendu d'en amasser & d'en emporter des Forêts & bois, à peine de cinq livres d'amende, pour la charge d'un homme, de vingt livres, pour celle d'un cheval ou d'une bourrique, de quarante livres, pour celle d'une voiture, du double, en récidive & de bannissement du ressort de la Maîtrise, pour la troisième fois, & dans tous les cas, de confiscation des chevaux, bourriques, voitures qui en sont trouvé chargés." (Henriquez, 1781)

L'arsenal répressif dont étaient assorties les ordonnances était trop sévère, donc inapplicable. Ce fut la raison de la marche arrière que fit l'administration par la suite.

"Les usagers se multipliaient et abusaient de leurs droits, la mauvaise constitution du régime de la propriété ajoutait encore à ce fâcheux état de choses; enfin les peines établies par François Ier étaient éludées, précisément parce qu'elles étaient exorbitantes. Les lois répressives demeuraient inefficaces, et les provinces où il importait le plus qu'elles fussent sévèrement mises à exécution étaient celles où elles l'étaient le moins. Ainsi, en Franche-Comté, en Lorraine et en Alsace, où le régime forestier était plus doux, les forêts étaient plus à l'abri des dégradations." (Maury, 1850)

Les agronomes et les forestiers du XVIII^e s'opposent aux droits d'usage

Les règlements qui concernent les forêts ont comme motivation les dégradations que font les usagers. Les porcs consomment les glands, les faînes et les châtaignes: ce faisant, ils détruisent les jeunes semis. Quant aux herbivores, ils se repaissent des jeunes pousses, taillis et semis. Les agronomes du XVIII^e siècle se sont élevés contre ces pratiques ancestrales:

"Il est donc très bien prouvé que ce qu'on pourroit faire de plus utile pour la conservation des bois, seroit de ne les jamais regarder comme défensables, & d'en interdire toujours l'entrée au bétail. Je conseille même aux Propriétaires dont les bois sont libres de tout usage, glandée ou païsson, de suivre exactement cette règle. Je dis aux propriétaires dont les bois sont exempts de toute

servitude, car quoique le droit de glandée, païsson, ou panage, appartienne aux Propriétaires, parce que c'est un produit de leur fonds, il y a néanmoins des bois assujettis envers les Communes à laisser ramasser le Gland & la Faîne, & même à les laisser manger par les Porcs de ceux qui ont droit d'usage dans ces bois: lorsque cette servitude est établie par titres, il faut s'y soumettre quoique les bois en souffrent." (Duhamel du Monceau, 1780)

La plupart d'entre eux préconise la régénération naturelle dans laquelle les animaux, vaches et porcs, n'ont plus leur place:

"Les glands, les faînes, & les autres semences que la Nature répand chaque année dans l'herbe des forêts, pour renouveler les espèces, sont mangés par des troupeaux de porcs, que les ordonnances du Royaume permettent d'y conduire chaque année à cet effet. Ces animaux n'ayant dans les bois, que cette seule nourriture, sont obligés, par la faim, de la chercher avec la plus grande avidité; ils retournent & détruisent entièrement le gazon qui devait être le berceau des végétaux, dont ils dévorent l'espérance.

Ce dommage n'est pas le seul que ces animaux causent.

1) Ce texte a été publié en annexe dans Gallon (1725). Les registres de l'enquête concernant les paroisses usagères de la Forêt de Bière sont conservés aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

En effet, si quelques glands ou quelques autres semences, ayant échappé, l'année précédente, à leurs recherches, ont germé sous l'herbe, les porcs arrachent & détruisent, par leurs fouilles, ce jeune plant qui tient encore peu à la terre. Ceux qui n'ont pas été déracinés par ces fouilles, périssent sous la dent des vaches qui errent dans tous les bois. Il n'est personne qui ne sache que le jeune plant brouté en sève par les vaches, ou par les chèvres, périt presque toujours." (Baillon, 1791)

A partir du milieu du XVIII^e siècle les agronomes préconisent le développement des prairies artificielles. Les cultures de légumineuses commencent à s'étendre dans toute la France. La Révolution, en quête de ressources nouvelles, propage énergiquement cette idée. A la même époque, la culture de la pomme de terre se généralise progressivement dans toute la France. L'élevage et l'engraissement du porc en sont rapidement transformés.

La forêt de Fontainebleau

Une statistique pour la forêt de Fontainebleau

En 1642, le père Dan (1642) donne une liste des villages situés autour de la forêt royale de Fontainebleau et décrit les droits d'usage que les habitants avaient:

"Tous ces Villages & Hameaux usagers, par octroys & privileges donnez par plusieurs Roys, ont droit de mettre paître en ladite Forest toute l'année, horsmis depuis la my-Avril, jusques à la my-Juin, temps de fenaison, leurs bestes à cornes, dans les fustayes & vallées, exceptées les ventes, jusques à ce que par les Officiers, elles soient declarées en defense de se garentir du brou des fauves, & autres animaux.

Ils ont aussi droit de prendre le bois sec tiré au crochet, sans y pouvoir porter aucun ferrement sur peine d'amende.

De plus, ils ont privilege d'y mettre paistre leurs porcs és lieux susdits,

Et pour reconnaissance de ces octroys & privileges, ils sont aussi obligez, en cas d'accident de feu en ladite Forest,

au premier son de cloche ou de commandement, de se porter promptement pour l'esteindre.

Item, sont encore tenus de payer au Roy, pour hommage & reconnaissance de ces bienfaits, chacun ménage un boisseau d'auoine mesure de Melun, & un double chacun; ce qui s'appelle droit d'Avenage, qui est receu au nom du Roy par le Capitaine de la Forest.

Et d'autant que lesdits villages & hameaux sont d'ordinaire en dégast par le grand nombre des bestes fauves, & noires de ladite forest, ils sont exempts de la taille, & ne payent à sa majesté que le taillon. (1)" (Dan, 1642)

Une statistique montre qu'il n'y a plus de porcs à la paisson en forêt de Fontainebleau en 1843. Les seules bêtes que l'on y mène encore sont les vaches (Arch. Dép. Seine-et-Marne B65/2).

	Nombre de porcs en Forêt de Fontainebleau d'après la Réformation de 1669 (2)
Melun	-
Fontainebleau	1560
Avon et ses hameaux	596
Samois	1104
Bois-le-Roi & Brolle	1392
Thomery	612
Veneux Nadon	324
Montigny & Sorques	
Bourron & Marlotte	
Recloses	
Ury	
Achères & Meun	
Arbonne	-
Saint-Martin & hameaux	-
Chailly & Barbizon	780
Greze	
Villiers-sous-Greze	
Totaux pour la forêt de Fontainebleau	6368

1) L'exonération de taille des villages du bornage date de François Ier (1531):

"3907. –Affranchissement et exemption de toutes tailles et impôts accordés aux habitants des paroisses de Samois, Bourron, Montigny-sur-Loing, Ury, Thomery, Avon, Fontainebleau, Recloses, Bois-le-Roy, Macherin et Achères, situés à l'intérieur ou sur la lisière de la forêt de Bière, en considération des dommages que leur causent les bêtes noires et rousses de ladite forêt." (Anonyme, 1888b)

Malgré les droits d'usage et cette exonération d'impôts, les habitants restaient très pauvres. C'est ce qu'observent Y. et R. Garnier (2010) pour la paroisse d'Ury, dont les seigneurs étaient les abbés de Saint-Victor, de Paris. Lorsqu'elles avaient été octroyées par les rois, ces mesures avaient attiré de nouvelles populations; le nombre d'habitants avaient rapidement augmenté et les surfaces cultivables par foyer s'étaient considérablement restreintes. Heureusement, dans plusieurs villages du bornage, la culture de la vigne apportait une certaine aisance.

2) Archives départementales de Seine-et-Marne ADSM B65/2

Les derniers porcs en forêt de Fontainebleau

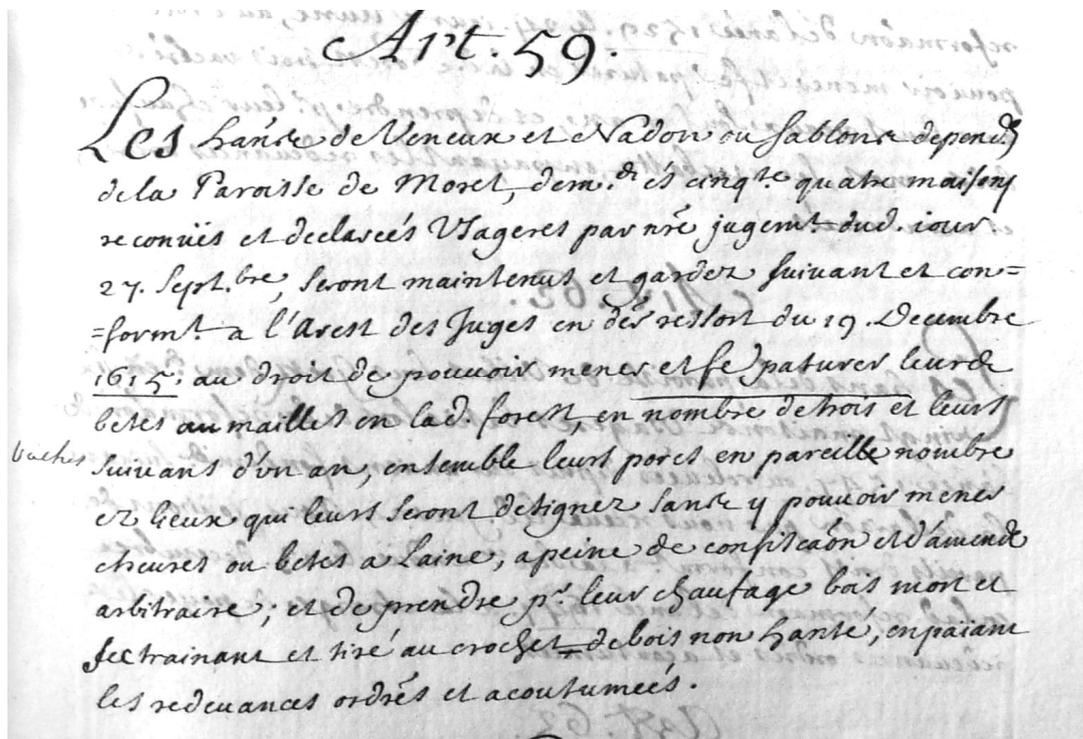
Deroy (1937) nous apprend qu'une ordonnance de 1712 défend aux habitants la paisson.

"**Droit de glandée.** - Le droit de glandée ou droit de prendre du gland en forêt pour la nourriture des pourceaux appartenait, au XIII^e siècle, aux habitants de Bois-le-Roi, Samoie et Fontainebleau (enquête du Parlement, Toussaint 1279) (Delisle, 1863). Nous ne l'avons pas rencontré après cette date dans les titres des paroisses usagères. Il semble d'ailleurs avoir été assez mal vu par l'administration forestière. Une ordonnance de M. de La Faluère, du 6 septembre 1712, défendit à tous les habitants des villages riverains de prendre en forêt aucuns glands, fenis, pommes et autres fruits sauvages (1)." (Deroy, 1937)

Probablement cette ordonnance a été prise à la demande du roi (il avait alors 77 ans), qui entendait ne plus être dérangé par les troupeaux de porcs quand il chassait en forêt. Il n'empêche que la veuve de Frédéric de Beringhen, seigneur de Bourron, contesta cette ordonnance. Le jugement concernant cette affaire date de 1731:

"**Droit de paisson à Bourron ou à Thomery (La Rivière)** – 1731: Arrêt qui déboute Mme Marie-Madeleine Guigou, veuve, en premières noces, de messire Armand-Henri Salart, seigneur de Bourron, et, en secondes, de Messire Frédéric, marquis de Beringhen, prétendant aux droits de paisson et glandée, ainsi qu'à celui de chauffage dans la forêt de Bière, même d'y prendre du bois à bâtir." (Anonyme, 1888a)

Duvaucel, grand-maître des Eaux et Forêts tente en 1763 de réprimer les délits qui, semble-t-il, se font de plus en plus nombreux dans la forêt. Son ordonnance (2) a pour but de régler le nombre de bêtes amaillies. Il n'y est plus question de porcs dans la forêt de Fontainebleau. Les riverains ont compris que, les bonnes glandées étant aléatoires, il fallait trouver d'autres nourritures pour leurs animaux. Les sous-produits de la laiterie et les pommes de terre permettaient d'obtenir plus rapidement et mieux l'engraissement de leurs porcs.



Les habitants de Veneux-Nadon avaient le droit de faire pâturer 3 porcs par maison usagère. (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, B 65/2)

Les cochons de la République

En abolissant les privilèges, la Révolution a généré l'impunité pour ce qui était, par le passé, considéré comme des délits. Pendant cette période troublée, d'après les rapports de l'administration, les exactions commises par les riverains n'ont pas de limites.

La République est en danger. La disette menace; aussi le 12 fructidor an II (29 août 1794), la Convention encourage les habitants à ramasser glands, faînes et autres fruits sauvages, pour leur propre subsistance et celle de leurs bestiaux, dans les bois et les forêts appartenant à la nation (voir *Annexe 19*) (3).

1) Archives de la maîtrise de Fontainebleau, Reg. 24, fol. 29. Le droit de glandée appartient généralement aux seigneurs riverains (voir la liste générale des usagers).

2) Voir Chailland, 1769, page 612.

3) On peut penser que cette autorisation n'a pas eu d'effet en forêt de Fontainebleau. Les glandées y étaient trop irrégulières et les riverains, qui n'étaient pas assurés des résultats de cette spéculation, l'avaient abandonnée (Domet, 1873).

Le 28 fructidor an II (14 septembre 1794), un arrêté défend d'introduire des porcs jusqu'au 1^{er} frimaire dans les bois nationaux où se trouvent des hêtres et ordonne que les faînes soient converties en huile. Ce décret a fait l'objet de délibérations au conseil municipal de Melun qui édita une affiche (Arch. Dép. Seine-et-Marne L 1915, voir *Annexe 19*). En plus de la collecte des faînes, cet arrêté autorisait *les cochons requis pour le service de la république* à aller pâturer dans les bois nationaux dans lesquels il ne se trouve point de hêtres.

Cette loi a été appliquée jusqu'en 1799, au grand désespoir des forestiers qui lui reprochait de nuire à la régénération et, encore plus, à favoriser l'entrée des délinquants en forêt.

Rougier de la Bergerie (1795) défend avec enthousiasme les usages que l'on peut faire des faînes en ces termes:

"**Récolte des glands & faînes.** [...] Quant aux faînes dites *fouines*, fruits du hêtre appelé dans le pays *fayau*, on est bien éloigné d'en connoître & d'en apprécier tous les avantages; le bois & le fruit sont deux riches présens que la

nature vous a faits.

La faîne abandonnée jusqu'à ce jour aux cochons, aux insectes, aux gelées, donne cependant une huile excellente pour manger, & pour tous les usages domestiques: elle a une qualité essentielle que n'a pas celle d'olive, c'est que plus elle vieillit, meilleure elle devient. [...]

Le hêtre ou *fayau* vient très-bien dans tout le département [de la Creuse] sur-tout, dans le district d'Évaux du côté d'Àuzance, de commune du Cher; dans ceux de Gueret, Bourgameuf, Aubusson, & Felletin; partie de ceux de la Souterraine & Boussac: il est dans ce territoire comme dans sa mère-patrie; par-tout la nature fait effort pour le reproduire, malgré l'ingratitude qu'on a pour lui.

Propriétaires, métayers, n'abattez donc pas si impitoyablement ces arbres si utiles; semez en au moins des pépinières; faites-vous une loi d'en planter dix ou vingt, quand vous ferez contraints d'en abattre un. Propriétaires, prévoyez par vos baux ces coupes désastreuses; intéressez, éclairez vos métayers sur les ressources qu'offre cet arbre. [...]

La commission d'agriculture & arts a publié & adressé aux corps administratifs, une ample instruction sur la récolte & la fabrication; elle vous servira de règle."

Aux XIXe et XXe siècles

Une nouvelle politique concernant la forêt

Depuis le XVIIIe siècle, les forestiers ont entrepris de reconquérir la forêt et d'y pratiquer la sylviculture. L'industrie se développe et a besoin de plus en plus de bois. La population française s'est accrue. La forêt a besoin d'être mieux administrée par des gens compétents. Pour ce faire, l'école de Nancy est créée en 1824.

Le code forestier de 1827 reprend les règles édictées sur l'ordonnance de 1669 (Dupin, 1834) (1). L'administration voudrait voir disparaître les anciens droits d'usage, ou de les restreindre par tous les moyens. Ce code forestier est complété en 1859. A la suite de ces

recommandations, dans l'arrondissement de Bar-le-Duc le glandage, le panage et le pâturage ont été supprimés vers 1830. Le Dr. Doë fait cette remarque acerbe:

"Dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), l'Administration forestière a fait supprimer le glandage depuis quelques années. On ne s'aperçoit pas que les bois aient profité de cette mesure, mais les communes forestières en ont éprouvé un dommage considérable, car leurs troupeaux sont diminués de plus de moitié et au lieu qu'elles livraient des élèves au commerce, elles sont obligées d'avoir recours au Berry, foires et marchés de Bourges, Vierzon, pour leurs propres besoins." (Doë, 1834)

La politique du cochon sous le Second Empire (1853)

Il s'agit probablement d'une manœuvre politique sans lendemain. Napoléon III flatte les petits agriculteurs par une mesure qui ne coûte pas cher. Non sans ironie, Barral (1853) s'exprime ainsi dans le *Journal d'agriculture pratique*:

"A propos de la cherté des subsistances, il est encore une petite mesure excellente en soi qu'a prise l'administration, et que le *Moniteur* du 24 octobre nous fait connaître par la note suivante:

"*L'administration des forêts est dans l'usage d'accorder, moyennant certaines redevances, la faculté d'introduire les porcs dans les forêts domaniales, à l'époque où ils peuvent s'y nourrir de glands.*

Le ministre des finances vient de décider que, pendant l'hiver 1853-1854, cette faculté serait accordée gratuitement.

Cette mesure aura pour effet de réserver à l'approvisionnement général du pays une certaine quantité

de grains et de pommes de terre et d'alléger, pour quelques familles pauvres, les charges résultant du renchérissement momentané des subsistances."

Nous ne savons pas au juste quelle est l'importance de la remise qui est faite ainsi aux cultivateurs pour le produit de la glandée; nous pouvons seulement affirmer qu'elle s'élève à peu de chose, car dans les comptes officiels définitifs des recettes des finances, nous trouvons les sommes suivantes:

	Fruits, semences et herbes	Redevances et indemnités
1843	134,813 fr. 65	71,826 fr. 19
1844	55,325.09	87,807.97
1845	71,255.07	82,485.31
1846	92,275.28	101,780.91

A quelque chapitre qu'on porte les redevances payées pour les glands livrés à l'agriculture par les forêts domaniales, on voit qu'elles n'ont jamais pesé d'un grand poids sur l'agriculture. Combien serait plus efficace la remise des 25 millions de francs payés comme droits d'octroi rien que sur la viande pour entretenir le luxe de nos cités!" (Barral, 1853)

1) Nous avons transcrit les articles relatifs aux animaux domestiques en forêt dans l'*Annexe 20*.

Bilan en 1900

Une *Notice sur le commerce des produits agricoles* (Anonyme, 1908) résume département par département la façon dont on élevait les porcs. Les glands étaient alors très utilisés pour l'élevage et l'engraissement de ces animaux:

Alpes-Maritimes	Dans la région de Mison, où les glands abondent, et où du reste la race est plus sélectionnée, les porcs sont de meilleure qualité. Il en est de même pour les animaux élevés sur certains points de l'arrondissement de Forcalquier où on a l'habitude de les laisser courir dans les champs et sous les chênes verts. Mais partout où l'on engraisse à l'étable, l'opération est longue et la qualité du produit un peu inférieure.
Aude	Les gorets, achetés à l'âge de 3 mois environ, sont tenus au pâturage dans les bois, les terres vagues, les landes, jusqu'à l'âge de 1 an. Là, ils consomment des glands, des châtaignes, de la faîne, etc. A ce moment commence l'engraissement, qui dure 3 ou 4 mois: le pacage est alors réduit à 2 ou 3 heures par jour et les animaux reçoivent dans la porcherie des soupes de pomme de terre, de son, de choux, des fèves concassées ou cuites, et enfin, pendant la dernière période, du maïs en grain, ou mieux de la farine de maïs.
Cantal	L'élevage et l'engraissement du porc ont une grande importance dans le Cantal, surtout dans la châtaigneraie (Saint-Mamet, Maurs, Laroquebron, Montsalvy), où cet animal consomme le lait que les ménages ne se réservent pas et où la glandée et la châtaigne fournissent un appoint considérable à son alimentation. Malheureusement les porcs entretenus dans le Cantal sont d'une ossature grossière et lents à se développer; ils vivent presque continuellement dans les pâturages, les châtaigneraies et les bois; leur viande est de médiocre qualité.
Charente Maritime	L'arrondissement de Jonzac, et notamment les cantons de Montlieu, Montguyon et Mirambeau, font encore l'élevage du porc; généralement, ce sont des croisements anglais avec la race du pays ou le craonnais; les animaux à l'engrais sont forcés le plus souvent avec du gland ou de la châtaigne, ce qui donne un lard et une graisse très fermes.
Corse	D'une façon générale, l'élevage se fait en pleine liberté; les gorets suivent leurs mères dans les maquis, bois, olivettes ou forêts, et y passent eux-mêmes la plus grande partie de leur existence. Un grand nombre y achèvent même leur engraissement dans les années de glandée abondante. Les autres sont vendus aux cultivateurs, qui engraisent chaque année un ou plusieurs porcs pour l'usage domestique. Aux eaux grasses et autres résidus du ménage on ajoute de la farine d'orge, des glands et des châtaignes.
Morbihan	Les porcelets sont vendus à 1 mois et demi ou 2 mois, après avoir été castrés. Ceux qui sont conservés pour être engraisés à la ferme sont soignés d'une façon toute spéciale. Dans la partie nord-ouest du département, en dehors des glands, des châtaignes, des farineux, du lait et des pommes de terre, on donne aux porcs les poussières et même les feuilles provenant du battage du sarrasin.
Nièvre	L'élevage est guidé par la production des tubercules. Lorsque les cultivateurs prévoient une abondante récolte de pommes de terre, ils élèvent des porcelets en conséquence. Mais si la récolte doit être déficitaire, les truies sont engraisées et vendues au lieu d'être saillies. De sorte qu'il n'y a jamais beaucoup de pommes de terre à vendre et l'on n'en achète qu'exceptionnellement pour avoir de nouveaux plants, des variétés nouvelles et réputées meilleures. Autrefois, à l'époque des hautes futaies, les glandées permettaient l'engraissement facile et économique des cochons. De grands fermiers nourrissaient jusqu'à 1,000 ou 1,200 de ces animaux qu'ils allaient acheter partout à l'automne et jusque dans les départements de Saône-et-Loire et de l'Allier.
Pyrénées Atlantiques	Avant la dénudation des montagnes et le défrichement des coteaux, le Béarn possédait de vastes forêts de chênes. Il était donc facile de nourrir de grands troupeaux de porcs.
Hautes Pyrénées	L'importance relativement grande de la culture du maïs (17,000 hectares, contre 32,000 de blé), celle de la pomme de terre, la grande étendue de forêts pour la production du gland et de la châtaigne favorisent l'élevage du porc et placent le département dans des conditions exceptionnellement avantageuses pour les spéculations porcines.
Var	La production des porcelets a lieu dans le pays ou dans les environs de Marseille. Une truie donne une moyenne de 12 porcelets par an; elles sont réformées et engraisées vers les 4 ans. On évalue leur nourriture à 0 fr. 35 par jour et les soins à 0 fr. 10, soit à 165 francs par an, contre 220 à 260 francs de produits. La base de leur alimentation consiste en glands de chêne-liège, repasse du blé, herbes, eaux ménagères, etc.
Vaucluse	L'engraissement du porc ne commence que vers l'automne, lorsque l'animal a atteint 16 ou 18 mois; c'est le moyen d'arriver à avoir le maximum de chair et de graisse. La nourriture comprend du fourrage vert, des pommes de terre, des eaux grasses, des racines, des glands de chêne et du maïs.

L'alimentation des porcs pendant la Grande Guerre (1918)

Pendant la Première Guerre mondiale qui s'éternise, la France manque de ressources. Les agronomes s'intéressent de nouveau à cette question. Les journaux de vulgarisation agricoles de cette époque contiennent plusieurs articles où l'on fait l'éloge de ce mode d'élevage. En engraisant les porcs à la glandée, on peut économiser les précieuses céréales dont le pays a besoin par ailleurs.

Il est vraisemblable que cette activité ne prit pas l'ampleur que souhaitaient les politiques, car cette pratique devait être réintroduite dans des contrées où elle avait disparu depuis longtemps. Mais elle fit couler beaucoup

d'encre. Ainsi on peut lire en 1918, un article de Vacher dans *L'Agriculture nouvelle*:

"Actuellement, où tous les aliments sont rares, il serait impardonnable de ne point tirer tout le parti possible des châtaignes, des glands et des faïnes, dont les porcs sont fort friands. Bien entendu, ces aliments ne sont pas des aliments d'exportation ils se doivent consommer sur place, dans les milieux de production. Dans tous les pays où dominent les châtaigneraies, la châtaigne rend de précieux services. Elle est très nutritive. Mais, pour en tirer le meilleur parti, il ne faut pas se contenter de mener les porcs dans les châtaigneraies pour qu'ils s'y gavent à leur volonté. Ce

moyen, économique sans doute, ne vaut pas une distribution régulière, à la porcherie, du fruit cuit ou ébouillanté du châtaignier. On le distribue, soit seul, soit en mélange, à la dose de deux kilos environ. Disons, en passant, que le porc se montre réfractaire au marron d'Inde et qu'il nous paraît inutile d'insister sur cet aliment. [...]

Cette pratique, qui consiste à laisser le porc fouiller librement le sol des bois pour y trouver le gland qui le nourrira, doit être abandonnée. Elle est d'abord très nuisible à la forêt, dont elle détruit le repeuplement naturel, et ne donne, par ailleurs, que de très médiocres résultats pour l'alimentation du porc. Il convient donc, dans les pays où les chênes abondent, de faire, en temps propice, la cueillette du gland pour le faire entrer rationnellement dans l'alimentation du porc, de préférence cuit, à la dose de 1 kilo à 1 kil. 500." (Vacher, 1918)

En 1917 et en 1918, les glands, faînes et marrons d'Inde sont collectés pour les besoins de l'industrie et de l'économie de guerre:

"Ramassage des marrons d'Inde, des faînes et des glands. – En 1917, 3.000 tonnes de marrons d'Inde ont été

ramassées et employées par les distilleries pour la fabrication de produits intéressant la défense nationale.

En 1918, il est nécessaire de ramasser non seulement les marrons d'Inde, mais encore les faînes et les glands.

Pour éviter aux collecteurs les difficultés d'expédition auxquelles ils se sont heurtés l'an dernier, difficultés qui seraient de nature à décourager beaucoup d'ente eux, cette année les Commissions de réception qui fonctionnent dans chaque commune pour recevoir les céréales recevront également les marrons d'Inde, les faînes et les glands et paieront comptant ces produits à la réception, aux dates et aux prix qui seront indiqués par voie d'affiches." (Anonyme, 1918b)

Alors que les hommes étaient au front, l'automne venu, les enfants pouvaient récolter avantageusement glands, châtaignes, faînes et marrons d'Inde; c'étaient autant de pommes de terre et de céréales qui n'étaient pas utilisées pour l'engraissement des cochons... Tout le monde participait ainsi à l'effort de guerre.

La fin de cette pratique

A la fin de la Grande Guerre, la païsson se perd, c'est ce que constate Rebel (1918):

"Cette habitude s'est généralement perdue; cependant dans nos pays de montagne, on ramasse encore des glands pour la nourriture du porc, soit qu'on les donne à l'état frais, soit à l'état sec amené par séchage nature ou passage au séchoir à châtaigne, soit même réduits à l'état de farine une fois l'amande desséchée et débarrassée de sa cupule." (Rebel, 1918)

Dans l'Entre-deux-guerres, les avis de certains agronomes sont plus nuancés. Sans doute le palais des gastronomes de cette époque a-t-il évolué? Ainsi Legendre (1935) affirme:

"La glandée est un mode d'alimentation très économique se rattachant aux précédents; mais ne demandant pas de suppléments. La valeur nutritive du gland est élevée et le porc le consomme avec d'autant plus

d'entrain, qu'à l'époque où il s'en repaît, il a peu d'autres aliments à sa disposition.

Mais les glands ne donnent pas une chair appréciée. Aussi est-il recommandable, avant d'envoyer un porc ainsi nourri sur le marché, d'améliorer sa chair par une alimentation totalement différente, soit à base de pommes de terre, soit en utilisant des grains et des issues, ainsi que de la verdure." (Legendre, 1935)

François Spindler (2007) précise:

"Beaucoup de troupeaux communaux de porcs ont disparu après la Première Guerre mondiale. Il en est souvent résulté une chute des effectifs porcins: le cheptel porcin, de 1862 à 1970, a été réduit de moitié dans les Ardennes, de plus des deux tiers dans la Meuse. Les troupeaux communaux de porcs ont néanmoins persisté jusqu'à la dernière guerre dans quelques villages d'Alsace."

Les arbres

Souvent les mots *gland* et *glandée* concernaient tous les fruits de la forêt, ceux du chêne, des hêtres et des châtaigniers. C'est ce que l'on peut lire dans le *Dictionnaire universel français et latin* (1721) ou dans celui de Savary (1726):

Gland. Fruit du chêne qui est fait en forme d'un noyau, presque semblable à celui d'une aveline, sinon qu'il est de figure oblongue. Le gland est le fruit non seulement du chêne & de l'yeuse, mais encore, dit Matthiolo, du hêtre, du liège, de l'asculus, & de plusieurs autres arbres, qui se

rencontrent dans les forêts, tant d'Italie que de France, & que les païsans nomment comme il leur plaît. (Divers auteurs, 1721)

Et aussi:

Glandée. Récolte du gland. Il se dit aussi du commerce qui s'en fait, & encore du gland comme marchandise. Ordinairement sous le mot de Glandée on comprend tous les fruits agrestes ou sauvages qui se recueillent dans les forêts." (Savary, 1726)

Le chêne

Les chênes ne produisent pas tous les ans une quantité suffisante de glands pour assurer la régénération naturelle de la forêt: les facteurs climatiques (gel printanier, sécheresse); les ravageurs: le bombyx disparate, la tordeuse verte, la processionnaire du chêne et les hannetons (1) peuvent pulluler. Ces ravageurs causent de

graves dégâts qui peuvent détruire la récolte, voire endommager l'arbre pour peu qu'il soit stressé par un autre facteur. Au moment de la maturité des glands, les balanins et les champignons en détruisent une partie.

On considérerait que les bonnes glandées ont lieu dans les hautes futaies de 150 à 200 ans tous les quatre ans environ. Lorsque les plantations sont denses, elles se

1) Rappelons qu'il existe deux espèces communes de hannetons: le hanneton commun, *Melolontha melolontha* et le hanneton forestier, *Melolontha hippocastani*, dont l'habitat est surtout

forestier alors que le précédent est plus champêtre.

produisent tous les dix ans. Elle est plus régulière sur les arbres isolés et en lisière de bois. De plus, on estimait que les chênes commencent à produire des glands à partir du moment où ils sont adultes: en futaie: 100 ans; arbres isolés: 60 ans. Seules les forêts suffisamment anciennes pouvaient accueillir des troupeaux de porcs (Coutance, 1873).

Le chêne rouvre produit, semble-t-il, le plus de glands:

"Le chêne-rouvre est celui qui fournit la glandée la plus abondante et la plus utile pour les porcs et les sangliers. Ses glands sont encore recherchés, ainsi que ceux des autres chênes par les cerfs, les chevreuils, les daims, et par beaucoup d'autres espèces de quadrupèdes, et plusieurs oiseaux. On les donne soit crus, soit cuits aux dindons, aux poules, et on peut y accoutumer facilement les chevaux, les bœufs et les moutons. [...] Enfin, les glands peuvent servir à faire du pain, extrêmement mauvais, il est vrai, mais qui, dans des temps de disette, trouve des consommateurs." (Baudrillart, 1823, t. 2)

Ramasser les glands ou conduire les porcs à la glandée?

La récolte manuelle des glands concurrence la paisson. Si l'on ramasse les glands pour les stocker, il faut pouvoir les conserver. On trouve dans la littérature plusieurs procédés de conservation, dont le plus commun est le séchage. L'éleveur donne ensuite les glands sous forme de farine ou de pâtées. Les glands pouvaient être conservés en milieu anaérobie:

"Pour tirer des glands la plus grande utilité possible, relativement à l'engrais des porcs, il faut les *drêcher*. Pour cela, il faut creuser une fosse, y jeter les glands, les arroser d'eau, en y associant un peu de sel de cuisine, les enterrer et les laisser jusqu'à ce qu'ils aient germé; alors on les retire de la fosse; on les fait sécher, sans cependant les rôtir, on les égruge, et lorsqu'on veut les donner aux porcs, on les délaie dans l'eau. Les glands ainsi drêchés peuvent se conserver d'une année à l'autre, ce qui est très-important, attendu que les chênes, quelque fertiles qu'ils soient, ne portent ordinairement que tous les deux ans. Comme cet aliment est extrêmement nutritif, on n'en donne que peu à la fois, et on alterne avec d'autre nourriture." (Viborg, 1814)

En cas de forte récolte, les glands étaient même vendus et on retrouve des cotations dans les mercuriales des journaux.

Les marchands paissonniers

Les années où il y avait suffisamment de glands dans les forêts domaniales, l'administration déterminait le nombre de porcs qui pouvaient être admis dans la forêt et la glandée était adjugée. Quant aux riverains et aux forestiers, ils avaient le droit de conduire en forêt un nombre limité d'animaux.

L'édit de 1346 de Philippe VI de Valois *sur le fet de noz forez* précise à propos de la vente de la paisson:

"(29) Item. Combien que les marchanz qui prennent les paissons et pasnages de nozdittes forez, ayent accoustumez à avoir toutes les forfaictures et amandes, qui eschient pour ceste cause, nous voulons que dores-en-avant, nous y aions la moitié, et ledit marchand l'autre, afin que nostre droit et le droit desdiz marchanz soient mieux gardé, et afin que nulz ne s'en puisse exempter souz l'ombre de ce dores-en-avant." (Decrusy, 1821)

Les marchands paissonniers ont une origine très ancienne. Ils semblent souvent montrés du doigt pour des délits. Le Règlement général des Eaux & forests signé par Henri IV en 1597 mentionne cette profession en ces termes:

Article 33. – Aucun bois ne seront délivrez aux marchands paissonniers. – Pour obvier à plusieurs fraudes & abus qui se sont cy-devant commis sous couleur des delivrances d'arbres faites aux Marchands adjudicataires de la paisson & glandée pour leurs chauffages, Nous ordonnons qu'à l'advenir les paissons & glandées soient adjudgées, sans qu'ausdits Marchands paissonniers soient delivrez aucuns arbres pour leurs chauffages, ains se pourront seulement chauffer ceux qui auront en garde les porcs, à leurs loges (1) de bois trainant és Forests, ou de bois sec abattu au crochet, sans qu'ils en puissent couper ou faire couper à la scie, serpe ou coignée, ou autrement.

Article 34. – Règlement pour les paissons ou glandées. – D'autant aussi que les adjudications des paissons & glandées se sont faites par nos Officier, sans avoir au préalable fait l'estimation de la quantité de porcs qui y pourroit estre mise, ne fait voir aux marchands l'estat des usagers & autres personnes ayans droict d'y mettre porcs, qui est cause qu'ils n'encherissent si hardiment, ne mettent à prix nos fermes desdites Paissons & glandées, à la diminution de nostre domaine: Nous avons ordonné & ordonnons, qu'ès publications qui se feront cy apres d'icelles paissons & glandées, auparavant l'adjudication d'icelles, y sera comprise la quantité de porcs que pourra porter la glandée de la forest, suivant l'estimation qui en aura esté faite, & le nombre des Officiers, usagers & autres privilegiez ayans droict de paisson, restraints à proportion de ladite estimation, faisant defenses à nosdits Officiers de faire les adjudications autrement, sur peine d'amende arbitraire." (Rousseau, 1669)

Notons qu'il existait en 1522 à Senlis *le chemin des Paissonniers*, témoignage de l'antique métier de marchand-paissonnier:

"*Chemins des paissonniers*: "...chemin des poissonniers "passant à Saint-Léonard près du vieil chemin de Gouvieux" (1522);... chemin des prisonniers [sic] qui maine d'Avilly à "Aspremont". (Müller, 1880)

Adjudication de la glandée

Les adjudications ne se faisaient pas tous les ans, mais en fonction de l'importance de la glandée:

"Les ordonnances de 1552 & de 1561 ont défendu de faire aucun don des glandées, & quoique l'adjudication ne s'en fasse pas tous les ans, mais seulement quand il y a une quantité suffisante de graines pour cet effet, elles ne doivent pas être considérées comme un revenu casuel, mais comme un fruit ordinaire du domaine. C'est par cette raison que si le roi les a comprises, dans le bail de ses domaines, le fermier ne peut en jouir que conformément à l'ordonnance de 1669, & l'adjudication s'en fait judiciairement par-devant les officiers des maîtrises. Dans ce cas les deniers appartiennent au fermier; au lieu que, quand la glandée est exceptée de son bail, ils doivent être remis entre les mains du receveur des domaines & bois." (Hue de Miromesnil, 1784)

L'Ordonnance de 1669 inspire les règlements ultérieurs:

"Lorsqu'il est reconnu qu'il y a suffisamment des

1) Pendant le temps de la glandée, les porchers installaient des loges en forêt.

glands et de faînes dans les forêts, les officiers forestiers font un état du nombre de porcs qui peuvent y être mis en panage, et du nombre de ceux qu'y peuvent envoyer les usagers.

L'adjudication de la glandée se fait dans les formes ordinaires, à la charge par l'adjudicataire de souffrir la quantité de porcs qui aura été réglée pour les usagers.

La glandée n'est ouverte que depuis le premier octobre jusqu'au premier février. Les adjudicataires et usagers ne peuvent y mettre leurs porcs en plus grand nombre que celui compris dans l'adjudication, après les avoir fait marquer au feu, et avoir déposé au bureau de l'inspecteur forestier l'original de la marque, sous peine de 100 fr. d'amende, et de confiscation de ce qui se trouvera excéder le nombre fixé, ou être marqué de fausse marque." (Dralet, 1818)

Bien entendu, chaque texte règlementaire est assorti du cortège assorti des délits et des peines encourues par les contrevenants. L'abbé Tessier (1793) apporte un éclairage intéressant sur cette opération importante dans les villages:

"Il est d'usage que le Maire achète, pour la communauté du Village, la glandée, & chacun souscrit pour la quantité de Cochons qu'il veut y envoyer, ou bien les Fermiers, qui ont de nombreux troupeaux de Cochons, se font adjuger les glandées dans des années abondantes, & ils chargent les forêts de ces animaux maigres qu'ils achètent exprès, & qu'ils revendent au bout de six semaines, lorsqu'ils ont pris un peu de graisse. Mais, comme il est rare que la glandée donne deux années de suite, il faut s'occuper à prolonger la durée de ce fruit, en le laissant lécher au four, après qu'on en a tiré le pain, ou en lui appliquant le séchoir employé dans nos Départemens méridionaux, pour la conservation des châtaignes, ce qui empêche qu'il ne germe & ne pourrisse." (Tessier, 1793)

Plinguet (1) (1789) explique:

"Sur les Adjudications de Paison & Glandées.
Moyennant 20 sols qu'un ménage paie à l'Adjudicataire de la glandée, qui a payé de son côté au Domaine de SAS [le duc d'Orléans] une somme de 3, 4 ou 5000 liv. ce ménage a le droit d'aller dans la Forêt amasser le gland qu'il vend, ou

dont il nourrit des porcs. On voit à certaines époques telle contrée qui en est couverte; mais peu de jours après, tout a été enlevé, sous le prétexte & sous la protection de la Loi elle-même.

A l'écart des villages & des maisons, ce ne sont plus des hommes qui enlèvent le gland; ce sont des porcs en troupeaux qui le consomment." (Plinguet, 1789)

Valeur alimentaire des glands

Au XIXe siècle, on trouve de nombreuses études sur la valeur alimentaire du gland qu'appréciaient la plupart des animaux de la ferme. Rappelons:

"Ce ne sont pas seulement les porcs qui ont une prédilection pour les glands en forêt, chevreuils, daims et différents oiseaux les recherchent et on a été amené à en conclure que les autres animaux de la ferme s'y habitueraient facilement. Les chèvres, les moutons, les lapins, la volaille en sont, en effet, friands, on les leur sert concassés, cuits ou crus. Les boeufs et les vaches ne les dédaignent pas non plus, enfin on les sert encore aux chevaux quand ils sont broyés et mêlés avec du son, mais en tous cas, par petites quantités, afin d'éviter la constipation." (Anonyme, 1891)

Les agronomes comparent les valeurs fourragères de divers aliments:

Rappelons qu'équivalent environ à 100 kilos de bon foin (Crépeaux, 1897):

Jeune trèfle, vesce, luzerne, sainfoin (sec).	90 kg.
Paille d'orge et d'avoine	400 k.
Fourrage, trèfle et luzerne en vert.	400 k.
Pommes de terre	200 k.
Rutabagas	234 k.
Carottes	266 k.
Avoine	50 k.
Glands	150k.
Son de seigle	60 k.
Betteraves	460 k.
Raves	500k.
Choux	600 k.
Tourteaux	50 k.
Topinambours	200 k.

Le hêtre

Pline l'Ancien donne une appréciation de ces animaux engraisés de glands et de faînes:

"La faîne donne de la gaieté au cochon, rend sa chair cuisante, légère et bonne à l'estomac; le gland de l'yeuse rend le porc efflanqué, luisant, chétif et lourd. Le gland du quercus le rend gras; c'est aussi le plus pesant et le plus doux des glands."

Le hêtre est traité en futaie. Il ne devient fécond qu'après une soixantaine d'années (*Larousse du XIXe siècle*). Comme les glands, les faînes sont autant recherchées par les animaux domestiques que par les animaux sauvages. Mais il semble que les porcs engraisés uniquement avec les faînes donnaient une chair moins appréciée:

"Le moyen le moins dispendieux d'engraisser les porcs

est de les laisser à la glandée, mais le résultat qu'on obtient de cette méthode est toujours incomplet. Les glands donnent aux porcs une chair et un lard très-fermes; les faînes, au contraire, une chair flasque et un lard sans consistance qui suinte lorsqu'il est chaud." (Bixio, 1837)

Mme Celnart (1827) est du même avis:

"Le fruit du chêne affermit la chair et la graisse du pourceau, et lui donne un goût savoureux, tandis que le fruit du hêtre a l'effet contraire; le porc nourri de faîne a la chair mollassée, le lard flasque et sans saveur. [...] Manque-t-on [...] de tems, on peut mélanger la faîne avec d'autre nourriture, ou bien conduire alternativement le troupeau dans les endroits où se trouvent la faîne et le gland; mais il faut les mener bien moins souvent à l'une qu'à l'autre". (Celnart, 1827).

Le châtaignier

Pour Bourgeois (2004), le châtaignier a été propagé en Europe au Moyen-âge.

"Il est très probable que les Romains l'apportèrent en

Gaule après la conquête de celle-ci. Il n'est pas exclu que cette introduction, associée à celle de la vigne, fût davantage faite pour répondre aux besoins de la viticulture que dans un souci de production fruitière.

En France, l'extension du châtaignier suit celle de la vigne. Dans la plupart des régions castanéicoles, les taillis ont été développés bien avant les vergers.

1) Jean-Baptiste Plinguet était le forestier de la famille d'Orléans. Il fut celui du futur Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Le Moyen-âge semble avoir été la première période de plantation forestière du châtaignier sur des surfaces importantes."

On peut penser que cette propagation a été assurée par les moines. Dans les forêts tempérées du nord de la France, le châtaignier joue jusqu'au XVIIe siècle un rôle important dans l'alimentation des porcs et des hommes. En 1709, le climat se refroidit en Europe occidentale et les châtaigniers gelèrent (Tellès d'Acosta, 1782). L'importance du châtaignier diminue au cours du XVIIIe siècle (Anonyme, 1782).

Dans le nord de la France, ces arbres sont surtout traités en taillis, mode de traitement qui perdure aujourd'hui. Non seulement les taillis de châtaigniers donnaient de petits fruits, mais encore fournissaient des échelas pour la vigne et des cercles pour les tonneaux. Pour Bourgeois (2004), c'est particulièrement le cas des grandes forêts entourant Paris. Les châtaignes étaient particulièrement appréciées:

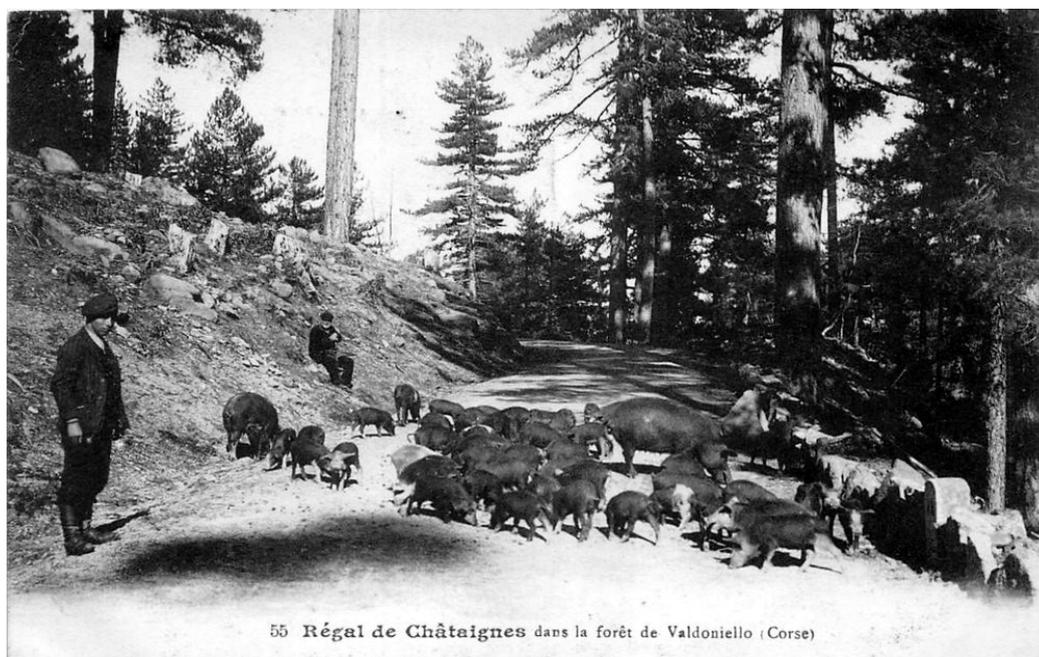
"De tous les fruits, celui du châtaignier est le meilleur. Dans les pays où les châtaignes sont communes, celles qui viennent dans les lieux escarpés, où il est difficile de les ramasser, commencent l'engraissement des porcs. On

conduit aussi ces animaux dans les châtaigneraies cultivées, pour ramasser les fruits échappés à l'homme chargé d'en faire la récolte; mais pour que ces fruits poussent l'engraissement, il faut ne les administrer qu'après les avoir fait passer sur le séchoir. Ainsi préparés, on les donne d'abord crus et avec l'écorce; ensuite on les sépare de l'enveloppe, mais on les administre sans les faire cuire. Vers la fin de l'engraissement, on les pèle, on les fait macérer et même cuire complètement. La châtaigne est très-recherchée par les porcs, et si on l'administre en suivant la gradation que nous venons d'indiquer, elle produit des animaux fins-gras, dont la graisse et la viande sont abondantes et d'excellente qualité." (Magne, 1857)

Les châtaigniers des environs de Paris donnent des fruits de petite taille vendus sur le marché parisien. La châtaigne des bois est toujours implantée dans les sols acides du nord de la France:

"**La châtaigne des bois.** Elle est petite, se conserve peu, et n'a presque point de saveur. C'est celle que fournissent les taillis des environs de Paris." (Baudrillart, 1823, t. 1)

Depuis l'antiquité, les porcs élevés en Corse avec les châtaignes sont réputés (Bigot, 1890; Molénat, 1980; *Ethnozootecnie*, n° 16, 1976)



Troupeau de cochons en Corse

La pratique de l'élevage porcin en forêt

Le porcher, avec son chalumeau, sa trompe ou son *cornet à bouquin*, a fait partie du paysage rural jusqu'au XXe siècle... L'abbé Tessier (1793) donne de ce pâtre une description pittoresque:

"On sait que, dans beaucoup d'endroits, un homme se charge, moyennant une légère rétribution que chaque Particulier lui paie de les conduire tous les matins aux

champs & dans les bois; pour les rassembler, il passe dans les rues en sonnant une espèce de cornemuse; les Cochons lâchés vont ensuite d'eux-mêmes à la forêt. Le même Gardien les ramène le soir, & les animaux rentrent sous leurs toits sans se tromper, témoignant par leurs cris de la satisfaction, parce qu'ils sont assurés de trouver encore de quoi manger." (Tessier, 1793)

Engraissement à l'étable ou dans les bois?

Au Moyen-âge, pour De Maulde (1871), les troupeaux allaient dans les forêts, puis l'engraissement était fini avec les glands ramassés:

"Le droit de glandée, corollaire du panage consiste

dans la permission de ramasser des glands, pour nourrir les porcs gras que l'on gardait à domicile en vue de les transformer, par des soins minutieux, en blocs de graisse comme nous en admirons plus que jamais dans les exhibitions modernes: on laissait surtout vaguer dans la

forêt les pourceaux jeunes et que l'on ne vouait point encore à un engraissement immédiat."

L'avis de M. de Barbançois (1812) est précieux:

"Les meilleures saisons pour engraisser des cochons à l'étable sont l'automne et l'hiver. A cette époque ils mangent mieux et sont préservés des effets de la chaleur qui nuisent beaucoup aux progrès de l'engrais et à la qualité de la viande. Ce sont les saisons d'ailleurs où l'on a le plus facilement des racines à disposer et où l'on ramasse le gland; mais si c'est une année d'abondance de glands, alors il faut préférer l'hiver à l'automne, parce que ceux qui engraisent à la glandée dans les bois n'étant pas libres de choisir leur temps, sont obligés de vendre leurs cochons avant l'époque où l'humidité fait germer le gland et où la neige le couvre, et on ne se trouve plus les avoir en concurrence pour les ventes de la fin de l'hiver. Trois mois et même moins suffisent pour engraisser un cochon d'une taille ordinaire, sur-tout ceux de la race métisse dont nous avons parlé; mais si l'on veut faire des cochons très-gros et très-gras, alors il faut les prendre très-grands et âgés au moins de deux ans et mettre plus de temps à leur engrais; pour cet effet commencer d'abord en septembre ou octobre par les racines, puis terminer par le gland et les farines de grains, sur-tout de l'orge, et ne se proposer de les sortir qu'en février ou mars, c'est-à-dire à-peu-près ou bout, de cinq mois."

Cet agronome préfère donner les glands à l'étable.

En effet, il considère que, lorsqu'on mène les porcs à la glandée, ceux-ci arrivent à un degré d'engraissement suffisant en même temps. Il considère qu'il est préférable de répartir cet engraissement sur une période plus longue, ce qui n'est possible qu'à l'étable. De plus l'engraissement à l'étable permet de conserver le fumier, denrée précieuse quand on ne dispose que de peu d'engrais pour les cultures.

Il ne faut pas oublier que, si l'on engraisse des porcs à la glandée, il faut compléter, le soir, si nécessaire, leur alimentation à l'étable:

"Lorsque les glands et les châtaignes manquent, on les remplace par les pommes de terre dont la culture tend à prendre de jour en jour de l'extension. Leur engraissement est terminé à l'étable, au moyen de farineux. La race locale, qui n'était pas sans mérite, a été, depuis quelques années, presque exclusivement remplacée par la race Craonnaise, plus régulièrement conformée et, surtout, plus précoce. Elle tire un assez bon parti des ressources dont on dispose." (Damourette, 1875)

Nous avons reproduit en *Annexe 21* un texte de Denin du Courval (1912) où il décrit en détail cette spéculation dans les Ardennes. L'auteur aborde le sujet d'un aspect pratique et ce témoignage se passe de commentaires. En fait ce mode d'élevage des porcs avait peu changé en France depuis les temps les plus reculés.



"La vieille cour" à Marlotte, avec toit à porc, carte postale vers 1900.

Les races locales anciennes préférées aux animaux perfectionnés

Les porcs qui allaient en forêts n'étaient pas les animaux améliorés que nous connaissons actuellement. Il s'agit de la *race commune* que l'on rencontrait en Europe du Nord. Ces animaux à la peau rose et aux grandes oreilles tombantes arrivaient, si Dieu leur prêtait vie, à de grandes tailles. Leur développement est tardif. Le jugement de Heuzé à leur égard n'est pas tendre:

"La race porcine que l'on nomme *race commune*, *race indigène*, est la plus défectueuse de toutes. Sa tête est allongée ainsi que son museau; son cou est grêle et long; ses oreilles sont épaisses, assez développées, à demi pendantes et projetées devant les yeux. Elle a des formes osseuses et peu agréable; son corps est mince, allongé et

levretté; sa poitrine est très étroite, son dos est arqué, ses côtes sont plates et sa croupe est très avalée; ses jambes sont longues et très peu charnues; enfin, sa peau est dure et garnie de soies grossières...

Cette ancienne race est très rustique, mais elle est très tardive, consomme beaucoup sans profit et s'engraisse lentement. Néanmoins, elle est encore très répandue en France quoique sa chair soit un peu dure et filandreuse." (Heuzé, 1888)

Une appréciation d'Arsène Houssaye (1876), l'académicien gastronome, en dit long sur la qualité des produits de l'élevage porcin qui allait chercher une maigre pitance sous les chênes et les hêtres des forêts.

"Le cochon de Paris est détestable: c'est un cochon nourri par bandes dans les forêts. Il engraisse lentement parce qu'il se nourrit mal, parce qu'il n'est pas pressé d'être mangé. Sa viande est dure, son lard amer, on a beau le truffer, c'est toujours du mauvais cocon, plus ou moins frappé de trichine. Son sang n'est pas bon pour le boudin, ses entrailles donnent des andouilles coriaces..."

A partir du milieu du XIXe siècle, les "races communes" régressent. Les éleveurs commencent à leur préférer les animaux à croissance plus rapides. Sanson (1867) dit à ce sujet:

"A mesure que les conditions de l'élevage se sont éloignées de l'état naturel, par les progrès de la culture; à mesure que le parcours dans les forêts ou les terrains vagues a été remplacé en grande partie, sinon en totalité, par une alimentation abondante à la porcherie; depuis l'introduction de la pomme de terre et celle du maïs, surtout, la race commune a subi d'heureuses modifications dans quelques-uns de ses caractères les plus secondaires au point de vue zoologique, mais principaux pour les yeux de l'économiste. Le croisement a eu sa part aussi, dans des temps plus ou moins anciens; car c'est à lui, sans aucun doute, qu'il convient d'attribuer les taches noires de la robe primitivement jaunâtre de la race autochtone de l'Europe occidentale." (Sanson, 1867)

Malgré ces jugements négatifs, pendant tout le XIXe siècle, ces animaux étaient recherchés et obtenaient les meilleurs prix sur les marchés:

"Les porcs du type celtique, aux oreilles rabattues sur les yeux, hauts sur jambes, à l'échine courbée, vivaient presque continuellement dehors, le plus souvent dans les bois. L'engraissement, qui se faisait très tardivement, souvent après deux ans, avait le gland comme aliment essentiel, et aussi la châtaigne, dans les pays où le châtaigner était abondant. Cependant nous avons déjà observé que c'étaient les porcs qui, toute proportion gardée, obtenaient, au poids vif, les prix les plus élevés et les plus rémunérateurs, ce qui s'explique par ce fait que ces animaux avaient un débouché local assuré, ce qui n'était pas le cas pour les bœufs." (Vacher, 1916)

Les croisements essayés dès le milieu du XIXe siècle, n'ont pas eu le succès espéré:

Age des porcs à la glandée

On conduisait à la glandée soit des animaux jeunes, soit des adultes de plus d'un an, selon le format qu'on voulait qu'ils atteignent après engraissement.

"Lorsque les gorettes doivent être élevés à la glandée, dans les forêts, on fait saillir les mères en décembre ou janvier pour obtenir les gorettes en mars ou avril; si ceux-ci appartiennent à une race un peu précoce, ils sont bons à vendre en octobre ou novembre pour être engraisés durant

Les fermiers ont essayé d'adopter ou de croiser avec la race du pays, les cochons noirs tonquins, qui fouillent et courent moins, sont plus féconds, très sobres et engraisent plus vite; mais ils ont été forcés d'y renoncer, parce qu'ils n'en peuvent pas vendre les produits sur les marchés du pays. On peut voir encore la Langesse, Dampierre, Cahgy, etc., une race blanche à oreilles courtes et droites, très basse sur patte et qui s'engraisse avec la plus grande facilité; elle donne beaucoup moins d'os et plus de chair nette; en un mot, elle présenterait de grands avantages à élever pour sa propre consommation, mais les éleveurs doivent vendre la plus grande partie de leur produits, et cette race a courtes pattes, mauvaise marcheuse, est d'un transport difficile et d'une mauvaise vente dans le pays." (Royer, 1839)

Les critères de choix des animaux destinés à être menés à la glandée sont l'opposé de ceux destinés à l'élevage en stabulation:

"Choix des reproducteurs. – Lorsque les animaux doivent effectuer de longs parcours pour aller au pâturage, ou pour se rendre dans les forêts à la recherche des glands ou des autres fruits, les races locales (périgourdine, bressanne, etc.) dont le lard est très apprécié, doivent être préférées aux races perfectionnées." (Lesourd, 1910)

Lorsqu'on destine les porcs à l'élevage en stabulation ou en batterie, il s'agit de rentabiliser plus vite des aliments plus onéreux:

"Lorsqu'au contraire, il s'agit de livrer à la vente de jeunes animaux destinés à être soumis au régime de la stabulation permanente, il est tout indiqué de porter son choix sur des races précoces, s'engraissant rapidement et capables d'être abattues à l'âge de dix mois ou un an. Les cultivateurs préfèrent les cochons donnant beaucoup de viande et relativement peu de graisse; le craonnais, dont la chair est particulièrement savoureuse et dont l'élevage a pris, au cours de ces dernières années, une grande extension, donne toute satisfaction à ce point de vue spécial." (Lesourd, 1910)

Avec les porcs conduits sous les chênes, on est bien loin des animaux élevés actuellement en porcherie...

Le pâtre

Dans son *Dictionnaire des Eaux-et-Forêts*, Baudrillart (1825, t. 2) utilise les termes de l'Ordonnance de 1669 et la jurisprudence pour décrire le travail des pâtres:

"Pâtres. – Ce sont ceux qui mènent paître les bestiaux à la campagne et qui les gardent. Les pâtres doivent empêcher que les troupeaux et bestiaux d'un lieu n'aillent paître sur une contrée autre que celle qui leur a été assignée, à peine d'amende arbitraire.

Ils doivent veiller aussi à ce que le troupeau de bestiaux rassemblé dans le lieu indiqué ne prenne, pour y aller

l'hiver." (Gobin, 1882)

Pour Debrie (1868), on peut conduire des porcs sevrés ou bien encore des animaux âgés de quinze à dix-huit mois (c'est aussi l'avis de M. de Barbançois, 1812).

"Les porcs seront conduits à la glandée; les jeunes porcs doivent être sevrés; pour les porcs âgés de quinze à dix-huit mois, le temps de l'engraissement commence." (Debrie, 1868)

pâture, un autre chemin que celui désigné, tant en allant que revenant, à peine de punition.

Ils doivent être choisis et nommés annuellement, ainsi que les gardes, à la diligence des maires, par les habitants assemblés; et la communauté demeure responsable de ceux qui sont choisis. Ils ne peuvent mener des chiens dans les forêts que pour la garde du bétail.

Plusieurs arrêts du conseil prononcent des peines contre les pâtres qui mèneront leurs troupeaux dans les lieux des forêts où le feu aura pris.

Les pâtres n'étaient point tenus de se faire recevoir aux sièges des maîtrises.

Ils ne sont pas tenus, d'après le même principe, de se faire recevoir aux tribunaux.

Les maîtres sont civilement responsables des délits commis par leurs pâtres. [...]

La responsabilité civile des maîtres pour les délits commis par leurs pâtres est générale, et s'étend à toutes sortes de délits, même à celui de mutilation ou d'écorçage d'un arbre." (Baudrillart, 1825, t. 2)

A cela on peut rajouter:

"La glandée ne dure pas au delà de trois mois.

L'époque où elle commence dans les forêts de l'État est fixée chaque année par l'administration des forêts. On ne peut conduire dans les bois un plus grand nombre de porcs que celui qui a été déterminé.

Tous les animaux conduits à la glandée doivent porter une marque spéciale faite avec un fer chaud, et avoir au cou une clochette (Code forestier de 1827, art. 75.).

Lorsque les porcs ont été trouvés hors des cantonnements déclarés défensables ou désignés pour le passage ou glandée, ou hors des chemins destinés pour s'y rendre, il y a lieu contre le pâtre, à une amende; en cas de récidive, à un emprisonnement (Code forestier de 1827, art. 76.).

Si les usagers introduisent au pâturage un plus grand

nombre de porcs que celui qui a été fixé par l'administration, il y a lieu, pour l'excédent, à l'application des peines édictées par les articles 77 et 199 (1).

Les droits d'usage relatifs aux pâturages, pacage et glandée dans les bois et forêts peuvent être rachetés moyennant des indemnités qui sont réglées de gré à gré, ou, en contestation, par les tribunaux.

Néanmoins le rachat ne peut être requis dans les lieux où l'exercice du droit de pâturage est devenu d'une nécessité absolue pour les habitants d'une ou de plusieurs communes. S'il y a contestation à cet égard, c'est le conseil de préfecture qui statue après une enquête de commodo et incommodo, sauf le recours devant le conseil d'État." (Valessert, 1891)

Lorsque le porcher conduisait son troupeau, il devait aussi faire attention:

"A la glandée, le porcher maintiendra la paix entre ses cochons: il les éloignera des animaux étrangers, des chiens, surtout le verrat, qui devient si aisément furieux; du reste, il aura peu d'occupation: le porc est si friand de glands, qu'il passe la journée entière à manger, sans s'écarter: il suffira de lui donner de l'eau blanche, ou même de l'eau claire à son retour." (Celnart, 1827).

Taille des troupeaux

Si le porcher de Denin de Courval (1912) peut garder au maximum 120 à 130 porcs, cela semble un maximum. L'avis de l'abbé Tessier (1793) et d'autres agronomes du XIXe siècle est plus prudent: une soixantaine suffit pour l'occuper...

"Comme les cochons sont naturellement gourmands, indociles, & par conséquent difficiles à conduire, un homme ne peut guères en surveiller plus d'une soixantaine aux champs. La principale attention pour gouverner ce bétail, c'est d'empêcher, par des fossés & des haies hérissés d'épines, qu'il ne fasse de dégât en entrant dans les jardins, à les éloigner des terrains cultivés, pour ne les conduire que

sur les jachères, sur les friches, dans les bois & dans les endroits marécageux, où ils trouvent des vers de terre qu'ils aiment beaucoup, ainsi que des racines sauvages, telles que carottes, panais, &c. & autres qu'ils trouvent en fouillant la terre à l'aide de leur museau retroussé, qu'on appelle butoir." (Tessier, 1793)

Si la glandée était favorable, dans une forêt constituée de jeunes et de vieux chênes, Baudrillart (1825, t. 2), considérerait que l'on pouvait entretenir un porc pour 150 ou 160 ares de glandée (soit environ 70 porcs pour 100 hectares) et calculer ainsi les effectifs à prévoir.

La paisson dans les forêts peut-elle avoir des effets bénéfiques?

Si les forestiers veulent bannir les animaux domestiques, les agronomes sont d'un avis différent. Ils ont aussi de bons arguments. L'abbé Tessier (1821) analyse d'un œil averti cette situation:

"La nouvelle administration forestière, se fondant sur

1) Les articles précités du Code forestier de 1827 sont rédigés comme il suit:

Art. 75. Les usagers mettront des clochettes au cou de tous les animaux admis au pâturage, sous peine de 2 fr. d'amende par chaque bête qui serait trouvée sans clochette dans les forêts.

Art. 76. Lorsque les porcs seront trouvés hors des cantonnements défensables ou désignés pour le passage ou hors des chemins indiqués pour s'y rendre il y aura lieu contre le pâtre à une amende de 3 à 30 francs. En cas de récidive, le pâtre pourra être condamné à un emprisonnement de cinq à quinze jours.

Art. 77. Si les usagers introduisent au pâturage un plus grand nombre de bestiaux ou au passage un plus grand nombre de porcs que celui qui aura été déterminé, il y aura lieu pour l'excédent à l'application des peines prononcées par l'article 109.

Art. 199. Les propriétaires d'animaux, trouvés de jour en délit dans les bois de 10 ans et au-dessus seront condamnés à une amende de 1 franc par cochon.

l'opinion que la glandée nuit aux repeuplements, a cru devoir la restreindre aux années abondantes & aux personnes qui en demandoient l'autorisation. Il est évident que cette modification du droit ancien est illusoire, puisque les cultivateurs ne sont jamais certains d'obtenir cette permission, & qu'il faut le savoir au moins six mois d'avance pour pouvoir en profiter avec toute l'amplitude désirable, c'est-à-dire, pour acheter des cochons, des oies, des dindonneaux. D'ailleurs, je ne partage pas l'opinion sur laquelle elle est fondée; car d'abord [...] il y a des milliards de graines qui ne doivent pas germer, & elles seroient perdues si aucun animal ne s'en nourrissoit; ensuite, c'est que les cochons, en remuant la terre pour trouver les glands, en enterrent plus qu'ils en mangent, ainsi que je crois m'en être assuré par l'observation. Je voudrais donc que la glandée fût permise, dans les années abondantes, dans toutes les forêts dépendantes du domaine public, seulement qu'elle ne pût être prolongée au-delà du 1^{er} décembre, parce que les glands échappés aux premières recherches sont alors presque tous enterrés & peuvent germer." (Tessier, 1821)

Art. 200. Dans le cas de récidive, la peine sera doublée... Il y a récidive, lorsque, dans les douze mois, il a été rendu contre le délinquant un premier jugement pour délit en contravention en matière forestière.

C'est l'argument que proposent certains forestiers. Ainsi, Glonner (1846), un forestier, pense que lorsque les porcs fouillent (ou *fougent*) le sol pour y trouver leur nourriture, ils enterrent suffisamment de graines qui peuvent dès lors germer et qu'on peut ainsi éviter d'enterrer les graines répandues.

Par ailleurs, le hanneton forestier adulte (*Melolontha hippocastani*) est très friand de feuilles de chênes; en cas de pullulation, il cause de graves dommages sur les jeunes pousses et sensibilise l'arbre lors de sécheresse prolongée. Cet insecte a un cycle de 3 ans. Les vers blancs vivent plusieurs années dans le sol et se nourrissent de racines et de rhizomes. Les défenseurs de l'élevage des porcs en forêt pensent, non sans raisons, que ces animaux peuvent détruire les larves d'insectes et limiter ainsi les pullulations.

C'est l'argument que développe le Comice agricole de Wissembourg, région dans laquelle la païsson était une pratique très courante:

"Considérant la gravité des dégâts occasionnés par ces insectes [les hannetons], le comice [de Wissembourg] croit de son devoir d'indiquer à l'administration supérieure un des moyens les plus efficaces pour arriver à la destruction des vers blancs, et qui consiste dans le rétablissement du pâturage des porcs dans les forêts communales et domaniales, où les vers blancs se propagent sans être inquiétés ni par la présence des porcs, ni par l'enlèvement

des feuilles mortes. C'est des forêts que les hannetons s'étendent comme des nuées dans les campagnes et dévastent les arbres fruitiers et les vignes;

En effet, il est constant qu'avant le code forestier, qui interdit le parcours et le pâturage des porcs dans les forêts, il avait existé dans l'arrondissement des troupeaux nombreux de porcs dans la plupart des communes; que le parcours de ces troupeaux avait librement lieu pendant toute l'année dans les forêts domaniales et communales; que, par ce parcours, les vers blancs et chrysalides des chenilles ont été détruits par le groin des porcs;

Que l'apparition des hannetons s'est produite en progression continue depuis la promulgation de ce code; que, d'un autre côté, la chair des porcs ne répond plus aux besoins et que la viande salée de l'Amérique vient lui faire concurrence sur les marchés d'Alsace; que dans ces circonstances et par ces considérations, le bureau du comice croit de son devoir de prier M. le préfet d'insister auprès de S. Exc. M. le ministre des finances pour le rétablissement du droit de pâturage des porcs dans les forêts domaniales et communales." (De Cérès, 1868)

Dans les forêts du nord de l'Alsace, l'élevage des porcs à la glandée s'est perpétué jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. De même, certains forestiers préconisent d'utiliser les porcs pour lutter contre les vipères dans les bois:

"Il n'y a qu'un moyen économique et sûr de détruire les vipères, c'est d'introduire dans les bois qui en sont infestés des troupeaux de porcs et de dindons." (Anonyme, 1882)

La filière porcine au XIXe siècle

Commerce des animaux

Gustave Heuzé (1888), bien que, dans son ouvrage, il parle peu des porcs menés à la glandée, décrit la filière porcine à la fin du XIXe siècle. La production porcine a trois phases distinctes:

"**Spéculation et aspects financiers.** – L'espèce porcine permet à l'agriculteur de faire trois spéculations bien distinctes:

- 1° L'élevage;
- 2° L'entretien;
- 3° L'engraissement.

La première spéculation consiste à faire naître des gorettes pour les vendre à l'âge de six semaines à deux ou trois mois.

Quand le cultivateur spéculé sur l'entretien, il achète de jeunes animaux ou conserve ceux qui sont nés sur son exploitation pour les livrer au commerce à l'âge de huit à douze mois, ou pour les engraisser quand ils ont atteint leur développement.

La troisième spéculation consiste à engraisser des animaux adultes pour les livrer à la consommation de la ferme ou les conduire sur les marchés.

C'est au cultivateur qu'il appartient de décider s'il doit spéculer sur l'élevage, l'entretien ou l'engraissement."

Heuzé énonce ensuite les spécificités des différentes régions. Dans le chapitre suivant, il précise:

"**Le commerce des porcs.** – On vend les porcs à la ferme, dans les foires et sur les marchés.

Les porcelets et les porcs gras sont vendus sur les exploitations et les marchés; les porcs maigres ne se vendent ordinairement que dans les foires.

Dans un grand nombre de localités, on conduit les gorettes sur les marchés après les avoir mis dans un ou plusieurs sacs. Ce moyen a souvent de graves inconvénients. On doit, comme cela a lieu dans quelques localités, lui préférer l'emploi de cages ou de grands

paniers. La cage est plus parfaite et plus solide que celles dont on fait usage dans les provinces de l'Ouest.

On couvre cette cage avec une toile pendant le transport, afin de protéger les gorettes contre l'action directe du soleil.

Ces trois activités (naïssage, élève et engraissement) étaient nettement séparées. Gouin apporte des précisions supplémentaires:

"L'exploitation du porc était généralement répartie autrefois entre deux ou trois éleveurs. On distinguait les naïsseurs qui élevaient quelques truies et vendaient les porcelets en foire, après le sevrage, vers l'âge de 5 à 6 semaines, puis les éleveurs qui achetaient les porcelets sevrés de 20 à 25 kilogrammes et les élevaient jusqu'au poids de 60 kilogrammes environ; ces porcs dits porcs maigres étaient enfin vendus aux engraisseurs qui les nourrissaient jusqu'au moment où ils atteignaient l'état d'engraissement jugé suffisant, entre 120 et 150 kilogrammes de poids vif. Le plus souvent aujourd'hui, le même éleveur pratique l'élevage et l'engraissement, que ce soit à la ferme où en porcherie industrielle. Il est encore des régions cependant où l'élevage proprement dit se fait en partie en liberté et en partie à l'étable et où les porcs, dits *courards*, sont vendus pour l'engraissement. Parfois le cycle complet du porc est réuni dans une seule main, depuis la naissance jusqu'au départ pour la charcuterie et ce mode d'exploitation, quand il est possible, donne généralement à l'éleveur le maximum de bénéfice, quelles que soient les conditions du marché." (Gouin, 1939)

Aux temps où la glandée était une pratique générale, les porcs engraisés dans les forêts étaient vendus séparément des animaux engraisés à l'étable:

"Dans les anciens marchés publics, une ordonnance spéciale prescrivait aux marchands de diviser les porcs en deux bandes:

- 1° Ceux qui ont été à la glandée, et qui ont été nourris

de glands, de fânes (fruit du hêtre), et de châtaignes, dont la chair est meilleure et le lard plus ferme;

2° Ceux qui ont été nourris de grains à l'étable (avec de l'orge, des fèves, de menus grains, du son, etc.), dont la chair est moins bonne et le lard moins ferme." (George, 1901)

Cette structure de la filière porcine existe encore actuellement. Comme les animaux élevés et engraisés en porcherie ne sont plus des animaux de race pure, mais des hybrides, la fonction de naisseur est séparée de celle d'éleveur.

Une activité très spéculative

Si l'on considère que les glandées ne sont pas régulières d'une année sur l'autre, l'élevage des porcs à la paisson donne des revenus très fluctuants. Dès que la glandée promet d'être abondante, les prix des porcelets augmentent, car tous les éleveurs veulent en acheter en même temps. Arrive le mois de décembre, les prix peuvent chuter rapidement si l'offre supérieure à la demande... Bien sûr, si la glandée s'avère insuffisante, on peut toujours compléter l'engraissement à l'étable. M. de Barbançois (1812) dit à ce sujet:

"L'engraissement des cochons, comme spéculation lucrative, à moins qu'on ne puisse leur donner des nourritures dont on n'eût-rien fait sans cet objet, est rarement aussi avantageux que celui des bœufs et sur-tout celui des moutons, quelquefois même il peut tourner à préjudice, sur-tout dans les années de fortes glandées où les cochons gras ne sont souvent guère plus chers que les maigres; mais on a toujours pour dédommagement une grande quantité de très-bon fumier."

Pour Magne (1841), l'argument en faveur de l'élevage du porc à la glandée, est qu'il a peu coûté:

"Les animaux formés à la glandée sont presque toujours vendus avec bénéfice, car ils ont en général peu coûté. Le plus souvent on termine à la porcherie, l'engraissement commencé dans les bois en donnant aux porcs une nourriture meilleure."

Mathieu de Dombasle (1862) analyse la façon dont se forme le prix du porc:

"Une entreprise d'élève de porcs sur une grande échelle, permettrait de tirer un parti très-profitable des racines et des fourrages verts de la famille des légumineuses. C'est toutefois une spéculation qui, à la vente, présente beaucoup de diversité dans les prix, surtout si on voulait se livrer spécialement à la production des animaux pour les vendre encore jeunes; car il n'est aucune espèce de bétail dont les prix varient dans une si grande proportion, d'une année à l'autre. Cette circonstance s'explique facilement, lorsque l'on considère que chaque truie faisant un grand nombre de petits, on peut accroître dans une grande proportion, durant l'espace d'une seule année, le nombre des animaux de cette espèce qui existent sur la surface d'un grand pays. C'est en effet ce qui arrive dans les années où il y a abondante production des récoltes qui servent habituellement de nourriture aux cochons, et où les grains sont à bas prix; car alors, beaucoup de personnes étant disposées à accroître le nombre des cochons qu'elles

engraissent annuellement, le prix des jeunes animaux s'élève beaucoup, et les éleveurs sont disposés à en forcer la production. Mais s'il survient, l'année suivante, un déficit dans la récolte des pommes de terre, des châtaignes, des glands, etc.; et si le prix des grains s'élève trop pour qu'on puisse les faire consommer avec profit par les cochons, il se trouve alors sur les marchés un encombrement de jeunes animaux, et il en résulte un grand avilissement dans le prix."

Une partie des porcelets était achetée par les agriculteurs qui pratiquaient l'élève et l'engraissement à la ferme pour les besoins de l'exploitation. Ces agriculteurs n'étaient pas à l'origine des variations de prix.

Influence de la glandée sur le prix des porcelets et des porcs gras

Dès que la glandée s'annonçait belle, les prix des gorettes augmentaient. Dans le *Journal d'agriculture pratique*, Barral nous livre souvent des observations:

En 1863 (en Charente-Maritime):

"La récolte des glands a été exceptionnelle, aussi les porcelets pour l'engraissement sont-ils très chers." (Barral, 1863a)

Rapidement les prix chutent dans l'Indre-et-Loire:

"Les porcs maigres propres à l'élève et à l'engrais, ont beaucoup diminué de prix de ce qu'ils étaient l'année dernière, parce que les pommes de terre et les glands ont manqué; le peu de glands qu'il y a sont véreux, ils sont rongés par la larve du charançon de la noisette." (Barral, 1863b)

En 1864, la situation est autre en Dordogne:

"Le prix des fourrages est fort élevé; les bestiaux maigres sont délaissés; les jeunes porcs sont invendables. Cependant, il y a abondance de glands, il y aura aussi des châtaignes." (Barral, 1864)

En novembre 1865, la récolte des châtaignes s'est bien passée et on ramasse les glands en Indre-et-Loire:

"Depuis plusieurs jours, la récolte des châtaignes est faite. En ce moment on ramasse le gland; il est assez abondant, ce qui facilitera l'élevage des porcs." (Barral, 1865)

En 1870, dans l'Allier, la récolte des glands et des fânes est bonne et les prix des porcs sont bons:

"Nous avons cette année bien peu de noix, car nos noyers, surtout dans certaines localités, ont tous gelé pendant l'hiver; mais en revanche, le hêtre a une quantité énorme de fânes, que les gens de campagnes ramassent, et dont ils font une excellente huile. Les glands sont aussi très-abondants, et les cochons gras ou maigres sont à des prix fort élevés. L'état sanitaire de tous nos animaux est excellent." (Barral, 1870)

En 1871, la glandée s'annonce bonne et le prix des porcelets se maintient:

"Les châtaignes et les glands étant abondants, on engraisse beaucoup de porcs, ce qui maintient le prix déjà très-élevé des porcelets." (Barral, 1871)

Vers la fin de cette pratique

Les nouvelles races de porcs

Suivant la mode anglaise, les zootechniciens du XIXe siècle se préoccupent de l'amélioration du porc. Ce processus est lent mais radical. Ils ont transformé cet

animal proche du sanglier en un animal engraisant rapidement et court sur pattes mais incapable de se déplacer avec la même agilité. Sanson (1867) décrit cet animal et les effets de l'amélioration par les croisements:

"Dans son état inculte, le porc est un animal à poitrine étroite, à dos tranchant, arqué, à corps mince, à ventre peu développé, haut monté sur des jambes fortes et agiles, grand marcheur, à peau épaisse et couverte de soies grossières et hérissées. Tel est son portrait exact, dans les contrées de nos climats où il vit en troupeaux, cherchant sa nourriture rare par le parcours, en fouillant la terre ou en ramassant la glandée sur le sol des forêts. Une alimentation plus régulière, plus abondante et plus suivie, sous la direction de l'homme, l'éloigne de cette conformation et lui fait acquérir l'ampleur de formes dont l'ensemble se compose des beautés absolues qui viennent d'être signalées.

Mais tout en acquérant cette ampleur, qui change dans son squelette les proportions relatives du tronc et des membres, il peut ou non conserver certaines dispositions de ceux-ci, suivant l'aptitude qui a été le plus développée en lui; et c'est à cela que se rapportent les dispositions qui doivent être diversement appréciées, suivant la spécialité du service attendu." (Sanson, 1867)

Théret (1976) fait étudier l'évolution des races porcines au XIXe siècle. Il observe:

"Il ressort de cela que les animaux précoces, donc anglais, ont une qualité tout à fait satisfaisante et que leur précocité ne diminue en rien leur valeur bouchère. On souligne naturellement l'influence de l'alimentation." (Théret, 1976)

La pomme de terre et autres racines

Dès la fin du XVIIIe siècle, en plus de l'utilisation des grains, des criblures et des issues, les agronomes ont pensé à l'utilisation des tubercules et des navets pour la nourriture et l'engrais des porcs. Ces cultures nouvelles et exotiques se sont dès lors répandues dans les campagnes et, dans la mesure où elles assurent des rendements plus réguliers que les glands et les fânes, les agriculteurs ont rapidement compris l'intérêt qu'elles ont.

"Une autre nourriture d'engrais plus facile à se procurer partout, mais dont la jouissance ne sauroit facilement se prolonger toute l'année: ce sont les pommes de terre, que nous avons déjà indiqué comme une ressource essentielle dans ce cas: souvent le gland manque; quelquefois les grains, les criblures, les issues sont trop chers: il seroit difficile de trouver parmi les racines potagères, une nourriture plus substantielle, plus convenable à la constitution physique des Cochons, & aux vues qu'on a de les engraisser à peu de frais. D'abord on peut leur donner crues, coupées par tranches, & arrosées d'une eau dans laquelle on a fait fondre du sel: elles acquièrent alors plus de saveur, & deviennent une nourriture moins rafraîchissante, surtout en les mélangeant, toujours avec d'autres racines, telles que gros navets, bettes-raves champêtres: mais, le dernier mois de l'engrais, il faudroit les faire cuire, parce qu'au moyen de la cuisson, la partie aqueuse se combine avec les autres principes, d'où il résulte un aliment plus solide, & dont la consistance est encore augmentée par la farine, des grains; car alors tout ce qu'on

donne aux animaux doit réunir le plus de substance, sous le moindre volume possible. On pourroit même accélérer la récolte de ces plantes, pour combiner cette ressource avec celle des herbages très-rares, sur-tout à la fin de l'été; & on auroit ainsi toute l'année, de quoi nourrir ces animaux, en faisant succéder les unes aux autres, les plantes & racines de diverses saisons. Quel bénéfice pour le Fermier, s'il pouvoit se déterminer à consacrer annuellement à la culture des racines alimentaires, deux champs, d'une étendue proportionnée: l'un au besoin de sa famille & l'autre à la quantité de son bétail!" (Tessier, 1793)

Au début du XIXe siècle, l'extraction des sucres n'étant pas complète, les pulpes de betterave étaient aussi utilisées pour l'alimentation des porcs.

Engraissement plus rapide et moins cher

Eugène Riesler compare les modes d'alimentation des porcs:

Les porcs nourris à l'étable avec des racines rapportent autant qu'autrefois; car si leur nourriture coûte plus cher que les glands qu'ils ramassaient dans les bois, un accroissement plus rapide la paye d'autant mieux." (Riesler, 1855)

Sanson (1867) analyse ainsi l'évolution de l'élevage porcin:

"A mesure que les conditions de l'élevage se sont éloignées de l'état naturel, par les progrès de la culture; à mesure que le parcours dans les forêts ou les terrains vagues a été remplacé en grande partie, sinon en totalité, par une alimentation abondante à la porcherie; depuis l'introduction de la pomme de terre et celle du maïs, surtout, la race commune a subi d'heureuses modifications dans quelques-uns de ses caractères les plus secondaires au point de vue zoologique, mais principaux pour les yeux de l'économiste." (Sanson, 1867)

A partir de la fin du XVIIIe siècle, la production porcine évolue. L'élevage dans les campagnes tend à se restreindre à la consommation domestique et, pour fournir en viande de porcs les villes dont la population augmente rapidement, il se crée des ateliers importants à leur périphérie. Les déchets de la ville sont utilisés. En particulier, ces ateliers utilisent la viande provenant des clos d'équarrissage. Vers 1850, les journaux s'emparèrent de l'affaire et menèrent une vive campagne contre cette pratique. Cette campagne de presse aboutit à une véritable grève de consommation du porc (Fanica, 2005).

De plus, la commercialisation devenant de plus en plus rationnelle, il fallait des bandes d'animaux plus homogènes. Ceci ne pouvait être obtenu lorsque l'agriculteur n'élevait qu'une ou deux bêtes. Ce mode d'élevage n'était plus adapté pour les marchés importants, comme celui de la capitale.

Conclusions

A propos du témoignage des artistes

De Viborg (1814) à Magne (1841) et à Heuzé (1888), le contenu des traités de zootechnie concernant le porc a évolué. Les zootechniciens se désintéressent peu à peu des pratiques traditionnelles. Ils prennent en considération les besoins de l'animal et l'amélioration de sa conformation. Pour les zootechniciens de la fin du XIXe

siècle et du XXe, le but est la recherche de la meilleure productivité. Le porc engraisé dans les forêts fait partie du passé.

Ce n'était pas l'avis des artistes, bien que peu se soient intéressés à cet animal. Au début de sa carrière

artistique, Charles Jacque (1813-1894) (Fanica, 1995), a trouvé dans le porc et le porcher des thèmes éternels. Avant de devenir le *Raphaël des moutons*, le *Maître aux cochons* a trouvé dans le compagnon de Saint-Antoine un sujet original qu'il traite avec esprit.

Il représente l'animal dans la cour de la ferme, à la porcherie, aux champs ou en forêt. L'une de ses plus célèbres gravures a pour titre *La Truffière*. Ces scènes ne sont pas œuvres d'imagination. Elles témoignent d'une réalité. L'artiste à la recherche de pittoresque décrit une vie rurale en voie de disparition. Il représente des animaux de

la race commune.

Au moment où l'élevage en stabulation prend son essor pour des raisons financières, les troupeaux de porcs conduits par le porcher se raréfient. Qui pourrait reprocher à J.-F. Millet d'avoir représenté *Les Glaneuses*, au lieu d'avoir peint une magnifique faucheuse tractée par un bel attelage de percherons? Il préférerait aussi la sueur du *Vanneur* à la batteuse qui se répandait alors rapidement dans toutes les fermes de la Brie, ainsi que le *Semur* au semoir mécanique tiré par un ou deux chevaux.

Des goûts et des couleurs...

On peut s'interroger sur l'absence de réaction des consommateurs au cours du XIXe siècle à la disparition d'un mode d'élevage traditionnel. Peut-être, la chair provenant de ces animaux plus précoce était-elle plus appréciée que celle des animaux engraisés traditionnellement? La viande de ces animaux avait-elle des caractéristiques organoleptiques nouvelles? L'élevage rationnel avec des sous-produits de l'agriculture permettait de baisser les coûts de production et les prix de vente. Avec le développement de l'élevage en porcherie, la quantité primait sur les qualités gustatives.

L'avis d'Arsène Houssaye (1876) nous interpelle. L'académicien gastronome rejette les méthodes traditionnelles d'élevage et d'engraissement... D'autres agronomes la partagent, tel Legendre (1935) (1).

Faut-il trouver dans cette appréciation la raison de l'abandon dans la France continentale de cette pratique qui a son origine dans la nuit des temps?

Faut-il croire, comme George (1901), que l'exercice physique des porcs courants dans les bois améliore leur viande? Peut-être...

Maintenant que les problèmes sanitaires du porc (trichine en particulier) sont résolus et que la gastronomie française est à la recherche de nouveaux goûts et de nouveaux produits de qualité, on peut légitimement se demander si le retour des porcs dans les forêts ne serait pas une solution pour redonner à la filière un nouveau souffle.

De ce point de vue, la Corse est en avance sur le continent...

La forêt aux temps primitifs: mythe ou réalité?

On ne peut pas terminer cette étude sans évoquer le mythe de la forêt aux temps antéhistoriques. Les études ponctuelles réalisées par les archéologues et les paléobotanistes essayent de le réfuter. Or, la plupart des analyses palynologiques ont été réalisées sur des sites archéologiques importants (donc se trouvant dans des régions le plus souvent défrichées) disséminés sur de vastes régions. On peut se demander dans quelle mesure ces échantillonnages sont représentatifs de l'ensemble du paysage rural de la Gaule. Cela n'empêche pas Munaut (1988) de conclure:

"Dans l'état actuel de nos connaissances palynologiques,

le caractère forestier du Nord de la Belgique et de la France durant les périodes gauloises et gallo-romaines n'est pas évident.

Les Gaulois, peuple des forêts? Pour le naturaliste ce stéréotype n'est pas encore démontré."

Certains arguments peuvent laisser penser que, malgré tout, la forêt constituait pour les habitants une ressource renouvelable très importante jusqu'à la fin du Moyen-âge. L'élevage des porcs, activité très rémunératrice, n'était possible que parce qu'il y avait un peuplement suffisant d'arbres suffisamment âgés.

Vous pouvez consulter les annexes sur le site de la Société d'Ethnozootechnie: <http://www.ethnozootechnie.org/publications/supplements-aux-revues/>

Bibliographie

- ANGER (Pierre), 1906, *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, tome 1, Veuve Poussielgue, Paris.
- BAILLON, 1791, Mémoire sur les causes du dépérissement des Forêts, *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, Société royale d'agriculture de Paris, trimestre d'été, pp. 83-112.
- BARBANÇOIS (M. de), 1812, *Petit traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France*, Grégoire, Paris.
- BARRAL (J.-A.), 1853, Chronique agricole de la 2^e quinzaine d'octobre, *Journal d'agriculture pratique*, 2^e semestre, p. 394.
- BARRAL (J.-A.), 1863(a), Nouvel état des récoltes en décembre et janvier, *Journal d'agriculture pratique*, 1^{er} semestre, p. 101.
- BARRAL (J.-A.), 1863(b), Nouvel état des récoltes en septembre et octobre, *Journal d'agriculture pratique*, 2^e semestre, p. 429.
- BARRAL (J.-A.), 1864, Nouvel état des récoltes en août et septembre, *Journal d'agriculture pratique*, 2^e semestre, p. 329.

- BARRAL (J.-A.), 1865, Nouvel de l'état des récoltes en août et septembre, *Journal d'agriculture pratique*, 2^e semestre, p. 523.
- BARRAL (J.-A.), 1870, Nouvel de l'état des récoltes en août et septembre, *Journal d'agriculture pratique*, p. 1143.
- BARRAL (J.-A.), 1871, Chronique agricole 25 novembre 1871, *Le Journal de l'agriculture*, p. 295
- BAUDRILLART (Jacques-Joseph), 1823, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*, tome I, Vve Huzard, Paris.
- BAUDRILLART (Jacques-Joseph), 1823, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*, tome II, Vve Huzard, Paris.
- BAUDRILLART (Jacques-Joseph), 1825, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*, 2^e partie, *Dictionnaire général raisonné et historique des Eaux-et-Forêts*, tome 2, Bertrand, Huzard, Paris.
- BEUGNOT (Auguste-Arthur), 1839, *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, 1254 – 1273*, tome I, Imprimerie Royale, Paris.
- BEUGNOT (Auguste-Arthur), 1844, *Les olim, ou registres des arrêts rendus par la Cour du Roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe Le Hardi, de Philippe Le Bel, de Louis Le Hutin et de Philippe-le-Long*, t. III, Imprimerie royale, Paris.
- BIGOT (Maximilien), 1890, Paysans corse en communauté, porchers-bergers des montagnes de Bastelica, propriétaires ouvriers dans le système du travail sans engagements, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1869, *Les ouvriers des deux mondes*, 2^e série, tome II, Firmin-Didot, Paris, pp. 433-524.
- BIXIO (Alexandre), 1837, *Maison rustique du XIXe. Encyclopédie de l'agriculture pratique*, t. II, La Maison rustique, Paris.
- BOURGEOIS (Catherine), SEVRIN (Eric), LEMAIRE (Jean), 2004, *Le châtaignier, un arbre, un bois*, Institut pour le développement forestier, Paris.
- BOUTHORS (Alexandre), 1865, *Les Sources du droit rural cherchées dans l'histoire des communaux et des communes*, Durand, Paris, Prévôt-Allo, Amiens.
- BUFFAULT (Paul), 1906, Le culte des arbres et les idées des anciens sur le rôle des forêts, *Revue des Eaux-et-Forêts*, p. 68.
- CELNART [Bayle-Mouillard], Élisabeth-Félicie, 1827, *Manuel du charcutier, ou l'Art de préparer et conserver les différentes parties du cochon...*, Roret, Paris.
- CERIS (A. de), 1868, Chronique agricole, *Journal d'agriculture pratique*, 1^{er} semestre, p. 696.
- CHAILLOU DES BARRES (Claude-Etienne, baron), 1844, *L'abbaye de Pontigny*, Vaton, Paris.
- CHAILLAND, 1769, *Dictionnaire raisonné des eaux et forêts*, tome II, Ganeau, Knapen, Paris.
- COUTANCE (Amédée, Guillaume, Auguste), 1873, *Histoire du chêne dans l'antiquité & dans la nature*, Baillière, Paris.
- CREPEAUX (C.), 1897, Le bétail en octobre, *L'agriculture nationale*, p. 649.
- DAMOURETTE (E.), 1875, Concours de Saint-Benoît du Sault, Indre, *Journal d'agriculture pratique*, 2^e semestre, p. 412.
- DAN (Pierre), 1642, *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, Sébastien Cramoisy, Paris.
- DARESTE DE CHAVANNE (Antoine-Élisabeth-Cléophas), 1858, Histoire des classes agricoles en France: depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV ([Reproduction en fac-similé Zladkin reprint]),
- DEBRIE (A.), 1868, Ce qu'il faut faire au mois de septembre, *La Gazette du village*, p. 275.
- (DECRUSY, ISEMBERT, JOURDAN), 1821, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, tome IV, 1327-1357*, Belin-Leprieur, Verdrière, Paris.
- DELISLE (Léopold), 1856, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, Durand, Paris.
- DELISLE (Léopold), 1863, *Essai de restitution d'un volume perdu des olims*, Plon, Paris.
- DENIN DU COURVAL, 1912, Bien mettre les porcs à la glandée, *Agriculture-Elevage*, n° 18, 25 août.
- DEROY (Maurice), 1937, *Etude sur le régime de la forêt de Fontainebleau au Moyen-Âge et jusqu'à la Révolution*, Imprimerie Claverie, Montereau.
- DOË (Dr.), 1834, Observations sur le glandage, panage, pâturage des cochons dans les bois, *Annales de l'agriculture française*, 3^e série, t. XIII, p. 57.
- DOMET (Paul), 1873, *Histoire de la forêt de Fontainebleau*, Hachette, Paris.
- DRALET (Étienne-François). 1818, *Traité des délits, des peines et des procédures en matière d'eaux et forêts*, 3^e édition, Manavit, Toulouse.
- DUHAMEL DU MONCEAU, 1780, *Des Semis et plantations des arbres et de leur culture...*, Veuve Desaint, Paris.
- DUPIN, 1834, *Code forestier suivi de l'ordonnance d'exécution et de la jurisprudence forestière*, Joubert, Paris.
- DUPIN, 1852, L'agriculture du Morvan, *Journal d'agriculture pratique*, t. 2, p. 510.
- FANICA (Olivier), 1995, *Ecole de Barbizon, Charles Jacque 1813-1894, graveur original et peintre animalier*, Art-Bizon, Montigny-sur-Loing.
- FANICA (Olivier), 2005, La viande provenant de l'équarrissage: alimentation et médias, *Ethnozootechnie*, Varia, N° 77.
- FRANCE (Jérôme), 1985, Forêts et Peuples "forestiers" de Gaule belgique d'après le *Bellum Gallicum* de César. Contribution à l'étude des divisions de la Gaule, *Revue archéologique de Picardie*, n°1-2, pp. 13-20.
- GALLON (De), 1725, *Conférence de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 sur le fait des eaux et forests*, tome II, Mouchet, Paris.
- GARNIER (Yvonne et Roland), 2010, *Ury, village gâtinais du bornage de la forêt de Fontainebleau*, Maury, Malessherbes.
- GEORGE (Dr. Hector), 1901, La race porcine normande, *Journal d'agriculture pratique*, t. 2, p. 144.
- GLONNER (R.), 1846, Exécution pratique des semis, *Journal d'agriculture pratique*, 2^e semestre, p. 156.
- GOBIN (Alphonse), 1882, *Précis pratique de l'élevage du porc*, Audot, Paris.
- GOUIN (A.), ANDOUARD (P.), 1939, *Elevage et engraissement intensifs, veaux, bœufs, porcs*, La Maison rustique, Paris.

- GRUET (Georges), 1937, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929: Monographie agricole du département de Meurthe-et-Moselle*, Imprimerie Lorraine, Rigot, Nancy.
- GUERARD (B.), 1844, *Polyptyque de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne*, tome 1^{er}, 2^e partie, Imprimerie royale, Paris.
- GUERARD (B.), 1853, *Explication du capitulaire de Villis*, Firmin Didot, Paris.
- GUILLEMOT (Etienne), 1905, *Forêts de Senlis, Etude sur le régime des forêts d'Halatte, Chantilly et d'Ermenonville au Moyen-âge et jusqu'à la Révolution*, Imprimerie Daupeley-Gouverneur, Nogent-le-Rotrou.
- HENRIQUEZ (Jean), 1781, *Code pénal des eaux et forests*, tome I, Christophe, Verdun, Delalain, Paris.
- HEUZE (Gustave), 1870, Le bétail dans les pâturages, *Journal d'agriculture pratique*, p. 1154.
- HEUZE (Gustave), 1888, *Le porc*, La Maison rustique, Paris.
- HOUSSAYE (Arsène), *Tableaux rustiques; le cochon*, Librairie de l'eau-forte, Paris, 1876.
- HUE de MIROMESNIL, 1784, *Encyclopédie méthodique – Jurisprudence*, tome 4, Panckouke, Paris, Plomteux, Liège.
- HUSSON (Armand), 1875, *Les consommations de Paris*, Hachette, Paris.
- (ISEMBERT, DECRUSY, JOURDAN), 1824, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, tome V, 1357-1380, Belin-Leprieur, Verdière, Paris.
- (ISEMBERT, DECRUSY, ARMET), 1828, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, t. 12, 1514-1546, Belin-Leprieur, Verdière, Paris.
- (ISEMBERT, TAILLANDIER, DECRUSY), 1829a, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, tome XV, août 1589 – mai 1610, Belin-Leprieur, Verdière, Paris.
- (ISEMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER), 1829b, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, tome XVIII, août 1661 – 31 décembre 1671, Belin-Leprieur, Verdière, Paris.
- JAROSSAY (Eugène), 1891, *Histoire de l'abbaye de Fontaine-Jean de l'ordre de Citeaux (1124-1790)*, Annales société historique et archéologique du Gâtinais, p. 262.
- JOFFROY (René), 1953, La Tombe à char hallstattienne de Vix, *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, volume 97, n° 2, p. 169-179.
- (JOURDAN, DECRUSY, ISEMBERT), 1821, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, tome 1, 420-1270, Belin-Leprieur, Verdière, Paris.
- (JOURDAN, DECRUSY, ISEMBERT), 1825, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, tome 7, 1401-1415, Belin-Leprieur, Paris.
- JULLIAN (Camille), 1920, *Histoire de la Gaule, t. II, La Gaule indépendante*, 6^e édition, Hachette, Paris.
- JULLIAN (Camille), 1920, *Histoire de la Gaule, t. VII, Les empereurs de Trèves, I, Les chefs*, Hachette, Paris.
- JULLIAN (Camille), 1926, *Histoire de la Gaule, t. VIII, Les empereurs de Trèves, II, La terre et les hommes*, Hachette, Paris.
- LAURANS (Raymond), 1973, Les porchers des forêts, *Ethnozootechnie*, n° 10.
- LAURANS (Raymond), 1976, Evolution de l'alimentation du porc domestique – I. – L'alimentation traditionnelle, *Ethnozootechnie*, n° 16.
- LEBEUF (Abbé), 1757, *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, Prault, Paris.
- LEFEBVRE (Raymond), BOURGENOT (Louis), GRAND-MESNIL (Marie-Noëlle), BADRE (Louis), 1987, *Les eaux et forêts: du 12^e au 20^e siècle*, CNRS, Paris.
- LEGENDRE (G.), 1935, L'élevage du porc en plein air, *La Gazette du village*, p. 389.
- LEGENDRE (G.), 1942, *Le porc de plein air*, La Maison rustique, Paris.
- LESNE (Emile), 1910, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France, tome I, époques romaines et mérovingiennes*, Giard (Lille), Champion (Paris).
- LESOURD (F.), 1910, Elevage du porc, Choix des reproducteurs, *La Gazette du village*, p. 694.
- LHOSTE, 1771, *Coutume de Lorris-Montargis, Saint Fargeau, Pays de Puysaye, Chastillon-sur-Loing, Sancerre, Gien, Nemours, Chateau-Landon & autres Lieux régis & gouvernés par lesdites Coutumes*, Veuve Bobin, Montargis.
- MAGNE (Jean-Henri), 1841, *Multipliation, élève, entretien et engraissement du porc*, Bouchard-Huzard, Paris.
- MARIOT-DIDIEUX, *Guide de l'éleveur de dindons et de pintades*, Goin, Paris, 1854.
- MARTIAL (Val.), 1835, *Epigrammes*, livres XII, XIII, XIV, traduction de J. Mangart, Panckouke, Paris.
- MATHIEU DE DOMBASLE (Christophe-Joseph-Alexandre), 1862, *Œuvres posthumes, Traité d'agriculture, publié sur le manuscrit de l'auteur, par Ch. de Meixmoron de Dombasle, 3^e partie, Bétail*, Maison rustique, Paris.
- MAULDE (René de), 1871, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance*, Herluison, Orléans.
- MAURY (Alfred), 1850, *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, A. Leleux, Paris.
- MECHIN (Colette), 2007, Le porcher dans le contexte rural traditionnel en France de l'Est, *Ethnozootechnie*, n° 80.
- MOLENAT (Maurice), 1980, L'élevage porcin en Corse, une activité digne d'intérêt? *Journées de la recherche porcine en France*, pp. 75-82.
- MONTESQUIEU (Charles-Louis de SECONDAT), 1750, *De l'Esprit des lois*, Barrillot, Genève.
- MORICEAU (Jean-Marc), 1999, *L'Élevage sous l'Ancien Régime*, SEDES, Paris.
- MÜLLER (Eugène), 1880, *Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis*, Imprimerie & lithographie Ernest Payen, Senlis.

- MUNAUT (André-Valentin), 1988, La forêt gauloise dans le Nord de la Gaule Belgique: enquête palunologique préliminaire, *Revue du Nord*, vol. 70, n° 276, pp. 5-21.
- NERON (Pierre), GIRARD (Étienne), 1627, *Les Edicts et ordonnances des tres-chrestiens roys, François I, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV & Louys XIII sur le fait de la justice & abbreviation des proces*, Jean & Estienne Richer, Paris.
- NIERMEYER (J.-F.), 1976, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Brill, Leiden, Hollande.
- NISARD (M. dir.), 1864, *Les agronomes latins: Caton, Varron, Columelle, Palladius, avec la traduction en français*, Firmin Didot, Paris.
- PASTORET (Comte de) (éd.), 1811, *Ordonnances des rois de France de la troisième race, 1461-1463*. Tome XV, Imprimerie impériale, Paris.
- PLINE L'ANCIEN, (1877), *Histoire naturelle, traduction en français par M. É. Littré*, tome 1, Firmin-Didot, Paris.
- PLINGUET (Jean-Baptiste), 1789, *Traité sur les réformations et les aménagemens des forêts, avec une application à celles d'Orléans & de Montargis*, Imprimerie Jacob l'Aîné, Orléans.
- PLINGUET (Jean-Baptiste), 1831, *Manuel de l'ingénieur forestier avec l'indication des mesures à prendre pour assurer à jamais l'approvisionnement du pays en bois de construction, de marine et de chauffage*, imprimerie de Monnoyer, Le Mans.
- POTHIER (Robert Joseph), 1780, *Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'Orléans et ressort d'iceux*, (Nouv. éd.), Debure, Paris, Veuve Rouzeau-Montaut, Orléans.
- QUANTIN (Maximilien, dir.) 1854, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. I, Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.
- QUANTIN (Maximilien, dir.) 1860, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.
- REBEL (E.), 1918, Alimentation du bétail – les glands et les fânes, *L'Agriculture nouvelle*, janvier, p. 4.
- RIESLER (E.), 1855, Revue des travaux des sociétés d'agriculture françaises et étrangères. - Société d'agriculture d'Autun, *Journal d'agriculture pratique*, 2° semestre, p. 15.
- ROTH (Dr. Paul), 1850, *Geschichte des Beneficialwesens von den ältesten Zeiten bis ins zehnte Jahrhundert*, Palm & Enke, Erlangen.
- ROUGIER DE LA BERGERIE (Jean-Baptiste), 1795, *Traité d'agriculture pratique, ou Annuaire des cultivateurs du département de la Creuse et pays circonvoisins...* Paris, ventose an 3.
- ROYER (Charles-Edouard), 1839, *Catéchisme des cultivateurs pour l'arrondissement de Montargis*, Bouchard-Huzard, Paris.
- ROULLIARD (Sébastien), 1628, *Histoire de la ville de Melun*, Jean Guignard, Paris.
- ROUSSEAU (Claude), 1669, *Edicts et ordonnances, arrests et réglemens des Eaux & Forests*, Guillaume Loyson, Paris.
- ROZIERE (Eugène de), 1859, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*, première partie, Durand, Paris.
- SAGERET (Augustin), 1808, Mémoire sur l'agriculture d'une partie du département du Loiret, et sur quelques tentatives d'amélioration, *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, Société d'agriculture du département de la Seine*, tome XI,
- SANSON (André), 1867, *Application de la zootechnie, bœuf, mouton, chèvre, porc*, Maison rustique, Paris.
- SAVARY DES BRUSLONS (Jacques), 1726, *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Jansons, Waesberge (Hollande)
- SECOUSSE (Denis-François), VILEVAULT (Louis-Guillaume de) (éd.), 1755, *Ordonnances des rois de France de la troisième race.... Neuvième volume, Ordonnances de Charles VI, données depuis le commencement de l'année 1404, jusqu'à la fin de l'année 1411*. Imprimerie royale, Paris.
- SPINDLER (François), 2007, Le gardiennage collectif dans les régions de champs ouverts du Nord-Est de la France, *Ethnozootechnie*, n° 80.
- STRABON, 1809, *Géographie*, t. II, traduction de De la Porte du Theil, Imprimerie impériale, Paris.
- TELLES D'ACOSTA (Dominique-Antoine), 1782, *Instruction sur les bois de marine et autres*, Vve Duchesne, Clousier, Paris.
- TESSIER (Alexandre-Henri), THOUIN, 1793, *Encyclopédie méthodique. Agriculture*, t. 3, Panckoucke, Paris.
- TESSIER (Alexandre-Henri), THOUIN, BOSCH, 1821, *Encyclopédie méthodique. Agriculture, Culture des arbres*, t. 7, Panckoucke, Paris.
- THERET (Marcel), 1976, Evolution des races porcines, *Ethnozootechnie*, n° 16.
- VACHER (Marcel); 1916, L'élevage de 1816 à 1916, *L'Agriculture nouvelle*, novembre, p. 323.
- VACHER (Marcel), 1918, Alimentation du porc, *L'Agriculture nouvelle*, février, p. 35.
- VALESSERT (Albert), 1891, *Traité pratique de l'élevage du porc et de charcuterie*, Garnier frères, Paris.
- VALSERRES (Jacques de), 1847, *Manuel de droit rural et d'économie agricole; aperçu historique; législation; jurisprudence; vues économiques; statistique; formulaire*, Gustave Thorel, Paris.
- VAUBAN (Sébastien Le Prestre de), 1815, Description géographique de l'élection de Vezelai, etc., tirée des Oisivetés de Vauban, et composée par lui, en 1696, *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, Société d'agriculture de Paris*, p. 188.
- VIBORG (Erik), 1814, Mémoire sur l'éducation et l'emploi du porc, *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture*, Société d'agriculture, tome XVII.
- VRAY (Nicole), 2008, *Un autre regard sur Marie*, Olivétan, Lyon.
- WAILLY (Natalis de), DELISLE (Léopold), 1855-1876, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXII, Victor Palmé, Paris.
- WILMART (Mickaël), 2000, Une traduction de la Vita Sancti Blandini de Foulcoie de Beauvais par Nicolas Le Coq, diacre de Meaux

- (1705), *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du Pays de Meaux*, n° 51, p. 39-58.
- (Anonyme), 1782, *Traité complet de la culture du châtaignier, & de l'usage de son fruit*, *Bibliothèque physico-économique instructive et amusante*, 2^e année
- (Anonyme), 1882, *Chronique forestière*, *Revue des Eaux-et-Forêts*, p. 82.
- (Anonyme), 1888a, *Relevé des documents concernant le département de Seine-et-Marne conservés dans les bibliothèques communales de Meaux, Melun et Provins, etc.* Ernest Bourges, Fontainebleau.
- (Anonyme), 1888b, *Catalogue des actes de François Ier*, tome 2, Imprimerie nationale, Paris.
- (Anonyme), 1891, Les glands dans l'alimentation du bétail, *La Gazette du village*, p. 310.
- (Anonyme), 1892, *Catalogue des actes de François Ier*, tome Ve, 2 janvier 11546 – mars 1547 / supplément 1515 – 1526, Imprimerie Nationale, Paris.
- (Anonyme), 1894, *Catalogue des actes de François Ier*, tome VIe, supplément 1527 – 1547, Imprimerie Nationale, Paris.
- (Anonyme), 1896, *Catalogue des actes de François Ier*, tome VII, second supplément actes non datés, Imprimerie Nationale, Paris.
- (Anonyme), 1908, *Notice sur le commerce des produits agricoles*, tome 2, *Production animale*, Imprimerie nationale, Paris.
- (Anonyme), 1918, Ramassage des marrons d'Inde, des faînes et des glands, *L'Agriculture nouvelle*, octobre, p. 301.
- (Divers auteurs), 1976, Le porc domestique, *Société d'Ethnozootechnie*.
- (Divers auteurs), 1721, *Dictionnaire universel françois et latin*, t. 3, Florentin Delaulne et al. Paris.



Porcs à la glandée, Flavigny-sur-Ozerain, chapiteau du XIIIe siècle (photo O. Fanica)

MOUTONS ET AUTRES ANIMAUX EN FORET; L'EXEMPLE DE FONTAINEBLEAU

Pierre-Olivier FANICA, Michèle FANICA ⁽¹⁾

Résumé: Comme les bovins, les moutons des villages en bordure de la forêt de Fontainebleau se nourrissaient des herbes, bruyères, glands, faînes de la forêt. Leur pâturage des ovins était interdit par l'administration (ordonnance de 1669). Malgré cette interdiction, il y avait des dérogations et ils pouvaient accéder à certaines parcelles dont la végétation était en landes et bruyères. Les habitants de Macherin bénéficiaient de ce droit d'usage. A la fin du XVIIIe siècle, les bruyères du Long Rocher accueillait des moutons. Lors de la Révolution, la forêt subit des déprédations importantes. Par un arrêté du 5 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797), la Convention renforce contraint les bergers à ne plus conduire leurs moutons en forêt. Au cours du XIXe siècle, les seuls moutons que l'on pourra voir en forêt de Bière sont ceux des bouchers de Fontainebleau.

Comme le pâturage des vaches, cette pâture collective a cessé lorsque l'administration entreprit de reconquérir les landes et planta des pins.

Aussi, la représentation qu'en firent les peintres de l'école de Barbizon reflète-t-elle une réalité en train de disparaître.

Notons que les chevaux et les dindons pouvaient aussi être conduits en forêt. En automne, ces derniers raffolaient de glands au moment où ils étaient engraisés.

Alors que les codes forestiers interdisaient la présence de troupeaux de moutons dans les forêts, on peut se demander pour quelle raison les artistes les ont représentés souvent paissant sous les vieux chênes.

Dans les anciens textes et en vénerie, si les *bêtes noires* étaient les sangliers, les *bêtes rousses*, les cervidés et les jeunes sangliers, les *bêtes puantes*, les renards, putois et blaireaux, les *bêtes mordantes*, les sangliers, les loups, les renards et les bêtes féroces, les *bêtes blanches* étaient les moutons (*Dictionnaire Larousse* du XIXe siècle).

Durant le haut moyen-âge, les troupeaux de porcs sont surtout mentionnés dans les archives. La présence des bovins et les équins l'est indirectement par l'évocation de droits de pâturage. Les chèvres et les moutons étaient bannis de la forêt. Avant que les défrichements ne donnent au paysage de l'Île-de-France son aspect actuel, la forêt plus ou moins dense recouvrait des surfaces importantes. Sachant que l'herbe pousse mal dans une futaie épaisse ou dans un taillis, et bien qu'ils puissent consommer les feuilles et les pousses des arbres, on peut penser que les troupeaux de ruminants évoluaient plutôt dans un paysage de landes et de friches.

Les habitants des plaines agricoles défrichées n'éprouvent pas le même besoin d'utiliser les espaces naturels boisés pour y faire paître leurs ruminants que les riverains des forêts. Ceux-ci habitent généralement des régions aux sols désavantagés. Ils ont peu de surfaces où faire paître leurs troupeaux et ils bénéficient de droits d'usage pour leurs bovins. C'est le cas des grandes forêts du sud de l'Île-de-France et de l'Orléanais.

En ce qui concerne le moyen-âge, de Maulde (1871) résume la situation:

"Le pâturage est le droit d'usage [dans les bois]

concéder pour tous les animaux "de la nourriture" de l'usager, "*pro omnibus nutrituris*"; sauf la chèvre à laquelle l'accès des bois est constamment interdit; les chevaux, moutons, vaches, bœufs, taureaux, poulains et veaux sont admis à en profiter en nombre parfois illimité, mais le plus souvent déterminé. Les chiffres sont éloquentes: ils nous montrent comment, grâce à la forêt, les riverains pouvaient posséder des troupeaux immenses, qui souvent ne leur coûtaient d'entretien pas une obole; aussi, dans leurs fréquentes requêtes, les riverains exposent-ils sans cesse que leur pays est "*infertile*", qu'il est froid; ils déclarent que leurs troupeaux constituent leur seule richesse, et ils affirment même que si l'autorité royale ou ducal ne confirme pas leurs privilèges de pâturage, ils se verront contraints de s'expatrier."

Ce qui est valable pour la forêt d'Orléans, l'est aussi pour la forêt de Fontainebleau et bien d'autres forêts de France.

A côté des plantes herbacées et des bruyères, les feuillages, les glands, les faînes et les châtaignes étaient appréciés des herbivores, bovins, ovins et équins.

"Ce ne sont pas seulement les porcs qui ont une prédilection pour les glands en forêt, chevreuils, daims et différents oiseaux les recherchent et on a été amené à en conclure que les autres animaux de la ferme s'y habitueraient facilement. Les chèvres, les moutons, les lapins, la volaille en sont, en effet, friands, on les leur sert concassés, cuits ou crus. Les bœufs et les vaches ne les dédaignent pas non plus, enfin on les sert encore aux chevaux quand ils sont broyés et mêlés avec du son, mais en tous cas, par petites quantités, afin d'éviter la constipation." (Anonyme, 1891)

Bien sûr, dans les futaies, les fruits leur étaient accessibles lorsqu'ils étaient tombés à l'automne. Les herbivores se nourrissant des feuilles qu'ils pouvaient atteindre (arbres *abroustis*) et de jeunes pousses, aussi n'étaient-ils admis dans les bois et forêts seulement lorsqu'ils étaient déclarés "*défensables*".

1) 15 rue Armand Charnay, 77780 Bourron-Marlotte. Courriel: olivier.fanica@wanadoo.fr.

L'élevage ovin dans le Gâtinais

Le Gâtinais et la Beauce étaient des plaques tournantes entre les régions où les moutons naissaient (Berry, Sologne, Morvan) et Paris, où ils étaient consommés. C.-E. Royer (1839), décrit l'état du troupeau en Gâtinais en ces termes:

"Les moutons sont presque tous de la race solognote, parce que cette race est très rustique; les produits sont moins profitables que ceux des métis mérinos que quelques fermiers entretiennent; mais en revanche, ils vivent sur des pâturages beaucoup plus maigres; aussi peut-on remarquer des modifications importantes, à cet égard, chez les divers fermiers du pays, selon le degré de fertilité, la nature et l'état de la culture.

Dans les sables sains et très pauvres, où de vastes landes restent en friches couvertes de bruyères, de genêt, de genévrier, etc., on a généralement des troupeaux de brebis solognotes pour l'éleveur, parce que, toute l'année, on peut fournir à leur maigre nourriture et qu'on ne craint pas la pourriture (1)."

Heuzé (1871) considérait qu'il existait une race locale gâtinaise, voisine de la race solognote. De plus, les

agriculteurs qui bénéficiaient de meilleures terres spéculaient en achetant des animaux sur les foires et marchés régionaux (Dormelles, Bransles, Montargis):

"Dans les terres argileuse, humides et froides, où [la douve] est à craindre, et dans ces sols calcaires et brûlants, au contraire, où le pâturage manque une partie de l'année, il est plus profitable de renouveler ses moutons fréquemment; ainsi l'on achète avant la Saint-Jean des moutons de trois ou quatre ans, pour les engraisser ou les emboucher sur les chaumes de seigle, les guérets, friches, etc., les revendre dès la Madeleine (2); on a ordinairement pour profit la toison qu'on a fait tondre, moins les frais de garde, etc., ce qui fait environ trois francs par tête; on rachète immédiatement d'autres bêtes maigres qu'on revend grasses vers la Saint-Rémy (en octobre); quelquefois alors la plus-value de ces animaux n'excède guère ce qu'ils ont coûté à garder, mais on a dans ce même cas le fumier pour profit, et c'est encore un excellent produit." (Royer, 1839)

Ces animaux, souvent de race berrichonne ou solognote, étaient revendus après engraissement pour le marché parisien (Fanica, 2001).



Ferdinand Chaigneau, *Etude de moutons*. Les animaux élevés en Gâtinais étaient de type solognot. (Musée, Barbizon, Seine-et-Marne)

Les moutons dans les forêts

L'administration faisait son possible pour s'opposer au pâturage des moutons et des chèvres dans la forêt. L'Ordonnance de 1669, reprenant des textes plus anciens, est très précise au sujet du pâturage des petits ruminants: "*le pâturage pour les moutons et brebis est absolument interdit & défendu dans les Forêts comme étant la ruine totale des Bois, non-seulement des taillis mais même des vieilles Forêts*" (Gallon, 1725):

"Article XIII. – Défendons pareillement aux Habitans des Paroisses Usageres, & à toutes personnes ayant droit de Panage dans nos Forests & Bois, ou en ceux des Ecclésiastiques, Communautez & Particuliers, d'y mener ou envoyer bestes à laine, chèvres, brebis & moutons, ny mesme es landes & bruyères, places vaines & vagues; aux rives des Bois & Forests; à peine de confiscation des Bestiaux, & de trois livres d'amende pour chacune beste. Et seront les Bergers & Gardes de telles bestes condamnés en l'amende de dix livres pour la première fois, *fustigés & bannis* du ressort de la Maistrise en cas de récidive; & demeureront les Maistres propriétaires des Bestiaux, &

Peres de Famille, responsables civilement des condamnations rendues contre les Bergers." (Isembert, 1829) (3)

3) Le code forestier de 1827 est plus réaliste. Il précise à propos des moutons:

"Article 78. – Il est défendu à tous usagers, nonobstant tous titres et possessions contraires, de conduire ou faire conduire des chèvres, brebis ou moutons dans les forêts ou sur les terrains qui en dépendent, à peine, contre les propriétaires, d'une amende qui sera double de celle qui est prononcée par l'article 199, et contre les pâtres ou bergers, de quinze francs d'amende. En cas de récidive, le pâtre sera condamné, outre l'amende, à un emprisonnement de cinq à quinze jours.

Ceux qui prétendraient avoir joui du pacage ci-dessus en vertu de titres valables ou d'une possession équivalente à titre, pourront, s'il y a lieu, réclamer une indemnité, qui sera réglée de gré à gré, ou, en cas de contestation, par les tribunaux.

Le pacage des moutons pourra néanmoins être autorisé dans certaines localités par des ordonnances du Roi." (Dupin, 1834)

Cet article est complété par l'article 110.

1) La douve du foie.

2) La fête de la Madeleine a lieu le 22 juillet

Baudrillart (1823) explique la sévérité des lois:

"La sévérité des réglemens sur la prohibition des chèvres et des moutons dans les forêts, est fondée sur ce que ces animaux font le plus grand tort aux bois, en enlevant les bourgeons des jeunes coupes, en les rompant et déchirant, et en privant ainsi les arbres de leurs feuilles et de leurs moyens naturels de végéter: ce qui en cause l'abougrissement et la ruine. La grande avidité des chèvres

pour les feuilles est punie quelquefois par une forte indigestion, qui peut les faire périr, sur-tout quand elles vont dans les jeunes tailles de chêne, au temps de la pousse, et on a donné à cette indigestion le nom de *mal de bois*, de *bois chaud*, de *brou*, etc. L'intérêt des possesseurs de chèvres se réunit donc à celui des propriétaires de bois, pour écarter ces animaux des vignes et des bois."

En forêt d'Orléans

La coutume d'Orléans, imprimée pour la première fois en 1509 et réformée en 1583 interdisait le pâturage dans les bois et forêts:

"Article CLII. Il est deffendu mener pâturer bœufs, vaches, porcs, brebis, chèvres, oyes, bêtes chevalines, ès vignes, gaignages (1), clouseaux, vergers, plants d'arbres fruitiers, chesnays, ormoyes, saulsayes, aulnays, & entrer en iceux pour y cueillir fruits, feuilles, feullarts & herbes, à peine d'un quart d'écu d'amende envers le Seigneur d'iceux ou de plus grande amende si le cas y eschet, dont il sera creu par serment avec un tesmoin." (Pothier, 1780)

Une ordonnance de 1566, plus réaliste, interdit seulement les moutons et les chèvres:

"Article CXLII. – Ordonnance faite à Orléans pour lesdictes forestz du dit Duché, par le sieur de Viliers procédant à l'assiette des ventes, l'an 1566.

Ne pourront aucune personnes soient usagers, ou autres, mener ou faire mener chèvres, ny bestes à laine, es taillis ou haults bois desdictes forestz, en quelque endroit d'icelles que ce soit, subject à revenu, sur peine de confiscation, & d'amende arbitraire." (Martin, 1582)

De Maulde (1871) nous apprend qu'au moyen âge, il y avait des cas où l'on autorisait le pâturage des moutons en forêt d'Orléans:

"Les brebis pouvaient exercer leur droit de pâturage durant toute l'année, mais seulement *"en vue du plain"*; leurs ravages semblaient particulièrement redoutables dans l'intérieur des massifs. On autorisait au contraire les autres animaux à y pénétrer durant une partie de l'année; ordinairement, dans le temps compris entre la Sainte-Croix, en mai, jusqu'à la veille de la Saint-Jean, le pâturage n'était, par exception, autorisé que "jusques aux seings des monstrees (2) qui par chascun an sont mis par nos gens près de la vue du *plain*."

Le "*plain*" correspond probablement au *flushing*, suralimentation momentanée des brebis afin de les préparer à la lutte.

On peut penser que ces ordonnances concernant les troupeaux ovins n'étaient pas respectées. Ainsi nous avons relevé que M. Charron de Menars, intendant d'Orléans sous Louis XIV, avait cédé des droits de pâturage pour des moutons dans la forêt d'Orléans. Plinguet, qui avait été le forestier de la famille d'Orléans, indique:

"M. de Menars qui étoit Commissaire départi à Orléans, lorsqu'il délivra, au nom du Roi, les pâtures de bêtes blanches à diverses Paroisses, & qu'il donna son avis au sujet des pâtures de la Forêt d'Orléans en général, craignoit qu'en supprimant ces pâtures, il ne s'ensuivît une diminution sensible sur les tailles & impositions.

Ces divers établissemens ayant été une fois ruinés, les Colons désertèrent un pays qui ne pourra alors leur donner qu'une subsistance insuffisante & misérable; les bras manquèrent à l'exploitation des bois de la Forêt; les pâtures refusées aux chevaux qui conduisent les bois aux ports, en occasionneront l'éloignement, & ces bois ne se tireront plus que difficilement. Tel est le triste tableau qu'offre, dit-on, la suppression des pâtures; & ce tableau, il faut en convenir, présente beaucoup de vérité." (Plinguet, 1789)

En 1676, dans 48 paroisses usagères autour de la forêt d'Orléans, 6000 feux, M. de Menars comptait:

17000 bêtes aumailles,
32000 bêtes à laine,
2700 chevaux

L'intendant de Menars ajoute que ces paroisses paient 90000 livres de taille.

Malgré les réserves justifiées qu'émet Plinguet sur leur estimation, ces chiffres sont très importants. On peut supposer qu'il s'agissait uniquement de pâturage dans les *terres vacantes et vaines*... donc considérées comme sans valeur. A partir de la fin du XVIIIe siècle, l'administration forestière s'efforce de reconquérir ces espaces.

Des arrêtés avaient prévu de creuser des fossés ou de clore les parcelles destinées au pâturage des bêtes blanches. Rien ne fut fait faute de moyens:

"En 1676, M. de Menars vint distribuer à diverses Paroisses des vagues de la Forêt d'Orléans pour servir de pâtures à leurs bêtes blanches. Ces distributions furent faites avec si peu d'examen, que, dans plusieurs endroits, il en avoit donné plus qu'il n'y en avoit, & que plusieurs parties de ces concessions sont, depuis, rentrées dans la Forêt, & ont été comprises dans les coupes. Cela prouve combien peu étoient importants les Bois, puisqu'on les abandonnoit aux moutons dès avant leur entière destruction. Cela prouve encore que du bois épuisé, & comme détruit, parce qu'il avoit été coupé trop vieux, a pu se rétablir un peu dans quelques endroits, lorsqu'on est venu à son secours en le recépant souvent, & très-jeune. Ces concessions vagues & non limitées (au nombre de 35 articles répandus dans la généralité de la Forêt, formant un total de 3168 arpens) montraient aux Commissaires de 1719 une réforme importante à faire; mais il falloit un arpentage, il falloit se transporter sur les lieux; il falloit y entendre les Habitans de chaque Paroisse; il falloit circonscire chaque pièce, afin de préserver au moins de la dent pernicieuse des moutons le bois en nature, voisins de ces pâtures.

A la vérité, l'Arrêt de 1719 & un autre Arrêt de 1757, ont ordonné l'enclosure & le fossoiement de ces pâtures, qui devoit se faire aux frais des Paroisses, à peine de privation; mais ces Arrêts n'ont eu aucune exécution. Les pâtures ne sont point closes, les Paroisses n'ont cessé d'en jouir, & elles en jouissent encore: au reste, comment & dans quelles bornes ces Paroisses se seroient-elles

1) "On appelle *gaignages* les terres ensemencées."

2) Foires.

circonscrites? Ne falloit-il pas les guider & leur tracer ces circonscptions! Ne falloit-il point prononcer sur des

positions & sur des circonstances particulières?" (Plinguet, 1789)



Forêt de Fontainebleau – Le Long Rocher, vu de la Plaine Verte à Marlotte (carte postale ancienne, vers 1890). A partir de la Plaine Verte, on aperçoit les chaos de rochers dans lesquels les moutons et les vaches trouvaient leur subsistance.



Le Long Rocher, vu de la Plaine Verte à Marlotte en mars 2016. La forêt a repris ses droits dans les chaos de rochers. Les pins dominent.

Le pâturage des moutons en forêt de Fontainebleau...

Au XVIIe siècle

L'élevage ovin était répandu en Brie et en Gâtinais. Les grands troupeaux allaient surtout en plaine et appartenaient à de grosses fermes. Ils profitaient de la vaine pâture et des jachères. Dans les villages entre la forêt de Fontainebleau et le Loing, où dominaient les petites exploitations, le cheptel ovin était peu important.

Telle est la situation des villages de Montigny-sur-Loing et de Bourron-Marlotte où environ 40% du territoire des deux villages était en labours et en vignes. Les prés localisés dans la vallée produisaient le foin

nécessaire aux vaches.

La paroisse de Saint-Martin-en-Bière était une exception. En 1664, Barillon d'Amoncourt fait l'inventaire des droits des habitants; seule cette paroisse et son hameau de Macherin, proche de Barbizon, ont l'autorisation de faire paître des moutons en forêt (1):

"Art. 68. Les habitants de la paroisse de Saint-Martin [en Bière] et hameaux en dépendant demeurant es maisons reconnues et déclarées usagères par jugement dudit sieur Barillon du 9 septembre [1664], en nombre de cent-huit

seront maintenus et gardés en la jouissance du droit de pouvoir mener et faire paître en ladite forêt *trois vaches et leurs suivants* d'un an pour chacun feu et chef d'hôtel, et *leurs brebis* dans les landes et bruyères qui sont es fins et limites de ladite paroisse conformément à la sentence rendue en la Réformation de l'année 1528. Le 2 mars sans y pouvoir mettre aucune chèvre à peine de confiscation et d'amende arbitraire et pour leur chauffage pourront prendre bois mort et sec abattu à la charge de payer les redevances ordinaires et accoutumées." (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, B 65/2)

En 1727, les habitants de Saint-Martin-en-Bière, de Macherin, se voient interdire l'accès de la forêt pour quatre ans à cause d'un incendie qui avait ravagé la forêt:

"Arrest notable du Conseil qui fait défenses à toutes Personnes de mettre leurs Bestiaux en pâturage dans les Forêts du Roi aux endroits incendiés, & ce pendant quatre ans, à peine, &c.

Du 29 Juin 1728,

Sur la Requête présentée au Roi en son Conseil, par les Habitans de la Paroisse de Saint Martin en Bierre, & Hameaux de Mascherin en dépendans, contenant que de tous temps ils avoient accoutumé de mener pâturer &

abreuer leurs Bestiaux dans ces hautes & basses plaines, bévrières & autres endroits de la Forêt de Fontainebleau, qui leur étoient désignés par les Officiers de la Maîtrise, suivant ces Privilèges à eux accordés par les Rois, Prédécesseurs de Sa Majesté, duquel droit ils ont toujours joui paisiblement jusqu'à l'incendie qui est arrivé dans ladite Forêt, au mois de Juin de l'année dernière 1726, qu'il leur fût fait défenses de continuer, mais la nécessité dans laquelle ils se sont trouvés pour l'entretien & nourritures de leurs Bestiaux, sans quoi ils ne pouvoient subsister ni payer la Taille, joint à la faveur des Privilèges qu'il a plu aux Rois, Prédécesseurs de Sa Majesté, de leur accorder, pour les dédommager en quelque sorte du dégât que ces bêtes fauves & noires de ladite Forêt font sur leurs héritages, leur ont fait croire que l'on n'exécutoit pas à la rigueur les défenses qui leur avoient été faites, &c." (Chailland, 1769)

En 1763, Duvaucel, promulgue une ordonnance dans laquelle seuls les habitants de Macherin ont encore l'autorisation de faire paître leurs moutons dans certaines parties de la forêt. Cette ordonnance reprend les termes de celles de 1664 (Chailland, 1769, t. II).

Les moutons de la République...

Conséquences de l'abolition des privilèges...

Comme dans le reste de la France, la forêt de Fontainebleau eut à souffrir des exactions qui suivirent l'abolition des privilèges (nuit du 4 août 1789). Les témoignages sont nombreux. Paul Domet (1873) dit à ce sujet:

"Dès les premières années de la Révolution, les communes, par toute la France, s'arrogèrent, sans aucun titre, des droits d'usage sur les forêts domaniales, ou augmentèrent ceux qu'elles possédaient déjà; il en fut ainsi à Fontainebleau. Le nombre des bestiaux admis au parcours dépassa celui fixé par l'acte de 1664, et en même temps tout principe de défensabilité fut mis complètement de côté. Chacun envoya ses bêtes isolément, et où il lui convint. Les redevances accoutumées cessèrent d'être payées en 1789, comme entachées de féodalité, et il n'en a plus été question désormais; c'est à tort, suivant nous, car il s'agit, tout simplement, d'un contrat à titre onéreux. En 1792, on publia encore la défense de jouir des usages, du 15 avril au 15 juin, mais sans aucun espoir de la voir respecter. Les moutons, relégués, jusque-là, au milieu de certaines landes déboisées, pénétrèrent librement dans toute la forêt, et ce ne fut qu'à grand-peine qu'on put s'opposer à l'invasion des chèvres, ce fléau des bois, invasion que réclamait la municipalité de Fontainebleau." (Domet, 1873)

Le 9 février 1791, les officiers municipaux de Fontainebleau se plaignent à l'administration:

"De toutes parts, les délits se sont accrues à un point effrayant. Les routes sont couvertes d'hommes, de femmes et d'enfants qui ployent sous le faix de leurs brigandages: on ne craint plus même d'en charger deux chevaux, des voitures entières; et tout arbre se débite impunément dans les villes; chacun s'autorisant de l'exemple de son voisin, et de la circonspection des préposés à l'exécution des lois contre ces sortes de délits." (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, L389)

1 Toutes les communes du bornage sont

concernées. Ces rapines concernent surtout le bois, mais aussi les bestiaux. Les édiles ont peur des réactions du peuple et n'osent intervenir. Ils font appel à l'autorité supérieure.

Le 12 juin 1792, le citoyen Dubois-Darneville, directeur du pouvoir exécutif en la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Fontainebleau, écrit au citoyen Guillardin, administrateur du directoire du département de Seine-et-Marne:

"La forêt devenue propriété nationale, doit-elle être grevée d'un plus grand nombre d'usagers? (car les habitants de la ville de Moret n'y avoient aucun droit d'usage) et la nature des droits d'usage doit-elle être plus étendue? Il est intéressant que l'administration veuille bien se prononcer.

Je ne vous apprendrai pas les désordres affreux dont le résultat est d'engloutir incessamment les ressources que la forêt de Fontainebleau garantissait à la République. Ils sont au comble, dans les plantations notamment. C'est lorsque l'espérance de la génération future est détruite journellement par les bestiaux, et quelle force opposer aux délinquants sauf la réunion de toutes les autorités de tous les pouvoirs et de tous les bons citoyens." (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, L389)

Elle est aux mains de "délinquants" qui mènent toutes sortes d'animaux, vaches, moutons, chevaux, ânes, chèvres, porcs qui la détruisent et la saccagent (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, L389 et L394).

avait une origine plus ancienne. Deroy (1937) indique qu'il avait été accordé en 1528 aux paroisses d'Avon, Samoie, Bois-le-Roi et Arbonne qui le possédaient de longue date (Registre de la réformation de 1528, ff. 5 et 33 v°.)

1) Le pâturage des ovins dans les landes et bruyères de la forêt

Dérogation pour les moutons appartenant à l'armée

En 1794, un troupeau de moutons appartenant à la République est arrivé à Fontainebleau. Les animaux sont gardés dans une auberge. Le 11 thermidor an 2 (29 juillet 1794) Le directeur des subsistances militaires, Duvergier, écrit aux Citoyens administrateurs du district de Melun, département de Seine-et-Marne

"Duvergier, directeur des subsistances militaires

Le citoyen Lucien Noël (1) agent national forestier à Fontainebleau m'a écrit le 26 messidor [14 juillet 1794] dernier que l'ordonnance des Eaux-et-Forêts défend expressément de laisser entrer des moutons en forêt et que plusieurs fermiers & cultivateurs, pour leur infraction à la loi, ont été condamnés à payer 3# par tête de mouton.

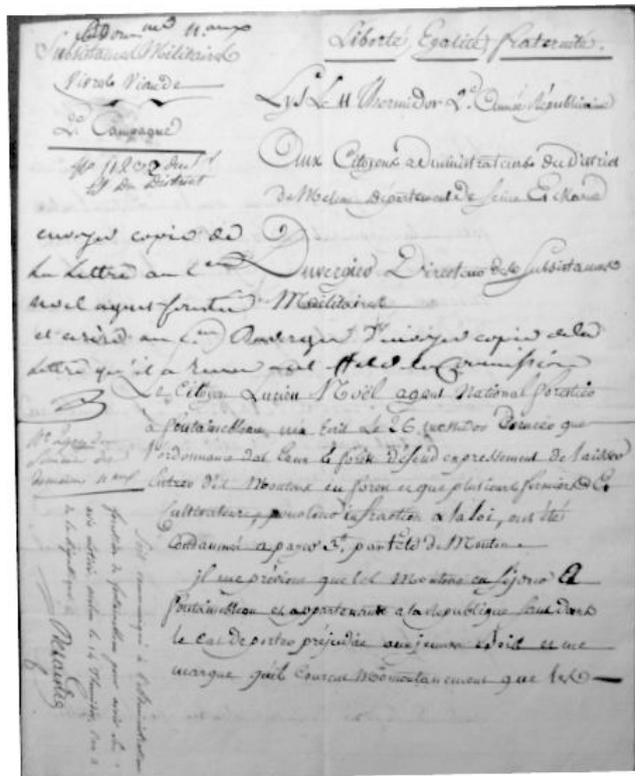
Il me prévient que les moutons en séjour à Fontainebleau et appartenant à la République sont dans le cas de porter préjudice aux jeunes bois et me marque qu'il convient momentanément que les moutons se promènent dans les rochers, landes et bruyères pour y pâturer sous la condition toutefois de la responsabilité des délits et qu'il ne peut se souffrir longtemps sans enfreindre la loi; je m'engage en conséquence de solliciter l'administration du district de Melun pour obtenir la permission de faire pâturer lesdits moutons dans les landes, rochers et bruyères de la forêt de Fontainebleau.

J'ai fait part de cet avis aux agents généraux des subsistances militaires qui me donnent l'ordre par leur lettre du 2 courant de me retirer auprès de vous, pour vous inviter à donner à l'agent national forestier l'autorisation nécessaire pour faire pâturer les moutons dans les rochers, landes et bruyères de la forêt de Fontainebleau.

J'ai déjà invité le citoyen Noël de recommander aux gardes de la forêt de ne pas souffrir que les moutons entrent dans les jeunes bois et j'ai écrit en même tems à la citoyenne Flourou aubergiste à Fontainebleau qui loge lesdits moutons de recommander aux bergers de ne laisser faire aucun dommage sous peine d'être responsables des délits qu'ils pourroient laisser faire par leur faute ou négligence.

D'après cela, citoyens, je vous prie d'autoriser l'agent national forestier de Fontainebleau de laisser pâturer les moutons appartenant à la République, dans les rochers, landes et bruyères de la forêt. Il en résulte deux avantages bien essentiels, une économie de fourrage assez

considérable et celui d'éviter le dépérissement de ces animaux en prenant cette nourriture qui leur est plus convenable.



D'ailleurs, citoyens, ce pâturage sur les rochers, landes et bruyères n'aura lieu que jusqu'au moment où l'on pourra conduire ces animaux sur les chaumes où ils auront une encore meilleure nourriture.

Votre patriotisme et l'intérêt que vous prenez au bien de la chose publique, me font espérer que vous voudrez bien donner à l'agent national forestier de Fontainebleau l'autorisation que je vous demande.

Salut et fraternité, Duvergier" (Arch. Dép. Seine-et-Marne, L1919)

L'affaire du Long Rocher: un cafouillage

Lucien Noël essayait de défendre la forêt. Malgré l'interdiction, plusieurs cultivateurs continuaient de faire pâturer leurs moutons en forêt. La municipalité de Bourron envoie une pétition au district de Nemours en 1795, puis celui de Moret en 1798 (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, L389).

Les arguments des cultivateurs sont:

1° Ils envoient leurs moutons paître en forêt de Fontainebleau sur le Long Rocher depuis des temps immémoriaux;

2° Il s'agit de parcelles en landes et bruyères sur lesquelles ne poussent aucun arbre ni broussaille;

1) Lucien Noël avait été nommé comme "lieutenant particulier" par une lettre du ministre des Contributions publiques du 21 vendémiaire an II (12 octobre 1793) mais exerça sous le titre d'agent national ou administrateur forestier provisoire (Lefèbre, 1987).

3° Le parcellaire de Bourron et de Montigny est très divisé et en culture et qu'il leur est impossible d'y faire paître leurs troupeaux.

4° Un autre argument est que la République a besoin de laine provenant de races améliorées.

La pétition est envoyée au district de Nemours qui étudie la question en séance publique le 3 prairial an 3 (22 mai 1795):

"Extrait du registre des délibérations du district de Nemours

Séance publique du 3 prairial l'an trois de la République française une et indivisible

Vu par l'administration le mémoire de la municipalité de Bourron en date du huit nivôse dernier, en réponse à la circulaire à eux adressée par le district en conséquence d'une lettre de la Commission d'Agriculture et des Arts, du 4 frimaire dernier relativement à l'amélioration des laines, et à la surveillance à employer pour que les troupeaux ne soient pas expulsés arbitrairement des pâturages où ils peuvent trouver une nourriture qui leur convient; et pour

lequel elle expose qu'après avoir pris des renseignements des citoyens Poinard et Bouvery, cultivateurs en leur commune sur les élèves qu'ils font en brebis; le citoyen Poinard a dit qu'il possédait deux-cent-cinquante bêtes à laine et cent-vingt agneaux nouvellement nés; alors que depuis un tems immémorial (1) son père et lui faisaient paître leurs troupeaux dans un rocher nommé le Long Rocher dépendant de la forêt de Fontainebleau, d'une lieue et demie de longueur environ, sur un quart de lieue de largeur, que dans cet espace il n'existait aucun arbre, pas même d'arbrisseau, et qu'il n'y croissait que de l'herbe et de la bruyère; que cependant bien que les ci-devant Maîtrise et Capitainerie l'eussent laissé jouir tranquillement du droit de faire paître ses troupeaux en cet endroit, les gardes forestiers venaient de lui faire défense de ne plus les y conduire dorénavant pour peine de le faire condamner à l'amende; que si le dit Poinard ne jouit pas de cette faculté, il se verra forcé de renoncer à faire des élèves, de vendre son troupeau et d'abandonner la culture de ses terres, n'ayant aucun autre endroit pour faire paître son troupeau; que le citoyen Bouvery a déclaré avoir en été jusqu'à trois-cent-quatre-vingt-quatre bêtes et en hiver deux-cent-cinquante seulement; qu'il n'avait d'autre ressource pour le pâturage que les terres qu'il exploite, attendu qu'il ne peut s'écarter sur les héritages des autres particuliers qui sont toujours en rapport.

L'administration délibérant sur le mémoire, et considérant que quand bien même elle n'y serait pas expressément autorisée par la lettre précitée de la Commission d'Agriculture et des Arts, il n'en serait pas moins de son devoir de faire jouir les cultivateurs de son arrondissement, particulièrement ceux qui cherchent à améliorer et faire multiplier les différentes espèces de leurs troupeaux (2), de tous les avantages qu'il est en son pouvoir de leur procurer sur-tout lorsqu'il est démontré que cette jouissance loin de compromettre les intérêts de la République, ne peut au contraire que contribuer à l'accroissement de son commerce, et lui assurer la supériorité sur celui de ses voisins;

Où le Procureur Syndic

L'administration est d'avis que ledit mémoire soit envoyé à l'administration de département pour la faire rendre compte par l'agent forestier de la commune de Fontainebleau des motifs qui ont pu déterminer les gardes forestiers à défendre au citoyen Poinard de conduire ses troupeaux dans le lieu de la forêt de Fontainebleau, dit le Long-Rocher, lieu où il ne croît autre chose que de l'herbe et de la bruyère et dans lequel son père et lui étaient dans l'usage de faire paître leurs troupeaux depuis un tems immémorial, sans que les cy-devant Maîtrise et Capitainerie s'y soient jamais opposées; et à l'effet d'ordonner que ledit citoyen Poinard jouira toujours à l'avenir de cette même faculté, s'il est reconnu par le Département que ledit endroit ne consiste qu'en terre vaine et vague, que la dite jouissance loin d'être nuisible aux intérêts de la République, ne peut au contraire que produire le bien général en faisant le bien particulier.

Arrête en outre qu'il fera envoyer copie du présent à la municipalité de Bourron pour par elle en donner connaissance aux citoyens Poinard et Bouvery pour extrait, Constant pour le secrétaire,

Pour copie conforme, Aubin" (Arch. Dép. de Seine-et-

1) Bien que Bourron ne figure pas parmi les paroisses ayant le droit de faire paître des moutons en forêt domaniale, il semblerait que cette pratique "immémoriale" ait été autorisée par l'administration forestière (ordonnance de Duvaucel, 1763, voir Chailland, 1769, t. II).

2) Il s'agit probablement d'essais de croisement avec les mérinos.

Marne, L389)

Une autorisation provisoire est délivrée.

Le 5 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797) le Directoire exécutif interdit le pâturage en forêt. Cet arrêté suit les recommandations de l'Ordonnance de 1669.

"Article Ier. – Le pâturage des bestiaux dans les forêts nationales de l'ancien domaine, est interdit à tous particuliers riverains qui ne justifieront pas être du nombre des usagers reconnus et conservés dans les états anciennement arrêtés par le ci-devant Conseil.

II. – Il est également interdit dans toutes les forêts devenues nationales, excepté aux usagers qui auront justifié de leurs droits par-devant les administrations centrales des départements; contrairement avec les agens nationaux, forestiers, et les préposés de la régie de l'enregistrement.

III. – Ceux qui auront été reconnus usagers ne pourront user de cette faculté qu'en se conformant strictement aux dispositions contenues dans le titre XIX de l'Ordonnance du mois d'août 1669.

IV. – Leurs bestiaux ne pourront être conduits que dans les parties de bois qui auront été déclarées défensables par les agens forestiers, sous les peines prescrites par les Ordonnances et Règlements.

V. – Il ne sera déclaré de bois défensables que ceux qui seront reconnus être forts et élevés, sans avoir égard à leur plus ou moins d'âge pour n'avoir rien à craindre de la dent des bestiaux." (Baudrillart, 1821)

L'administration forestière applique le règlement et les cultivateurs de Bourron, les citoyens Jean Poinard, Jean Degnelle, Claude Genty et Pierre Desmeulles, cultivateurs demeurant à Bourron et Montigny envoient une nouvelle pétition au district de Moret. La question est examinée le 12 nivôse an 6 (1^{er} janvier 1798). Le registre des délibérations de l'administration municipale donne des conclusions analogues (voir *Annexe 22*).

L'affaire est portée en des termes analogues devant le conseil du département de Seine-et-Marne (séance du 27 nivôse an VI, 16 janvier 1798) (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, L389) (voir *Annexe 23*).

Le forestier Lucien Noël avait donné son avis le 5 nivôse an 6 (25 décembre 1797):

"L'agent national de l'administration de Fontainebleau qui a pris lecture du mémoire cy-contre, déclare que la majeure partie des faits y contenus sont conformes à la vérité, qu'il y auroit possibilité de consentir au pâturage de moutons dans le Long Rocher; qu'effectivement les cultivateurs de Montigny et Sorques sont singulièrement gênés pour le pâturage de leurs bêtes à laine à cause du morcellement infini des propriétés particulières desdites communes.

Mais il observe qu'il ne lui appartient pas d'interpréter la loi, et notamment l'article 13 du titre 19 de l'Ordonnance du mois d'août 1669 [...].

Que l'arrêté du Directoire exécutif du 5 vendémiaire dernier relatif au droit d'usage dont il ordonne l'exécution, est une injonction précise aux officiers forestiers de se renfermer dans la stricte exécution des lois forestières.

Que si le mouton ne peut porter aucun préjudice à la forêt de Fontainebleau en pâturant dans le Long Rocher, ou dans les places vaines et vagues, les bergers ou leurs chiens peuvent porter atteinte au bois et au gibier dont le Directoire a ordonné la conservation par son arrêté du 28 vendémiaire an 5.

Que le droit d'usage conservé aux communes auxquelles ce droit appartient par ledit arrêté du 5 vendémiaire an sixième, ne s'applique qu'au pâturage des

bêtes aumailles ou vaches et non aux troupeaux de bêtes à laine, chèvres et brebis.

Que le pâturage des places vaines et vagues est ordinairement désigné aux communes usagères pour leurs vaches et que si on y laissait aller le mouton ce seroit altérer d'autant les pâturages de la forêt qui ne sont pas trop abondant pour les usagers.

Qu'enfin les négligences des bergers et l'envie des moutons pour le jeune bois sont des motifs suffisants pour les expulser des forêts ainsi qu'il le sont bien effectivement dans l'ordonnance de 1669.

Sous toutes ces considérations il estime et est d'avis qu'il n'y a lieu à délibérer." (Arch. Nat. F/10/336)

Il suffit donc de suivre ce que disent les lois. Le 7 pluviôse an 6 (26 janvier 1798) le département écrit au ministère de l'intérieur et demande l'abrogation de l'article 13 du titre 19 de l'ordonnance d'août 1669 et demande qu'il soit autorisé provisoirement aux agriculteurs de faire pâturer les moutons au Long Rocher.

Le 26 germinal an 6 (15 avril 1798), les

Année	Moutons en 1795	Moutons en 1798	Moutons en 1811
Bourron	En été 630 plus 120 élèves En hiver 500	250	0
Montigny		560	50

L'élevage ovin à Bourron et Montigny n'était possible que si les bergers pouvaient disposer des landes et

administrateurs forestiers de Fontainebleau écrivent au citoyen Jacquin, directeur du domaine national à Melun. Ils persistent contre l'avis des politiques à vouloir faire appliquer la loi (Arch. Dép. Seine-et-Marne, L 389). Dans la marge de cette lettre on peut lire:

"Séance du 7 floréal an 6. – Ecrire au directeur du domaine national que d'après l'arrêté du directoire exécutif du 5 vendémiaire an 6, il y a lieu d'écartier la demande des habitants de Bourron.

La décision est difficile à prendre. En ces temps, on ne veut pas faire de vagues et se mettre brutalement à dos les populations.

En 1795, Bourron avait un troupeau en été de 630 moutons plus 120 élèves et en hiver 500 animaux, en 1798 Bourron n'a plus que le troupeau de Poinsard avec 250 moutons et Montigny 560 moutons. En 1811, Bourron n'a plus de moutons et Montigny que 50 bêtes (Arch. Dép. Seine-et-Marne, 7MP381, Arch. Nat. ADIV 20).

bruyères du Long Rocher. Les habitants ont donc cédé devant la force de la loi.



Ferdinand Chaigneau, *Le Père Chicorée et son troupeau*: moutons solognots et le chien de berger (le légendaire *Siroux*) de type intermédiaire entre le berger briard et le beauceron (huile sur toile, Musée de Barbizon (Seine-et-Marne)).



Charles Jacque, *La gardeuse de dindons*, eau-forte originale. L'automne, les dindons étaient engraisés avec des glands dont ils raffolaient.

Au XIXe siècle

Après le code forestier de 1827

Le code forestier de 1827 bannit les moutons de la forêt. Toutefois, dans l'article 110, il est précisé:

"Toutefois le pacage des brebis ou moutons pourra être

autorisé dans certaines localités (1) par des ordonnances spéciales de SA MAJESTÉ." (Dupin, 1834)

Les animaux des bouchers

Fontainebleau ne disposait d'aucun pâturage et, sous la Restauration, l'administration a encore laissé paître des moutons dans les landes de la forêt. Les bouchers de Fontainebleau y menèrent leurs bêtes de 1815 à 1830 moyennant une redevance totale de 100 francs par an (Domet, 1873).

A la fin du XIXe siècle, nous apprenons qu'il y avait encore des troupeaux en forêt de Fontainebleau. Georges Guillory (1910) en donne une description:

"*Tortillard*" toujours en blouse, la pipe à la bouche, le bâton à la main, un paquet de cordes en bandoulière et son chien sur les talons. Pendant ses moments de loisirs Tortillard gardait les moutons dans la plaine de la Chambre

(2) pour le compte des bouchers. Bien que fort peu lettré et très sourd, il n'avait pas son pareil pour reconnaître, dans le troupeau à lui confié, les moutons appartenant à tel ou tel boucher..."

S'il n'était plus possible de laisser paître les troupeaux de moutons dans la forêt domaniale, le maire de Montigny a donné l'autorisation du parcours des animaux dans les bois communaux (arrêté municipal du 20 octobre 1866). Les vaches et les moutons devaient cohabiter...

C'étaient les derniers troupeaux.



Troupeau de mouton s'abreuvant dans une mare en forêt, huile sur toile, Charles Jacque, vers 1870.

Autres animaux domestiques en forêt

L'administration n'aimait pas les chiens

L'administration n'aimait pas les chiens dans la forêt que le roi réservait à ses chasses. Le législateur avait peur que ces animaux s'attaquent au gibier. Les ordonnances royales étaient sévères à leur endroit.

Celle de mars 1515 précise:

"Art. 13. Nous avons défendu et défendons à nos officiers et autres quels qu'ils soient, qu'ils n'ayent à mener esdites forêts, buissons et garennes, aucuns chiens, s'ils ne les tiennent et menent attachez; et s'il est trouvé

qu'autrement soit fait, pour la première fois les chiens auront le jarret coupé; la seconde fois seront tuez; la tierce fois, ceux qui les meneront seront punis d'amende arbitraire." (Petit, 1838)

Guillaume Martin, en 1582, dit à propos du gardiennage des troupeaux:

"Aussi seront tenez lesdits usagers de faire garder leurs bestes aumailles de chacun village, par un ou deux paste, sans en avoir d'avantage, ne les faire garder particulièrement par autres: Et sans que lesdits pasteurs ou vachers puissent mener aucuns matins ny autres chiens, qu'ils ne soient attachez à peine d'amende arbitraire." (Martin, 1582)

1) Certaines localités. V. la note sur l'art. 78

2) Au nord de Fontainebleau.

L'édit sur la chasse de juin 1601, le *Règlement général des chasses* dit.

"III. – Deffendons aussi à toutes personnes, & mesmes à nos officiers, de mener aucuns chiens en nosd. forests, buissons & garennes, & à tous paysans & gens de village, d'en tenir & avoir à une lieuë près d'icelles, s'ils ne sont attachez, ou une jambe rompuë."

Le bon roi Henri fait preuve de plus de mansuétude dans l'édit sur la chasse de 1607:

"Edict dudit sieur Roy, sur le fait des chasses & port d'harquebuses. Du 27 septembre 1607.

VI. Defendons pareillement à tous Laboureurs, leurs chartiers & autres, de mener quand ils iront aux champs aucuns mastins avec eux, qu'ils n'ayent le jarret coupé. *Et enjoignons aux Bergers, à peine du foüet, de tenir perpetuellement leurs chiens en laisse, sinon quand il sera necessaire de les lascher, pour la conduite & conservation de leur troupeau.*" (Isembert, 1829)

L'ordonnance royale de 1669 par l'article IX:

"L'ARTICLE IX de l'ordonnance de 1669 leur défend pareillement de mener des chiens de quelques espèces qu'ils soient dans les plaines desdites Capitaineries & plaisirs de Sa Majesté, même d'en laisser sortir dans les Villages, s'ils ne sont tenus en lesse ou s'ils n'ont des billots

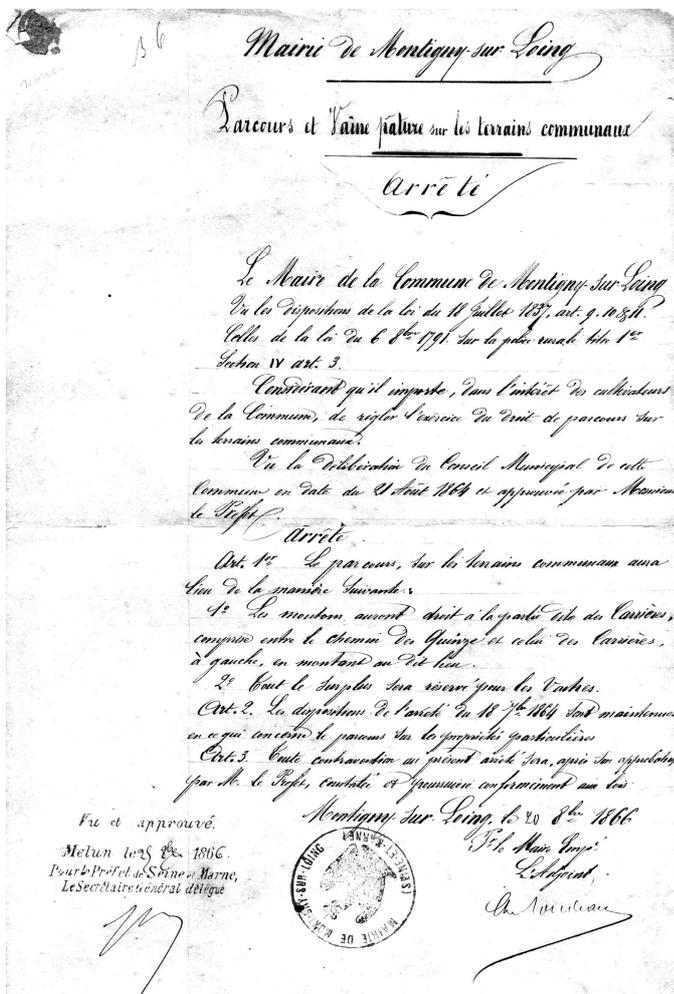
suffisans au col, ou le jarret coupé à peine d'amende arbitraire; & en cas de contravention est enjoint aux Gardes de tuer lesdits chiens." (La Poix de Fréminville, 1754)

Les *Règlements des droits de Chasse* du 20 avril 1671 reconnaissent l'existence des chiens de berger, mais sont tout aussi durs envers les animaux qui oseraient chasser pour eux-mêmes ou pour leur maître...

"Faisons aussi tres expresses inhibitions & deffences aux Laboureurs, Bergers & tous autres Paisans de mener aucuns chiens avec eux s'ils ne les tiennent en laisse: ny mesme de laisser sortir de chez eux aucuns chiens pour aller à la campagne, soit qu'ils soient éjartés [sic] ou non, à peine de dix livres d'amande." (de Launay 1681)

On peut douter que de telles mesures aient été prises pour les chiens des pâtres de la forêt de Fontainebleau! Aujourd'hui, les usagers de la forêt ont évolué et l'administration est plus tolérante vis-à-vis de ces animaux de compagnie...

Les chiens des bergers du Gâtinais étaient, comme les représentent les tableaux des peintres de Barbizon, des animaux de grande taille au pelage long et sombre. Ils étaient des intermédiaires entre les bergers beaucerons et les bergers briards (Fanica, 2004).



Pâturage des moutons à Montigny-sur-Loing en 1866 dans les bois communaux (collection particulière)

Les chevaux

De Maulde (1871) a retrouvé la trace d'importants élevages de chevaux dans la forêt d'Orléans.

"Tout d'abord, la forêt donnait à paître à un grand nombre de chevaux. Quelque peu déchu aujourd'hui, les coursiers de l'Orléanais s'étaient acquis autrefois un nom fort respecté. Une vieille et illustre chanson de geste, "li

romans d'Alexandre", cite avec honneur les produits Orléanais. Lorsque par des ordonnances royales les gentilshommes se virent tenus à élever un certain nombre de destriers, ils furent heureux de trouver auprès d'eux un appui important dans les pâturages de la forêt. Hector de Bouville, lieutenant des eaux et forêts au quinzième siècle, qui habitait Santimaisons, y tenait un haras dont la forêt

faisait les frais (1). Il n'était point seul à jouir de ce privilège. Les archives départementales du Loiret renferment (2) une enquête de la première moitié du quinzième siècle, enquête par malheur lacérée, sur le droit de haras possédé par Jehan de la Forest, seigneur de la Motte, à Lorris, et depuis par Jehanne de Crasoy, sa veuve, dans la Garde du Chaumontois. Ce haras se tenait d'une manière fort avantageuse et encore usitée dans quelques contrées du Midi de la France. On lâchait chevaux et juments, marqués sans doute au seing du propriétaire, dans la pleine forêt, pour y vivre en toute liberté. La famille s'y multipliant, les poulains, comme les esclaves dans le droit romain, suivent la condition de la mère. Lorsque l'on avait pris une jument, le poulain marchait avec sa mère et revenait ainsi chez son maître. L'enquête de la Motte constate que l'on a vu quelquefois en forêt neuf juments et deux ou trois chevaux appartenant au sieur de la Forest; les maîtres du haras sont en pleine jouissance de leur droit: "Ilz ont chacé plusieurs foiz et pris des bestes dudit haraz et en ont joy et usé paisiblement." Ce droit de haras ne forme pas du reste un droit *sui generis*;

c'est simplement une application du droit de pâturage, et les gentilshommes ne se trouvaient nullement en possession exclusive d'en profiter: pour n'en donner ici qu'un exemple, le prieuré d'Ambert élevait en forêt quatorze juments avec leurs poulains."

Le 12 juin 1793 Dubois d'Arneville, ex-procureur du Roi en la Maîtrise devenu "*Procureur du Pouvoir exécutif*" a fait appel au civisme du corps municipal de Moret pour protéger la forêt et le garde. Le pâtre de Moret conduisait chaque jour dans les plantations du Rosoir et de la plaine des Sablons cent quarante vaches, avec cinquante "*bêtes asines*" et chevaux (Arch. Dép. Seine-et-Marne, L1915).

Les bêtes de trait des exploitants forestiers qui approvisionnaient Paris ont été autorisées à pâturer dans les taillis de cinq ans ou plus sauf quand le gel les endommageait.

Les dindons

Nous n'avons pas trouvé de renseignement concernant la présence des dindons dans la forêt de Fontainebleau. Nous pensons qu'il n'en était pas élevé aux alentours, mais que les troupeaux qui se dirigeaient vers Paris à la fin de l'automne, s'y arrêtaient. Ces volatiles sont gourmands des glands (Fanica, 2002).

Les œufs éclosent au printemps. Après la *crise du rouge*, les animaux sont sauvés. L'engraissement peut commencer à l'automne lorsque les animaux ont atteint la taille adulte:

"Les cultivateurs, dans les pays où des lois mal combinées ne s'y opposent pas, utilisent une grande partie des glands qui seroient ainsi perdus, en les employant à la nourriture de leurs cochons, de leurs oies & de leurs dindons, &c, dont ils favorisent beaucoup l'engrais & dont ils améliorent considérablement la chair. Pour cela, tantôt ils font ramasser les glands dans les forêts, un à un, ou avec des râtaux, pour les apporter à la maison & les distribuer journellement; tantôt ils y font conduire les animaux ci-dessus désignés, qui les mangent sur place. On appelle glandée l'une & l'autre de ces opérations." (Tessier, 1821)

Après les moissons, l'automne venu, ces volatiles peuvent être conduits dans les bois:

"Arrivés à l'âge de trois mois et demi à quatre mois [après la crise du rouge], les dindonneaux peuvent être considérés comme hors de tout danger et sont en état de se suffire à eux-mêmes sans aucun soin particulier. A partir de ce moment, leur accroissement marche avec rapidité. Très avides de toute espèce de fruits, faines, gland, grain, etc., les dindons, conduits dans les champs moissonnés ou au bord des bois, trouvent suffisamment de quoi vivre pendant

les mois de juillet, août et septembre, et même peuvent prendre un certain embonpoint notable; à six ou sept mois leur crue est complète. (Félizet, 1861)

Bosc d'Antiq (1821) dit de ces animaux élevés en liberté:

"Il est des pays où l'on emboque les dindons avec des châtaignes, des glands, des noix entières. On donne, dans le midi de la France, jusqu'à quarante de ces dernières, par jour, à un seul dindon; ce qui fait acquérir, dit-on, un goût d'huile à sa chair.

Les dindons engraisés avec des glands, mais en liberté et au grand air, ont, ainsi que j'en ai acquis la preuve, une chair approchant de celle des dindons sauvages, qui en effet ne vivent presque que de glands, pendant l'automne, dans les forêts de l'Amérique septentrionale."

Les dindons arrivent à l'âge adulte en novembre, ils sont ensuite engraisés:

"En novembre, les dindons sont robustes, ils ont glané dans les chaumes. Maintenant que ceux-ci sont retournés, les dindons trouvent dans les vignes des escargots, des limaces, dont ils sont friands. Ils ont aussi les bois remplis de glands, de fânes, de châtaignes. Leur chair y prendra un goût fin, délicat et fort apprécié.

L'éleveur ne doit pas perdre de vue les fêtes de Noël c'est le moment d'augmenter la nourriture des dindons et des oies pour les préparer à l'engraissement, à la vente, au sacrifice qui doit terminer leur carrière, à la table qui en est le couronnement." (Lemoine, 1903)

La pratique de conduire en troupeaux les dindons dans les bois s'est poursuivie jusqu'au début du XXe siècle.

Conclusion

La forêt des artistes

Les peintres de Barbizon, comme Charles Jacque, ont souvent représenté les troupeaux de moutons dans la forêt, tantôt paissant dans les rochers ou sous les futaies,

tantôt s'abreuvant dans les mares des platières. Ces scènes pastorales sont les derniers témoignages des pâtures en forêt.

Ferdinand Chaigneau représentait les races locales qu'il avait sous les yeux. Il a fait œuvre de

1) De Maulde mentionne un diplôme remarquable par lequel le roi rachète ce droit de haras en 1310 à Hugues de Bouville à la suite de diverses contestations. Voir *Annexe 24*.

2) Archives des Eaux-et-Forêts.

naturaliste. Quant à Charles Jacque, le *Raphaël des moutons*, il s'intéressait plus aux animaux qu'au paysage. Ses moutons étaient des animaux des races améliorées par la *mérinisation*. Ce faisant il s'adressait aux amateurs de beaux moutons qui passionnés par les progrès de l'élevage.

On peut penser que l'amélioration des animaux n'était pas, à cette époque, la préoccupation principale de ces bergers. Ces représentations étaient certes l'image d'une réalité agricole de la région, mais une image recomposée en atelier...

Les derniers animaux en forêt

Aux XVe et XVIIe siècles les droits d'usages ont été rognés à la fois par les propriétaires des bois et par la politique royale. La Réformation de 1669 les a encore limités tout en les confirmant et légalisant (nombre de feux pouvant mener leurs animaux en forêt, nombre d'animaux par feu). Les communautés villageoises ont pu jouir paisiblement de leurs droits jusqu'à la Révolution.

Le pâturage des ruminants a eu probablement des conséquences importantes sur le paysage. Les animaux se nourrissaient de la végétation rase qui poussait dans les landes, les *déserts*. Ce faisant, ils empêchaient le développement de la forêt. A moins que, sachant le peu de profit que l'on pouvait tirer de ces surfaces où la végétation était chétive, l'administration ne les ait abandonnées en connaissance de cause au pâturage.

L'administration forestière a entrepris de reconquérir ces espaces. Dans ces sols sableux, elle a planté des résineux à la croissance plus rapide que les feuillus.

En forêt de Fontainebleau, le pâturage des bêtes à cornes (vaches laitières) jouait un rôle plus considérable que celui des moutons.

Dans nos villages où l'élevage a quasiment disparu, les seuls herbivores qu'on peut rencontrer en forêt sont les chevaux de loisir qui empruntent les routes forestières. Ils sont à l'origine d'autres problèmes: érosion des sols surfréquentés, élargissement progressif des chemins, résidus de vermifuges toxiques sur les insectes coprophages.

L'avenir

La forêt de Fontainebleau est constituée dans sa plus grande partie de sols sableux et peu fertiles. Les substances minérales nécessaires à la croissance des arbres y sont rares.

On peut se demander légitimement si l'élevage dans la forêt était la raison de l'existence de vastes surfaces de landes (les "*déserts*" chers à Louis XVI). Si on examine ce que ces surfaces sont devenues maintenant, on peut constater que la croissance des feuillus y est problématique et lente. Les arbres souffrent des sècheresses. Seuls les pins peuvent se développer.

A mesure que la population des villages du bornage a augmenté, la présence des animaux qui, au moyen-âge était tolérable, est devenue nuisible à la forêt. Au XIXe siècle, l'administration a tout fait pour que disparaissent les animaux domestiques de la forêt. Le développement des prairies artificielles et de nouvelles

pratiques remplacèrent cette ressource. Ainsi, les éleveurs ont pu produire autrement, mieux et moins cher.

Mais on peut se demander si, dans certain cas, le retour de ces animaux ne permettrait pas d'éviter l'usage des machines pour l'entretien des sous-bois, surtout dans les zones à végétation rase que les broussailles envahissent. Les moutons sont moins exigeants que les bovins, surtout que des races rustiques peuvent être utilisées avantageusement. Une telle pratique peut être encouragée en zone méditerranéenne pour débroussailler les garrigues.

Un argument à la mode est la *biodiversité*... Lorsque ces espaces sont pâturés, on voit réapparaître des plantes herbacées qui ne se développent pas à cause de la concurrence des végétaux frutescents et des arbres dont la croissance est de toute façon limitée par la pauvreté des sols.

Vous pouvez consulter les annexes sur le site de la Société d'Ethnozootechnie: <http://www.ethnozootechnie.org/publications/supplements-aux-revues/>

Bibliographie

BAUDRILLART (Jacques-Joseph), 1821, *Recueil chronologique des réglemens forestiers: contenant les ordonnances, édits et déclarations des rois de France*, Madame Huzard, Artus Bertrand, Paris.

BAUDRILLART (Jacques-Joseph), 1823, *Traité général des eaux-et-forêts, dictionnaire général*, tome I, Madame Huzard, Artus Bertrand, Paris.

BOSC D'ANTIC (Louis-Augustin), 1822, *Instruction sur l'éducation des dindons*, Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, tome I, page 201.

CHAILLAND, 1769, *Dictionnaire raisonné des eaux et forêts*, tome II, Ganeau, Knapen, Paris.

DE LAUNAY (François), 1681, *Nouveau traité du droit de chasse*, Quinet, Paris.

- DEROY (Maurice), 1937, *Etude sur le régime de la forêt de Fontainebleau au Moyen-Âge et jusqu'à la Révolution*, Imprimerie Claverie, Montereau.
- DOMET (Paul), 1873, *Histoire de La Forêt de Fontainebleau*, Hachette, Paris.
- DRALET (M), 1807, *Traité des Délits, des peines et des procédures en matière d'eaux et forêts*, Arthus-Bertrand Libraire Paris.
- FANICA (Olivier), 2001, L'élevage ovin en Gâtinais: les foires de Bransles, *Bulletin d'Art et d'histoire de la vallée du Loing*, n° 4.
- FANICA (Olivier), 2002, L'élevage du dindon en Gâtinais, *Bulletin d'Art et d'histoire de la vallée du Loing*, n° 5.
- FANICA (Olivier), 2004, Chiens de Beauce, chiens de Brie, les témoignages des peintres animaliers du XIXe siècle, in *Elevage d'hier, d'aujourd'hui, mélanges d'ethnozootechnie offerts à Bernard Denis*, Presses universitaires de Rennes.
- FELIZET (Charles-Laurent), 1861, *Rudiment encyclopédique agricole, ou Précis analytique d'éducation et d'hygiène des divers animaux domestiques, éléments d'agriculture pratique, comptabilité*, Maison rustique, Paris.
- GUILLORY (Georges): *Séries d'articles parus dans l'Abeille de Fontainebleau 1911 à 1913. Ces textes intitulés La disparition des petites industries dans les environs de Fontainebleau* sont réunis dans un cahier à la bibliothèque municipale de Fontainebleau.
- (ISEMBERT, TAILLANDIER, DECRUSY), 1829, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, tome XVIII, août 1589 – mai 1610, Belin-Leprieur, Verdrière, Paris.
- (ISEMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER), 1829, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, tome XVIII, août 1661 – 31 décembre 1671, Belin-Leprieur, Verdrière, Paris.
- DUPIN, 1834, *Code forestier suivi de l'ordonnance d'exécution et de la jurisprudence forestière*, Joubert, Paris.
- GALLON (De), 1725, *Conférence de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 sur le fait des eaux et forests*, tome II, Mouchet, Paris.
- HEUZÉ (Gustave), 1871, Le bétail dans les pâturages, *Journal d'agriculture pratique*, p. 1152.
- LA POIX DE FREMINVILLE (Edme), 1754, *La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux*, tome IVe, Gissey, Paris.
- LEFEBVRE (Raymond), BOURGENOT (Louis), GRAND-MESNIL (Marie-Noële), BADRE (Louis), 1987, *Les eaux et forêts: du 12^e au 20^e siècle*, CNRS, Paris.
- LEMOINE (Ernest), 1903, La basse-cour en novembre, *La Gazette du village*, p. 720.
- MARTIN (Guillaume), 1582, *Recueil des ordonnances générales faites par les rois de France sur le fait des eaues & forestz*, Orléans, 1582.
- MAULDE LA CLAVIERE (René-Alphonse-Marie de), 1871, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance*, Herluison, Orléans.
- PETIT, 1838, *Traité complet du droit de chasse*, t. 1^{er}, Thorel, Paris.
- PLINGUET (Jean-Baptiste), 1789, *Traité sur les réformations et les aménagemens des forêts, avec une application à celles d'Orléans & de Montargis*, Imprimerie Jacob l'Aîné, Orléans.
- POTHIER (Robert Joseph), 1780, *Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'Orléans et ressort d'iceux*, (Nouv. éd.), Debure, Paris, Veuve Rouzeau-Montaut, Orléans.
- ROYER (Charles-Edouard), *Catéchisme des cultivateurs pour l'arrondissement de Montargis*, L. Bouchard-Huzard, Paris, 1839.
- TESSIER (Alexandre-Henri), THOUIN, BOSCH, 1821, *Encyclopédie méthodique. Agriculture, Culture des arbres*, t. 7, Panckoucke, Paris.
- (Anonyme), 1772, *Commentaire sur l'Ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669*, Debure, Paris.
- (Anonyme), 1891, Les glands dans l'alimentation du bétail, *La Gazette du village*, p. 310.
- Archives départementales de Seine-et-Marne B65/2
- Archives départementales de Seine-et-Marne L1915
- Archives départementales de Seine-et-Marne L 1919
- Archives départementales de Seine-et-Marne 7MP381
- Archives départementales de Seine-et-Marne M9261
- Archives nationales F/10/336
- Archives nationales ADIV20



Forêt de Fontainebleau - plaine de Macherin (parcelle 742), la forêt a du mal à s'implanter dans ce paysage d'épines, de genêts et de molinies où les moutons ne pâturent plus depuis plus de 150 ans (16 mai 2016, cliché O. Fanica)



La plaine de Macherin (parcelle 751): de vastes clairières, quelques chênes, des bouleaux et des pins (16 mai 2016, cliché O. Fanica)

UN TROUPEAU DE MOUTONS EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Il s'agit d'une expérience originale menée depuis le 8 avril 2015 par l'ONF pour l'entretien des milieux ouverts.

En effet, lorsque l'administration a limité puis banni à la fin du XIXe siècle les ruminants de la forêt, le paysage a évolué. Dans les podzols de Fontainebleau, une forêt s'est développée sur les sols où elle pouvait pousser. D'autres sols se sont couverts d'une végétation épineuse. Les parcelles aux sols les plus pauvres sont restées "stériles" (les végétaux qu'on y trouve sont rares; leur croissance est lente et ils sont adaptés à ces sols).

Et dans l'optique de conservation de milieux ouverts avec les espèces associées, et afin de contenir l'embroussaillage, première étape du processus de recolonisation des espaces, l'administration souhaite maintenir une mosaïque d'habitats avec des zones ouvertes, semi-ouvertes

et forestières. L'idée est venue d'utiliser des troupeaux ovins pour éviter l'utilisation des machines.

Le site: http://www.onf.fr/enforet/++oid++4c13/@display_event.html donne des détails sur cette intervention.

"L'ONF, avec le concours de Seine-et-Marne environnement, de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, et de l'association "*Les champs des possibles*", expérimente l'éco-pâturage sur le massif forestier de Fontainebleau. Le 8 avril dernier, 100 brebis ont investi 40 ha de forêt sur deux sites à grand intérêt écologique et paysager: le mont Merle et la plaine de Macherin."

Les races choisies sont rustiques et peu exigeantes. Les premiers résultats ayant été jugés favorables, il s'est avéré que d'autres sites de la forêt pouvaient être pâturés utilement par le troupeau.



16 septembre 2015 – Hauteurs de la Solle. Moutons solognots et blackface (photos O. Fanica).



Alexandre Faucher, le berger

23 mars 2016 – Route de Nemours, parcelle 130. Une végétation rase couvre le sol: mousses, lichen, quelques rares végétaux supérieurs. Un peu plus loin, des épineux et des genêts. Les moutons solognots et blackface se régalent dans cet environnement pourtant peu propice (photos O. Fanica).

DES VACHES EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Michèle FANICA ⁽¹⁾

Résumé: Au Moyen-Âge, le pâturage dans les espaces forestiers des bêtes à cornes (*bêtes aumailles*), en forêt était libre. Les défrichements et l'augmentation des populations des villages riverains de la forêt ont contraint l'administration forestière à limiter les droits d'usage. Elle fixa le nombre de maisons usagères ainsi que celui des animaux autorisés à paître en forêt.

Pour favoriser la régénération des forêts, l'administration a interdit le pâturage des coupes et des taillis pendant plusieurs années. Les parcelles pouvant servir au pâturage sont déclarées *défensables*. En ce qui concerne la forêt de Fontainebleau, la Réformation de Barillon d'Amoncourt (1664) et l'ordonnance sur le fait des Eaux et Forêts de 1669 ont imposé des restrictions.

A partir du XIX^e siècle, l'administration reconquiert la forêt en plantant des pins dans les landes et les bruyères et en rachetant les droits. Dès lors, l'élevage dans les espaces forestiers régresse et disparaît progressivement. A cette époque les petits cultivateurs intensifient l'élevage en élevant des animaux plus productifs; la stabulation permet de récupérer les fumiers, seule source d'engrais.

Les peintres de l'Ecole de Barbizon ont été les derniers témoins de cette activité.

L'élevage a disparu des villages autrefois ruraux du bornage de la forêt de Fontainebleau. Depuis plus d'un siècle, on n'assiste plus au spectacle que présentaient les animaux domestiques en forêt.

Seuls, les anciens cadastres témoignent de cette activité disparue. Que ce soit dans les villes, les villages ou les hameaux, on peut lire des toponymes liés à cette activité: *Chemin des vaches, Porte aux vaches...* Ils

évoquent le fait que le pâtre communal empruntait ce chemin pour conduire les animaux paître en forêt. Malgré leur ancienneté, ces toponymes ont disparu au profit de celui de célébrités locales ou nationales, plus valorisants aux yeux des édiles locaux. En forêt les noms de *Route de la Paison, le Dormoir*, etc. sont restés. Cette activité fournissait du travail, des revenus et des aliments dans toutes les exploitations agricoles de la région.

A propos des droits d'usage

L'origine des droits d'usage a toujours été très discutée. Pour certains ils sont issus d'un ancien droit de propriété commune issu du droit tel qu'il était pratiqué dans la Gaule romaine au moment des invasions germaniques (Loi salique). Pour Delisle (1903), ils sont au départ peu précis et "*n'ont souvent d'autre limite que celle des besoins plus ou moins réels des tenanciers*". Mais peu à peu, surtout à partir du XIII^e siècle, ils se sont fixés. Rappelons seulement:

"Les droits d'usage [dont bénéficiaient les riverains d'une forêt] étaient très variés; indépendamment de ceux qui visaient les produits ligneux de la forêt, il y eut le droit de pâturage pour les bêtes d'espèce bovine et les chevaux, le droit de pacage pour les moutons, le droit de panage et de glandée pour l'élevage des porcs. Les chèvres seules étaient exclues du pâturage forestier." (Delpechlin, 1887)

Dans le cas de la forêt de Fontainebleau, forêt royale, les usagers (ceux des communautés villageoises, établissements religieux, seigneuries, particuliers) tenaient leurs droits de la générosité des Rois de France qui les auraient accordés pour fixer les habitants aux alentours. La

forêt a joué un rôle primordial dans la société paysanne qui pratiquait une agriculture extensive. La réglementation des droits d'usage s'est imposée pour plusieurs raisons:

- La forêt est une ressource limitée; les riverains et les propriétaires exploitent bois d'œuvre, bois de chauffage, pâturages, glands, faines, bruyères, feuilles, etc.
- Les riverains devaient résider sur place.
- Lors des incendies, les riverains usagers étaient tenus de participer à l'extinction des feux.

Au cours du moyen-âge, la population avait varié à cause des guerres. Pour attirer de nouveaux habitants, les propriétaires des forêts leur avaient accordé des ressources supplémentaires. Par la suite, ces usages se sont fixés par des chartes. La population augmentant, il devint nécessaire de limiter ces droits, d'autant que, pour les rois et les seigneurs, passionnés de chasse, la forêt est un lieu de plaisir. Les droits d'usage octroyés aux habitants étaient une compensation aux dégâts faits par les bêtes noires et rousses sur les cultures.

Une description de la forêt de Fontainebleau

Baudrillart (1823), citant Lucien Noël (2) donne

cette description de la forêt de la forêt de Fontainebleau.

1) 15 rue Armand Charnay, 77780 Bourron-Marlotte; courriel: olivier.fanica@wanadoo.fr

2) Lucien Noël avait été nommé comme "lieutenant particulier" par une lettre du ministre des Contributions publiques du 21 vendémiaire an II (12 octobre 1793) mais exerça sous le titre d'agent national ou administrateur forestier provisoire. (Lefèbre, 1987).

"M. Noël, qui l'administrait en 1801, rapporte l'extrait d'un procès-verbal dressé en 1658 par Maurice Deschamps, premier arpenteur du département de Paris, duquel il résulte qu'à cette époque la forêt présentait déjà toutes les diversités d'âges, de qualités et de valeur de bois dont nous avons parlé, et qu'il y existait de 4 à 5000 places vaines et vagues. En 1664, lors de la réformation de M. Barillon d'Amoncourt, elle étoit en proie à des abus et à des malversations de tous genres. En 1718, M. de la Faluère, grand-maître des eaux et forêts du département de Paris, y

reconnoissoit, tant en places vides qu'en rochers, plus de 12,000 arpens. En 1754, M. Duvaucel, grand-maître au même département, constata, dans son procès-verbal de bornage, qu'il y existoit encore 9149 arpens de ces mêmes places vaines, vagues, et rochers. Il annonçoit que cette forêt étoit dans un état de dépérissement dont les causes étoient les coupes faites dans un âge trop avancé; le grand nombre des maisons usagères."

Les "*places vaines et vagues*", terme consacré par l'Ordonnance de 1669, sont des parcelles de la forêt en landes et bruyères. Au moment de la Révolution, le *Long Rocher*, situé au nord de Bourron et de Montigny-sur-

Loing, est décrit comme étant un espace couvert de végétation rase où domine la bruyère. Les pentes sont constituées de chaos de rochers.

Un des problèmes était les dégâts que les incursions des cervidés et des sangliers faisaient dans les cultures des riverains du bornage. Pour les limiter, les rois ont fait ériger un mur autour de la forêt dont on retrouve la trace sur le bornage (1). Par la suite, ce mur s'étant avéré peu efficace, la forêt a été bornée. L'octroi des droits d'usage et l'exemption de la taille par François Ier ont été ensuite justifiés par les dégâts des gros animaux.

Quelques définitions

A l'origine le nombre des animaux autorisés à pâturer en forêt était illimité et les usagers, alors peu nombreux. Lafouge (2002) dit à ce sujet:

"Au cours du Moyen Âge, les droits d'usage vont prendre forme juridique et se multiplier. Les usagers s'efforcent d'obtenir un acte affirmant leurs droits. Les seigneurs y consentent volontiers moyennant le paiement d'une redevance, d'un cens, paiement le plus souvent effectué en argent, mais aussi en nature, parfois en service."

L'expansion démographique amorcée au XI^e siècle, malgré les vicissitudes dues à la Guerre de Cent ans, a entraîné un besoin important en terre arable. Il s'en suivit des défrichements à la périphérie du massif forestier et diminuant sa surface. De plus, la multiplication des droits d'usage met en péril sa régénération.

Le panage et la glandée font consommer aux porcs une partie de la production des glands. Le Pâturage et le pacage détruisent les jeunes pousses et nuisent à la croissance des jeunes futaies et à la repousse des taillis. Ces effets sont d'autant plus néfastes que les taillis et les semis sont jeunes. Les vaches et les chevaux étaient admis uniquement dans les parcelles "*défensables*", c'est-à-dire qui subissaient des dommages moindres.

"Le législateur, en attribuant à l'administration le droit de constater l'état et de déclarer la possibilité des forêts, devait aussi lui confier le soin de déterminer le chiffre des bestiaux qui pourront être envoyés à la dépaissance. Chaque année, avant le 1^{er} mars, elle fait connaître aux communes et aux particuliers usagers, les cantons déclarés défensables, et le nombre de têtes qui y seront admises; elle

fixe les chemins que les troupeaux auront à suivre en se rendant au pâturage, et si elle avait quelque crainte pour la sécurité des portions traversées, elle pourrait, à frais communs, ordonner la confection de fossés ou de clôtures de défense.

Les communes usagères ne peuvent envoyer leurs bestiaux qu'en troupe, et sous la conduite de pâtres dont elles sont responsables. L'exercice individuel du droit d'usage entraînerait la condamnation à une amende de 2 francs par chaque tête de bétail. Les communes sont encore tenues d'apposer sur leurs bestiaux une marque spéciale, à peine de 3 francs d'amende par chaque bête non marquée; elles doivent déposer l'empreinte de cette marque au greffe du tribunal de première instance, et la matrice elle-même au bureau de l'agent forestier, si elles ne veulent encourir une amende de 50 francs. Elles doivent, et ceci est une obligation imposée à tous les usagers, mettre une clochette au cou de chaque bête, sous peine de 2 francs d'amende par chaque tête en contravention. Elles ne peuvent encore introduire au pâturage un plus grand nombre de bestiaux que celui fixé par l'administration, ni conduire leurs troupeaux ailleurs que dans les cantons déclarés défensables. Toutes les infractions à ces dispositions sont punies, savoir: la garde dans les quartiers non défensables, d'une amende de 3 à 30 francs contre le pâtre; et l'introduction d'un plus grand nombre de têtes, d'une amende de 1 franc pour un porc; de 2 fr. pour des bêtes à laine; — de 3 f. pour un cheval; de 4. fr. pour une chèvre; — de 5 fr. pour une vache, un bœuf ou un veau. Cette amende doit être doublée, si les usagers conduisent à la dépaissance des animaux autres que ceux destinées à leur exploitation, par exemple des bestiaux dont ils feraient un commerce." (Valslerres, 1846)

Du Moyen-âge au XVI^e siècle

On trouve mention du droit qu'avaient les habitants de Chailly-en-Bière dans un jugement de 1261 (Saint-Louis) dans le lieu-dit Mortemer et les vallées environnantes (Beugnot, 1839):

"Inqueste terminata parisius, in Pallamento beati Martini hiemalis, anno domini MCCLXI.

I. Inquesta facta per ministrum Fontis-Bliaudi et per forestarium Bierie, super eo quod homines ville de Chally petebant pasturagium in foresta Bierie ad boves et vaccas suas, dicentes quod super hoc usi fuerant: Probant ipsi homines usagium suum in foresta Bierie in loco qui vocatur Mortemer et in vallibus circum circa, pro pastura boum et vaccarum suarum; habeant ipsum pasturagium."

Vers 1270, dans la forêt de Fontainebleau, Philippe III permit aux hommes de Samois de ramasser la bruyère, la fougère, les feuilles et branchages, avec le droit de pacage pour leurs cochons; de plus ils donnaient 3 deniers par bête aumaille.

Un droit d'usage avait été accordé en 1271 aux usagers de Samois, Bois-le-Roi et ceux de Bourron, Recloses, Grez, Moret, Veneux en compensation des dégâts faits par les bêtes rousses (cervidés) et noires (sangliers) en échange d'une redevance (Deroy, 1937).

A partir de 1280 les Rois vont prendre dans les forêts une série d'Ordonnances afin de limiter l'exercice des droits d'usages sur la forêt.

1291, Philippe IV le Bel crée l'administration des

1) Guilbert (1731) attribue cette construction à Louis VI le Gros, vers 1120 (<http://www.epe-fontainebleau.com/historique.htm>).

eaux et forêts.

1346, Philippe VI de Valois instaure le premier "Code forestier". Son Ordonnance de Brunoy interdit la création de nouveaux droits dans les forêts de la Couronne.

Charles V, par une charte concédée en 1366 à Nemours, confirma les octrois accordés par ses prédécesseurs aux habitants d'Avon et de Samoie, c'est-à-dire le droit qu'avait chacun d'eux de temps immémorial:

1°. D'envoyer au panage 50 pourceaux par an à la charge de payer 3 deniers parisis par tête à la paissance du roi toutes les fois que celle-ci serait vendue;

2°. De mettre au pâturage un nombre illimité de vaches et même, dans certains lieux spécifiés, de brebis;

3°. De ramasser le bois sec cassé au crochet, ou même vert, s'il s'agissait de chablis;

4°. De soyer [couper avec la faucille] ou faire soyer l'herbe, seulement pour leur usage, depuis la nativité de St Jean Baptiste jusqu'à sa décollation (24 juin au 29 août). (Dan, 1642).

1388: Charles VI publie une ordonnance limitant l'usage à la stricte possibilité des forêts. Parallèlement le nombre des forestiers chargés de l'application des règlements augmente.

La redevance était payée en argent (*rentage*) ou en avoine (*avenage*) et était, à partir de la Réformation de 1528-1529, l'apanage du maître-forestier puis du Grand Maître forestier (Deroy, 1937). Le paiement des *avenages* s'est maintenu durant tout le XVIII^e siècle. Ainsi, sous Louis XV, le Capitaine des chasses se faisait donner un boisseau d'avoine par chaque tête de bétail qui allait en pâture dans la Forêt. (Domet, 1866)

Le code est réactualisé sous François Ier en 1515. Une réformation de la forêt de Fontainebleau est faite en 1528 par Pierre de Warty qui réduit le nombre de vaches à trois par feu. Les veaux au-dessous d'un an étaient admis (Deroy, 1937).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles

Dans son *Trésor des Merveilles de Fontainebleau* (1642), le Père Dan, l'un des premiers historiens de Fontainebleau, décrit ainsi la situation des usagers de la forêt:

"Tous ces villages et Hameaux usagers par octrois et privilèges donnez par plusieurs Roys, ont droit de mettre paistre en ladite Forest toute l'année, horsmis depuis la my-Juin temps de fenaison, leurs bestes à cornes, dans les fustayes & vallées, exceptées les ventes, jusques à ce que les Officiers, elles soient déclarées en défense de le garantir du brou des fauves & autres animaux. [...]"

De plus, ils ont privilège d'y mettre paistre leurs porcs es lieux susdits.

Et pour reconnaissance de ces octrois & privilèges, ils sont aussi obligez, en cas d'accident de feu en ladite Forest, au premier son de cloche ou de commandement, de se porter promptement pour l'esteindre.

Item, sont encore tenus de payer au Roy, pour hommage & reconnaissance de ces bienfaits, chacun ménage un boisseau d'avoine mesure de Melun & un double chacun; ce qui s'appelle droit d'Avenage, qui est receu au nom du Roy par le Capitaine de la Forest."

Avec les Guerres de religion et la Fronde, le XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle constituent une période sombre pour les forêts et l'administration forestière.

A partir de 1661, Colbert est à l'origine de la révision de la législation sur *le fait des Eaux et Forêts*. Tout d'abord, un état des lieux fut dressé. En Île-de-France, Barillon d'Amoncourt dressa en 1664 un bilan de l'état des droits d'usage que les habitants avaient dans la forêt. Par exemple:

"§ 59. – Les habitans de Veneux et Nadon ou Sablons dépendant de la paroisse de Moret, demeurant es cinquante-quatre maisons reconnues et déclarées usagères

par jugement dudit sieur Barillon du 27 septembre 1664, seront maintenus et gardés suivant et conformément à l'arrêt des juges en dernier ressort du 19 décembre 1615 aux droits de pouvoir mener et faire pâturer leurs bestiaux aumailles (1) au nombre de trois et leurs suivants d'un an ensemble leurs porcs en pareil nombre es lieux qui leur seront désignés, sans y pouvoir mener chèvres et bêtes à laine à peine de confiscation et d'amende arbitraire et de prendre pour leur chauffage bois mort et sec traînant et tiré au crochet, non hansé en païant les redevances ordinaires et accoutumées". (Arch. Dép. de Seine-et-Marne, B 65/2) (2)

En 1666, Barillon d'Amoncourt est l'auteur de la *Réformation générale des Eaux et Forêts en la Maîtrise de Paris & Grueries en dépendantes* du 1^{er} mai 1666 (Gallon, 1725). La réforme voulue par Colbert déboucha sur l'ordonnance de 1669 dont les titres XIX et XX de traitent des pâturages des paroisses usagères en forêt de Fontainebleau d'une visite de la forêt "*de garde en garde et de triage en triage*" contrôlée (Arch. Dép. Seine-et-Marne B65/2) (*Annexe 25*). Cette réformation générale entraîna une augmentation des revenus des forêts tant du fait des mesures techniques adoptées que la limitation des usages suite à la vérification des titres justificatifs.

En 1685, le nombre des bestiaux autorisés est fixé:

"Mais à quelle quantité de bestiaux pour chaque usager l'exercice de ce droit peut-il être fixé lorsqu'elle n'est pas déterminée par le titre? Un arrêt du conseil d'état du 18 mars 1685, portant homologation de l'arrêt de règlement du 22 octobre précédent, fixe ce droit d'usage à 2 vaches et 4 porcs pour chaque feu et ménage de chaque maison coutumière, de quelque qualité que soient les propriétaires." (Baudrillart, 1823)

1) Les *bêtes aumailles* sont les bovins. Comme *armailli*, le pâtre suisse, ce mot vient du latin "*aumalia*" ou "*animalia*", comme bétail vient de "*bestialis*". Il ne faut pas oublier que le *pecule*, commencement de toute fortune, a pour origine le troupeau, *pecus*...

2) Les articles de cet inventaire sont repris par Duvauchel, grand-maître des Eaux et Forêts. Ce dernier tente en 1763 de réprimer les délits qui, semble-t-il, se font de plus en plus nombreux dans la forêt. Dans son ordonnance (Chailland, 1769, voir *Annexe 26*) il n'est plus question de porcs dans la forêt de Fontainebleau.

La fin des droits d'usage

Les agronomes du XVIII^e siècle comprennent peu à peu que cette pratique extensive est obsolète. De Perthuis argumente ainsi:

"Ainsi en supprimant le droit de pacage, on fait bien peu de tort aux communes qui en jouissent, à moins qu'on ne veuille estimer comme une grande ressource pour elles le droit de détruire les bois, droit qu'on ne peut jamais leur avoir concédé; car de ce qu'on permet quelquefois de faire pâturer des vaches à la corde le long des chemins qui avoisinent ou qui traversent des récoltes, il ne peut pas en résulter le droit de faire pâturer les récoltes.

D'un autre côté, il faut que l'exercice de ce droit ne soit pas bien favorable aux bestiaux, car toutes les races connues qui vivent habituellement dans les bois n'offrent que des espèces dégénérées. Tels sont les chevaux et les vaches des Ardennes, d'une partie du Hainaut, du Luxembourg, etc.

Ainsi, les grandes ressources en véritable pâturage, que le droit de pacage présente aux communes qui en jouissent, se réduisent définitivement à un pâturage très-médiocre dont il faudrait cinquante arpens pour équivaloir quelquefois au produit d'un arpent de prairie artificielle, et qui occasionnent le plus souvent les incendies qui ont été multipliés dans les bois il y a quelques années (1).

Ainsi, en supprimant ce droit, on ne peut pas craindre le délaissement des terres cultivées des communes qui en jouissent, ni même l'abandon de l'éducation de leurs bestiaux, puisque ce droit, renfermé dans ses limites légales, leur procure de si faibles ressources qu'elles peuvent remplacer, avec bien plus d'avantages, avec des prairies artificielles. D'ailleurs, sur environ soixante mille communes dont la France est composée, il y en a au plus quinze mille qui jouissent de ce droit, il en reste donc quarante-cinq mille qui sont privées de cet avantage. Les terres de ces dernières communes sont-elles incultes? Ne présentent-elles pas au contraire une population plus grande, des bestiaux plus nombreux, une agriculture mieux entendue, et des récoltes plus abondantes. (De Perthuis, 1803)

Après les troubles de la Révolution, un nouveau code forestier est élaboré en 1827. La volonté de purger les forêts des droits d'usage devient manifeste. Seul le ramassage du bois mort est permis aux indigents qui doivent justifier de leur état par une étiquette payante fournie par la mairie. Les usagers peuvent protester et faire reconnaître leurs droits devant les tribunaux.

La liste des maisons usagères est supprimée et tous les habitants d'une commune peuvent faire paître leurs animaux en forêt. Cependant les habitants ne sont plus indemnisés pour les dégâts causés par les sangliers et

doivent payer un garde pour la surveillance de leurs cultures. Dès lors, certaines communes usagères (Melun, Arbonne et Ury) n'envoient plus d'animaux en forêt.

Dès le début du XIX^e siècle, l'administration forestière restreint de plus en plus les droits d'usage et de pâturage dans la forêt domaniale. L'une des raisons de cette politique est l'enrésinement progressif de la forêt et des zones où pâturaient les animaux, en majorité des landes.

Les autorités municipales tentent de protéger les droits de leurs administrés. C'est un combat d'arrière-garde. Ainsi, le 14 mars 1847, le maire de Montigny (C. Ninet), adresse une lettre à l'inspecteur M. Marrier de Bois d'Hyver (Arch. Dép. Seine-et-Marne, 7MP378)

"Vous savez que les plantations de pins dans le Rosoir et la Plaine verte ont fort rétréci les pacages des vaches de la commune de Montigny, le peu de parcours qui leur reste est tellement aride que la plupart des habitants préfèrent aujourd'hui vendre leurs vaches que de les y envoyer. Les habitants de Sorques y ont renoncé depuis longtemps et si vous ne nous venez en aide Montigny sera dans la nécessité d'en faire autant bien que ce serait un résultat avantageux pour la forêt, j'ai l'assurance Monsieur l'inspecteur que vous ne voudriez pas l'obtenir au détriment et à l'appauvrissement de toute une localité qui faute de bestiaux serait obliger de négliger sa culture qui est sa seule ressource, c'est cependant ce qui arriverait indubitablement si contre mon attente, vous ne vous rendiez pas à la demande des habitants de cette commune en leur accordant tout et partie des nouveaux pacages ci-après qu'ils considèrent comme défensables:

1) Les trois massifs des ventes Héron où il n'existe pas de pins.

2) La boulinière aboutissant sur le Haut-Mont, les pins y ont été dégarnis cette année.

3) La Plaine verte qui fait suite à la pâture actuelle

Si quelques parties de La Garenne de Gros Bois étaient défensables, ils les réclameraient également pour les vaches de Sorques qui ne peuvent paître sous les pins du Rosoir où il ne pousse plus d'herbe et où la feuille des pins les empêcherait même d'y pâturer. (Signé: Ninet)

En 1870, il ne reste plus que 6 paroisses usagères sur les 17. Le nombre de bêtes envoyé en forêt est tombé à 297. C'est la fin des pâturages en forêt. Vers 1910, il n'y a plus de troupeaux paissant en forêt de Fontainebleau. Les petits agriculteurs conduisaient encore leurs animaux le long des routes ou des chemins ainsi que dans les bois communaux.

Le monde rural dans les villages du bornage

Le paysan riverain du massif forestier de Fontainebleau cultivait une petite surface de terre, quelques hectares, dont il était le plus souvent propriétaire. Le plus souvent il ne disposait pas de chevaux et travaillait le sol à la main. Il pouvait entretenir une ou deux vaches.

1) On a attribué ces incendies, les uns à la malveillance, les autres aux grandes chaleurs de l'été, etc.; mais le plus grand nombre est toujours dû à l'inexpérience des gardiens des bestiaux, c'est-à-dire, à un défaut de police et de surveillance.

Au sud de la forêt, il vivait de la culture de la vigne dont il écoulait les produits sur le marché parisien. Au nord de la forêt, il pratiquait surtout la culture des céréales.

Lorsque le travail des champs était moindre, les hommes louaient leurs services dans les grandes fermes de la région et, l'hiver, en forêt.

La forêt assurait une part non négligeable de leurs ressources et revenus.

Les paroisses usagères autour de Fontainebleau:

Le domaine royal de Fontainebleau se trouvait ouvert à une quantité considérable de bétail. Les 17 paroisses usagères: Samois, Bois-le-Roi, Avon, Saint Ambroise et Saint-Etienne de Melun, Chailly, Villiers-en-

Bière, Bourron, Montigny, Thomery, Saint Martin-en-Bière, Arbonne, Achères, Grès, Ury, Recloses, Villiers-sous-Grez envoyaient vers 1664, 6367 porcs et 12117 vaches. (Arch. Dép. Seine-et-Marne B65/2).

	Bovins pouvant aller en forêt	
	D'après la Réformation	1843
Melun	273	-
Fontainebleau	1562	56
Avon et ses hameaux	596	54
Samois	1105	65
Bois-le-Roi & Brolle	1394	83
Thomery	919	40
Veneux Nadon	325	60
Montigny & Sorques	566	90
Bourron & Marlotte	764	71
Recloses	529	41
Ury	601	60
Achères & Meun	469	30
Arbonne	89	-
Saint-Martin & hameaux	629	-
Chailly & Barbizon	782	77
Greze	541	
Villiers-sous-Grez	481	
Totaux pour la forêt de Fontainebleau	11645 (1)	672

Le pâtre

Pour limiter l'impact des droits de pâturage, il n'y avait qu'un seul responsable par paroisse / commune / hameau: *le pâtre*.

Le pâtre était désigné par l'administration paroissiale. Un contrat était passé. Il devait être cautionné par l'administration forestière devant laquelle il prêtait serment (*pleiger*) de se comporter fidèlement en sa commission et de donner avis aux officiers de la maîtrise des abus et malversations commis dans la forêt, qui

viendront à sa connaissance, tant au fait des bois que de la chasse. Il était alors "*reçu*" et autorisé à mener le troupeau communal.

Le pâtre se faisait assigner chaque année par le grand-maître les cantons où il pouvait envoyer les bêtes. La maîtrise indiquait les lieux de pâturage et définissait les itinéraires qui passaient par les parcelles défensables. (Arch. Dép. Seine-et-Marne B65/2) (Rigault, 1913) (Grand-Mesnil, 1977).

Le choix du pâtre

Les usagers choisissaient le plus souvent le pâtre parmi les habitants des paroisses usagères. Pour Montigny-sur-Loing et son hameau Sorques les contrats passés entre les pâtres et les habitants du village confirment la procédure choisie par les villageois qui le pleigent et le cautionnent auprès de la Maîtrise de Fontainebleau.

Il y eut des familles de pâtre et, ainsi, le troupeau communal restait longtemps avec le même pâtre. On peut citer Antoine Coipeau qui a été pâtre à Montigny-sur-Loing durant cinquante six ans de 1697 à 1753 ainsi que Denis et Gilles Bourgeois pâtres à Bourron pendant 49 ans (Rigault, 1913, Grand-Mesnil, 1977) (Arch. Dép. Seine-et-Marne 4B118 et 4B119).

Il peut arriver que la fonction soit exercée par une

femme. Généralement il s'agit de la veuve d'un pâtre qui termine le bail de son mari. Elle est alors accompagnée d'un valet ou, plutôt, d'un de ses enfants.

Depuis 1691, le pâtre comparaisait en outre avec les syndics et les marguilliers des paroisses aux assises annuelles de la Maîtrise "*afin d'entendre la lecture des ordonnances et d'apprendre son devoir*".

Aux dernières assises de l'Ancien régime en mars 1789, 24 pâtres étaient présents dans l'auditoire.

Les pâtres étaient choisis par la communauté villageoise en accord avec le maire qui avait remplacé les syndics après la Révolution. (Grand-Mesnil, 1977).

Ainsi, Etienne Audebert, pâtre à Montigny, succéda à Coipeau. Il était vigneron à Sorques. Il a:

"offert de faire la garde des vaches de ladite paroisse et de les mener paistre tous les jours de l'année, hiver et été dans les pâturages ordinaires et de les ramener tous les soirs au village... et qu'il lui sera payé par tous les

1) Le chiffre diffère légèrement du précédent. L'un indiquant probablement le nombre d'animaux pouvant être admis en forêt et l'autre des animaux pâturant effectivement en forêt.

habitans... la somme de 5 sols par mois pour chacune vache, et en cas qu'il puisse avoir un torreau, six sols pour chacun veau pour le droit de chassage (1)..." (Arch. Dép. Seine-et-Marne 4B118 et 4B119)

Le *pleigement* du pâtre de Bourron (1655) précise:
"Nous avons ordonné au greffier de délivrer une contrainte à Henri garde des chasses de la forêt de dix livres contre les habitans de Bourron pour les deniers par

luy advancez et ses vacations pour la plègement de leurs pastres pardevant nous et de nonobstant &c. ce premier mars 1655. Le Roy (avec paraphe)" (Arch. Dép. Seine-et-Marne 4B118)

Les animaux pris en défaut étaient conduits dans une auberge du voisinage et y étaient conservés jusqu'à ce que l'administration statue.

Les obligations du pâtre

Nous avons retrouvé quelles étaient les obligations de Jacques Héron, pâtre de Recloses (1849) (Arch. Dép. Seine-et-Marne 7P378):

Art.1: A se faire accompagner et pour toujours par un enfant susceptible de l'aider à conduire et garder les vaches en forêt de manière à être garant de tous les délits qu'elles pourraient commettre

Art.2: A se produire un taureau avant son entrée en possession lequel devra être d'une belle et bonne nature susceptible de chasser les vaches confiées à sa garde sans pouvoir exiger la moindre rétribution.

Art.3: A partir en forêt entre six et sept heures du matin depuis le premier Mars jusqu'au premier novembre et à neuf heures du premier novembre au premier mars. Les heures de départ et de rentrée ne pourront être changés que pour cause de grande chaleur.

Art.4: A prendre et rendre les vaches chaque jour au domicile des propriétaires, ce dans le cas ou une ou plusieurs vaches viendraient à être dévorées par les bêtes

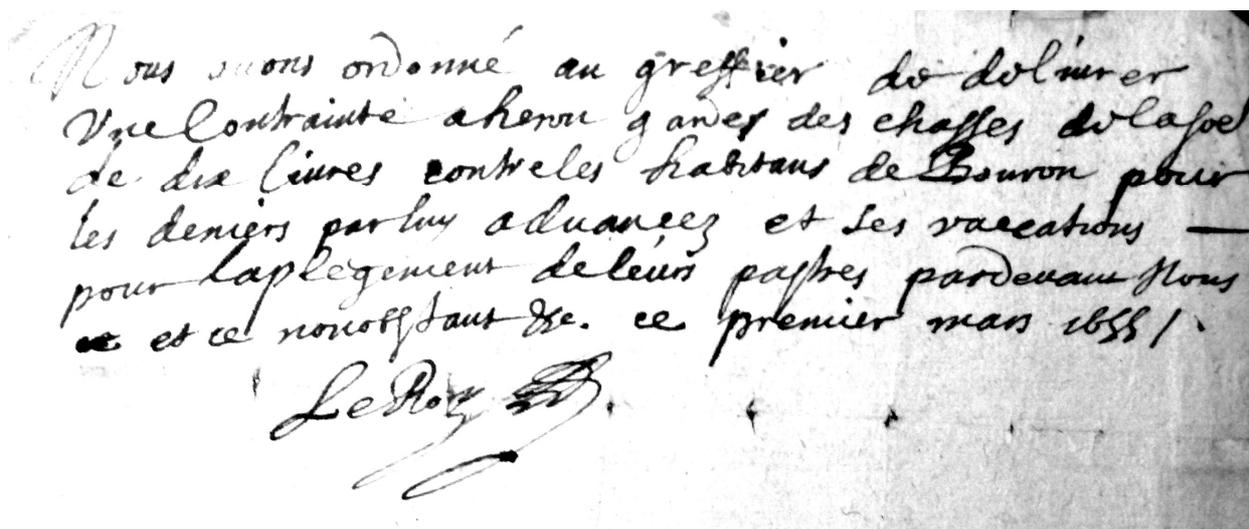
féroces en représenter à la réquisition des possesseurs.

Art.5: Il ne lui sera pas loisible d'empêcher les habitants de la commune de suivre le troupeau jusqu'à l'entrée en la forêt pour en ramasser les bouses.

Sous l'Ancien régime, si le pâtre commettait une faute, il pouvait être puni, fouetté ("*justigé*")... La Révolution supprima les punitions corporelles.

Il arrivait aussi que par maladresse ou par vengeance, le pâtre mette le feu dans la forêt. Les habitants sont alors privés de leurs usages. Le pâtre était alors condamné au fouet et au bannissement et la communauté à l'amende.

Les animaux confisqués étaient conduits en fourrière, dans l'étable une auberge du voisinage, où ils attendaient que la justice statue sur le délit commis par le pâtre (voir en *Annexe 27*).



Nous avons ordonné au greffier de délivrer
Une contrainte à heron gardes des chasses de la forêt
de dix livres contre les habitans de Bourron pour
les deniers par luy advancez et ses vacations
pour la plègement de leurs pastres pardevant nous
&c. et ce nonobstant &c. ce premier mars 1655 /
Le Roy

Pleigement du pâtre de Bourron en 1655 (Arc. Dép. de Seine-et-Marne)

Le parcours

Depuis 1669, dans chaque village, les troupeaux étaient conduits par le pâtre jusqu'aux parcelles autorisées par la maîtrise des Eaux et Forêts (parcelles défensables) suivant un itinéraire déterminé.

Les zones pâturées étaient le plus souvent des futaies de plus de 60 ans, les taillis de plus de 7 ans et les landes arides (bruyères).

D'une année sur l'autre, les parcours étaient les mêmes, sauf si un incendie avait détruit la végétation. Les pâturages des vaches en forêt étaient autorisés toute l'année.

Pour gagner les espaces à pâturer, les pâtres de Bourron et de Marlotte avaient chacun un itinéraire défini. Ils empruntaient le même chemin par les Forts de Marlotte et la Vente Nicolas, devaient s'entendre pour faire abreuver leurs troupeaux à la Grande Mare à des heures différentes. Le troupeau de Bourron revenait au village par le Pavé du Roi (Arch. Dép. Seine-et-Marne 4B47).

1) Voir le § suivant.

En 1913, Abel Rigault décrit le départ des vaches pour le pâturage et leur retour.

"Il s'offrait jadis deux fois le jour dans chacun des villages riverains de la forêt de Fontainebleau. Le matin, après la traite, au coup prolongé de la corne, les vaches, déliées, quittaient l'étable, et, toutes seules le plus souvent, par les rues accoutumées, de leur pas grave et rythmé, s'acheminaient au rendez-vous. Heureuses d'être libres et réunies, elles s'appelaient et se répondaient tour à tour de leurs meuglements joyeux; puis une fois rassemblé, le troupeau sonore, lentement, montait vers la forêt. Été

comme hiver - deux mois exceptés, du 15 avril au 15 juin - il y restait jusqu'au soir à paître l'herbe maigre, errant le long des chemins, par landes et clairières, et s'arrêtant vers le milieu du jour au dormoir pour y reposer. Au soleil couchant, le bataillon débouchait des bois, pesant et silencieux, les pis lourds ballant en cadence. Deux ou trois coups de corne retentissaient longuement dans la paix du soir: une à une, les vaches s'égreuaient au long des mesures et regagnaient elle-même leur étable ouverte, éparpillant avec elle jusqu'au fond des cours, dans l'ombre déjà répandue, les notes graves de leurs clochettes."



Théodore Rousseau, *les Chênes d'Apremont* (1855) (Musée du Louvre). Rousseau a représenté un groupe de chênes près de Barbizon. Ces chênes "pommiers" ont cette forme car ils ont pu se développer en l'absence de concurrence avec d'autres arbres. La végétation autour d'eux est rase et caractéristique des landes et bruyères qui constituaient une grande partie du paysage de la forêt de Fontainebleau à la fin du XIXe siècle, avant l'introduction des pins. Des vaches paissent dans la lande sous ces vieux chênes abrutis. Les animaux représentés sont de petit format. Ils sont probablement plus petits qu'ils auraient dû être... Licence artistique... Théodore Rousseau n'était pas un peintre animalier.



Camille Bernier *Pâturage dans les genêts* (Vente par Michel Rodrigue à Barbizon, 2008). La scène est située à proximité des ruines du mur qui entourait la forêt de Fontainebleau. L'herbe est rase. Des genêts sont en fleur.

Les feuillages et les glands

Bien sûr, les herbivores aiment manger les feuilles des arbres. A tel point que les arbres isolés dans les zones pâturées de la forêt étaient abrutis et il ne reste plus de feuilles au niveau jusqu'ils pouvaient atteindre.

Si les vaches étaient friandes des feuilles des arbres, elles consommaient volontiers des glands. Certains éleveurs en prônent l'utilisation dans la ration de ces animaux:

"Nous nous étonnions, il y a quelque temps, disait M. G. de Cherville dans sa dernière chronique *du Temps*, que les glands du chêne, fort abondants cette année, ne fussent pas plus souvent utilisés pour la nourriture des animaux domestiques, puisque les ruminants et les rongeurs de la sauvagerie s'en sustentent presque toujours en hiver. Un de nos abonnés du département de l'Oise nous remercie de lui avoir suggéré l'idée de cette alimentation et il ajoute que le succès de son expérience est complet. Ses vaches et ses

chevaux ont accepté sans répugnance des rations de glands, bien qu'ils ne fussent pas décortiqués, mais seulement broyés avec un pilon les uns et les autres les mangeaient assez avidement et aucun accident, aucun malaise ne s'est produit depuis qu'il a soumis ses bêtes à ce régime. Le lait ne lui paraît pas en avoir subi d'influence, c'est à peine si on peut y relever une bien faible nuance d'âcreté et encore faut-il avoir été averti avant la dégustation pour s'en apercevoir." (Anonyme, 1893)

A la fin du XIXe siècle, les agriculteurs semblent oublier cette ressource. Au début du XXIe siècle, il ne serait pas inutile de rappeler que les forêts pourraient être une ressource de secours en cas de disette de fourrage... Au mois d'août, pourquoi ne pas couper des feuillards ou abattre un arbre d'un bosquet pour que les animaux? Tel était autrefois l'usage en pays de bocage où l'on trouve de nombreux arbres têtards.



La Mare aux fées: Vers 1850, le Sylvain Denecourt, qui est à l'origine du développement du tourisme à Fontainebleau et dans ses environs, utilise la représentation de la Mare-aux-Fées (à Marlotte) dans une de ses publications destinées aux touristes. (Denecourt, 1848)

Boire en forêt

"On fait boire les vaches en tout temps deux fois le jour. Il leur faut de l'eau claire & nette, mais dégourdie: elles diffèrent en cela des chevaux qui aiment l'eau trouble, & qui même la troublent avec le pied avant que d'en boire, quand ce sont de bons chevaux." (Liger, 1768).

Le pâtre conduisait le troupeau aux mares. A quelques exceptions près, il s'agissait de mares de platières, situées au-dessus de la couche de grès imperméable.

Dans les environs de Bourron-Marlotte et

Montigny-sur-Loing, mentionnons: la Petite mare, la Grande Mare (Mare aux Fées), la mare du chêne (dans les Ventes Bourbon), la mare des Quinze (au Long-Rocher), etc (Arch. Dép. Seine-et-Marne B65/2).



Ferdinand Chaigneau, *Troupeau de vaches à la mare*, <http://www.artvalue.fr/auctionresult--chaigneau-jean-ferdinand-1830-troupeau-au-paturage-4186067.htm>. En forêt de Fontainebleau, les mares sont situées sur les platières de grès imperméable.

Les animaux

L'Île de France n'était pas une région d'éleveur. A proximité de la forêt de Fontainebleau, la plupart des exploitations étaient de petite taille. Elles avaient rarement les surfaces nécessaires pour entretenir un bétail important. Mais il était malgré tout nécessaire d'avoir des animaux pour le lait (dont le surplus était transformé en fromages soit consommés sur l'exploitation, soit vendus à des coquetiers ou sur les marchés). Les vaches étaient achetées sur les foires (en particulier la Sainte-Catherine, à Fontainebleau) ou auprès de négociants, les "*marchands de vaches*."

Au XVIII^e siècle, les inventaires après décès indiquent seulement la couleur du pelage des animaux qui étaient dans les étables. Il y avait beaucoup de vaches sous poil rouge... On peut noter que les animaux étaient de race:

- **poyaudines** (de Puisaye) (population disparue)
- **solognotes** (population disparue)
- **mancelles** (a évolué après les croisements vers la "*Rouge des prés*")
- et surtout **morvandelles** (race disparue).

Ces animaux issus de populations anciennes rustiques étaient de petite taille. Le veau était vendu à la boucherie et n'était pas élevé (Fanica, 2007). Dans le nord du département, on trouvait aussi des picardes (proche des flamandes) et les races hollandaise.

En 1814, l'invasion par les troupes coalisées introduisit dans la région la peste bovine. Le cheptel bovin fut décimé (Fanica, 2014). A la Restauration, les races rustiques furent alors remplacées par les belles cotentines, comme nous l'apprend Henri Murger dans son roman *Adeline Protat* (1859)...

Ce remplacement n'a pas été sans conséquence: en effet, les races rustiques de petit format étaient adaptées à une alimentation frugale, contrairement aux animaux de plus grand format, qui, bien alimentés pouvaient produire potentiellement plus de lait.

De plus, l'ordonnance de 1669 et le code forestier de 1827 préconisaient que les animaux devaient porter une clochette et être marqué au fer d'une marque déposée au greffe du tribunal. En 1849, l'acte de dépôt au greffe coûte 6 fr 95 pour la vacherie d'Avon et autant pour la vacherie de Changis. En 1850 la lettre choisie est A1 pour Avon et A2 pour Changis (Guillory, 1936).

Les propriétaires des vaches se plaignent que la marque dévalorise les cuirs des animaux qui sont alors plus difficiles à revendre au moment de leur réforme. En décembre 1827, le maire de Montigny demande que la marque soit mise sur le collier (Arch. Dép. Seine-et-Marne 7MP380).

De plus, ces animaux maigres et souvent tuberculeux étaient peu appréciés des bouchers:

"Pendant l'hiver, la banlieue parisienne et les provinces avoisinantes (Brie, Champagne, Beauce, Gâtinais, Vexin) sont pourvoyeuses de la boucherie à bon marché. Ces vaches maigres sont qualifiées sous les noms variés de *cordières* parce qu'elles sont généralement conduites à la corde, *troupières*, *glines*, *canons* (Loiret), *lécheuses de buissons* pour faire allusion à leur conduite dans les campagnes le long des haies, et des fossés qui bordent les routes." (Pion, 1895)

C'était à brève échéance la fin annoncée de cette spéculation.



La Petite Vachère, (eau-forte de Charles Jacquet, vers 1850)



Le retour à l'étable, eau-forte de Charles Jacquet, vers 1850.

Conclusion

Conséquence sur le paysage

A l'exception des sols limono-sableux (limon des plateaux) que l'on trouve en couche variable sur les platières, la plupart des sols de la forêt de Fontainebleau sont peu fertiles. Ils sont sableux et acides. Sous l'action des précipitations, des matières organiques, etc., ils évoluent naturellement vers les *podzols* caractérisés par des horizons d'accumulation d'argile, de fer et d'humus.

La question est: le paysage de landes à la végétation rase, est-il lié uniquement à la présence de ruminants sur une très longue période? Ou bien ces espaces sont-ils restés ainsi parce que dès le départ ils étaient peu propices à la végétation des feuillus? En effet, les attaques de ravageurs sur les jeunes pousses des arbres sensibilisent les plantes à la sécheresse printanière et estivale.

Bien sûr, le pâturage des bovins pérennisait une végétation rase de bruyères, de molinies et autres plantes peu digestes et peu nourrissantes pour le bétail. Bien sûr,

les animaux consommaient les jeunes pousses des arbres.

Or, l'administration a horreur du vide. A partir de la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle, elle tente de reconquérir ces espaces forestiers en introduisant les résineux (en particulier divers espèces de pins). Globalement, cette introduction fut un succès. Mais dans certaines parcelles, aux sols les plus squelettiques, ce succès est mitigé. Il faut remarquer qu'autrefois, l'administration forestière se gardait bien de confier aux "*usagers*" les meilleures parcelles où de belles futaies pouvaient se développer.

Il n'y a pas loin à accuser les troupeaux s'être à l'origine de zones à végétation rase (les *déserts* chers à Louis XVI).

Un siècle après, la végétation a poussé. Mais on constate que dans les parcelles qui ont été pâturées autrefois, à l'exception des pins, la végétation se développe mal.

Aspects agronomiques

De plus, en un siècle, l'intérêt des agriculteurs a évolué. L'agronome Gustave Heuzé (1870) s'exprime à ce sujet:

"On ne doit user du pâturage dans les bois que lorsque la pénurie de nourriture y oblige. Les vaches qui pacagent dans des forêts bien peuplées d'essences feuillues ne sont pas toujours celles qui donnent un lait très-abondant et très-riche. D'un autre côté, il n'est pas bien démontré que les matières fertilisantes qui sont perdues pendant ce pâturage, ainsi que les plus forts produits qu'on aurait pu obtenir, ne compensent pas la dépense qu'il aurait fallu faire pour nourrir les animaux sur l'exploitation. [...]"

Les animaux qui broutent les bourgeons ou les jeunes pousses vivent souvent dans de mauvaises conditions; ils deviennent faibles, produisent peu, résistent difficilement à de rudes travaux et sont exposés à prendre une phlegmasie, tantôt urinaire tantôt gastrique, à laquelle l'on a donné les noms de *maladie de bois*, *mal de brou*. C'est plus

particulièrement au printemps que cette maladie affecte les animaux et qu'elle présente des caractères fâcheux. C'est qu'à cette époque les jeunes pousses du chêne, du frêne, du hêtre, sont styptiques, acerbes et très-astringentes pour les tissus organiques des animaux. On prévient souvent ces accidents en administrant au bétail, avant, son départ pour le bois, un peu de foin ou de très-bonne paille."

Les animaux que les pâtres conduisaient en forêt étaient mal nourris. Seuls des animaux rustiques pouvaient supporter un tel régime. Au moment où elles devaient être réformées, ces bêtes étaient maigres et de faible rapport pour leur propriétaire. Pour élever des animaux plus productifs, il faut mieux les nourrir. De plus, les fèces sont perdues en forêt et sur les chemins. Ils manquent à l'exploitation qui, en l'absence d'engrais chimiques, a besoin de fumiers. Les cultures fourragères, légumineuses

et plantes racines, se développent dans les campagnes et permettent une culture plus intensive. Les cultivateurs comprennent que, pour obtenir plus de lait, du fumier, et qu'ils puissent vendre leurs animaux plus avantageusement lorsqu'ils les réforment, ils doivent garder leurs animaux à l'étable. De plus le coût de la main-d'œuvre augmente. Le

fait d'entretenir les vaches à l'étable valorise le travail de la famille qui, en principe, ne coûte rien.

C'est la fin de l'élevage pittoresque mais extensif dans les forêts de l'Île-de-France.

Vous pouvez consulter les annexes sur le site de la Société d'Ethnozootechnie: <http://www.ethnozootechnie.org/publications/supplements-aux-revues/>

Bibliographie:

- BAUDRILLART (Jacques-Joseph), 1823, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches, 1^{ère} partie, Dictionnaire général raisonné et historique des Eaux-et-Forêts*, tome 2, page 24, Bertrand, Huzard, Paris.
- BEUGNOT (comte), 1839, *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, 1254 – 1273*, tome I, Imprimerie Royale, Paris.
- CHAILLAND, 1769, *Dictionnaire raisonné des eaux et forêts*, tome II, Ganeau, Knapen, Paris.
- DAN (le père Pierre), 1642, *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, Sébastien Cramoisy, Paris.
- DELISLE (Léopold), 1903, *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age*, H. Champion, Paris.
- DELPECHLIN (Fernand), 1887, *Les forêts de la France* (2e éd.), Mame, Tours.
- DENECOURT (Claude-François), 1848, *Les délices de la forêt de Fontainebleau*, 3^e édition, Mme Cudot, Paris.
- DEROY (Maurice): *Etude sur le régime de la forêt de Fontainebleau au Moyen-Âge et jusqu'à la Révolution*. Montereau, Imprimerie Claverie.1937.
- DOMET (Paul): Des capitaineries des chasses du département de Seine-et-Marne. *Bulletin de la Société d'Archéologie sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*. 1866, p107.
- DOMET (Paul): *Histoire de La Forêt de Fontainebleau* Paris Librairie Hachette et Cie 1873.
- FANICA (Michèle): Le Troupeau de Bourron malade de la Peste Bovine en 1747, *Bulletin des Amis de Bourron-Marlotte* 2014.
- FANICA (Pierre-Olivier): Mutations de l'élevage bovin en Gâtinais et en Brie. *Ethnozootechnie* n°79 2007 p.167.
- GALLON (De), 1725, *Conférence de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 sur le fait des eaux et forests*, tome II, Mouchet, Paris.
- GRAND-MESNIL (Marie-Noële), 1977, Usagers et utilisateurs de la forêt de Fontainebleau et de la rivière de Seine à la veille de la Révolution. *La Voix de la Forêt, Bulletin de la Société des Amis de la Forêt de Fontainebleau*.
- GUILBERT (Pierre), 1731, *Description historique des châteaux, bourg et forêt de Fontainebleau*, Caillaux, Paris.
- GUILLORY (Georges), 1936, *Droits d'usage et Bois communaux à Vulaines et Samoreau*. Imprimerie Cuénot, Fontainebleau.
- HEUZE (Gustave), 1870, Le bétail dans les pâturages, *Journal d'agriculture pratique*, p. 1154.
- LAFOUGE (R.), 2002, L'Evolution des droits d'usage dans les forêts domaniales du Centre, *Mémoires de l'Académie d'Orléans. Agriculture, sciences, belles-lettres et arts*, 6^e série, tome 12.
- LIGER (Louis), 1768, *La Nouvelle Maison rustique ou Economie générale de tous les biens de campagne*, tome premier, Veuve Savoye, Paris.
- MARTIN (Guillaume), 1582, *Recueil des Ordonnances Générales faictes par les Roys de France sur le faict des Eaues et Forestz*, Eloy Gibier, Orléans.
- MURGER (Henry): *Scènes de campagne*. Adeline Protat. Michel Lévy, Paris, 1859.
- DE PERTHUIS, 1803, *Traité de l'aménagement et de la restauration des bois et forêts de la France*, Madame Huzard, Paris.
- PION (Ernest), GODBILLE (Paul), 1893. *Vente et achat du bétail vivant, lois, règlements, usages au marché de la Villette et en province*, Armand Colin, Paris.
- RIGAULT (Abel), 1913, Syndic et pâtres communaux dans les paroisses ramagères de la Forêt de Fontainebleau 1671-1790, *Almanach historique de Seine-et-Marne*, II Pâtres t. 53.
- VALSERRES (Jacques de), 1847, *Manuel de droit rural et d'économie agricole; aperçu historique; législation; jurisprudence; vues économiques; statistique; formulaire*, Gustave Thorel, Paris.
- (Anonyme), 1893, Utilisation des glands, *La Gazette du village*, p. 555.

LES NOMADES SONT-ILS RESPONSABLES DU DÉBOISEMENT EN IRAN?

JEAN-PIERRE DIGARD ⁽¹⁾

À la mémoire de Xavier de Planhol (1926-2016)

Résumé: Pour justifier leurs politiques de sédentarisation, les gouvernements successifs de l'Iran ont régulièrement invoqué les dégâts causés à la végétation, en particulier aux forêts, par les troupeaux des nomades. Un examen plus attentif des forêts concernées, des modalités particulières du nomadisme en Iran et des étapes historiques du déboisement du pays, surtout marqué à partir du XVII^e siècle, montre que celui-ci résulte moins de la pratique du nomadisme lui-même que des prélèvements effectués pour répondre aux besoins croissants des villes en bois d'œuvre et en charbon de bois, ainsi que du surpâturage causé par des sédentarisation maladroites.

Mots clés: déboisement, forêt, Iran, nomadisme, tribu, sédentarisation, surpâturage

Depuis le début du XX^e siècle, les gouvernements successifs de l'Iran ont constamment cherché à limiter voire à interdire les déplacements et/ou l'activité pastorale des tribus nomades. Les motifs invoqués pour justifier

cette politique sont tantôt sécuritaires, les tribus étant réputées fautrices de troubles, tantôt écologiques, l'élevage nomade étant accusé de détruire le tapis végétal, en particulier forestier. Qu'en est-il exactement?

Quelles forêts?

Le boisement de l'Iran concerne environ 10 % des 1 648 195 km² de la superficie totale du pays, soit près de 165 000 km², avec des différences considérables entre les quelque 2 % de forêts "vraies" et les 8 % de forêts très dégradées, de steppe arbustive, voire d'anciennes forêts – on estime en effet qu'au début du XX^e siècle, les forêts couvraient en Iran une superficie comprise entre 150 000 (EHLERS, 2001: 87) et 190 000 km² (FLOOR, 2003: 623) (2).

Les forêts d'Iran relèvent de l'un ou l'autre des quatre types suivants (BOBEK 1951; MIRHAYDARI, 1953; PABOT, 1967; DJAVANSHIR, 1976; EHLERS, 2001):

- type I (voir carte ci-dessous): forêt humide, dense, de type hyrcanien et caspien, s'étendant continûment entre 20 m et 2000 m d'altitude sur le versant nord, chaud et très arrosé (pluviosité supérieure à 1000 mm/an), de la chaîne de l'Alborz longeant la côte de la mer Caspienne (EMBERGER & SABETI, 1962; KLEIN, 1994);

- type II: forêt ouverte, à chênes dominants, couvrant quelque 113 000 km², entre 1000 et 2000 m

d'altitude, sur le versant ouest de la chaîne du Zâgros orientée nord-ouest-sud-est, le long de la frontière irano-irakienne, depuis le Kurdistan jusqu'au Fârs, au climat continental, avec une pluviosité comprise entre 200 et 500 mm/an et de forts écarts de température entre été (+35-40°) et hiver (-15°)(DJAVANSHIR, 1971; YAVARI, 1993, 1996);

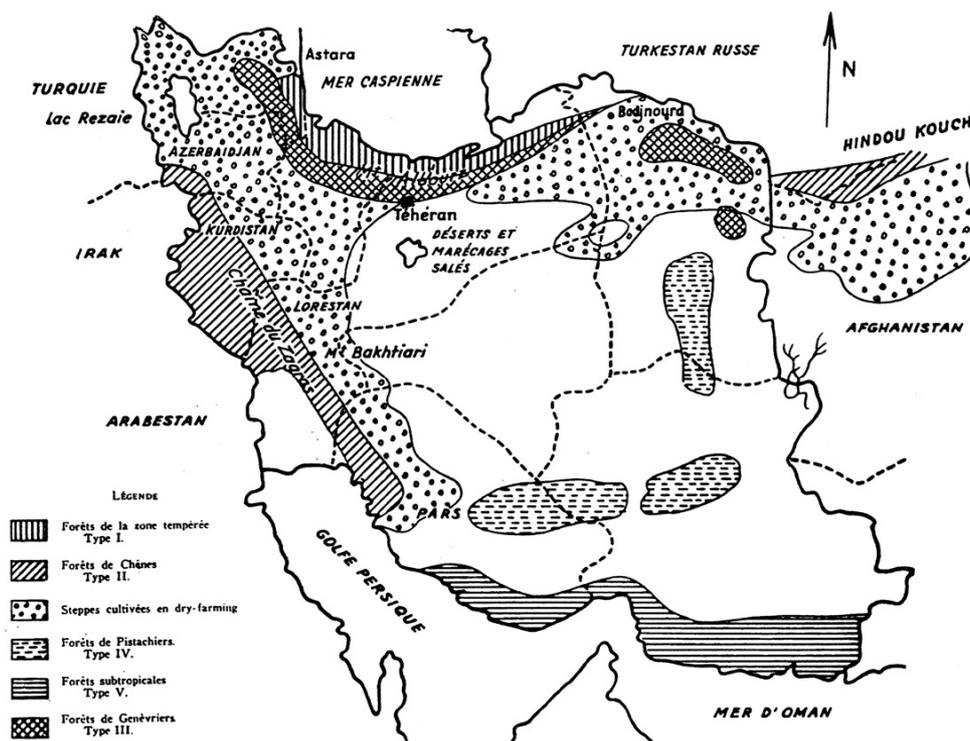
- types III et IV: forêts à genévriers ou pistachiers dominants, localisées sur le versant sud de l'Alborz et ponctuellement sur les marges est et sud, très arides, du haut plateau central;

- type V: forêt subtropicale de type xérique, à végétation plus ou moins halophile, clairsemée le long de la côte du golfe Persique, avec quelques îlots de mangrove.

En réalité, seuls les types I et II justifient l'emploi du terme "forêt", les autres types relevant plutôt de la steppe arbustive (angl. "*brushwood*") (EHLERS, 2001: 88-89).

1) CNRS et Académie d'Agriculture de France, 29 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94220 Charenton-le-Pont, jpdigard@gmail.com

2) Ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur car les estimations varient selon les sources (cf. PAPOLI-YAZDI, 2015: 129).



Carte (schématisique (1)) des types de forêts en Iran (MIRHAYDARI, 1953: 117)

Quels nomades?

En dépit des ambitions modernistes du chah hier et révolutionnaires de la République islamique aujourd'hui, l'Iran demeure le plus important pays tribal du monde. D'abord sur le plan démographique. En un siècle, en effet, sa population nomade a relativement peu diminué en nombre absolu, passant de 2,5 millions de personnes à la fin du XIX^e siècle à 1,5 million en 1996 (2); mais alors qu'elle correspondait autrefois au quart de la population totale du pays, cette population nomade n'en représente plus aujourd'hui que 2 %, dont le quart est constitué par les grandes tribus comme les Bakhtyâri iranophones du Zâgros central et les Qashqâ'i turcophones du Fârs. En revanche, les tribus occupent près de 800 000 km², soit la moitié de la superficie du pays, l'élevage y demeure l'activité principale de 60 % des familles, et près du tiers du cheptel ovin et caprin de l'Iran se trouve entre leurs mains. L'enjeu économique et écologique que les tribus d'Iran représentent encore n'est donc pas mince.

Dérogeant aux stéréotypes du grand nomadisme pastoral, l'Iran ne comporte pas ou presque pas, sauf au Baloutchistan, de nomadisme de désert ou de steppe. Dans

ce pays, le nomadisme se trouve en quasi-totalité cantonné dans les montagnes. Il est fondé sur l'occupation pastorale saisonnière de pâturages répartis entre différents étages altitudinaux: alpages ou "zones froides" (*sardsiren* persan ou *oueyylâq* en turc) en été, "zones chaudes" (*garmsir* ou *qeshlâq*) des plaines ou des piémonts en hiver, avec nomadisations ascendante au printemps et descendante en automne (3). La grande masse des nomades pratique l'élevage des petits ruminants (avec, en gros, selon les régions, 2/3 à 3/4 d'ovins et 1/3 à 1/4 de caprins) et des équidés pour le transport. Le domaine d'élection de ce grand nomadisme est la chaîne du Zâgros avec, du nord au sud, les Kurdes, les Lors (entre Hamadân et Khorramâbâd), les Bakhtyâri (entre Ispahan et Ahvâz), les Boyr-Ahmadi, les Khamse et les Qashqâ'i dans le Fârs (autour de Chiraz).

La localisation de ce nomadisme dans des régions relativement bien arrosées - "vouées par la nature à la vie sédentaire", selon la formule du géographe Xavier de Planhol (PLANHOL, 1968: 199) - permet une productivité pastorale supérieure à celle des zones plus arides, ainsi que des densités démographiques exceptionnelles pour des zones de nomadisme: jusqu'à 12 habitants/km² dans le Zâgros central (contre moins de 1 dans le désert de Syrie) et des confédération tribales comme les Bakhtyâri ou les Qashqâ'i qui peuvent dépasser le demi-million de personnes (contre une dizaine de milliers pour les plus grandes de leurs homologues bédouines comme les 'Anaza ou les Shammar) (CARRÈRE D'ENCAUSSE, 1955).

1) Pour des cartes plus précises (mais pas toujours plus lisibles...), voir notamment le site de la FAO ou la base "Irancarto" sur le site de l'UMR 7528/"Mondes iranien et indien" (CNRS-EPHE-INaLCO-Sorbonne nouvelle): <www.iran-inde.cnrs.fr>.

2) Ces chiffres, issus du recensement national de l'année correspondante, ne concernent que la population nomade. Une estimation de la population tribale, qui comprend une part non négligeable de sédentaires et de nomades temporairement ou définitivement sédentarisés, aurait certainement donné des chiffres encore plus élevés.

3) Ce nomadisme vertical, où le groupe tout entier se déplace, ne doit pas être confondu avec la transhumance, où seuls les bergers accompagnent les troupeaux (DIGARD, 1983).

Dernière précision qui, on le verra, a son importance: ce nomadisme est relativement récent. Sa mise en place sous sa forme actuelle a commencé avec la pénétration turque (XI^e-XII^e siècles) puis surtout mongole en Iran (XIII^e siècle), pour ne s'achever, après une longue période de "tribalisation" (XVII^e-XVIII^e siècles) et de "guerres constitutives", qu'au milieu du XIX^e siècle (DIGARD, 2015).

Par contraste, sur le versant nord de l'Alborz, l'élevage reste relativement modeste et limité aux bovins de vachers (*gâlesh*) sédentaires n'effectuant que de courts déplacements d'estive (POUR-FICKOUI, A. & M. BAZIN, 1978). Dès 1948, diverses mesures furent adoptées pour expulser les nomades des forêts du nord de l'Iran, région de villégiature la plus proche de la capitale

(PAPOLI-YAZDI, 2015).

Ce sont donc principalement les forêts du type II qui sont concernées par notre sujet. Dans le Zâgros, elles occupent l'étage altitudinal médian du versant occidental de la chaîne montagneuse. Cet étage marque la transition entre la partie supérieure des terres d'hivernage et la partie inférieure des terres d'estivage. Les nomades la traversent lors des nomadisations ascendante de printemps et descendante d'automne; mais, normalement, ils ne s'y attardent guère car les troupeaux y sont plus difficiles à surveiller qu'en terrain découvert et les prédateurs plus nombreux qu'ailleurs- loups, ours bruns (*Ursus arctos*), caracals et même lions (*Panthera leo persica*, sous-espèce à crinière courte) jusqu'en 1942, date à laquelle le dernier fut tué (1).

Quels déboisements?

Exception faite de la forêt caspienne qui "seule reste relativement conservée" (PLANHOL, 1969: 625), toutes les formations forestières d'Iran ont à coup sûr beaucoup perdu en surface. Les forêts de genévriers du versant intérieur aride de l'Alborz et du Khorāsān, ainsi que celles de pistachiers de l'est et du sud du plateau

intérieur iranien ont été détruites à plus de 95 % (*ibid.*). Pour le Zâgros, il ne subsisterait plus aujourd'hui que 1/10^e de la surface originelle de la forêt de chênes (*ibid.*). Actuellement, c'est au total, estiment certains experts, quelque 63 000 ha de forêt qui disparaissent chaque année (PAPOLI-YAZDI, 2015: 129).

De l'Antiquité au Moyen Âge

Cherchant à savoir quand et comment on en est arrivé là, Xavier de Planhol remonte jusqu'à la période pré-islamique, grâce notamment aux témoignages laissés par les chroniqueurs grecs de la conquête de la Perse par Alexandre le Macédonien en 331-330 av. J.-C. (PLANHOL, 1969: 626-627). C'est ainsi que, dans le "pays des Ouxiens" (c'est-à-dire quelque part sur le versant occidental du Zâgros entre Dezfoul et Masjed-e Soleymân), "il y avait des sentiers de forêt à peine accessibles à des piétons marchant un par un. Tout était couvert par la végétation et les branches entrelacées des arbres formaient d'épaisses forêts" (Quinte-Curce, V, 4). "En outre, les rameaux des arbres étaient si imbriqués les uns dans les autres en faisceau qu'ils élevaient une barrière ininterrompue. D'où un grand désespoir... ils [des soldats d'Alexandre] appréhendaient surtout l'obscurité, car même si parfois des étoiles brillaient dans la nuit, les frondaisons continues qui couvraient les arbres empêchaient de les voir" (*ibid.*). Pour la Perse, le même auteur parle aussi de "forêts presque impénétrables" (Quinte-Curce, V, 5-6: 12-20). Même tonalité chez Diodore décrivant la route d'Eumène depuis le fleuve Pasitigris (Kârun) jusqu'à Persépolis: ce ne sont que vallées ombragées, couvertes d'arbres naturellement groupés (VI,19: 21), etc. "De toutes ces données nous pouvons certainement conclure que les montagnes, au moins, étaient encore densément boisées et que la forêt de chênes du Zagros, même dans les régions relativement sèches de l'est, dans le Fârs, était encore intacte" (PLANHOL, 1969: 627; voir aussi ROWTON, 1964).

Pour l'époque médiévale, les géographes arabes

tels Istakhri et Mustuwfi mentionnent fréquemment l'existence, dans le Zâgros central et le Fârs, de "forêts à lions", ce qui semble indiquer un certain déboisement puisque le biotope de ce grand félin est la forêt relativement claire comme celle de Ghir en Inde, qui constitue son dernier refuge (2). Ces éléments et d'autres suggèrent que le déboisement avait déjà commencé entre l'époque pré-islamique et le Moyen Âge musulman, donc à une époque où la "bédouinisation" (3) des montagnes iraniennes sous l'influence turque puis mongole n'était encore qu'embryonnaire. En effet, "les temps sassanides [224-642 ap. J.-C.], période de plus grande prospérité et puissance de l'Iran, avec une pression paysanne sur la terre sûrement vigoureuse et un brillant développement de la vie urbaine qui conduisit certainement à une demande considérable des villes en charbon de bois, furent une cause majeure du déboisement du pays" (*ibid.*: 629, citant PIGULEVSKAJA, 1963). Ce mouvement se poursuivit avec le développement de la ville d'Ispahan dont, à partir de 772, les 'Abbassides firent leur centre politique en Perse.

2) Voir note page précédente.

3) Par ce terme, le géographe Xavier de Planhol désigne la conversion massive de populations sédentaires au genre de vie pastoral nomade (PLANHOL, 1968: 71-78).

1) Cette sous-espèce ne subsiste plus aujourd'hui que dans la forêt de Ghir, dans l'État du Gujarat, au nord-ouest de l'Inde (voir KINNEAR, 1929; HEANEY, 1944 et MISONNE, 1959: 34-35, 79 et 81).

Sous les Safavides (1501-1736) et les Qâjâr (1786-1925)

Au tournant du XVII^e siècle, le règne du souverain safavide Shâh "Abbâs I^{er} dit "le Grand" (1587-1629) correspondit, pour la Perse occidentale, à une période de relative prospérité et, pour les tribus, d'une considération inconnue jusqu'alors. Sous ce règne furent notamment entrepris des grands travaux qui contribuèrent à désenclaver mais aussi à déboiser les territoires tribaux du Zâgros central. Tel fut le cas au début du XVII^e siècle, en raison du choix d'Ispahan comme capitale de la Perse en remplacement de Qazvin en 1597-98: le développement de la ville nécessita l'acheminement d'une quantité considérable de bois de charpente et de menuiserie, cause directe d'une nouvelle poussée de déforestation du pays Bakhtyâri (BROOKS, 1983: 347). C'est également à cette époque que fut conçu et commencé, en 1603, le projet de creusement d'un tunnel dans le massif du Zarde-Kuh pour détourner une partie des eaux de l'Âb-e Kuh-Rang, source du Kârun, vers le Zâyande-Rud qui coule vers Ispahan; le chantier de Kuh-Rang employa des milliers de membres des tribus; mais, irréalisable avec les moyens techniques de l'époque, il fut finalement abandonné après deux essais infructueux de raccordement Kuh-Rang-Zâyande-Rud en 1615 et en 1620 (BELLAN, 1932: 248-249) (1). Le déplacement de la capitale plus au sud, à Chiraz, par la dynastie Zand de 1750 à 1794, puis au nord, à Téhéran, par les Qâjârs à partir de 1789, élargirent d'autant le déboisement des reliefs de l'ouest iranien.

En dépit de cette poussée de déboisement, l'impression qui se dégage des récits de plusieurs voyageurs deux siècles plus tard dans le Zâgros est "que les restes de forêts de chênes, claires, ouvertes, n'en étaient pas moins en état de relatif équilibre avec la faible population de tribus nomades ou semi-nomades qui avaient presque complètement supplanté la vie sédentaire" (PLANHOL, 1969:630). Par exemple, le baron de Bode, diplomate russe qui traversa la région en 1841, mentionne fréquemment des vallées "pleines de chênes", "ombragées par des bouquets d'arbres", et une alternance de prairies, de formations buissonnantes et de boqueteaux, etc. (BODE, 1844: *passim*), soit une "situation très comparable à celle qu'indiquaient les géographes arabes", de sorte que "ce genre de vie des nomades peut être qualifié en un certain sens de "vie forestière"" (PLANHOL, 1969: 630). Ce fait

Sous les Pahlavi père et fils (1925-1979)

Le règne de Rezâ Shâh Pahlavi (1925-1941) fut le théâtre des premières grandes ruptures avec ce qui peut être considéré comme la situation "normale", pluriséculaire, d'"hostilité réglementée" (DIGARD, 1979) entre les tribus et l'État persan.

En décalage avec la pratique traditionnelle, le principe d'une taxation sur l'usage des forêts et les pâturages fut recommandée en 1926 par Arthur Millspaugh, conseiller américain du gouvernement iranien, mais ne fut pas retenu par le Code civil adopté en 1935,

est confirmé par plusieurs sources qui donnent, pour la période 1825-1850, une description des produits de la forêt que les nomades Bakhtyâri fournissaient aux villes voisines, Ispahan, Ahvâz, Dezful, Shushtar...: charbon de bois, gomme adragante, *gaz* ("manne" utilisée en confiserie), etc. (RAWLINSON, 1839; FRASER, 1840: I, 185; BODE, 1844: II, 90, 292; LAYARD, 1853: II, 197).

Sous la dynastie des Qâjâr (1786-1925) qui transféra la capitale à Téhéran en 1789, alors un simple village, les besoins croissants des villes en bois d'œuvre et le manque d'eau pour l'irrigation provoquèrent des pénuries d'arbres de sciage et une envolée des cours du bois, ainsi que le recours, par défaut, à d'autres catégories de ligneux: jujubier, laurier, tamarix, etc. En l'absence de toute réglementation, "*even in those parts of the country where class 4 or 5 forests occurred, such as the Bakhtiyari mountains, "much of the country is absolutely without wood, producing nothing fit even fuel but the Astragalus verus and the Astragalus tragacantha."*" (FLOOR, 2003: 624, citant BIRD, 1891: I, 290). Par exemple, la plaine Dasht-e Bir, entre Kâzerun et Chiraz, était décrite en 1787 comme "pleine de chênes" (FRANKLIN, 1787: 34); un siècle plus tard, un officier britannique de l'armée des Indes écrivait à propos de la même plaine: "*all I can say, I suppose that these fine oaks were so pleased with the description of themselves that they must have given up being fine any longer. Anyway, they are now very stunted specimens, though stil loffering a grateful shed*" (MAC GREGOR, 1879: I, 24).

Durant le XX^e siècle, la situation ne cessa de se détériorer: du fait de l'accroissement général de la population urbaine; du fait aussi du début de l'exploitation des gisements de pétrole découverts sur les terres d'hivernage des Bakhtyâri et du bois nécessité par la construction des derricks et des logements des ouvriers par les Britanniques qui obtinrent en sus le monopole de l'exploitation des voies terrestres ("route Lynch" entre Ahvâz et Ispahan) et fluviales (Kârun) par où transitaient les grumes; du fait, enfin, des politiques de sédentarisation des nomades qui allaient être menées par les gouvernements ultérieurs de l'Iran.

qui reconnut, conformément au droit musulman, le libre accès aux forêts en tant que terres non cultivées (LAMBTON, 1953: 183, 185, 206).

La rupture principale avec la situation antérieure fut l'obligation imposée aux nomades à partir de 1926 de se sédentariser, soit à l'estivage, soit à l'hivernage, avec installation de l'armée sur les itinéraires de nomadisation pour en interdire l'accès. Les principaux chefs tribaux (*khân*) furent en outre arrêtés et plusieurs exécutés sans jugement (MONTEIL, 1966; CRONIN, 2007; DIGARD, 2015: 187-202).

La Deuxième Guerre mondiale, la destitution du souverain par les Alliés pour germanophilie et la désorganisation de l'appareil d'État qui en résultait rendirent – temporairement – leur liberté aux tribus

1) Ce projet de Shâh 'Abbâs ne sera repris et mené à bien que dans les années 1950 et 1970 (LAMBTON, A. K. S., 1937-1939; FLOOR, 1999; DIGARD, 2015: 125).

nomades. Très affaiblies par la perte d'une grande partie de leur cheptel et par leur passage obligé à une agriculture de faible rendement, celles-ci avaient en outre dû abandonner leurs tentes traditionnelles en poil de chèvre noir tissé et construire en hâte des habitations en dur, aux murs en pierres sèches et toits plats soutenus par des poutres (DIGARD, 1981: 153-172; BROMBERGER, 1989: 710), d'où de nouveaux prélèvements sur les forêts.

Après deux décennies d'hésitations et de tâtonnements, Mohammad Rezâ Shâh Pahlavi (1941-1979), fils du précédent, s'engagea à son tour, à partir des années 1960, sous l'influence américaine, dans une politique tribale qui ne différa guère de celle de son père que par la méthode utilisée. Ayant pris acte de l'échec du traitement de choc précédemment pratiqué, son gouvernement se lança dans l'application d'un programme de sédentarisation "indirecte" (AWAD, 1959), moins brutale mais au total plus efficace du point de vue qui était le sien.

La méthode consistait à s'attaquer, non plus - de front - au nomadisme et au tribalisme, mais - par la bande, au nom du "développement" économique et de la protection de l'environnement (ROLLEY, 1957) - au pastoralisme, qui représente le pivot autour duquel s'organise toute l'économie, l'organisation sociale et même le système de valeurs des tribus nomades. En fait de "développement", il s'agissait plus exactement de *non-développement*, puisque toute cette action reposait, d'une part sur la "Révolution blanche" (1962), dont les principaux points furent la réforme agraire et surtout, s'agissant du nomadisme, la nationalisation (et la fiscalisation) des pâturages (1967), d'autre part sur une politique de "pôles de développement" (capitaliste) dont les zones tribales étaient systématiquement exclues. À

partir de 1967, l'accès aux pâturages ne fut possible qu'après délivrance par les autorités d'un permis pour un nombre déterminé de têtes de bétail - parfois à des éleveurs étrangers aux régions considérées, ce qui augmentait d'autant la charge des pâturages - et avec taxation des chèvres à un taux dix fois supérieur à celui des moutons. Or on sait que ce n'est pas la chèvre elle-même qui est nuisible à la végétation, arbustive notamment, mais le mauvais usage qui en est souvent fait (LUNDHOLM, 1976: 29-32). Au contraire, chez les nomades montagnards d'Iran, elle seule permet l'exploitation des pâturages les plus escarpés auxquels les moutons accèdent difficilement; sans elle, un quart du territoire Bakhtyâri resterait inexploité et livré sans partage aux herbivores sauvages, ægagres et sangliers (DIGARD, 1979: 46-48; 1981: 48). De toute évidence, leur élimination visait surtout à priver les nomades de leur habitation, la tente. Par ailleurs, dans l'espoir de soustraire leurs pâturages à la nationalisation, de nombreux nomades les livrèrent à la charrue, avec, pour conséquences immédiates, la fragilisation accrue de sols pentus face à l'érosion et la réduction des superficies restant disponibles pour le pacage et, donc, le risque de leur surcharge pastorale.

En définitive, ces deux politiques des souverains Pahlavi père et fils se soldèrent par des échecs de leur propre point de vue puisque, à la faveur des désordres occasionnés par la Deuxième Guerre mondiale pour le premier, par la Révolution islamique pour le second, le nomadisme redémarra ou continua, en apparence comme par le passé, mais en réalité fragilisé, tant dans ses ressources économiques que dans son organisation sociale.

Sous la République islamique (depuis 1979)

Avec la République islamique apparurent d'autres changements et de nouvelles données du problème. Bien qu'affaiblies et désorganisées, la plupart des tribus, lorsque survint la Révolution islamique, n'étaient pas sédentarisées ni passées à l'agriculture. Du fait des retards et des ratés de la nationalisation des pâturages, les bases de leur système de production restaient encore à peu près intactes. Cela leur permit de répondre à la demande du marché intérieur iranien lorsque le nouveau régime décida de rompre avec la pratique antérieure d'importations de viande de l'étranger.

Cette lune de miel n'eut pourtant qu'un temps. Vingt ans en effet après l'instauration de la République islamique, une grande partie (impossible à chiffrer avec précision) des nomades d'Iran s'étaient sédentarisés et/ou avaient transformé leurs nomadisations traditionnelles en mouvements de transhumance de troupeaux accompagnés des seuls bergers, et s'étaient détribalisés, leurs institutions traditionnelles, désorganisées ou tombées en désuétude, ayant été concurrencées ou remplacées par de nouvelles structures comme les "Conseils tribaux" (Shurâ-ye 'ashâyeri).

Comment et pourquoi la République islamique a-t-elle pu, en deux décennies, parvenir à un résultat que le régime précédent n'avait pas réussi à atteindre - ce n'était pourtant pas faute d'avoir essayé! - en plus d'un demi-

siècle? Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés, qui témoignent d'un nouveau renversement des thèses officielles iraniennes en matière de politique tribale. Déjà une première certitude: sauf pour quelques cas isolés (comme celui des Qashqâ'i entre 1979 et 1982), la coercition n'a joué en la circonstance qu'un rôle marginal. L'essentiel de l'action, presque entièrement dû, au début, à l'enthousiasme et au volontarisme d'organismes révolutionnaires comme la "Guerre sainte pour la reconstruction" (*Jahâd-e sâzandegi*) et le "Conseil supérieur des tribus" (*Shurâ-ye'ali-e 'ashâyeri*), a consisté à remplacer le "petit programme de grands travaux" du chah par un "grand programme de petits travaux": aménagement de parties d'itinéraires de parcours des troupeaux, construction de portions de routes, installation de silos, d'écoles, de centres de santé, de magasins coopératifs, raccordement aux réseaux électrique et téléphonique, transformant peu à peu de simples villages (*deh*) en "petites villes" (*shahrak*) avec etc. Ces améliorations des conditions de la vie rurale ont fortement contribué à entraîner l'adhésion des membres des tribus; surtout, elles ont mis pour la première fois les avantages de la vie sédentaire à la portée des nomades. Plus encore: avec l'urbanisation générale de l'Iran - depuis 1986, la majorité de la population iranienne habite dans des villes -, le genre de vie citadin et la condition de travailleur salarié,

indûment idéalisés, ont commencé à exercer sur les tribaux, notamment sur les jeunes, une fascination sans précédent.

Cependant, avec le temps, commencèrent à apparaître (vers la fin des années 1990) les premiers dégâts collatéraux de cette sédentarisation non programmée:

• **Dégradation des pâturages.** Selon les statistiques 1989-90 du ministère iranien du Plan et du budget, les 80 millions d'hectares de pâturages naturels que compte l'Iran se répartissaient en 15,5 % de pâtures classées assez bonnes à médiocres, 66,5 % de médiocres à pauvres et 16 % de très pauvres. Selon ces mêmes statistiques, 100 000 ha de terres sont abandonnés chaque année sans couverture végétale à l'érosion hydrique et éolienne (YAVARI, 1993: 5-6). Cette dégradation du couvert végétal pâturé comporte deux dimensions:

- *Réduction de la qualité fourragère des pâturages par surpâturage et pâturage précoce.* La décision de la République islamique d'interrompre les importations de viande de l'étranger a entraîné une forte demande de viande sur le marché intérieur iranien et, chez les nomades, une rapide augmentation du cheptel ainsi, du même coup, que d'excessives concentrations de troupeaux dans l'espace et dans le temps. Cette surcharge des pâturages a provoqué à son tour, dans la végétation, des modifications floristiques régressives (remplacement des espèces vivaces par des espèces annuelles, dominance des espèces épineuses ubiquistes non pâturées comme l'*Astragalus*, extension des grandes Ombellifères et Euphorbiacées non ou peu palatales sur les pentes...), ainsi qu'un tassement du sol générateur de mauvaise infiltration des eaux et donc de ravinement. La cause de cette dégradation ne réside pas seulement dans l'augmentation du cheptel, mais aussi dans la manière d'utiliser les pâturages. C'est ainsi que l'amélioration des voies de circulation, qui faisait pourtant figure de mesure de bon sens, a produit un effet aggravant: les déplacements des troupeaux entre hivernage et estivage sont désormais facilités; mais, du même coup, les pâturages escarpés ou éloignés des routes sont de moins en moins utilisés tandis que ceux qui les bordent le sont trop, et les troupeaux quittent plus tard l'hivernage, après y avoir brouté l'herbe jusqu'à la racine, et arrivent plus tôt à l'estivage, sans attendre une pousse suffisante de l'herbe nouvelle.

- *Réduction de la surface pâturable par extension de la surface cultivée.* La dégradation des pâturages a encore été accentuée par la réduction de leur superficie, du fait de la conversion inconsidérée des meilleurs pâturages en cultures vivrières de toute façon peu productives. Plus de 30 % des superficies de prairie naturelle auraient ainsi été labourées depuis 1979. Dans le Zâgros central, les cultures pratiquées sur d'anciens pâturages occupent aujourd'hui 7 500 hectares, contre 4 500 en 1974; autrement dit, le potentiel pastoral actuel de cette région ne correspond plus qu'à la moitié du potentiel envisageable pour les pâturages considérés, et au tiers pour l'espace pastoral disponible si l'on tient compte des terres qui ont été labourées (YAVARI, 1992: 36-37). La responsabilité de cette évolution est imputable aux mots d'ordre gouvernementaux en faveur de l'augmentation de la production agricole par doublement de la surface agricole (de 17 millions d'hectares à 30 millions dont 70 % en culture pluviale de faible rendement) et à ses agents sur le

terrain, les militants islamistes du *Jahâd-e sâzandegi*, adeptes de la mise en application du principe musulman selon lequel la terre appartient à celui qui la cultive, contre les techniciens du ministère de l'Agriculture, stigmatisés comme "contre-révolutionnaires" (*zedd-e enqelâb*) parce qu'ils s'efforcent d'empêcher le labour des terrains de plus de 12 % de pente.

• **Pillage et destruction des ressources végétales naturelles.** Partout où, grâce à la construction de routes, des véhicules peuvent désormais se rendre, de nombreux arbres destinés à la construction des habitations en dur et plantes alimentaires et médicinales sont abusivement coupés, cueillis, ramassés, arrachés et emportés par des personnes extérieures aux tribus.

• **Détérioration des conditions sociales du nomadisme.** Les premiers signes de cette détérioration ont commencé par se manifester sur le nombre et le statut des principaux acteurs de l'élevage nomade. En bas de l'échelle sociale, les progrès de la scolarisation a entraîné une raréfaction chronique des bergers, ainsi, par voie de conséquence, qu'une augmentation de leurs salaires qui les met hors de portée de la plupart des nomades. En haut de l'échelle sociale, la répression politique ou le découragement a éliminé ou fragilisé les chefs traditionnels (*khân, kalântar, kadkhodâ*) et, avec eux, les seules instances légitimes, aux yeux des tribus, de maintien de l'ordre interne et de coordination des déplacements pastoraux, d'où l'apparition d'un individualisme générateur de désordres et de conflits d'un type inconnu jusqu'alors.

Cette désorganisation du pastoralisme nomade a en outre été compliquée par une altération des formes traditionnelles d'accès aux ressources naturelles, du fait d'un contentieux persistant entre l'État et les tribus sur la question, équivoque et particulièrement sensible, de la propriété des terres tribales de pâturage et de parcours. Traditionnellement, en effet, et malgré des statuts variables selon les groupes et les régions (DIGARD & PAPOLI-YAZDI, 2007), les terres tribales sont toujours appropriées ou au moins exploitées collectivement. La République islamique n'a jamais vraiment remis en cause la réforme agraire entreprise dans les années 1960 par le régime du chah, qui avait, selon les cas, privatisé ou nationalisé les pâturages tribaux; la nationalisation (*mellikardan-e marâte*) a même été confirmée par une loi de 1986 rappelant le transfert à l'État des terres tribales, à vocation pastorale et à usage collectif (*moshâ*'), par opposition aux terres privées (*khosusi*), agricoles et/ou constructibles. Or l'application de la réforme agraire a toujours constitué une source d'incompréhension voire de conflit entre les tribus et l'État, en raison notamment d'un malentendu majeur quant au statut juridique des terres tribales. Aux yeux des premières, ces terres n'ont jamais été des terres sans propriétaires (*res nullius*), que chacun aurait été libre d'occuper et d'utiliser à sa guise; au contraire, leur accès est strictement réglé par des droits d'usage stricts, transmis suivant les appartenances lignagères. Pour l'État, au contraire, il s'agit de terres dites *anfâl*, non appropriées puisque non "vivifiées", conformément à une prescription du droit musulman d'ailleurs controversée en raison de la difficulté à distinguer terres "communes" (*mushtaraka*) et terres

"vacantes" (*mavât*) ou pouvant être considérées comme telles (LINANT DE BELLEFONDS, 1959); du point de vue de l'État, donc, ces terres pouvaient être nationalisées - c'est-à-dire, en termes de droit musulman, déclarées communes (*ishtirâk*) à l'ensemble de la communauté nationale - et leur utilisation contrôlée par l'État.

Quoi qu'il en soit du bien-fondé juridique des arguments invoqués de part et d'autre, la nationalisation des terres tribales est apparue avec le temps comme un acte dénué d'efficacité écologique, qui n'a pas permis, bien au contraire, d'enrayer la dégradation des pâturages et des forêts, celle-ci revêtant par endroits des aspects de catastrophe écologique majeure.

Après avoir été traités, toujours par la sédentarisation, comme un problème de sécurité et d'unité nationales par des militaires, puis comme un problème de

développement économique et de protection de l'environnement par des technocrates, les tribus et les nomades ont-ils encore un avenir en Iran? Oui si, comme tout donne à le penser, l'élevage mobile et dans une certaine mesure le tribalisme sont des conditions du maintien des productions animales dont le pays a besoin. L'histoire de l'Iran regorge d'ailleurs d'exemples de poussées de sédentarisation, mais aussi de mouvements de retour au nomadisme en fonction des fluctuations du marché intérieur de la viande (PAPOLI-YAZDI, 1991). Sinon, les tribus continueront de s'effacer et le nomadisme de reculer, avec, pour autres conséquences majeures, la paupérisation des montagnes d'Iran qui constituent leur habitat d'élection et la perte d'un patrimoine forestier et zootechnique précieux pour l'avenir économique du pays (DIGARD, 2013 et 2015: 298-302).

Conclusion

Le déboisement de l'Iran est donc bien une réalité – certains experts, rappelons-le, en situent le niveau actuel à 63 000 ha par an –, et le réchauffement climatique en cours ne va pas le ralentir. Mais il est relativement récent et a connu, au cours de l'histoire, plusieurs phases avec des causes diverses. Aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, la création de trois capitales, Ispahan, Chiraz puis Téhéran, et la croissance de la population urbaine en général ont entraîné des prélèvements sans précédent de bois d'œuvre et de charbon de bois. Au XX^e siècle s'ajoutèrent les conséquences des politiques de sédentarisation des

nomades menées par les gouvernements successifs de l'Iran, avec incitation à la culture, et construction d'habitations et de routes au cœur des régions tribales, générant des zones de surpâturage. Les responsables du déboisement sont donc en premier lieu, directement ou indirectement, les sédentaires, les nomades n'intervenant que secondairement dans ce phénomène (1). Au contraire, en raison de leurs savoir-faire en matière d'élevage extensif mobile en milieu aride, ces derniers pourraient même, dans un contexte de désertification alarmant (GOLSHIRI, 1974), contribuer à en amoindrir les effets.

Références bibliographiques

- AWAD, M., 1959, La sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades au Moyen-Orient, *Revue Internationale du Travail*, LXXIX, 1: 27-60.
- BELLAN, L.-L., 1932, *Chah 'Abbas I, sa vie, son histoire*, Paris, Paul Geuthner.
- BISHOP, I. M. L. BIRD, 1891, *Journeys in Persia and Kurdistan...*, Londres, J. Murray, 2 vol.
- BOBEK, H., 1951, *Die natürlichen Wälder und Gehölzfluren Irans*, Bonn, Geographisches Institut der Universität ("Bonnergeographische Abhandlungen").
- BODE, C. A. de, 1844, *Travels in Luristan and Arabistan...*, Londres, J. Madden and Co, 2 vol.
- BROMBERGER, C., 1989, Bannā'i (construction), in: E. YARSHATER (ed.) *Encyclopædia Iranica*, Londres, Routledge and Kegan Paul, III: 709-712.
- BROOKS, D., 1983, The enemy within: Limitations on leadership in the Bakhtiari, in: R. TAPPER (ed.), *The conflict of tribe and State in Iran and Afghanistan*, Londres/Canberra, Croom Helm/St. Martin's Press: 337-363.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, H., 1955, *Aperçu sur le problème du nomadisme au Moyen-Orient*, Paris, La Documentation Française ("Notes et Études Documentaires").
- CRONIN, S., 2007, *Tribal politics in Iran: Rural conflict and the new State, 1921-1941*, Londres, Routledge.
- DIGARD, J.-P., 1979, Les nomades et l'État central en Iran: quelques enseignements d'un long passé d'"hostilité réglementée", *Peuples Méditerranéens/Mediterranean Peoples*, n° 7, 1979, p. 37-53.

1) Cf. débat et constat analogues à propos du peuplement de l'Anatolie par des nomades turcs arrivés d'Asie centrale entre le XI^e et les XVI^e siècles. Dans un premier temps, les "nouveaux venus hésitèrent, piétinèrent devant la forêt" (PLANHOL, 1965: 102). En définitive, c'est "en devenant peu à peu paysans que les Turcs se sont progressivement intéressés à la forêt et qu'ils en ont

entrepris systématiquement l'exploitation" (ibid.: 108), les nomades se contentant, eux, de la "grignoter à sa limite supérieure" (ibid.: 106).

- DIGARD, J.-P., 1981, *Techniques des nomades Baxtyâri d'Iran*, Cambridge, Cambridge University Press/Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme ("Production pastorale et société").
- DIGARD, J.-P., 1983, Problèmes de terminologie et de typologie des déplacements de nomades, in: A. LEROI-GOURHAN (ed.), *Séminaire sur les structures d'habitat: circulation et échanges, le déplacement et le séjour*, Paris, Collège de France, Chaire d'Ethnologie Préhistorique: 187-197.
- DIGARD J.-P., 2013, Les politiques tribales de l'Etat iranien, des Qâjâr à la République islamique, in H. DAWOD (dir.), *La constante "tribu", variations arabo-musulmanes*, Paris, Démopolis ("Quaero")/Fondation Maison des Sciences de l'Homme ("Programmes scientifiques"): 49-68.
- DIGARD, J.-P., 2015, *Une épopée tribale en Iran, des origines à la République islamique: les Bakhtyâri*, Paris, CNRS Éditions ("Bibliothèque de l'Anthropologie").
- DIGARD, J.-P. & M.-H. PAPOLI-YAZDI, 2008, Le pastoralisme mobile en Iran, ses variantes, leurs déterminants et leurs conséquences pour le développement, *Études Rurales*, 181: 89-102.
- DJAVANSHIR, K., 1971, Quelques observations sur les forêts de l'ouest de l'Iran, *Revue Forestière Française*, XXIII, 4: 440-442.
- DJAVANSHIR, K., 1976, *Atlas of woody plants of Iran*, Tehran, National Society for the Conservation of Natural Resources and Human Environment.
- EHLERS, E., 2001, Forest and forestry, in: E. YARSHATER (ed.) *Encyclopædia iranica*, New York, Bibliotheca Persica Press, X: 86-90.
- EMBERGER, L. & H. SABETI, 1962, Forêts denses intertropicales et forêts caspiennes humides, *Naturalia Monspeliensia, Série Botanique*, 14: 55-61.
- FLOOR, W., 1999, Le Kârun et l'irrigation de la plaine d'Ahvâz, *Studia Iranica*, XXVIII, 1: 95-122.
- FLOOR, W., 2003, *Agriculture in Qajar Iran*, Washington DC, Mage Publishers.
- FRANKLIN, W., [1788], *Voyage du Bengal à Chyrax en 1787 et 1788* (trad. de l'anglais par L. LANGLÈS), Paris, Imprimerie Decrapelet, An VI.
- FRASER, J. B., 1840, *Travels in Koordistan, Mesopotamia, etc.*, Londres, R. Bentley, 2 vol.
- GOLSHIRI, Gh., 2014, L'Iran menacé de devenir un immense désert, *Le Monde*, 7-8 décembre, p. 6-7.
- HEANEY, G. F., 1944, Occurrence of the lion in Persia, *Journal of the Bombay Natural History Society*, XLIV: 467.
- KINNEAR, N. B., 1920, The past and present distribution of the lion in Southeast Asia, *Journal of the Bombay Natural History Society*, XXVII: 33-39.
- KLEIN, J.-C., 1994, *La végétation altitudinale de l'Alborz central (Iran) entre les régions irano-touranienne et euro-sibérienne*, Téhéran, Institut Français de Recherche en Iran ("Bibliothèque iranienne", vol. 40).
- LAMBTON, A. K. S., 1937-1939, "The regulation of the waters of the Zâyandeh Rûd", *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol. 9, p. 663-673.
- LAYARD, A. H., 1853, *Early adventures in Persia...*, Londres, J. Murray, 2 vol.
- LINANT DE BELLEFONDS, Y., 1959, Un problème de sociologie juridique: les terres "communes" en pays d'islam, *Studia Islamica*, X: 111-136.
- LUNDHOLM, B., 1976, Les animaux domestiques dans les écosystèmes arides, in: A. RAPP, H. N. LE HUÉROU & B. LUNDHOLM (eds), *Peut-on arrêter l'extension des déserts?*, Stockholm, Conseil Suédois de Recherches pour les Sciences Naturelles ("Ecological Bulletins", 24): 29-43.
- MIRHAYDARI, M., 1953, Aperçu sur les forêts de l'Iran, *Revue Forestière Française*, 2: 113-118.
- MAC GREGOR, Col. C. M., 1879, *Narrative of a journey through the province of Khorassan [...] in 1875*, Londres, W. H. Allen and Co, 2 vol.
- MISONNE, X. 1959, *Analyse zoogéographique des Mammifères de l'Iran*, Bruxelles, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.
- MOUHAMMAD, S., 1961, Les ressources forestières de l'Iran et leurs rapports avec la culture et l'élevage, Colloque sur la Conservation et la restauration des sols, Téhéran.
- MONTEIL, V., 1966, *Les tribus du Fârs et la sédentarisation des nomades*, Paris-La Haye, Mouton.
- PABOT, H., 1967, Report to the Government of Iran on pasture development and range improvement through botanical and ecological studies, Rome, FAO (Report n° TA 2311).
- PAPOLI-YAZDI, M.-H., 1991, *Le nomadisme dans le nord du Khorassan*, Téhéran, Institut français de recherche en Iran.
- PAPOLI-YAZDI, M.-H., 2015, L'expulsion des semi-nomades des forêts du nord de l'Iran, in: C. BROMBERGER & A. KIAN (dir.), *De l'Iran au jazz, à cheval. Mélanges en hommage à Jean-Pierre Digard*, Paris, CNRS Éditions ("Alpha"): 129-140.
- PIGULEVSKAJA, N., 1963, *Les villes de l'État iranien aux époques parthe et sassanide. Contribution à l'histoire sociale de la Basse-Antiquité*, Paris-La Haye, Mouton.
- PLANHOL, X. de, 1965, Les nomades, la steppe et la forêt en Anatolie, *Geographische Zeitschrift*, 53, 2-3: 101-106.
- PLANHOL, X. de, 1968, *Les fondements géographiques de l'histoire de l'islam*, Paris, Flammarion.
- PLANHOL, X. de, 1969, Le déboisement de l'Iran, *Annales de Géographie*, LXXVIII, 430: 625-635.

- POUR-FICKOUI, A. & M. BAZIN, 1978, *Élevage et vie pastorale dans le Guilân (Iran septentrional)*, Paris, Publications du Département de Géographie de l'Université Paris-Sorbonne.
- RAWLINSON, H. C., 1839, Notes on a march from Zoháb, at the foot of the Zagros, along the mountains to Khúzistán..., *Journal of the Royal Geographical Society*, IX: 126-116.
- ROLLEY, J., 1957, "Iran: le problème du pâturage en forêt. Rapport au Gouvernement", Rome, FAO (EPTA Rapport n° 579), 56 p., 2 tabl., 5 annexes.
- ROWTON, M. B., 1967, The woodlands of ancient western Asia, *Journal of Near Eastern Studies*, 26: 261-277.
- YAVARI, A.-R., 1993, Changements socio-économiques et dynamisme régressif de la végétation fourragère naturelle en Iran. L'exemple de l'aménagement agro-pastoral du milieu montagnard du Zagros méridional, système pastoral de la région "Baxyari", mémoire de DEA (ssdir. J.-F. DOBREMEZ), Grenoble, Université Joseph Fourier/Grenoble I, Institut de Géographie Alpine.
- YAVARI, A.-R., 1996, L'allocation des ressources naturelles renouvelables et le développement rural dans les milieux montagnards de l'Iran. L'exemple des modalités du développement rural et la dégradation des ressources naturelles végétales de l'Alborz central, thèse de doctorat (ssdir. J.-F. DOBREMEZ), Grenoble, Université Joseph Fourier/Grenoble I, Institut de Géographie Alpine.

FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET.

TOLÉRANCES USAGÈRES.

LE PAIR DE FRANCE, PREFET de Seine et Oise,

Vu la lettre de M. le Directeur de l'administration générale des Forêts, en date du 13 Avril dernier, contenant l'arrêté pris le 6 du même mois, par M. le Ministre des Finances, lequel règle les tolérances à exercer dans la Forêt de Rambouillet;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté de M. le Ministre des Finances, précité, sera ci-après transcrit, pour être publié et affiché dans toutes les communes limitrophes de la Forêt de Rambouillet.

ART. 2.

En ce qui concerne le pâturage des bestiaux, les formalités exigées par ledit arrêté ne pouvant être remplies assez à temps pour la présente année, il sera admis en Forêt, dans les cantons défensables, une vache et son suivant par ménage, sans avoir égard à la quotité d'impôts payés par chaque habitant.

Par suite des mêmes motifs, les chevaux seront admis comme par le passé, mais également pour cette année seulement.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL.

Nature et étendue des Tolérances.

ARTICLE 1^{er}.

Les tolérances qui s'exercent dans la Forêt domaniale de Rambouillet, consistent :

- 1.^o Dans l'extraction des bruyères;
- 2.^o Dans le ramassage du bois mort;
- 3.^o Et dans le pâturage des vaches et des chevaux, dans les limites et sous les conditions ci-après déterminées.

ARTICLE 2.

Seront seuls admis à l'exercice des tolérances ci-dessus désignées, les habitants indigènes ou nécessiteux des communes de Rambouillet, du Perray, d'Auffargis, des Bréviaires, de Saint-Léger-en-Yvelines, de Gambaizeuil, de Gazeran, d'Émancé, de la Boissière, de Saint-Hilarion, de Raizeux, d'Hermeray, de Poigny, de Sonchamp, de Claire-Fontaine, d'Orcomont, de la Celle-les-Bordes, de Dampierre, de Cernay-la-Ville, de Senlisse, des Essarts-le-Roi, de Montfort, des Menuls, de Grosrouvres, d'Adainville, de Bourdonné, de Condé et de Gambais.

ARTICLE 3.

Sera réputé indigent ou nécessiteux, tout individu qui ne sera pas imposé à la contribution mobilière ou qui ne paiera que dix francs et au-dessous, de contributions, soit foncière, soit mobilière, soit personnelle, réunies.

A cet effet, les Maires des communes ci-dessus désignées feront connaître annuellement et avant le 1^{er} octobre, par un état nominatif dressé en double expédition, ceux de leurs administrés auxquels la qualification d'indigent ou de nécessiteux, ainsi qu'elle est ci-dessus définie, peut-être appliquée et en position, pour cette cause, de jouir des tolérances dans la forêt de Rambouillet. Cet état, par les soins du Maire, devra être visé par le percepteur des contributions directes, qui certifiera qu'aucun des individus qui y figurent n'est imposé à la contribution mobilière ou qu'il ne paie pas plus de dix francs de contributions, soit foncière, soit mobilière, soit personnelle.

Extraction de Bruyères et ramassage de Bois mort.

ARTICLE 4.

L'extraction des bruyères et le ramassage de bois mort n'auront lieu que du 1^{er} novembre au 1^{er} avril de chaque année, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et à jours fixes qui sont les Lundi, Mardi et Mercredi de chaque semaine, pour les bruyères, et les Jeudi, Vendredi et Samedi, pour les bois morts.

Les indigènes ou nécessiteux devront être porteurs d'une permission personnelle qui leur sera délivrée par l'inspecteur local, et ils seront tenus de la représenter à toutes réquisitions des agents et gardes-forestiers.

ARTICLE 5.

Les bruyères seront arrachées à la main, et il ne pourra être fait usage pour le ramassage du bois mort d'ancres crochets ou ferremens, l'emploi en demeurera expressément interdit.

ARTICLE 6.

Les enlèvements n'auront lieu qu'à dos d'hommes, depuis le lieu de l'extraction jusqu'aux domiciles des permissionnaires, qui ne pourront sous aucun prétexte, ni vendre, ni échanger les bruyères ou le bois mort par eux enlevés.

Ils pourront toutefois convertir les bruyères en balais et les livrer au commerce après qu'ils auront été confectionnés dans leur domicile.

Pâturage des vaches et des chevaux.

ARTICLE 7.

Chaque ménage indigent ou nécessiteux ne pourra introduire en forêt qu'une vache et son suivant âgé d'un an au plus.

Le pâturage commencera le premier mars et finira le premier décembre de chaque année, les bestiaux devront être sous la garde d'un pâtre commun, et ils ne pourront être conduits dans les cantons préalablement déclarés défensables par les agens-forestiers, sans être munis de clochettes et sans avoir été préalablement marqués à la cuisse. Le fir servant à la marque sera déposé avant le premier mars, au bureau de l'agent-forestier local.

ARTICLE 8.

Les chevaux ou ânes employés aux débardages des coupes de la forêt domaniale de Rambouillet, seront seuls admis au pâturage.

Toutefois, le nombre de ces animaux, ne pourra excéder 750, qui seront répartis par communes, dans la proportion déterminée par l'autorité administrative.

ARTICLE 9.

Les chevaux ne pourront être introduits ailleurs que dans les cantons déclarés défensables par les agens-forestiers, sans être munis de clochettes et sans avoir été préalablement marqués, sous peine, par les propriétaires d'être traités comme délinquants. Le fir servant à la marque, restera déposé au bureau de l'agent-forestier local.

ARTICLE 10.

Avant le premier février de chaque année, les maires remettront à l'agent-forestier l'état de répartition des chevaux ou ânes à admettre au pâturage.

Dispositions générales.

ARTICLE 11.

Toute infraction aux dispositions qui précèdent, tous délits, contraventions ou abus qui en seraient la suite, entraîneront de plein droit, l'exclusion de la forêt et la suppression de toute tolérance pour celui qui s'en sera rendu coupable, sans préjudice des peines prononcées par la loi.

ARTICLE 12.

Les concessions qui précèdent étant accordées aux communes ci-dessus désignées, à titre de simple tolérance, ne pourront jamais être invoquées comme constitutives d'un droit, ni tirer à conséquence pour l'avenir.

ARTICLE 13.

La décision ministérielle du 14 mars 1838, modifiée le premier juin suivant, est et demeure rapportée.

ARTICLE 14.

Le présent règlement sera, à la diligence du Préfet de Seine et Oise, publié et affiché dans toutes les communes intéressées.

Paris le 6 avril 1839.

Signé J. E. GAUTIER.

A Versailles, le 11 Mai 1859.
AUBERNON.

LE PÂTURAGE EN FORÊT DE RAMBOUILLET AU COURS DE L'HISTOIRE.

Louis REVELEAU⁽¹⁾

Résumé: Le massif forestier de Rambouillet avec son histoire et son aura, méritait que l'on s'arrête sur son passé en tant que milieu "nourricier" pour l'élevage domestique.

Ce milieu, complexe dans son fonctionnement, a parfaitement joué son rôle au cours des différentes périodes, qu'il s'agisse des plus anciennes ou plus récentes.

Malgré les conflits, la population des communes qui l'entoure, a toujours pu entretenir le cheptel qui leur permettait de vivre ou de survivre. La forêt a permis de "tamponner" les aléas climatiques qui sévissaient. Hélas, comme c'était trop souvent le cas, nous n'avons pas pu obtenir de descriptions des phénotypes des animaux qui y pâturaient

Introduction

En préambule à ce travail mené aux Archives départementales des Yvelines, il nous a semblé opportun, toujours dans l'étude historique de l'utilisation de la forêt, de voir ce qu'en avait déjà dit le remarquable ouvrage: "*Les eaux et forêts du 12e au 20e siècle*" - in éditions du CNRS (1987) - page 20, où les auteurs insistent sur

"la tendance naturelle de mettre en vedette [...] les emplois du matériau bois. C'est peut-être une erreur au Moyen-Âge, si l'on en juge par les "coutumes" qui sont plutôt prolixes sur les droits de pâturage et surtout sur les divers droits de pâturage au bois.

Suit une analyse des famines répétées qui se produisirent au 11e siècle où:

"le bétail fut souvent condamné à se passer des aliments fournis par les cultures et que, sans le réservoir de légumes comestibles offert par les forêts, le cheptel n'aurait pu survivre dans ces conditions dramatiques".

Plus loin, cet ouvrage attire notre attention sur ce "pâturage en forêt dit couramment "païsson" (2) pour les chevaux, bovidés et porcs, et dit "*panage*" (2) pour les porcs au moment de la glandée, qui aurait été risqué sans une série de précautions et d'aménagements".

Très rapidement des parcs ont été réalisés soit limités avec des haies ou bien, comme il a été signalé en Picardie, en creusant deux fossés parallèles, les déblais rejetés sur la partie centrale. En effet, on avait noté que le bétail répugnait à franchir ce type d'obstacle.

Des aménagements ont encore été réalisés avec des points d'eau mais il a fallu réglementer les parcours en fonction des jours de chasse, mais aussi les effectifs autorisés, d'où l'origine de l'identification des animaux. On a aussi la preuve de la traite des vaches en forêts, nous avons le chemin des vaches à St Léger et des chemins pour "*l'évacuation des produits laitiers*". Des loges pour les pâtres ont aussi été aménagées.

Dans ce même ouvrage, les auteurs insistent sur le

fait que, au vu de cette grande activité, des services forestiers s'imposaient surtout pour limiter le pâturage dans des zones dites *défensables* où le risque de dégradation des arbres était moindre.

Par ailleurs (p. 22), nous y apprenons que:

"Les mots "*tronçais*", "*tronquoy*" et leurs semblables désignaient des bois soumis à une sylviculture très particulière pour y améliorer le pâturage. Ils étaient réduits, en effet, à des peuplements de troncs, autrement dit d'arbres d'émonde résultant d'un étêtage énergique, et assez écartés les uns des autres: sans anéantir l'état boisé, on avait ainsi davantage d'herbe et aussi davantage de jeunes pousses ligneuses toujours utiles en cas de sécheresse ou à l'étable."

Ceci implique que, dans certaines forêts, la présence d'herbivore domestiques était prise en considération par les gestionnaires. Ces pousses ligneuses feuillues étaient stockées et séchées, les feuilles étant consommées en hiver et le bois utilisé pour le chauffage (p. 23).

"Complément habituel de la païsson, la consommation de fruits de la forêt joua un rôle considérable, dont on a peine à se faire une idée aujourd'hui, alors qu'elle faisait déjà la réputation de la Gaule indépendante pour sa production porcine (Huffel, p. 8). On l'appelait "*panage*", "*charnage*", "*glandée*", etc... ou même "*païsson*" à une époque où le vocabulaire n'était pas exempt de confusion. Les bonnes années, les glands fournissaient un tonnage à l'hectare dépassant nettement celui des céréales cela sans aucun frais. Les porcs s'en nourrissaient à l'automne et une partie de l'hiver."

L'auteur ajoute (p. 24) que:

"Le ramassage des glands pouvait se effectuer en fraude, tellement la marchandise était convoitée par les villageois."

Par la suite, lorsque la réglementation devient drastique, on peut noter que

"la désignation des cantons défensables est soumise à la décision du grand maître."

Il faut noter que dans la forêt de Rambouillet, au XIXe siècle, nous n'avons pas trouvé mention de la présence de troupeaux de porcs. Si les riverains ramassaient des glands, ceux-ci servaient probablement à l'alimentation des vaches et des chevaux.

La fin du XVIIIe siècle marque une véritable rupture dans ces techniques ancestrales. L'auteur parle de ces "*agromanes*" qui veulent radicalement changer les méthodes

1) Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole, membre de la Société d'Ethnozootechnie. 17 rue du Val de Droue, 78120 Orphin.

2) *Panage - Païsson*: leur parenté remonte aux Romains lorsque "panis" = pain et "pastic" = pâturage. De "pastic" serait issu le latin populaire "*passionaticum*" ancêtre à la fois de "*païsson*" et "*panage*".

d'élevage.

On veut inventer de nouvelles techniques de production de l'herbe. On ne veut pas encore "cultiver" l'herbe, mais réserver des espaces dans l'exploitation agricole qui seront des prairies permanentes. Marie-Noëlle Grand-Mesnil cite Cretté de Palluel qui, dans son "Mémoire sur l'amélioration des biens communaux", part en guerre contre ces usages multi-séculaires. "Les prés en nature d'herbage sont des possessions aussi précieuses que les terres à grains..." précise cet auteur.

Hélas, le problème n'est résolu que dans les ouvrages d'agronomie. M.N. Grand-Mesnil a exploité "*Le journal d'agriculture et de prospérité publique*", à l'époque publié par le Ministère de l'Intérieur, et note que "... les journaliers qui n'avaient qu'une seule vache"... n'avaient que les marais, bruyères et autres terrains communaux; il n'était rien moins qu'une question "de vie ou de mort". De plus, même la forêt

dite royale depuis la "*Grande Réformation Colbertienne*", où le pâturage était sévèrement règlementé "était indispensable à la vie de la Communauté rurale". En fait, la "dent des animaux" n'a cessé d'être décriée, mais dans la réalité, des aménagements ont toujours été trouvés. En ce qui concerne la forêt de Rambouillet, que nous avons étudiée, les entités en présence pour prendre des décisions sont la préfecture ou la sous-préfecture, l'organisation forestière et les conseils municipaux. Ceux-ci sont très attentifs à la misère, et pour cause, si bien que des solutions sont toujours trouvées malgré les réticences des forestiers.

Les années de sécheresse signalées (1847-1849) ont vu également des prises de décision particulières pour certaines communes afin que les habitants puissent, même à contre-saison, envoyer leurs animaux en forêt ou prélever de l'herbe, voire de la mousse, comme nous en trouvons mention parfois.

La forêt de Rambouillet

Au XVIII^e siècle, la forêt de Rambouillet comprenait 28271 arpents, soit 14438 hectares:

"La forêt, ou les bois qui appartiennent à Mr. le comte de Toulouse, consistent en vingt-huit mille deux cents soixante & onze arpents, dans lesquels on a tracé plus de trois cents lieues de routes pour le plaisir de la chasse." (Bruzen de la Martinière, 1737)

Actuellement, l'ONF nous donne 22000 hectares dans sa globalité avec 14000 hectares pour le domaine public.

Le pâturage a bien évidemment toujours été pratiqué dans cette forêt, avec des parcelles plus fréquentées que d'autres. Les parties sableuses, avec bruyères, sont souvent citées, ceci avant l'enrésinement.

Les archives départementales des Yvelines, consultées dans leur partie "tolérances usagères", ont été classées à partir de 1829, mais on y trouve des données anciennes qui sont rapportées par les maires ou les administrations.

Par exemple, le maire de Grosrouvre, dans un courrier de 1832, écrit: "Il est établi qu'en 1541, quelques habitants jouissaient desdits droits à la condition de payer pour chaque arpent, en argent, en avoine et en volaille..." par

la suite il note: "20 sous par bête."

Par ailleurs un article daté de 1829, sans nous donner les sources, nous précise:

- qu'en 1787 le nombre de bestiaux en forêt était d'environ 1200;
- qu'en 1811, il était de 1500;
- en 1821, 4500, dont 3184 vaches et 1342 chevaux;

En 1832, 24 communes riveraines sont concernées par les droits d'usage.

En 1832, la commune de Poigny met ses bestiaux ainsi que des moutons (à condition de ne faire aucune réclamation en cas de dégât de fauve [sic]). La même année, dans la même commune, les propriétaires d'animaux souhaitent envoyer paître librement isolément, sans limitation de nombre et sans avoir recours à un pâtre commun, leurs vaches, chevaux, ânes et généralement toute bête de somme et truies dans les parties communes défensables. Ils demandent aussi l'autorisation d'envoyer paître leurs troupeaux de bêtes à laine dans une pièce de bruyère. Nous pouvons noter que c'est le seul cas où des moutons sont signalés en forêt de Rambouillet.

Le pâturage au XIX^e siècle

"Règlement concernant le pâturage des animaux en forêt de Rambouillet"

Délibération du conseil municipal de Rambouillet du 28 octobre 1833

"Art.2 - 2 vaches par feu dans les taillis de 15 ans et au-dessus, beaucoup des habitants sont trop pauvres pour en avoir 2. Les plus riches ont 3 vaches. Les plus pauvres pourront y joindre 1 âne.

Art.3 - Pas de chevaux sauf les débardeurs très reconnaissables dont se servent les charbonniers. Pas de chevaux de labour.

Art.4 - Tous les animaux auront une marque spéciale et des clochettes. Il serait à désirer qu'on puisse supprimer les marques dans les ventes et foires, notamment pour les chevaux car elles signalent des animaux vicieux.

Les marquer aux sabots.

Art.5 - Ramassage du bois mort dans les taillis de 6 ans, du 11 novembre au 15 mars.

Art.6 - Enlèvement formellement interdit d'herbes, de

bruyères ou mousses nécessaires à l'engrais et l'amélioration des sols forestiers.

Art.7 - Défendu de faire ou laisser introduire des dindes, oies, canards, ou autres volailles, attendu qu'elles ramassent les graines et empêchent les forêts de se repeupler. Recommandation de limiter l'interdiction aux dindes et aux oies qui seraient conduites en troupe au pâturage. (1)

Art.9 - De temps immémoriaux les habitants de Rambouillet ont été admis à enlever dans le parc du château du sable, de la terre à bâtir de première nécessité, mais en payant sable et marne 25 cts par tombereau d'1,5 m³ attelé d'un ou plusieurs chevaux, 50 cts pour la terre ou sable de bruyère."

1) Notons qu'il s'agit d'une des rares mentions concernant les animaux de la basse-cour en forêt.

Une affiche reproduisant la délibération du 13 avril 1839 prise par le conseil municipal de Rambouillet précise les "Article 1^{er}: Les tolérances qui s'exercent dans la forêt domaniale de Rambouillet, consistent: 1° dans l'extraction des bruyères; 2° dans le ramassage du bois mort; 3° Et dans le pâturage des vaches et des chevaux, dans les limites et sous les conditions ci-après déterminées.

Article 2. Seront seuls admis à l'exercice des tolérances ci-dessus désignées, les habitants indigents ou nécessiteux des communes de Rambouillet, du Perray, d'Auffargis, des Bréviaires, de Saint-Léger-en-Ivelines, de Gambaizeuil, de Gazeran, d'Emancé, de la Boissière, de Saint-Hilarion, de Raizeux, d'Hermeray, de Poigny, de Sonchamp, de Claire-Fontaine, d'Orcemont, de la Celle-les-Bordes, de Dampierre, de Cernay-la-Ville, de Senlisse, des Essarts-le-Roi, de Montfort, des Menuls, de Grosrouvres, d'Adainville, de Bourdonné, de Condé et de Gambais.

Article 3° Sera réputé indigent ou nécessiteux, tout individu qui ne sera pas imposé à la contribution mobilière ou qui ne paiera que dix francs et au-dessous, de contributions, soit foncière, soit mobilière, soit personnelle, réunies.

A cet effet, les maires des communes ci-dessus désignées, feront connaître annuellement et avant le 1^{er} octobre, par un état nominatif dressé en double expédition, ceux de leurs administrés auxquels la qualification d'indigent ou de nécessiteux, ainsi qu'elle est ci-dessus définie, peut être appliquée et en position, pour cette cause, de jouir des tolérances dans la forêt de Rambouillet. Cet état, par les soins du maire, devra être visé par le percepteur des contributions directes, qui certifiera qu'aucun des individus qui y figurent n'est imposé à la contribution mobilière ou qu'il ne paie pas

conditions dans lesquelles se pratiquait le pâturage en forêt. Trente-deux communes étaient concernées:

plus de dix francs de contributions, soit foncière, soit mobilière, soit personnelle. [...]

Pâturage des vaches et des chevaux

Article 7. Chaque ménage indigent ou nécessiteux ne pourra introduire en forêt qu'une vache et son suivant âgé d'un an au plus.

Le pâturage commencera le premier mars et finira le premier décembre de chaque année, les bestiaux devront être sous la garde d'un pâtre commun, et ils ne pourront être conduits dans les cantons préalablement déclarés défensables par les agens-forestiers, sans être munis de clochettes et sans avoir été préalablement marqués à la cuisse. Le fer servant à la marque sera déposé avant le premier mars, au bureau de l'agent-forestier local.

Article 8. Les chevaux ou ânes employés aux débardages des coupes de la forêt domaniale de Rambouillet, seront seuls admis au pâturage.

Toutefois, le nombre de ces animaux ne pourra excéder 750, qui seront répartis par communes, dans la proportion déterminée par l'autorité administrative.

Article 9. Les chevaux ne pourront être introduits ailleurs que dans les cantons déclarés défensables par les agens-forestiers, sans être munis de clochettes et sans avoir été préalablement marqués, sous peine, par les propriétaires d'être traités comme délinquants. Le fer servant à la marque, sera déposé au bureau de l'agent-forestier.

Article 10. Avant le premier février de chaque année, les maires remettront à l'agent-forestier l'état de répartition des chevaux ou ânes à admettre au pâturage.

Le nombre des animaux

En 1781, fut fait un dénombrement des particuliers pauvres ou demi-aisés. Pour vingt-trois paroisses riveraines de la forêt, y compris Rambouillet, les officiers de la maîtrise dénombèrent:

256 demi-aisés ayant droit à 473 vaches
508 pauvres ayant droit à 676 vaches

Le nombre de vaches par village variait de 21 à 127.

Chaque année, le lieu de pâturage était fixé pour chaque paroisse, de même que l'itinéraire pour s'y rendre.

Notons, de plus, qu'à Grosrouvre, il est stipulé que le droit d'usage est réservé aux habitants demeurant dans les maisons bâties avant 60 ans.

Rambouillet, le 28 novembre 1843.

Etat des bêtes à cornes marquées et admises au pâturage dans la forêt de Rambouillet, depuis la mise à exécution de la décision ministérielle du 6 août 1839

Année de l'admission au pâturage	Nombre de bestiaux			observations sur le temps pendant lequel les bestiaux ont été admis au pâturage	observations générales
	Présenté par les maires	marqués pour être admis au pâturage	envoyés au pâturage		
1839	2362	846	846	Depuis juillet 1839, époque de la marque jusqu'au 1 ^{er} décembre suivant	Le nombre des bestiaux envoyé au pâturage n'est pas le même que celui marqué; il est incontestablement moins grand; mais comme il ne peut être connu des agens, le même chiffre a été reproduit dans les deux colonnes. On pourrait l'évaluer sans s'écarter du vrai à un quart en moins.
1840	870	469	469	Depuis avril jusqu'au 1 ^{er} décembre	
1841	876	455	455	Depuis mars jusqu'à idem	
1842	833	420	420	idem	
1843	789	396	396	idem	

Les indigents

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les droits d'usage étaient la propriété des habitants des villages riverains des forêts. Pour réduire l'impact de cette pratique sur les forêts et avant de l'interdire, l'administration limite les droits d'usage

dans la forêt aux indigents.

Ainsi, en 1838, le ministre des finances rédige une circulaire à destination des communes:

1° L'enlèvement des feuilles mortes et mousses est interdit;	
2° Pour la bruyère, les prix seront de	19 fr. pour 100 bottes
	15 fr. pour 50 bottes.
3° Le pâturage est toléré et autorisé pour un an puis interdit;	
4° Le ramassage du bois mort par les indigents est seul maintenu.	

De nombreuses indignations sont signalées. En 1839, on insiste beaucoup sur l'intérêt d'utiliser la forêt pour les indigents, chaque commune envoie aux autorités.

Le 29 mars 1840, à Auffargis, le maire établit une liste des chevaux débardeurs.

Le 16 janvier 1841, le préfet de Seine-et-Oise attire l'attention sur la dégradation de la forêt occasionnée par le pâturage.

En 1843, un rapport de la Conservation des forêts au préfet de Seine-et-Oise indique: "...étaient prévues 789 vaches, 396 seulement ont été marquées... Il faut prendre un arrêté qui prohibe le pannage [sic], on peut farder

l'enlèvement du bois mort, des bruyères ainsi que le pannage des chevaux employés au débardage des coupes."

Pour 1844, le nombre d'animaux marqués est de 672 chevaux et 350 vaches.

En 1845, on impose à Clairefontaine une réduction de 48 à 16 vaches, ce qui met en péril certaines familles.

Le 13 mars 1847, le maire de Rambouillet écrit au sous-préfet pour lui dire que cette année est calamiteuse. Les pâtres sont désignés pour garder vaches et chevaux; il est en plus précisé que les malheureux sont en état d'indigence. "Cinquante-quatre habitants journaliers sont nécessaireux."

Conflits avec les usagers

Les conflits avec entre les usagers et les forestiers liés au pâturage en forêt sont difficiles à isoler des autres revendications, notamment celles concernant le ramassage du bois mort.

Le 11 novembre 1833 une manifestation violente a lieu, les éléments avancés sont la réglementation des outils tranchants; l'administration va jusqu'à vouloir réglementer le diamètre des branches ramassées qui doivent être d'un

diamètre inférieur à 10 cm, mais aussi l'enlèvement des bruyères; de plus on veut réglementer le ramassage d'herbes sèches. Celles-ci sont utilisées pour l'alimentation du bétail ou la litière.

Le compte rendu de gendarmerie fait état que 80 individus, hommes et femmes ont protesté. Quelques procès-verbaux sont dressés, mais en 1834, certaines remises de peine sont accordées.

Grosrouvre et autres communes riveraines

Dès 1756, on peut lire dans les archives un placet à S.A.S. Monseigneur le Comte de Toulouse. Ce document signale pour Grosrouvre "*une tension permanente entre les différents groupes sociaux*".

En 1835, l'administration des forêts demande au sous-préfet de Rambouillet de s'adresser aux maires pour leur faire distinguer quels animaux sont de service ou ceux dont les personnes "font commerce", ceux-ci n'ayant aucune autorisation de conduire leurs animaux en forêt.

A Grosrouvre, les habitants faisaient du bois et de la bruyère un commerce ouvert contre lequel les marchands s'élèvent, alors qu'il s'agit du "droit de bourrée".

1833-1834. – Dans la commune de Grosrouvre (800 âmes) on voit apparaître un conflit entre chevaux de service et chevaux de débardeurs pour qui le pâturage est interdit.

La situation dans ce village est en permanence tendue entre les gardes et les usagers du pâturage.

Lettre du préfet au sous-préfet, du 26 octobre 1833, où il est stipulé que les habitants de Grosrouvre - Gambaiseuil et Saint Léger se plaignent:

1° - d'être empêchés d'enlever la bruyère, et en retour d'être obligés d'effectuer une certaine longueur de fossé en échange;

2° - d'être obligés de marquer les bestiaux admis à pâturer.

Le texte du courrier note que "...j'en ai informé l'administration des forêts et je l'ai engagée, relativement aux bruyères, de permettre l'enlèvement aux indigents compris sur la liste des conseils municipaux, cette douceur administrative réussirait peut-être à calmer les esprits."

Novembre 1833: grosse revendication, avec manifestation au lieu des Pleins Vaux, des usagers de la forêt. Le ministre des finances répond positivement. Cependant un compte-rendu de gendarmerie signale huit individus, hommes et femmes. Un détachement de hussards est envoyé. Quelques procès-verbaux sont dressés.

Objet: Limitation du ramassage du bois mort; pas de branches d'un diamètre supérieur à 10 cm.

L'enlèvement de la bruyère est en cause ainsi que la dimension des outils tranchants.

Dans les courriers ou comptes-rendus, la misère des gens, les "indigents", est souvent signalée. En 1834 sont faites quelques remises de peine.

Des conflits sont également signalés aux Essarts.

25 janvier 1833: À Grosrouvre, les habitants réclament le retour des droits d'usage, notamment la bruyère pour les balais, les feuilles mortes pour la litière, le pâturage des chevaux débardeurs. Le directeur des eaux et forêts répond le 31 janvier que l'on peut enlever les feuilles mortes pour la litière des animaux et que l'enlèvement de la bruyère améliore plutôt les terres incultes.

1834: Certaines communes refusent de nommer un pâtre.

17 janvier 1835: L'administration des forêts demande au sous-préfet de s'adresser aux maires, pour distinguer quels animaux sont de service ou dont ils font commerce pour "agencer l'année 1835".

1836: Trois pâtres nommés à Saint-Léger dont une femme, celles-ci étant jusque-là interdites.

1836, à Saint Arnoult: certains vendent du bois mort.

1838: Le ministre des finances écrit que:

L'enlèvement des feuilles mortes et mousses est interdit.

Bruyères: 19 francs les 100 bottes / 15 francs les 50 bottes

Le pâturage est toléré pour un an, puis interdit.

Le ramassage du bois mort par les indigents est seul maintenu.

Nombreux sont ceux qui s'indignent aux premières mesures.

L'affaire de Gazeran

Chantereau (1971), cite dans sa thèse l'affaire de Gazeran. Elle concerne en particulier un long procès qui se déroule de 1746 à 1755 entre le duc de Penthièvre et les habitants de Gazeran. Un règlement général de police du 8 mars 1745 stipule une défense expresse d'envoyer des bêtes aumailles, chevaux et d'espèces ovine pâturer dans les bois.

Cependant le 10 août 1754, le garde Lagnion saisit 27 vaches appartenant à différents particuliers, et fixe une amende de 3 livres par bête. Pendant la durée du procès, tous les ans, des animaux furent saisis, mais de manière inégale et avec des amendes de montants variables.

L'affaire fut portée devant le siège général de la

Table de marbre du Palais à Paris qui condamna les appelants à payer les amendes.

Le duc de Penthièvre rétorque que l'ordonnance de 1669 oblige les usagers d'une même paroisse à marquer les animaux d'une même marque dont l'empreinte est mise au greffe et de mettre au col de leurs bestiaux des clochettes dont le son puisse avertir.

Les habitants furent déboutés par une sentence contradictoire de la Maîtrise. Chantereau ajoute:

"Le duc de Penthièvre chercha toujours à limiter le droit de pâturage, sachant tout le préjudice que les bêtes portent au bois" [sic].

D'autres conflits

Duma (1977) cite d'autres conflits:

"Durant l'année 1785, les gardes de la Maîtrise font cent-trente-deux rapports concernant ces délits".

Les paysans éprouvent alors des difficultés à nourrir leur bétail, les réserves de l'année précédente s'épuisent, la vaine pâture ne peut encore être pratiquée. Les délits de pâturage dans les bois connaissent un net accroissement durant les mois de juin et juillet. Les paysans se tournent vers les bois seigneuriaux. De véritables expéditions sont organisées. Tout le village emmène, en groupe, ses bêtes dans la forêt et les garde-chasses effectuent des saisies collectives.

Le 24 juin 1785 (1), le garde fait son rapport. Le matin, entre deux et six heures, il s'est rendu avec ses collègues dans plusieurs taillis. Ils ont trouvé successivement 34, 24 et 46 chevaux, puis 10 et 15 vaches.

Le 18 juin, 32 chevaux avaient été envoyés à la fourrière.

Le 26 juin, 14 chevaux sont saisis dans un taillis de deux arpents.

Le 5 juillet, ils saisissent 48 vaches... Ils décident de mettre en fourrière 1 bête par propriétaire... Un certain nombre de paysans tentent de s'y opposer en maniant le bâton avec vigueur. D'autres délits sont jugés par la Maîtrise des eaux et forêts; en 1784, dix-sept affaires sont jugées pour un total de 976 livres, de 10 livres pour un fagot de bois ramassé, à plus de 100 livres pour une tentative de braconnage.

J. Duma rapporte qu'à cette période la moyenne des exploitations était de 6 ha de terre.

Délits et condamnations

Duma (1995) analyse les registres de la maîtrise de Rambouillet conservés aux archives départementales. On peut

comparer les délits constatés par ces gardes aux condamnations dont les registres ont été conservés:

L'activité des gardes de Rambouillet (1779-1788)								
Nature du délit	1779		1782		1785		1788	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Pâturage	59	40,7	52	43,7	46	35,9	28	28,0
Vol de bois	28	19,3	20	16,8	23	18,0	26	26,0
Braconnage	4	2,8	4	3,4	12	9,4	12	12,0
Voiturage	32	22,1	16	13,4	31	24,2	12	12,0
Gestion forêt	17	11,7	24	20,2	10	7,8	18	18,0
Divers	5	3,4	3	2,5	6	4,7	3	4,0
Total	149		119		128		99	

1) En 1783, le volcan islandais Laki entraînait en éruption et

provoquait un nuage tel qu'il provoqua une catastrophe climatique grave dans les années qui précédèrent la Révolution française.

Pour	30%	du au pâturage
	34%	couper du bois vert ou mort sur les arbres à la serpe;
	11%	du au braconnage;
	3%	ramassage d'herbe;
	3%	ramassage de glands (1)

L'activité de la justice de Rambouillet (1779-1788) (2):

Motif de la condamnation	1779		1782		1785		1788	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Pâturage	35	56,4	6	30,0	4	19,0	1	8,3
Vol de bois	12	19,4	9	45,0	8	38,1	9	75,1
Braconnage	2	3,2	0	0,0	0	0,0	1	8,3
Voiturage	12	19,4	4	20,0	8	38,1	0	0,0
Gestion forêt	0	0,0	1	5,0	1	4,8	0	0,0
Divers	1	1,6	0	0,0	0	0,0	1	8,3
Total	62		20		21		12	

Ainsi, sur ces quatre années, sur 185 délits relevés par les gardes, 46 ont fait l'objet de condamnations (soit 24%). Pour les vols de bois, sur 97 délits observés, 38 ont été suivis de condamnations (soit 39%). En ce qui concerne le braconnage, sur 32 délits, seulement 3 ont été suivis de

condamnations (soit 9%).

Sans doute les condamnations pour braconnage étaient-elles beaucoup plus dures que celles données pour un délit de pâturage ou un vol de bois, et peut-être les gardes répugnaient-ils à montrer une trop grande sévérité?

Les animaux et les pâtres

Les exploitations agricoles étaient de petite taille. Duma mentionne une surface moyenne de 6 hectares. Ces petits cultivateurs vivaient en autarcie et ne possédaient qu'une vache. Les chevaux étaient rares et ceux-ci étaient surtout ceux qui étaient utilisés en forêt pour les transports de bois. Les petits agriculteurs utilisaient surtout les ânes pour le bât.

Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur les animaux entretenus par ces petits agriculteurs. Ces animaux

étaient probablement de races locales, normande ou mancelle. Sans doute étaient-ils achetés à des marchands sur les foires locales.

Ces agriculteurs ne pouvaient conduire eux-mêmes leurs animaux en forêt. Ils étaient confiés au pâtre communal.

Les bêtes étaient marquées sur la cuisse au fer rouge et devaient être munis de clochettes.

Autres produits provenant de la forêt

Le 30 octobre 1833, un rapport au préfet, sans précision de provenance, nous précise qu'il faut empêcher le prélèvement de bruyères car il y a destruction des sols. Cependant on peut autoriser:

- 1° - l'enlèvement de terre franche
- 2° - de marne
- 3° - de terre de bruyère, un tombereau moyen fait environ 1,5 m³.

4° - l'enlèvement d'herbes sèches, pas l'herbe sèche des taillis de moins de six ans car il y a des jeunes pousses.

Bruyères, feuilles sèches, mousses - prix 1 fr. ou une journée de travail de terrasse / 100 bottes d'herbe, poids de 12 ou 15 livres.

5° - bois mort, trois jours par semaine, mais pas de serpes ni de serpettes, mais de simples faucilles ou crochets de

bois.

Les herbes étaient utilisées pour l'alimentation des animaux et les bruyères pour la constitution des litières (et autres usages, comme, probablement, la fabrication de clôtures et de balais).

Au Perray, le 10 novembre 1833, une délibération du conseil municipal autorise les indigents de couper du bois mort avec serpettes, faucilles, le bois mort doit être porté à dos, ne pas se servir de bestiaux ou de charrettes.

La production de charbon de bois en forêt de Rambouillet a été notable. Nous le constatons à plusieurs niveaux; les chevaux signalés de débardage pour le bois, mais aussi pour les charbonniers. Précisons que le bois était utilisé pour le chauffage du four des boulangers et que les chevaux liés à cette activité étaient petits, environ 1,30 m au garrot, le mot qui les désignait était le qualificatif de "bidet". Il n'est jamais évoqué de débardage de troncs d'arbres.

En ce qui concerne le bois commercialisé, on signale, par exemple en 1831, 100000 fagots marchands.

La même année, nous avons noté 8000 bottes de foin et 40000 bottes de bruyère. Celle-ci était utilisée soit pour la fabrication de balais pour une partie, soit comme combustible pour le reste.

1) Il est intéressant de noter que dans nos recherches bibliographiques, nous n'avons pas trouvé mention de porcs dans la forêt de Rambouillet. On peut envisager que les glands servaient à l'alimentation des bovins.

2) D'après Duma, 1977 et 1995; Archives départementales des Yvelines.

1841 -	Extraction de pierres
	4 tombereaux de terre de bruyère
	Extraction de marne
1843 -	100 jeunes sauvageons, 5 cts le sauvageon
1844 -	400 sauvageons haute tige
	10 000 plants de chêne, châtaignier, bouleau
	4000 plants de bouleau
	Terre de bruyère en forêt de St Léger
	4000 bouleaux + 25 000
1845 -	8000 plants de bouleau
1852 -	Sable et pierres
1873 -	Pavés
1889 -	Pierres à bâtir
1902 -	Extraction de matériaux
	107 m de pierres
	Bois de bourdaine (1)

Il faut ajouter à ces produits d'autres végétaux à usage animal. Dans les délibérations des conseils municipaux, on trouve en 1893, à Tarte-Gaudran, et en 1911, à Bourdonné, deux années de grande sécheresse, qu'autorisation est donnée aux paysans d'aller en forêt récolter des mousses pour nourrir les vaches, et des genêts et fougères pour leur litière.

Conclusion

La forêt de Rambouillet a toujours été utilisée pour le pâturage des animaux du moyen-âge aux années 1840 de manière régulière, puis dans les années de sécheresse.

Le code forestier du 31 juillet 1837 retire normalement le droit de pâturage. Les animaux y pâturant ne sont jamais décrits, sauf pour les chevaux, grands ou petits. Il y a très peu d'ovins signalés, jamais de caprins et les volailles dans les conditions citées plus haut.

De nombreux prélèvements y sont effectués: bien sûr le bois, la bruyère, la marne, la terre tourbeuse, la pierre pour la construction, grès ou meulière, le sable dans les zones à bruyères.

L'utilisation de la forêt a été supportée de la part des forestiers puis vilipendée à partir de 1820 – 1840.

La misère des habitants riverains est très souvent signalée. La forêt a été un lieu de survie avec le pâturage des animaux appartenant aux indigents avec le prélèvement de combustible.

L'activité charbonnière a été d'une certaine intensité en forêt de Rambouillet, mais les documents consultés ne permettent pas de la quantifier.

Les derniers troupeaux ont disparu de la forêt dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Bibliographie

- BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, 1737, *Dictionnaire géographique et critique*, Gosse, Hondt, La Haye.
- CHANTEREAU (D.), 1971, *L'exploitation de la forêt de Rambouillet au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise, directeur P. Goubert.
- DUMA (Jean), 1977, *Recherches sur le duché-pairie de Rambouillet au XVIIIe siècle*, thèse de 3^e cycle en histoire, maître de thèse, P. Goubert.
- DUMA (Jean), 1995, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793)*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- LEFEBVRE (Raymond), BOURGENOT (Louis), GRAND-MESNIL (Marie-Noële), BADRE (Louis), etc., 1987, *Les eaux et forêts: du 12^e au 20^e siècle*, CNRS, Paris.
- Archives départementales des Yvelines à partir des documents:

P/ Eaux et Forêts

Droits d'usage - Mariaux 66, 67, 68

1) NDLR: le bois de bourdaine servait à faire du charbon de bois utilisé à la fabrication de poudre noire.

L'ANIMAL DOMESTIQUE DANS LA FORÊT – LES VOSGES

Jean Sébastien LAUMOND⁽¹⁾

Résumé: De toute évidence, lorsque l'on se plonge dans les récits anciens, on comprend rapidement l'interaction forte qu'il existe entre l'animal domestique et le Massif des Vosges.

L'animal domestique est plus que présent sur le Massif des Vosges. Outre sa fonction de production de produits carnés et lactés, il a, au fil du temps, contribué à forger une identité au territoire, à souder et à stabiliser des populations que ce soit dans les vallées ou sur les chaumes.

En ce qui concerne le binôme *Animal domestique* et *Forêt* et ses interactions sur le Massif des Vosges, on ne peut pas affirmer qu'il y ait eu une réelle symbiose!! Les activités humaines qui ont scellées l'animal comme pilier d'un développement économique agricole et pastoral ont eu un impact fort sur la place de la forêt sur le Massif. En effet, au cours du temps, on constate que, dès le début du Moyen Age, l'élevage occupe une place importante et conduit les populations à "déforester" puis à "défricher" au détriment de la forêt. L'usage de la forêt comme réservoir "fourrager" pour l'animal est peut être quasiment pas présent.

La dynamique "pastorale" régresse fortement au cours du 20^{ème} siècle (surtout lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale); l'exode rural est importante entre les deux guerres et les conséquences sont visibles sur le paysage: retour en force de la friche et la forêt; activité agricole en net recul! La forêt revient en force et va jusqu'à occuper plus de 70 % du territoire dans les années 1990.

Depuis plus de trente ans, les acteurs du Massif des Vosges se sont mobilisés pour remettre au cœur du Massif, l'animal et les hommes qui s'en occupent afin de rétablir les équilibres entre la forêt et les espaces agricoles, de développer des produits de qualité et de produire des paysages de haute qualité environnementale.

Aucun d'entre nous n'ignore, par exemple, le rôle majeur de la race bovine Vosgienne, que ce soit dans la mise en œuvre de l'AOC "Munster" en 1969, ou plus récemment, en 2012, avec la mise en œuvre de la marque "Race Bovine Vosgienne" (<http://www.racevosgienne.com/>). C'est un exemple de dynamiques agricoles, soutenues par les Collectivités Territoriales, l'Etat en partenariat avec les professionnels agricoles et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui ont un impact significatif sur le paysage du Massif.

De même, le territoire de la Vallée de la Bruche fait figure de modèle: il est l'un des premiers à s'être engagé dans ces démarches de reconquête paysagère dès les années 1990. Aujourd'hui, c'est un territoire qui porte une réelle politique paysagère et agricole qui se veut associer les agriculteurs, les forestiers, les habitants,... pour construire un projet de territoire partagé.

Nul doute que "Animal domestique" et "Forêt" sont encore amenés dans les prochaines années à se heurter, se côtoyer, s'enlacer pour le bonheur des gens du Massif des Vosges!

La présentation a pour objet de donner un aperçu de la situation de "l'animal domestique dans la forêt", au regard du sujet développé, sur les régions tempérées et plus particulièrement sur le Massif des Vosges.

La présentation se scinde en deux chapitres:

- L'animal domestique sur le Massif des Vosges à partir de document bibliographique. L'approche a permis de donner des éléments à partir du moyen-âge jusqu'à nos

jours. Elle ne se veut pas totalement exhaustive et mériterait bien évidemment un travail plus approfondi.

- Présentation de la politique paysagère intercommunale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et son impact sur la dynamique agricole et la place de l'animal domestique sur un territoire dont le taux de boisement dépasse 75 %.

L'animal domestique sur le Massif des Vosges

Petit retour historique

Avant le septième siècle, le massif vosgien était une contrée sauvage recouverte de forêts où l'on pouvait trouver loups, ours et aurochs.

Ce sont des communautés monastiques qui, les premières, colonisèrent les vallées des deux versants du massif et s'y établirent à partir du VII^{ème} siècle.

Exemple: Vers 660, une de ces communautés s'installa dans l'actuelle vallée de Munster, et fut à l'origine

d'une intense activité humaine.

L'élevage était une activité importante, et ce sont certainement les moines, originaires d'Irlande, qui apprirent aux éleveurs une technique de transformation fromagère.

La première mention actuellement connue dans les archives de la ville de Munster concernant la production de fromage remonte à 1339.

La forte pression démographique dans les vallées au Moyen-Age obligeait les agriculteurs à chercher de nouvelles terres à cultiver et fait progresser l'exploitation agricole et pastorale jusqu'aux sommets, les hautes

1) Communauté de communes Vallée de la Bruche, 114, Grand Rue, 67130 Schirmeck, courriel: js.laumont@valleedelabruche.fr

chaumes, mais également sur le versant lorrain, beaucoup moins peuplé.

La guerre de Trente Ans au XVII^{ème} siècle fut à l'origine d'importantes pertes humaines et animales, ce qui diminua fortement le développement de l'activité pastorale. À la fin de la guerre, l'activité pastorale connut son âge d'or pour tout le massif.

La remise en place de la frontière franco-allemande en 1870 ne perturba pas l'activité des marcaires, qui continuèrent à monter leur cheptel sur les pâturages d'altitude.

Le *marcaire* (de l'alsacien "*malker*" qui signifie trayeur) exploite et entretient les hautes chaumes du Massif des Vosges après les avoir défrichées. Ce sont les *marcaires* alsaciens qui ont conquis les premiers les Hautes-Vosges en y apportant leur langue, tradition et coutume.

Le *marcaire* est donc un fermier de montagne qui pratique la transhumance et qui exploite un troupeau de

vaches laitières pour la fabrication de fromages et notamment du fameux Munster. Chaque année, de début juin à fin octobre (en fonction du temps), les troupeaux quittent les exploitations de fond de vallée pour prendre leur quartier d'été sur les hautes chaumes, dans la *marcairie* ("*d'Malkerei*").

Aujourd'hui, ces *marcaires*, qui sont devenus pour la plupart des fermiers-aubergistes, sont les garants des traditions ancestrales.

Dans le pays welche et le département des Vosges, les fermiers étaient généralement sédentaires. Généralement, les femmes s'occupaient de la transformation du lait. L'éleveur s'occupait lui du troupeau, de la traite, puis vidait le lait dans le chaudron afin que sa femme puisse le travailler. Le lait était alors transformé après chaque traite.

Cette séparation culturelle nette entre les deux côtés de la frontière linguistique s'efface peu à peu avec le temps!



Extrait "Etude sur l'économie rurale de l'Alsace – 1869":

"La région des montagnes est le domaine presque exclusif des forêts; le hêtre y croit à l'altitude la plus grande, à 1000 et à 1100 m; plus bas c'est le hêtre associé au sapin; puis les pins et diverses essences feuillus dont se composent ces magnifiques forêts, qui couvrent presque sans interruption, les cimes et les flancs de la chaîne des Vosges.

C'est seulement dans les vallées que cette immense nappe de verdure, à laquelle le pin, le hêtre, le chêne et le sapin donnent des tons tantôt sombres, tantôt clairs et gais, est interrompue pour faire place à de luxuriantes prairies où serpentent, comme des filets d'argent, de nombreux et gracieux cours d'eau. ... Dans les vallées plus étendues, plus privilégiées, où le sol est meilleur, l'industrie laitière est pratiquée avec succès et livre au commerce des fromages estimés"



Extrait "L'Alsace Le Pays et ses Habitants – 1906":

"Autrefois toute la surface de nos montagnes était boisée, car on rencontre partout au milieu des pâturages, maintenant dénudés, des souches de sapins et de hêtres indiquant par leurs dimensions des arbres de la plus belle venue. Pourquoi ces arbres ont-ils disparu sur les hautes cimes? Les habitudes et les mœurs de nos campagnards l'expliquent suffisamment. Les bois des cimes gazonnées ont été détruits en vue des pâturages. Une fois détruits, le froid, les vents, la neige entravent leur relèvement ou leur reproduction. Tandis que les forestiers proclament les avantages du reboisement, la population pastorale des vallées s'efforce d'augmenter l'étendue des pâturages ou s'obstine à maintenir opiniâtement à l'état de pâture les terrains dégarnis de bois."

Par contre, la guerre de 1914-1918 dévasta la montagne vosgienne qui fut transformée en champs de bataille, recouverte de barbelés, de tranchées et d'abris bétonnés.

L'économie pastorale ne retrouva plus sa prospérité passée, et même si la seconde Guerre Mondiale n'eut pas les mêmes effets destructeurs, l'exode rural qui la suivit eut pour effet un abandon des zones difficiles

d'accès, une dégradation des pâturages, une menace d'extinction de la race bovine vosgienne et une dévalorisation de la vie traditionnelle.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'un plan de sauvegarde des activités traditionnelles sera mis en place par les régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine afin que l'activité pastorale puisse garder sa place dans le massif (Dietrich, 1987).

Zoom à travers le prisme du parc naturel regional des Ballons des Vosges

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges offre une vaste palette de milieux naturels. À lui seul, le massif forestier couvre les deux tiers du territoire. Pour autant, le Parc est riche d'une multitude d'autres milieux. Les Hautes Chaumes (prairies d'altitude), les tourbières,

les cirques glaciaires, les falaises rocheuses, les éboulis, les lacs et autres rivières s'entremêlent dans une rare harmonie.

Les forêts du Parc s'organisent principalement selon un étagement d'origine climatique: les forêts

feuillues en piémont, la forêt mélangée de sapin et de hêtre sur les versants et sur les parties sommitales au climat subalpin: une forêt feuillues dominées par le hêtre.

Près de 5000 hectares de landes et de pelouses, connues localement sous le nom de hautes chaumes, couvrent les principaux sommets des Hautes-Vosges. Au-dessus de 1000 mètres, le climat de la grande crête est exceptionnellement rude.

Ces chaumes n'ont rien de naturelles: des forêts claires couvraient les sommets. Ces derniers siècles ont été riches en défrichements successifs parfois même sur des versants escarpés. Ces hautes chaumes accueillent: Myrtille, Callune, Pulsatile blanche, Arnica, Pensée des Vosges ou encore Fenouil des Alpes. Ces conditions climatiques et cette relation homme et nature sur plusieurs millénaires offrent des milieux naturels uniques en Europe.



Dynamique agricole sur le massif

Depuis plusieurs années, la gestion des paysages en zone de montagne a fait l'objet de politiques spécifiques et de soutiens importants. Ces actions se sont appuyées sur la participation active des agriculteurs, ces derniers

réalisant les travaux de remise en état des terrains en friche et s'engageant, au travers de contrats, à entretenir ces terrains en préservant la richesse environnementale (faune, flore) de leurs milieux.

En Bref...

- Des petites exploitations caractérisées par un fort taux de pluriactivité, aux effectifs en constante diminution
- Des activités d'élevage prédominantes, souvent valorisées par la transformation et les circuits courts
- Des préoccupations liées à la transmission des exploitations, à des bilans fourragers déficitaires ou encore à la collecte du lait
- Une participation exceptionnelle des agriculteurs aux politiques de soutien à la gestion des paysages

Politique paysagère et animal domestique dans la vallée de la Bruche

Trente années de politique paysagère inscrites au cœur d'un projet de développement local qui ont permis de replacer l'animal et l'homme au cœur du processus de gestion des milieux naturels

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

« L'accueil est dans notre nature »

Une politique de développement local qui a confortée la place de l'animal domestique et a considérée les hommes qui s'en occupent

Bruche

« L'accueil est dans notre nature »

26 Communes
22 000 Habitants
300 Km²

De la prise de conscience à l'action

La Vallée de la Bruche, un territoire façonné au fil du temps par la présence d'une double activité d'ouvriers-paysans, qui a longtemps bénéficié d'un paysage "jardiné et léché" où la moindre parcelle était valorisée.

Le délitement du tissu industriel textile fin des années 1960 a contraint les ouvriers à chercher du travail à l'extérieur et à abandonner l'activité agricole. Les effets sur le paysage n'ont pas tardé à se faire ressentir: abandon des terres les plus éloignées, plantations importantes de résineux sur les anciens prés, dynamique de friches herbacées puis arborées autour et au sein même des villages...

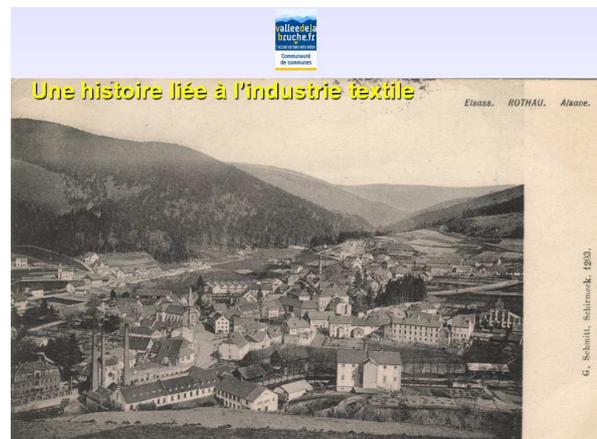
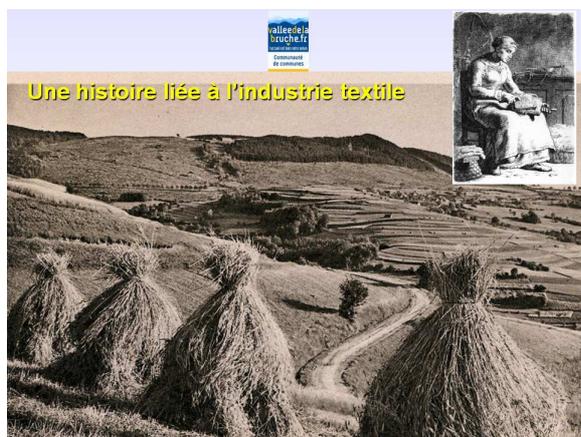
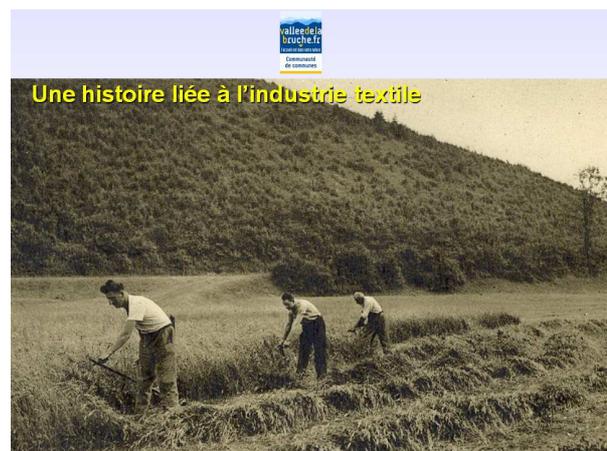
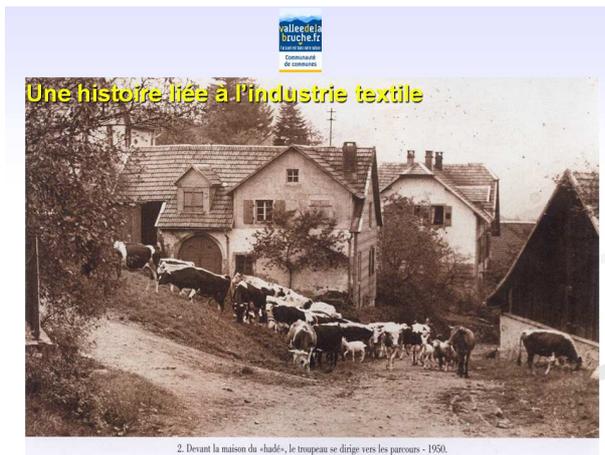
Bref, un paysage qui se ferme, une économie en perte de vitesse, des gens qui ne se voient plus et comme partout ailleurs, "quand on ne se voit plus, on ne se parle plus et de fait, on n'est plus à même de construire des projets ensemble" tient à faire remarquer Pierre GRANDADAM, président de la CCVB.

"Quand j'ai été recruté en 1990, on m'a chargé de construire une démarche autour d'un plan de paysage avec pour mission de "redonner de la lumière à la vallée" et surtout, d'associer un maximum d'acteurs (habitants, propriétaires, élus, agriculteurs, ...) afin de sortir de cette

spirale négative" précise Jean-Sébastien Laumond, chargé de mission paysage et environnement au sein de la CCVB.

Concrètement, cela s'est traduit par la reconquête de terres abandonnées (500 ha de terres communales, 500 ha de terres privées), la suppression de boisements qui dénaturent les paysages et les berges des ruisseaux à travers des opérations communales et la création de 23 (AFP) associations foncières pastorales (regroupant plus de 3600 parcelles appartenant à plus de 1600 propriétaires), l'acquisition de parcelles par les communes, la préservation de sites naturels inscrits ou non en sites Natura 2000, la création de deux fermes-relais agricoles pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales en partenariat direct avec les professionnels agricoles, ...

Petit à petit, le fond de vallée principal s'ouvre mais aussi les vallées secondaires, les villages se dévoilent, les prairies verdoyantes prennent le pas sur les friches, les méandres de la Bruche réapparaissent. **Les vaches, moutons, chèvres et autres herbivores paissent** et nous font découvrir un paysage de montagne de grande qualité dont les acteurs principaux, les agriculteurs, ont vu leurs effectifs augmenter et leur population rajeunir depuis 1980.





L'outil AFP pour une gestion à long terme

La démarche de réouverture paysagère a commencé avec quelques AFP. Ces premières expérimentations ont conforté l'intérêt de la démarche qui a amélioré le cadre de vie et a permis aux habitants d'avoir plus de lumière et d'ouverture. Le champ d'action a ensuite été élargi au-delà de l'aménagement foncier à travers un outil de projet intercommunal: une étude paysagère globale déclinée dans les communes volontaires.

Les AFP sont devenues des outils du plan de paysage, qui confortent la dynamique agricole. De nombreuses actions accompagnent ces réouvertures de paysage pour permettre leur gestion dans la durée: installation de troupeaux communaux pour l'entretien, fermes-relais, valorisation du bois coupé (bois d'œuvre ou de chauffage), aide à l'achat de terrains pour les communes, création d'espaces publics et de chemins dans les pâturages, réglementation de boisements...

Cette action engagée il y a trente ans se poursuit. Elle a rempli ses objectifs de qualité de cadre de vie, de

développement de l'économie locale, de tourisme et d'environnement. De nombreuses espèces animales et végétales réapparaissent dans le territoire, mettant en évidence les liens entre qualité des paysages, qualité du cadre de vie et qualité de l'environnement.

Par ailleurs, les espaces agricoles situés en limite de bourg, c'est-à-dire les plus fragiles, sont préservés de l'urbanisation. Les AFP et leur gestion liée à une économie locale donnent une force et une légitimité pour maintenir ces espaces ouverts et entretenus.

L'outil AFP, à l'origine envisagé sous l'angle foncier et agricole, puis pour améliorer le cadre de vie, devient aujourd'hui un outil d'urbanisme car il permet de contenir le développement urbain. Pour que ces espaces maintenant ouverts ne soient pas à nouveau convoités par l'urbanisation à moyen terme et pour permettre à la vallée de se développer, il s'agit maintenant de travailler sur la densification du tissu urbain existant à l'échelle de la vallée.

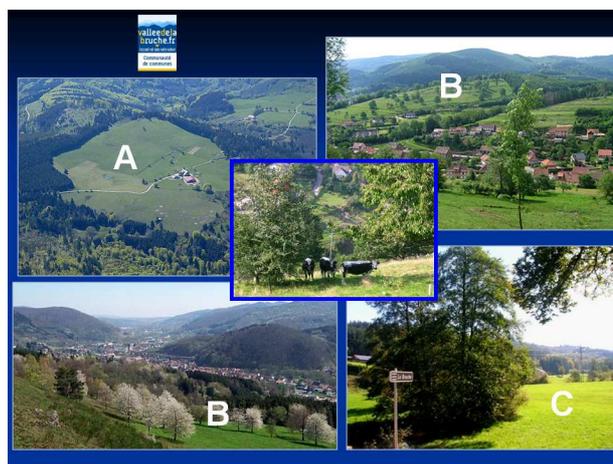
Où ont été portées les actions ?

A PRAIRIES D'ALTITUDE:
Milieux naturels typiques – certains prairies ont un caractère environnemental original. (Ex: la chaume du Champ du Feu).
Usage antérieur : pâture des troupeaux collectifs conduits par le «Hayde».
Usage actuel : essentiellement pâture
Nature de la propriété : publique.

B PRAIRIES DE TERRASSES ou de PLATEAUX:
Milieux riches en espèces végétales.
Usage antérieur : ces secteurs étaient dédiés à la culture : céréales, pommes de terre.
Usage actuel : essentiellement fauche – usage de pâture à proximité des exploitations ou en fin de saison.
Nature de la propriété : privée.

C PRAIRIES DE FOND DE VALLEE:
Milieux riches en espèces végétales.
Usage antérieur : Réserve à la fauche et envoyée régulièrement pour assurer une, deux à trois récoltes annuelles.
Usage actuel : essentiellement fauche.
Nature de la propriété : privée.

Ban de la Roche - Vue aérienne 2000



L'agriculture de montagne et l'animal domestique

On constate une dynamique agricole confortée avec un rajeunissement et une augmentation significative du nombre d'actifs agricoles.

Par ailleurs, les consommateurs locaux disposent désormais d'une offre des produits agricoles de qualité et diversifiés:

- Produits laitiers (Munster, Bargkass, chèvres ...)
- Produits carnés (viande bovine, ovine, porcine, charcuterie)
- Petits fruits (bluets, framboises, groseilles), miel,

vin, escargots, fruits, légumes, plantes aromatiques ...

Ainsi, le secteur de l'élevage se trouve renforcé avec ce système d'exploitation établi sur une alimentation des troupeaux à base essentiellement d'herbe, garant de la préservation de paysages de qualité et des points de vues retrouvés. L'animal domestique contribue à maintenir un équilibre entre espaces forestiers et espaces ouverts et ceci dans un contexte où la forêt domine (taux > à 75%) au sens propre comme au sens figuré!



Fédération, Jean-Pierre, Jules et Jean-Baptiste GAST / SABLES



Jean-Louis SCHWEICKER / BELLEFOSSE



Un courant de renouveau est né dans la vallée

Maintenir dans nos vallées une agriculture de montagne dynamique qui nous offre des prairies et des paysages de qualité et de bons produits locaux est un objectif de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche depuis plus de 30 ans.

C'est une reconversion dans laquelle tous les acteurs agricoles ont trouvé leur place, ont su s'impliquer, en écoutant, en s'associant, en agissant. Les résultats en terme de dynamique économique sont visibles à travers la

reconquête de nos paysages. Les jeunes agriculteurs se sont installés et le nombre d'actifs agricoles a été multiplié par 2 en 25 ans.

Dans la vallée de la Bruche, des élus, des agriculteurs, des citoyens ont montré qu'avec de l'intelligence, du cœur et une volonté collective, on pouvait préserver l'environnement et la biodiversité, valoriser les ressources du territoire et promouvoir une activité agricole de qualité.

Bibliographie:

Extrait de "L'AALRM A LU POUR VOUS - Mai 2010"

La conquête des Hautes-Chaumes par les marcaires (1) de la vallée de Munster

Sources: Gérard LESER, vice président de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace dans le n° 10/1995 de Dialogues Transvosgiens et Marcaires d'hier-Fermiers d'aujourd'hui' (Ed. du Rhin - 68100 Mulhouse - 1991).

Synthèse et notes: André RICHARD

Extrait "Etude sur l'économie rurale de l'Alsace - 1869"

Messieurs E. TISSERAND (Directeur des établissements agricoles de la Couronne) et L; LEFEBURE (Membre du Conseil Général du Haut-Rhin):

"La région des montagnes

Extrait "L'Alsace, Le Pays et ses Habitants - 1906"

Monsieur Charles GRAD (membre correspondant de l'Institut, Ancien député au Reichstag):

Extrait "Hautes chaumes et prairies montagnardes"

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - PNRBV - novembre 2005

Natura 2000 - Catalogue des habitats naturels d'intérêt communautaire

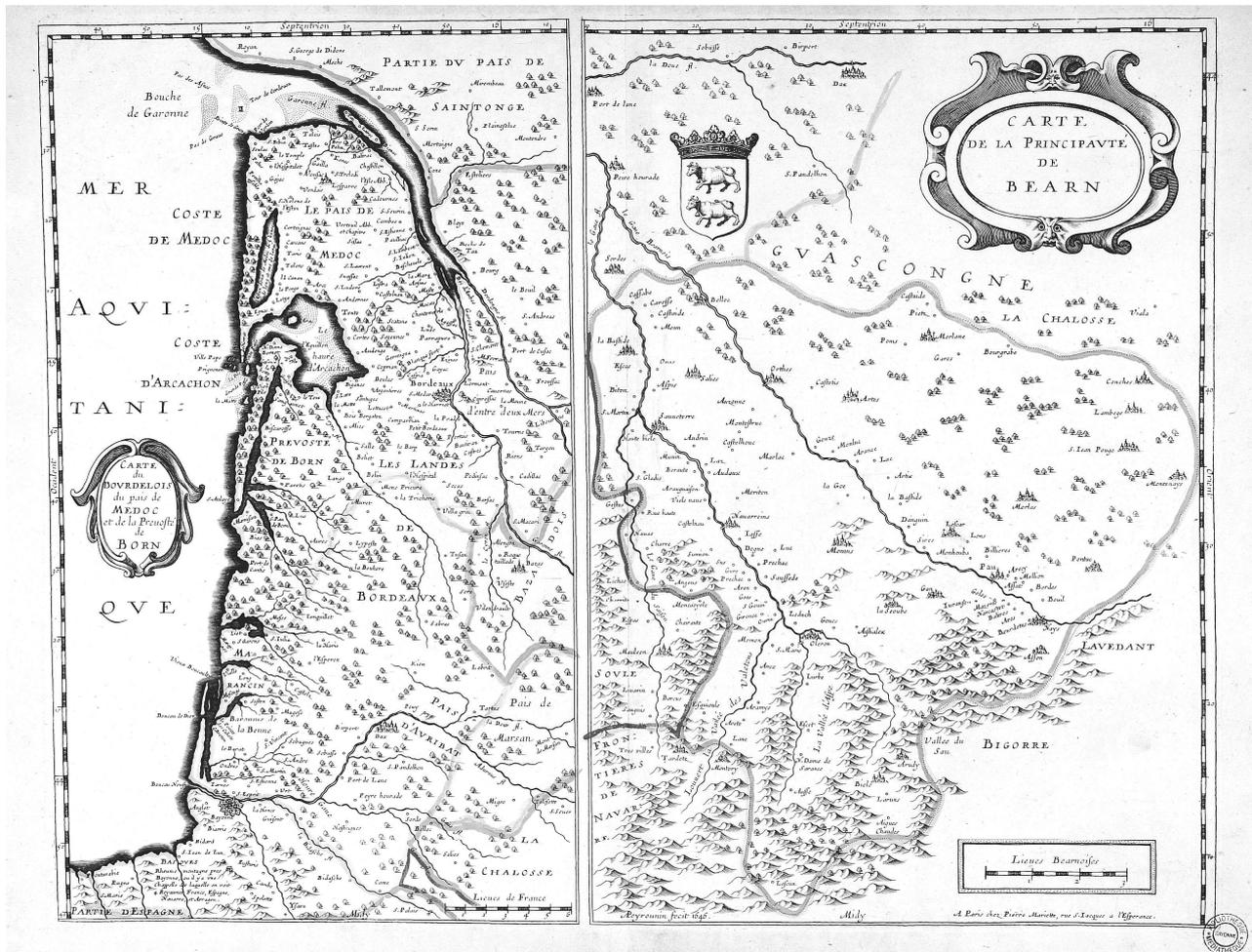
Extrait "Note de synthèse- Politique paysagère intercommunale de la Vallée de la Bruche - Novembre 2015"

Monsieur Pierre GRANDADAM - Président- Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Monsieur Jean Sébastien LAUMOND - Chargé mission paysage et environnement - Communauté de communes de la Vallée de la Bruche



Carte n°1: Territoire des Landes de Gascogne (source: wikipedia.org/wiki/Landes_de_Gascogne).



Carte n°2: Carte des Landes de Bordeaux, de Gascogne et de la principauté du Béarn-Peyrounin 1646

TROUPEAUX ET PASTORALISME DANS LES LANDES DE GASCOGNE. PRATIQUES D'HIER ET PROJETS POUR L'AVENIR.

Régis RIBEREAU-GAYON⁽¹⁾

Résumé: Les Landes de Gascogne, vaste zone sablonneuse d'1,2 million d'hectares, furent longtemps dédiées à l'élevage des moutons landais, une population locale particulièrement rustique. La production du fumier de moutons était indispensable pour la valorisation des terres et des cultures sur ce sol pauvre. Le mouton a ainsi été, durant des siècles, le moteur principal de la vie économique et du développement démographique de ce territoire. Les zones côtières, marais, dunes et forêts, ont également abrité des groupes de bovins totalement sauvages, appelés vaches "marines", qui, à la différence du bétail domestique, n'était pas exploité par l'Homme, hormis quelques prélèvements par la chasse ou le piégeage.

L'obligation de mise en culture des landes communales et la plantation des pins, imposées à partir de 1857, a entraîné la disparition rapide de l'élevage et des troupeaux de moutons avec un bouleversement social, économique et paysager. Le nombre de mouton landais est passé, en moins d'un siècle, de plus d'un million de têtes à quelques centaines au milieu du XX^{ème} siècle. Très peu d'entre eux ont pu être ensuite retrouvés, permettant malgré tout de sauver la race. Les bovins sauvages, incompatibles avec les plantations de pins et la modernisation, ont été éliminés dans le courant du XX^{ème} siècle. Quelques animaux issus du dernier groupe de bovins sauvages ont été retrouvés puis conservés dans des espaces naturels.

Aujourd'hui, les Landes de Gascogne, entre Gironde et Landes, accueillent plusieurs projets de pastoralisme extensif en forêt de pins ou forêt mixte du littoral. En s'appuyant sur les races anciennes autochtones, moutons landais et vaches marines, des pratiques nouvelles de gestion écopastorale et d'éco-élevage ont vu le jour, avec à la clef des micro filières de production.

Depuis plus de 25 ans, un troupeau de vaches marines vit dans la forêt et les marais de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau (Lacanau, Gironde) avec comme mission la gestion écologique et le contrôle de la végétation. Son impact est fortement positif sur la faune et la flore sauvage. A la suite de cette expérience, plusieurs autres sites accueillent également des vaches marines.

Dans le Médoc, à l'est de Bordeaux, un troupeau de 400 moutons landais et chèvres de Pyrénées, assurent l'entretien du sous bois de pins dans un massif forestier d'un millier d'hectares. Le suivi scientifique de cette opération a montré une réduction significative de la hauteur de la végétation après le passage du troupeau. Les bruyères, arbustes et graminées sont abondamment consommés mais le résultat le plus étonnant concerne le broutage très intensif des ajoncs en période hivernale ce qui limite leur prolifération. L'ajonc est une plante invasive, fortement défensive par ses épines et très inflammable qui rend les sous bois impenétrables et très vulnérables au risque d'incendie.

La surface considérable de la forêt de pins dans la région Aquitaine laisse entrevoir des perspectives de démultiplication de ces expériences de sylvo-pastoralisme conduites avec des races locales adaptées à des conditions de vie très sélectives du sous-bois des forêts de pins.

Mots clefs: Landes de Gascogne, pastoralisme, forêt de pins, mouton landais, vaches marines,

Les Landes de Gascogne constituent un territoire vaste et original sur le plan géologique et géographique dans lequel l'histoire des Hommes est intimement liée au bétail qui y prospérait en grand nombre. Cette histoire s'est brutalement interrompue à la fin du XIX^{ème} siècle avec le recours massif à la culture du pin maritime, entraînant la disparition totale du pastoralisme aux cours du XX^{ème} siècle.

L'étude des pratiques pastorales anciennes apporte un éclairage pour tous ceux qui s'intéressent à ces

aspects historiques mais elle est également très utile, à une époque où les rapports à la nature ont beaucoup évolué, pour concevoir une approche différente de l'élevage extensif et mettre en œuvre des pratiques nouvelles de gestion écopastorale ou d'éco-élevage.

Ainsi, après avoir évoqué quelques aspects de l'histoire récente des races qui vivaient dans les Landes de Gascogne, nous verrons comment, en s'appuyant sur les mêmes races, sauvées in extremis de l'extinction, des projets modernes et innovants voient le jour.

Aspects historiques des Landes et du pastoralisme

La géographie

Les Landes de Gascogne couvrent un territoire sablonneux de 1,2 M ha, de forme triangulaire, bordé à l'Est par la côte Atlantique sur environ 220 km de la pointe Grave à l'embouchure de l'Adour (carte n°1). Elles

concernent majoritairement les départements de Gironde (500000 ha) et des Landes (600000 ha) ainsi qu'une partie du Lot-&-Garonne (100000 ha).

Le sol sableux couvert d'humus, laisse assez régulièrement affleurer des couches d'argiles créant des retenues d'eau et zones humides. Il en a résulté un paysage dans lequel alternent des landes sèches et des landes humides, parsemées d'ilots de végétation diversifiés avec de nombreux feuillus.

1) Conservatoire des Races d'Aquitaine – Siège social: 6, rue Masséna- 33700 MERIGNAC - Courriel: r.riberEAU-gAYON@wanadoo.fr

Le long des rivières et ruisseaux, la végétation est parfois luxuriante au milieu des landes sableuses. Bordées de forêt galerie, elles ont longtemps constitué des zones très attractives pour les troupeaux. Il existe aussi de nombreux étangs et lacs formant un cordon le long de la côte, dont certains comptent parmi les plus grands de France (Hourtin 6000 ha) mais également une multitude

de petites "lagunes" (1) qui parsèment les landes.

Le faciès des landes est donc loin d'être uniforme comme cela fut longtemps affirmé, en particulier avant l'enrésinement, dans le but de dévaloriser les pratiques agro-pastorales traditionnelles et promouvoir la culture du pin.

L'évolution du paysage

Il semble que de longue date, Phéniciens, Romains puis Gaulois venaient y chercher la résine et la poix extraites des pins mais aussi le bois de chêne pour les charpentes navales, témoignant d'ailleurs de la diversité de la végétation. A l'époque de la Gaule romaine, Ausone (IV^{ème} siècle), écrivain, préfet des Gaules et proconsul de l'empereur Gratien, a lui-même fréquenté les grandes forêts du Bazadais. Dans ses écrits, il parle de la vie des habitants dans les forêts giboyeuses du Médoc et de celle des Boïens d'Arcachon qui produisent et vendent la résine et la poix.

Les cartes historiques successives montrent l'existence continue de boisements dans les Landes de Gascogne qui n'étaient donc pas constituées uniquement de zones désertiques ou marécageuses comme on le dit trop souvent (carte n°2). L'agriculture traditionnelle, et notamment l'élevage en libre parcours, y était très répandue et le nombre d'ovins, environ 1 million de têtes, était parmi les plus élevés de France. De plus, du bétail dit sauvage vivait dans les forêts et les dunes du littoral atlantique.

Ce n'est que tardivement que le faciès des landes a été radicalement modifié. Une loi de Napoléon III en 1857 imposa l'assèchement des landes communales, leur mise en culture au frais des communes et la vente des terrains pour être exploités économiquement par des propriétaires privés, ce qui a entraîné la disparition des troupeaux et de l'élevage. Incompatible avec les plantations de pins, la pratique de la vaine pâture a été

interdite, les bergers et leur troupeaux ont été chassés, le bétail sauvage des dunes a été abattu ou capturé. Bien qu'oubliée, l'opposition des populations locales a été forte pour résister à la privatisation des terres et aux plantations de pins qui ruinaient les ressources alimentaires locales. Des conflits et des révoltes paysannes se sont organisés, des collectifs de communes ont émis des protestations contre l'obligation de vendre leurs terres (Dupuy, 1996).

Dès le milieu du XX^{ème} siècle, les landes et leurs paysages immenses ont totalement disparu, remplacés par une vaste monoculture de pins dont le sous-bois est dominé par les bruyères, les ajoncs, la molinie et des petits feuillus qui repoussent régulièrement entre les débroussaillages sans parvenir à maturité. L'exploitation du pin se fait par coupe rase et inclus, de plus en plus souvent un labour complet des terres avant la plantation, ce qui supprime la végétation basse. Quelques espaces de landes humides et de marais sont encore présents mais sont le plus souvent inclus dans les espaces soumis au régime forestier. Aujourd'hui il subsiste de rares lambeaux de forêt de feuillus ou mixte notamment sur les dunes anciennes, quelques forêts humides et des forêts galerie le long des cours d'eau. Les espaces ouverts non boisés de lande sèche ou lande humide et les lagunes en eau non asséchées sont devenus rares.

C'est sur ces différents espaces abandonnés par le bétail depuis près de 150 ans que naissent aujourd'hui de nouvelles expériences de pastoralisme.

L'historique du pastoralisme

La présence d'élevage dans les Landes de Gascogne est évoquée dès le moyen âge. Au XII^{ème} siècle, il est rapporté que l'abbaye de la Teste possédait un troupeau de vaches qui vivaient en forêt (Sargos, 1973).

En 1277, Edouard, duc d'Aquitaine, fils du Roi d'Angleterre Henri III et futur roi lui-même, octroie la forêt de Biscarosse aux habitants comme bien collectif affranchi de droits féodaux avec le droit de pacage sur les dunes et forêts: "*paduenter leur bestial gros et menu, de faire cabane et faire ardoise, de faire gomme et résine, de semer bled, de planter vigne, ...*". Ce massif forestier deviendra la Forêt usagère de Biscarosse qui, progressivement rognée, perdra ses droits d'usage et deviendra une forêt domaniale dont il reste aujourd'hui environ 1000 ha plantés de pins.

En 1468, le Conte de Foix-Grailly donne des droits d'usage et de pacage aux habitants sur les landes et

forêts du Pays de Buch, sur plusieurs milliers d'hectares. Ce droit est donné à perpétuité sur les vacants et les landes, sauf "droit de reprise" si un habitant souhaite cultiver les terres (Sargos, 1973).

Une partie des droits d'usage ne s'est jamais éteinte. Il persiste encore de nos jours, non loin d'Arcachon, probablement l'unique "forêt usagère" de France d'une surface de 3000 ha, toujours soumise aux usages ancestraux qui sont partagés entre les propriétaires du sol et les ayant-droit des arbres.

Vers 1690, Claude MASSE, ingénieur et géographe, en charge de la cartographie du littoral d'Aquitaine, décrit, à l'occasion de ses voyages, le bétail dans les Landes de Gascogne (Masse, 1715). Il est l'un des premiers à préciser les caractères respectifs des deux types de bétail qui sont très différents:

- le bétail domestique constitué de moutons et chèvres en troupeaux qui appartiennent à des propriétaires et sont conduits par des pasteurs,

1) Terme régional qui désigne des lentilles d'eau douce retenues par l'argile parsemées dans les landes.

- les bovins sauvages, et parfois chevaux, qui vivent dans la forêt et les dunes, sans propriétaire et qui n'obéit à aucune règle: "*les Vaches et chevaux errants de temps immémorables se couchent où la nuit les prend*" (Masse, 1715).

En 1739, un rapport de l'intendant de la Généralité de Bordeaux, cite: "*les vaches sont tout à fait sauvages; leur instinct les porte à gagner les montagnes de sable qui sont au bord de la mer tout le long de la côte du Médoc, des pays de Buch, Born et Marensin. Ce bétail est toute l'année dehors et vit de l'herbe dans les petits vallons entre ces montagnes*" (Sargos, 1973).

En 1800, Brémontier, précurseur de la fixation des dunes par les plantations, dans son étude sur les dunes dit que "*Les troupeaux appartiennent aux communes; les bêtes sont absolument sauvages. On les tire à coup de fusil et les vend aux enchères*" (Ribereau-Gayon, 1996).

Ce mode d'exploitation décrit une pratique qui relève de la prédation plus que de l'élevage même si avec le temps, les choses ont ensuite évolué vers des captures d'animaux mieux organisées.

Ainsi, le bétail sauvage a donc été durablement présent dans les forêts côtières mais nous avons peu d'information sur le type d'animaux dont il s'agit précisément et qui a pu évoluer au fil du temps. Les bovins et chevaux sauvages ont été pourchassés et éliminés à partir de la fin du XIX^{ème} siècle et les derniers ont disparu dans le courant du XX^{ème} siècle, abattus pour la plupart,

parfois remplacés par des animaux en partie domestiqués (mise en place de cloches) qui ont conservé leur mode de vie pendant encore quelques décennies. Les animaux sauvages, se déplaçaient entre forêts et dunes où ils trouvaient une végétation très appétante et riche en minéraux. Ils y étaient d'ailleurs rejoints par des troupeaux domestiques qui effectuaient des déplacements dans un sens est-ouest pour gagner la côte et profiter de la végétation riche en sels minéraux. Un courrier de 1768 de M. de Marbotin signale que les paroisses plus éloignées du littoral venaient faire paître leurs troupeaux dans les dunes contre redevance (Sargos, 1973).

La plus ancienne archive photographique concernant les bovins sauvages à notre disposition date de 1898 et représente un taureau pris à partie par un équipage de chasse à courre sur les bords du lac d'Hourtin, en Gironde. Le récit de cette épopée est d'ailleurs instructif. Il témoigne du caractère éminemment sauvage de l'animal qui, débusqué par les chiens, charge les chasseurs, est poursuivi jusque dans le lac puis abattu à la dague. Il ne fait pas de doute que l'animal n'appartient pas au monde domestique et il est, déjà à cette époque, considéré comme le survivant de temps révolus (Sport universel illustré, 1898) (photo n° 1).

A partir du début du XX^{ème}, les écrits et photographies sur les moutons landais sont assez abondants mais beaucoup moins sur les vaches sauvages dites vaches marines qui ont vécu dans les forêts de Gironde et des Landes.

Une chasse au Taureau sauvage, par Charles-Edouard GEYNET

Le 14 janvier 1898, en forêt d'Hourtin, in *Sport universel illustré*. 12 mars 1898.

"Les chiens éventent un sanglier et tombent au beau milieu d'un troupeau de vaches sauvages. Le taureau se détache de la bande, charge chiens et cavaliers et va prendre l'eau à l'étang [d'Hourtin], charge le piqueur qu'il culbute. A ce moment, le conte Lahens attire son attention et est chargé à son tour mais grâce à l'allure de son cheval, il peut prendre de l'avance. L'animal retourne à l'eau suivi des chiens. Le conte Lahens se jette dans une barque et cherche à se rapprocher du taureau qui menace qui l'approche, poussant des mugissements terribles. Enfin, au comble de la fureur, il fait un bon furieux pour sauter dans la barque; à ce moment le conte Lahens, avec un sang-froid admirable, lui plonge sa dague entre les deux épaules. L'un des derniers taureaux sauvages de la forêt d'Hourtin avait vécu. La chasse avait duré en tout une heure et demi".

Les dernières populations de bovins sauvages

Un groupe de bovins sauvages vivait dans les forêts, marais et dunes de Gironde, entre Hourtin et le Porge, sur une cinquantaine de kilomètre de côte. Les derniers animaux ont été abattus près du lac d'Hourtin en 1930 par des agents du service des Eaux et forêts (Sargos, 1973).

Une autre population se trouvait au sud d'Arcachon, entre Gironde et Landes, en forêt de Biscarosse et autour du lac de Cazaux. Certains des animaux ont également été photographiés dans les années 1930-1940 sur les dunes et en forêt (photo n° 2). Durant la dernière guerre, plusieurs témoignages rapportent que les vaches sauvages ont fait l'objet de tirs par les troupes allemandes mais aussi de captures par des habitants pour se nourrir. Un troupeau sauvage a été photographié en 1943 entre les dunes et l'étang de Biscarosse (photo n°3). Après la guerre, nous retrouvons la trace d'un groupe

survivant photographié en 1948 vers Parentis (Landes), certains des animaux portaient des cloches, témoignage de leur capture et d'une domestication en cours (photos n°4 et 5).

Des enquêtes ont cependant montré que des vaches sauvages ont survécu au-delà de cette époque, dans un vaste terrain militaire de Biscarosse couvrant plus de 5000 ha de forêts et 25 km de côtes et de dunes. Après la guerre, ce territoire a été fermé au public et, selon des témoignages convergents, les vaches sauvages qui y vivaient ont été tirées au fusil jusqu'à leur disparition dans les années 1965-1970. Ces informations permettent de comprendre qu'il ait pu survivre, en bordure de ce terrain militaire, des animaux issus de cette population locale de vaches marines. C'est ainsi, que 15 à 20 ans après leur disparition présumée, un groupe de vaches marines domestiquées a été identifié en 1987, provenant d'une

propriété forestière proche du dernier territoire où elles avaient vécu. Ce troupeau est à l'origine de la population

de vaches marines qui a été ensuite reconstituée et sur laquelle nous reviendrons.

Les pratiques agro-pastorales anciennes

Domestique et sauvage, des relations à l'Homme différentes

Comme évoqué par Claude MASSE dès la fin du XVII^{ème} siècle, le bétail domestique et les troupeaux sauvages représentaient deux types d'animaux distincts avec des modes de vie et un rapport à l'Homme bien différents.

Les animaux sauvages vivent en dehors de la sphère d'activité humaine, au-delà des zones habités, dans les grandes landes, la forêt, les marais et les dunes. A la différence du bétail domestique, les animaux sauvages ne sont pas gérés par l'Homme et vivent dans les milieux éloignés et non exploités. Il s'agit essentiellement de bovins dits "marines" parce qu'ils fréquentent les marais et landes humides, et, parfois, de quelques chevaux des landes. Les animaux n'ont pas de propriétaire reconnu ni marque de propriété. L'Homme n'intervient jamais dans un but de production, d'élevage ou de soins. L'utilisation par l'Homme se limite à un système de prédation par capture ou chasse à l'aide de pièges (lacets, enclos, pièges) et plus tard par tir au fusil.

Certains groupes d'animaux ont parfois été considérés par les habitants comme des biens collectifs, statut qui a pu ensuite évoluer vers une propriété communale. Dans ces cas, il pouvait arriver que les animaux soient capturés et marqués (marquage au fer, marque auriculaire).

Le bétail domestique est, pour sa part, totalement lié aux activités humaines et aux espaces de vie de l'Homme. Les mouvements des troupeaux s'organisent autour des zones habitées. Ils partent des maisons et y reviennent quotidiennement après des parcours sur quelques dizaines à centaines d'hectares de landes et forêts autour des maisons. Les principaux représentants du bétail domestique sont les moutons de race locale particulièrement adaptée et rustique: le mouton landais. Les troupeaux de moutons landais s'avancent dans la forêt sous la conduite du berger mais ne s'y attardent pas. Les animaux participent à la production de richesse - essentiellement le fumier, la laine, la viande- et ont un rôle économique déterminant. Les bovins étaient surtout utilisés pour le travail et la traction et provenaient de

bassins d'élevage réputés autour des Landes de Gascogne: bœuf garonnais, bœuf bazadais ou bœuf pyrénéen. D'une façon générale, le bétail domestique, seuls ou en groupes, présentent des marques d'identification ou de propriété, des cloches, des colliers ou des liens.

Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les citations d'archives portent essentiellement sur le bétail sauvage. Les anecdotes sont nombreuses, rarement positives, il s'agit souvent de plaintes sur la présence d'animaux de plus en plus gênants pour le progrès cultural ou sociétal (Ribereau-Gayon, 2000). L'installation de la culture du pin s'est avérée incompatible avec la présence des bovins sauvages et a justifié la rédaction de nombreux textes et procès verbaux contre eux. Curieusement l'élevage plus conventionnel est largement passé sous silence, probablement parce qu'il est très mal considéré par les spécialistes d'agriculture et les politiques dans un territoire jugé inculte. Il faut attendre le courant du XVIII^{ème} et surtout le XIX^{ème} siècle pour voir citer en abondance l'élevage du mouton landais et découvrir combien les troupeaux sont abondants dans ce territoire. Le chiffre de prêt d'un million de têtes est cité au dès la fin du XVIII^{ème} ce qui laisse supposer que l'élevage ovin était déjà très abondant auparavant (Pujol, 1974). Ce chiffre est tout à fait considérable au regard de ce qu'était l'élevage ovin à la même époque en France.

Cette évolution correspond à une période de développement économique rural important qui s'accompagne d'une augmentation de population des Landes de Gascogne. La survenue d'une épizootie importante sur les bovins en 1775 pourrait avoir favorisé la bascule d'un système à l'autre dans un contexte de progrès technique de l'agriculture qui, pour faire face à une croissance démographique, exigeait des pratiques d'élevage mieux organisées.

L'effectif ovin était de 1,2 million de têtes en 1857 sur les deux départements de Gironde et des Landes, marquant l'apogée du système agropastoral landais en plein essor.

Le Mouton et le système agropastoral des landes de Gascogne

Pendant des siècles, le développement économique des Landes de Gascogne s'est appuyé exclusivement sur le système agropastoral avec comme acteur principal le mouton landais ayant pour rôle de produire du fumier comme engrais et plus accessoirement de la laine et de la viande.

Le système pastoral se devait d'être simple et peu coûteux tout en répondant à cet enjeu considérable de faire vivre la société rurale landaise. Les vastes espaces collectifs de landes inhabités, peu productifs et non clôturés, permettent à chaque éleveur de pratiquer l'élevage extensif en vaine pâture. La production de

fumier se fait à moindre frais grâce aux moutons landais très rustiques. Les moutons quittent les zones habitées (airial) vers la forêt et la lande sous la conduite d'un berger (photos n°6 et 7). Pendant la journée, femmes et enfants récoltent la bruyère ou la fougère qu'ils transportent dans les nombreuses bergeries disséminées dans les forêts et landes pour servir de litière. Le soir, les moutons sont conduits vers une bergerie pour y passer la nuit ce qui facilite la collecte du fumier (photo n°8). Ce dernier est ensuite utilisé pour enrichir les sols pauvres et sablonneux afin d'y faire pousser des céréales -essentiellement seigle, millet, sarrasin, puis maïs à compter du XVI^{ème} siècle et

plus rarement du blé- ainsi que quelques légumes. Une centaine de brebis parcourant 100 ha de lande et forêt, était en mesure de produire suffisamment de pain pour une famille de 10 personnes pendant une année. Selon les familles, les troupeaux comptaient 50 à 400 moutons (Dupuy, 1996).

L'efficacité du système était donc totalement inféodée au type de territoire et à la disponibilité des terrains forestiers accessibles en libre parcours.

Sous l'impulsion de Napoléon 1^{er}, les initiatives se multiplient pour augmenter la production de résine. La stratégie développée sera de casser le système d'indivision de vacants pour interdire l'usage collectif des terres et obliger à rechercher le rendement par drainage et plantations. La vente forcée des landes communales imposée par la Loi de 1857 va soulever une forte opposition locale et provoquer la disparition de l'élevage ovin et avec lui, le modèle agro-pastoral landais.

La disparition du pastoralisme

Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'effectif des moutons avoisinait le million et a atteint 1,2 million dans le courant du XX^{ème} siècle (Statistique Ministère de l'Agriculture 1945). Les effectifs se sont effondrés dès l'instauration de la Loi de 1857 instaurant la privatisation des communaux et leur mise en culture par le pin avec la

suppression des pâturages.

En 1914, la moitié des effectifs du siècle précédent avait disparu et en 1943, seulement 86 ans après le début de l'enrésinement, 90% du cheptel ovin avait disparu.

Année	Gironde	Landes	Lot & Garonne	Total
1857	400 000	677 000	100 000	1 177 000
1896	221 000	450 000	95 000	766 000
1914	167 093	245 000	103 500	515 593
1920	81 000	158 160	46 290	285 450
1929	63 080	139 407	49 361	251 848
1934	59 560	126 610	51 320	237 490
1943	46 532	42 094	31 706	120 332

Evolution des effectifs de moutons dans les landes de Gascogne (d'après Statistiques agricoles, 1945 et Darracq, 1946)

La disparition du pastoralisme et l'avènement du pin ont provoqués des protestations, des heurts et quelques catastrophes. En 1946, Darracq fait le compte des déconvenues de la culture intensive des pins: *"la monoculture forestière a détrôné l'élevage: vaches, chevaux et chèvres ont pratiquement disparu de la forêt, il reste encore quelques moutons. Les crises mondiales, l'occupation et surtout les incendies ont gravement mutilé les landes de Gascogne. Pour pallier aux mécomptes de la sylviculture intensive, il faut songer à l'élevage ovin. Le mouton est le seul herbivore à pouvoir valoriser les landes"*. (Darracq, 1946)

Trois ans après ce constat, en 1949, un terrible incendie à Cestas en Gironde s'est propagé pendant 9 jours sans interruption détruisant 52 000 hectares de forêt, jusqu'aux portes de Bordeaux, faisant 82 morts et des centaines de blessés. Il y eu en cette seule année, 430 incendies dans les landes de Gascogne avec 150000 ha de pins brûlés.

Les 120000 moutons encore présents en 1943 ne résistèrent pas à la reprise d'activité d'après-guerre. En

moins d'un siècle, cette population ovine qui fut sans doute l'une des plus nombreuses de France a disparu. En 1963, les statistiques agricoles départementales dénombraient encore "4000 moutons de race locale" et plus aucun à partir de 1970. Quelques troupeaux passés inaperçus ont pu survivre et trois d'entre eux ont été fort opportunément retrouvés entre 1974 et 1990, permettant le sauvetage de la race.

Dans les années 1950, l'élevage ovin n'existe pratiquement plus et en 1965, la race qui fut si populeuse, est quasiment éteinte. Trois troupeaux survivront et seront, quelques années plus tard, à l'origine de la conservation de la race landaise.

Quoique moins abondant, l'élevage caprin a compté d'importants troupeaux de chèvres, de plusieurs dizaines à une centaine, parfois associés aux moutons (photo n°9). La population locale qui vivait en grand nombre en Gironde et dans les Landes jusqu'au Pyrénées est aujourd'hui englobée dans une seule race sous le nom de chèvres des Pyrénées.

Mouvements et transhumance:

Le bétail domestique landais participait à plusieurs types de mouvement.

Autour des lieux de vie et d'habitation, les troupeaux pratiquaient des déplacements locaux quotidiens

de type circulaire partant et revenant vers les bergeries. Selon la taille des troupeaux, le secteur parcouru compte environ une centaine d'hectares.

Des mouvements plus larges, d'est en ouest, ont été signalés permettant au bétail domestique de l'intérieur des Landes de se rendre vers certaines zones de marais et de dunes afin de bénéficier d'une végétation originale riche en sel minéraux.

Enfin, des transhumances sur de longues distances parcouraient les Landes de Gascogne. Il s'agit là de bétail originaire des Pyrénées -moutons et chèvres, parfois quelques bovins- qui traversait les Landes pour se rendre vers des zones d'hivernage plus hospitalières au nord du triangle landais: les vignobles de la Gironde, les plaines de la Garonne, de la Dordogne ou du Lot- et-Garonne. Cette pratique était citée comme étant déjà

ancienne en 1279, dans un accord entre le Vicomte de Béarn et le Roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et de Gascogne.

Certains chevriers se rendaient plus loin encore vers les régions peuplées, à pied avec leur troupeau, pour y vendre le lait comme ce fut le cas au début du XX^{ème} siècle jusqu'au cœur de Paris ou dans les stations balnéaires côtières en plein essor à cette époque. Quelques rares transhumants ont encore traversé les Landes de Gascogne jusqu'en 1990 mais les déplacements se faisaient alors en camion. Deux d'entre eux se sont fixés sur le sol Girondin et y sont toujours présents avec leur troupeau (photo n°10).

L'écopastoralisme aujourd'hui: deux exemples

De nombreuses expériences de pastoralisme avec les races locales sont conduites en Aquitaine et dans les Landes de Gascogne depuis plusieurs années. Deux d'entre elles sont présentées à titre d'exemple et comme illustration d'une réappropriation du bétail landais dans

des pratiques éco et sylvo-pastorales modernes. L'une, en forêt dunaire, fait appel aux vaches marines descendantes du bétail sauvage, l'autre, en forêt de pins, utilise un troupeau de moutons landais issu du programme de conservation de la race.

Les vaches Marines en forêt dunaire atlantique

Après le sauvetage d'un groupe de vaches marines en 1987 précédemment évoqué, les bovins ont fait l'objet d'un programme de conservation. Le troupeau a été placé sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau en Gironde (1) qui représente un vaste ensemble de plus de 600 ha comprenant différents milieux typiques des Landes de Gascogne: marais, lac, Landes, forêt dunaire ancienne et forêts humides. Le rôle assigné aux bovins était de contribuer à la gestion écologique par le pâturage, en association avec des chevaux landais (photo n°11). L'objectif initial était de les implanter dans la zone humide afin de lutter contre l'envahissement par la végétation arbustive et la perte de diversité floristique. Assez rapidement, poussées par les niveaux d'eau en hiver, les vaches ont rouvert des passages historiquement utilisés par le bétail mais abandonnés depuis plusieurs décennies. Elles se sont ainsi rendues vers les dunes boisées et se sont installées en forêt pour toute la période hivernale ne revenant vers le marais qu'à la fin du printemps suivant (photo n°12 et 13). Cette pratique s'est perpétuée, devenant une transhumance annuelle spontanée, rythmée par les saisons, les niveaux d'eau et la disponibilité alimentaire. Durant l'hiver en forêt, les animaux, jeunes veaux de l'année inclus, consomment la végétation arbustive du sous-bois: chêne vert, tiges et écorces de ligneux, bruyères et ajoncs. À l'arrivée du printemps, l'alimentation évolue vers les pousses de ligneux et arbustes. Les forêts humides interdunaires fournissent une végétation complémentaire de graminées, bourdaines et petits ligneux (photo n°14).

Grace à ce système d'itinérance qu'ils ont développé spontanément, les bovins exploitent au mieux les potentialités des milieux et bénéficient de ressources alimentaires variées tout au long de l'année. Pour

accompagner ce mouvement, les gestionnaires ont progressivement ouvert l'ensemble de la Réserve aux vaches marines. Elles disposent ainsi d'un vaste territoire de 600 ha en parcours libre, ce qui donne à ce projet une dimension tout à fait exceptionnelle.

Particulièrement bien adaptée à ce type de pratique, la race marine a été exportée sur plusieurs autres sites sur les départements des Landes et de la Gironde, avec différents types de partenaires (communes, forestiers, naturalistes, chasseurs). Les vaches marines sont élevées en plein air intégral et en libre parcours sur des sites de grande taille (photo n°15). Elles sont efficaces dans les milieux d'accès difficiles grâce à leur forte capacité de pénétration. Chaque site est équipé de moyens de capture et de contention afin de faciliter les manipulations techniques. Selon les milieux, un complément d'alimentation, par affouragement peut être réalisé en hiver, en petite quantité et adapté aux conditions climatiques. Les traitements antiparasitaires prophylactiques sont remplacés par une surveillance sanitaires et des examens coprologiques, selon les besoins.

Citons à cette occasion, l'existence d'une population de bovins totalement sauvages qui vivent encore de nos jours dans quelques massifs montagneux du Pays Basque. Ces animaux dénommés *Betizu* (vache sauvage en basque) sont présents de façon très ancienne et il ne s'agit nullement de marronnage récent. Leur mode de vie et leur comportement sont tout-à-fait originaux et probablement uniques en Europe. En l'absence de statut de protection, les bovins sauvages sont victimes de braconnage. Des mesures de gestion et de protection sont actuellement mises en œuvre par le Conservatoire des Races d'Aquitaine avec les communes et acteurs locaux (2).

1) Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau, Lacanau (Gironde), gérée par la SEPANSO, association de protection de l'environnement.

2) Pour plus d'information voir le site racesaquitaine.fr ou contacter le *Conservatoire des Races d'Aquitaine*.

Les moutons landais en forêt de pins

Une autre expérience concerne la pratique du sylvopastoralisme dans les forêts de pins d'Aquitaine avec des ovins. Ce type de forêt dominée par le pin et pauvre en sous-bois, n'est pas un lieu de prédilection pour l'élevage des moutons. Cependant, 90% du couvert forestier des Landes de Gascogne est constitué de pins ce qui représente à l'échelle de l'Aquitaine, plus d'un million d'hectare. Il était donc important de tester le comportement des ovins dans ce type de milieu majoritaire dans la région.

Le territoire sur lequel se déroule l'opération est un massif forestier de mille hectares, majoritairement planté en pins de 20 à 40 ans. Des espaces complémentaires sont constitués de landes rases ou arbustives, de landes humides et de "lagunes" en eau au milieu des pins (photo 16). La végétation des sous-bois est composée de petit feuillus – chênes, bourdaines, aulnes –, de bruyères et d'ajonc nain et ajonc d'Europe. La densité du sous-bois est telle qu'il est parfois impénétrable aux hommes comme aux animaux avec par ailleurs un fort risque d'incendie en cas de sécheresse, notamment du fait des ajoncs et bruyères qui ont très fort pouvoir calorifique. Les herbacées sont peu nombreuses et se limitent essentiellement à deux graminées: la molinie et l'avoine de Thore. La molinie est relativement abondante en sous-bois mais elle représente une ressource fourragère de faible qualité et dont la disponibilité est limitée dans le temps; elle pousse au printemps mais dès l'été, elle perd toutes ses capacités nutritionnelles et devient inappétente.

Un tel milieu est particulièrement hostile aux animaux herbivores. Les plantes herbacées y sont rares et saisonnières, les ligneux peu abondants, les sous-bois majoritairement composés de plantes fortement défensives et peu appétentes comme les ajoncs. La contrainte de ce type de milieu sur les herbivores est donc très forte avec des ressources fourragères naturelles très limitées. C'est pourquoi, le choix des herbivores s'est porté sur la race locale le mouton landais façonnée depuis des siècles par la forte sélectivité des landes sablonneuses et capables de survivre dans la forêt de pins. Bien connue pour sa rusticité légendaire, Darracq disait d'elle en 1949 "*le mouton landais vit là où un autre mourrait de faim*" (Darracq, 1946). Grâce à une forte capacité d'adaptation, les moutons landais se sont favorablement adaptés aux contraintes du milieu. Cette capacité d'adaptation est une composante indispensable d'un projet de pastoralisme de façon à limiter les compléments alimentaires coûteux et l'usage des produits phytosanitaires ainsi que les besoins de consommation d'eau potable.

La première phase de l'opération initiée en 2008 consistait à tester le comportement alimentaire d'un lot de moutons landais sur des périodes courtes de l'année, de la fin du printemps au début de l'automne. Après 2 années d'observation, un troupeau de 400 moutons landais a été installé en forêt sur l'ensemble du cycle annuel, y compris l'ensemble de l'hiver, période particulièrement délicate (photo n°17). Il y a été associé une cinquantaine de chèvres pyrénéennes, également rustiques et efficaces dans ce type de milieu.

Le principe de fonctionnement retenue est celui de déplacements continus sur l'ensemble du site fractionné en unités de pâturage de 3 à 5 ha chacune. Le troupeau séjourne 4 à 6 j par unité et circule d'une unité à l'autre tout au long de l'année. Les espaces à pâturer sont délimités par des enclos mobiles déplacés au gré de l'itinérance du troupeau. En période estivale, le troupeau effectue une transhumance vers de nouveaux territoires qui apportent un complément et une diversification d'alimentation. Sous la conduite du moutonnier, le troupeau va parcourir 50 km en direction du Bassin d'Arcachon (photos n° 18 et 19). Le voyage se déroule par étape de 6 à 8 km avec un séjour chez des propriétaires qui mettent à disposition des parcelles forestières à entretenir. Le troupeau arrive sur les prés salés du Bassin d'Arcachon, un territoire autrefois pacagé par les moutons et les vaches. Il va séjourner tout l'été dans les pinèdes alentours. Dès l'automne le troupeau retrouve le massif forestier avec un changement d'alimentation progressif qui va se poursuivre jusqu'en hiver, sur les bruyères et les tiges de ligneux. Les mises-bas débutent en fin d'année dans des conditions alimentaires et climatiques souvent difficiles. La lande est parfois inondée, offrant peu de refuge et des ressources limitées aux animaux qui développent des stratégies alimentaires nouvelles (photo n°20).

Quatre espèces - la bruyère Erica, l'ajonc nain, l'avoine de Thore et la molinie- représentent 80% du couvert végétal dans les sous-bois. Toutes ces plantes, à des degrés variables, sont consommées par le bétail. L'impact sur le sous-bois a été évalué par un suivi scientifique qui a porté sur plusieurs des enclos de pâturage (de 4 à 6 ha) fréquentés par les ovins et caprins par rotation tout au long de l'année. L'impact des herbivores sur la végétation est globalement important. En un seul passage de 4 jours, le troupeau abaisse de 5,5 cm la hauteur des tiges soit une réduction de 8% de la hauteur moyenne de la végétation de sous-bois.

Les besoins en complément alimentaire sont par ailleurs relativement modestes au regard de ce type d'alimentation et se limitent à 1 à 2 kg de foin/semaine en plein hiver.

En milieu de période hivernale, les moutons et chèvres s'intéressent tout particulièrement aux légumineuses qui sont riches en azote. C'est ainsi que pendant une période de quelques semaines entre janvier et mars, les animaux dévorent sans retenue les ajoncs (photos n°21 et 22). Les agneaux tout juste âgés de quelques semaines sont également de grands consommateurs d'ajoncs durant l'hiver (photo n°23). Ainsi, malgré le caractère fortement défensif et répulsif de leurs épines coriaces, les ajoncs (d'Europe ou nain) sont soumis à un broutage intensif par les ovins. Il a été constaté que l'impact des moutons était plus fort sur les ajoncs que sur les autres végétaux étudiés avec une réduction de 8,5 cm de la hauteur des tiges soit de 10% de la hauteur moyenne après un seul passage de 4 jours.

Le pâturage joue un rôle important pour contenir la prolifération des plantes à forte densité dans le sous-bois comme les bruyères et les ajoncs qui comptent parmi les

plus inflammables en forêt. En effet, l'ajonc atteint l'une des températures de combustion la plus élevée du monde végétal autour de 800°, proche de celle du charbon.

Nos travaux montrent que l'impact du pâturage sur le sous-bois est significatif et qu'il se manifeste rapidement en 3 à 6 jours, dès lors que la pression de pâturage est suffisamment importante. Les herbivores agissent sur les plantes les plus compétitrices en réduisant la hauteur et la densité du sous-bois. Ils permettent l'émergence de nouvelles plantes et favorisent la diversification des communautés végétales.

A côté de l'action de broutage, le troupeau a un impact mécanique sur des végétaux peu ou pas appétents: par exemple le piétinement des fougères limite la pousse au printemps ou fractionne l'épaisse couche sèche à l'automne et en hiver. Enfin, le bétail a un rôle dans la prévention du risque d'incendie en réduisant l'inflammabilité des sous-bois et en entretenant les pare feux. Un important incendie avait ravagé 2500 ha de forêt en juillet 2012 à Lacanau en Gironde avant de mourir sur le marais pâturé par les vaches marines de la réserve naturelle de Cousseau qui a joué le rôle de pare feu. Le bétail a fui devant l'incendie puis est spontanément revenu

quelques semaines plus tard pour profiter des premières repousses de la végétation (photo n°24).

L'expérience de pastoralisme en forêt offre également des opportunités de valorisation.

Un circuit de vente direct et local a été créé pour écouler la viande des agneaux non conservés pour le renouvellement. La distribution est faite en proximité auprès des habitants des communes partenaires de l'opération. Un itinéraire technique a permis de définir toutes les étapes de l'élevage à l'abattage puis à la distribution. Environ 60 à 80 agneaux sont écoulés par an, âgés de 6 mois avec un poids carcasse moyen de 15 kg.

Une communication est organisée autour du projet en direction du public et des scolaires afin de conforter l'image et la crédibilité de l'opération. Le projet est autofinancé à 55% et son caractère très expérimental, scientifique et pionnier justifie des aides publiques complémentaires. Il n'est donc pas immédiatement transposable à d'autres situations et des travaux complémentaires sont nécessaires pour évaluer la viabilité de ce type d'opération au long cours.

Conclusion

Le territoire des Landes de Gascogne a forgé, par des conditions de vie difficiles et une végétation pauvre, des races d'herbivores autochtones adaptées à un pastoralisme extensif qui a perduré jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Le système agropastoral traditionnel avait alors disparu en même temps que les landes et forêts mixtes avait été remplacées par la monoculture du pin. Cependant, grâce à une prise de conscience précoce, dès les années 1980, plusieurs des races locales datant de l'époque ancienne ont été conservées ou retrouvées, y compris la vache marine descendante des bovins sauvage du littoral. Ces races ont nourri des projets de gestion écopastorale qui ont émergé dans la région depuis une trentaine d'années. Aujourd'hui, plus de quarante sites en Aquitaine, totalisant 3000 ha dont 1200 en forêt, bénéficient d'une gestion écopastorale par des races locales (6 races dont 150 bovins et 600 ovins).

Les résultats semblent prometteurs tant du point de vue des résultats écologiques que des possibilités de valorisation de productions (vente de viande en circuit local). L'objectif n'est pas de reproduire des modes d'élevage d'une autre époque mais de trouver de nouvelles

pistes d'utilisation et de valorisation fondées de pratiques modernisées en s'appuyant sur les capacités d'adaptation et de rusticité des races locales. Ces nouvelles pratiques d'élevage sont intéressantes pour leur faible impact environnemental et les multiples services qu'elles offrent tant à la nature qu'à l'Homme.

Les expériences de sylvopastoralisme par les ovins, les caprins ou les bovins présentées dans ce travail sont déjà bien abouties et permettent de tirer quelques conclusions en termes d'efficacité et de reproductibilité. Avec une surface de 1,2 millions d'hectares, la forêt de pins des Landes de Gascogne pourrait accueillir un nombre considérable de troupeaux de bovins ou moutons, même en se limitant aux territoires les mieux adaptés et les plus accessibles. Ainsi ces expériences innovantes ouvrent-elles des perspectives pour développer un élevage extensif à grande échelle qui pourrait avoir un rôle écologique (gestion éco-adaptée des espaces) et économique (production carnée, emplois locaux) non négligeable avec un faible coût et un impact environnemental réduit.

Bibliographie:

- Agriculture en Gironde, 1927. *Annales de l'office régional du Sud-Ouest*. Imprimerie nouvelle. Bordeaux.
- AUDIDIER L., 1933. La race ovine Landaise. L'Union ovine. *Revue de l'élevage du mouton*. Paris.
- DARRACQ Ch., 1946, *Les landes de Gascogne et l'élevage ovin*. E. Drouillard Ed. Bordeaux.
- DUPUY F., 1996, *Le Pin de la discorde – Les rapports de métayage dans la Grande Lande –*, MSH, Paris.
- FERRET E., 1874. *Statistiques générales de la Gironde*. Ferret. Masson Ed . Paris.
- JOUANET F. 1837. *Statistiques du département de la Gironde*. Dupont Ed. Paris.
- LESCARRET J. B., 1858, *Les derniers pasteurs des Landes*. Chaynes Bordeaux.
- MASSE C., 1715, in TOULGOUAT Pierre, 1974, Nouvelle contribution à l'étude des échasses, *Bulletin de la Société de Borda*, Aire-sur-l'Adour: 80-91.
- PUJOL R., Contribution à l'étude de la race ovine landaise. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris, 1974.
- RIBEREAU-GAYON M.D., 1996. L'animal à remonter le temps. Rapport Nouveaux usages de la campagne et patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique. 200p.
- RIBEREAU-GAYON M. D., 2000, "Sauvage patrimoine", in M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard, P. Marchenay (eds), *Campagnes de tous nos désirs, Ethnologie de la France*, MSH, 16: 171-185.
- ROSSET O., REVELEAU L., 2002. Historique, évolution et caractérisation de la race ovine Landaise, *Société d'Ethnozootecnie. Varia*, 2002, 69.
- SARGOS J., 1973. *Des chevaux et Bovins sauvages sur le littoral des Landes de Gascogne et de leur habitat*. Document manuscrit. Léognan.
- GEYNET Ch. E., 1898. Une chasse au Taureau sauvage le 14 janvier 1898, en forêt d'Hourtin, in *Sport universel illustré*, 12 mars 1898.
- Site internet: racesaquitaine.fr (rubriques vache marine, mouton landais, chèvres des Pyrénées, poney landais et écopatoralisme)



Photo n°1: Chasse au taureau sauvage (Hourtin, Gironde). Photo publiée dans le *Sport Universel Illustré* le 12 mars 1898 (Document Conservatoire des Races d'Aquitaine).



Photo n°2: Vache marine en forêt en 1931 (photo Jacques Sargos, Conservatoire des Races d'Aquitaine)



Photo n°3: groupe de bovins dans le lac de Sanguinet en 1943 (photo E. Delorbe, Conservatoire des Races d'Aquitaine)

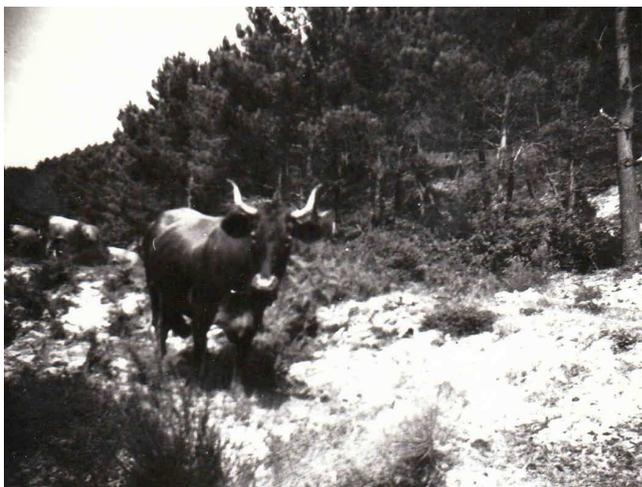


Photo n°4: vache dans les dunes boisées de Biscarosse (Landes) en 1948 (photo Jacques Sargos, Conservatoire des Races d'Aquitaine)



Photo n°5: vache portant une cloche et veaux sur les berges du lac de Biscarosse (Landes) en 1948 (photo Jacques Sargos, Conservatoire des Races d'Aquitaine)



Photos n°6 et 7: Troupeau de moutons sous la conduite de Berger à pied ou sur échasses (documents Conservatoire des Races d'Aquitaine)



Photo n°8: Bergerie et troupeau de moutons dans une lande (document Conservatoire des Races d'Aquitaine)



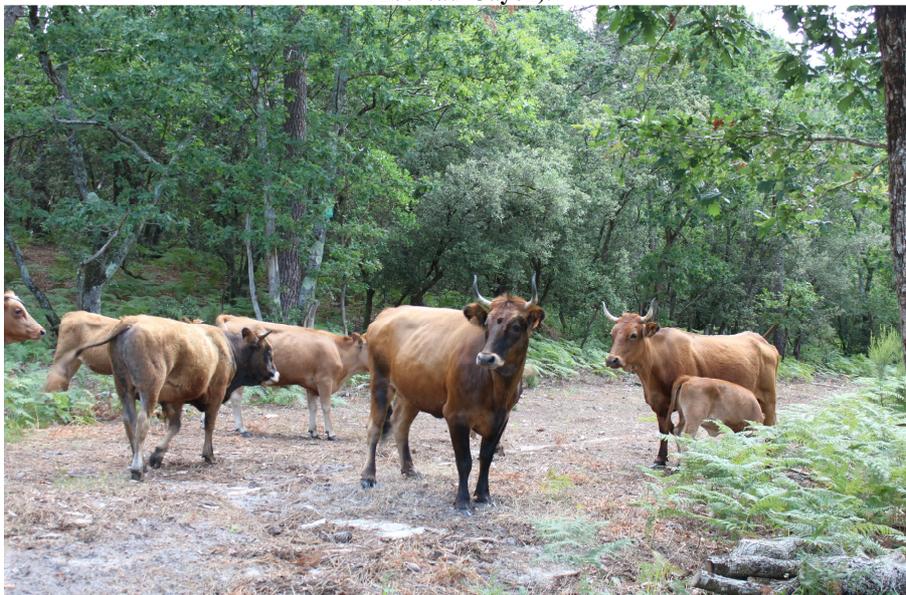
Photo n°9: troupeau de chèvres en forêt de pins (Landes) (document Conservatoire des Races d'Aquitaine)



Photo n°10: un des derniers bergers originaire de vallée d'Aspe (Béarn) qui s'est finalement installé dans le vignoble du Bordelais photographié en 1985 (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photo n°11: vaches marines dans le marais de la Reserve naturelle de l'étang de Cousseau (Lacatau, Gironde) (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photos n° 12 et 13: vaches marines dans la forêt mixte de feuillus et pins maritimes de la Reserve de l'étang de Cousseau (Lacatau, Gironde) (photos R. Ribéreau-Gayon).



Photo n°14: Au milieu des massifs boisés, des dépressions humides servent de réserve alimentaire pour les vaches marines (photo R. Ribéreau-Gayon).

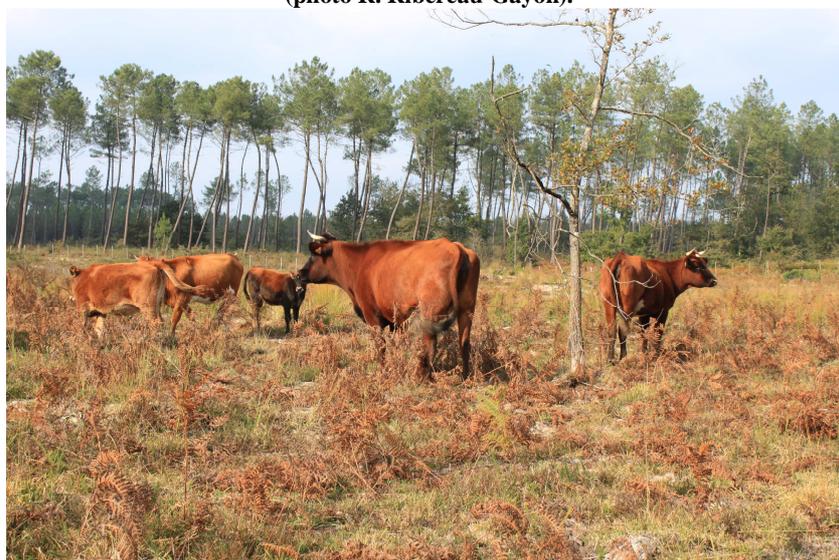


Photo n°15: troupeau de vaches marines dans le cadre d'un projet de gestion d'espace naturel dans le département des Landes (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photo n°16: troupeau de moutons landais et chèvres des Pyrénées autour d'une lagune en eau (photo R. Ribéreau-Gayon)



Photo n°17: troupeau de moutons landais et chèvres des Pyrénées en sous bois de pins (photo R. Ribéreau-Gayon)



Photos n° 18 et 19: départ du troupeau en transhumance estivale ((photos R. Ribéreau-Gayon)



Photo n°20: Brebis et chèvres mettent bas en plein air, en lisère des zones boisées (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photo n° 21 et 22: zones de forte densité d'ajoncs dont les tiges ont été totalement broutées. Gros plan sur une brebis mangeant l'ajonc d'Europe. (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photo n° 23: Les jeunes agneaux s'adaptent rapidement à la végétation de la lande et du sous-bois. Ici, agneaux broutant les ajoncs (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photo n° 24: les zones traitées par écopastoralisme permettent de ralentir ou stopper la progression des incendies de forêt. Ici, retour des bovins (vaches Marine et taureau) dès la reprise de la végétation herbacée (photo R. Ribéreau-Gayon).



Photo n° 25: tête de bélier landais (photo R. Ribéreau-Gayon).

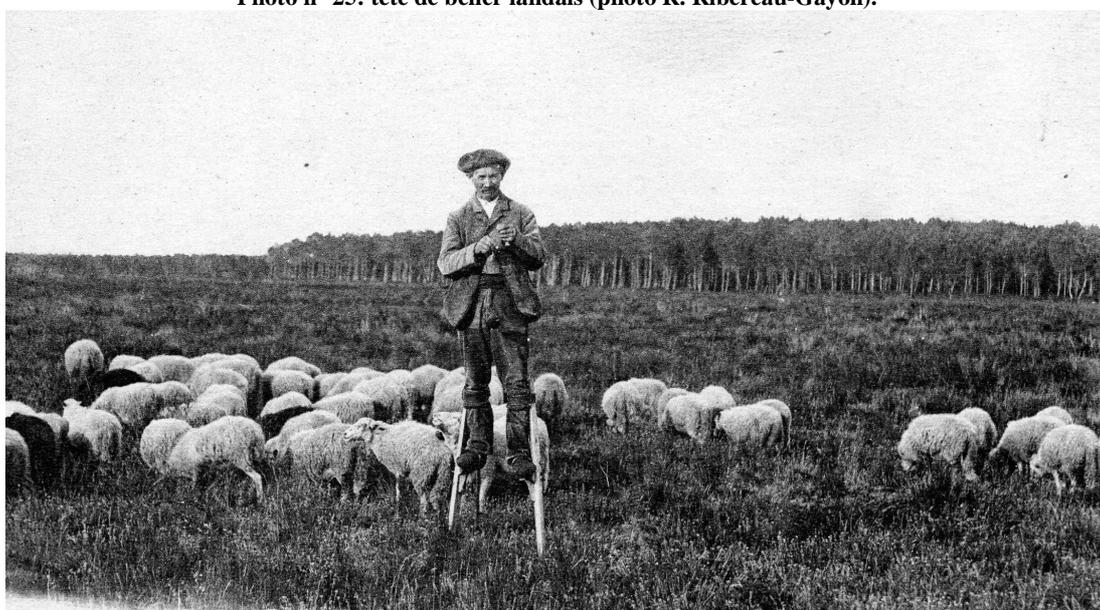


Photo n° 26: berger sur échasses et son troupeau vers 1900 sur la commune d'Arès (Gironde), l'une des commune aujourd'hui traversée par la transhumance des moutons landais 110 ans plus tard (document Conservatoire des Races d'Aquitaine).

QUEL ROLE PEUVENT JOUER LES HERBIVORES DOMESTIQUES DANS LES FORÊTS, EN PARTICULIER DANS LES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES?

Pascal GROSJEAN⁽¹⁾

Résumé: Le pastoralisme extensif est un système d'élevage héritier d'une longue tradition, un ensemble de savoirs et de savoir-faire. Il correspond à des modes de vie spécifiques, souvent liés à la mobilité des animaux (bovins, ovins, caprins, équins, ...), à une histoire et des relations humaines qui vont au-delà des simples performances technico-économiques des exploitations qui le pratiquent. C'est un patrimoine culturel (matériel et immatériel) à protéger en tant que modèles de production de biens de qualité, de services environnementaux, notamment en matière d'utilisation et de gestion de ressources fourragères spontanées non valorisées par les systèmes productifs agricoles habituels, qui ont façonné des paysages sur des territoires auxquels ils ont donné une identité.

Le sylvopastoralisme, dont il est question ici, est une forme d'agroforesterie, un mode de gestion durable qui combine deux modes de valorisation: le pâturage et les interventions sur les arbres. A partir d'exemples, issus essentiellement du "grand sud pastoral", cet article tente de montrer qu'il est un atout pour l'élevage et les espaces boisés, à même de répondre à de nouveaux enjeux techniques, économiques et de développement local car, au-delà de sa participation à la gestion des territoires, il peut contribuer à créer des aménités nouvelles sur ces milieux difficiles, ou en déprise, mais riches en terme de biodiversité.

Mots clés: Agroforesterie, sylvopastoralisme, forêt, élevage, services écosystémiques

Pour introduire le sujet du pastoralisme en forêt, nous vous proposons pour commencer notre communication d'aborder les différentes pratiques d'utilisation des terres regroupées sous le nom collectif d'agroforesterie. Puis, dans une deuxième partie, nous

examinerons les pratiques actuelles du sylvopastoralisme en nous appuyant sur quelques exemples issus des régions méditerranéennes. Enfin nous ferons le point sur les services rendus par ces écosystèmes et comment ils sont pris en compte.

L'agroforesterie

L'agroforesterie désigne généralement des rangées d'arbres au sein des parcelles agricoles. C'est une forme d'agroforesterie. Mais ce n'est pas la forme exclusive. L'agroforesterie est une appellation générique pour l'ensemble des pratiques agricoles qui associent des arbres aux cultures ou à l'élevage. Les éléments arborés des systèmes agroforestiers recouvrent une grande variété de formes: haies, ripisylves, alignements près vergers, pré-bois, plantations forestières. Les productions agricoles associées sont également très diverses: grandes cultures,

élevage à lait, élevage à viande, cultures permanentes, maraîchage, horticulture, ...

Bien que le terme soit apparu dans les années 1970, certaines pratiques agroforestières sont millénaires. Un grand nombre d'agriculteurs sont donc agroforestiers sans en avoir conscience. L'association "arbre-culture" a en effet été une pratique généralisée en Europe jusqu'au XIXème siècle et l'arrivée de la mécanisation.

Qu'est-ce que l'agroforesterie?

L'ICRAF (International Council for Research in Agroforestry), fondé en 1977 et dont le siège est à Nairobi (Kenya), en donne la définition suivante:

Systèmes d'utilisation des terres dans lesquels les ligneux pérennes sont délibérément conduits sur la même unité de terre que les cultures ou animaux pour l'agriculture en des formes de combinaison dans l'espace

ou dans le temps (1982).

Pour l'INRA, la définition est plus large car elle englobe la forêt paysanne (association agriculture et arbre au niveau de l'exploitation agricole).

Nous retiendrons donc la définition adoptée par l'IUFRO (Union Internationale des Organismes de Recherche Forestière):

L'agroforesterie désigne tous les systèmes d'utilisation du territoire qui associent des arbres ou d'autres végétaux ligneux pérennes et des productions animales et/ou végétales sur une même surface (Nair 1991).

1) Office National des Forêts (ONF), Responsable de l'Unité Territoriale Bauges - Lac du Bourget, Référent national Sylvopastoralisme, Vice-président de l'Association Française de Pastoralisme, Maison de l'Environnement et de la Qualité de Vie, 2266 route des Bauges, 73230 Saint-Jean-d'Arvey, pascal.grosjean@onf.fr



Troupeau en sous-bois (photo M. Meuret)

Les systèmes agroforestiers

En agroforesterie, arbres et cultures ou arbres, cultures et élevages, forment un système qui, par définition, possède des qualités que ne possède pas chacun de ses éléments pris séparément.

L'association des arbres aux activités agricoles, judicieusement organisée dans l'espace et dans le temps, permet d'instaurer des relations de complémentarité. Un cycle se met en place entre les éléments du climat, de la biodiversité, du sol, de l'eau, les cultures, les animaux et les arbres, au bénéfice de la production et des paysages.

Nous pouvons distinguer les systèmes:

- **Agrosylvicole**: production intégrée de bois et de cultures,
- **Agrosylvopastoraux**: production intégrée d'animaux, de bois et de cultures,
- **Sylvopastoraux**: production intégrée d'animaux et de bois,
- Autres systèmes d'agriculture avec des arbres: arbres multi-usages, agriculture en mangrove.

L'agroforesterie en France et dans les zones tempérées

La France et plus largement les zones tempérées présentent une grande variété de climats, de sols et de sociétés agraires qui connaissent et connaissent encore la plupart des formes d'agroforesterie citées précédemment. Spontanément viennent en tête des images de:

- Sylvopastoralisme dans les "**dehesas**" espagnoles et les "**montados**" portugaises, les mélézins alpins ou les forêts de chênes têtards au pays basque,
- Cultures associées aux plantations d'arbres (fruitiers,

peupliers) ou à la vigne qui se pratiquent de façon traditionnelle en culture maraîchère en Andalousie, en Italie, en Roussillon, paysages des noyeraies cultivées du Périgord,

- Bocage présent dans de nombreuses régions françaises qui remplit des rôles variés: limite de parcelle, protection contre le vent et l'érosion, production de bois, abri pour la faune et la flore,...
- Brise-vent au Danemark.



Vaches en forêt (photo M. Meuret)

L'agroforesterie dans le monde

En Chine, association *Pawlovnia elongata* - céréales en zone tempérée et hévéa-thé en zone tropicale (il y a 2.000 ans le Sophora, les Mûriers). En Nouvelle-Zélande, avec *Pinus radiata*: forêts pâturées, haies à double finalité de protection et de production de bois de qualité, arbres sur prairies.

Parcs arborés à Acacias en Afrique, mais aussi

céréaliculture sous peuplement de Faidherbe albida au Sahel (Cameroun), sous chênaie naturelle au Zagros (Iran), céréaliculture et maraîchage dans l'arganeraie du Souss (Maroc), riziculture associée à l'élevage sous peuplement de jujubier dans le Ménabé (Madagascar).

D'autres exemples existent au Chili, en Uruguay, ...

Perspectives de développement de l'agroforesterie

Nous l'avons vu, l'agroforesterie est un mode d'exploitation du sol qui associe, sur une même parcelle, des peuplements de strates distinctes, ayant pour but diverses productions dont au moins une issue d'une espèce ligneuse pérenne. Il peut concerner des cultures annuelles, des prairies pâturées, des arbres pour la production de bois d'œuvre et/ou de fruits,...

Ce mode d'exploitation a de multiples avantages:

- Gestion de l'eau, le bilan hydrique de la parcelle est amélioré. Augmentation de la réserve utile, les arbres favorisant l'infiltration de l'eau et la recharge des nappes, et limitation de la pollution par le travail des racines en filtrant les nitrates échappant aux cultures,
- Productivité de la parcelle, en associant sur une même parcelle ces deux types de production, la somme des rendements relatifs obtenus est supérieure à ce qu'on aurait pu avoir avec une production unique (notion de rendement

équivalent >1),

- Production de bois d'œuvre, les arbres ont une meilleure croissance en milieu agroforestier en comparaison avec des arbres évoluant en milieu de boisement forestier pur,
- Productions complémentaires possibles (fruits, miel, fourrage, bois raméal fragmenté ou bois en plaquette...),
- Climat, les arbres protègent cultures et animaux des excès climatiques par exemple effet brise-vent des arbres sur les cultures, induisant un microclimat favorable aux cultures (évapotranspiration limitée, réduction des fortes températures). Les arbres en stockant du carbone contribuent à réduire les émissions de gaz à effets de serre,
- Activité biologique du sol différente du fait d'apports de matière organique plus lentement minéralisable que celle des cultures agricoles. La quantité de matière organique du sol peut être

- augmentée par rapport à une utilisation agricole conventionnelle et la biomasse des arbres riche en lignine contribue à former un humus stable et fertile,
- Recyclage des éléments minéraux actif du fait d'une vie du sol favorisée par la diversité des apports de matière organique, mais aussi "remontée" d'éléments minéraux depuis la roche-mère altérée grâce à la prospection en profondeur des racines des arbres, comme dans tout peuplement forestier,
 - Lutte contre l'érosion des sols par la présence des racines d'ancrage et le maillage des lignes d'arbres enherbées,
 - Amélioration de la biodiversité sur la parcelle, les arbres structurent des habitats utiles qui abritent une flore et une faune diversifiées (pollinisation, lutte contre les ravageurs, ...). Ils créent des ressources et maintiennent une trame écologique évolutive dans l'espace et dans le temps.

L'évolution sémantique que représente l'usage du terme "agroforesterie" s'accorde également avec les

fonctions nouvelles ou renouvelées qui sont attribuées aux arbres et aux haies champêtres des exploitations agricoles: lutte contre le changement climatique, production de biomasse, épuration des nitrates, biodégradation des pesticides, création de corridors biologiques, amélioration du paysage et du cadre de vie, ... Des fonctions nouvelles qui entraînent l'adoption d'un mot "nouveau".

C'est pourquoi, aujourd'hui selon le World Agroforestry Centre: "l'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègrent des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre".

Mais l'équilibre des systèmes agroforestiers n'est qu'apparent car dans tous les cas ce sont des systèmes instables où l'homme joue un grand rôle pour les maintenir.

L'ouverture de forêts au pâturage

L'Association Française de Pastoralisme (AFP), dans une plaquette de 1991, a résumé les interactions entre pastoralisme et forêt et les appuis extérieurs à trouver pour que le système soit viable.

Les rôles principaux de ce sylvopastoralisme sont le maintien d'une certaine ouverture du milieu par le pâturage, une meilleure répartition saisonnière des ressources pastorales, la production de bois de feu, la conservation de la diversité floristique par l'ouverture partielle, la production cynégétique, ...

B. Msika (1993 in Modélisation des relations herbe-arbre sous peuplements de *Quercus pubescens* et *Pinus austriaca* dans les Préalpes de sud: un outil d'aide à

la décision en aménagement sylvo-pastoral. Thèse Université Aix-Marseille 111 p) a modélisé l'effet du climat modifié par la présence d'arbres sur la durée de végétation active et la quantité de matière sèche (MS) produite et il propose de calculer les ressources pastorales disponibles à l'échelle d'un massif forestier en fonction de la croissance des arbres et de la gestion des éclaircies, des coupes et des replantations. Il intègre ainsi les besoins des troupeaux et la conduite sylvicole à leurs échelles spécifiques. Et d'autres modèles ont été proposés.

Un référentiel essentiellement méditerranéen dont voici quelques exemples.

Du pâturage en forêt au sylvopastoralisme en région méditerranéenne: Permanence d'une pratique traditionnelle ou nouvelle approche de la gestion des espaces forestiers?

En région méditerranéenne, le pâturage en forêt est une pratique sans doute aussi ancienne que l'élevage pastoral. Depuis une quarantaine d'années, le terme "sylvopastoralisme" est devenu d'usage courant pour désigner les modes contemporains d'insertion du pâturage dans les aménagements forestiers. Qu'exprime alors cette évolution sémantique? N'est-elle que la formulation modernisée d'une pratique restée à peu près inchangée depuis le fond des âges? Ou bien est-elle révélatrice

d'approches inédites dans les articulations entre forêt et pâturage, et donc dans la conception et la conduite de la gestion forestière comme dans celles de la gestion pastorale, au moins dans certaines régions françaises? Notre présentation explore rapidement ces questionnements, en s'appuyant sur quelques exemples proposés par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en s'intéressant particulièrement à son élevage ovin-viande, activité d'élevage dominante.

Les forêts méditerranéennes et leur offre fourragère

La forêt méditerranéenne couvre des surfaces importantes, avec tous les étagements de végétation, depuis les zones littorales jusqu'aux hautes vallées des Alpes du sud. Elle est constituée de peuplements variés, souvent assez lumineux qui permettent l'ensoleillement du

sol et le développement des végétations en sous-bois. Elle offre ainsi des ressources fourragères multiples, dont on peut retenir les principales caractéristiques suivantes:

- L'abondance, liée à l'étendue des espaces boisés,
- La diversité, tant au niveau des conditions

pédoclimatiques et de la composition floristique que des strates de végétation utilisables, herbacées, arbustives ou arborées, en y ajoutant les productions plus irrégulières de fruits tels que glands et châtaignes,

- La souplesse d'utilisation par le pâturage, résultant de l'effet "parasol" du couvert arboré qui favorise un bon maintien de la végétation et sa capacité de report sur pied;
- La sécurité relative lors d'épisodes de sécheresse,

grâce à la protection apportée par l'ombrage des arbres et aux apports des végétations arbustives et arborées plus résistantes que les herbacées.

Le tableau présenté ci-dessous, issu du Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France produit par le CERPAM en 1996, en donne une description simplifiée, avec des fourchettes indicatives de valorisation, pour quelques uns des principaux milieux forestiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ressource pastorale et périodes de pâturage pour les principaux milieux forestiers de PACA (source: Guide pastoral CERPAM, 1996)													
Milieux forestiers	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Valorisation pastorale
Chênaie verte – Taillis clair	xx		xx	xx	xx	xx	500 à 600 jbp/ha/an 1 à 2 passages/an + glands automne?						
Châtaigneraie				xx	xx	xx	xx		xx	xx	xx		900 jbp/ha/an 2 passages printemps + châtaignes automne?
Chênaie pubescente sèche	xx	xx	xx		xx	xx			xx	xx	xx	xx	150 à 250 jbp/ha/an 1 passage/an + glands automne?
Reboisement Pin noir					xx	xx	xx		xx	xx	xx		150 à 1000 jbp/ha/an selon recouvr. arboré
Chênaie pubescente fraîche						xx	xx	xx					250 à 350 jbp/ha/an hors améliorations 1 passage/an
Boisements Pin sylvestre						xx	xx		xx	xx	xx		350 à 500 jbp/ha/an 1 ou 2 passages/an
Mélézin							xx	xx	xx	xx			350 à 600 jbp/ha/an 50 à 80 jBp/ha/an 1 passage/an

	Période principale de la pousse de l'herbe
	Pâturage sur la repousse d'automne ou le report sur pied
xxx	Pâturage sur la pousse principale de l'herbe

En pâturage ovin, la ressource pastorale mobilisable s'étale ainsi de 100-150 journées-brebis-pâturage (jbp)/ha/an en 1 exploitation annuelle pour les milieux les plus pauvres, par exemple la chênaie pubescente sèche ou le maquis à chêne liège, à 500-600 jbp/ha/an en 1 à 2 exploitations annuelles dans des milieux plus favorables tels que le mélézin mésophile ou la

chênaie verte. Dans la zone préalpine, certains peuplements peuvent fournir l'assise d'une unité d'estive locale, généralement pour de petits troupeaux, avec la chênaie pubescente ou la pinède à pin sylvestre en ambiance fraîche (vallons, bas de versants, ubacs, sols profonds et en altitude).

Le pâturage en forêt, une pratique traditionnelle "encadrée"

Compte-tenu des éléments qui précèdent, les ressources pastorales des milieux forestiers apparaissent très complémentaires des surfaces fourragères et des parcours utilisés par les exploitations d'élevage. Dans une région de grande tradition pastorale telle que Provence-Alpes-Côte d'Azur, les éleveurs ont donc toujours recherché dans les forêts une part plus ou moins conséquente de l'alimentation de leurs troupeaux – non

sans heurts de temps à autre avec les propriétaires et les services forestiers, soucieux de protéger le présent et l'avenir des peuplements. Dans ce but, les pratiques traditionnelles du pâturage en forêt sont de longue date encadrées par des dispositions législatives et réglementaires strictes inscrites dans le code forestier: quand elles n'ont pas été tout simplement interdites (cas du pâturage des caprins jugé dangereux), elles ne sont

admises que dans les surfaces considérées sans risques pour les peuplements présents: les "cantons défensables" (de la dent du bétail); ceux-ci excluent en particulier toutes les zones de régénération naturelle ou de plantations; leurs conditions d'utilisation fixent la nature et les effectifs des animaux autorisés, ainsi que les dates d'entrée et de sortie du pâturage.

Le pâturage en forêt et la loi: Art L332-10 du Code Forestier "Le pâturage après incendie dans les bois, forêts, plantations et reboisements ne relevant pas du régime forestier est interdit pendant une durée de dix ans". Si l'autorité administrative le juge nécessaire, cette période peut être prolongée de 10 ans. Cette disposition est aussi applicable aux landes, garrigues et maquis. Toutefois, dans ce cas, l'autorité administrative a la possibilité de réduire la période d'interdiction.

Dans ce schéma, les règles de la sylviculture sont toujours prépondérantes; le pâturage n'est accepté, dans l'espace et dans le temps, que là où il est considéré ne pas risquer de les gêner ou de les compromettre. Le pâturage n'est alors qu'une activité temporaire, tolérée, et il se limite au seul prélèvement de la ressource fourragère disponible dans les sous-bois.

Même si les contextes socio-économiques des mondes rural et agricole ont considérablement changé, ces pratiques traditionnelles du pâturage en forêt perdurent toujours, avec les mêmes principes d'accueil – ou

d'exclusion – des troupeaux dans les massifs forestiers.

Car quels sont les risques? Hormis les effets sur l'apparition et le développement de la régénération naturelle, le pâturage peut, selon les espèces, avoir différentes conséquences sur le milieu forestier:

Les caprins peuvent causer des dégâts très importants aux arbres (consommation de l'écorce),

Les bovins peuvent entraîner le tassement des sols. Attention également aux forêts de Chêne vert très appréciées pour le feuillage et qui doivent présenter une hauteur suffisante,

Les ovins ont peu de conséquences sur les arbres adultes. Le risque concerne surtout les effets sur l'érosion si la charge est mal adaptée.

Dans tous les cas, il est préférable que le pâturage soit régi par une convention pluriannuelle. Cette convention établie généralement pour une période de 6 ans doit prévoir d'une façon générale, les droits et obligations du propriétaire et de l'éleveur:

- La délimitation des parcelles pâturées (zone mise en défens, parcelles en régénération, plan de rotation, etc.),

- La ou les périodes de pâturage,

- La charge autorisée.

Les prémisses du sylvopastoralisme

Les prémisses de ce qui allait prendre la dénomination de "sylvopastoralisme" apparaissent à la fin des années 1970. Pour le secteur de l'élevage pastoral, cette époque vit la conjonction de plusieurs événements majeurs:

L'achèvement de la première grande phase de modernisation de l'agriculture, avec la spécialisation des exploitations, la mécanisation et en corollaire l'abandon des terres les plus difficiles à travailler, la dépopulation des campagnes, ...,

L'inscription du pastoralisme dans les politiques publiques de l'agriculture et de la montagne: c'est la promulgation en 1972 de la loi pastorale française – dont la genèse doit beaucoup aux services forestiers montagnards et au Cemagref de l'époque. Elle donne désormais au pastoralisme les outils juridiques de sa propre modernisation, par la voie de l'organisation des propriétaires fonciers et des éleveurs, de la sécurisation de l'accès aux surfaces de pâturage avec un régime de conventions pluriannuelles dissocié du statut du fermage, de programmes d'appui à l'amélioration des équipements pastoraux, de plans de prophylaxies sanitaires adaptées,

La mise en place d'unités de recherche axées sur l'agriculture de montagne et le pastoralisme, d'abord avec le Cemagref de Grenoble et la création de l'INERM, puis avec l'INRA,

La création d'un appareil technique spécifique, dédié à l'organisation, à la modernisation et à l'accompagnement des activités pastorales: les services

pastoraux, à statuts institutionnels divers, appelés à collaborer avec les agents correspondants du Ministère de l'agriculture,

Pour l'élevage ovin, l'intégration dans la politique agricole européenne avec l'instauration en 1979 de l'organisation communautaire du marché de la viande ovine, qui ouvre à la concurrence des Îles Britanniques et de l'Hémisphère sud un marché national jusque là très protégé.

Dans ces conditions, il fallait rechercher de nouvelles voies d'organisation et de fonctionnement pour l'élevage ovin, donnant aux exploitations la capacité de résister et de s'adapter. L'une d'entre elles s'imposait à l'évidence: renforcer la valorisation des espaces pastoraux, surfaces abondantes, diversifiées et a priori peu coûteuses. Leur usage restait toujours vivace au cœur des pratiques d'élevage – même si, mis à part le domaine des alpages et des transhumances estivales, nombre d'entre elles étaient tombées en déprise plus ou moins avancée. Parmi toute la gamme des espaces pastoraux, ne pouvaient qu'être impliquées les surfaces boisées et leurs qualités propres, d'autant plus que leur statut foncier souvent communal ou domanial en facilitait les possibilités d'accès.

C'est ainsi qu'ont été lancées les premières expérimentations "sylvopastorales" avec le concours du Cemagref, de l'INRA et de l'ONF. Elles ont concerné notamment la petite région du Buech (Hautes Alpes) pour étudier l'intégration du pâturage dans la gestion des reboisements de pin noir, ici très présents en périphérie des

exploitations. Il s'agissait d'examiner les rythmes d'éclaircies permettant d'élargir la durée de leur utilisation

pastorale et, réciproquement, d'évaluer la contribution du pâturage à l'entretien des jeunes plantations "défensables".

Le pâturage en appui contractualisé à la protection des forêts contre l'incendie

Un deuxième front pionnier s'est ouvert en milieu des années 1980 dans le domaine de la protection des massifs forestiers contre l'incendie. Dans le massif des Maures (Var), à la suite de plusieurs grands incendies, l'idée s'est faite jour d'élargir les classiques "tranchées pare-feu", systématiquement mises en échec, en grandes coupures de combustible, strictement entretenues et aptes, si ce n'est à stopper le front de flammes, du moins à le fractionner et à permettre l'établissement sécurisé des forces de lutte. Outre leur appui sur les zones agricoles existantes (en particulier les vignes), proposition a été faite de recourir au pâturage pour leur entretien en cœur de massif en mobilisant la technicité pastorale récemment acquise (gestion des troupeaux en parcs clôturés, maîtrise des chargements et des végétations, contrôle de l'impact du pâturage, etc.).

Conduites dans les milieux pastoraux de maquis parmi les plus difficiles, les opérations ont demandé plusieurs années d'efforts tenaces avec le concours de la Recherche pour parvenir à leur viabilisation; bien au-delà de la formule un peu simpliste de l'époque, "des troupeaux plutôt que des canadais", elles ont apporté de multiples enseignements méthodologiques et techniques car il a fallu simultanément:

Mobiliser des éleveurs montagnards du sud et du nord des Alpes en demande de surfaces complémentaires et organiser avec eux de nouvelles formes de transhumance dites "hivernales" - les éleveurs locaux varois n'étant guère intéressés au départ car disposant déjà de vastes unités peu contraignantes de pâturage traditionnel en forêt,

Pour rendre faisables ces transhumances hivernales, les structurer pour des périodes longues de 5 à 6 mois démarrant dès le début ou le milieu de la saison d'hiver, avec des effectifs d'animaux suffisants pour permettre l'emploi d'un berger salarié saisonnier, et renforcer les zones pare-feu par des surfaces diversifiées de pâturage pour répondre aux variations des besoins alimentaires des troupeaux et aux aléas climatiques,

Aux côtés des ouvrages de DFCI, équiper les sites de pâturage en points d'eau, parcs clôturés, installations de

tri et de contention des animaux, logement du berger, ...,

En contrepartie des investissements consentis par les gestionnaires forestiers, établir et mener à bien les engagements d'entretien des coupures attendus de la part des éleveurs; dès 1990, avec la mise en place des tout premiers contrats agro-environnementaux qui rémunèrent les prestations des éleveurs et indemnisent les surcoûts supportés, ces engagements ont été formulés selon des objectifs de résultats visant l'état annuel des végétations herbacées et arbustives en sortie du pâturage à la mi-juin.

Dans ces conditions, les grandes coupures de combustible pâturées se sont progressivement définies et développées. Elles sont aujourd'hui présentes dans toute la "zone rouge" méditerranéenne; pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles couvrent 54.000 hectares – dont 10.000 hectares sous contrat; elles concernent 400 sites qui impliquent 260 exploitations d'élevage, dont plusieurs installations réalisées avec la coopération des communes, et même de l'ONF en forêts domaniales des Maures et de l'Estérel à partir d'anciennes maisons forestières rénovées.

Depuis leur implantation, les coupures de combustibles ont plusieurs fois subi l'épreuve des grands incendies, notamment à nouveau dans le massif des Maures en 2003. Certaines ont bien rempli leur rôle, d'autres moins. Mais leur principe n'a pas été remis en cause, pas plus que l'efficacité de l'entretien par les troupeaux; les questions soulevées ont pour l'essentiel porté sur leur positionnement spatial et sur leur dimensionnement, ainsi que sur les conditions de leur utilisation par les services de lutte.

Avec les coupures de combustible pâturées, on est maintenant bien loin des pratiques traditionnelles de pâturage en forêt, telles qu'évoquées précédemment: ici, au bénéfice réciproque de la forêt et de l'élevage, la forêt est aménagée et équipée pour accueillir les troupeaux et leur permettre d'assurer les deux fonctions simultanées d'entretien des pare-feu et de production animale avec l'apport d'une rémunération agro-environnementale, tandis que, pour sa part, le forestier renforce la sécurité des espaces boisés et réduit ses coûts d'entretien mécanique.

Des aménagements sylvopastoraux dans les boisements préalpins de pin sylvestre

Etablies dans le contexte de la DFCI, sans doute le plus exigeant, les capacités d'alliance entre forêt et pâturage pour des objectifs partagés entre forestiers et éleveurs ont ensuite diffusé vers d'autres types de problématiques forestières et pastorales; une illustration en est donnée par l'exemple de l'aménagement des boisements de pin sylvestre dans la zone de moyenne montagne du Haut-Verdon (Alpes de Haute Provence).

Comme dans beaucoup d'autres situations équivalentes, le forestier – l'ONF – se trouvait là face aux difficultés de la gestion de peuplements de reconquête sur d'anciennes zones pastorales, aux qualités sylvicoles très hétérogènes, tandis que les éleveurs locaux étaient en recherche de pâturages pour les périodes souvent critiques d'intersaison. Pour répondre à cette double préoccupation, l'aménagement des forêts communales a profondément

évolué en organisant une gestion différenciée par unités parcellaires spécialisées – ou parquets - en fonction des conditions stationnelles.

Ont été ainsi constitués:

D'une part, des parquets forestiers, en conservant les peuplements de meilleure qualité et productivité, avec une sylviculture orientée sur une production de bois qui réunit des conditions économiques acceptables,

D'autre part, des parquets pastoraux, par élimination de toute la strate arborée à l'exception de bouquets d'ombrage, en vue de restaurer l'état de pelouse, les travaux étant financés par la vente du produit-bois de

trituration – à charge pour les éleveurs de conduire le pâturage de telle sorte qu'il accompagne la régénération herbacée du milieu et contrôle les repousses d'épineux, vigoureuses après l'enlèvement du couvert arboré.

Ici à nouveau, sous pilotage général de la commune, le forestier rationalise la gestion des peuplements en associant rentabilité de la production de bois (trituration, plaquettes, voire bois d'œuvre) et protection contre l'incendie, tandis que l'élevage local retrouve des espaces stratégiques de parcours dans une petite région de montagne où ils sont très limités, en contribuant par leur pâturage à réduire le risque d'incendie.

Associer production de bois d'œuvre et pastoralisme dans le mélèze des Alpes du sud

Si l'on monte encore en altitude, on arrive dans l'aire du mélèze, essence emblématique des Alpes du sud et, à la différence des situations précédemment illustrées, formant des peuplements de production d'un bois d'œuvre recherché – du moins quand les conditions d'accessibilité le permettent.

Dans la vallée de l'Ubaye (Alpes de Haute Provence), les zones de reboisement de la fin du 19^{ème} siècle présentent des conditions favorables, comme c'est le cas pour la commune de Saint-Vincent-les-Forts. Peuplement mûr et régulièrement éclairci, son mélèze offre une pelouse dense et haute de qualité, utilisée en période estivale par les troupeaux bovins de la commune.

Mais cette pelouse a une contrepartie: elle rend très difficile la régénération naturelle du mélèze, tandis que, à l'abri de son ombrage, l'épicéa tend à s'installer et à se développer rapidement. Or, à terme, sous l'épicéa, la disparition de la ressource pastorale est assurée.

L'aménagement de cette forêt communale soulevait donc plusieurs questions:

Faut-il laisser faire les dynamiques naturelles de végétation et l'installation de la sapinière en substitution du mélèze, avec disparition à terme du mélèze et du pâturage associé?

A l'opposé, faut-il lutter contre l'épicéa et engager une régénération volontariste du mélèze, ce qui implique des travaux lourds et de longue haleine passant par le décapage du couvert herbacé et au besoin le

complément de plantations?

Si cette deuxième option est privilégiée, et sachant que le mélèze ne redeviendra pâturable que 60 à 80 ans après sa régénération, comment pratiquer celle-ci pour limiter la perte de surface pâturable et, à plus long terme, parvenir à une stabilisation relative de l'espace pastoral et de son potentiel d'accueil des troupeaux en estive? Il est clair que l'élevage local a tout intérêt à la conservation du mélèze; mais il lui faut alors raisonner dans le long terme, au-delà de la durée d'une carrière d'exploitant, et accepter la régénération, avec en corollaire la réduction plus ou moins conséquente et sur une longue période de la ressource pastorale.

Avec la commune et l'ONF gestionnaire, cette seconde option a été retenue lors de la révision de l'aménagement, après plusieurs années d'acquisition de données techniques préparatoires: la sapinière a été conservée là où elle est déjà bien développée; en revanche, le mélèze fait l'objet maintenant d'une véritable série sylvopastorale, qui programme sa régénération progressive comme l'évolution et la pérennisation de son usage pastoral.

Dans ce même domaine, d'autres expérimentations de régénération sont en cours en collaboration avec l'ONF, par exemple dans le Queyras (Hautes Alpes), dans des secteurs où le mélèze est plus stable: régénération avec décapage par petites trouées, clôtures de protection, introduction précoce du pâturage bovin, etc.

Les services rendus par l'agro-sylvo-pastoralisme pour les territoires

L'art du pastoralisme consiste à savoir choisir les espèces animales les mieux adaptées, les périodes d'exploitation, l'intensité et la durée de la pâture. En effet, les éleveurs et les bergers mettent en valeur un patrimoine possédant des caractéristiques écologiques ainsi qu'une diversité biologique exceptionnelles, dans un but de production basé sur le long terme. En cela ils se démarquent des finalités agronomiques classiques ou du

génie écologique qui visent à créer artificiellement des états de milieux répondant à des objectifs immédiats de production, de protection ou de cadre de vie.

Les différents systèmes agro-sylvo-pastoraux représentent ainsi une part essentielle des agricultures dites "à haute valeur naturelles" (HVN) qui, non seulement présentent des externalités négatives faibles, mais

également des externalités positives fortes, en terme de biodiversité, d'agrobiodiversité, de paysage et de gestion territoires ruraux. A ce titre, la diversité des formes et des origines de l'arbre (plantation, régénération naturelle, arbres de haut jet, haies, arbres têtards, ...) fournit un grand nombre de produits et de services et peut parfaitement s'insérer dans la logique de conduite de l'activité d'élevage grâce notamment aux progrès de la mécanisation. Et sur un plan très concret pour l'élevage des herbivores, l'allongement des périodes de pâturage est considéré comme l'une des clés d'adaptation des systèmes d'élevage pour répondre aux évolutions de contexte qu'il soit climatique (réchauffement) ou économique (hausse du

prix des intrants).

Et, dans ce cadre, pour l'Institut de l'Elevage (UMT Pasto) et l'INRA (UMR-Selmet), un service est une contribution positive de l'élevage fournie à la société de l'échelle de l'exploitation et/ou à celle du territoire. Une contribution négative est un Dys service.

Il s'avère, en effet, que l'entretien du milieu par le pâturage est moins coûteux que l'entretien mécanisé et qu'il peut contribuer aux actions menées, nous l'avons vu, en faveur de:



Troupeau de porcs en forêt (photo M. Meuret)

La biodiversité

Certains milieux ouverts remarquables sont reconnus comme étant issus d'une longue pratique pastorale et dans certains sites Natura 2000 la pratique du pâturage est l'objectif prioritaire pour le maintien des habitats. Et le rôle écologique du pâturage, ne s'arrête pas à la seule préservation des habitats, il peut contribuer

directement à la biodiversité. Les milieux pâturés (espaces ouverts) sont favorables au développement du petit gibier qui y trouve refuge et alimentation mais attention néanmoins au surpâturage notamment en forêt où le pastoralisme en forêt est subordonné aux impératifs de régénération des peuplements.

De la protection contre les incendies

Pour avoir un impact suffisant sur la broussaille, le pâturage peut être complété par des travaux mécaniques parfois indispensables (dynamique de la végétation trop forte, rebut non consommé par le troupeau, etc.) coordonnées avec les actions prévues par un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

Mais, son maintien et son développement n'est souvent possible en forêt, que si des aides sont accordées aux éleveurs.

Les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la PAC 2015 – 2020, qui seront mises en œuvre uniquement dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) territorialisés en

sont un exemple. La finalité du PAEC est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agri-environnementaux identifiés sur un territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes). Concrètement, conformément au cadrage national, des zones d'actions prioritaires sont définies, pour chacun des enjeux régionaux identifiés, au sein desquelles sont mobilisés les MAEC dans le cadre d'un PPAEC. Concernant les activités pastorales 2 MAEC système sont mises en œuvre à l'échelle de l'exploitation agricole: Fiche MAEC SHP01_ système herbagers et pastoraux - opération individuelle et Fiche MAEC SHP02_ système herbagers et pastoraux - opération collective.

Conclusion

Depuis quelques années, il y a manifestement un changement profond de nature dans l'articulation entre élevage et forêt: on passe de la simple juxtaposition de deux activités – dont l'une, la forêt, est prépondérante, à leur coopération sur des objectifs partagés. Cette coopération implique, pour le forestier comme pour l'éleveur, des évolutions plus ou moins importantes dans leurs positionnements professionnels, dans la conception et la mise en œuvre de leurs disciplines techniques, souvent même dans leurs modes d'organisation et de travail. Elle ouvre de vastes champs de recherche et d'innovation, puisqu'elle interroge directement des domaines de technicité qui s'étaient jusque là construits et développés de façon isolée. Pour ne prendre qu'un tout petit exemple, pourquoi ne pas envisager d'enrichir les catalogues de stations forestières par les référentiels pastoraux qui s'y associent?

Pour nous, après plus de 30 années de collaboration entre forestiers, publics ou privés, et pastoralistes, le sylvopastoralisme, c'est tout cela, c'est une discipline toute neuve. Elle ne renie certainement pas les bases scientifiques et techniques de la sylviculture comme du pastoralisme; mais elle les mobilise dans un champ inédit, celui de leur association pour la mise en valeur multifonctionnelle des espaces boisés – sans oublier les interfaces avec l'environnement, la chasse, les paysages, les activités de loisirs qui, faute de place, n'ont pas été évoquées ici. De même, avec le pastoralisme ovin, bovin et équin, il faut restaurer l'image du pâturage dirigé des caprins: celui-ci a trouvé une nouvelle place dans les forêts méditerranéennes, tout en restant sous haute surveillance alors que les conditions contemporaines de cet élevage n'ont plus aucun lien avec celles du passé.

De ce fait il reste un important travail à réaliser pour mettre à disposition des agriculteurs et des éleveurs, comme des forestiers, les références et outils technico-économiques nécessaires pour les accompagner dans la maîtrise des systèmes agroforestiers. Et comme la diversité des systèmes agroforestiers est par ailleurs mal reconnue dans les cadres réglementaires et fiscaux, c'est un frein supplémentaire à leur développement. Concrètement, il va falloir capitaliser les connaissances, créer des références technico-économiques, créer les outils de gestion et de vulgarisation nécessaires, et proposer des pistes d'évolution des réglementations en faveur de l'arbre en milieu d'élevage. C'est un préalable essentiel pour construire le sylvopastoralisme de demain avec en filigrane un équilibre à trouver entre SYSTEME / FILIERE / TERRITOIRE En relève d'ailleurs, sur le plan réglementaire de la Politique Agricole Commune, la reconnaissance des espaces forestiers pâturables en qualité

de surfaces à usage pastoral, et donc agricole, indépendamment de leur densité de peuplement arboré – ce qui reste encore un peu problématique à ce jour car ces "fonctions" écologiques doivent être constamment évaluées et renforcées. Même si les terres pastorales sont identifiées comme celles de la fourniture de produits de qualité (viandes et produits laitiers) souvent identifiés par des signes de qualité, d'origine, de durabilité et parfois d'équité.

Et aujourd'hui le pastoralisme doit relever un nouveau défi: celui de la transition agroécologique, terme que l'on retrouve dans beaucoup de rapports et qui, pour le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF), serait une solution pour engager l'agriculture en France dans des voies durables. Lors du séminaire sur le sujet organisé par l'AFP en 2015, trois "principes" communs au pastoralisme et à l'agroécologie ont été mis en évidence: 1) des savoirs locaux basés sur une observation fine de la nature, qui sous-tendent 2) des conduites adaptatives permettant d'ajuster l'utilisation des végétations à court, moyen et long termes, mais aussi, 3) des collaborations entre acteurs, depuis le couple homme-animal jusqu'aux collectivités et multiples acteurs des territoires.

Car le pastoralisme extensif n'est pas une survivance mais une activité agricole, moderne et évolutive, qui présente des atouts pour l'avenir, notamment parce que les parcours qu'il utilise ne rentrent pas en concurrence avec les terres propices à la production de végétaux pour l'alimentation humaine.

Conscient de ces préoccupations et du rôle qu'il peut jouer avec des missions et des tâches qui évoluent, l'ONF, acteur reconnu des territoires, s'engage sur ces sujets à travers 2 axes de son Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016 – 2020:

AXE 2: Relever le défi du changement climatique et de la préservation de la biodiversité - 2.2 La prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante: L'ONF proposera en outre une instruction spécifique aux milieux ouverts existant en forêt publique,

AXE 6: Améliorer la durabilité du modèle ONF et consolider son équilibre financier - 6.2 Améliorer l'intervention des opérateurs de l'Etat dans les territoires: Des expérimentations seront lancées dans certains territoires pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité globale des opérateurs concernés, en particulier par transfert de compétences, comme par exemple l'affectation aux établissements de parc en métropole des terrains domaniaux à vocation pastorale.

Bibliographie

- AGRECH G., 2001, *Plantation d'arbres en prairie pâturée*, Cemagref Editions
- BOURBOUZE A. et RUBIBO R., 1992, *Terres collectives en méditerranée, histoire, législation, usages et modes d'utilisation par les animaux*, Réseau FAO - Ovins et Caprins, Réseau Parcours Euro-africain
- CERPAM, 1996, *Guide pastoral des espaces naturels du Sud-est de la France*, CERPAM et Méthodes et communication

- CHARBONNIER Quentin, 2012, 1972 *La loi pastorale française*, Cardère Editeur - Association Française de pastoralisme
- Collectif, 1991, *Intégrer les activités pastorales et forestières pour mieux gérer l'espace méditerranéen*, Association française de Pastoralisme
- Collectif, 1994, *Agroforesterie en zone tempérée*, *Revue Forestière Française*, n° spécial
- Collectif, 1995, *Pastoralisme, Troupeaux, espaces et sociétés*, Hatier - AUPELF - UREF
- Collectif, 1995, *Sylvopastoralisme et développement, de la gestion traditionnelle à l'aménagement*, CIHEAM / IAM-M, actes du 3ème séminaire international du Réseau PARCOURS
- Collectif, 2000, *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000*, Cardère Editeur - Association Française de Pastoralisme
- Collectif, 2002, *Groupe interministériel sur le pastoralisme, Rapport à M. le ministre H. Gaymard*, MAAPAR/DEPSE
- Collectif, 2006, *Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles*, FAO
- Collectif, 2008, *Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, Guide technique*, INRA - Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
- Collectif, 2009, *Le sylvopastoralisme, un atout pour l'élevage et la mise en valeur des espaces boisés du grand sud*, actes du séminaire du 15/12/2009 à Montpellier Sup-Agro
- Collectif, 2010, *Pastoralisme et entomofaune*, Actes séminaire AFP 2009, Cardère Editeur - Association Française de Pastoralisme
- Collectif, 2011, *La rusticité, l'animal, la race, le système d'élevage*, Actes séminaire AFP 2010, Cardère Editeur - Association Française de Pastoralisme
- Collectif, 2014, *Espaces pastoraux, espaces de productions agricoles*, Actes séminaire AFP 2013, Cardère Editeur - Association Française de Pastoralisme
- Collectif, 2016, *L'agroécologie, du nouveau pour le pastoralisme?*, Actes séminaire AFP 2015, Cardère Editeur - Association Française de Pastoralisme
- CORVOL Andrée et al., 2014, Les usages non ligneux de la forêt, Cahier d'Etudes n°24-2014, *Forêt, Environnement et Société, XVIe-XXe siècle*.
- DESCOMBES Paul, 1911, *La défense forestière et pastorale*, Encyclopédie industrielle
- IE, CERPAM, SUAMME, 2007, *Guide du débroussaillage pastoral*, Edition Institut de l'Elevage
- Institut de l'Elevage (IE) et Institut pour le développement forestier (IDF), 2005, *Sylvopastoralisme – Les clés de la réussite*, Collection Techniques pastorales
- Institut de l'Elevage, CERPAM, SIME, 2006, *Pâturer la broussaille ... Connaître et valoriser les principaux arbustes des parcours du Sud de la France*, Collection Techniques pastorales
- LAMBERTIN M., 2004, *Phytosociologie et pastoralisme*, ENSAM
- MSIKA Bruno, 1993, *Modélisation des relations herbe-arbre sous peuplements de Quercus pubescens et Pinus austriaca dans les Préalpes de sud: un outil d'aide à la décision en aménagement sylvo-pastoral*, (Thèse Université Aix-Marseille).
- OIER-SUAMME et CERPAM, 2010, *Guide pratique des Coupures de Combustible Pâturées*, Collection Techniques pastorales
- WOOD P.-J. et BURLEY J., 1993, *Les arbres à usage multiples, introduction et évaluation de l'agroforesterie*, CTA et ICRAF
- YOUNG A., 1995, *L'agroforesterie pour la conservation du sol*, CTA et ICRAF



Figure 1. Carte de la répartition de l'arganier dans le sud -ouest du Maroc (d'après M'hirit *et al.*, 1998)

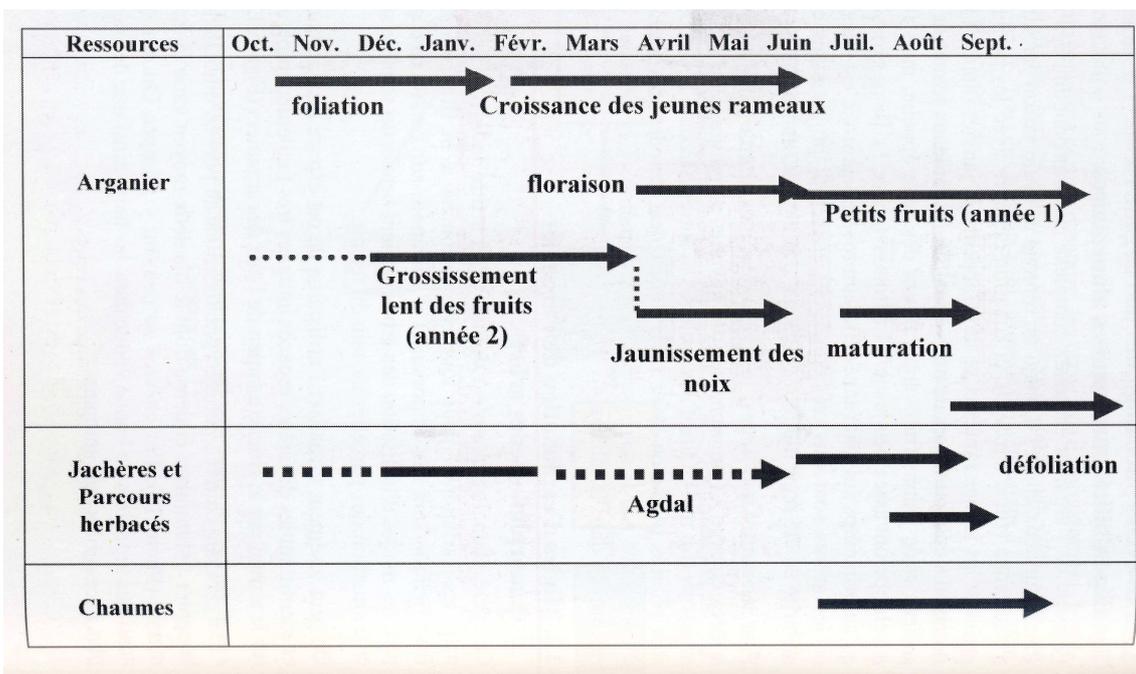


Figure 2. Cycle phénologique de l'arganier et disponibilité en ressources alimentaires

LE RÔLE DE LA CHÈVRE DANS L'ÉCOSYSTÈME DE L'ARGANERAIE DANS LE SUD MAROCAIN

PIERRE MORAND-FEHR ⁽¹⁾, AHMED EL AÏCH ⁽²⁾

Résumé: L'Arganeraie est une forêt située dans le Sud-Ouest marocain et constituée essentiellement d'arganiers, arbres se présentant parfois sous forme buissonnante ou arborée atteignant le plus souvent des hauteurs de 4 à 10m et peu exigeants en eau. Elle développe autour de cet arbre un éco-système agro-sylvo-pastoral très original qui s'appuie sur quatre productions principales: l'huile d'argan, la viande caprine, les céréales en particulier l'orge et le bois de chauffe. Les chèvres montent dans les arbres en jouant les équilibristes pour y trouver la majeure partie de leurs rations: feuilles, jeunes rameaux ect fruits dont elles prélèvent la pulpe en régurgitant les noix au cours de la rumination. Les noix récoltées sous les arbres ou régurgitées par les chèvres servent à produire l'huile d'argan. Les exploitations dans l'Arganeraie sont assez pauvres et les terres cultivées ou non, privées ou publiques ont des statuts variés. L'élevage caprin est soumis à des réglementations complexes dont la principale est l'agdal qui prévoit la mise en défens pendant la période de la récolte des noix. Les élevages caprins se caractérisent surtout par leur taille et la complémentarité ou non de la ration mais ils dépendent aussi indirectement de revenus extérieurs éventuels dont peuvent bénéficier les éleveurs. Ces élevages produisent principalement des chevreaux de boucherie qui possèdent d'excellentes propriétés diététiques (tissus adipeux réduits, teneur faible en cholestérol et teneur élevée en acides gras polyinsaturés). Depuis vingt ans environ, une tendance est apparue pour réduire le rôle des caprins dans le système de l'Arganeraie car les chèvres sont accusées de donner un mauvais goût à l'huile quand elles ingèrent et régurgitent les noix. Toutefois, il serait dommage de modifier un système qui a traversé de nombreux siècles et qui possède des valeurs culturelles et patrimoniales indéniables, et enfin qui permet de produire une viande dotée de qualités diététiques remarquables.

Introduction

Cet article s'appuie principalement sur le travail réalisé pendant 10 ans par une équipe pluridisciplinaire d'enseignants et de chercheurs de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat, de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et d'Agroparistech-INRA de Paris. Les principaux résultats ont été rapportés par El Aïch, Bourbouze et Morand-Fehr (2005) et dans plusieurs autres articles plus ponctuels.

La forêt d'arganiers s'étend dans le Sud - Ouest marocain, du littoral à l'anti - Atlas et d'Essaouira au sud

de Tiznit (figure 1), sur environ 500 000 ha et plus de 70 000 villages. Sa spécificité provient, d'une part du fait qu'on la retrouve nulle part ailleurs, tant au Maroc que dans le reste du monde, et d'autre part, du fait qu'elle a développé autour de cet arbre, un éco - système agro - sylvo - pastoral très original. Malgré la réputation négative que la chèvre a acquise auprès des forestiers, elle y joue un rôle essentiel que cet article se propose de décrire en mettant l'accent sur la fragilité du système.

L'arganier et la forêt de l'Arganeraie

L'arganier est une essence qui se développe dans les bio - climats arides et semi - arides correspondant à l'étage infra - méditerranéen. Peu exigeant en eau, il se retrouve sous forme buissonnante avec une pluviométrie inférieure à 110 mm mais il s'épanouit le plus souvent sous forme arborée (4 à 10 m de haut) dans des zones à pluviométrie comprise entre 150 et 400 mm par an. Cet arbre résiste à des températures autour de 0°C en hiver et de 50°C ou même plus en été.

Le cycle végétatif de l'arganier (figure 2) s'étale sur deux ans. La première année, le développement foliaire commence avec les premières pluies d'octobre jusqu'à janvier et la croissance des rameaux débute en janvier et se

développe au printemps. La floraison a lieu de février à juin sur ces jeunes rameaux et aussi sur les plus anciens. La défoliation est fréquente et variable d'un individu à un autre. Elle apparaît le plus souvent en août de la fin de la première année et s'accroît pendant les périodes chaudes et sèches. La croissance des fruits, souvent assez lente, s'accroît en octobre de la seconde année avec une maturation entre les mois de juin et août suivants, période importante où les éleveurs pratiquent l'"agdal" qui consiste à mettre en défens les zones où les arganiers sont présents.

L'arganier jouit d'une longévité importante qui peut aller jusqu'à 250 ans. Sa taille et son port sont très variables selon son exploitation au pâturage, l'orientation des vents etc... Il commence à fructifier dès la 5ème année et sa production est généralement de l'ordre de 8 à 20 kg de fruits par an avec des productions exceptionnelles allant jusqu'à 50 kg.

L'Arganeraie est constituée principalement

1) UMR MoSAR, INRA-Agroparistech, 16 rue Cl. Bernard, FR-75231 Paris-Cedex 05,

2) IAV Hassan II, B.P. 6202, Madinat Al Ifrane, 10101 Rabat, Maroc.

d'arganiers bien espacés (densité moyenne de 20 arbres par ha). Divers groupements végétaux selon les zones se développent en présence de l'arganier. Des variétés d'euphorbes jouent un rôle important en association avec

l'arganier, notamment sur l'extrémité occidentale de l'Anti-Atlas. Diverses zones présentent des couverts végétaux variés au sol, notamment à base d'herbacées appréciées par les animaux au pâturage.

L'exploitation de l'arganier par la chèvre

La récolte des fruits de l'arganier s'effectue de la mi - mai à la mi - septembre de 3 façons, par gaulage, par récolte au sol ou par l'intermédiaire des chèvres qui en grim pant dans les arbres, ingèrent les fruits, utilisent la pulpe et régurgitent les noix. Ces dernières sont ensuite concassées, les amandons grillés et triturés grâce à des moulins à main d'où sort une pâte molle dont on sépare l'huile à l'aide d'un traitement à l'eau bouillante. Toutes ces opérations représentent un travail artisanal considérable rapporté à la quantité d'huile obtenue. Il est effectué généralement par les femmes des villages: 100 kg de fruits, 10 heures de travail, 1 à 1,75 kg d'huile (Nouaim et al., 1991). Récemment, une mécanisation partielle a permis de faciliter le travail grâce à des machines de dépulpage, de torréfaction et de pressage mais le concassage pour obtenir l'amandon reste un travail délicat toujours effectué à la main.

Les chèvres se nourrissent de différentes parties de l'arbre: principalement des feuilles et aussi de rameaux et de noix, en jouant les équilibristes sur les branches, parfois à haute altitude. Elles peuvent aussi consommer épisodiquement du tourteau d'argan, principal co-produit de l'extraction de l'huile bien qu'il soit généralement réservé aux bovins ou aux espèces plus nobles. Comme nous l'avons vu, cette huile est obtenue par concassage des noyaux, ramassés directement par l'homme sous les arbres ou récupérés sur le sol des chèvreries après avoir été

régurgités par les animaux pendant la rumination (figure 3).

Mais les chèvres peuvent diversifier leur régime en consommant d'autres végétaux présents dans l'Arganeraie, et en particulier des euphorbes et diverses plantes herbacées qui y poussent au cours de l'année.

Il a été montré, malheureusement sur un nombre limité d'animaux, qu'il existe une relation étroite mère - fille relative à l'aptitude des chèvres à pâturer dans les arbres. Dans un troupeau, une proportion variable de chèvres ne montent pas dans les arbres, soit qu'elles sont vieilles, soit qu'elles ont eu un accident en tombant des arbres, soit enfin qu'elles n'ont pas acquis la technique. En revanche, celles qui montent et pâturent sont en général de très bonnes éducatrices pour montrer à leur progéniture comment monter dans l'arbre et quelle fraction végétale ingérer. C'est probablement ce qui explique cette relation élevée mère - fille pour l'aptitude à pâturer dans les arganiers.

En outre, les éleveurs sont très ingénieux pour qu'une proportion de chèvres de leur troupeau, la plus élevée possible, puisse monter dans les arbres. Ils utilisent diverses techniques qui ne sont pas toujours acceptées par les forestiers, notamment de creuser des marches sur les troncs ou sur les branches principales; ce qui augmente sensiblement le nombre d'arbres pouvant être pâturés.

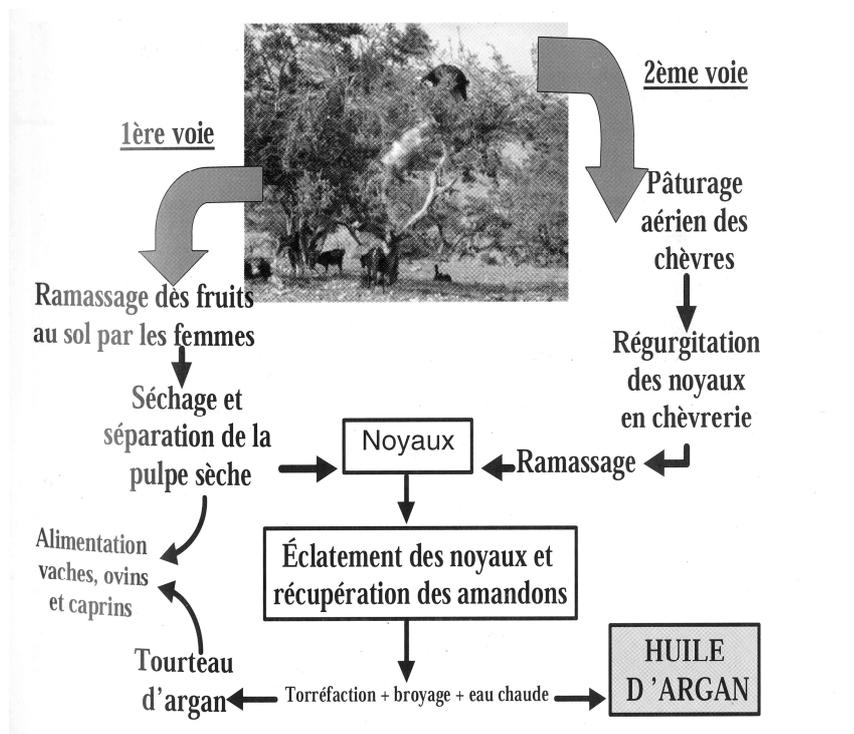


Figure 3. Modes de récoltes des noix d'argan



Figure 4. Chèvres pâturant des arganiers
(<http://alimentation-generale.fr/ag/en-voyage/un-belge-bat-le-beurre-a-el-hanchane>)

Les systèmes agraires dans la forêt de l'Arganeraie

Le système agro - sylvo - pastoral de l'Arganeraie repose sur 4 productions majeures en interrelation étroite entre elles (concurrence ou synergie): l'huile d'Argan, extraite de la noix, partie centrale du fruit de l'arbre, les céréales cultivées dans les zones ouvertes de la forêt, la viande caprine, surtout de chevreau et le bois de chauffage utilisé tel quel par le foyer familial ou commercialisé en charbon de bois.

Les systèmes agraires utilisés en Arganeraie sont assez diversifiés. Le plus souvent, les exploitations sont assez pauvres et relativement plus au sud qu'au nord. Au nord, les exploitations possèdent en moyenne 2 à 5 ha. Le système repose sur trois productions: l'arganier, la chèvre (troupeau de moins de 40 chèvres) et l'orge; mais ce qui est essentiel, c'est qu'elles bénéficient des apports financiers extérieurs liés à l'immigration ou à d'autres activités. Au sud, la vie est encore plus difficile car la majorité des exploitations n'ont pas de revenus extérieurs et parfois même pas de troupeau caprin (ou ovin). Elles exploitent moins de 2 ha avec toutefois assez souvent 1 ou 2 vaches. Toutefois la minorité des exploitations qui bénéficient de revenus extérieurs présente une situation nettement moins dramatique. Elles nourrissent mieux leurs animaux, et leur troupeau peut compter jusqu'à plus de 100 caprins ou ovins. Globalement, l'activité moindre d'élevage dans le sud s'explique surtout par des sécheresses plus fréquentes et plus longues que dans le nord.

L'une des caractéristiques de l'Arganeraie est son

organisation complexe et précise des activités agricoles et d'élevage dans l'espace villageois. Elle repose sur des réglementations coutumières qui tiennent compte de 4 facteurs: l'étendue de la surface où les arganiers se sont développés, l'extension des terres de statut domaniale, l'application des règles coutumières relatives à l'utilisation des ressources, et l'importance et la répartition de la céréaliculture sur les terres du village.

Au niveau territorial, on distingue des espaces privés, généralement cultivés ou plus rarement de forêts / vergers, et des espaces de statut domaniale couverts d'arganiers qui sont soit privatisés ou revendiqués comme tels, abritant parfois des cultures (agdal cultivé), soit simplement exploités individuellement (agdal non cultivé) mais ils peuvent être exploités collectivement, ce sont alors des mouchaa. Pour éclaircir la complexité de ces statuts, disons que le terme "agdal" est utilisé pour nommer une zone dont le mode de gestion prévoit une mise en défens, en particulier pendant la récolte des noix pour que celles-ci reviennent bien à celui qui statutairement a le droit de les ramasser et que les chèvres d'autres éleveurs ne viennent pas interférer sur sa récolte.

Dans un territoire cultivé, l'ensemble est exploité à titre individuel mais les acteurs agissant sur ce territoire distingueront les zones à statut privé et à statut public dont les frontières sont signalées par des bornes. Les terres non cultivées, placées en bordure des terres cultivées, ont toutes le statut domaniale. Celles qui sont appelées agdal quand elles sont exploitées individuellement sont gérées

par les fellahs en bon père de famille et généralement de façon satisfaisante.

Sur les bords des oueds ou près des voies de passage, se trouvent les mouchaa. Ce sont le plus souvent des forêts d'arganiers plus ou moins dégradées en raison du surpâturage provoqué par l'utilisation collective de ces zones. Dans certains cas, on peut distinguer trois types de mouchaa: les mouchaa de passage (densité: 15 arbres par hectare en moyenne) qui permettent de conduire les troupeaux aux zones de pâturage, les mouchaa de stationnement (10 arbres/ha) où les troupeaux peuvent attendre, notamment pour s'abreuver, et enfin les mouchaa de pâturage (20 arbres/ha) qui peuvent constituer un pacage de substitution en période d'agdal (figure 4). Le plus souvent, les terres cultivées se situent dans les zones basses près du douar, l'agdal privé ou domanial sur les

zones de colline, et plus en hauteur, les mouchaa collectifs (figure 5).

L'exploitation de l'Arganeraie s'organise à partir de quatre groupes d'acteurs principaux qui ont vocation d'aboutir à des décisions communes: les services forestiers responsables de la gestion sylvicole, généralement hostiles à la chèvre et favorables à la production d'huile d'argan, les fellahs-kessabs peu favorables à régénérer l'arganier sans en devenir propriétaires, hostiles aux coupes d'arbres et exigeant le respect des usages pour les trois productions: huile d'argan, viande caprine et orge, les élus qui recherchent des revenus pour leurs villages et enfin les autorités locales (caïd) qui recherchent la paix sociale en soutenant les forestiers sans enthousiasme et en essayant d'aider les élus. Ainsi, chacun plaide pour son camp comme cela était prévisible.

Tableau 1. – Typologie des élevages caprins à Tamanar

Type d'éleveur	petits		moyens		grands
Proportion en %	20-25		65-70		5-10
Revenus extérieurs	faibles	élevés	faibles	élevés	élevés
Têtes de plus d'1 an dans le troupeau caprin	15-20	30-40	40-80	60-100	100
Têtes de plus d'1 an dans le troupeau ovin	<10	30-40	<10	30-40	50-100
Complémentation (orge, son ou autres)	Absente	En cas de sécheresse	En cas de sécheresse	En cas de sécheresse pour ovins	Sécheresse et soudure
Main d'œuvre	Familiale		Familiale et salariée		Familiale, salariée

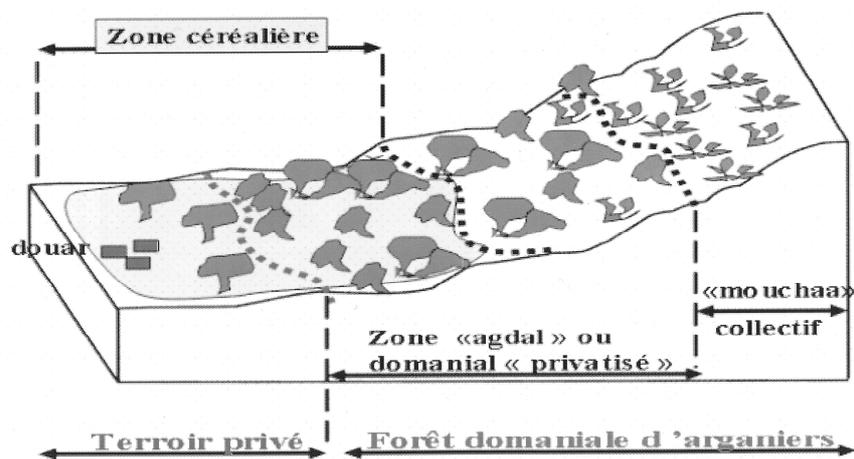


Figure 5. Organisation et fonction de l'espace dans l'arganeraie

L'élevage caprin en Arganeraie

Maintenant que le cadre est défini, venons-en à la situation de l'élevage caprin en rappelant d'abord que l'Arganeraie possède environ 1,2 million de caprins, soit 23% du cheptel du Maroc, évalué à 5 - 5,5 millions de têtes. C'est donc un territoire important au Maroc pour l'élevage caprin. Sur les cinq provinces qui constituent l'Arganeraie, deux, celles d'Essaouira et de Taroudant possèdent 850 000 têtes, soit 70% du total des caprins. Il

faut garder en tête que l'Arganeraie possède aussi 1,5 million d'ovins et 270 000 bovins.

Bousquet (2000) a analysé la situation de 50 élevages dans la région de Tamanar qui est assez représentative de la situation de l'Arganeraie, même s'il y a des différences avec certaines autres régions. Les deux principaux facteurs qui discriminent les élevages sont d'une part, la taille des troupeaux et d'autre part, les

revenus extérieurs qui, comme nous l'avons déjà vu, est non seulement essentiel pour le pouvoir d'achat des familles mais influence aussi la qualité de la conduite et la rentabilité de l'élevage. La plupart du temps, la main d'œuvre de gardiennage est surtout familiale et exceptionnellement salariée. Au niveau de la famille, ce sont surtout les hommes ainsi que les enfants qui conduisent les chèvres au pâturage. La complémentation est distribuée seulement en cas de sécheresse. Ces deux critères, main d'œuvre et complémentation sont en réalité assez peu discriminants. D'après le tableau 1, Bousquet distingue 5 types d'élevages. A l'exception des petits élevages sans ressources extérieures, les performances zootechniques entre les 4 autres types d'élevage sont comparables.

La conduite d'élevage se résume ainsi. Les boucs ne sont jamais séparés du troupeau des femelles. Les mise-bas s'étalent sur toute l'année avec un pic de février à mai et un ressaut en automne. Deux mise-bas par an peuvent s'observer au cours d'années favorables en février-mars et à la fin de l'automne pour 20 à 30% des femelles du troupeau. Le taux de fertilité est généralement satisfaisant (85 à 95 %) et le taux de prolificité faible (105%). La mortalité des chevreaux est élevée et souvent liée aux sécheresses ou au déficit de la production laitière des mères. Le taux de renouvellement des femelles tourne autour de 20% par an. Ces conditions d'élevage décrivent un profil extensif du système d'élevage qui ne peut produire que de la viande même si certaines chèvres du troupeau sont quelquefois traitées pour des besoins familiaux ponctuels.

La production de viande moyenne par femelle est d'environ 11 kg par an. Les poids vifs d'abattage des chevreaux mâles et femelles sont de 12 et 10 kg respectivement et ceux des mâles et des femelles adultes de 32 et 25 kg. Dans un bon élevage, le gain moyen quotidien varie de 90-120 g/j au cours des deux premiers mois à 10- 20 g/j au 4ème-5ème mois.

Le système d'alimentation est essentiellement pastoral. Il se révèle très complexe si on l'analyse en détail au cours de l'année et il peut varier d'une année à l'autre. Il dépend de deux facteurs principaux: la disponibilité des

ressources pastorales d'une part, et dans une moindre mesure, de la flore végétale qui pousse au sol en différentes saisons sans oublier les chaumes et les jachères, et d'autre part, les règles et les décisions concernant le pâturage des zones boisées de l'Arganeraie, notamment les ouvertures et les fermetures de l'algal au cours de l'année. D'autres éléments peuvent intervenir comme la compétence du berger, les possibilités de compléter la ration et les lieux d'abreuvement.

Nous avons déjà décrit comment les chèvres pâturaient dans les arbres et ce qu'elles y trouvaient à consommer. Les chaumes des zones cultivées en orge sont accessibles au pâturage après les moissons, en général vers la fin mai et les jachères sont surtout pâturées en hiver; ce qui peut représenter un appoint non négligeable dans certains cas.

Les aliments issus de l'Arganeraie n'ont pas fait l'objet d'analyses fines et complètes, notamment sur les conditions d'obtention et la représentativité de leurs échantillons permettant de bien évaluer leur valeur alimentaire. Les feuilles d'arganier contiennent en moyenne 12 % de matières azotées totales et 18 à 20 % de cellulose brute; c'est donc un fourrage de moyenne qualité qui peut se dégrader au sol. Ces analyses sont variables d'un arbre à un autre et d'un site à l'autre. La pulpe d'argan, donnée aux chèvres ou prélevée directement quand elles les ingèrent sur l'arbre est pauvre en matières azotées (3 – 10 %) mais elle contient beaucoup de sucres solubles (25 – 55 %) et environ 14 % de cellulose brute. C'est donc un aliment assez énergétique avec une digestibilité de 70 % environ mais ne pouvant pas rééquilibrer une ration de base limitée en azote.

Les études sur le comportement alimentaire des chèvres en Arganeraie confirment que la contribution des feuilles et des fruits des arganiers est essentielle pour leur régime mais varie selon la saison (autour de 50 % en Juin et 85 % en Décembre). Donc quelle que soit la zone ou la saison, l'arganier se révèle bien être une ressource essentielle à l'alimentation des chèvres, même si à certaines périodes, les herbacées et les chaumes représentent une part non négligeable des ingesta.

La viande caprine produite en Arganeraie: qualité et consommation

Comme nous l'avons vu, c'est la viande de chevreau qui est, et de loin, la principale production du troupeau caprin en Arganeraie. Même si au Maroc, on rencontre des consommateurs qui trouvent cette viande sèche et pas assez tendre, en général elle est bien appréciée, notamment pour son goût dans les provinces de l'Arganeraie. Cette viande produite dans cette région a vu son image de marque s'améliorer dans le pays au cours de ces dernières années. En effet, des campagnes ont été organisées auprès des consommateurs pour limiter la consommation de viandes grasses, notamment celle de mouton. Or la viande caprine est généralement moins grasse et donc plus diététique que celle de mouton.

De plus à la lumière d'expériences récentes (Bas et al., 2005) lorsque l'on compare sur chevreaux mâles un régime à base d'aliments concentrés (C), fréquemment utilisé au Maroc et un régime traditionnel à base de pâturage en Arganeraie (P), on observe non seulement que la viande des chevreaux (P) est moins grasse que celle des chevreaux (C) mais qu'elle est moins riche en cholestérol et qu'elle contient des proportions plus élevées en acides gras poly - insaturés plus diététiques, en particulier en acides oméga 3, et des teneurs plus faibles en acides mono – insaturés. Tous les observations confirment que la viande de chevreau élevé en Arganeraie est parmi les viandes de ruminant les plus diététiques. En outre, au

cours de tests sensoriels de dégustation, constitués de panels de dégustateurs d'origine diverse, la viande de chevreau élevé en Arganeraie a été nettement plus appréciée que la viande de chevreau élevé intensivement.

Ainsi le chevreau de boucherie élevé en Arganeraie a de nombreuses propriétés pour devenir un produit de qualité, et pourquoi pas un produit labélisable adapté au contexte marocain.

La place de la chèvre en Arganeraie: enjeux et perspectives

Le système agro – sylvo – pastoral de l'Arganeraie possède comme nous l'avons vu, des caractéristiques très originales dues à sa complexité, à ses acteurs aux intérêts différents, voir même opposés mais qui ont le devoir de s'entendre pour le faire fonctionner dans l'intérêt de tous, à l'organisation de sa gestion socio-économique qui a persisté jusqu'à maintenant en traversant les siècles, etc... Or nous sommes à une période cruciale où on s'interroge sur sa durabilité. La situation n'est pas la même dans les différentes régions de l'Arganeraie. Dans les plaines (Ex.: celle de Souss), le développement d'une horticulture intensive et des mises en culture spéculatives tendent à réduire les zones forestières. Au sud, on observe aussi une diminution de l'Arganeraie mais c'est surtout du aux sécheresses successives et aux exactions d'éleveurs nomades. En revanche, l'Arganeraie de montagne et du Nord, notamment celle d'Essaouira et de Tamanar, s'orientant vers des forêts / vergers, bonnes productrices d'huile ont tendance à bien se maintenir.

Depuis une vingtaine d'années, l'évolution principale est le rapide développement des coopératives de production d'huile, le plus souvent regroupant des femmes des différents villages. Elles ont donné un formidable élan pour que l'huile d'argan soit utilisée dans de nombreux pays à différents usages: diététique, alimentaire, gastronomique, industrie cosmétique etc...L'efficacité qu'elles ont montrée tant au niveau de la production que de la commercialisation est reconnue par tous. Elle est due à quelques uns qui y ont beaucoup cru, en particulier Madame Chentouf. Cette évolution dans la production de l'huile d'argan a permis d'obtenir une amélioration de la situation socio – économique de nombreuses familles et de mettre en place une gestion plus rigoureuse tout au long de la filière huile: replantations d'arganiers, réduction des coupes à blanc préconisées par les forestiers, gestion de l'agdal renforcée, organisation du travail, qualité de l'huile...

Certains affirment que l'huile d'argan est de moins bonne qualité (risques de goûts indésirables) quand les chèvres ingèrent les noix et les régurgitent pendant la rumination. Cela pourrait aboutir à empêcher les chèvres d'ingérer les fruits de l'Arganier et à réduire leur rôle dans le système. Or la plupart des agriculteurs de cette région sont des éleveurs en même temps que des producteurs d'huile. Ils ne sont pas convaincus, c'est le moins que l'on puisse dire, par cette orientation.

Si une gestion rationnelle de l'Arganeraie est indispensable, notamment au niveau des mouchaa, comme le confirment certaines observations récentes, ce sont aux producteurs à la fois d'huile et de viande de chevreau d'établir un développement équilibré et optimal du milieu qu'ils exploitent. Dans le cas où les agriculteurs ne sont intéressés que par une de ces productions, il faut responsabiliser les acteurs sans éliminer les éleveurs et en

ajustant les décisions politiques aux spécificités régionales. Les agdals privés peuvent servir d'exemples. Là, les éleveurs gèrent le territoire comme leur bien propre en trouvant un bon équilibre entre la pression de pâturage et le développement arboré, ce qui leur permet d'atteindre un optimum économique satisfaisant tout en sauvegardant les récoltes futures.

Un rebourgeoisement optimal des arbres ne serait pas influencé par un pâturage modéré des chèvres et même au contraire il serait amélioré. En effet, il est avéré que l'ablation de l'apex stimule la ramification. C'est donc un a priori erroné de croire qu'il y a une opposition basique entre les productions d'huile d'argan et de viande de chevreau.

Bien sûr, la production de viande de chevreau en Arganeraie n'a pas bénéficiée de la promotion qu'a connue l'huile d'argan grâce à la mise en place des coopératives de femmes et de ce fait, n'a pas ce même poids économique. Or cette viande comme nous l'avons vu présente de nombreuses qualités qui pourraient en faire un produit de grande qualité. Peut-être faudrait-il un élan et une volonté politique identique à ceux dont a bénéficié l'huile d'argan.

Quant à la question des goûts apparus dans l'huile issue de fruits ingérés par les chèvres, si elle est avérée et prend une importance non négligeable pour la qualité de l'huile, elle pourrait être résolue par une conduite rigoureuse des chèvres pouvant aller jusqu'à empêcher les chèvres à consommer ces fruits, soit une sorte d'algal même sur les zones privées.

Il serait dommage de changer radicalement ce système agro – sylvo – pastoral de l'Arganeraie en misant tout sur l'huile d'argan et en éliminant sa composante caprine. On risque de le fragiliser car la demande en huile d'argan, se maintiendra-t-elle quand on voit qu'en France, la mode de l'utilisation de l'huile d'argan en gastronomie est plutôt sur le déclin? En outre, on fragiliserait ce système en perturbant son organisation sociale et en abandonnant des pratiques rodées par le temps (Person, 1998). La sagesse voudrait que ce système soit protégé pour sa valeur patrimoniale tout en le faisant évoluer régulièrement selon l'environnement du contexte socio – économique et en n'oubliant pas de développer son attrait éco – touristique.

Terminons cet article par la citation de Destremeau (1995), un forestier, excellent connaisseur de la forêt méditerranéenne qui avait bien compris le rôle que celle-ci a vocation de jouer dans un pays comme le Maroc: "Le sort de la forêt méditerranéenne en Afrique du Nord est étroitement lié à celui de l'élevage. La forêt dans sa globalité doit être aménagée comme un milieu cultivé multi – productif et non pas comme un domaine exclusif de production de bois".

Références:

- Bas P., Dahbi E., El Aïch A., Morand-Fehr P., Araba A., 2005. Effect of feeding on fatty acids composition of muscles and adipose tissues in young goats raised in the argan tree forest of Morocco. *Meat Science*, 71: 317-326.
- Bousquet V., 2000. *L'élevage caprin dans le système agraire de l'Arganeraie*. CNEARC/ESAT/IAM Montpellier, 87p.
- Destremau D.X., 1995. *Sylvo-pastoralisme et options de reboisement: l'exemple marocain*. Document pédagogique, IAM Montpellier, 60 p.
- El Aïch A., Bourbouze A., Morand-Fehr P., 2005. *La chèvre dans l'Arganeraie*. Série: Agriculture et Développement, Editions CTES, IAVHII, Rabat, Maroc, 127 p.
- M'Hirit O., Benzyane M., Benchekroun F., El Yousfi S. et Bendaanoun M., 1998. *L'Arganier: une espèce fruitière-forestière à usages multiples*. Editions MARGADA (Maroc), 150 p.
- Nouaim R., Chausson R., El Aboudi A., Schnabel C., Peltier J.P., 1991. L'arganier, essai de synthèse sur cet arbre. In: *Physiologie des arbres et des arbustes en zones arides et semi – arides*. Groupe de travail de l'arbre, Paris, pp 373 – 388.
- Person S., 1998. *Targant n'Tarat ou l'arganier de la chèvre*. Rapport de stage ESAT 1, CNEARC/IAMM, Montpellier, 91 p.



Elevage de porcs de race corse dite Nustrale sous les chênes près de Corte (2016, crédit G. Carentino)

DU COCHON ET DU GLAND.

Une histoire de goût...

Georges CARANTINO ⁽¹⁾

Résumé: Les glands et les autres fruits de la forêt ont joué longtemps un rôle important dans l'alimentation des porcs, en particulier au moment de leur engraissement. Ce qui intéresse l'histoire des goûts alimentaires, c'est de savoir quels effets avait cette nourriture, et d'autres par comparaison, sur la saveur et les textures des viandes et lards produits, aux yeux des mangeurs du passé. A travers différentes sources imprimées du XVIIe au XIXe siècle, écrits d'agronomes, de charcutiers, de cuisiniers, de gastronomes, cet article se propose de cerner ces perceptions qualitatives qui guidaient autant le travail de l'éleveur que les choix de l'homme de bouche et ceux du mangeur. Si les écrits agronomiques et charcutiers pointent clairement le lien entre conduite de l'élevage, alimentation de l'animal et qualités des produits obtenus, cuisiniers et gastronomes semblent s'en soucier peu. La lente régression de la glandée, l'importance croissante de nouveaux aliments comme la pomme de terre, le développement de l'élevage en porcherie, au long du XIXe siècle, feront perdre au gland son importance et à la question posée sa pertinence.

L'importance historique de l'espace forestier pour la nourriture des porcs, quel qu'en soient ses modalités d'utilisation, ne peut qu'interroger l'historien soucieux d'étudier la perception des saveurs des aliments. La question qui s'impose est celle de savoir si les aliments de la forêt, et en particulier les glands, ont une influence sur les qualités gustatives des viandes et lards des porcs qui s'en régalaient. De nos jours, tests organoleptiques et analyses biochimiques permettent de faire le lien entre la nature des aliments donnés au porc, les saveurs de ses

produits et la composition de ses matières grasses (2). Mais trouver traces des perceptions gustatives des mangeurs des siècles passés est chose plus délicate. L'interrogation de diverses sources imprimées des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, ouvrages de médecins, d'agronomes, de négociants, de cuisiniers, de charcutiers, de gastronomes..., consultées sans aucune prétention à l'exhaustivité, livre quelques indices éparses qui guideront la réflexion.

Les richesses de la glandée

L'omniprésence de la glandée dans les textes, si elle renvoie à des pratiques qui se sont lentement restreintes au cours du XIXe siècle au rythme de la fermeture des forêts et du cloisonnement des espaces de parcours, évoque aussi tout un imaginaire du gland comme élément du sauvage et comme nourriture mythique des débuts de l'humanité, contribuant au prestige qu'elle paraît avoir (3). La glandée, récolte des glands, devenue par extension synonyme de la païsson ou menée des porcs en forêt, concerne aussi, au-delà du fruit des différents chênes et de façon générique, les autres fruits de l'espace

sylvestre, faïnes, châtaignes, poires et pommes sauvages... selon les régions et les types de forêts. "*Ces animaux aiment les bois, les glands, la faïne, la châtaigne et les fruits sauvages qu'on y trouve..., les terres fangeuses, les vers, les racines dont elles sont remplies...*" écrit Daubenton dans l'Encyclopédie, évoquant par là l'idée du parcours et de ses ressources. Parcours qui s'organise dans l'espace rural différemment en fonction des saisons comme l'indique bien Buffon: "*En automne et en hiver, on les mène dans les forêts, où les fruits sauvages sont abondants; l'été, on les conduit dans les lieux humides et marécageux, où ils trouvent des vers et des racines en quantité; et au printemps, on les laisse aller dans les champs et sur les terres en friche*" (4). Mais, parfois, on ne sait qui organise le parcours, des bêtes ou du porcher, comme en témoigne Emile Guillaumin au milieu du XIXe siècle: "*Mes bêtes connaissent, dans un rayon de plusieurs kilomètres, tous les poiriers sauvageons grands producteurs. Il ne m'était guère possible d'empêcher leur promenade quotidienne circulaire pour manger les fruits tombés. Les choses continuaient de même à l'époque des châtaignes, des faïnes et des glands*" (1). Comme si les bêtes elles-mêmes composaient leur menu. Penser le gland

1) 11 rue du Colonel Fabien, 92160 ANTONY, courriel: georges.carantino@gmail.com.

2) Lire, par exemple, sur ce sujet, *De l'arbre et du cochon*, La Revue de la recherche en viandes et produits carnés, 25-2-2016.

3) Le gland est pris quelque fois comme symbole de la nourriture des premiers hommes note le TLF (Trésor de la langue française informatisé). Châteaubriand, dans *Les Martyrs* (t I, 1810 p 153), parle du gland dont se nourrissaient jadis les premiers hommes. *Manger du gland pour être gras, ainsi faisait les premiers hommes*, écrit un poète anonyme dans *L'Epicurien français* (3e année, 2d trimestre, Paris 1808) et le poète Chénier (*Bucoliques*, 1794, p 246) s'étonne: *Quoi, même après le blé vous retournez aux glands*, un retour en arrière alors que l'on sait se nourrir de céréales.

4) Buffon, *Œuvre complète*, tome cinquième, Paris, Duménil, 1835-1838, p 62.

dans l'alimentation des porcs des sociétés rurales du passé, c'est donc d'abord dire sa place dans les différents modes d'élevage et d'alimentation en usage. La menée des porcs à la glandée, à la maturité des glands c'est-à-dire à l'automne, dure deux à trois mois, au maximum le cinquième de la vie d'un porc castré destiné à l'engraissement. Une vie pendant laquelle il passe par des types d'alimentation très différents, depuis le lait maternel jusqu'aux farines de la finition. Le gland n'est donc toujours qu'un aliment parmi d'autres qui concourt à la constitution de ses chairs et de son lard. Cependant certains auteurs notent son influence sur le produit fini. Si, pendant des siècles, c'est l'alimentation sur parcours tout au long de l'année qui prévaut, avec complément du soir au retour sous son toit, coexistent durant tout le XIX^e siècle deux types d'élevage, l'un fait de parcours et de glandée, l'autre, s'installant lentement, uniquement en porcherie. Les glands sont mangés sous les arbres mais aussi récoltés par l'homme qui les sèche ou les conserve en silos, les donnant à l'auge aux porcs castrés à l'engraissement mais aussi les stockant en prévision des années de moindre production des chênes.

Les porcs se repaissent de glands, mais aussi de fèves, d'orge et de toute autre espèce de grain. Cette nourriture non seulement les engraisse mais donne à leur chair un goût très agréable, écrit Varron, l'agronome romain (Livre II, chap. IV). Mais la matrice de cette alimentation du porc avec des glands paraît bien être celle du sanglier. Varron dit encore (Livre XIII): *le sanglier est aussi gibier de parc et... on engraisse sans trop de peine l'animal qui y entre sauvage aussi bien que celui qui y est né dans la domesticité... Les sangliers se rassemblent au son du cor, à heure fixe, pour prendre leur nourriture, tandis que d'un terre on jetait du gland.* On voit bien là qu'aux origines, le sauvage et le domestique se mêlent, et la menée à la glandée prolonge ce lien qui brouille les frontières. C'est ce que perçoit bien Beauvilliers, en 1814, quand il écrit: *Le sanglier est un cochon sauvage tel qu'il existe en état de nature; le cochon domestique sort de cette race, il n'en diffère que par suite de la nourriture que l'homme lui donne* (2). Lui donner des glands, c'est le rapprocher de son cousin sauvage. A la glandée, parfois, le sauvage et le domestique se mêlent et sont source de saveurs délicates, comme le note Mme de la Getière dans un mémoire de 1789 (3): *Il n'est point d'année qu'il ne s'en glisse [des sangliers] dans les troupeaux de cochons*

lorsqu'ils sont à la glandée. On reconnaît ordinairement ceux dans la race desquels il se trouve du sanglier, à la conformation plus courte, plus arrondie, et en général plus ramassée. Ces métis ont sur les cochons domestiques des avantages qu'ils tiennent de la nature de leurs auteurs toujours errans dans les bois...; on les nourrit avec moins de dépense, et ils s'engraissent plus promptement. Leur chair conserve une délicatesse que n'a pas la race sans mélange..., rencontre du sauvage à la glandée pour le plaisir du gourmet.

Pour Buffon, la manière ordinaire d'engraisser les porcs est de leur donner abondamment de l'orge, du gland, des choux, des légumes cuits, et beaucoup d'eau mêlée de son: *en deux mois ils sont gras; le lard est abondant et épais, mais sans être bien ferme ni bien blanc, et la chair, quoique bonne, est toujours un peu fade* (4). A la même époque, le *Dictionnaire de Trévoux*, à l'article *Lard*, note: *Les pourceaux qu'on nourrit de glands ont le lard plus ferme que les autres.* On voit là poindre un débat sur la qualité du lard.

On se méfie, jusqu'au début du XIX^e siècle, de la chair du porc que la médecine qualifie de grossière, froide et humide, de digestion difficile, bonne pour des mangeurs au corps chaud qui font un travail physique, mais aussi à cause du risque que ce soit une chair ladre. Les livres de cuisine qui reflètent la table des élites, se font l'écho de cette prévention. On y parle du lard qui doit être ferme pour bien piquer les viandes à rôtir, de saindoux, fond de cuisson incontournable. On valorise le jambon, pièce de prestige, et l'essence que l'on en tire, la hure de cochon que la bourgeoisie se fait confectionner, singeant la hure de sanglier des tables aristocratiques, mais peu les autres morceaux. Cependant, certains médecins plus ouverts, insistent sur le choix de l'animal et pointent les bienfaits de la consommation de glands pour la qualité du porc consommé. Ainsi de Louis Lémery, dans son traité des aliments: *On doit choisir la chair et les autres parties d'un cochon qui ne soit ni trop vieux ni trop jeune, qui ne soit gras, tendre, et qui ait été nourri de bons aliments; glands de chêne, de hêtre, des fèves, des raves... Quand le cochon a environ un an, on le châtre... sa chair devient plus grasse, plus succulente et d'un meilleur goût que s'il n'avait pas été châtré* (5). Le lien que l'on devait faire à l'époque entre alimentation, conduite de l'animal et qualités gustatives de sa viande est ici explicite.

Le regard de l'agronome

L'étude des écrits agronomiques permet aussi de pointer ce lien. Ainsi de ceux d'Olivier de Serres pour qui l'élevage et l'engraissement du porc s'inscrivent dans des

parcours au fil des saisons: *la meilleure saison pour faire cochonner les truyes est à la veille des moissons, car par le bled qui s'escarte, chéant sur les terres, et abondance d'herbes que le temps fournit, les mères sont grassement nourries, dont foisonnans en lait, ne l'espargnant à leurs cochons, qui à veuë d'œil s'en agrandissent et puis secourus par les prochains glands, prennent tel*

1) Guillaumin, Emile, *La vie d'un simple*, Paris, Le livre de poche, 2015, p 43.

2) Beauvilliers, A, *L'art du cuisinier*, tome premier, Paris, 1814, p 235.

3) de la Getière, Mme, *Mémoire sur l'élève et l'engrais des cochons*, in *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, 1789, automne, p 151.

4) Voir Buffon, *Œuvre complète*, tome V, Paris, Duménil, 1835-1838, p 62..

5) Lémery, Louis, *Traité des aliments*, 2^e édition, Paris, Pierre Witte, 1705, p 239.

avancement en leur première année, qu'au bout d'icelle, sont prests à tuer, si par le bénéfice de la saison se peuvent engraisser ou avec du gland ou avec des chataignes, ou avec d'autres matières, selon les païs... Tant plus tarde-on à chastrer ces animaux, tant plus s'agrandissent... et cela mesme leur cause la chair dure et de mauvais goust, si que préférant la qualité à la quantité de la chair, dans leur premiers mois nous les ferons chastrer. Et il poursuit disant que ces bêtes aiment plus les forests qu'autres lieux, s'y délectans pour les glands, fannes, chataignes, pommes, poires, prunes, cornoailles, cormes, couldres et semblables fruits bastards que les arbres sauvages produisent, en divers temps, la plus délicate viande des pourceaux. Sur tous, c'est le gland qui leur agrée le plus; aussi les pourceaux s'en engraisent mieux, plustost et en acquièrent meilleure graisse que de nulle autre nourriture... (1). Bonne nourriture de la mère, castration précoce, richesse alimentaire des parcours et rôle majeur des glands, tout assure qualité de la chair et de la graisse produites. Au début du XVIIIe siècle, *La Nouvelle Maison Rustique* indique aussi comment leur faire prendre bonne graisse: *Les bois sont pourtant ce qu'il y a de meilleur, à cause du gland, des faines, des châtaignes et autres fruits sauvages, c'est la nourriture qui leur plaît le plus et qui leur fait prendre une bonne graisse sans qu'il en coute beaucoup; on les mène paître ces fruits dans les bois en automne et on leur en amasse aussi pour l'hiver... Vous en donnerez en petite quantité au retour du bois à quelques cochons choisis que vous tiendrez enfermez dans l'étable pendant dix à douze jours afin d'achever de les engraisser parfaitement et d'en faire ce qu'on appelle des lards de haute graisse.* Evoquant l'engraissement sous le toit plutôt qu'à la glandée, cet ouvrage ouvre un débat sur la qualité des viandes obtenues: *Bien des boulangers, aubergistes et d'autres particuliers qui ont de reste beaucoup de son et d'autres choses qui seraient perdues, en engraisent ainsi un cochon ou deux pour les envoyer au marché, ou les tuer pour la maison; on prétend même que la chair des cochons ainsi engraisés dans les toits est plus délicate que celle de ceux qui vont courir au bois pour s'engraisser* (2). Mais si la chair en serait plus délicate, qu'en est-il du lard? *L'Agronome, dictionnaire portatif du cultivateur*, en 1764, abonde dans ce sens: *Ceux qui sont nourris de grain pur, ou de son avec du petit lait, sont d'une meilleure porchaïson que ceux qui sont nourris de gland, c'est-à-dire plus gras et meilleur à manger* (3). Mais, dit le *Dictionnaire oeconomique* (1767) (4): *Il y en a qui donnent des carottes aux cochons qu'ils engraisent... cela fait que leur graisse devient toute mousseuse en cuisant dans le pot.* Et de poursuivre: *La faine de hêtre, ainsi que le marc des noix dont on a exprimé l'huile, rend leur graisse molasse... le maïs rend leur chair ferme et*

délicate. Le souci de la qualité du lard est donc bien présent. Tous les fruits de la forêt ne permettent pas d'obtenir un bon lard précise aussi le *Traité économique et physique du gros et menu bétail* en 1778 (5): *Le gland les engraisse parfaitement quand il est mûr, et il l'est parfaitement quand il tombe. Les semences de hêtre, qu'on nomme faine, peuvent encore servir à l'engrais des porcs, mais le lard qui en provient ne vaut absolument rien.*

A la fin du XVIIIe siècle se dessine de nouvelles façons d'élever et d'engraisser les porcs qui, lentement au cours du XIXe siècle, s'imposeront, dessinant un autre rapport au gland. Les expérimentations que Mme de la Getière relate dans son mémoire de 1789, illustrent bien cette évolution. Certes, les parcours du printemps et de l'été persistent comme la menée à la glandée en automne, mais la pomme de terre stockée en grande quantité et cuite avant d'être donnée, le trèfle, riche en protéines, mangé sur la parcelle ou donné coupé s'imposent. L'engraissement est minutieusement planifié: *C'est à cette époque qu'il ne faut se permettre aucune négligence, pour avoir du beau lard qui ne soit pas trop cher.* Le porc est enfermé. On supprime les herbes potagères. On ajoute à sa ration beaucoup de pommes de terre et de plus en plus de farine. De quinze jours en quinze jours on augmentera cette ration en rajoutant plus de farine d'orge, de grains crevés à l'eau, de lait écrémé, une espèce de pâte que l'on épaissit chaque jour. Le gland devient alors comme une gâterie: *Dans les intervalles on lui donnera quelques jointées de glands.* On augmentera la nourriture graduellement, *si on la pressait trop, la satiété du cochon obligerait à le tuer trop tôt, ou le lard serait spongieux.* Toujours le souci de la qualité du lard, et de la gestion des glands: *Il ne faudra pas négliger de faire ramasser des glands; ils se conservent longtemps en les faisant passer au four après la cuisson du pain, et les déposant dans un lieu sec, et peu froid. Cette provision fera grand plaisir pour les cochons à l'engrais.* L'âge du porc mis à l'engraissement influe sur la qualité du lard. Le lard des cochons de deux ou trois ans *doit être préféré pour la nourriture des domestiques, il a beaucoup plus de consistance, ainsi que pour le travail de la cuisine du Maître.* Celui des plus jeunes *est beaucoup plus délicat à manger et fait seul ce que l'on nomme le petit salé.* Le lard plus nourrissant pour les gens du peuple et, pour les élites, un lard bien ferme pour piquer les viandes à rôtir et un lard délicat à manger (6).

Si Parmentier estime que la pomme de terre convient singulièrement aux cochons, et aux vues qu'on a de les engraisser promptement et à peu de frais, il ne s'intéresse pas moins aux fruits de la forêt pour l'alimentation des porcs. Un grand moyen d'engrais, peu dispendieux, mais praticable seulement dans le voisinage des bois, ce sont les fruits sauvages, et particulièrement le gland, que les cochons mangent avec plaisir; ces animaux, à leur retour des bois, n'ont besoin que d'une eau blanche, ou même d'eau pure. Séché et stocké, lorsqu'il s'agit de le

1) Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1600, livre IV, chapitre XV, *Des pourceaux et truies*.

2) *La Nouvelle maison Rustique*, tome I, Paris, Claude Prudhomme, 3^e édition, 1721, chap. V *Des cochons*.

3) *L'Agronome, dictionnaire portatif du cultivateur*, tome I, Paris, Didot l'ainé, 1764, 2^{ième} édition, 1764.

4) *Dictionnaire oeconomique*, tome I, Paris, 1767.

5) Buc'hoz, *Traité économique et physique du gros et menu bétail*, tome II, Paris, Bastien, 1778.

6) de la Getière, Mme, *Mémoire sur l'élève et l'engrais des cochons*, in *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, 1789, automne.

consommer, on le moule ou on le ramolli dans l'eau, pour augmenter ses effets nutritifs. Il émet, comme d'autres, quelques réserves quant au fruit du hêtre: la faine est encore un moyen économique d'engrais; mais l'expérience a prouvé que les cochons engraisés par la faine ne donnent qu'un lard jaune, mou, de peu de garde, qui fond à la première chaleur, et que leur chair prend mal le sel. Le fruit du hêtre aurait une distinction plus utile si... on soumettait l'amande en farine à la presse pour en extraire l'huile... le marc qui en résulterait n'aurait pas les inconvénients remarqués plus haut, il deviendrait une nourriture excellente pour les cochons. L'exigence d'un lard de garde et d'une chair de porc qui prenne bien le sel, est effectivement essentielle dans l'économie alimentaire traditionnelle. Et il ajoute: ...si on veut conserver au lard son goût et sa fermeté, on doit l'empêcher de se dénaturer dans la cuisson, toujours ajouter au manger [du cochon] quand il est composé de matières fluides et relâchantes, quelques substances astringentes comme le tan, l'écorce de chêne, les fruits amers, acerbes..., d'autres produits de la forêt (1).

De nombreux auteurs du XIXe siècle continuent à valoriser le gland pour l'obtention d'un porc gras de qualité. Ainsi de Desormeaux, en 1829 (2): *le cochon, nourri de lait sur les montagnes où paissent de grands troupeaux de bêtes laitières, a la chair molle et fade; nourri de gland, sa chair est plus ferme et plus savoureuse*. Il émet lui aussi des réserves quant à la faine qui *donne un lard jaune qui passe facilement au rance, et une chair qui n'a pas une saveur égale à celle que donne le gland*, mais il souligne les vertus de la fougère: *rien ne donne meilleur goût au cochon que la racine et la tige de fougère. C'est à cette plante que l'on attribue la grande renommée dont jouissent les jambons de Bayonne*. Le traitement des fruits de la forêt récoltés est aussi mis en avant. Magne, en 1841, explique: *Le gland lui-même, eût-il été seulement desséché à l'air, est plus profitable que vert, les animaux le mangent mieux, et ceux qui s'en nourrissent boivent davantage*. On

peut encore rendre ce fruit plus nutritif en le passant dans un four chaud, on l'écrase, et on le traite ensuite par l'eau bouillante: les porcs en mangent le marc, et en boivent l'infusion. Mais la meilleure manière d'utiliser le gland, c'est de le faire drêcher [il s'agit d'une sorte de maltage], car la germination en détruit le tanin, et y développe du sucre. De quelle manière qu'on administre ce fruit, il donne un lard ferme et une viande savoureuse. Il indique aussi les modes d'utilisation et les vertus de la châtaigne: *Pour que ces fruits poussent l'engraissement, il faut ne les administrer qu'après les avoir fait passer sur le séchoir. Ainsi préparés, on les donne d'abord crus et avec l'écorce; ensuite on les sépare de l'enveloppe, mais on les administre sans les faire cuire. Vers la fin de l'engraissement, on les pèle, on les fait macérer et même cuire complètement... Elle produit des animaux fins-gras, dont la graisse et la viande sont abondantes et d'excellente qualité* (3). Un mode d'administration du fruit pour une qualité de viande recherchée. Mais, à la fin du XIXe siècle, on commence à parler de la glandée au passé. Ainsi Gobin, en 1882: *L'engraissement à la glandée, spécial à quelques contrées boisées... on le restreint chaque jour. D'ailleurs, la glandée était la préparation à l'engraissement plutôt que l'engraissement même; c'était une excellente transition, il est vrai, donnant une viande succulente et des salaisons surtout estimées à haut prix; mais il fallait achever l'opération à l'étable, durant un ou deux mois, à l'aide de grains, de farines ou de racines* (4). Legendre, dans un article de 1935 sur *L'élevage du porc en plein air*, parle encore de la glandée comme un mode d'alimentation très économique *mais les glands ne donnent pas une chair appréciée. Aussi est-il recommandable, avant d'envoyer un porc ainsi nourri sur le marché, d'améliorer sa chair par une alimentation totalement différente, soit à base de pommes de terre, soit en utilisant des grains et des issues, ainsi que de la verdure* (5). Si le gland garde une valeur nutritionnelle, on ne lui reconnaît plus aucune valeur gustative.

Du charcutier au gastronome, des points de vue contrastés

Pour le négoce, le porc est un *animal domestique... qu'on a châtré et qu'on nourrit pour engraisser*, sans que les dictionnaires du commerce, qui veillent pourtant à définir précisément les produits et leurs qualités, ne semblent se soucier de la façon dont il a été nourri. Mais le lard y est dit *une graisse ferme*, exigence d'une qualité qui renvoie aux préoccupations des éleveurs évoquées plus haut (6). Les manuels de charcuterie du

XIXe siècle, dont le but est de réunir les savoirs et pratiques du moment à des fins de transmission, sont beaucoup plus loquaces. En ces temps où le charcutier achète le plus souvent le porc sur pied, il est important qu'il en connaisse les races, les conduites d'élevage, les modes d'alimentation. Aussi tous développent ces différents points en début d'ouvrage, non dans un but prescriptif comme dans les ouvrages d'agronomie dont il a été parlé plus haut, mais pour offrir un large panorama des pratiques existantes. La place des glands dans l'alimentation est là relativisée, face à la diversité des pratiques régionales et à l'importance croissante des pommes de terre comme des céréales. Ainsi du *Nouveau manuel complet du charcutier* publié par Roret en 1840 (7):

1) Rozier, *Cours complet d'agriculture*, tome onzième, Paris, Marchant, 1805, Article *Cochon* (supplément) rédigé par Parmentier, p 384-391.

2) Désormeaux, M., *Tableau de la vie rurale ou l'agriculture enseignée d'une manière dramatique*, tome 2, Paris, Bossange, 1829, p 32, *Le porcher*.

3) Magne, Jean-Henri, *Multipliation, élève, entretien et engraissement du Porc*, Paris, Bouchard-Huzard, 1841, p 51.

4) Gobin, Alphonse, *Précis pratique de l'élevage du porc*, Paris, Audot, 1882, p 176.

5) Legendre, G., *L'élevage du porc en plein air*, in *La gazette du*

village, 1935, p 389.

6) Savary des Bruslons, Jacques, *Dictionnaire universel de commerce*, tome 2, Amsterdam, Jansons, 1726.

7) Lebrun, *Nouveau manuel complet du charcutier*, Manuels Roret, Paris, Librairie encyclopédique Roret, 1840.

dans le voisinage des forêts, on donne aux porcs du gland et de la faine; dans celui d'une brasserie, d'une fabrique de sucre de betteraves d'une amidonnerie, d'une huilerie, on leur donnera en petites portions les pains ou tourteaux des marcs de bière, de betteraves, colza, navette, graine de lin, chènevis, noix amande...; les débris d'une fonderie de suif leur servent aussi de nourriture, ceux du jardinage leur conviennent parfaitement. Les propriétaires de vergers composent en partie leur mangeaille avec des fruits non murs ou pourris. Dans les départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire où les citrouilles abondent, on les nourrit avec ce légume. Dans la Haute-Auvergne, la même raison fait qu'on leur donne des châtaignes. Les habitants des Alpes les nourrissent de lait et de ses produits. Ceux dont les terres sont en prairies, envoient paître les porcs dans la tréflière, ou la luzernière quand les vaches et les chevaux les ont broutées... mais où que l'on soit toutes les céréales moulues, cuites, concassées, pures ou mélangées avec des racines, conviennent parfaitement au porc mais sa nourriture spéciale la plus économique et la plus profitable est la pomme de terre... L'auteur semble avoir un intérêt particulier pour la glandée et note ses heureux effets sur la qualité des produits obtenus: *Le fruit du chêne affermit la chair et la graisse du pourceau et lui donne un goût savoureux, tandis que le fruit du hêtre a l'effet contraire: le porc nourri de faines a la chair molasse, le lard flasque et sans saveur. Le marc de ce fruit n'entraîne pas les mêmes inconvénients, parce que la pression l'a privé du caractère mucilagineux qui amollissait trop la substance du porc.* Il était son propos par des comparaisons: *Les caillés de lait, les débris de beurre et des fromages... produisent un effet analogue à celui de la faine: le lard est mou et ne gonfle pas au pot.* Mais lorsqu'il évoque l'engraissement, il ne parle que d'orge, de maïs, de sarrasin, de pois, de fèves et de pomme de terre.

Le gland n'est plus présent en cette phase terminale de la préparation de l'animal. En 1869, dans le traité de L. F. Dronne (1), s'il est toujours question de ces mêmes produits pour l'engraissement, le gland n'apparaît plus du tout. Par contre, il évoque l'avantage d'une utilisation de toutes sortes de matières animales pour l'engraissement des porcs dont *la viande de cheval cuite ou crue, avec ou sans mélange de matières végétales*, par certains nourrisseurs convenablement placés aux portes des villes. La *Charcuterie pratique*, en 1881 (2), évoque cependant toujours, pour l'engraissement, les fruits de la forêt et leurs avantages, mais aussi tourteaux et viandes, tradition mais aussi modernité liée à l'industrie, à l'équarrissage: *Les glands concassés donnent une viande ferme et de bonne qualité; la glandée est, sans contredit, le moyen le moins coûteux pour engraisser les porcs, mais il n'est pas à la portée de tous les agriculteurs. Les châtaignes sont une nourriture très saine et très profitable. Les tourteaux conviennent parfaitement pour nourrir les élèves; pendant l'engraissement on doit les supprimer ou les donner en petite quantité et jamais seuls, si non ils*

1) Dronne, L.F., *Charcuterie ancienne et moderne. Traité historique et pratique*, Paris, Lacroix, 1869.

2) Berthoud, Marc, *La charcuterie pratique*, Paris, J. Hetzel, 8e éditions, 1881.

produisent un lard mou et huileux. Les viandes provenant d'animaux abattus ensuite d'accidents et cuites avec des pommes de terre ou des grains, développent un lard assez savoureux et ferme. Ces savoirs accumulés des charcutiers bien formés du XIXe siècle les ont-ils conduits à guider leurs clients vers des produits de qualité, à former leur sensibilité à la viande de porc et à son gras? Difficile à savoir car les sources manquent, mais ne doutons pas que le regard du consommateur dépendait aussi beaucoup des prix demandés et de ses moyens.

On aurait pu attendre des cuisiniers qu'ils partagent ce savoir des charcutiers et qu'ils expriment dans leurs écrits le lien qu'ils faisaient entre mode d'alimentation et qualité de la viande et du lard. Mais les livres de cuisine sont pratiquement muets sur le sujet, comme si, faisant confiance à leurs fournisseurs, les cuisiniers ne s'en souciaient pas. Ce qui préoccupe le plus les cuisiniers c'est, comme on le lit dans *Les dons de Comus* (1758), que *le cochon est une viande fort dure à digérer, que pour être bon la chair en doit être rougeâtre, qu'il n'est bon qu'à six ou huit mois, qu'il faut l'engraisser avant que de le tuer et le laisser mortifier le plus que l'on pourra.* Leur souci n'est donc pas d'abord son alimentation, et ce qui retient aussi leur attention c'est un problème d'hygiène: *Prenez garde qu'il ne soit ladre* peut-on aussi y lire (3). Certains, cependant, notent l'intérêt d'une nourriture faite de glands. Ainsi, dans le *Dictionnaire portatif de cuisine*, en 1767: *Le lard des cochons nourris de glands est plus ferme et d'un meilleur goût que celui des cochons qu'on nourrit de son* (4), formule reprise dans le *Nouveau dictionnaire de cuisine* en 1825 (5) mais qui disparaîtra très vite au milieu du siècle. On ne parle plus de glands dans le *Dictionnaire général de la cuisine française* (1853) mais un autre facteur de la qualité apparaît, la race, en ces temps d'intense réflexion sur la génétique des animaux d'élevage: *Il est reconnu que les plus succulentes et meilleures espèces de porc sont: le grand cochon de la vieille race normande..., le porc blanc du Poitou, le cochon noir du Périgord..., le porc anglais croisé du siamois et le cochon des Ardennes* (6). L'alimentation aux glands régresse, la nourriture des grands élevages s'uniformise, un nouveau critère de qualité de la viande émerge, la race de l'animal.

Mais qu'en est-il de la perception du mangeur? Très difficile à dire pour la période qui nous occupe. On peut toujours interroger les pères fondateurs du discours gastronomique au début du XIXe siècle. Brillat Savarin est muet sur le porc comme sur le gland. Grimod de la Reynière, dans le long article qu'il consacre au cochon dans la première livraison de *l'Almanach des Gourmands* (1) ne parle aucunement de l'alimentation des porcs et, à l'article *charcutier* de la quatrième livraison, s'il évoque

3) *Les dons de Comus*, tome second, Paris, Pissot, nouvelle édition, 1758.

4) *Dictionnaire portatif de cuisine, d'office et de distillation*, Paris, Vincent, 1767.

5) Borel, *Nouveau dictionnaire de cuisine, d'office et de pâtisserie*, Paris, Corbet aîné, 1825.

6) *Dictionnaire général de la cuisine française*, Paris, Plon frères, 2e édition, 1853.

leur qualité, il ne dit rien de ce qui la détermine (2). Seule des sources gastronomiques consultées - mais il faudrait étendre la recherche - le *Grand dictionnaire de cuisine* d'Alexandre Dumas, à l'article *Lard*, évoque le lien du gland et de la qualité du porc: *Le lard des cochons nourris de glands est plus ferme que le lard de ceux qui ne mangent que du son, et par conséquent meilleur* (3). Il rejoint là des propos déjà tenus par le passé dans les publications des agronomes comme des charcutiers. Car la conscience d'un lien entre la présence des glands dans l'alimentation et les qualités gustatives et de texture des muscles et du lard du porc semble bien, au terme de cette étude, appartenir principalement aux mondes de l'élevage et de la charcuterie. En cette fin de XIXe siècle, néanmoins, chez les élites parisiennes à la mode, le cochon

des forêts semble bien avoir une très mauvaise image... est-ce rejet du sauvage, de l'archaïsme? Ainsi le dit Arsène Houssaye, écrivain, poète, journaliste: *Le cochon de Paris est détestable; c'est un cochon nourri par bandes dans les forêts. Il engraisse lentement parce qu'il se nourrit mal, parce qu'il n'est pas pressé d'être mangé. Sa viande est dure, son lard amer, on a beau le truffier, c'est toujours du mauvais cochon* (4). Rien ne laissait, à cette époque, présager du grand prestige qu'ont, à l'heure actuelle, les jambons secs des porcs corses ou ibériques terminés à la glandée pour obtenir le meilleur des gras. Façon de célébrer à nouveau celui que les Précieuses du Grand Siècle nommaient: *ce gras épicurien qui se nourrit de glands!*



Elevage de porcs de race corse dite Nustrale sous les chênes près de Corte (2016)

1) Grimod de la Reynière, *Almanach des gourmands*, 1^{ère} année, Paris, Maradan, 1803, pp 25-29.

2) Grimod de la Reynière, *Almanach des gourmands*, 4^e année, Paris, Maradan, 1806, p 161.

3) Dumas, Alexandre, *Grand dictionnaire de cuisine*, Paris, Alphonse Lemerre, 1873.

4) Houssaye, Arsène, *Tableaux rustiques: le cochon*, Paris, Librairie de l'eau-forte, 1876.

LA CHÈVRE ET LA FORÊT; UNE LUTTE PAYSANS – FORESTIERS

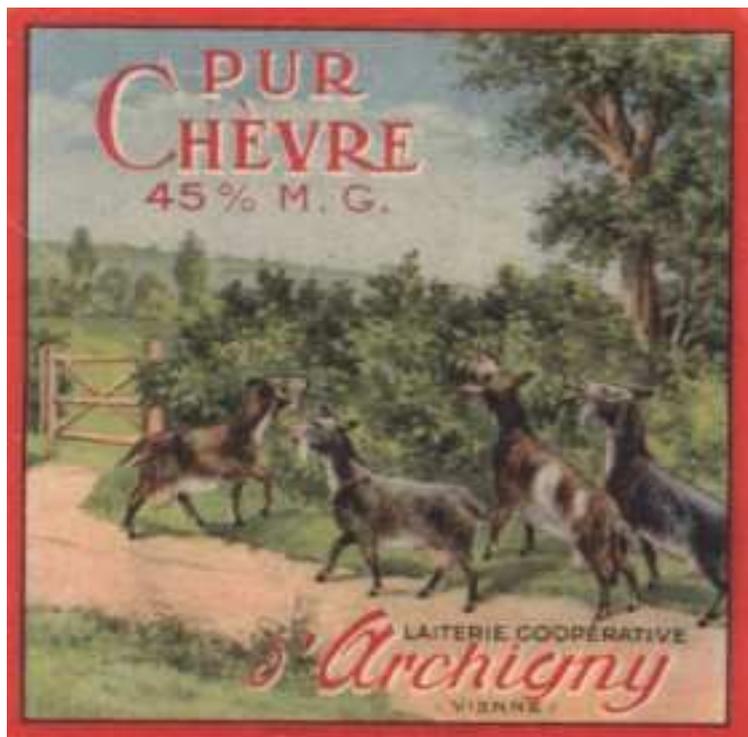
Jean-Noël PASSAL ⁽¹⁾

Résumé: "Bœuf à barbe – Mort des arbres!" Poursuivie par cette malédiction, la gent caprine fut traquée hors des forêts par les gardes de l'Ancien Régime, puis "mattée". Lors de la Révolution, le petit peuple et la chèvre – animal sans sol – retrouvèrent quelques droits sur les territoires interdits avant d'en être exclus par les nouveaux propriétaires. Depuis, la chèvre vivait dans les bois, seule avec les charbonniers, avec les porcs pour la glandée, ou en troupeau dans les landes par exemple lors des transhumances hivernales, toujours sous le contrôle aigu des Gardes forestiers. De nos jours, il semble que les rapports ONF / chevriers se soient assouplis sous la poussée conjointe de l'environnement et de la défense contre les incendies de forêts, avec la contrainte de garder. A titre d'anecdote, des forestiers utilisaient une autre sorte de chèvres et de boucs: des outils en bois employés par les schlitteurs et les scieurs de long.

Mots clés: Mauvaise réputation, droit au sol, usages forestiers, risque incendie, schlitte

Introduction

La mauvaise réputation de la chèvre: La dent meurtrière et l'haleine venimeuse



"Sur les photocopies que je vous adresse, le "Pur Chèvre" d'Archigny est assez ancienne, elle me plaît beaucoup car elle montre ces sympathiques animaux non avec leur air innocent habituel mais sous leur aspect destructeur de la végétation arbustive"

Ainsi m'écrivait en 2003 le docteur vétérinaire Pierre Morel, de Bonneuil-Matours dans la Vienne. C'est en tyrosémiophile très averti qu'il m'instruisait des trésors cachés au milieu de ses milliers d'étiquettes de fromage. Ce membre de la société d'Ethnozootechnie, décédé depuis, avait donc mis le doigt sur la mauvaise renommée caprine!

Cette mauvaise renommée de la gent caprine s'exprime notamment par deux dictons populaires:

- "Bœuf à barbe, mort des arbres"
(Drôme)

- "La chèvre ne rentre jamais en son logis sans un fagot dans le ventre" (Creuse)

La guerre des chèvres sous l'Ancien Régime

Des arrêts et des ordonnances pour "matter" les chèvres!

Sous la royauté, la législation anti-caprine est affirmée. Les chèvres et les boucs sont à ce point pourvus de "mauvaises qualités" qu'ils sont réputés pour leur garde difficile et leurs dents extrêmement venimeuses, les faisant

parfois qualifier de nuisibles. Afin de préserver la propriété ou la forêt, de nombreuses ordonnances de l'ancien régime autorisent le possesseur d'un champ à tuer la chèvre du voisin qui a pénétré sur son terrain.

Un arrêt du Conseil d'Etat de 1585 stipule: "Les chèvres qui seront trouvées dans les forêts, outre la confiscation et amende portée par les règlements, auront un des jarrets découpés pour la première fois et pour la

1) Paysan, ethnologue, 4 impasse des Glycines, 09200 Eycheil, courriel: biq.brother@free.fr

seconde, si elles y sont trouvées, elles seront tuées pour être publiquement vendues."

Par arrêt du 29 mai 1725, le Parlement de Toulouse sévit contre les chèvres qui avaient motivé la plainte du Languedoc:

"Une expérience journalière, déclara le Procureur, a porté les savants, les sages, les laboureurs et les peuples qui habitent la campagne, à regarder, entre les bêtes à quatre pieds non absolument sauvages, les boucs, les menons et les chèvres: comme les bêtes les plus ennemies des vignes, des bois et surtout de ceux qui ne sont pas en défense des jardins, des vergers et des oliviers, par leur vivacité, par le sel corrosif de leur langue, par la chaleur de leur haleine..."

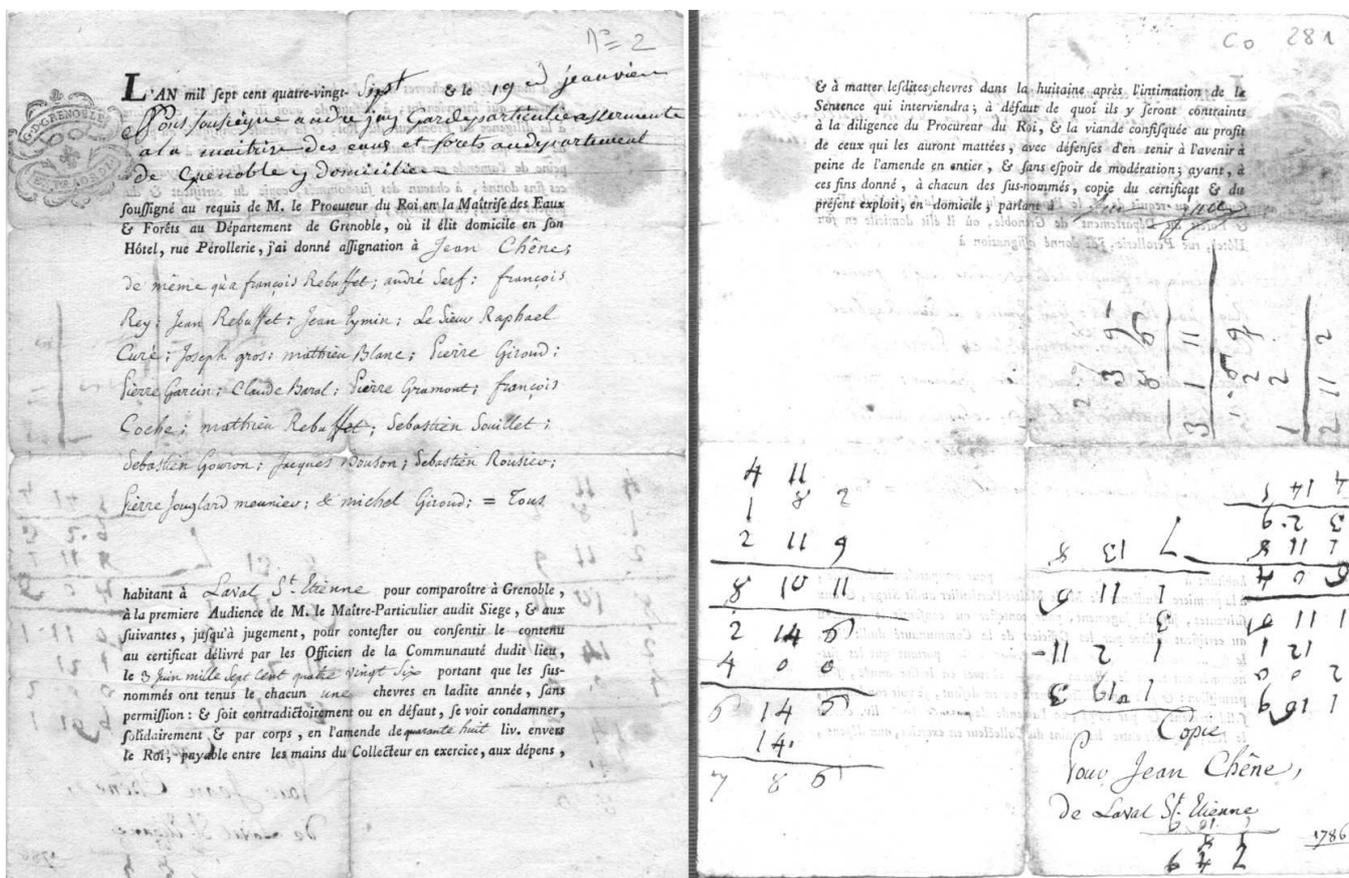
La Cour confirma l'arrêt:

"Sa Majesté fait très expresse inhibition et défense à toutes personnes, sans distinction aucune, de tenir des chèvres dans toute la province du Languedoc, à peine contre les contrevenants d'une amende de 100 livres la première fois, et que les dittes chèvres auront un des jarrets coupé, et de 200 livres en cas de récidive, outre la confiscation des chèvres, qui seront tuées ou vendues publiquement."

En 1733, l'Intendant de Moulins ordonne "que les boucs, chèvres, chevreaux trouvés dans les étables et basses-cours non attachées ou cordées seront tuées sur le champ par les cavaliers de la maréchaussée". Ailleurs, la chèvre surprise en un lieu interdit est "gagée" / saisie par le garde, ou à défaut par l'habitant, elle est portée sur la place du village pour y être égorgée et partagée en trois parts: une pour le gageur, une pour le consul représentant la communauté et une pour le seigneur.

En 1736 dans la Baronnie de Castellane, la chèvre "paissant indûment" est saisie, son oreille coupée pour la faire vendre ensuite.

La plupart du temps, et notamment en Languedoc, les interdits sont largement transgressés et les chèvres pullulent. Car la chèvre, vache du pauvre, assure le lait, aliment aussi essentiel à la survie que le pain. Elle est nourrice à l'occasion. Elle a tous les atouts: peu onéreuse à l'achat, résistante aux maladies, elle s'adapte à tous les types de pâturages: bois, pré-bois, jachères et tous terrains difficiles ou inutiles aux autres bestiaux.



Transcription du procès-verbal (Les parties en caractère droit correspondent au texte imprimé, et celles en italiques au texte manuscrit)

"L'AN mille sept cent quatre six & le 19^{vième} de Janvier
 Nous soussigné *andré jay* Garde particulier assermenté à la maîtrise des eaux et forêts au département de Grenoble y domicilié
 soussigné au requis de M. le Procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux & Forêts au Département de Grenoble, ou il élit domicile en son Hôtel, rue Pérollerie, j'ai donné assignation à *Jean Chêne*; de même qu'à *françois Rebuffet*; *andré Serf*; *françois Rey*; *Jean Rebuffet*; *jean Eymin*; *Le Sieur Raphaël Curé*; *Joseph Gros*; *mathieu Blanc*; *Pierre Giroud*; *Pierre Garcin*; *Claude Baral*; *Pierre Gramont*; *françois Coche*; *mathieu Rebuffet*; *Sébastien Souillet*; *Sébastien Gouron*; *Jacques Bouson*; *Sébastien Rousier*; *Pierre Jouglard meunier*; & *Michel Giroud*; = Tous habitant à *Laval St-Etienne* pour comparoître à Grenoble, à la première Audience de M. le Maître-Particulier audit Siège, & aux suivantes, jusqu'à jugement, pour contester ou consentir le contenu au certificat délivré par les Officiers de la Communauté dudit lieu, le 3 juin mille sept cent quatre six portant que les susnommés ont tenu le chacun une chèvre en

ladite année, sans permission: & soit contractoirement ou en défaut, se voir condamner, solidairement & par corps, en l'amende de *quarante huit* liv. envers le Roi, payable entre les mains du Collecteur en exercice, aux dépens, & à matter lesdites chèvres dans la huitaine après l'intimation de la Sentence qui interviendra; à défaut de quoi ils y seront contraints à la diligence du Procureur du Roi & la viande confisquée au profit de ceux qui les auront mâtées, avec défenses d'en tenir à l'avenir à peine de l'amende en entier, & sans espoir de modération; ayant à ces fins donné, à chacun des sus-nommés, copie du certificat & du présent exploit, en domicile, parlant à (signature illisible)

Copie

pour Jean Chene

1786"

Ce procès-verbal, reproduit recto et verso, dressé (le 19 janvier 1786?) par un garde des Eaux et Forêts du département de Grenoble à l'encontre de plusieurs habitants de Laval-Saint-Etienne (actuel département de l'Isère) – dont le curé et le meunier - poursuivis pour détention d'une chèvre et invités à comparaître devant le tribunal le 3 juin 1786. A noter que le formulaire imprimé de PV pré-rempli **spécifique à la détention de chèvres**

existait déjà dans l'administration royale.

Les délinquants sont passibles d'une amende de 48 livres et dans l'obligation de "matter" leur chèvre: signifiant "tuer"! ("matter" avec 1 ou 2 *t* selon un vieux dictionnaire).

Quant au verso, le papier étant rare, il a servi de feuille de compte...

La Révolution abroge les décrets de la royauté:

Effets pervers de la libéralisation et réappropriation par les nouveaux grands propriétaires



En l'An XII, le préfet de Dordogne note que *"la loi du 28 septembre 1791, en ôtant le droit de tuer les chèvres, leur a donné le droit de tout détruire"*.

Si cette cause réglementaire engendre la multiplication des chèvres, elle n'est pas la seule. Il existe une raison sociale, le droit ancestral de vaine pâture; les petites gens de la campagne s'étant arrogé le droit d'envoyer pacager une ou deux chèvres sur les terres de leurs voisins.

Une troisième cause est *"la tendance marquée des autorités à fermer les yeux sur les illégalités commises par l'indigent, le pauvre, celui qui a de la famille"*. Mais cette complaisance de l'immédiat après-Révolution tend à disparaître lorsque les nouveaux propriétaires haussent le ton.

Enfin, la France étant en guerre, la réquisition frappe sévèrement le cheptel ovin et bovin ainsi que les chevaux. Anes et chèvres se développent afin de compenser les besoins domestiques. La cherté croissante du lait de vache entraîne la croissance rapide du nombre des chèvres.

Trop de chèvres!

"La chèvre est un animal plus dangereux à l'agriculture qu'il n'est utile. Chaque vigneron, chaque manœuvre, ou plutôt chaque habitant, sans avoir la moindre propriété tiennent moutons brebis et chèvres et les font paître où ils peuvent, de sorte que les arbres, buissons, haies vives et toute espèce de clôture en plantation est leur proie. Il en résulte que les fonds des propriétaires sont souvent endommagés par la dent meurtrière et venimeuse de ces animaux et surtout des

chèvres qui se sont très multipliées. Leur très grand nombre nuit considérablement et, cependant, elles fournissent à la vie et à l'entretien des plus indigents des campagnes. Il serait nécessaire que la gouvernement prenne des mesures." Ainsi parlent les agents nationaux de la France

Faut-il ne réserver la possession des chèvres qu'à ceux qui ont assez de terre pour les nourrir?

De nouveaux espaces s'ouvrent à la chèvre

Après la vente des biens nationaux et lors de la réappropriation communale, naît une période de grande déforestation révolutionnaire. Par la volonté populaire ou sous la responsabilité des agents de l'administration forestière, des bois sont soumis aux opérations de défrichement. Apparaît ensuite le pâturage caprin sous forme de nombreux rejets à la base des souches. L'on constate que les chèvres ne s'attaquent plus aux arbres mais se contentent des repousses. Dans cette rotation agro-sylvo-pastorale, le tour de la chèvre est venu. Sa multiplication n'est donc pas une cause de la destruction des bois, mais un effet du défrichement révolutionnaire dans des bois au demeurant très dégradés.

Dès lors, la multiplication des chèvres ne peut être comprise isolément. Elle est associée à d'autres phénomènes. C'est le droit à l'existence des plus pauvres paysans et des journaliers auxquels seule la chèvre peut apporter lait et fromage. (1)

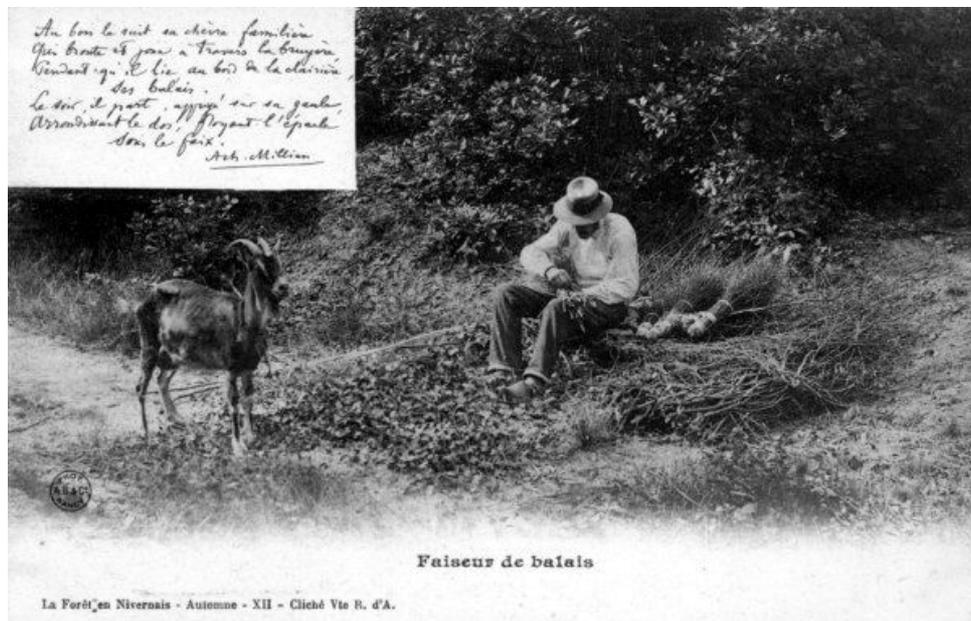
Quand la chèvre vit aux abords et dans les bois

Une ou quelques chèvres, occasionnellement...

Les occasions de pénétration des caprins dans les forêts sont plurielles.

Ce peut être la chèvre seule que son maître

vannier ou fabricant de balais emmène avec lui dans la journée afin qu'elle se nourrisse des talus sous la bonne garde de l'artisan



Faiseur de balais dans la forêt nivernaise aux environs de 1900, avec poème du folkloriste nivernais Achille

Millien:

*Au bois la suit sa chèvre familière
Qui broute et joue à travers la bruyère
Pendant qu'il lie au bord de la clairière
Ses balais
Le soir, il part appuyé sur sa gaule,
Arrondissant le dos, ployant l'épaule
Sous le faix*

...ou durablement

Ce peut être la présence permanente d'une ou deux chèvres nécessaires à l'alimentation des familles de charbonniers, le temps de leur installation sur les lieux mêmes de leur production, au cœur de la forêt. Dans ce cas,

les chèvres ne présentent pas un danger pour les plantations.

En voici deux exemples dans les forêts de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) et de Saint-Etienne-les-Orgues (Basses-Alpes) On retrouve le monde des charbonniers dans le récit "Amadou le Bouquillon" de Charles Vidrac, lorsque le chevreau échappé arrive à leur campement dans la forêt.

1) Les principaux éléments de cette synthèse ont été puisés dans la communication "De la multiplication des chèvres sous la Révolution" de Daniel Solakian, paru en 1989 dans l'ouvrage collectif "Révolution et espaces forestiers" (Editions de L'Harmattan) par le Groupe d'histoire des forêts françaises sous la direction de Denis Woronoff avec préface de Michel Vovelle.



Des troupeaux mixtes et le droit de glandée...

Ce fameux droit de "glandée" (et non de glander, hélas!) – tout comme celui de "faînée" - défendu âprement par les populations paysannes afin de nourrir principalement les porcs. Les troupeaux, souvent collectifs étaient menés en forêt sous la garde du porcher. En Lorraine, à la frontière de la Moselle et du Luxembourg, on trouve la trace de troupeaux mixtes porcs – chèvres... A l'autre extrémité de la France, dans les Pyrénées ariégeoises, Jacques Begouen note dans son ouvrage "La vallée de Bethmale": "La chèvre constitue au sein de la

population animale des Pyrénées, un élément très ancien, peut-être même pionnier? En 1292, à l'hôpital de Salau [lieu de passage vers l'Espagne] sur 12 personnes employées à l'exploitation, il y en quatre chargées de la gardes des chèvres, contre 2 pour les ovins et une pour les porcs. Le troupeau de chèvres devait constituer la part essentielle du troupeau de l'hôpital". Et de continuer sur l'histoire de la chèvre (la crabot) en ce pays avec l'opposition des gardes forestiers, qui fut à l'origine de la "Guerre des Demoiselles"



Troupeau mixte porcs-chèvres à Mondorf (Luxembourg) Une autre vue similaire existe à Sarraltdorf (Moselle)

Des troupeaux de chèvres dans la forêt landaise

Plusieurs vues datant des années 1880-1900 attestent de la présence de troupeaux importants de chèvres pyrénéennes, logeant dans de grandes bâtisses couvertes de chaume ou de fougère, menés par des chevriers béarnais et non des bergers landais.

Il s'agit de troupeaux pratiquant la transhumance "inverse" (hivernale), tout comme bon nombre de troupeaux ovins venant des Pyrénées. Ils ont quitté les montagnes du Béarn à l'automne pour la Chalosse et les Landes. On ne peut parler d'une présence en forêt, car le

rôle des troupeaux caprins dans la constitution du paysage des Landes de Gascogne est fort complexe. La chèvre intervient pour le défrichage des zones sauvages dans la période précédant l'installation de la brebis ou le boisement.

A noter que les troupeaux pyrénéens transhumants côtoyaient les chèvres locales. Une race caprine spécifique de la Grande Lande existait dans la région de Sabres. Le dernier troupeau de 50 bêtes a disparu dans les années 1980.



**Cartes postale 1900 faisant partie d'une série – Vers Arjuzanx-Morcenx
Les chèvres pyrénéennes allaient ensuite rejoindre les troupeaux de vache pâture au bord des étangs**

Le sylvopastoralisme caprin actuel

Interrogé sur la coexistence actuelle de la chèvre et de la forêt, Damien Hardy, rédacteur en chef de la revue professionnelle française "La Chèvre" m'a fait parvenir 4 documents afin d'illustrer ce thème actuel du sylvo pastoralisme:

- "La Chèvre" 281 Juillet-Aout 2007: "Des chèvres pour pâturer la forêt" (Article de Marianne Carrière) En Aquitaine, Jean-Luc Gaillard a répondu à une annonce de la mairie de Laurède pour débroussailler un bois de cent hectares de chênes. Un accord payant avec l'ONF lui donne l'accès aux parcelles et à du matériel de clôture afin de faire des lots pour ses cent chèvres dont 80 en lactation. Les animaux sont complétés sur l'exploitation.

- "La Chèvre" 295 Novembre-Décembre 2009: "Pastoralisme – Des conseils pour bien pâturer en parcour" (Article de Damien Hardy). Mathieu Rio, éleveur à Saint-Bénézet dans le Gard transforme en Pélardons le lait de ses cinquante chèvres. Faire paître les chèvres, c'est du foin de la Crau en moins à acheter, mais il faut garder, sur 60 hectares disponibles de pelouse, lande ouverte, sous-bois et bois de chêne vert. C'est grâce à un "bail sympa" conclu avec la mairie qu'il a pu s'installer, suivant le désir des élus de lutter contre le risque d'incendie tout en installant un agriculteur.

- "La Chèvre" 307 Novembre-Décembre 2011: "Quasi-autonomes grâce à la forêt" (Reportage réalisé pour l'AG du Cerpam le 27 septembre 2011) et en sous titre: "Les collines boisées autour de l'exploitation suffisent presque à nourrir les chèvres du Rove de Thierry et Patrick Faure. En se nourrissant, le troupeau évite l'embroussaillage des sous-bois". Les deux frères n'ont qu'un bail de deux hectares, mais un accord avec la commune leur permet de laisser les chèvres se nourrir sous 200 hectares de pins d'Alep. Certaines chèvres sont suivies

au GPS et en synergie avec les forestiers-sapeurs, le troupeau entretient une bande débroussaillée de sécurité dans le cadre de la lutte contre les incendies. La position de l'ONF est rappelée: "Jusqu'en 2001, le pâturage des caprins était interdit en forêt sauf en cas d'expérimentation ou de déclarations d'utilité publique pour lutter contre les incendies. Depuis la loi forestière de 2001, il est possible de faire pâturer les chèvres dans les massifs à risque incendie du Sud de la France. Pour cela, il faut demander et obtenir une autorisation préfectorale. Dans les Bouches-du-Rhône, sept dossiers ont été acceptés et sept autres sont en cours d'étude." Quant aux propriétaires forestiers, ils trouvent un intérêt à la réduction de la biomasse inflammable et une surveillance continue de la forêt par le pastoralisme.

- "La Chèvre" 323 Juillet-Aout 2014: "La forêt fournit du bois pour l'éleveur et du fourrage pour le troupeau" (Article de Damien Hardy). Et en sous-titre "Sylvopastoralisme – Denis Sauveplane coupe des arbres dans sa forêt pour récupérer du bois d'œuvre et de chauffage. Il profite surtout des herbes des sous-bois et des rejets de châtaigniers pour faire pâturer son troupeau". Qui connaît les Cévennes et les chèvres sait quelle nourriture appétante les "bouscasses" peuvent procurer! Installé depuis 1975, l'éleveur bio sait allier prairies, sorgho, sous-bois, glands et châtaignes pour produire du Pélardon. Quitte à passer un petit coup de giroyeur en complément afin de réduire la pousse du genêt et de la fougère, délaissés par les chèvres.

Au vu de ces témoignages et sous condition d'analyser les suites données à ces projets, il semblerait qu'une nouvelle approche de la forêt soit possible, sous les regards croisés de l'écologie et du risque incendie. Si des rapports plus souples sont possibles entre ONF, structures territoriales et éleveurs caprins... Alléluia!

Chèvres et boucs en bois dans la forêt

Le schlittage au bouc, et à la chèvre...



Chromo publicitaire des années 1900 symbolisant le département des Vosges; la chèvre partageant la vedette avec la cigogne et la schlitte!



619. - LES ALPES
Charbonnière en combustion
(1250 m. d'alt.)

Carte postale des années 1900 montrant une charbonnière en combustion à Serres (Hautes-Alpes).

Le charbonnier de gauche pose les mains sur les "cornes" d'une schlitte rudimentaire avec laquelle il a apporté le bois destiné à la charbonnière, tandis qu'un enfant guide la vraie chèvre pour le photographe. Ce même cliché peut être localisé autrement au "Domaine de Beaujeu".

Par les cornes de la schlitte!

Quel que soit le modèle de traîneau, le choix par le schlitteur de la nature du bois des cornes est question de goût, ou d'habitude... Certains ne jurent que par des essences forestières comme le frêne, l'érable ou le hêtre,

tandis que d'autres ne veulent entendre que de "sepno" du jeune sapin ayant poussé dans des roches ou des ravins, possédant ainsi une courbure naturelle.

Le "bouc"

Contrairement à la schlitte habituellement connue pour le transport de bois de chauffage, ou au traîneau plus long destiné au transport de troncs de 4 mètres, le "bouc" est plus court: 1,10 à 1,30 mètre. Il se remarque par l'absence des montants verticaux. Les cornes sont plus hautes pour tenir compte d'une position différente du schlitteur. C'est un peu la version "semi-remorque articulé" par rapport au camion! Le bouc permet de descendre – et parfois de remonter – des troncs pouvant atteindre 7 mètres. L'exercice est mené de manière très différente selon l'importance de la pente, la longueur du tracé, la nature du sol, le nombre de personnes ou la présence de bêtes de trait – vaches ou chevaux, à qui il a fallu apprendre la marche très difficile entre les traverses. Le chargement de la tronc sur le bouc par basculement, le rôle du deuxième homme qui retient la pièce avec le fer de

sa hache... Parfois, le schlittage devient plus complexe avec l'adoption d'un dispositif articulé: le couple "bouc + chèvre". Le terme étant "bok + geis" ou "bouc + chieuf" selon les versants des Vosges...

Tout est question de technique, d'outillage, de puissance et surtout de savoir-faire. Et une fois arrivé à bon port, il faut remonter la longue pente le bouc sur les épaules.

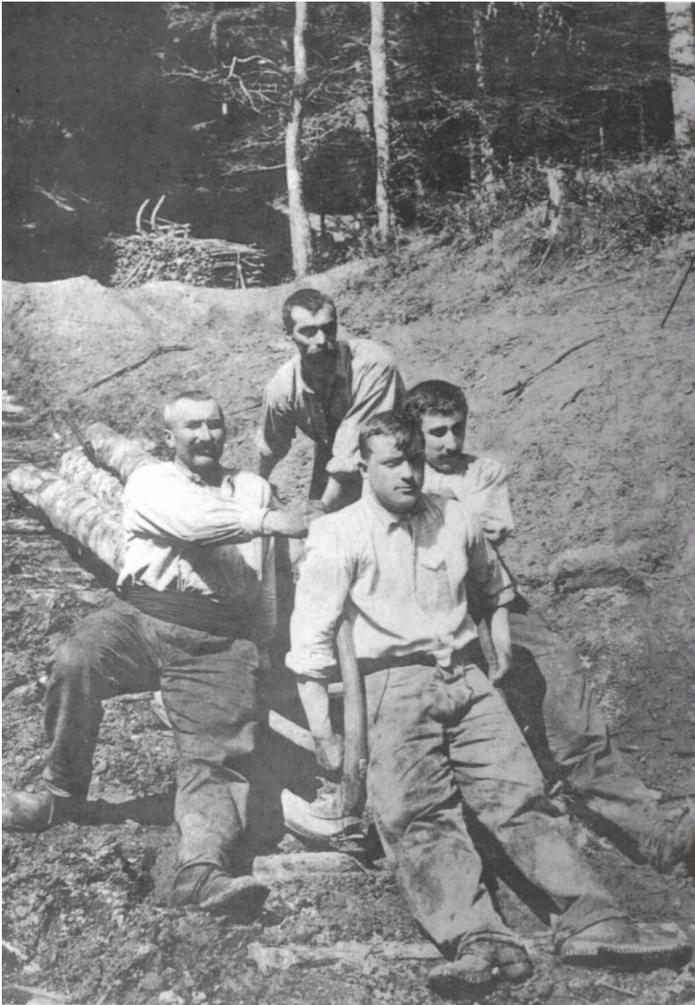
Les plus curieux peuvent consulter l'ouvrage très documenté du point de vue technique et linguistique de J.-L. Boithias et M. Brignon "*Les scieries et les anciens sagards des Vosges – Bûcherons, schlitteurs, voituriers et voileurs*" paru aux éditions Créer en 1985, dont les deux photos ci-dessous sont extraites.



Schlitteurs de Saint-Quirin [Moselle] devant leur attelage.

Cette photo nous montre très nettement le système d'attache reliant la tronc écorcée au "bouc": une chaîne, maintenue par deux "lotizes" et tendue par un "corban".

© J.-L. Boithias et M. Brignon



Schlittage au "bouc" dans les pentes faibles
© J.-L. Boithias et M. Brignon



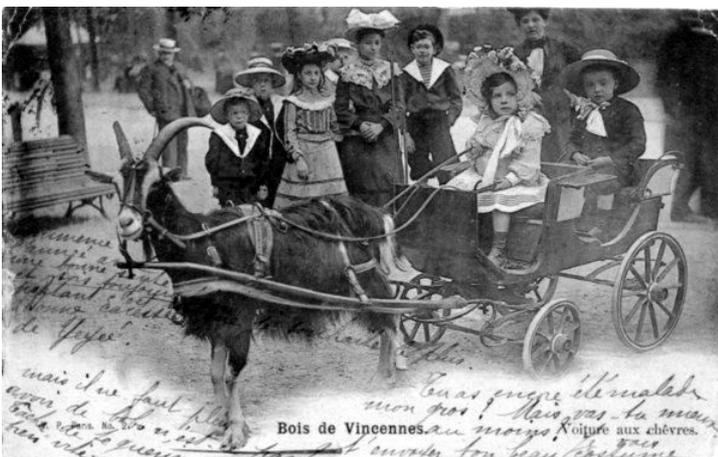
Scène de sciage en long en forêt vers 1900 montrant bien la position des deux scieurs
(© Cliché Benoît GOMMET)

Chèvre, Chevrier et Renard chez les scieurs de long...

Où peut-on rencontrer un groupe constitué d'une chèvre, d'un renard, d'un singe et d'une belle-mère? Dans le monde des scieurs de long! Travaillant parfois en ville, dans les ports mais surtout en forêt, les équipes quittaient leur Auvergne ou leur Limousin natal pour une saison, succédant aux abatteurs. La grume équarrie par le doleur était hissée et fixée en équilibre sur la chèvre et deux scieurs maniaient la belle-mère aux dents savamment avoyées et affûtées. Le chef, dit "le Singe" prenait la place

du Chevrier – en haut - en équilibre instable, tirant sur la scie. Le scieur du bas, dit le Renard, finissait assis sur le sol pour tirer la scie, recevant toute la sciure sur la tête, d'où l'utilité du large chapeau insigne de la profession.

Les plus curieux peuvent consulter les deux tomes d'Annie Arnould "*La grande histoire des scieurs de long*" parus dans la collection "*Au Bon Laboureur*".



Une carte postale des années 1900 d'un attelage dans le Bois de Vincennes, qui comme bien d'autres lieux de loisirs parisiens ou provinciaux, offrait aux enfants des promenades dans des calèches attelées à des chèvres ou des boucs: un "Petit métier".



Une photographie stéréoscopique américaine prise lors d'un défilé à Décatur (Illinois) représentant un attelage de chèvres transportant une grume en 1899. Les Américains sont friands, tout comme les Anglo-saxons encore de nos jours, de la reproduction d'attelages réels en miniature, tirés par des chèvres ou des boucs

Conclusion

En guise de conclusion, puisque la chèvre et le bouc sont si présents dans les bois, de chair ou de bois, voici, en forme de clin d'œil, trois clichés d'attelages

mettant eux aussi la gent caprine en relation avec le bois, au sens large.



Au lieu-dit "le Gué", à Haramont (Aisne), cette carte postale des années 1900 montre Constant Durand à la tête de son attelage tiré par un bouc nommé Jacquot. Avant la guerre de 1914, il transportait des fagots d'osier – Haramont étant connu pour ses vanniers – ou des tonnelets de cidre...

Annexes

Qui est responsable du désert? La chèvre ou l'homme?

Propos recueillis dans "*Observations sur la chèvre*" de M. French, FAO - 1971

"Beaucoup de problèmes qui se posent aujourd'hui au sujet de l'aridité croissante des zones semi désertiques du Moyen-Orient et de l'Afrique représentent l'héritage laissé par l'insouciance des collectivités agricoles qui ont détruit inutilement des superficies forestières. Un mode d'agriculture sommaire conduit à l'abandon des terres épuisées sans les replanter; la seule solution envisagée sans souci de l'avenir est un lent déplacement défricheur qui attaque les surfaces forestières.

Très souvent, la surpâture a été causée par des troupeaux mixtes de bovins, d'ovins et de caprins. Or si la végétation vient à manquer, seuls les animaux les moins exigeants survivent, en l'occurrence la chèvre qui continue à produire lait et viande bien longtemps après que la vache et le mouton aient été obligés d'abandonner ces territoires. C'est la raison pour laquelle on trouve la chèvre dans les zones abandonnées et les pâturages de montagne épuisés par la surpâture. L'Homme a de toute évidence la responsabilité d'avoir encouragé ou toléré cette situation, mais il l'a adroitement fait endosser par la chèvre, dernier animal présent. On a choisi la chèvre pour porter le fardeau des dommages causés en réalité par les agriculteurs et les propriétaires de troupeaux."

"La douce chèvre symbole de dévastation"

de Raymond Furon (*Le Courrier de l'Unesco* – janvier 1958)

"Au milieu de l'Atlantique, l'île de Sainte-Hélène fut découverte en 1502. Complètement inhabitée, elle était couverte de forêts. En 1513, les Portugais y introduisirent des chèvres. Deux cent ans plus tard, elles avaient presque entièrement détruit la végétation. En 1745, le gouverneur de l'île se plaint de leurs dégâts, prévoyant la disparition prochaine des derniers lambeaux de forêts, en particulier d'un ébénier spécial. Cette plainte resta sans suite, ni réponse valable. Les chèvres continuèrent leurs méfaits jusqu'en 1810, date à laquelle un gouvernement les fit totalement détruire. Il était d'ailleurs trop tard puisque, faute d'une protection végétale, les terres fertiles formées aux dépens des roches volcaniques avaient été enlevées par l'érosion et transportées à la mer, laissant un rocher nu et sinistre.

De son côté, Darwin signalait que les îles Juan Fernandez, dans le Pacifique, avaient été couvertes de santaliers qui avaient été complètement détruits par les chèvres. Il n'en restait comme témoin que ceux qui avaient survécu dans les petits îlots inhabités. La situation de ces îles est tellement critique que, lors de sa réunion à Caracas en 1952, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources a demandé au gouvernement du Chili de sauvegarder ce qui reste de végétation en détruisant les chèvres.

A Chypre, les chèvres ont achevé de dégrader les forêts qui avaient échappé à l'exploitation des Phéniciens et de leurs successeurs.

Sur Madagascar, l'Administration a introduit les chèvres Mohair dans le sud de la Grande Ile en 1935. Il y en avait un millier en 1937 et 276 585 en 1950.

Dès maintenant, les chèvres ont réduit nombre de zones à l'état désertique".

QUELQUES DOCUMENTS RELATIFS AU PÂTURAGE EN FORÊTS

Charles MAIGNIEN⁽¹⁾

Résumé. – J'ai rassemblé quelques documents relatifs aux animaux domestiques en forêt, qui, autrefois jouait un rôle important dans la vie rurale et qui était une ressource pour l'élevage. Depuis Olivier de Serres, le marquis de Lezay-Marnésia, Antoine Français de Nantes (alias Désormeaux) on trouve des renseignements épars.

A ceux-ci on peut rajouter l'interdiction de conduire des chèvres dans les espaces boisés. Nous citons un Arrêt de la cour du parlement de Dauphiné du 10 mars 1698.

De plus, concernant l'élevage des moutons, je conserve des pièces relatives à la conduite du troupeau de moutons de mon père, berger à Aups, en Provence.

La forêt, premier refuge de l'homme, premier lieu de vie, c'est le lieu d'où il trouva les matières dont il tira sa substance. Au début, l'homme vécut en équilibre avec la forêt. Mais, dès le premier sillon, la forêt n'a cessé d'en pâtir. Dès le XIIe siècle, les forêts reculèrent les unes après les autres.

En nous reportant vers le passé, l'histoire nous apprend par ses écrits, les relations étroites entre la forêt, les hommes et leurs troupeaux. Je me propose de relever dans différents ouvrages, les écrits relatifs aux troupeaux et aux pâturages en forêts.

Le livre, *Le bonheur dans les campagnes*, de 1785, imprimé à Neufchâtel (Suisse), l'auteur anonyme (2) déclare dans son introduction:

"J'ai vu les maux des campagnes et j'en ai cherché les remèdes. Voilà, en deux mots, le but de mon ouvrage."

On découvre au chapitre XIV, "*Des biens communaux*" (p. 170), le texte ci-après:

"Le bétail est une des plus grandes richesses des campagnes & sans laquelle les autres n'existeroient pas ou n'existeroient que très foiblement. Il est donc important de l'étendre, de la doubler même s'il est possible. Comment y parvenir si l'on ne conserve pas d'immenses parcours uniquement destinés à la nourriture des animaux. Très aisément. Quand les bois sont parvenus à l'âge de huit ans, loin d'être enlevés à la pâture, ils en offrent une bien plus abondante. Les herbes, que leur ombrage empêche d'être dévorées par l'ardeur du soleil, croissent mieux & avec plus de vigueur. Leur feuillage encore donnera de la nourriture au bétail, qui, loin de nuire aux tiges en broutant leurs rameaux inférieurs, les forcera de s'élever & de pousser plus promptement. D'ailleurs, il semble qu'où il y a davantage, il y a plus à recueillir & certainement un terrain cultivé produira ce que ne produira jamais celui qu'on laisse à l'abandon. Tandis que l'homme récoltera pour lui des grains, il ramassera pour ses troupeaux des pailles qui les nourriront pendant l'hiver; des prairies artificielles seront établies; dans les lieux humides des herbages seront formés, & presque partout à la stérilité succédera l'abondance."

En parcourant un recueil de morceaux choisis,

extraits du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, "*De l'eau et du bois*" le passage suivant (3):

"Des feuilles des Arbres.

Les feuilles de plusieurs Arbres des Forests & Taillis servent à la nourriture du bestail. Celles de l'Orme & du Fresno sont les meilleures pour les bœufs & chèvres, leur en baillant en Hyver, non tant pour allongement de fourrage, que pour friandise de pasture: laquelle le bestail aime autant que l'avoine, dont le mesnager fait grand estat.

Pour le conserver n'est besoin la cueillir, comme l'on fait celle des Meuriers; ains la laisser sur le bois mesme qu'on coupe des Arbres en jeunes jettons, les mettans par botteaux, lesquels séchez au Soleil ou à l'ombre, sont portez reposer à couvert, jusques au besoin. Ce qui se treuve de menu en éstant les Arbres, à l'effect sus-dit, est mis en botteaux: n'en éstant aucun, pour ce mesnage, l'on choisira les nouvelles branches propres au feuillage, généralement sur tous les Arbres par-ci, par-là, de chacun un peu, qu'on coupera rés du tronc, ainsi que mieux s'accordera: avec des bonnes serpes comme si on eslaquoit des fruitiers, dont les Arbres n'en seront nullement incommodez. Le temps de faire provision de feuille, est à la fin d'Aoust ou au commencement de Septembre, en decours de Lune, ce qui se pourra accorder à la coupe de l'Automne, car és autres, n'y peut avoir lieu, estans les Arbres lors despouillez de feuille. Double utilité tire-on de ce mesnage car apres que ce bestail a mangé la feuille, le bois restant est porté à la maison pour brusler, qui est autant de gaigné pour le chauffage."

En poursuivant, on découvre dans le livre de Le Roy-Ladurie (*Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*) les passages suivants:

"Une excellente enquête de 1672 indique que le roi de France est seigneur de Montaillou. [...] Ce seigneur exerce ou fait exercer par un représentant (continuateur lointain de notre *bayle*) la haute, moyenne et basse justice; il perçoit les lods et ventes (droits de succession et de mutation) sur la valeur des biens, à la raison de 8,5% de ladite valeur; il encaisse aussi un droit de pâture et de forestage (en tout 16 livres tournois, à 20 livres tournois en 1672): grâce au paiement de ce droit, les habitants peuvent envoyer assez librement leurs troupeaux dans les 250 hectares de forêts,

1) 57 rue Faubourg Raines, 21000 Dijon.

2) Ce livre anonyme a été écrit par le marquis de Lezay-Marnésia.

3) NDLR: Il est intéressant de noter que ce dont parle ici Olivier de Serres concerne plus l'utilisation des feuillards, têtards et trognes que le pâture en forêt. Les forêts qui servaient au pâture étaient sans doute traitées de façon à nourrir les animaux.

et dans les 450 hectares de friches et de landes; ces forêts, friches, landes appartiennent nominalement au seigneur; moyennant finances, il les délègue à l'usage paysan. [...]

Ces pâturages étaient ceints de frontières à l'extérieur,

par l'interdiction de dépaissance qui protégeait les maraîchages et les cultures arbustives, disposées directement autour de l'habitat paroissial."

La forêt de Citeaux

Il faut découvrir la forêt de Citeaux. Pour cela un livre le livre de Florence Zito (2012):

"La forêt de Citeaux fut habitée autant par les animaux sauvages que par les animaux domestiques et une multitude d'oiseaux.

Même si une surveillance de la forêt existe depuis Charlemagne, "l'ordonnance de Colbert" en 1664 remplace les anciennes coutumes et la gestion de la forêt de Citeaux est confiée à la responsabilité du "garde des bois."

"La forêt, peuplée de gibier, est largement ouverte au pâturage. Les moines forestiers sont aussi éleveurs. Les bovins y pâturent en semi-liberté, profitant de l'herbe qui pousse dans les endroits les plus claires, surtout après les coupes de mai. Les porcs, nombreux, savourent faines et glands. Ainsi à Citeaux, rien que pour les bois qui entourent le monastère, le maître des bois note en 1731 l'entrée de plus de 800 cochons. Le bois ne suffisant pas à nourrir le troupeau, les moines utilisent aussi des droits dans les forêts duciales voisines pour les bêtes grosses et menues [sic].

Comme le précise la charte de fondation du village de

Saint-Nicolas de 1608, les paysans pratiquaient le pacage:

(En période de vaine pâture, les reteneurs pourront... faire pâturer leur bétail gros et menu dans les bois hors réserve de l'abbaye et les limites du territoire)."

"Aucun abbé de notre ordre ne laissera les troupeaux de gros et menu bétail s'éloigner dans la journée qu'ils ne puissent revenir sur leur propre espace et propres terres pour la nuit. Cependant ceux qui habitent dans les Alpes ou près des Alpes ne seront pas tenus par cette loi. Quant aux porcs, il sera permis d'avoir une maison à deux lieues et même trois si nécessaire, de l'abbaye ou de la grange; ils pourront en disposer à distance pourvu cependant qu'ils y reviennent pour la nuit. Mais la nourriture quotidienne des gardiens de brebis ou de porcs ne proviendra pas d'ailleurs que de leur propre abbaye ou grange. Si, de plus, en d'autres lieux, ils ne peuvent observer cette loi à cause de la pénurie ou de l'aridité des lieux, il n'y seront pas tenus, mais le chapitre pourra les en dispenser pour qu'ils puissent vivre, si toutefois ils peuvent le montrer clairement au témoignage des abbés voisins."

Et pour finir, quelques "brouilles"

Dans le livre d'André Sanson (1901) sur *Les moutons*:

"Les bois forment un médiocre pâturage, surtout quand ils sont très couverts et remplis de broussailles; l'herbe est de mauvaise qualité, et la laine des toisons est arrachée par les épines. Les bois d'arbres verts, tels que pins et sapins, convenablement aménagés, fournissent cependant des ressources utiles au pâturage."

Dans un ouvrage de M. Désormeaux (1829), nous avons trouvé dans un chapitre concernant les chèvres:

"Si vous étiez moins aveuglée par votre intérêt, vous concevriez facilement qu'il n'y aurait bientôt plus ni vignes, ni vergers, ni plantations, ni haies, par le seul effet de la multiplication des chèvres. – Ces animaux malfaisants vivent des bourgeons et des jeunes tiges que le printemps fait naître, et pour remplir la mamelle d'une chèvre, il faut qu'elle consomme en germe une quantité de bois qui serait un jour suffisante pour couvrir un arpent entier." (Tome 1, page 111)

Et:

"On ne doit pas considérer les chèvres isolément, et seulement dans leurs rapports plus ou moins fâcheux avec les diverses natures de culture; il faut encore les considérer sous les rapports industriel et commercial. – Il ne peut pas entrer dans les vues d'une nation civilisée de proscrire, d'exterminer une race entière, parce qu'elle n'offre que des avantages mêlés à beaucoup de dangers, une race familière avec l'homme, vivant dans ses foyers, et faisant, en quelque sorte, partie de la famille. – Il est donc d'une sage politique de chercher à la multiplier en prévenant les maux qu'elle peut occasionner, et c'est là précisément le programme d'un prix proposé par la Société royale d'agriculture de Paris, et l'on ne pouvait poser la question avec plus de sagesse et de précision. On conçoit qu'un bouc suffisant, chaque année, à quatre cents chèvres, durant huit ou dix ans, et chaque

chèvre pouvant faire une portée de deux chevreaux chaque année, et, dans certains pays, pouvant faire deux portées, la multiplication de cette race deviendrait alarmante, chaque chèvre pouvant ainsi donner naissance à trente ou quarante chevreaux durant sa vie. – Aussi voyait-on autrefois dans la Savoie, avant qu'elle devint un département français, vingt-cinq mille chèvres. – Le nombre s'en accroissait de plusieurs milliers chaque année, et il serait devenu bien plus grand encore, si l'on n'y avait pas conservé l'habitude de manger les jeunes chevreaux et de saler les vieilles chèvres. — Il n'a jamais été fait, sous l'empire, de loi au sujet des chèvres, mais il y a eu des règlements fort sages qui ont autorisé les conseils des communes à les taxer par tête dans les pays où elles peuvent faire des dommages, en proportionnant ces taxes aux dommages dont se plaignent les grands propriétaires, et aux besoins des petits à qui la chèvre tient lieu de vache. – Il est donc libre à chaque commune de se placer dans la catégorie la plus convenable au local qu'elle occupe et au genre de culture qu'on y pratique. – Dans les grandes plaines céréales, où l'on ne trouve ni haies, ni vignes, ni bois, ni plantations, elles ne peuvent nuire à personne, et ne doivent pas être taxées. – Dans les pays montueux, escarpés, coupés de précipices, et où l'on ne voit que peu ou point de culture, les chèvres ne peuvent être malfaisantes; elles y sont au contraire utiles, puis qu'elles profitent en faveur de l'homme des végétaux qu'il ne saurait atteindre. – Aussi voit-on des troupeaux nombreux de chèvres sur ces corniches élevées, et y entrer en communication avec les bouquetins et les chamois, dont on prétend qu'elles descendent originellement (1). – Restent les pays de vignoble, de vergers et de petites cultures entourées de haies; c'est là que les chèvres sont un

-
- 1) Là, s'il est quelque lieu sans route et sans chemins,
Un rocher, quelque mont pendant en précipices,
C'est où ces dames vont promener leurs caprices.
La Fontaine

véritable fléau, contre lequel tous les agriculteurs réclament, et dans de tels pays on ne saurait porter les chèvres à une capitation trop élevée. – Leurs dents sont venimeuses, leur salive corrosive, leur haleine elle-même est, dit-on, un poison (1), et leurs cornes sont autant de scies avec lesquelles elles écorchent les jeunes plants pour soulager les démangeaisons qu'elles éprouvent tous les printemps. — Afin de remédier à tant de maux, sans renoncer aux avantages que cette race peut procurer, ne serait-il pas nécessaire de profiter des sages conseils que nous donnent sur la matière le savant Tessier et l'infatigable observateur Bosc." (T. 2, p. 117

Dans ce même ouvrage l'auteur nous parle des *bruyères*:

"On ne sait pas assez, même dans les pays de grande bergerie, qu'après le genêt, l'arbrisseau le plus recherché par les bêtes à laine est la bruyère. – Il y a dans les bourgeons et les jeunes pousses des arbres, arbustes et arbrisseaux, quelque chose de plus appétissant et de plus savoureux que dans les végétaux herbacés. – On s'en

convaincra facilement en observant, sur les coteaux abandonnés au parcours, tous les rameaux de genets épluchés, leurs cosses enlevées et les bruyères broutées jusqu'au collet des racines. – On devrait pour la nourriture des bêtes à laine tirer plus de parti que l'on ne le fait de cette indication." (t. 2, p. 318)

Et:

"Les bois ne viennent pas dans les terres à bruyère, parce que le sol n'y est pas assez profond. — Ce pendant quelques espèces résineuses, et une espèce de chêne, nommé *Jauza* (2), qui trace et ne pivote point, peuvent s'y acclimater. – Les arbres résineux n'exigent point un sol riche ni profond, témoin le mélèze-nain qui parvient à une grosseur considérable dans les crevasses de quelques misérables roches. – Voici actuellement le moyen de tirer parti des terres à bruyère: c'est de les diviser en canton, et de ne mener paître les troupeaux que dans les parties qui ont été mises, au moins pendant trois ans, à l'abri de leurs dents, et alors ils y trouveront une nourriture abondante qui concourra à la finesse des laines." (T. 2, p. 320)

Témoignages personnels

Et pour conclure, deux documents concernant le troupeau que mon père, berger, conduisait à Aups, village de Provence:

1° Un certificat signé par le maire d'Aups

"Le maire de la ville d'Aups, soussigné, certifie que M. Maignien Edmond est autorisé à parcourir les forêts communales avec son troupeau composé de 40 têtes de bétail, pour lesquels il est taxé en 1954.

Le maire,
Aups, le 2 février 1954.

2° Une convention signée en octobre 1950 entre M. de Fabry-Fabrègues, propriétaire à Aups et M. Edmond Maignien, berger dans le même village.

Convention du 1^{er} octobre 1950
entre

M. de Fabry-Fabrègues, propriétaire à Aups, Var
M. Ed. Maignien, berger propriétaire, ferme de
Maynières à Aups, Var.

Article I. M. de Fabry-Fabrègues cède à M. Maignien, qui accepte, le logement de sa ferme de Meynières et le droit de pacage pour son troupeau dans sa propriété de Fabrègues, aux conditions suivantes:

Article II. Le preneur s'engage à garder et à soigner dans les mêmes conditions que les siennes, les brebis appartenant au bailleur. Le nombre de bêtes pourra être variable suivant les possibilités nouvelles résultant des améliorations pouvant être apportées aux cultures. Toutefois, le chiffre de base pouvant être exigé par le bailleur est fixé à 60 brebis mères.

Article III. Le nombre de brebis appartenant au preneur n'est pas limité, sous réserve des possibilités existantes, chaque année, de soigner convenablement l'ensemble du cheptel.

Article IV. Le propriétaire s'engage à fournir chaque année et suivant ses possibilités, 7000 kg (sept mille kilogrammes) de fourrage, dont la moitié en paille ou menue paille. Il s'efforcera d'augmenter cette quantité minimum, mais ne sera tenu en aucun cas à fournir un

supplément aux quantités ci-dessus. De même, ne comptant pas faire de l'engraissement en bergerie, le bailleur ne sera pas tenu de fournir du grain pour le troupeau. Il fournira de la paille de litière, restant juge de la quantité à fournir.

Article V. Le fumier du troupeau restera en totalité la propriété du bailleur.

Article VI. La laine de tonte appartiendra aux propriétaires respectifs des brebis.

Article VII. Le preneur s'engage à respecter les règles habituelles concernant le pacage du troupeau. Le bailleur dégage toute responsabilité en ce qui concerne les dommages causés par le troupeau vis-à-vis des tiers, le berger restant seul responsable.

En cas de dégâts importants causés par le troupeau dans la propriété, le bailleur et le preneur s'engagent à accepter les conclusions d'une expertise faite par deux experts choisis, l'un par le propriétaire, l'autre par le preneur.

Article VIII. Le bailleur se réserve le droit de procéder, lorsqu'il le juge nécessaire aux travaux de l'exploitation: labour des chaumes, nouvelles plantations, etc.

Le preneur s'engage à respecter les plantations existantes. De même il ne devra pas faire paître son troupeau dans les prés de luzernes à dates du 1^{er} mars et jusqu'à la fin de la récolte du fourrage.

Article IX. Par accord intervenu entre M. de Fabry-Fabrègues et M. de Lafarge, propriétaire du domaine de Boquis, M. Maignien est autorisé à faire paître son troupeau sur cette terre dans les mêmes conditions que sur le domaine de Fabrègues.

Article X. Le présent accord, fait sur papier libre, est conclu pour une période de un an, à dater du 1^{er} octobre 1950. Il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et, résiliable au gré de l'une ou l'autre des parties par simple préavis par lettre recommandée trois mois avant l'expiration de l'année... en cours.

Fait en double exemplaire à Fabrègues, le 29 septembre 1950.

1) Ceci ne peut pas être pris à la lettre, mais exprime le dommage qu'elles causent.

2) NDLR: sic. Sans doute *chêne tauzin*...

Bibliographie

- DESORMEAUX (M.) [Antoine Français de Nantes], 1829, *Tableaux de la vie rurale ou l'agriculture enseignée d'une manière dramatique*, Bossange, Paris.
- LE ROY-LADURIE (Emmanuel), 1975, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Gallimard, Paris.
- [LEZAY-MARNEZIA (Claude-François de)], 1785, *Le bonheur dans les campagnes*, Neufchâtel.
- SANSON (André), 1901, *Les moutons*, la Maison rustique, Paris
- SERRES (Olivier de), (1600), *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Firmin Didot, Paris – 1941.
- ZITO (Florence), Frère Placide, Frère Michel, 2012, *Citeaux, une forêt, un monastère*, éditions de l'Armançon.

Addendum

Arrest de la cour du parlement de Dauphiné Du dixième mars mil six cents quatre-vingt dix-huit

Contenant règlement pour les chèvres, porceaux, porches et cochons
contre les dommages qui se commettent aux champs par les larcins, & Bestiaux;
Avec les défenses des défrichemens des bois, le tout sous les peines portées par iceluy
Publié en audience publique le 13 Mars 1698

Sur la Requête présentée par le Procureur General du Roy, tendante à ce que pour faire cesser les contraventions qui se font aux Arrests de la Cour des trentième juillet mil six cents soixante & douze, & quatorzième Août, mil six cents quatre-vingt quatre, & autres subsequens rendus sur le même sujet; Il soit de nouveau ordonné, que lesdits Arrests seront exécutez; & en conséquence qu'il soit fait inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes de faire des essards & défrichemens dans les lieux pendans, comme aussi de tenir des Chevres dans la plaine & dans les montagnes aux lieux cultivez, sous quelque prétexte que ce soit, & des Pourceaux, Truyes ou Cochons, sans les faire suivre & garder par des personnes à ce commises: Que soit enjoint aux Officiers des Communautés de cette Province, de nommer & commettre des Gardes champêtres, pour éviter les larcins qui se font dans le temps de la Recolte; Qu'il soit pareillement enjoint aux Juges, Châtelains, leurs Lieutenans, & autres Officiers, de tenir la main à l'exécution desdits Arrests, & de celui qu'il plaira à la Cour de rendre.

VEU les Arrests de la Cour des trentième Juillet mil six cents soixante & douze, & quatorzième Août mil six cents quatre-vingt quatre, & autres subsequents, & ladite Requête.

LA COUR de l'avis des Chambres, enterinant ladite Requête, a Ordonné & ordonne, que lesdits Arrests seront exécutez suivant leur forme & teneur, & en consequence, fait inhibition & defense à toutes sortes de personnes de tenir des Chevres dans la plaine ni dans les montagnes aux lieux cultivez, soit qu'elles soient attachées dans leurs granges & maisons, ou autrement, sous quelque pretexte que ce soit, à peine de confiscation & de quinze livres d'amende, dès à present declarées encourues, applicables moitié au Seigneur du lieu, & l'autre moitié au Dénonciateur, ou Saisissant, & de tous dépens dommages & interests: Ordonne aux Châtelains. leurs Lieutenans & autres Officiers des lieux, de visiter les maisons & granges de ceux qui seront soubçonnez de tenir lesdites Chevres, pour en declarer la confiscation sommairement sans autre figure de procez, & l'Ordonnance ou Declaration de ladite confiscation sera executée, nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles; A permis à toutes personnes de les aller prendre & saisir dans les maisons & granges de ceux qui en tiendront pour les mettre entre les mains des Officiers, lesquels en declareront la confiscation à la forme cy-dessus: A pareillement inhibé & défendu à toutes personnes, d'entretenir aucuns Pourceaux, Truyes ou Cochons, qu'à la charge de les faire suivre & garder par des personnes à ce specialement commises; A permis aussi à toutes personnes de prendre lesdits Pourceaux, Truyes ou Cochons qui seront trouvez en dommage, pour les faire confisquer par les Officiers des lieux à la forme cy-dessus prescrite: A déclaré & declare, les peres, meres & maîtres, ayans jeunes enfans ou domestiques, dont ils se servent pour la garde desdits Bestiaux, responsables des dommages & interests que souffriront les possesseurs des fonds, à cause desdits Bestiaux; A Ordonné & ordonne, que ceux qui seront convaincus d'être entrez de jour ou de nuit dans les fonds, jardins, maisons & granges, & d'y avoir pris & derobé des grains, gerbes, verjus ou aigrats, raisins, foins, poires, pommes, herbages, & autres fruits quelconques, seront condamnez pour la première fois, au fouët & bannissement; pour la seconde aux galeres pour dix ans; & pour la troisième, au dernier suplice, sinon au cas ausquels pour la première fois ils devront être punis plus rigoureusement. Fait inhibitions & défenses à tous Juges de moderer lesdites peines; Enjoint aux Châtelains; leurs Lieutenans & autres Officiers des lieux, de visiter les maisons & granges de ceux qui ne possèdent aucuns ou peu de fonds, & de tous autres suspects & mal famez, & de faire la perquisition & recherche des choses prises & derobées, toutes les fois qu'ils jugeront necessaire, & specialement lors & après les moissons & vendanges, & de dresser des Procez verbaux de leur visite, & ensuite ordonner la restitution desdits fruits, & profit de ceux à qui ils auront esté volez s'il en appert, sinon au profit des pauvres des lieux, les frais pour ladite visite préalablement détraits & lesdits Procez verbaux seront remis aux Juges des lieux, pour faire condamner les coupables aux peines cy-dessus énoncées, à la diligence des Procureurs d'Office, qui seront tenus d'en faire la poursuite, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom; Declare les peres & meres responsables des vols desdits fruits faits par leurs enfans qu'ils ont auprès d'eux. Seront pareillement condamnez en de semblables peines tous ceux qui coupent & arrachent des arbres jeunes & vieux plantez le long des Torrens & Rivieres, ou ailleurs dans les fonds qui ne leur appartiennent pas; comme auffi tous ceux qui feront trouvez faire manger ou brouter à leur Bestail, les arbriceaux, hayes vives, taillis & autres brouteaux servans de clôture aux fonds, ou de reparation au long desdites Rivieres & Torrens; & aussi tous ceux qui gardent & font dépaître leur Bestail, gros & menu dans les vignes, vergers, jardins, & dans les terres, prez & autres fonds d'autrui, les fruits y étans pendans mesme après la recolte, s'il n'y a tiltres & possessions à ce contraire. Enjoint à tous Consuls & Communautés de ce Ressort, de nommer & commettre des personnes capables & approuvées pour garder lesdites vignes de jour & de nuit, ausquels Gardes on fera prêter serment

pardevant le Châtelain des lieux, ou son Lieutenant, & moyennant ce seront crûs, & foy sera ajoutée à leur rapport & demeureront lesdits Gardes responsables des dommages qui seront faits, faute d'avoir revelé aux Officiers. Possesseurs, ou Cultivateurs des fonds, les coupables dudit dommage: A permis aux Gardes, & à tous autres, de saisir & prendre au corps les Delinquans & Contrevenans, qu'ils trouveront dans lesdites vignes, bois communs, ou des particuliers, en tous temps de l'année, & autres fonds, quand la prise y sera pendante: Enjoint ausdites Communautez de donner ausdits Gardes des salaires competans, & aux Officiers de les comprendre dans les impositions qu'ils feront annuellement, à peine d'en répondre en leur propre, & d'estre contrainsts au payement desdits salaires, sans que les deniers qui seront imposez à ce sujet puissent estre divertis ou employez à autre usage qu'au payement & salaires desdites Gardes: A fait inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes de quelle qualité & condition quelles soient, de faire aucuns essars dans les lieux pendans, soit que lesdits fonds soient tenus à titre d'emphiteose, ou autrement, sous quelque autre prétexte que ce puisse estre, à peine de cent livres d'amande, & de confiscation des fruits, applicable moitié au Seigneur du lieu, & l'autre moitié au Dénonciateur; & ceux qui n'auront pas moyen de payer ladite amande, seront condamnez au foïet & au bannissement pour trois ans; Enjoint aux Châtelains, leurs Lieutenans, Consuls & autres Officiers des lieux, de dresser des Procez verbaux desdits défrichemens & essards, & de les rapporter au Greffe de la Cour dans la quinzaine après lesdits défrichemens, à peine d'en répondre en leur propre, & de supporter en pure perte les frais faits par les Commissaires qui seront deputez pour informer desdits défrichemens; Ordonne en outre ladite Cour, que tous les lieux défrichés & essarts dans les côteaux & lieux pendans, depuis vingt années seront delaissez, & demeureront en friche à l'avenir; Et à ces fins, Fair inhibitions & défenses à toutes personnes de labourer ou cultiver lesdits lieux, ou couper les bois autrement qu'à la forme portée par les Ordonnances, sous les peines cy-dessus déclarées: Fait pareillement inhibitions & défenses à tous Seigneurs Hauts-justiciers, & autres ayans Fiefs, de défricher ou donner à défricher des fonds situez ausdits lieux, & de la qualité ci-dessus exprimée, à peine de cinq cens livres d'amande, & de plus grande peine s'il y échoit; Declare les Baux Emphiteotiques & autres actes faits pour raison de ce nuls & de nul effet: Enjoint à tous Juges, Châtelains, leurs Lieutenans & autres Officiers d'observer & faire observer le present Arrest, & Reglement, à peine de cent livres d'amande contre le chacun d'iceux, & de privation de ledits Offices s'il y échoit: Et pour l'execution du present Arrest & les contraventions à iceluy, a commis le premier des Conseillers de ladite Cour, trouvé sur les lieux, ou Magistrat Royal ou Juge ordinaire des lieux, pour en informer; faire & parfaire le procez aux coupables jusques à Sentence definitive ou de torture, exclusivement, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles; ensemble dresser leurs Procez verbaux sur l'état des défrichemens & essards, pour iceux raporter estre pourveu; Enjoint ausdits Officiers des lieux, de raporter pardevant lesdits Conseillers de la Cour les [Procès?] Verbaux qu'ils sont obligez de faire pour ce regard, en execution du present Arrest, & autres précédens; & faute d'y satisfaire, ou en cas de negligence, declare que lesdites procédures seront faites à leurs frais & dépens; Et afin que personne n'en pretende cause d'ignorance, Ordonne que le present Arrest sera leu & publié en Audience, & affiché aux lieux accoutumez; & que Copies collationnées seront envoyées au Présidial de Valence, Baillages, Senéchaussées, Sièges Royaux & autres lieux accoutumez de ce Ressort, pour estre pareillement leu, publié & affiché; ensemble publié aux portes des Eglises à l'issuë de la Messe de Paroisse, à la diligence des Substitut du Procureur General, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom, Ordonne en outre qu'à la diligence du Procureur General & de ses Substituts, le present Arrest sera envoyé dans toutes les Communautez & Parroisses de ce Ressort, & mis dans les Archives desdits lieux pour estre leu, publié & affiché toutes les années, à la forme ci-dessus prescrite en toutes lesdites Parroisses, le Dimanche après le vingt-cinquième de Mars, à la diligence des Châtelains, leurs Lieutenans, Consuls & autres Officiers des lieux, dont il sera fait actes; laquelle publication lesdits Officiers seront tenus de faire toutes les années audit jour & sans frais, à peine de vingt livres d'amande contre le chacun d'iceux, dès à present declarée encouruë pour la premiere fois, & de plus grandes peines en cas de récidive. Fait en Parlement ce 10, Mars 1698.

Extrait des registres du Greffe Civil de la Cour du Parlement de Dauphiné.

VARIA – SPÉCIAL N° 100

UN INÉDIT DU PROFESSEUR PAUL DECHAMBRE: CLASSIFICATION DES RACES OVINES

Bernard DENIS ⁽¹⁾, Jean-François COURREAU ⁽²⁾

Résumé – Les auteurs ont retrouvé, dans les archives du Service de Zootechnie de l'Ecole vétérinaire d'Alfort un document rédigé par le professeur Paul DECHAMBRE (1868 - 1935) concernant le classement des races ovines. Nul doute que ce classement aurait servi de plan à l'ouvrage "*Races ovines et caprines*" qui devait clore le "*Traité de Zootechnie*" mais n'a pas vu le jour.

Paul DECHAMBRE (1868 - 1935), qui fut professeur de Zootechnie à l'Ecole vétérinaire d'Alfort et à l'Ecole agronomique de Grignon est, entre autres, l'auteur d'un célèbre "*Traité de zootechnie*" comprenant quatre tomes: I) Zootechnie générale (2ème édition en 1911), II) Les équidés (1912), III) Les bovins (2ème édition en 1922), IV) Le porc (1924). Il manque l'ouvrage sur les petits ruminants, que Paul DECHAMBRE n'a pas eu le temps d'écrire.

Le Professeur THÉRET nous avait dit qu'il existait des textes de Paul DECHAMBRE sur le mouton dans des boîtes d'archives conservées au Service de zootechnie de l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Sans avoir fait lui-même les recherches, il n'excluait pas que ces textes ou, au moins, certains d'entre eux, concrétisent un début de rédaction de l'ouvrage sur les petits ruminants. Nous avons nous-mêmes procédé à des recherches dans ces boîtes d'archives. Le travail demeure incomplet à ce jour (il reste environ 20% des boîtes à examiner) et il a été conduit assez rapidement mais avec suffisamment d'attention pour que des documents importants ne passent pas inaperçus.

Nous n'avons rien trouvé qui puisse évoquer un manuscrit de livre mais, par contre, plusieurs feuilles de grand format ont à coup sûr valeur de "documents de travail" visant à élaborer un plan de classement des races ovines. Il est probable que ce plan, sans doute moins achevé, servait à Paul DECHAMBRE dans son enseignement sur les races ovines mais il est quasiment certain que la version que nous reproduisons était destinée à servir de canevas pour la partie "Moutons" du Tome V du *Traité de Zootechnie*.

Alors qu'André SANSON s'était fondé sur la craniométrie pour classer les races dans son *Traité de zootechnie*, Paul DECHAMBRE a repris le système dit des "coordonnées baroniennes", inventé par son "maître" à l'Ecole d'Alfort, Raoul BARON. Il est peu connu aujourd'hui, au moins dans la manière de l'utiliser car certains des mots qu'il referme sont encore entendus mais pas souvent à bon escient. Nous reproduisons en annexe un texte que nous avons rédigé en 2013 dans un ouvrage sur le chien mais qui a une valeur générale pour "introduire" le lecteur dans les coordonnées baroniennes.

1) 5 Avenue Foch 54200 TOUL,
Courriel: denis.brj@wanadoo.fr

2) 6 Beauvais 36200 CEAULMONT,
Courriel: jean-francois.courreau@wanadoo.fr

Le plan de Paul Dechambre

Formes concaves				
1^{er} Groupe: Type à extrémités épaisses et couvertes				
		Les Mérinos – Ici se placent les subdivisions si nombreuses que l'on peut établir dans la race mérine, en partant du type primitif modifié par l'influence de divers milieux où il a été transporté et par les conditions économiques de sa production.		
2^{ème} groupe: Type à orbites saillantes, extrémités nues				
	Eumétriques	Brévilignes:	Old Leicester New leicester ou Dishley Ici, on peut décrire le Dihley-Mérinos, dont on connaît dès lors deux éléments constitutifs	
		Médiolignes:	Zackel et races ovines de l'Europe centrale. Les moutons de la Russie méridionale, Astrakan Les moutons à grosse queue d'Asie Barbarin (forme longiligne dérivée par adaptation au milieu)	
		Longilignes:	Moutons des plaines basses du N.O. de l'Europe (Danois - Suédois – d'Islande - de Hanovre - Flamand) Vendéen - Bocager ou Poitevin	
	Hypermétriques	Brévilignes:	Lincoln – de la Manche - (moutons du littoral de la Manche)	
		Médiolignes:	Colchide – Exmoor (ancien mouton de la Colchide)	
		Longilignes:	Landes du Nord (forme hypermétrique du mouton des Pays-Bas)	
Formes rectilignes				
Types à front plat – Extrémités pigmentées				
	Ellipométriques	Brévilignes:	Down d'Elmann	
		Médiolignes:	Down primitif	
		Longilignes:	----- (0)	
	Eumétriques	Brévilignes:	Down de Webb, autres Down	
		Médiolignes:	Blacked Faced	
		Longilignes:	----- (0) en fait, il n'y en a plus dans tous les groupes spécialisés pour la production de la viande	
	Hypermétriques	Médiolignes:	O. montana Bighorn (formes d'ovidés sauvages voisines des formes domestiques)	
		Longilignes:	O. tragelophus	
Formes convexes				
1^{er} groupe: sub-busqués à extrémités nues et fines				
	Ellipométriques	Brévilignes:	Auvergnats – Marchois – Limousins – Bretons – Manesh – Gallois d'Ouessant – de Corse – Suisse – Ardennais - de l'AOF (Dahomey, Fouta Djallon, Guinée, S du Soudan) Le petit mouton montagnard à extrémités fines dont on peut faire la "race de Celter"	
		Médiolignes:	Ancien Berrichon – Formes actuelles	
		Longilignes:	Solognot et analogues	
2^{ème} groupe: busqués (convexité moyenne, orbites effacées, front arrondi transversalement)				
	Eumétriques	Brévilignes:	Cottswold, Gloucester, Cheviott	
		Médiolignes:	Old Romney Marsh, Kent (un des ancêtres de la Charmoise)	
3^{ème} groupe: ultra-busqués				
	Eumétriques	Longilignes:	Gascons – Caussenards – Languedociens –Lauraguais– Landais – Béarnais – Pyrénéens – Larzac – Lacaune –Sohune – Millery (La race des Pyrénées et ses nombreuses sous-races françaises et espagnoles)	
	Hypermétriques	Brévilignes:	Mouflon de Corse (forme sauvage)	
		Médiolignes:	Churros d'Espagne	
		Longilignes:	du Soudan – des Touaregs – du Sahara – du Congo – du Sénégal (Les grands moutons de l'Ouest et de l'Est africain) – Maltais et Bergamasques	

Annexes sur les "coordonnées baroniennes"

Cette annexe est extraite du chapitre "*Les types morphologiques*", écrit par nous dans l'ouvrage "*Le chien. Morphologie, extérieur, esthétique*" et publié par la Société Centrale Canine en 2013 aux Editions Castor et Pollux. Même si c'est le chien qui est pris en exemple, le chapitre a une valeur générale.

A partir d'un type moyen exprimé par exemple par les braques, l'observation révèle que l'espèce canine varie considérablement au plan de la morphologie externe: que l'on pense à des extrêmes comme le Whippet et le Carlin. Il est possible de tenter d'objectiver ces variations morphologiques par une analyse de la "forme". Celle-ci est définie par le Petit Robert comme l' "ensemble des contours d'un objet, d'un être, résultant de la structure de ses parties". L'étude de la forme est très ancienne mais c'était avant tout la définition de la beauté absolue qui comptait – cf. Léonard de VINCI pour l'Homme, Claude BOURGELAT pour le Cheval – les variations autour du modèle idéal intéressant peu. Au XIX^e siècle, des auteurs comme SANSON ou CORNEVIN ont proposé des systèmes de classement des races prenant en compte des éléments de la morphologie, par exemple la forme du crâne mais, même si des variations corrélatives n'étaient pas oubliées – par exemple, un crâne large peut signifier un élargissement du corps, ce qui n'est d'ailleurs pas constant – la forme dans son ensemble n'était pas envisagée. Nous ferons toutefois allusion aux systèmes de ces auteurs en annexe à ce chapitre.

Le seul auteur qui ait fait œuvre originale et complète en la matière est Raoul BARON, professeur de zootechnie à l'École vétérinaire d'Alfort à la fin du XIX^e siècle, suivi par son élève Paul DECHAMBRE, qui simplifia et put ainsi mieux faire connaître l'œuvre du maître. Le système dit des "Coordonnées ethniques baroniennes" est universel, applicable à toutes les espèces, y compris l'Homme. Nous nous intéresserons ici aux seules coordonnées de la "plastique", dont l'objet est l'analyse de la forme. Elles sont complétées par les coordonnées de la "phanéoptique", qui concernent les phanères et sont en quelque sorte le "décor de la forme" (couleur et texture du pelage essentiellement chez le Chien) et par les coordonnées de l' "énergétique", lesquelles portent sur les aptitudes.

BARON estimait que l'on pouvait caractériser un type morphologique en analysant les contours de la silhouette (profil), les proportions et le volume. Les descriptions qui vont suivre concernent les types primitifs d'animaux, non modifiés par sélection et peuvent donc apparaître quelque peu théoriques. Nous y reviendrons.

Les variations du profil

Contrairement à ce que l'on croit souvent, le profil est celui de la silhouette dans son ensemble et non pas le seul profil céphalique, même si celui-ci est le plus facile à apprécier. On distingue les types *rectiligne*, *convexiligne*, *conconviligne*.

Chez les *rectilignes*, si l'on part de l'axe dorso-lombaire comme le veut BARON, on note que toutes les lignes sont droites: celles du dessus, de l'encolure, de la ligne du dessous et aussi celle du profil céphalique. Les animaux sont parfaitement d'aplomb. Chez le Chien, la linéarité du profil céphalique s'apprécie par un parallélisme entre la ligne du front et celle du chanfrein.

Chez les *convexilignes*, ces mêmes lignes se courbent, le dos se vousse, l'encolure est plus ou moins rouée, le ventre se "levrette", le profil de la tête est plus ou moins busqué (effacement du stop chez le Chien, front tendant à s'arrondir et bout du nez pouvant parfois légèrement s'abaisser). Les membres tendent à se rassembler, les animaux devenant alors sous-eux du devant et de l'arrière, serrés du devant et de l'arrière et plus ou moins cagneux.

Chez les *conconvilignes*, les courbures s'inversent, le dos se creuse ainsi que l'encolure et la face devient camuse, avec un stop très accusé. Les membres tendent à s'excentrer, ce qui amène les animaux à devenir, du devant et de l'arrière: campés, ouverts et plus ou moins panards.

On peut représenter les trois types par des caricatures (voir figure), qui évoquent tout de même assez bien la réalité d'un Braque allemand, d'un Bulldog et d'un Barzoï. Les animaux sont figurés de profil et de derrière.

Ces schémas étant censés s'appliquer à toutes les espèces, notamment aux bovins, on ne sera pas surpris d'y voir figurer le cornage et le bassin.

Des variations corrélatives s'observent, relatives aux extrémités et à la peau.

Les extrémités (tête et membres) sont fines chez les convexes, épaisses chez les concaves. La peau tend à être plus abondante chez les concaves que chez les convexes, ce qui peut s'apprécier notamment au niveau de l'affrontement des lèvres: dans le premier cas, la lèvre supérieure débord franchement la lèvre inférieure et la face tend à posséder des replis de peau plus ou moins abondants. Dans le second, les babines donnent l'impression de seulement se toucher. Chez les rectilignes, la situation est intermédiaire, la lèvre supérieure débordant légèrement la lèvre inférieure.

Le profil céphalique lui-même, et les caractéristiques des extrémités et de la peau paraissent avoir une influence sur la position des yeux, l'angle formé par l'axe de symétrie de la tête et le grand axe de l'œil étant d'autant plus aigu que le profil est convexe. Cela confère en principe aux convexes un œil en amande, fuyant, et aux concaves un œil globuleux et proéminent.

Comme nous le disions en introduction, ces descriptions concernent des archétypes, types supposés naturels dans les tendances qu'ils expriment. La sélection a bien entendu, sur le long terme, pu contrecarrer ces dernières: ainsi, dans presque toutes les races, on recherche des animaux ayant une ligne du dessus horizontale et des aplombs normaux, c'est-à-dire un corps

de rectiligne. D'un point de vue vétérinaire, c'est effectivement préférable pour la qualité du squelette et des articulations. Il ne faut donc pas s'attendre à pouvoir identifier les caricatures précédentes sur tous les chiens. Le profil céphalique lui-même posera quelquefois problème: il varie en effet sur une échelle allant de l' "ultra" (ultra-convexe, ultra-concave), toujours facile à reconnaître, au "sub" (sub-convexiligne, sub-concaviligne), beaucoup plus problématique.

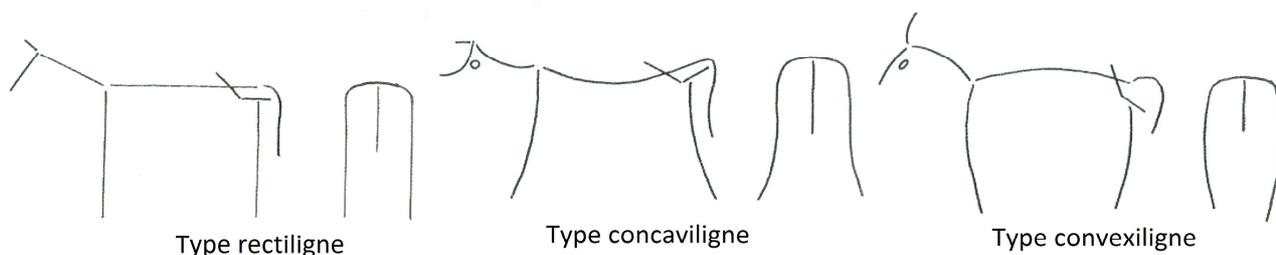
Malgré ces réserves, on peut proposer quelques exemples:

- rectilignes: braques, setters, épagneuls,
- convexilignes: lévriers (ultra -), chiens nordiques, bergers belges (sub-). Remarque: le Colley et le Bull terrier sont évidemment des ultra-convexes, mais au

niveau de la tête seulement,

- concavilignes: Bulldog et beaucoup de "dogues" (ultra-), Bloodhound, Bleu de Gascogne (sub-).

Remarque: on entend souvent parler aujourd'hui de "races brachycéphales", l'expression provenant de la littérature vétérinaire américaine, pour désigner les chiens ultra-concaves susceptibles d'exprimer le "syndrome de détresse respiratoire". L'expression n'est pas la bonne car il existe des races brachycéphales au profil rectiligne (Labrador, Clumber Spaniel, certains chiens de montagne par exemple). Nous reviendrons sur cette terminologie en annexe.



Les variations des proportions

Le contour de la silhouette (variations du profil) éclaire sur une forme plane mais ne renseigne nullement sur les proportions corporelles, c'est-à-dire sur les rapports qu'entretiennent entre eux les éléments de longueur, de largeur et d'épaisseur. Les règles qui les gouvernent ont pour point de départ la proposition de BARON selon laquelle "les éléments de largeur et d'épaisseur varient dans le même sens et en raison inverse des éléments de longueur". Cela veut dire que les animaux longs sont en même temps étroits et minces, les animaux courts, épais et larges. BARON ajoute que les animaux étirés ne donnent la sensation de sveltesse qu'à la condition d'être en même temps hauts et frêles, etc.... Cette loi d'harmonie ne se vérifiera que sur les individus chez lesquels les proportions auront varié dans le même sens sur toutes les régions corporelles. On reconnaît à partir d'eux trois types principaux: médioligne, longiligne, bréviligne.

Chez les *médiolignes* (qui ont été appelés également "mésomorphes"), les proportions sont moyennes.

Chez les *longilignes* (ou "dolichomorphes"), les éléments de longueur l'emportent sur les éléments de largeur et d'épaisseur. Les animaux sont longs, hauts, avec des angles articulaires ouverts (angle scapulo-huméral en particulier) et étroits (garrot pincé, poitrine à section que l'on devine ogivale). Toutes les lignes sont allongées et sveltes.

Chez les *brévilignes* (ou "brachymorphes"), ce sont les éléments de largeur et d'épaisseur qui l'emportent sur les éléments de longueur. Par rapport au type moyen, les animaux se raccourcissent, se rapetissent, ont des angles articulaires qui se ferment et s'élargissent (garrot

large, poitrine à section au moins circulaire, tendant même chez le chien –ce n'est pas vrai dans les autres espèces- à s'aplatir de haut en bas, avec une hauteur inférieure à la largeur). Chez les brévilignes, toutes les proportions sont trapues, refoulées, ramassées, élargies.

Ces caractères sont plus ou moins prononcés, ce que l'on peut traduire en ajoutant les préfixes "sub" ou "ultra" à longiligne et bréviligne.

On associe sans difficulté le type longiligne (et même: ultra-longiligne) aux lévriers, le type bréviligne (ultra-brévilignes) au Bulldog ou au Carlin, le type médioligne aux braques ou épagneuls. On ne peut pas s'empêcher de remarquer, dans ces exemples, l'association de la longi-linéarité au profil convexe, de la brévi-linéarité au profil concave, et des proportions moyennes au profil rectiligne: la tendance est effectivement fréquente mais ce n'est pas systématique.

Toutes ces définitions concernent, encore une fois, les types harmoniques. Or, il y a assez fréquemment dysharmonie chez le chien. La plus fréquente concerne des chiens larges et épais qui sont également longs et hauts, l'exemple le plus typique en étant le Mastiff. Qualifier cet animal de longiligne n'est pas compatible avec l'idée que "les sujets longilignes sont étriés et effilés non seulement en une région particulière mais d'un bout à l'autre" (DECHAMBRE). Le Mastiff est bien un bréviligne, mais dysharmonique, parce qu'allongé et haut. Chez les longilignes, on sait que l'Azawakh est plus haut que long; là aussi, il y a dysharmonie. Si l'on remarque enfin que le Teckel à poil dur et le Basset Bleu de Gascogne ne sont pas construits tout à fait de la même manière – le premier est large et éclaté du devant, le

second a une poitrine de médioligne, voire de sub-longiligne- on conclura que:

- les mots "longiligne" et "bréviligne" ne sont pas synonymes de "long" et "court", la confusion étant pourtant fréquente dans le premier cas,

- les types médioligne, longiligne et bréviligne ne se définissent pas par des rapports entre la hauteur au garrot et la longueur scapulo-ischiale, contrairement à des définitions que l'on trouve encore dans des ouvrages cynophiliques mais par une appréciation subjective de la conformation générale de l'animal,

- si, dans les types harmoniques extrêmes il est aisé de reconnaître le modèle auquel se rattache l'animal, il n'en est rien dans beaucoup de cas: c'est à notre avis la largeur de poitrine qu'il faut privilégier, indépendamment de la longueur et de la hauteur.

LESBRE ne s'est pas contenté de constater

l'existence de types dysharmoniques, il est allé jusqu'à relativiser la justesse des thèses de BARON en estimant que les variations de longueur ne sont finalement pas très importantes et même souvent, qu'elles sont une illusion d'optique. L'observateur aurait tendance à voir un animal fin et élancé plus long qu'il ne l'est en réalité, et un sujet large et épais, plus court là aussi qu'il ne l'est vraiment. Peut-être n'a-t-il pas tort. Il reste que, même en neutralisant l'élément longueur, on fait encore très bien une différence entre les longilignes et les brévilignes (cf ce que nous disions du Mastiff)

Remarque: lorsque LESBRE relativise les variations de longueur, il se situe dans l'optique de la comparaison de races ou de populations qui diffèrent par le type morphologique. Au sein d'une population donnée, il est évident que peuvent exister des différences, dans la longueur scapulo-ischiale, d'un individu à l'autre.

Les variations du format

Il est plus classique de parler des variations du format que de celles du volume mais les deux expressions sont synonymes. Le format est en effet, en zootechnie, la résultante du poids et de la taille, lesquels conditionnent bien le volume. Format n'est donc pas synonyme, contrairement à une erreur classique, de hauteur au garrot.

La taille et le poids varient considérablement chez le Chien, en moyenne proportionnellement mais pas toujours: on connaît des exemples de lévriers qui sont très grands mais de poids seulement moyen et des bassets qui peuvent être lourds. Les extrêmes sont, pour le poids, de l'ordre de 600 gr et plus de 100 kg (étant entendu qu'un Mastiff de 160 kg a été décrit), pour la taille, de 20 à plus de 90 cm.

Pour la définition des variations, le poids est plus important que la hauteur, à la condition de prendre en considération le poids d'animaux en bon état, c'est-à-dire "en muscle" et non pas "en graisse".

BARON distingue les types moyen ou *eumétrique*, supérieur ou *hyperométrique*, inférieur ou *ellipométrique* (on peut parler aussi d'hypométrie).

On retient habituellement la fourchette 20-25 Kg et 0,40-0,65 cm pour définir l'eumétrie. L'hypermétrie se situe donc au-dessus et l'ellipométrie, en dessous.

Une classe à part est volontiers proposée pour les nains, en dessous de 24 cm. Il arrive que ce soit cette classe des nains à laquelle est réservé le qualificatif d'ellipométrique, la classe inférieure dans son ensemble se voyant qualifiée d'hypométrie.

Lorsqu'on utilise les expressions "grand format", "très petit format" etc., on sous-entend plus ou moins que taille et poids sont proportionnés. Lorsque ce n'est pas le cas, il y a tout intérêt à faire la distinction entre la taille et le poids: animal de grande taille et de poids moyen, de petite taille et de poids moyen etc.

Conclusion

Nul n'est obligé de se servir du système des coordonnées ethniques baroniennes pour caractériser une race ou un individu. Si on souhaite toutefois y recourir, encore faut-il le faire à bon escient, en se souvenant de la signification exacte des termes:

- il n'est pas difficile de mémoriser les caricatures que nous avons proposées pour illustrer les variations du profil,

- il n'est pas plus difficile de retenir que "longiligne" n'est pas synonyme de "long" et que les

éléments de largeur sont à privilégier dans la caractérisation des proportions.

Une bonne compréhension de ce système permet, avec quelques mots, d'éviter de longues descriptions.

Si les types morphologiques sont bien réels et ont, d'une certaine manière, valeur de types naturels, il faut toujours se souvenir que la sélection a fini par les modeler et, parfois, les faire évoluer dans une direction contraire à leur nature. Leur intérêt demeure néanmoins, ne serait-ce qu'en tant que modèles.

HOMMAGE:

NOTE SUR L'ÉTUDE HISTORIQUE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ⁽¹⁾

André LEROI-GOURHAN

Professeur d'ethnologie à l'université de Lyon puis à la Sorbonne et enfin titulaire de la chaire de préhistoire au Collège de France, ainsi que cavalier émérite, André Leroi-Gourhan (1911-1986) a formé des générations d'ethnologues et de préhistoriens, et laissé une œuvre immense et multiple sur l'ethnographie du Japon, l'archéologie du Pacifique Nord, la "civilisation du renne", les techniques comme faits sociaux, les méthodes de fouille en préhistoire, le processus d'hominisation, l'art pariétal, etc. Pour ce qui concerne son domaine, Ethnozootechnie a souhaité rendre hommage à la mémoire de ce grand maître de l'ethnologie et de la préhistoire françaises en republiant ici un texte peu connu d'André Leroi-Gourhan, l'un des rares qu'il ait consacré à la méthodologie de l'étude des animaux domestiques.

(Jean-Pierre Digard)

* * *

Depuis vingt ans, par des travaux comme ceux de Vavilov ou de Carter, les études botaniques ont montré quelle somme de matériaux la Géographie humaine et l'Ethnologie pouvaient trouver dans un domaine qui les touche aussi directement que l'activité agricole des sociétés humaines. L'Ethnologie historique a pu rapidement prendre conscience des difficultés et des ressources d'un travail que seuls le botaniste, le pédologue, le géologue spécialisés peuvent lui fournir et son rôle s'est dessiné plus clairement dans la compréhension et l'élaboration de données que, par sa seule recherche, elle ne saurait atteindre.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la Génétique expérimentale a conduit directement vers l'Histoire et les cartes de répartition chromosomique des céréales ont ouvert la perspective d'approximations raisonnables sur les centres d'origine du blé ou du maïs. Poussant l'étude des variétés locales du maïs jusqu'au détail on est arrivé à tracer des routes de diffusion qui sont les routes du commerce des hommes, mettant ainsi, par étapes, au service des Sciences de l'Homme, une discipline dont on ne pouvait, de prime abord, attendre que bien peu.

D'année en année le travail sur les plantes cultivées se précise et, comme il est normal, on s'aperçoit des erreurs, des difficultés d'interprétation, du caractère hypothétique de toute conclusion trop formelle. Il n'en reste pas moins que les grandes masses s'ordonnent avec profit. Ce qui est vrai de la Botanique l'est-il de la Zoologie? Hélas non, car l'étude génétique des animaux se heurte à des obstacles difficilement franchissables: lenteur de reproduction des grands animaux, impossibilité de faire jouer normalement les grands nombres, de se procurer des échantillons d'espèces lointaines, etc., de sorte qu'on ne

peut guère envisager dans l'immédiat une synthèse génétique sur les chevaux, les bovidés, le chien, qui s'appuie sur des données suffisantes pour se dégager d'une part d'intuition excessive.

Mais la Zootechnie suit, empiriquement, depuis les débuts de l'Élevage les voies qu'il nous intéresserait le plus de suivre par la Génétique. Sélection raciale, hérédité, mutations, à travers tous les errements de l'empirisme, se sont imposées à l'éleveur et l'on est en droit d'envisager une étude qui profiterait de l'acquis scientifique de la raciologie expérimentale pour éclairer un peu les recherches où la zoologie, la géographie et l'ethnologie viendraient converger sur le problème de la domestication.

Que peut-on demander à la Zoologie comme matériaux de base? L'inventaire des espèces domestiques est singulièrement restreint. si l'on entend l'Élevage au sens pratique d'entretien d'un animal domestique aux seules fins de consommation matérielle, la liste réduit à 30 ou 35 le nombre des espèces que l'homme semble avoir domestiqué à travers les temps.

Pour chacune des espèces, il faudrait posséder une carte de répartition exhaustive des races et sous-races, carte appuyée sur la diagnose précise de chaque type. Simple pour le profane, ce travail est loin d'être réalisé, quoique de nombreuses races aient été décrites avec détail sinon toujours avec précision. Outre ce tableau d'ensemble qui assurerait déjà une somme insoupçonnable de matériaux, il serait nécessaire de posséder des études locales, non point orientées sur la définition globale d'un type, mais vers l'analyse, individu par individu, du peuplement d'une aire déterminée.

Doubleant les cartes générales, de tels sondages minutieux aux points reconnus les plus intéressants, donneraient sans doute possible les meilleurs matériaux pour nos recherches. Nous avons récemment fait un essai de ce genre en analysant par individu le peuplement bovin

1) in: *Livre jubilaire offert à Maurice Zimmermann*, Lyon: Imprimerie M. Audin, 1949, pp. 379-388.

d'une commune d'Ille-et-Vilaine, et nous profiterons de cette expérience extrêmement instructive pour dégager par

la suite certains aspects de l'étude des animaux, prise sous l'angle ethnologique.

* * *

Dépourvus actuellement de moyens suffisants pour écrire l'histoire du cheval ou du mouton, nous ne pouvons guère qu'établir les grandes lignes du travail

d'information en éclairant par des expériences partielles les perspectives qui s'ouvrent.

Caractères généraux de la recherche

Une sérieuse préparation sur le double plan ethnographique et géobotanique est indispensable pour débarrasser le sujet d'une partie importante des causes de fausse interprétation et l'orienter vers des explications rationnelles sur l'influence de l'homme et celle du milieu. On peut, en effet, se trouver en présence de situations paradoxales comme l'élevage sur des prairies géologiquement inadaptées de bovins défavorisés par la nourriture et le climat et voir cet élevage déficient maintenu par l'homme contre celui du mouton pour des raisons d'équilibre économique en faveur des bovins, raisons auxquelles s'ajoute d'ailleurs le besoin sentimental d'échapper à la situation misérable et servile des générations antérieures.

C'est l'exemple de cette région de la Bretagne intérieure, vouée jusqu'au XIXe siècle au mouton, abandonnant les ovins en partie par la perte de l'industrie textile villageoise, en partie pour "*suivre le mouvement*", important la vache normande sur des prés notoirement insuffisants, déséquilibrant l'activité agricole par la nécessité d'un appoint de plantes fourragères qui atteint les 2/3 de la ration des bêtes et vivant, par un travail intense, dans un état de précarité économique finalement équivalent à celui du XIXe siècle. Poussant plus loin le paradoxe apparent, la majorité des éleveurs maintient la vache normande, abâtardie, sous-alimentée et la plupart du temps malade contre la vache bretonne mieux adaptée mais dont le veau, beaucoup plus petit, se vend mal. Rencontrant pourtant quelques troupeaux de vaches bretonnes excellentes, l'enquêteur apprend qu'ils appartiennent à la fraction la plus aisée des fermiers du gentilhomme local, que la race a été introduite récemment, que son succès tient en grande partie aux conditions économiques de son adoption, toujours marquée par la modernisation des étables. L'amélioration des méthodes, l'émulation des éleveurs de bêtes racées, un certain régionalisme ne sont pas étrangers à cette solution d'apparence favorable, mais en dernière analyse on ne sait absolument pas, à conditions d'hygiène équivalentes, ce qui conviendrait mieux, des bretonnes bonnes beurrières mais pas avantageuses à la boucherie ou des normandes qui rattrapent leurs déficiences par leur poids.

Si nous développons quelque peu cet exemple, c'est pour souligner la multiplicité des facteurs qu'il faut pouvoir dégager avant de tenter la moindre interprétation. Il fait ressortir du même coup les difficultés de l'information. Il est presque impossible, pour un travail semblable, d'utiliser le questionnaire largement diffusé, parce que le questionnaire ne répond qu'aux questions posées et livre, si, par chance il est compris et qu'on y réponde intelligemment, la réplique forcément incomplète

d'un tableau préconçu. Tout au plus peut-on imaginer, après un grand nombre de travaux directs, l'établissement d'un questionnaire de contrôle, valable pour une région déterminée.

Ce qui ressort d'un cas français dont nous sommes à même de saisir les subtils détails est aussi vrai de l'élevage au Soudan, au Tibet ou sur les pentes de la Cordillère des Andes, à cette différence près qu'à moins d'être de longues années sur le terrain, nous ne dépasserons guère les grandes généralités et commettrons de multiples erreurs d'interprétation. C'est pourquoi, à l'inverse des générations précédentes, orientées vers l'exotique pour y découvrir un reflet des comportements passés de l'homme européen moderne, l'ethnologue actuel tend de plus en plus à prendre son expérience dans son propre milieu ethnique ce qui, en dépit d'inconvénients évidents, le met en état d'aborder les civilisations étrangères avec la conscience de la complication réelle des faits.

Evoluant à fond dans un travail sur une certaine espèce domestique il se rend compte, lorsqu'il est parvenu à circonscrire, après les avoir mis en place, tous les facteurs relevant du problème de l'élevage, de l'imbrication de quatre plans différents: l'animal lui-même, sa technologie, l'économie de l'élevage et les incidences sociologiques. Dissocier ces quatre plans de recherche risque simplement de faire perdre le point de vue ethnologique du travail et il semble que dans la plupart des cas l'attitude la plus profitable consiste à prendre une trame zootechnique qui combine la zoologie pure et la technologie pour brocher au passage les faits économiques, sociologiques, linguistiques ou les faits afférents aux autres disciplines.

Si l'alignement des faits est relativement facile, il n'en reste pas moins que le chercheur doit être conscient des quatre mouvements différents qui concourent à leur évolution.

La zoologie le maintient dans le cadre des lois biologiques, il leur emprunte les notions précises sur l'hérédité qui conditionne la sélection raciale. Or, la sélection est le fil conducteur des recherches sur les espèces domestiques et nous verrons plus loin qu'on y est constamment reconduit. A la zoologie pure il empruntera aussi les notions de base pour la compréhension des problèmes de physiologie et de psychologie.

La technologie le met en présence sur un plan très différent de faits qui sont eux aussi largement conditionnés par le comportement de l'animal mais qui présentent des degrés d'évolution.

La solidité des faits technologiques tient à l'existence de lois mécaniques qui impliquent un progrès de la technique en quelque sorte rectiligne, ce qui tendrait à faire de cette discipline l'instrument le plus apte à la recherche historique. Mais, abstraction faite des retours en arrière, de la stagnation et de la confusion facile entre faits d'emprunt et faits d'invention, l'enchaînement des étapes est soumis aux plus grandes variations de cadence. L'élevage, dans l'ensemble, est une technique à évolution lente, maintenue par la stabilité apparente des espèces animales et de leurs mœurs, mais c'est par contre une technique où le stock lui-même peut changer d'un coup en totalité sans que les méthodes se modifient sensiblement. En une génération, une race de mouton peut se substituer à une autre, sans que l'ethnologue puisse pratiquement retrouver de traces matérielles du changement. Or, le fait est capital du point de vue historique.

Si l'on prend le cas du bœuf africain, le travail zoologique va consister, d'abord, à définir et à placer sur la carte de l'Afrique les formes nombreuses qu'on classe sous les dénominations de "*bœuf à longues cornes et boeuf à cornes courtes*" et leurs affinités éventuelles avec le bœuf égyptien qui nous est bien conservé à la fois par les monuments figurés et les momies de taureaux. A supposer la carte au point, les distinctions de races établies avec sécurité et le chercheur en possession par conséquent de deux coupes historiques (Egypte ancienne, Afrique actuelle) nous voyons les tâtonnements commencer.

Nous pouvons raisonnablement considérer que le bœuf à grandes cornes égyptien et le bœuf à grandes cornes actuel appartiennent au même stock primitif et admettre par conséquent la continuité historique des témoignages. Mais, doit-on admettre que tous les peuples qui élèvent actuellement le bœuf à grandes cornes le tiennent directement ou non des Egyptiens? C'est-à-dire, doit-on voir en Egypte le foyer d'origine ou de relais du stock primitif? Un tel point de vue tient seulement sur le

fait que seule l'Egypte a conservé le témoignage de ses bœufs, mais nous ne saurons probablement jamais rien du reste de l'Afrique à cette époque. La zoologie offre jusqu'à un certain point des réponses. On considère en effet comme possible la localisation d'un centre de diffusion végétale ou animale d'après la répartition des variétés. Le centre, s'il conserve dans le temps sa valeur d'optimum climatique (ou biologique au sens le plus large) a de fortes chances pour conserver aussi le type initial à l'état le plus pur alors que les marges, par ségrégation, présenteront des variétés à caractères normalement récessifs au centre d'origine. Apparaîtront alors dans ces îlots marginaux des types mutants comme le bœuf à cornes géantes, le "*gnathos*" (bœuf bull-dog), le bœuf sans cornes, etc.

Ces valeurs zoologiques constituent un terrain de recherche solide à condition de tenir compte de certains facteurs d'altération, en particulier de l'action souvent déterminante de la sélection humaine et du fait que la stabilité raciale est liée à la fois à l'optimum mésologique et à l'importance numérique des géniteurs, importance qui assure le maintien de la moyenne dans les caractères raciaux. Il conviendra donc de tenir compte de l'éleveur (ce qui fait entrer des éléments technologiques importants) et de son économie qui commande la densité du stock animal.

Cela conduit aux problèmes ethniques: par quelles voies historiques et géographiques le bœuf à grandes cornes est-il parvenu aux Peuls, Dinka, Massaï, Hottentots, Nama, Herero, ainsi qu'aux Abyssins et aux Bantous du sud-est? Il est impossible ici d'anticiper sur les conclusions d'un travail qui reste à faire, mais, abstraction faite de toutes les causes d'erreur signalées déjà, l'étude conduirait à des résultats certains. Mais tout en admettant un parallélisme dont l'importance reste à fixer entre les déplacements raciaux du bœuf et les destinées des éleveurs, faire l'histoire des bœufs ne serait pas forcément faire celle de leurs éleveurs.

La sélection

Le problème de la sélection, vu par l'ethnologue, consiste à confronter l'idée de sélection dans la conscience de l'éleveur avec les données de la zootechnie et de la génétique pour tenter de débrouiller l'écheveau des races domestiques actuelles.

Les notions pratiques de la zootechnie, éclairées actuellement par la génétique sont relativement simples: partir de géniteurs considérés comme satisfaisant un certain idéal, éliminer de génération en génération les produits défectueux et pousser, en profitant du petit nombre d'ancêtres, la fixation de la série génétique. En pratique l'expérience est limitée par deux causes: l'apparition de tares létales ou tout au moins désavantageuses auxquelles la consanguinité excessive fait perdre le caractère récessif, et la sur-spécialisation des races qui perdent toute possibilité de survie hors d'un biotope étroit. Cela rejoint les remarques exprimées plus haut sur la constance des stocks numériquement importants qui supposent une variété de formules génétiques qui les met à l'abri des tares dominantes et un biotope suffisamment étendu pour assurer la survie

prolongée de la race. Mais cela suppose aussi, pour de tels stocks, non des races catégoriquement tranchées, mais des tendances fugaces et locales sur un fond typologique varié. En d'autres termes, les races animales dont le peuplement est dense et étendu offrent des individus de type sensiblement aussi varié que les races humaines des régions à forte densité, avec des sous-races locales, nombreuses et mal fixées.

Ces notions de base, très schématisées ici, ont une grande importance lorsqu'il s'agit de plonger dans la conscience de l'éleveur. Il est indispensable de déterminer la mesure exacte de ses connaissances et de ses pratiques concernant la sélection. En effet, l'éleveur ne sait presque jamais dire ce qu'il fait, encore moins pourquoi il le fait, à moins de se trouver dans un milieu d'éleveurs "cultivés" (comme il en a existé en divers pays du monde de tous temps) qui peuvent restituer les données de la zootechnie officielle. Pour prendre un exemple, immédiatement accessible, lorsqu'on analyse les connaissances zootechniques d'un certain nombre d'éleveurs normands qui appliquent à peu de chose près les mêmes méthodes,

on reçoit, sous des formes variées, tout ce qui, depuis un siècle, traîne dans les manuels d'élevage ou les gazettes agricoles, assaisonné de notions empiriques de même source littéraire mais plus ancienne d'un siècle ou deux, et d'axiomes sans âge. Telle est, par exemple, l'idée d'imprégnation du taureau par la vache précédente, idée si puissante que nous avons vu une commune entière où presque chaque ferme pour conserver une pureté raciale illusoire, élevait jalousement un mauvais géniteur pour échapper à ce danger imaginaire. Le résultat curieux était la formation d'une mosaïque de variétés consanguines qui, sur la courte durée de l'expérience permettait pourtant de distinguer l'amorce de types différents pour chaque hameau. La dissection de tels exemples est susceptible d'éclairer parfois curieusement les questions historiques.

Il serait nécessaire de définir sur des exemples très poussés les différents états de la sélection raciale. Deux cas opposés montreront la difficulté d'une systématisation sur des données superficielles: le chien est un animal dont le croisement libre est normal mais dont, à l'opposé, la sélection raciale peut être localement poussée à l'extrême, d'autre part les possibilités de diffusion des types sélectionnés sont illimitées, le chien voyageant avec l'homme. Sur de vastes territoires géographiques comme l'Afrique Blanche règnent des chiens "sans races", sans restriction de croisement mais qui présentent pourtant, dans leurs variations individuelles un type généralisé, caractère des peuplements étendus. Il y a lieu de faire une distinction formelle entre cette sélection libre de sujets relativement homogènes dans un domaine géographique étendu et le croisement libre du chien européen, bâtard de toutes les races sur-spécialisées imaginables.

Les phénomènes de ségrégation involontaire sont importants car ils ont dû jouer dans le passé des races animales un rôle non négligeable. Ils apparaissent avec le plus de netteté dans les types insulaires: moutons de Bretagne, poneys du Shetland, mais les faits d'insularisation sont valables en terre ferme et l'on peut observer, sur les marges des peuplements principaux, comme dans les forêts ou les montagnes, des cas nombreux de caractérisation raciale involontaire qui ont pour seul facteur l'isolement d'un stock restreint et qui ne sont pas sans grande affinité avec la caractérisation raciale de l'Homme.

La sélection volontaire est une source très importante pour l'ethnologue. Son étude doit se fonder sur les modalités pratiques de la sélection et sur ses raisons.

La notion qui est à la base est parfois difficile à dégager sans une psychanalyse élémentaire de l'éleveur. Elle varie suivant les espèces, fondée tantôt sur le "beau mâle" comme pour le taureau, sur la femelle féconde comme pour la truie ou sur des notions moins directement liées à la reproduction comme celles de la bonne laitière ou du coursier rapide.

Les modalités de sélection supposent la surveillance des accouplements ce qui entraîne l'étude d'incidences économiques, les conditions apparaissant fort différentes dans le cas du pasteur mongol, de l'agriculteur chinois avec son unique buffle, du fermier à pâturages clos.

La castration des mâles surnuméraires pose des questions particulières. Les conditions naturelles de

sélection sont évidemment altérées par l'homme qui, en châtrant la majorité des mâles, restreint considérablement le nombre des formules génétiques pour un peuplement déterminé. Une grande partie de la sélection se fait par conséquent du côté des mâles et l'insémination artificielle est actuellement en voie d'accuser encore cette tendance. Mais d'autre part, les mâles castrés étant sujets de travail ou de boucherie chez tous les peuples, on constate fréquemment que ce sont les meilleurs et les plus racés des géniteurs possibles qui subissent la castration, de sorte que le processus de sélection doit se trouver notablement ralenti.

Les critères de sélection feront l'objet d'une analyse pleine de fruit, plus pour le psychologue d'ailleurs que pour le zoologiste. En tous pays on reste frappé par leur relative subjectivité. L'éleveur doit deviner sur le nouveau-né quelles seront les qualités de l'adulte. On s'assure de certaines garanties par le choix des géniteurs, au moins dans certains cas, mais le risque subsiste avec plus de 60 % de chances d'échec pour des races déjà très bien fixées. L'appréciation des géniteurs paraît fondée sur des critères objectifs: la description des beautés d'un cheval repose en grande partie sur une construction du squelette et des muscles qui laisse prévoir les aptitudes. Mais, pour tous les pays, la foire est un lieu de sélection important et tant de qualités échappent à l'examen sur le marché que l'acheteur se raccroche à des critères qui, même chez nous, restent comme les "signes beurriers" des bêtes laitières fondés sur les tourbillons des poils de la croupe ou la couleur de beurre des mamelles. En France même, pour des taureaux de concours, la couleur "beurre frais" de la peau du scrotum est considérée comme un signe beurrier.

Pour la jeune bête, la sélection est encore plus hasardeuse et les facteurs esthétiques deviennent prépondérants. La sélection est alors avant tout une question de robe; ainsi procède-t-on pour les chiens, les chats, les chevaux ou les vaches. On s'aperçoit alors d'un fait assez curieux: la sélection des critères esthétiques s'est faite partout avec une rigueur constante, une prise à peu près totale de l'homme, alors que la sélection des aptitudes échappe encore assez largement à l'éleveur. C'est seulement pour de rares centres très évolués que, la spécialisation étant presque totale, l'éleveur a le sentiment de contrôler la sélection des aptitudes. Encore n'est-ce largement qu'une impression.

Les défauts et tares sont peut-être appelées à jouer un rôle dans l'étude historique des animaux domestiques; en effet, à côté des tares proprement dites qui sont des mutations défavorables et des vices de construction, un nombre important de défauts ne sont que des résurgences du type de départ que l'éleveur cherche précisément à éliminer. La persistance de ces résurgences doit être considérable si l'on envisage l'expérience tentée en Allemagne au Zoo de Munich sur des chevaux et bœufs qui, en quelques générations de sélection "à rebours", miment de manière déconcertante les animaux des artistes du Paléolithique supérieur. Peut-on parler de réversibilité, de retour invincible à l'auroch ou au tarpan? Probablement pas, la richesse permanente des séries génétiques est suffisante sans doute dans tout peuplement assez dense pour assurer l'existence indéfinie

des caractères du type de départ, épars dans des millions d'individus et susceptibles d'un regroupement judicieux, pour peu qu'on connaisse le type ancien comme nous le connaissons par l'art préhistorique. Mais l'expérience doit

devenir de plus en plus difficile lorsqu'on aborde les groupes marginaux spécialisés où l'élimination d'un grand nombre de gènes ancestraux doit être définitive.

Aptitudes et alimentation

Il semble que les problèmes historiques de l'élevage trouvent intérêt dans un autre domaine où la psychologie expérimentale et la botanique peuvent conduire à des données nouvelles.

La sélection correspond à l'évolution artificielle de l'espèce sous l'impulsion volontaire ou non de l'homme, son étude historique consiste à démêler des états de départ sur la double connaissance de la génétique et des procédés de l'éleveur. Mais le fond naturel forme, malgré les transformations dues à l'homme, l'essentiel du comportement psychique et alimentaire de l'animal.

Sur le plan historique, les conséquences de cet état sont particulièrement importantes. En effet, pour l'Eurasie, la répartition des grands peuplements de chevaux et de bovidés domestiques paraît coïncider assez exactement avec celle des bœufs et chevaux sauvages de la fin du quaternaire et, par ailleurs, avec les centres de diffusion des premières formes agricoles. Le bétail a les plus grandes chances d'avoir été en place avant l'élevage, sinon dans bien des cas avant l'éleveur. L'exemple du cheval est particulièrement net, sauf dans les régions du Nouveau Monde ou de l'Afrique où il trouve l'équivalent exact de la bande tempérée d'Eurasie, il se détériore rapidement partout où on l'implante. Quelques grands foyers de conservation existent d'Europe occidentale en Chine et ce sont eux qui, en fait, assurent la survie temporaire des groupes marginaux. L'optimum climatique et alimentaire du cheval est de ce fait relativement facile à établir de même qu'on peut calculer l'amplitude des écarts entre chaque groupe racial puisqu'il semble, dès le Pléistocène, avoir existé des races déjà spécialisées de chevaux forestiers, de chevaux de steppe, etc. Il serait par conséquent possible de mener une grande étude de base fondée sur le milieu naturel des différents chevaux, étude qui combinerait les données de la zoologie avec celles de la géobotanique. Etabli sur la bande eurasiatique tempérée, ce travail fournirait d'emblée la base d'une synthèse ethnologique intéressante car il deviendrait en quelque mesure possible de calculer l'écart d'adaptation des différents peuplements par l'effet de la sélection volontaire ou de l'entretien artificiel dans les cas où l'animal serait inapte à survivre sans la présence humaine.

Une série de travaux sur ce plan rendrait clairs certains points touchant les origines de l'élevage. On sent très bien que dans les formes élémentaires de la domestication l'éleveur coule ses méthodes dans le moule déjà préparé du comportement naturel de l'animal, profitant de ses aptitudes psychiques (instinct grégaire, douceur relative, aptitudes physiques utilisables au portage, à la traction, à la chasse) et de ses habitudes alimentaires ou sexuelles. Les formes les plus évoluées de l'élevage semblent s'écarter du comportement normal; il semble qu'en fait, elles procèdent par déviation plutôt que par substitution jusqu'au point où, pour certains chiens par

exemple, il semble ne rien rester ni des aptitudes psychiques et physiques ni des habitudes alimentaires du type de départ: tel le Pékinois nourri de riz assaisonné de poisson sec.

L'exemple du pékinois est d'ailleurs instructif. On peut imaginer une enquête ethnographique remarquable sur l'élevage du Chien en Chine, ses méthodes, la continuité de l'effort de sélection, les multiples incidences esthétiques, économiques qu'il suggère: on peut envisager une parfaite mise en place des faits. On peut même supposer l'ethnologue tentant un effort d'historien et de géographe, fouillant les textes et traçant quelques siècles du passé du chien de Pékin et ses principales routes de diffusion.

On peut imaginer aussi des recherches approfondies sur la psychologie de l'éleveur, le folklore du métier, ses fêtes patronales. Sans nier à un tel travail, de coupe rigoureusement classique, une valeur très réelle, on peut se demander s'il apporte réellement toute la matière souhaitable, si de ce point de vue il n'y manque pas justement l'essentiel, à savoir la place et la signification biologique du pékinois... Détail qui pourrait sans doute paraître peu susceptible d'éclairer l'Homme qui reste la préoccupation fondamentale de l'Ethnologie. Cela n'est point certain car il semble difficile d'établir le sens profond du travail de l'éleveur sans délimiter les propriétés de la matière qu'il paraît transformer. L'illusion serait précisément de laisser croire qu'il transforme. Que l'on prenne un seul des caractères si particuliers du pékinois, la forme de sa tête, on s'aperçoit que le front bombé surplombant un maxillaire réduit à l'extrême est un caractère qui apparaît régulièrement chez les canidés, mutation dont on a tiré profit pour créer plusieurs races comme le bulldog, le carlin et que de nombreux types présentent sous une forme atténuée. Mieux encore, ce caractère est commun à un certain nombre de mammifères domestiques, on le rencontre chez les bœufs, chez les porcs et il apparaît même à l'état sauvage, chez l'ours des cavernes par exemple. L'expérience de l'éleveur de pékinois acquiert de ce fait un tout autre climat: à un incompréhensible tour de force qu'on prête facilement à la patience bien connue des "orientaux" à une invraisemblable suite de générations d'éleveurs sélectionnant en pleine lucidité des chiens au museau de plus en plus écrasé, aux pattes de plus en plus torses, se substitue la vision de l'homme profitant en quelque sorte, empiriquement, des lignes de moindre résistance biologique pour réaliser un type qui dépasse de très loin les limites de l'équilibre naturel.

On ne peut concevoir les recherches sur l'histoire des animaux domestiques dans une action unilatérale. Il ne semble pas que les efforts isolés du zoologiste puissent conduire à une complète perception de l'évolution des animaux domestiques, précisément parce qu'ils sont

domestiques et que la mentalité humaine est en jeu, mais il semble bien moins encore que le travail isolé de l'ethnologue conduise à une histoire de l'Élevage. On s'aperçoit très vite que l'ethnologue revient au point de départ de la science et qu'il rencontre beaucoup de peine, lorsqu'il en éprouve le besoin, à marquer l'insertion de l'homme dans ce qui est, malgré tout, le support de son existence et l'explication d'une grande partie de son évolution, à savoir le milieu extérieur. En ethnologie comme dans la plupart des sciences, le progrès des idées

vient du dehors, chaque fois qu'un courant issu de disciplines étrangères taille une brèche sur l'horizon scientifique. C'est pourquoi il nous semble que doive être reprise de l'extérieur, de la zoologie pure, mais vue par l'ethnologue, cette question de la domestication des animaux qu'on donne, avec l'agriculture, comme le critère d'entrée des sociétés humaines dans leur morphologie actuelle et qui, de ce fait, est un des points les plus importants de l'étude des Hommes.

LE NOM DU CHAT, LES NOMS DES CHATS

Jean-Maurice DUPLAN⁽¹⁾

En souvenir de Melba
Animal d'appartement, morte d'avoir
recommencé à vivre en chat...

Résumé: Le nom du chat, les noms des chats... Un tour d'horizon des dénominations de ce groupe si bien adapté à la chasse, montre qu'elles se réfèrent le plus souvent à cette activité, mais aussi en précisant leur régime alimentaire: le souricier ou le mangeur d'hommes. Parfois aussi à leur voix: le rugissant; à leur couleur: le fauve; à leur majesté, pour les plus gros: Monsieur le Tigre. Restent des ressemblances sonores entre langues de groupes différents. Et surtout la menace pesant sur toutes les formes sauvages, des plus petites aux plus grandes.

"*J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon*" écrivait en son temps Nicolas Boileau (1636-1711). Laissons Rolet à sa friponnerie et intéressons-nous au chat. Ou plutôt aux chats: sous une apparente convergence de formes et de modes de vie, ces carnivores bien équipés pour la chasse sont fort diversifiés par la taille, le pelage et les patrons colorés, la localisation géographique. Seul l'Antarctique manque... Depuis longtemps les zoologues se sont efforcés de cataloguer ce buisson touffu. Ainsi, un classique (Grzimek *et al.* 1974) divise la famille des Félidés en trois sous-familles:

- Nimraviniés, disparus
- Félinés, à nouveau divisés en deux tribus: Felini et Pantherini
- Acinonychinés (Guépards)

Les Félinés sont caractérisés par de nombreux genres, espèces et sous-espèces géographiques.

L'apparition de la génomique et son rapide développement, résultats obtenus de plus en plus vite et de moins en moins chèrement, ont permis une simplification et une rationalisation de la systématique des Félidés. Ainsi une analyse déjà un peu ancienne donc perfectible (Johnson *et al.* 2006) propose les radiations successives, par le jeu du temps, des variations du climat et du niveau des mers, de huit "lignées" à partir d'un ancêtre commun du nord-est de l'Asie, à la fin du miocène moyen il y a

près de 11 millions d'années (figure 1).

Nous remonterons le temps en commençant par la lignée la plus récemment – tout est relatif! – individualisée qui inclut... les chats et tout particulièrement, accompagnés de diverses formes de chats sauvages de l'Ancien Monde, le chat appelé par commodité chat "domestique". Sa philosophie est en effet bien résumée par une petite comptine danoise:

*Petit chat, petit chat
Dans la rue
A qui es-tu? A qui es-tu?
Parbleu, je ne suis qu'à moi!*

Et l'espèce comprend ainsi, mondialement, plusieurs centaines de millions d'animaux. On ne peut en dire autant de ses cousins sauvages plus ou moins éloignés, et tout particulièrement de la première lignée issue de la souche commune, les Grands Félinés, Big Cats des anglophones – à ne pas confondre avec les Fat Cats- lignée que nous examinerons en dernier.

Soulignons que malgré son indépendance, le chat fait partie de la famille... humaine. Ainsi ce qui a dû être une formule suédoise d'exécration ne l'oubliait pas; "le chat aussi!" (*Katten ockso!* Bastide et Faramond 1974), qui subsiste actuellement comme juron.

Chats proches: domestiques ou sauvages (8^{ème} lignée)

Selon les époques, les cultures, les lieux, le nom du chat varie: *mitt* ou *miu* dans l'Egypte ancienne, *ailuros* selon Hérodote, *felis* puis *cattus* dans l'Antiquité romaine, *musio* au dire d'Isidore de Séville (vers 560 – 636 ap. J.C.). Détaillons:

- *Chats sauvage et domestique en hiéroglyphes égyptiens*

La prononciation des hiéroglyphes transcrits en

alphabet latin serait respectivement *miit* pour le premier et *miu* pour le second (Osborn et Osbornova 1998 signalé par Bodson 2015). *Miu* paraît ... miauler sans plus d'explication; tels sont les animaux qui se nomment eux-mêmes, le coucou, *Cuculus canorus* ... ou le piaf, *Passer domesticus*. Et *miit*? Notons qu'apparaît dans le vocabulaire français écrit à la fin du 13^{ème} siècle, une expression "faire la chatte mite" avec cette explication d'un dictionnaire récent (Larousse): de *chatte* et *mite* nom populaire du chat. Coïncidence ou bien emprunt au vocabulaire copte qui, dit-on, se rattache à l'égyptien ancien, à l'occasion, par exemple, de la 7^{ème}

1) Professeur (e.r.) en Sciences Animales, AgroParisTech
18 rue de la Gare, 94110 Arcueil;
Ccourriel: mima.degrancey@gmail.com

croisade (1248-1254) la seule à s'être déroulée en Egypte...

- La langue de "chat"

Il ne s'agit pas bien entendu du "petit gâteau sec en forme de languette arrondie" mais de l'ancêtre du latin *cattus*. En 1978, un dictionnaire majeur (Skeat 1978) est sobrement expéditif: "*origin and history of the spread of the word alike obscure*". Neuf ans plus tard, le mot reste d'origine incertaine (Bodson 1987) ou probablement emprunté à une langue africaine (Poplin 1987). Vingt ans plus tard la génomique suggère une origine proche-orientale en rapport avec "l'invention" de l'agriculture céréalière impliquant l'expansion de rongeurs parasites et des petits carnivores du genre *Felis*, espèce *silvestris*, sous-espèces *libyca* de part et d'autre de la vallée du Nil, *ornata* (Moyen-Orient et Asie centrale) voire *bieti* (Chine désertique). De fait l'arabe moderne utilise *Kett* ou *Kitt* (pluriel *ktot*) mais a-t-il été originel? Et d'où vient le "chaus" du chat de jungle dont l'aire commence à la vallée du Nil (*Felis chaus*).

- Ailouros, le "balance-queue"

Utilisée par Hérodote (484 – 420 av. J.C.) cette dénomination comporte bien des incertitudes: le chat serait le "balance-queue" comme l'écureuil, *skourios*, est l'animal à queue ombrageante. Mais l'expressivité de la queue du chat n'égale pas celle du chien: quelques mouvements saccadés à l'affut, la queue du chat dressée passant une porte dont il a demandé l'ouverture. Elle est certes présente dans diverses expressions aussi rurales que désuètes: "il est adroit de ses mains comme un chat de sa queue", "il-elle- m'a appelé pour me dire que la chatte avait une queue", ce qui partout ailleurs que sur l'île de Man, où les chats sont naturellement anoures, est une non-information. Par contre il est un cousin du chat, le guépard, utilisé pour la chasse à courre, version sprint, dès l'Egypte ancienne – les images de l'époque l'attestent – qui mérite pleinement le qualificatif. La queue sert de balancier pour accompagner, compenser les changements brusques de

direction de la proie. Les documentaires télévisés, à défaut d'observations de terrain, le montrent. Le qualificatif serait-il passé du chasseur à son petit cousin *Felis libyca*, animal utile, familier et révérend? Zoologiquement parlant, *ailouros* a été largement utilisé en suffixe de noms de genres: *Herp-*, *Ict-*, *Lept-*, *Lynch-*, *May-*, *Ore-*, *Prion-*, élagués par l'apparition de la génomique.

- Le souricier

Un quatrième nom du chat, enfin, est le *musio*, cité par Isidore de Séville (560 – 636 ap. J.C.) archevêque de cette ville andalouse, dernier Père de l'Eglise et auteur d'une encyclopédie du savoir de son temps, intitulée "Etymologies". *Musio* est dérivé de *mus*, *muris*, la souris. Le chat est reconnu souricier, comme il existe des chiens ratiers. "Le nom perdurera dans le latin médiéval" note Poplin (1987). Et jusqu'à maintenant au Maroc? La *darija* de ce pays, ce qu'on appelait autrefois l'arabe dialectal, a la particularité de dénommer "mouch" le chat, au contraire du "kitt" algérien et tunisien. Il est bien tentant d'y voir un souvenir rapporté d'El Andalus... L'assimilation s'est si bien faite que le nom de la chatte a été dûment berbérisé par l'adjonction d'un t initial et final: *tmoucht* et qu'un récent manuel de *darija* marocaine (Quitout 2013) cite *mouch* comme vocable amazigh, synonyme de berbère. "La perméabilité à l'emprunt est un des deux traits du lexique berbère" (Chaker 2007), l'autre étant la dérivation (voir les noms du lion).

La dénomination de ces chats proches du chat "ordinaire" fait souvent référence, pour le nom d'espèce à l'auteur qui, le premier, en a fait mention. Ainsi *Felis bieti* se réfère à Monseigneur Biet, et *Felis margarita*, le petit chat des sables, du Maghreb à l'Arabie, a été signalé par Auguste Margueritte, général français (1824 – 1870) ayant fait campagne en Algérie et écrit sur la chasse - et la faune - dans ce pays. Ce chat est adapté aux conditions désertiques (taille, couleur, grandes oreilles), c'est l'équivalent félin du Fennec, ce petit Renard du même biotope.

Autres chats (7^{ème} lignée)

Peu d'éléments originaux sur ces chats asiatiques, Asie du Sud-Est, sud de la Chine (Genre *Prionailurus*, quatre espèces) et d'Asie centrale (genre *Otocolobus*, une espèce). Ce dernier, le chat de Pallas, a fait partie de la "récolte" du naturaliste et voyageur de ce nom, né à Berlin en 1741, détaché à l'Académie de Saint-Petersbourg (Russie) mort à Berlin en 1811. "Son" chat est propre à la Sibérie et à l'Asie centrale. Son nom, en Mongolie, est Manoul. Etymologie? Il est adapté au rude climat de cette région: aspect compact, poil épais et oreilles écourtées – *oto* – *colobus* de sorte qu'à l'affut il n'a pas, comme à l'ordinaire, à les mettre à l'horizontale. La présence du chat de Pallas, reconnaissable à sa fourrure et à son port

d'oreilles nous a été signalée dans les "bars à chats" japonais contemporains (Louliti 2015). Ces établissements font bénéficier leurs clients humains de la présence apaisante de leurs félins et vendent à la fois les consommations habituelles des bars ordinaires... et les "pet-foods" destinées audits félins! Parmi les *Prionailurus* le chat- pêcheur se singularise par son biotope: l'eau, et son régime: poissons, batraciens, mollusques et crustacés. Il nage volontiers et bien. Plonge-t-il? La question reste posée ... Une récente émission télévisée a montré un tel chat en attribuant au dressage son comportement, alors que son appartenance zoologique était reconnaissable à sa conformation et à sa coloration.

Cougar, guépard et jaguarondi (6^{ème} lignée)

Groupe hétéroclite à première vue: le Guépard est dans l'Ancien Monde, les deux autres dans le Nouveau, leur seul point commun étant une réduction drastique des effectifs. Le Guépard notamment dont l'aire s'est étendue de l'Afrique à l'Asie, en savanes plus ou moins sèches,

désormais réduite à l'Afrique. Les appellations locales varient pour le premier: *Cougar* en tupi-guarani (Brésil, Paraguay) *Puma* en quechua (Cordillère des Andes) et plus encore dans les langues des nouveaux venus d'origine européenne, apparemment peu sensibles à sa

caractéristique immédiatement perceptible: si sa couleur fauve uniforme, plus ou moins foncée lui vaut le nom scientifique de *Puma concolor*, il est couramment appelé panthère (Panthère de Californie, Foucart 2011) ou tigre (Mandat-Grancey 1889) alors que ces félins sont tachetés ou rayés. Des nostalgiques, sans le savoir, de la disparition du Lion américain (*Panthera leo atrox*) le dénomment "lion de montagne" alors que la taille du Puma est celle du léopard. La génomique a montré la parenté du Puma et du Guépard, passés en Amérique à l'occasion d'un abaissement du niveau des mers, le Puma y est resté, le Guépard en a disparu. Le Guépard, apprivoisable mais difficile à faire se reproduire en captivité, faute d'espace et de temps, a été victime, outre la réduction de son biotope et la concurrence d'autres Félins, de son utilisation pour la chasse attestée depuis l'Égypte ancienne et pratiquée par

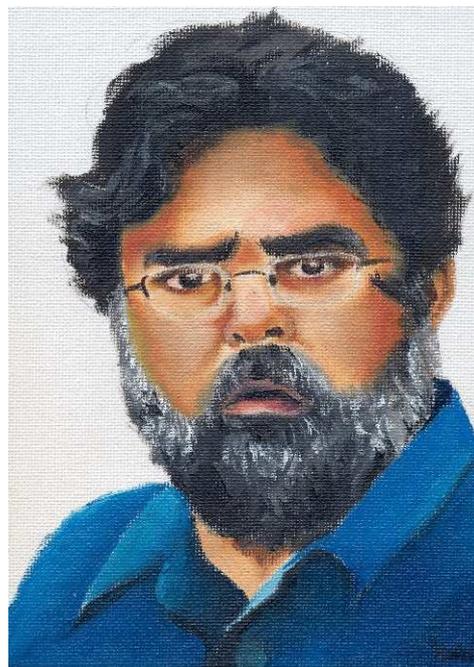
les émirs arabes et les Grands Moghols, à partir de jeunes capturés. Techniques de chasse: approche prudente, sprint foudroyant, rapprochent Puma et Guépard, de même que l'aspect des chatons: masque souligné de traits noirs, robe tachetée. L'aptitude au saut, par contre, est remarquable chez le Puma, limitée chez le Guépard.

Le nom d'origine italienne de ce dernier, gattopardo, traduisible en chat-pard en français a été l'appellation commune à plusieurs autres félins, elle sera évoquée dans ce qui suit.

Le Jaguarondi, enfin, en tupi-guarani, de nom dérivé de celui du Jaguar, dont il doit être un diminutif. Sa robe est uniforme, rousse, brune, noire ou grise. Comme ceux du puma, ses chatons sont tachetés.



Un chaton particulièrement fourré: celui du "dzik" ou léopard des neiges (dessin Caren-Marie HORN)



Le physique de l'emploi, ou plutôt de la vocation: Valmik Thapar, tigriseur indien (dessin Caren-Marie HORN)

Le lynx: lumière et déglutination (5^{ème} lignée)

- Un œil perçant, ou réfléchissant?

Ce félin aux longs membres, à la queue courte, aux oreilles prolongées d'un pinceau de poils accroissant la perception et la localisation des bruits est cependant d'abord réputé pour l'acuité de sa vue: un œil de Lynx ... et étymologiquement Lynx se relie à Lux, la lumière. Anatomiquement, n'est-ce pas l'importance, chez le Lynx, de la couche réfléchissante sous-rétinienne qui rendait, avec les moyens d'éclairage de l'Antiquité, les yeux particulièrement phosphorescents, "donc" éclairants?

- Conséquences d'une déglutination

Celle-ci – à ne pas confondre avec la déglutition – consiste à séparer deux éléments d'un mot composite ou considéré comme tel. L'inverse de l'agglutination, en bref. C'est précisément ce qui s'est passé avec le mot "lynx" en latin classique ou plutôt ses dérivés, latin vulgaire, tardif, langues romanes naissantes: *lynx*, *luncea*, *lunça*, *lonce* devenu par déglutination du "L" initial pris pour l'article défini: *once* en français, *onça* en portugais, *onza* en

espagnol. Et voici disponible un mot pour désigner un Félin de taille supérieure à celle du chat sans être grande, et pas tout à fait semblable au "lynx" originel, différant par la longueur de la queue ou des membres, la robe ou le biotope. Trois cas: le premier est le nom espagnol du Guépard: *onza* inattendu tant le Guépard diffère... Les deux autres sont l'*Once* ou Léopard des neiges et l'*Onça* portugaise, ou Jaguar. Appartenant comme le lion, le léopard et le tigre, auxquels s'ajoute l'originale panthère longibande ou nébuleuse, de la première lignée, ces animaux seront évoqués avec elle.

- Le lynx, un loup (?) -cervier

Ce nom paraît doublement difficile à justifier: Le lynx, pesant 30 kg environ et le cerf six ou sept fois plus, ce sont en fait le chevreuil ou le chamois qui sont ses proies (La Hulotte 2015). Et le loup? Confusion avec l'article défini provençal *lou*? Ou méconnaissance des caractéristiques zoologiques des animaux, à une époque où les personnes en contact direct avec la nature n'étaient pas

celles qui ont laissé des traces écrites? Il s'agit d'un prédateur hardi? C'est un loup! D'autant que la proximité orthographique, du moins en grec, du lynx, *lynkos*, et du loup, *lykos* a pu induire des fautes d'impression ... manuscrites.

Il existe trois espèces de lynx: le lynx boréal, des

zones froides, par l'altitude ou la latitude de l'Ancien et du Nouveau Monde, le lynx pardelle de la péninsule ibérique et le lynx roux d'Amérique du Nord, "au-dessous" de la zone du boréal. Il est dénommé Wildcat, ce qui est une impropreté, ou Bobcat, faisant référence au verbe *to bob*: apparaître et disparaître subitement.

Leopardus species ... sans léopard (4^{ème} lignée)

C'est, génomiquement regroupés dans le genre *Leopardus* une série de 7 petits félins d'Amérique latine, à nouveau subdivisés (voir figure 1).

L. pardalis, l'Ocelot et *L. wiedi*, le Margay, à robe tachetée, en rosettes ou ocelles, appréciée en pelletterie légale ou non.

L. jacobita, le chat des Andes et *L. colocolo*, celui

des pampas

*L. geoffroyi*_chat de Geoffroy... mais lequel? Cette famille, du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècles, a donné plusieurs membres éminents à l'Académie des Sciences...

L. guigna, le kodkod et *L. tigrinus*, chat-tigre, tigrillo ou tigrina selon les langues, quoique tacheté et non tigré.

Serval, caracal et char doré africain (3^{ème} lignée)

Précédemment répartis en trois genres: *Leptailurus*, le "chat mince" pour le Serval, *Caracal*, du turc "oreilles noires" pour le second, et, *Profelis* pour le troisième, ces chats ont été, toujours à partir de l'analyse génomique, regroupés en un genre seul, *Caracal* peut-être en raison de la personnalité de cet animal "au visage fascinant (Grzimek 1974) et correspondent à des biotopes et des localisations géographiques différentes. Le chat doré est africain et forestier; africain aussi le Serval mais en steppes ou savanes. Haut sur pattes, tacheté, son régime est varié, mammifères, oiseaux, poissons. Son nom lui vient, via le portugais, de son aptitude à chasser des ruminants petits ou grands même si, en Afrique, il ne s'agit pas de Cervidés. Hybridable avec le chat "ordinaire" il a donné un

nouvel animal de compagnie, le Savannah... A l'époque où le commerce international des peaux "de félins tachetés" n'était pas interdit, le malheureux Serval, plus répandu qu'il ne l'est maintenant, était aussi dénommé "chat des fourreurs" en raison de son succès en pelletterie... Le Caracal, enfin, est une espèce de steppes et de savanes aussi bien africaines qu'asiatiques jusqu'en Inde centrale. Il fut utilisé pour la chasse, comme le guépard, avec une taille et donc des performances plus modestes. Son agilité est extraordinaire: en Perse, des concours opposaient des Caracals, l'épreuve consistait à s'emparer du maximum de pigeons picorant au sol avant qu'ils s'envolent. Les champions arrivaient à 9 ou 10!

Encore des chats, asiatiques (2^{ème} lignée)

Seconde lignée séparée du tronc commun du nord-est de l'Asie, elle réunit toujours grâce à la génomique trois espèces sous le genre *Pardofelis* (Rappelons qu'en latin classique, *felis* est féminin, d'où les désinences en *a* de ses qualificatifs savants):

P. temmincki, le chat doré d'Asie, de robe uniforme, du roux ou brun doré – d'où le nom – jusqu'au gris ou noir. De l'est de l'Inde jusqu'à la Chine, péninsule indochinoise, Malaisie, Sumatra.

P. badia, chat bai, rouge, forme réduite du précédent et particulier à l'île de Bornéo.

P. marmorata, chat marbré, d'aire comparable au premier des trois, "dessin très compliqué ... les flancs font un effet marbré... s'ornant de grandes plages nuageuses" (Grzimek 1974), patron coloré que nous allons retrouver chez la panthère longibande (1^{ère} lignée). Sa caractéristique est une voussure permanente de la colonne vertébrale: il paraît faire tout le temps le gros dos.

Les cinq grands félins sont six (1^{ère} lignée)

La génomique permet à nouveau de distinguer deux genres dans cet ensemble: *Neofelis* avec une seule espèce; et *Panthera*, avec cinq espèces où l'on distingue deux clades, ces groupes caractérisés par une évolution commune à l'intérieur d'un genre.

- *Neofelis nebulosa*, dont le nom anglais *clouded leopard* est, comme le nom savant, plus expressif que l'étrange "Panthère longibande" du français: ses taches ont un aspect nuageux comparable à celui de la robe du chat marbré cité dans le 2^{ème} groupe. Son aire est asiatique,

nord-est de l'Inde, péninsules et archipels de l'Asie du Sud-est, Sumatra et Bornéo, Chine, y compris Taïwan. Son mode de vie est arboricole, cette panthère y est plus à l'aise qu'au sol. Son comportement est celui d'un Grand Félin, mais à taille réduite: le poids vif est d'une vingtaine de kg, alors que le léopard en pèse 50 à 70. Une autre particularité de cette espèce est le considérable développement des canines supérieures et de l'angle d'ouverture de la mâchoire, trait rappelant la configuration du Tigre à dents en sabre, éteint (Prater 1998).

- *Panthera* avec *P. uncia*, l'Once, panthère ou léopard des neiges et *P. tigris*, le Tigre, d'une part, d'autre part *P. leo*, le Lion, *P. onca*, le Jaguar, *P. pardus*, le Léopard. L'étymologie de *Panthera* est incertaine; un

composé grec est tentant, *thera*, la bête, *pan*, de partout, mais sévèrement jugé (Skeat 1978): "terme étranger au grec, vraisemblablement d'origine sanscrite, qui a donné lieu à de nombreuses fables".

L'once et le tigre

Génomiquement proches, et toutes deux exclusivement asiatiques, ces deux espèces diffèrent

considérablement par leur biotope, leur apparence et leurs mœurs...

L'once (voir figure 1)

Félin tacheté aussi appelé Panthère ou Léopard des neiges: son aire est restreinte –même si, à l'échelle de l'Asie, ceci représente une grande surface- à la haute montagne, avec une densité très variable mais toujours peu élevée: les proies sont rares. Ses noms aussi sont divers: *Once*, donc, mais aussi *Panthère d'Oppien* ou *chat irbis*. Chacun d'eux mérite explication.

- **Once**: c'est un premier exemple de la "déglutination" signalée en 5^{ème} lignée. Voici un animal de régions froides, à la fourrure épaisse, légèrement tacheté. C'est au Lynx que l'on pense ou plutôt ce qu'est devenu ce nom par usure: l'once...

- **Panthère d'Oppien**. Buffon, zoologue et pisteur tenace des espèces sauvages dans les textes sinon sur le terrain, a découvert un auteur grec ayant écrit, en hexamètres "de qualité moyenne" un ouvrage de Cynégétique, entre 212 et 217 de notre ère sur différents animaux: Oppien d'Apamée (en Syrie actuelle). Deux indices ont permis d'identifier l'Once: Oppien signale que deux sortes de panthères ou léopards existent en Asie, la plus petite est celle qui a, proportionnellement, la queue la plus longue. D'autre part, cet animal "attaque et épuise les

petites et tendres marmottes". Ces deux caractéristiques: proportions corporelles et régime alimentaire se retrouvent dans les classiques de la faune indienne contemporaine (Prater 2005).

- **Chat irbis**. Malgré sa proximité génomique avec le Tigre, a des caractéristiques de chat: il ronronne, ne rugit pas et mange accroupi. De plus son pelage épais et décoratif entraînant chasse – actuellement braconnage – et commerce laisse supposer qu'il était bien connu dans la ville d'Irbis, aux confins de la Russie et de la Sibérie, siège au XIX^{ème} siècle d'une grande foire annuelle où se négociaient les pelleteries de la Haute Asie et les thés de Chine (Grégoire et Wahl fin XIX^{ème} siècle).

Actuellement le nom d'*irbis* est appliqué à une race de chats de compagnie, particulièrement fourrés, sans être angoras. Il n'y a bien entendu dans ce cas, et au contraire par exemple du chat Savannah, aucune "intromission" de gènes de l'Once dans le patrimoine du chat.

- **Dzik** dans l'aire dite Tibeto-Bhotia (Inde, Népal, Bhoutan). Etymologie?

Le tigre

"*Tyger, tygger, burning bright in the forests of the night*" (Tigre, tigre, flamboyant dans les forêts de la nuit). Ce vers, le plus fameux de l'œuvre du poète britannique William Blake, publié en 1794, introduit un tout autre personnage que le discret Léopard des neiges. C'est pourtant, au contraire du Lion, social, un Félin pour ainsi dire banal: solitaire et territorial. L'aire d'un mâle recouvre celles de plusieurs tigresses, chacune très possessive pour elle-même et ses petits, jeunes. Ce schéma est aussi celui du Lynx par exemple (La Hulotte 2015). La surface de ces territoires dépend de la densité des proies, sangliers notamment, une proie recherchée. La prolifération des sangliers, dans les parcs nationaux indiens est, en général, une indication de l'extermination des Tigres par braconnage! Le même schéma se retrouve, à l'échelle près, avec d'autres félins: le Lynx boréal avec les Chevreuils et Chamois, ou le Lynx pardelle avec le lapin de garenne.

Le Tigre est strictement asiatique, depuis l'Extrême-Orient sibérien, sa zone d'origine, jusqu'à la Caspienne, la Mandchourie, la Chine, l'Asie du sud et du sud-est, ceci historiquement, avec une présence souvent devenue actuellement résiduelle.

Sa – ou plutôt ses – dénominations peuvent se ranger sous différentes rubriques: son action, son statut, sa

vocalisation... ou son régime alimentaire.

- Son statut: sa souveraineté

"Dans les montagnes sans tigre, le singe (ou son plus proche cousin: l'homme...) devient roi", selon l'un des innombrables proverbes chinois. Avec tigre, c'est lui le roi. Et effectivement: du nord au sud, en Sibérie et Mandchourie voisine c'est "*amba*" (Arséniev – et Dersou Ouzala – 1921) à rapprocher d'*ambane*, "ministre" (SKEAT 1978) au sens de "détenteur du pouvoir". En zone iranienne ou persisée (Inde) c'est *khan*, par exemple l'emblématique Shere Khan, du Livre de la Jungle, *Shere* étant plutôt le Grand Félin, Lion ou Tigre proprement dit, *khan* pouvant être traduit par *seigneur*. Dans la péninsule indochinoise, c'est (ou c'était?) *Ong Cop*, le Seigneur Tigre (Duplan années 1930) sans que l'on sache d'ailleurs si le terme est proprement vietnamien ou bien celui des montagnards Hmong qui avaient peut-être plus de risques d'être enrôlés comme auxiliaires durant la Première Guerre Mondiale que les Annamites. Actuellement, le Tigre étant devenu rarissime, ce terme est inconnu des Vietnamiens contemporains.

- Sa rapidité et son efficacité d'action

Les dictionnaires étymologiques contemporains renvoient tigre au latin *tigris*, puis au grec, même mot, même sens, suivant l'étymologie proposée par Varron

(116 – 26 av.J.C. cité par Gaffiot 1934-1936) auteur latin féru, entre autres, de cette spécialité: l'adjectif "aigu" en langue arménienne, c'est-à-dire, à l'époque considérée, en langue persane. Aigu comme la flèche rapide, comme l'attaque du Tigre, comme aussi le cours du fleuve du même nom, en Iraq actuel. Varron note sobrement que, pour en rester à l'animal, il s'agit d' "un félin aussi grand que le Lion, mais bigarré et qu'on n'a pu encore (à l'époque!) capturer vivant."

Il est enfin une avant-dernière piste, tentante, qui n'exclut peut-être pas la précédente: le régime alimentaire!

- *Le Tigre, un mangeur d'hommes...*

Auteur d'un ouvrage sur les "reportages" d'Hérodote, Jacques Lacarrière (Lacarrière 1968) fait ressortir le style factuel d'Hérodote par l'adjonction de bien différentes pages de l'*Indica*, "récits indiens" de Ctésias de Cnide (vers 400 av. J.C.) dont des fragments ont été retrouvés par Photius, théologien et érudit byzantin (815-891). Figure ainsi la description d'un animal aussi étrange que dangereux, la *mastichore*. "Elle a une face humaine, la taille d'un lion, la peau rouge comme du cinabre (sulfure naturel de mercure, effectivement d'un rouge soutenu)... La couleur de ses yeux tire sur le vert. Sa queue ressemble à celle d'un scorpion et renferme un aiguillon, d'autres se retrouvent de chaque côté de cette queue. Le nom de mastichore signifie en indien: mangeur

d'hommes". L'ensemble ne rappelle-t-il pas... le tigre, correspondant au vécu de ses voisins humains, ou mieux encore au survécu de ses victimes ayant échappé à la mort? "L'indien" *mastichore* fait songer à un dialecte sémite: l'arabe actuel utilise "halalchore" pour qui "mange licite". Il y a eu aphérèse, élimination de la première syllabe et ...*tichore* est devenu *tigre*. Même si les tigres mangeurs d'hommes sont, disent les spécialistes (Corbett 1991) surtout des animaux diminués par l'âge et/ou des blessures, donc minoritaires, le qualificatif reste accolé à l'espèce.

- *Le bref rugissement du Tigre*

Posément descriptives, les langues indo-aryennes de la péninsule de l'Inde considèrent que l'espèce se nomme elle-même: bagh, vagh, waugh rappelle son bref rugissement. Ce nom a donné naissance, en Inde, à une profession: tigrifier comme il est des âniers, des bouviers, des chameliers, des chevaliers... La règle générale est simple: il suffit d'adjoindre le suffixe "wallah" au nom concerné: baghwallah est le nom du tigrifier. Et, plaisamment l'oisif, le n'en-fait-guère imaginé par Marguerite Yourcenar est un ... wallahwallah. Le tigrifier le plus justement réputé est Valmik Thapar, à la fois érudit, chercheur et homme de terrain, il est au centre des programmes de conservation. Dans ses nombreux ouvrages publiés, alternent les poussées de pessimisme et les périodes d'optimisme mesuré (Figure 2).

Le jaguar, le lion et le léopard

Un trio rassemblé par la génomique:

- *Panthera onca (onça?) le Jaguar*

"Onça" murmure l'un des cangaceiros - dans le film du même nom consacré à ces rebelles du Nordeste brésilien en 1953 - en voyant une silhouette tachetée s'évanouir dans les buissons. C'est le Jaguar, le "Tueur" en tupi-guarani, félin tacheté ressemblant au Léopard, en plus grand, lourd et massif. Il est cependant génomiquement plus proche du Lion que du léopard. Territorial, il est excellent nageur et inféodé à l'eau qui lui procure une partie de ses proies: Cabiais, reptiles, poissons, tout en étant assez indifférent à la flore à condition qu'elle soit fournie. Strictement américain, son aire précolombienne était immense, du détroit de Magellan et la Patagonie au sud au nord-est du Mexique et au sud-ouest des actuels Etats-Unis au nord. Le classique Grzimek (1974) énumère au moins 8 sous-espèces la principale, voire la survivante actuelle étant *P.onca onca*, des bassins de l'Amazone et de l'Orénoque. Dans ces civilisations volontiers sanguinaires - dont les gangs sont les héritiers, en mieux armés - le Jaguar était le prototype du guerrier accompli.

Comme pour la Panthère des neiges du premier clade, le nom, populaire et savant du jaguar renvoie au nom du Lynx, en l'occurrence l'espèce ibérique *Lynx pardinus*, mais avec la déglutination que n'a pas encore abordé le portugais ou l'espagnol "lettré"; un classique (Van den Brink et Barruel 1967) indique "Lince" et "Lince comùn" pour ces deux langues. Nous pensons que le coureur des bois, le "cangaceiro" brésilien, par une tendance bien naturelle consistant à recourir en pays nouveau et inconnu, à un terme du pays d'origine pour un objet ou un être qui rappelle quelque chose, à utiliser

devant le jaguar le nom du seul félin européen -en l'occurrence ibérique- plus gros qu'un chat: *onça*, qui devait être le nom populaire du Lynx pardelle...

- *Panthera leo, le Lion*

Deux sous-espèces éteintes: *P.leo atrox* américain et *P.leo.spelæa* européen et deux africaine (*P.leo.leo*) et asiatique (*P.leo.persica*). L'aire de cette dernière s'est étendue de la Grèce - Hercule a terrassé son fameux lion à Némée, localité du Péloponnèse grec - à l'Inde centrale, autrefois sans solution de continuité, maintenant réduite à son extrémité orientale, la forêt claire de Gir, Etat indien du Gujerat. Original, le Lion est un félin social, l'unité étant un groupe (*pride* en anglais) avec un mâle dominant, ses lionnes et leurs lionceaux. Souverain, le lion l'est certes mais avec ses limites: espace, un morceau de savane, temps, les quelques années séparant l'accès au pouvoir de la destitution. Superbe et généreux, la crinière suggère le premier qualificatif: elle donne l'impression d'un front, source d'erreurs pour le chasseur dont la balle rencontre du poil au lieu d'os! Le second qualificatif nous a été justifié par un guide local du parc national de Wasa (nord Cameroun): "si la personne n'a qu'un bâton de bois, le lion s'effacera: on ne relève pas un défi aussi mesquin. S'il y a du métal, fer de sagaie ou pointe de flèche, le lion se sentira impliqué et réagira avec force". Nous n'avons pas encore eu l'occasion de vérifier...

Pour le nom de lion, l'origine se situe dans l'égyptien ancien *labai*, *lawai*, la lionne (Skeat 1978) le hiéroglyphe correspondant représentant aussi le son "l". Passons sur l'arabe oriental contemporain, *assad*. A en juger par les plus connus des porteurs actuels de ce nom, ils ne méritent aucun des deux qualificatifs précités... Intéressons-nous à une autre langue africaine, bien

indigène celle-là: le berbère, fortement documentée par la publication depuis 1984 des fascicules de l'Encyclopédie berbère. Deux pistes étymologiques sont avancées (Chaker 2008). L'une rapproche les mots de différents dialectes berbères avec des "correspondants (phonétiquement) d'autres langues de l'Afrique de l'Ouest". Il s'agit du rugissement du lion, transcrit "ouaar", "le plus impressionnant et le plus grandiose des cris de la Nature" (Grzimek 1974). L'autre piste, paradoxalement, repose sur des termes voisins utilisés pour désigner soit le lion de la savane soit une antilope du désert. Leur point commun? La couleur de leur robe! C'est la dérivation, déjà citée.

Le Lion, un Fauve. On ne saurait mieux dire.

- *Panthera pardus*: la panthère ou léopard... ou PARD (H)

Malgré les réserves du dictionnaire étymologique, cet animal est bien "la bête de partout": l'aire de cette espèce fut afro-asiatique de l'Afrique dans son ensemble (Rappelons-nous la panthère de Tartarin de Tarascon) à l'Asie, jusqu'au nord de la Chine. Grzimek, toujours lui, dénombre 24 sous-espèces, du léopard de l'Amour – c'est un fleuve de Sibérie orientale – à celui de l'Ituri, actuelle République démocratique du Congo (capitale Kinchassa). L'adaptabilité de l'espèce induit sa résilience à la proximité humaine malgré ses déprédations, la chasse et le braconnage. Ainsi, l'extension de la culture de la canne à sucre en Inde, bisannuelle, la première année sans façons culturales offre à l'élevage des léopardeaux une commode savane artificielle. Le léopard "mangeur d'hommes", moins visible, plus léger que le Tigre tout en excellant à l'affût, à la course, au saut et au grimper, est bien plus dangereux.

Pardus, le nom d'espèce, est bien intéressant. Les dictionnaires étymologiques indiquent que *pardus* et *pardalis* désignent respectivement le mâle et la femelle de l'espèce dénommée panthère ou léopard et renvoient, à travers le grec, "plus loin vers l'est du monde", pour résumer. En français, le suffixe –pard se trouve associé à différentes dénominations félines: léopard pour les grandes espèces, toujours d'actualité, et chat-pard pour les petites, avec des variantes selon les années de parution. Dans un dictionnaire de la fin de XIX^{ème} siècle, il s'agit du *Lynx pardelle* déjà cité: d'autres sources précisent que cet adjectif renverrait à l'espagnol *pardo*, couleur de terre. Dans l'édition de la moitié du XX^{ème} siècle, le chat-pard serait un "Serval africain", ce félin aux longs membres et aux grandes oreilles de la 3^{ème} lignée, présent en Afrique et

en Asie. Dans l'édition de 2008, cette "entrée" a disparu: il faut faire de la place au vocabulaire technologique plutôt qu'à la flore et la faune sauvages. Par contre subsiste dans ce même dictionnaire l'entrée *chopard* avec cette définition: "voler des choses de peu de valeur, dérober. 1858, argot militaire algérien. Origine obscure." N'est-ce pas parce que le Serval, ce chat-pard était alors largement répandu au Maghreb, relativement accommodant avec la présence humaine – Souvenons-nous du chat Savannah – et que le corps expéditionnaire français en Algérie avait à la fois découvert l'animal, son comportement, ses larcins et inventé le néologisme?

Mais revenons à ce "pard" venu de plus loin vers l'est. Dans cette direction on rencontre le sanscrit, langue savante de l'immémoriale culture indo-aryenne. Nos connaissances y sont minces (Gokhale 2014). *Pardh* correspondrait à une famille regroupant les notions de victime, de sacrifice, de chasse, reflétant le besoin de sacrifier notre gêne, latente et persistante, à l'égard de la mise à mort rappelant notre condition commune. Dans l'Inde actuelle, les animaux "de chasse" sont plus volontiers désignés par des circonlocutions: le rugissant pour le Tigre, le tacheté pour le léopard. Bien connus par contre les humains qui vivent de la chasse; ce sont les *Pardhis*. Leur activité ancestrale a été toutes les formes de chasse et leur classement varie: tribus reconnues, ou castes répertoriées? (Vaishnava 1998). La plus originale a été la chasse à l'aide de guépards, depuis l'approvisionnement par capture de jeunes, leur dressage, leur emploi. La plus dangereuse a été leur utilisation pendant la seconde guerre mondiale, comme démineurs et neutralisateurs de pièges divers. La plus lucrative reste le braconnage: Tigre pour la peau, décorative et ostentatoire, pièces détachées pour la pharmacopée chinoise, Eléphant pour l'ivoire et ses sculptures que convoite la classe dite moyenne de la Chine (Srivastava 2010).

Il existe des formes mélaniques du Léopard: les Panthères noires, dont les rosettes de la robe apparaissent en lumière rasante. La plus populaire est Bagheera, héroïne du *Livre de la Jungle*. Son auteur, Rudyard Kipling (1865-1936) a choisi pour la dénommer la Manifestation Divine (*deity* en anglo-indien: Dieu, le Créateur, est unique mais ses manifestations sont innombrables) Tigresse. Souci de faire figurer parmi les Grands Félines d'Asie un personnage positif pour contrebalancer Shere Khan, le Tigre traître et meurtrier?

Et les hybrides?

Il s'agit des deux espèces de Grands Félines, Tigre et Lion. Elles s'hybrident mais les exemples sont rares; en Inde, une ancienne forteresse restaurée en hôtel d'exception, présente dans le couloir d'accès monumental traversant la muraille, une vaste peinture murale faussement naïve. Un cavalier enturbanné vise de son mousquet un grand fauve à crinière et rayures à demi-caché dans un buisson. Un *ligre* ou un *tigron*? L'hybridation, est connue et donne des produits stériles, en captivité bien entendu, les écarts de milieu naturel et de mode de vie étant trop grands, même à une époque où les deux espèces coexistaient dans un même pays. Par quelque

effet épigénétique, les tigrons, rarissimes, atteignent des poids vifs phénoménaux. Les seconds sont réputés d'une grande férocité et figurent comme bêtes de guerre dans la mythologie indienne. Revenons à la terminologie. L'anglais distingue le sens de l'hybridation par un mot composite, l'origine mâle en première syllabe: ligre = Lion x Tigresse, tigron (ou tigon) Tigre x Lionne. Le français (Larousse 2008) utilise *tigron* dans les deux cas. L'anglais est une langue d'éleveurs, ou de gens intéressés par la faune, la flore, la Nature en un mot, ce n'est plus à démontrer...

En conclusion

Comment conclure? Suffirait-il d'une réponse digne de Garfield? Garfield est ce chat imaginé par l'Américain Jim Davis en 1978, bipède, gourmand, philosophe tendance... cynique qui, en trois dessins et quelques bulles, s'exprime encore aujourd'hui, dans un grand quotidien new-yorkais, sur un sujet d'intérêt général ou particulier. Ici, ce pourrait être: "ça ronronne à la perfection" (*That sounds purrrfect*). Bref et amusant mais optimiste et limité.

La coexistence, pour dénommer le Chat de deux mots latins: *felis* et *cattus* a été constatée et expliquée (BODSON 1987). Elle a été pour ainsi dire officialisée par la géniale nomenclature binominale imaginée par le Suédois Carl von LINNÉ (1707-1778): un nom de genre avec majuscule suivi d'un nom d'espèce, avec minuscule le tout emprunté au latin ou composé de façon latinisante: *Felis catus*. Un autre animal de bande dessinée en a même été dénommé par un à-peu-près: Félix le chat. Voici oublié le sens originel de *felis* qui désignait un ensemble mal individualisé de petits carnassiers sauvages, difficiles à distinguer dans les textes classiques. Ne voit-on pas dans un domaine voisin, *meles* appliqué au Blaireau ou à la Martre, pourtant fort différents. D'autre part, il existe des coïncidences curieuses – mais comparaison n'est pas raison – dans les dénominations félines:

- L'*ailouros* d'Hérodote et *al hourayra*, le chaton, composante du sobriquet d'un compagnon du Prophète (7^{ème} siècle ap.J.C.) grand compilateur de hadith qu'un chat ne quittait jamais (Sifaoui 2010).

- Les noms du Lion et du Léopard dans, respectivement la péninsule indienne et l'Afrique des savanes, points de départ et d'arrivée des Zébus qui "tropicalisèrent" *Bos africanus*. Soit, pour le Lion, *sinha* ou *singh* en Inde, *simba*, *shumba*, dans les langues bantoues, pour le Léopard, *pardh* en sanscrit, *padawu* en fulfuldé (Peul oriental). Sources: Inde, Prater 1998,

Afrique, Chardonnet 1995.

Elles mériteraient d'être examinées de près. Sur un plan général, c'est la survie des Félines qui est menacée. A cela de bonnes raisons: le voisinage homme/félines au sommet de chaîne alimentaire est gênant: ce relatif succès du programme de conservation du Tigre en Inde multiplie les conflits et les plaintes. Le programme de réintroduction et de conservation du Lynx boréal dans les forêts des montagnes françaises tient à l'absence de ruminants domestiques. Il n'en est pas de même pour le Loup...

Au-delà des exploitations commerciales d'élevage de Grands Félines, Lion ou Tigre, "à l'échelle près, ça se reproduit comme des chats" déclare un spécialiste, le maintien à l'état naturel est une condition du succès d'ensemble. Mais les difficultés ne manquent pas. Un dessin qu'on n'ose pas dire humoristique résume la situation. Titré "Alerte, notre espèce, la plus avancée, avance" il représente un engin tout-terrain, piloté par un chauffeur aveuglé, hérissé de sept appendices dénommés:

- destruction de biotope
- braconnage
- guerres
- surpopulation humaine
- pollution
- pillage de ressources
- réchauffement climatique

Devant, essaient de fuir diverses bêtes sauvages, dont un félin tacheté...

Et cette disparition serait irréversible, au contraire de celle de l'aimable Chat du Cheshire d'Alice au Pays des Merveilles. Cet étonnant animal pouvait faire varier la vitesse et l'ampleur de sa disparition, ou de sa réapparition. Il allait même jusqu'à "laisser flotter un instant son seul sourire", sa caractéristique, après s'être évanoui...

Remerciements

Ce texte sans prétention est basé sur la cueillette d'informations tirées de rencontres, de lectures, de rapprochements peut-être naïfs ... ou erronés. Nos remerciements iront nommément à Marie ABITBOL, Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (Génomique féline), Liliane BODSON, Professeur à l'Université de Liège (Noms du chat en Egypte ancienne, Art de la Chasse d'Oppien d'Apamée), Philippe CHARDONNET, Directeur de la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (Noms locaux des Félines africains, conservation de l'Once ou Léopard des neiges), Cozette GRIFFIN-KREMER, de la Société d'Ethnozootechnie ("Tiger, tiger, flamboyant dans les forêts de la nuit ..."), Louise MARGUIN et Pemba GYALZEN Sherpa (Le Léopard des neiges, sa vie, sa dénomination dans les langues tibétaines), Ghislaine PAINS, UMR INRA-AgroParisTech (Le Chat des Sables... et la mise en page du texte), Caren-Marie HORN (illustrations).

Bibliographie

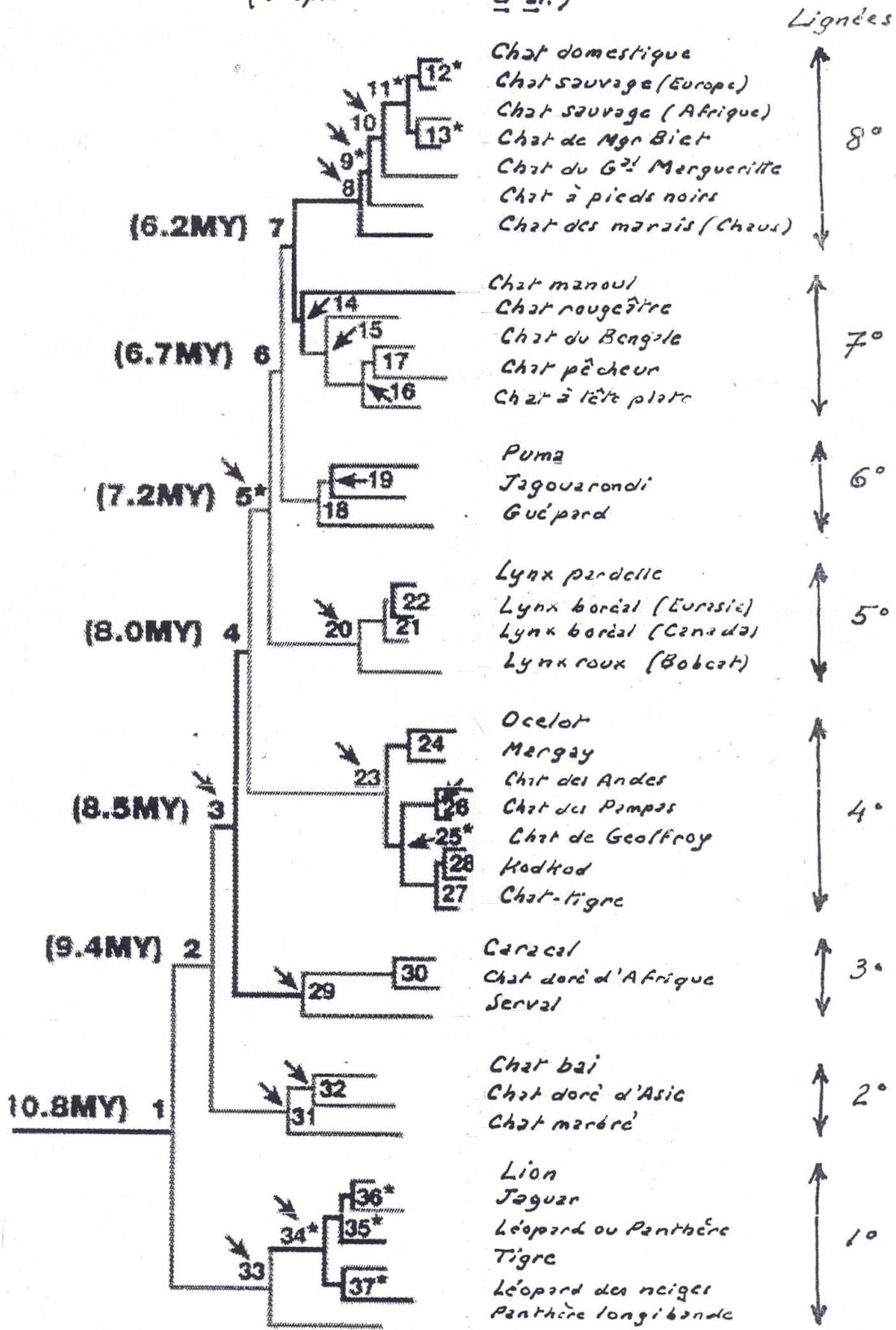
- ARSENIEV (Vladimir), 1921, *Dersou Ouzala* (texte original en russe), éditions en français de 1939, 1977, 2003, 2007, celle-ci avec cartes, glossaire et bibliographie.
- BASTIDE (François-Régis), FARAMOND (Guy de), 1974, *Suède*, Seuil édit: collection Petite Planète.
- BODSON (Liliane) 1987, Les débuts en Europe du Chat domestique, dans *Le Chat*, *Ethnozootechnie* n°40.
- BODSON (Liliane), 2015, Communication personnelle.
- CARROLL (Lewis), 2009, *Alice au Pays des Merveilles*, Editions Gallimard Jeunesse

- CHAKER (Salem), 2007, Directeur de la Publication, *Encyclopédie berbère* fascicule XXVIII, Editeur: Peeters, Louvain (Belgique)
 Entrée L09: langue berbère
 Entrée L276: noms berbères du lion
- CHARDONNET (Philippe), 1995, *Faune sauvage africaine, la ressource oubliée*, tome 1, Commission européenne, CECA, CE, CECA éd.
- COURT (Marielle), 2014, Les grands carnivores européens sont en pleine forme, *Le Figaro* 19 décembre 2014
- CORBETT (Jim), 1991, *The Jim Corbett Omnibus*, Oxford University Press (New-Delhi, INDE) (Réédition posthume, illustrée, d'ouvrages de l'auteur publiés en 1944, 1947, 1954 sur Les grands félins (Tigres et Léopards) "mangeurs d'hommes").
- CTÉSIAS DE CNIDE, cité par Jacques LACARRIÈRE, 1968, *Hérodote et la découverte de la Terre*, réédition complétée d'un ouvrage de 1957 avec les "curieux Récits indiens" de Ctésias de Cnide.
- DIVYABHANU SINGH 1999, *How to trap and train a Cheetah*, Dans: *The Oxford Anthology of Indian Wildlife – vol. I: Hunting and Shooting*, part IV Trappers and Trackers, Oxford Univ. Press ed. (New-Delhi, INDE)
- (Sur le même thème l'auteur a aussi publié un ouvrage documenté et nostalgique intitulé "The End of the Trail" décrivant la disparition du guépard en Inde)
- DERVILLÉ (Emmanuel), 2015, En Inde, le tigre n'est plus menacé d'extinction, *Le Figaro* 30 janvier
- DUPLAN (Maurice), années 30, Communications personnelles sur Ong Cop, le Seigneur Tigre des "Annamites".
- FOUCART (S.), 2011, Le sauvetage génétique de la "panthère de Floride" (il en fait une sous-espèce du Puma), *Le Monde* 16 juillet.
- GAFFIOT (Félix), 1934, *Dictionnaire illustré latin-français* 1719 pages, Hachette éditeur.
- GOKHALE (Suresh B.), 2014, Communication personnelle
- GRÉGOIRE (L.), revu, corrigé et mis à jour par M. WAHL, sans date (fin XIXe), *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, de Biographie, de Mythologie et de Géographie*, 1965 pages, Garnier frères éditeurs
- GRZIMEK (Bernhard, Directeur d'Édition), 1974, Nombreux contributeurs, *Le Monde animal en 13 volumes*, Encyclopédie de la vie des bêtes, Vol.XII p. chap. VIII et IX p. 257 à 332
- La HULOTTE, 2015, Revue n°102 "*Le Lynx boréal*" 34 p. illustré
- JOHNSON (W.E.), EIZIRIK (E.), PECON-SLATTERY (J.), MURPHY (W.), ANTUNES (A.), TEELING (E.), O'BRIEN (S.), 2006, The late miocen radiation of modern Felidae: a genetic assessment, *Science* vol. 311 p. 73 à 77
- KULBHUSHAN SINGH (S.), 2011, An encounter in the snow, *Frontline* 20 mai
- LAROUSSE (S) *Larousse pour tous* (fin XIX° siècle), Chat-pard p. 314: Lynx du Portugal (ou Lynx pardelle)
- LAROUSSE, *Nouveau Larousse Universel* 1948, Chat-pard p. 345: nom d'un serval africain;
- LAROUSSE, *Le Larousse des noms communs* 2008, Chaparder p. 233 – Argot militaire algérien 1858 origine obscure.
- LOULTITI (Moulay Ayyoub), 2015, Communication personnelle, retour du Japon, sur les "bars à chats" de ce pays.
- MALHERBE (Michel), 1983, Les langages de l'humanité, Seghers éditeur 431 p.
- MANDAT-GRANCEY (Edmond de), 1889, *La Brèche aux Buffles*, 292 p., Plon et Nourrit éditeurs
- OPPIEN d'APAMÉE 2009 (ARRIEN et -), *L'Art de la Chasse*, Introduction, traduction et notes de Louis L'ALLIER, Les Belles Lettres, Paris
- POPLIN (François), 1987, Domestication du Chat? D'Orient en Occident, sans oublier le Chat d'Islam, dans *Le Chat, Ethnozootechnie* n°40
- PRATER (S.H.), 2005, *The Book of Indian Animals*, 12° réimpression de la 3° édition, corrigée en 1980 d'un ouvrage de base publié, avec le même titre, en 1948 par la Bombay Natural History Society, fondée en 1883...
- QUITOUT (Michel), 2013, *L'arabe marocain* (ou Arabe dialectal marocain, ou plus familièrement la darija marocaine), Assimil éditeur
- ROBERT (P.), 1980, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Société du Nouveau Littéré
- SIFAOUÏ (Mohamed), 2010, *Pourquoi l'islamisme séduit-il?*, Armand Colin éd.
- SKEAT (Walter W.), 1978, *Etymological dictionary of the English language* 780 p., Oxford Univ. Press (Royaume Uni) 1^{ère} éd. 1879-1882
- SRIVASTAVA (Mihir), 2010, On the trail of the Tiger Killers, *India Today* 7 Juin
- THAPAR (Valmik), Les publications de ce "Tigrier" sont nombreuses et engagées. Par exemple "The Last Tiger"-Struggling for Survival 2006, Oxford Univ.Press, Inde, dénonce la détérioration des programmes de conservation du Tigre. Le braconnage s'étend, fournissant en peaux, notamment, les classes supérieures de la société tibétaine enrichie par le commerce d'autres produits traditionnels "fortifiants", situation couverte par les autorités chinoises. Il faudra une ferme prise de position du Dalaï Lama de son exil indien pour inverser ce mouvement.
- VAISHNAVA (T.K.), 1998, "Pardhis" vol.3 p. 808-810 dans SACHCHINANANDA (Prasad R.R., Directeur d'édition),

Figure 1

Génomique et Généalogie Félines

(d'après Johnson et al.)



LA CHÈVRE ET L'ENGOULEVENT

avec un lexique de l'allaitement en huit langues

François POPLIN⁽¹⁾

À Jean Christian Dumont, dans la reconnaissance commune de J. André auteur des *Noms d'oiseaux en latin* et du *Vocabulaire latin de l'anatomie*

Résumé – L'engoulement tête les chèvres et cela les rend aveugles, telle est la forme canonique du conte, qu'on fait remonter à Aristote. Cela est vrai pour la première partie, la seconde provient d'une mauvaise lecture de son texte.

La première partie est une légende qui, loin d'être propre à Aristote, est portée par un grand nombre de traditions populaires et s'inscrit dans beaucoup de langues par des appellations de l'oiseau telles que tête-chèvre. La chèvre en détient la spécificité. Cela est dû à la particularité de sa région postérieure, d'aspect très semblable à la région antérieure de l'engoulement bec ouvert. Cette similitude fait le lien.

Pour ce qui est de l'aveuglement, thème beaucoup moins répandu, sans grande assise dans les traditions, il s'agit en fait d'obstruction du trayon (sa lumière est bouchée) à côté du tarissement (cessation de la production par la glande mammaire). Aristote percevait les deux aspects, tout comme la médecine vétérinaire quand elle parle de mammite et de thélite. Cette distinction n'étant pas facile à faire observer, l'obstruction du trayon a fait dire par confusion que la chèvre elle-même était bouchée, aveuglée.

Tout cela se déploie dans les langues d'une manière qui nécessite une collecte des termes de l'allaitement.

Le bonheur d'avoir trouvé la solution de l'énigme qui va être présentée, et que je portais en moi depuis des années, me met en état de méditer sur la manière dont les choses viennent à l'esprit, et à constater une fois de plus que les circonstances n'y sont pas pour rien. De fait, elles inscrivent la recherche dans un temps général, extérieur, ainsi que dans un temps intérieur, personnel, celui du développement de l'individu chercheur.

Au plan général, nous aurons connu au cours des dernières décennies le passage de la photographie argentique à la numérique, ce qui fait disparaître une belle illustration du terme *émulsion*. C'est en effet une émulsion argentique couvrant la pellicule (*film* en anglais) qui permettait le fonctionnement du système. Il reste, pour trouver d'autres exemples d'émulsion, à se rabattre sur la mayonnaise et sur le lait, qui est une suspension de globules lipidiques dans une eau protéinée; et, arrivant à lui, on trouve dans les choses la raison même du mot: il est le produit de la *mulSION*, terme savant pour la traite des femelles laitières. Le *é* qui précède a valeur de *ex* en latin, et se retrouve dans *émission*, *éjection* et bien d'autres; *mulSION* appartient au verbe latin *mulgere*, traire, à sa forme *mulsum* (supin), qui sert à désigner le produit. (2)

De sorte qu'il n'y a pas plus émulsion que le lait quand il est tiré. C'en est l'éponyme.

De l'évolution générale, je passe à celle d'un étudiant en biologie il y a un demi-siècle, qui n'avait pas reçu *mulgere* dans son bagage latin d'études secondaires. Arrivant à l'oiseau nommé *Caprimulgus* en nomenclature latine scientifique, il se trouve bien démuni pour comprendre ce terme, pour le disséquer en ses parties constitutives. Tout au plus peut-il entendre dans son début une évocation d'une île enchanteresse de Méditerranée, sans trop se douter encore que son nom pourrait tenir aux caprins, ni se soucier d'où elle se trouve exactement; les années lui apprendront qu'elle est en vue de Naples, Néapolis en grec, et que son nom aussi pourrait être grec, et venir plutôt des porcins, avec *kapros*, le suidé mâle, le sanglier. Mais la désignation latine de cette île, *Capreae*, semble bien rendre l'avantage aux chèvres. Il reste qu'en composition, le mâle *caper* bouc et la femelle *capra* donnent tous deux *capri-*. L'usage complète en sous-entendu: le Capricorne, puisqu'il est remarquable par ses cornes, les a fort grosses et ne peut être que mâle, et le *caprimulgus*, s'occupant de lait, ne peut guère en tirer que de femelles caprines.

La désignation française savante accolée à

1) 6 Bd de Port-Royal 75005 PARIS, Courriel: francois.poplin@mnhn.fr

2) Je laisse ce paragraphe dans sa prime rédaction, avec son explication naïve de "é" et le mot *mulSION* tel que je l'ai reçu, alors qu'émulsion aurait été plus juste, étymologiquement, mais moins compréhensible parce que s'attachant à un produit, le lait, et non plus à une action, celle de traire. Ce sens actif est

pleinement celui de *mulSION*, mais c'est une réfection datée de 1560. Il vaut mieux considérer que le cheminement est parti d'*emulgere*, encore sensible dans l'italien *smungere* et ayant pour supin *emulsum* (*mulsum*, dans le dictionnaire de Gaffiot, est mis pour ce terme). Je remercie MM. P. Flobert et J. Trinquier de m'avoir aidé là-dessus.

Caprimulgus est Engoulevent, et il y a entre les deux termes une telle irréductible disparité que cela ne déclenche pas la recherche étymologique. En fait, cette désignation, imposée par l'*Histoire naturelle* de Buffon sous la plume de Guéneau de Montbeillard, est une imposture. C'est une des appellations vernaculaires élevée en grade pour lutter contre une autre beaucoup plus répandue et jugée malsonnante, celle de tête-chèvre. Ce choix (1) en faveur d'une expression plus relevée est venu masquer le jeu naturel du langage et faire un mystère de ce qui est resté à ciel ouvert dans d'autres langues, à commencer par la sœur latine du français: en conservant *succhiacapre*, l'italien continue de dire ce qui est une évidence générale dans les langues: cet oiseau peut apparaître comme un tuteur de chèvres, un suceur au sens de l'allaitement que sucer a eu fortement dans les siècles passés, remontant au latin *sugere*. Ailleurs, il sera un trayeur de chèvres, en allemand par exemple avec *Ziegenmelker*.

Aussi, venir exposer devant un auditoire à composante italienne, et un lectorat de même, que l'engoulevent est un tuteur de chèvres n'a rien de la révélation; cela ne vaut que pour des oreilles et des yeux français. Il leur faut ce bain préparatoire, comme celui de la photographie argentique. La perception italienne n'a pas besoin de cela, elle est en direct, comme la photographie numérique. Le titre des présentes pages serait en italien *La capra e il succiacapre*, en anglais *The goat and the goat-sucker*, en allemand *Die Ziege und der Ziegenmelker*; autant dire *La chèvre et le tête-chèvre* en français. Une remarque s'impose devant cette série brève autant que didactique: quel que soit le mode d'obtention du lait, buccal ou manuel, il reste constant que ne sont concernés que la chèvre et que l'engoulevent, et qu'elle et lui sont en couple au moins grammatical. Ce point est évident dans le deuxième stade, celui de la traite, où l'oiseau se trouve référé au chevrier, mais cela vaut aussi pour le premier âge, où le renvoi se fait au nourrisson: ce terme est purement masculin (il n'y a pas plus de *nourrissonne qu'il n'y a d'*engoulevente), ce qui invite à chercher ce qu'il en est dans d'autres langues. L'idée derrière cela est que la relation de couple existe aussi entre la mère allaitante et l'enfant allaité, que celui-ci soit d'elle ou non et qu'il soit fille ou garçon. En grec ancien, le *trophimos* est au masculin, et *thremma* est neutre, ce qui n'est pas plus mal. En grec moderne, *brephos* est neutre. En latin, *alumnus*, -a, -um se présente comme un adjectif, pouvant se mettre (: accorder ou substantiver) aux trois genres (Gaffiot), et il est rendu comme substantif masculin (Sommer, Edon) sans doute parce que cette traduction se situe dans la perspective française. L'italien (avec *poppante*) et l'espagnol (avec *bebé*) semblent faire aussi le choix du masculin, ce que fait nettement l'allemand (*der Säugling*). Pour l'anglais, il faudrait voir les prénoms substitutifs (*Does the baby/Baby play with his, her, it's toy?*). En français, qui a fait de *baby* bébé, le terme est masculin et avec lui tous ses semblables, nouveau-né, nourrisson,

1) Son caractère aristocratique transparait dans le texte par le jeu de la minuscule de "peuple" et de la majuscule de "Savants": "j'ai rejeté les noms de tette-chèvre, de crapaud volant, de grand merle, de corbeau de nuit et d'hirondelle à queue carrée, donnés par le peuple ou les Savants".

poupon, petit, enfant, que donne le petit Robert. Je croyais que "cette enfant qui n'y songeait guère" de Musset vivait encore, mais les dictionnaires actuels ne la donnent plus.

Comment "engoulevent" a-t-il pu être jugé de beau langage? Il sent tout de même la gueule ("avalement" serait plus joli), mais deux liens avec l'extérieur ont pu le favoriser, une certaine consonance bretonne, comme pour le Morvan, et un rappel paronymique d'engouffrer. Cet oiseau file la nuit dans les nuages de petits insectes volants comme la baleine dans ses bancs de crill, gueule ouverte comme une épuisette ou un filet à papillons d'entomologiste. Et cette considération générale se double d'une circonstance personnelle que je suis heureux de faire partager. La 403 Peugeot du Docteur Labasle, vétérinaire à Buzançais, qu'il m'arrivait de remplacer vers la fin des années 1960, allait bien sur les routes de la Brenne, que j'adorais. Elle avait une calandre en ellipse basse, un peu en bouche de raie manta. Un jour, j'y ai trouvé un malheureux oiseau déjà à demi-desséché. C'était un engoulevent. Comme dans la pêche au lamparo, les phares avaient attiré des insectes, il avait suivi, et la machine roulante avait tout terminé. Cela m'a profondément marqué, et comme ce pays est un pays de chèvres (Levroux est proche, Valençay et Pouligny-Saint-Pierre ne sont pas loin) en même temps qu'un des berceaux de ma famille, je crois que là se tient une racine de mon intérêt pour le sujet.

Cinquante ans plus tard et au bout d'une autre nuit, je m'apprête à rouvrir le dossier pour y retrouver les appellations de l'oiseau que j'ai consignées. La plupart sont dans des publications préexistantes comme la *Faune populaire* d'Eugène Rolland, mais si les mots s'y trouvent, la raison des mots n'y est pas toujours donnée. C'est à elle qu'il s'agit de remonter, et je me revois empoignant autant de dictionnaires que possible, notamment dans la grande salle Labrousse de la Bibliothèque Nationale rue de Richelieu. Après une dizaine de langues, l'entreprise devenait difficile. En 1990, Michel Desfayes m'a obligeamment communiqué les pages de l'engoulevent qu'il a publiées depuis, mais je dois avouer qu'il y a là un amoncellement dont je suis loin d'être venu à bout. Tout récemment, je me suis avisé d'interroger Wikipédia, nouveauté des temps présents comme la photographie numérique. Cela ajoute une récolte abondante, mais dont les termes, là encore, sont loin d'être tous explicités. Il n'y a pas même les articles pour donner le genre.

Un aspect particulier de l'engoulevent est apporté par les appellations telles que chauche-branche, qui mettent en correspondance le côcher (anc. fr. caucher, du lat. *calcare*) des oiseaux mâles juchés sur la femelle et le poser de l'engoulevent en long sur la branche. Cette image mentale d'une attitude corporelle appartient à la perception architecturale de la chèvre notamment dans l'instrument de levage qui porte son nom et dans le chevron de charpente où ce nom est présent aussi, c'est-à-dire de pièces de bois obliques contrairement à la poutre (de *pultra*, pouliche), horizontale, et à la colombe (de *columna*, colonne), verticale. (2) Cette posture de l'engoulevent en rapport

2) Cette partie du bestiaire de l'outillage, de l'*instrumentum* est pétrie de cheval et d'ovin pour des éléments horizontaux soit statiques, qui sont des supports (poutre, cheval d'arçons, chevalet;

avec le coït et les caprins n'est pas éloignée du grec αιγοβάτης, αιγιβάτης "qui saillit les chèvres", ce qui va dans le sens de la mise en couple, plus que grammaticale cette fois, de la chèvre et de l'engoulement, et ce qui peut intéresser la relation lactée dans la mesure où, pour avoir du lait, il faut commencer par engrosser la chèvre. Mais l'engoulement est dépeint comme furtif, plus comme un voleur de lait que comme un géniteur galactogène, un producteur de lait par reproduction.

Un autre thème est à prendre en compte du côté des caprins, celui de la montagne. Il est d'autant plus important qu'il est présent dans le passage-clef d'Aristote (H.A. IX 30), fondamental dans la mesure où c'est la plus ancienne des multiples versions de l'énigme ayant pu circuler qui nous a été conservée. Les caprins sont à ce point des grimpeurs qu'il n'est pas de meilleur rendez-vous à leur donner que sur les sommets. Même si cette localisation est une vue de l'esprit pour ce qui est de l'engoulement, il faut retenir qu'elle est dans celui d'Aristote, dans cet esprit grec où la chèvre est une petite reine des hauteurs. Et, à tout prendre, cette localisation est bien moins futile que les deux éléments d'environnement dont je vais parler maintenant.

On dit, on peut lire que le lien entre la chèvre et l'engoulement est fait par les broussailles, les taillis, où tous deux se trouvent bien, donc s'y retrouvent; pour aller au bout de cette logique, il faudrait pouvoir ajouter que ce bien être commun est exclusif de toute autre espèce. Or, un autre mammifère vit dans ce même environnement, de manière plus certaine que la chèvre, le chevreuil, qui lui ressemble beaucoup, et nul ne dit que la chevrette soit tétée par l'engoulement.

On dit aussi que les mouches font la liaison, les chèvres les attirant et elles attirant à leur tour l'engoulement. Mais la chèvre est loin d'être seule à exercer ce pouvoir attractif qui accable tant d'autres bêtes, comme le cheval, aux temps chauds.

Voici l'énigme, pour l'essentiel:

Aristote, H.A. IX 30, trad. P. Louis, Coll. C.U.F. Éd. Les Belles Lettres, 1969, 97: Il [l'engoulement] vole vers les chèvres pour les téter et c'est ce qui lui a valu son nom [de tête-chèvre]. On prétend qu'une fois qu'il a fini de sucer la mamelle, celle-ci se tarit et que la chèvre devient aveugle,

Pline, H.N. X 115, trad. E. de Saint-Denis, Coll. C.U.F., Les Belles Lettres, 1961-67-68: Ils entrent dans les

mouton de cloche), soit dynamiques (bélier d'assaut), et pour des éléments verticaux, à leur tour statiques (chevalement) ou dynamiques (mouton à enfoncer les pieux, saut-de-mouton de route ou de voie ferrée, qui peut être regardé aussi comme statique, alors que "sauter comme un cabri" est purement dynamique). L'entremêlement montre qu'horizontalité et verticalité vont ensemble, s'opposant à l'obliquité des caprins, du cabrer même, littéral, de l'étalon dans la saillie, où il se met en position intermédiaire entre horizontale et verticale (du cheval debout, à corps horizontal, et du cheval tout debout comme un homme). Le mouton de cloche était jadis doté de motilité, dans le balancement de la cloche, et non de mobilité (il ne se déplaçait pas); il est aujourd'hui immobile, un dispositif électro-mécanique frappant la cloche désormais dormante.

étables des bergers et vont s'attaquer aux mamelles des chèvres pour sucer leur lait; ce dommage épuise le pis et rend aveugles les chèvres ainsi traites.

Les verbes employés pour l'obtention du lait dans les deux passages sont:

- dans Aristote: θηλάζω, verbe généraliste, qui couvre même les deux aspects de donner du lait et d'en recevoir, et dont la composition tient au mamelon (bout du sein) de la femme, au trayon des femelles laitières. Cela donne un jeu des mots très ouvert pour le sens, pouvant aller de l'allaitement direct, oral, humain et de celui des bêtes par la tétée, à l'allaitement indirect, passant par la traite; ce qui permet de regarder l'engoulement comme tétant la chèvre et aussi comme la trayant à la manière d'un humain.

- dans Pline, deux verbes: *sugo*, -ere sucer, puis *mulgeo*, -ere traire; le texte passe de l'un à l'autre, faisant la progression.

Plutôt que battre les buissons et regarder voler les mouches, mieux vaut chercher ce que les deux êtres ont en eux qui les rattache et de particulier que les autres n'ont pas. La confrontation est à faire avec des semblables proches pour que la recherche des particularités n'ait pas à se perdre dans un trop vaste champ de différences, et il convient de commencer du côté de la chèvre parce que c'est elle la meneuse, le centre d'intérêt de l'intrigue, s'agissant de lui ravir son lait. Il se trouve qu'elle a une voisine morpho-fonctionnelle proche, la brebis, et que le lait de celle-ci n'entre pas dans ce jeu. Jamais il n'est question d'elle à propos de ce garnement d'engoulement, et cela est d'autant plus remarquable que ce n'est pas remarqué dans ce qu'on peut lire sur le sujet. La chose à trouver est là, entre elles deux, chèvre et brebis, et se tient dans la discrétion; elle est de l'ordre de l'évidence qui crève les yeux.

Aussi n'est-ce pas vers les cornes qu'il faut aller, qui font la différence la plus flagrante, la brebis n'en ayant pas, mais à l'opposé, vers le siège du lait, avec tout ce que "siège" peut comporter, y compris la situation, paradoxale par rapport à l'être humain, d'une fontaine du lait postérieure, en rapport avec les membres pelviens. Arrivé là, il semble qu'on fasse fausse route, la mamelle ne faisant guère de différence entre chèvre et brebis, sinon en développement. Mais ici veille La Fontaine au seuil de sa fable IV, 15 pour me dire de revoir cette phrase: sa *traînante mamelle* de bique l'emporte en longueur sur celle de la brebis de beaucoup, ce qui donne une bonne distinction. J'en étais à dire qu'il fallait revenir au point de départ, à la tête, pour en repartir dans une vision globale, plus complète de l'animal, sans oublier l'arrière ni délaissier les cornes, et en cherchant ce qui pourrait être en correspondance discrète avec celles-ci. En vue de profil, comme il convient pour les animaux, ces appendices céphaliques trouvent à l'autre extrémité de la ligne cervico-dorsale un symétrique avec la queue qui rebique vers le haut et l'avant, comme les cornes vers l'arrière. Le verbe français rebiquer est posé là à dess(e)in, comme un plein de plume appuyée après le délié de la ligne du dessus de l'encolure à la croupe. Les ovins n'ont pas cela, la brebis est sans cornes et leur queue est longue et pendante, peu

mobile, et non pas brève et rebroussable.

Or, cette queue si caractéristique de la chèvre, à l'arrière et au-dessus, trouve un bon point de concordance à l'avant et sous la tête avec la barbiche, non moins caractéristique des caprins. Cette diagonalisation fait chercher son complément inverse en revenant aux cornes et à la mamelle, et il se découvre qu'elles sont également paires: la chèvre est dicère et dimaste, contrairement à une antilope tétracère des Indes qui porterait mamelle de vache sacrée, le pis bovin étant à quatre quartiers. Il ne faut pas hésiter à parler de chiasme caprin avec cornes géminées et mamelle à deux trayons d'une part (la notion de corne d'abondance aide à penser ainsi, par la richesse du lait) et, d'autre part, barbe et queue pointant respectivement vers le bas à l'avant et vers le haut à l'arrière, au contraire des cornes et de la mamelle. Il est à remarquer que ce chiasme est le croisement de deux couples d'organes pairs et impairs. Cela fait un tout fortement charpenté, à quatre "points cardinaux", quatre sièges de la distinction des femelles ovine et caprine. Ce chassis étant établi, la région de la chèvre intéressant l'engoulement peut être abordé en sûreté.

La vision postérieure est celle que le pousseur de troupeaux a sous les yeux et c'est là que la chèvre se montre le plus: alors que la laine fait de la queue longue et tombante de la brebis un cache-misère efficace, comme une queue de cheval à tous crins, la chèvre n'a qu'un moignon aplati triangulaire, qui ne cesse de se relever et s'abattre comme un couvercle de boîte à sel. Le dessous est fait de peau glabre en continuité visuelle avec ce qui suit plus bas, jusqu'à la racine de la mamelle, et qui est percé de deux orifices superposés. Le schéma d'ensemble est un losange sur pointe dont le triangle supérieur est laissé à la peau du dessous de la queue, nue et fine comme une basane, tandis que le triangle inférieur voit cette peau passer à de la muqueuse, fendue verticalement par l'orifice génital que surmonte l'orifice anal.

1) Elles se rejoignent chez les oiseaux comme les pigeons, dont les petits têtent le lait de jabot (des deux parents). L'examen récent d'images (photographies et surtout vidéos) sur internet, en tapant "allaitement pigeon", amène à enrichir cette note. Les pigeonneaux viennent boire au coin du bec, et quand ils sont deux, ce qui semble souvent le cas, cela donne une symétrie saisissante telle qu'il ne suffit plus de parler de frères de lait, mais de jumeaux homolactiques (ils sont de mêmes géniteurs, de la même couvée et non seulement du même lait, mais des mêmes tétées). Cela fait penser à des scènes d'allaitement de jumeaux antiques, un dans chaque main et à chaque sein, et le fait que les deux parents pigeons remplissent la même fonction laitière renforce l'effet de symétrie. Le genre l'emporte sur la distinction des sexes. Le renvoi au genre humain se trouve facilité par la position pectorale du jabot, avec renforcement métaphorique par l'ornement vestimentaire du même nom.

Un autre fait, d'une importance profonde, doit être pris en compte, au nom même de la profondeur: la préparation du jabot à donner du lait (fonction galactogène de sa muqueuse) est déclenchée par la perception des mouvements des oisillons dans l'œuf par les deux parents qui couvent alternativement. Ils ressentent cela en eux, il s'agit de sensibilité proprioceptive, qui est le premier de nos sens, puisqu'il commence dès l'embryon. Un peu de même, l'appel du nourrisson désirant sa tétée retentit dans sa mère par la voie des nerfs acoustiques, et la voici qui sent monter son lait.

Le même schéma postérieur de chèvre à queue relevable se retrouve sur l'engoulement de face quand il "ouvre un large bec pour attraper ses proies", il est délicieux de suivre Maître La Fontaine nous parlant du corbeau, avec ceci de particulier que "corbeau de nuit" est une des désignations de l'engoulement. Il faut entendre "large" à l'ancienne, dans un sens de générosité comme dans *larga manu*, ce qui, pour un oiseau, converge avec "à gorge déployée". Le losange sur pointe se reconstruit comme suit: le triangle du haut est la valve supérieure du bec, au palais tapissé d'une muqueuse décrite comme enduite d'une sorte de glu pour attraper les insectes, le triangle du bas est le plancher buccal fendu en long par l'orifice respiratoire mince, surmonté de l'entrée du tube digestif, là où se trouve son issue dans la description de la chèvre. Il ne reste plus qu'à ajouter un détail de plumage et de pilosité faisant cerise sur le gâteau: les poils qui frangent la queue de la chèvre se retrouvent dans les fines plumes filiformes débordant la valve supérieure du bec de l'oiseau, et Lévi-Strauss écrivant sur les engoulements d'Amérique désigne ces filaments non comme des plumes, mais comme des poils.

Voilà pour la ressemblance. Certes, il est rare de voir un engoulement bec ouvert, mais c'est le spectacle bien connu qu'offrent les oisillons attendant la becquée, et ce rappel de l'âge du nid rattache à l'âge du nourrissage lacté des mammifères. Becquée et tétée sont parallèles, avec inversion. (1)

Cette analogie de spectacle avec retournement antéro-postérieur de la chèvre à l'engoulement est l'essence de leur rapprochement (2); il trouve une existence forte

2) Il est besoin de veiller à la distinction de la chiralité et de la symétrie. La première, dont le nom vient de la main en grec, consiste en ce que main gauche et main droite sont de forme inverse, sans plus, où qu'elles soient, alors que la seconde implique une mise en correspondance spatiale comme pour les mains jointes. Faut-il voir les deux figures en losange de la chèvre et de l'engoulement comme indépendantes, simplement ressemblantes, ou comme en concordance dans l'espace ? Il semble juste et vrai de les envisager dans le cadre de l'organisation des deux êtres qui les portent, et de reconnaître que "voir une chèvre de l'arrière se confondre avec voir un engoulement de face" comporte que les deux images se superposent, s'accolent, et que l'organisme de l'engoulement se continue au-delà dans l'organisme de la chèvre, en situation de parturition commençante, comme si elle allait accoucher de lui. Au delà de l'extérieur, il y a un développement intérieur, dans le domaine de la sensibilité proprioceptive, viscérale, de sorte qu'il ne faut pas se limiter à ce qui est visible du dehors. Il y a plus que le spectacle; la notion d'image mentale, qui s'appuie sur la vision, a à intégrer les autres sens. L'olfaction, par exemple, n'est pas rien pour les caprins, pour leur prise en compte, et à l'audition de son bébé qui a faim, la mère tressaille et sent son sein se saisir; le rossignol de Colette dans *Les vrilles de la vigne* écoute en lui-même le prolongement d'une note éteinte. Ce sont les sensations tactiles profondes qui mènent la danse, et se déploient en un vivant va-et-vient entre parturition et lactation. Il faudrait parler ici du messager diligent - non: de la messagère qu'est l'ocytocine, mais je préfère, faute de temps et de place, la laisser à ses petits secrets intimes. Ceci cependant: je ne m'étais jamais enquis de son étymologie jusqu'à la rédaction du présent paragraphe. Elle pointe sur l'accouchement *tokos τόκος* rapide *ōkus ὄκος* avec le même adjectif que pour Achille aux pieds rapides. Que suis-je allé chercher par son talon/tendon le petit caprin que j'ai mis au monde et dans ce texte ?

dans l'accouchement, auquel l'humain préposé au soin des bêtes participe avec intensité. Cet événement, qui n'est pas spécifique des caprines, qui met au contraire en confraternité (il est regrettable que "consororité" n'existe pas) toutes les femelles mammaliennes en y associant ceux qui s'occupent d'elles, ce grand moment de la vie réalise la mise en acte de ce qui était en puissance dans la ressemblance, avec inversion aussi: le caractère goulu, la haute capacité d'engouffrement de l'engoulement devient celle des voies génitales à donner passage à ce qui va être bientôt cabri bondissant réjouissant la vue. Et c'est pour le chevrier le signal de l'arrivée du lait. Le même tableau anatomique blasonnant en losange signifie et unifie cet oiseau et cette parturiente bientôt allaitante en deçà même de leur nomination. C'est un jeu d'images mentales qui peut se mettre par suite en diverses langues et de diverses façons. La suite dans les faits d'élevage est que le chevreau au fin museau et la main pastorale adaptée entrent de connivence en mulsiion, et l'engoulement peut aller voir ailleurs. Lui qui prenait un malin plaisir à obturer les pis, j'y arrive bientôt, doit être vexé de voir la grande désobstruction de la parturition réussir et entraîner celle de la mamelle, la libération du lait. Devant ce lâcher de barrage lacté, la maigre opinion dont il a été fait état plus haut, que le mâle serait le maître de la lactation par la génération d'un nouvel être, tombe à plat. C'est la mise au monde qui régit. Le grand talent de metteuse en scène de la chèvre n'est pas tant de montrer la voie au bouc qu'à la main obstétricienne. Belle page pour ceux qui seraient capables de rattacher cela à la maïeutique. De façon plus praticienne, je voudrais simplement dire le plaisir vital qu'a cette main d'accoucheur sentant qu'elle arrive à passer, et que le petit jarret qu'elle prend entre pouce et index réagit; son petit propriétaire est vivant!

Il reste à parler de l'aveuglement. Quand je suis allé présenter le dossier dans le séminaire de Françoise Héritier au Collège de France le 5 janvier 1993, elle n'a pas manqué de poser la question. J'en étais au constat qu'en tarissant la source du lait, on tarissait la source du regard; peut-être ai-je été plus précis en parlant de fontaine du lait et de source du regard, mais je n'avais pas encore vu la fontaine de Jean de Bologne dans cette ville, où l'eau jaillit de la poitrine de figures féminines, de sorte qu'il vaut mieux en rester à la première formulation. J'ai parlé du tableau de Magritte faisant l'assimilation du visage et du torse féminin vus de face, dont l'essentiel est l'homologie des seins et des yeux. Mais je dois avouer que cela n'est guère allé plus loin depuis, et que le saut de la mamelle aux yeux continue de me paraître mal assuré. Je n'imagine pas la fermière de Brisepaille, près Saint-Genou (lieu rabelaisien, *Gargantua* VI), dont j'ai soigné les chèvres, me disant "Ah, Docteur, ça la tenait dans le r'moueï [survivance de lat. *ruma*] et ça s'est porté sur les yeux".

Cet aveuglement est d'abord dans Aristote, plus exactement dans la traduction qui a été indiquée, à quoi je m'en suis tenu jusqu'à très récemment. Mais déjà, dans *On prétend qu'une fois qu'il a fini de sucer la mamelle, celle-ci se tarit et que la chèvre devient aveugle*, je ressentais une difficulté avec les *que* en cascade; le second était-il bien opportun? Ensuite, en ouvrant le dictionnaire de Bailly à ἀπο- et aux deux suites, -σβέννυσθαι et -τυφλοῦσθαι, j'ai constaté que, pour cette dernière, Élien (III, 39) ne reprenait pas la forme préfixée d'Aristote, et

qu'était donnée la traduction "sein" au lieu de "mamelle", plus correcte, ce qui appelait à faire attention. Il en est ressorti pour le texte d'Aristote τὸν μαστὸν ἀποσβέννυσθαι τε καὶ τὴν αἶγα ἀπο-τυφλοῦσθαι que la première partie était claire (il y a tarissement de la mamelle) et que la seconde demandait réflexion: il arrive à la chèvre (mais à quoi, en elle?) quelque chose touchant à l'aveuglement, restant à préciser parmi les divers sens que le terme peut prendre et qui ne sont pas tous ophtalmiques. Ainsi, le sens d'ébourgeonner, éborgner, s'il nous est limpide encore en arbori- et viticulture, où un bourgeon s'appelle aussi un œil, est tout de même très dérivé par rapport à la vision. Et un rayonnement métaphorique intense se trouve ouvert dans l'inversion du regard, c'est-à-dire quand l'occultation n'est plus celle du globe oculaire, mais celle des objets qu'il regarde, par divers écrans, ou quand un objet creux laissant passer le jour est compris comme œil (le creux peut être appelé lumière), ce qui va de l'ouverture dans un mur que l'on peut murer (fenêtre aveugle) aux plus fins canalicules de l'organisme, comme les canaux déférents (spermatiques) présents dans les *Problèmes* d'Aristote IV, 26, 2 avec le thème de l'obstruction et le verbe ἀποτυφλόω associé.

Dans ce domaine anatomique, celui de la splanchnologie, règnent les viscères creux, surtout ceux du tube digestif. L'aveuglement y a sa place, avec la notion de caecum. C'est une innovation de Celse (*intestinum caecum*) qui prenait modèle sur τυφλόν ἔντερον présent dans Aristote (P.A. 675 b 8, 676 a 5). J'ai, en écrivant cela, les yeux sur le livre ouvert p. 145 de J. André *Le vocabulaire latin de l'anatomie* qu'il m'a offert comme un dernier geste d'amitié. Le caecum est un boyau en doigt de gant, en cul-de-sac, et sa signification d'obstruction, d'obturation, de bouchage est dans la continuité de ce τυφλόν, que l'on trouve ainsi éclairé dans les dictionnaires épais, aussi bien dans la notice de l'adjectif τυφλός que dans celle du verbe de transformation active associé τυφλόω (1). Les abrégés en sont amputés.

Dans la première partie du passage d'Aristote, le lieu est connu, l'organe (mamelle) est désigné, contrairement à ce qu'il en est pour ce qui fait suite, avec la chèvre. Ou bien c'est l'organisme chèvre tout entier qui est affecté, ou bien une partie qu'il s'agit de trouver, et qui pourrait devenir évidente une fois décelée.

Un animal bouché est d'expression courante et forte, dramatique dans le cas du cheval, où il y va de troubles du transit intestinal, de ses coliques tant redoutées. Pour une chèvre, laitière essentielle, il ne peut guère s'agir que de son courant laitier. L'organe concerné est fait de deux parts, la glande mammaire et le trayon qui en est l'émissaire et qui s'ouvre sur l'extérieur. La pathologie souligne la distinction en parlant de mammites et de thélites. Aristote respecte soigneusement cette bipartition dans ses écrits, et cela assure la lecture du passage: le tarissement concerne le centre de production, de sécrétion qu'est la glande, l'obstruction porte sur le canal excréteur; de sorte que la chèvre est tarie (dans la masse de la

1) en I,2 de τυφλός et en 3 de τυφλόω -ῶ dans le Bailly. Dans la deuxième notice, la citation d'Élien serait mieux en 3 qu'en 2, l'action du verbe portant sur la mamelle, avec pour conséquence l'arrêt du flux de lait.

mamelle) puis bouchée (dans son effluent qu'est le trayon). Un parallèle aide à saisir ce procédé qui fait parler de l'organisme entier pour une partie, petite mais sensible: dans l'excision, il n'est pas parlé de clitoridectomie, de l'ablation dans la personne, il est dit, de manière détournée, que celle-ci est excisée, comme si c'était elle-même qui était retranchée.

Plinie semble donner dans la thèse de la perte du regard, et la manière dont la cécité fait son apparition dans son texte laisse l'impression qu'elle est importée dans le système d'Aristote. Il est à retenir qu'il conserve l'ordre d'enchaînement de son modèle, contrairement à ce qui va suivre.

Élien (III, 39) reprend Aristote en simplifiant, ce qui fait perdre en finesse, et en renversant les termes. Voici la traduction de l'édition Loeb:

it [l'engoulement, *the Goatsucker*] *makes the dug 'blind' and staunches its flow*

ce qu'A. Zucker reprend ainsi:

"il rend en effet leurs mamelles "aveugles" et tarit l'écoulement du lait"

Même avec un troupeau de chèvres, mamelle (μαστόν) est à laisser au singulier.

La traduction anglaise, avec *dug*, semble pointer sur le trayon, ce qui est un bien. Dans le détail, Élien dispose l'obstruction (sous le deuxième verbe d'Aristote, mais non préfixé) avec la mamelle (sans distinction du trayon), et met le tarissement (désigné par le premier verbe d'Aristote) en conséquence (voir note précédente). Il faut porter à son crédit la perception de l'obstruction en rétablissant ainsi: l'oiseau est un ingrat, car il bouche la mamelle et dès lors tarit son flux, mais son renversement de l'enchaînement est irréparable. Aristote énonce bien le tarissement en tête, puis le bouchage: l'oiseau épuise la mamelle puis la condamne.

Il est à souhaiter qu'une suite des recherches apporte d'autres occurrences des termes en cause, notamment de l'aveuglement, et il reste à voir s'il est des cas où la chèvre présente son œil, au lieu de jouer l'Arlésienne là-dessus. Pour le moment, il n'y a pas d'atteinte oculaire de la part de l'engoulement comme il y en a sur la mamelle, ce qui contribue à faire de l'aveuglement une chose insipide sans fondement. Et force est bien de constater que ce retentissement sur la vue n'existe pas ailleurs dans le vaste ensemble des dictons de la chèvre et de l'engoulement. J. André n'en parle même pas dans ses *Noms d'oiseaux latins*; sans doute aura-t-il conçu que cela n'appartenait pas à l'être de *caprimulgus*, prédisant en quelque sorte il y a cinquante ans (1967) les conclusions des présentes pages, sans que je l'aie lu, puisque Monsieur Dumont vient d'attirer mon attention sur son livre.

En somme, l'observation fine d'Aristote distinguant le trayon de la mamelle, menant à la reconnaissance de la dualité du tarissement et de l'obstruction n'a pas été reçue au mieux, et il faut débarrasser "aveugler" de ses guillemets pour le remplacer par obstruer, ce qui rapproche les deux auteurs grecs et désigne la version de Plinie (si ce n'est sa traduction) comme fourvoyée - ou bien il y a une chèvre latine différente de la chèvre grecque, et ceci mérite de s'y arrêter.

J'ai oublié de parler des appendices du cou des chèvres, que je rétablis *in extremis* avec plaisir dans cette ultime nuit d'août 2016: toute chèvre a ces organites, qui font un critère distinctif de plus d'avec les ovins, mais leur réception culturelle change du tout au tout entre les deux traditions. Dans la zone italique, ils sont distingués, commentés par les agronomes latins, par exemple, jusqu'à nos jours, et déjà marqués sur la chimère étrusque de Florence (laquelle portait un denture rapportée, comme en témoignent des tenons de fixation dans la gueule), alors qu'ils n'apparaissent pas dans la tradition grecque. Or, ces organites géminés prennent place, en contrepoint, dans le chiasme caprin, en étant en correspondance avec les deux trayons: ils permettent d'énoncer qu'à l'avant et à l'arrière, la chèvre *duas habet et bene pendentis*. Ce qui fait trois pièces à l'avant, avec la barbiche. Il ne reste plus qu'à anthropomorphiser - *i.e.* gynécomorphiser - selon l'application du tableau de Magritte pour en arriver aux yeux, la chèvre étant prise comme un personnage. Voir dans Plinie s'il n'y aurait pas des éléments-traces de cela, que n'aurait pas Aristote.

L'idée même d'œil de la chèvre recèle quelque chose de génial, qui a connu comme deux retentissements globuleux la pierre *ægophtalme*, dont nous ne saurons malheureusement pas la couleur, et l'*ægagropile*, tous deux tirés des profondeurs, de la terre et des entrailles.

Dans cet œil viennent loger, jusque dans la chambre antérieure, entre la vitre de la cornée et l'iris, de petits vers parasites vermiformes faisant comme de tout petits serpents blancs, des filaments (1) rappelant certains aspects du lait dans sa transformation fromagère, et les anguillules. Ce n'est pas très spécifique de la chèvre, mais il y a là une connexion forte avec les serpents, qui sont la tarte à la crème de la galactophagie irréelle des animaux entre eux. Une loi principale de ces ophidiens est que plus ils sont loin, plus ils sont gros; couleuvre avale un œuf ici, boa un bœuf là-bas. Je laisse ces visions macrocosmiques, et voudrais inviter au contraire à entrer dans le microcosme du globe oculaire, où les Anciens ont placé, avec κόρη *koré* et *pupilla* pupille (2), une image de jeune fille toute petite et renversée.

La seule façon, la moins désespérée de trouver un sens à *ægophtalme* est de penser à la réflexion qui se produit sur le tapis choroïdien lorsqu'on entre dans un lieu sombre où se tient un caprin tournant son regard vers le visiteur. (3) Il y a très peu d'autres désignations matérielles ayant -ophtalme au second terme, comme lycophthalme (sic, Plinie XXXVII 72 = 187), mais il s'agit de pierres précieuses, et la chèvre tient bon rang dans ce petit bestiaire lapidaire grec.

Il serait beau de pouvoir pousser plus loin dans ce cheminement qui semble s'arrêter à l'approche de la

1) Nématodes; némathelminthes, *néma* désignant le fil en grec.

2) En ophtalmologie, le terme anisocorie signifie que les deux pupilles ne sont pas de même diamètre.

3) J'ai vu en Berry un bouc gardé dans une étable obscure, attaché à la chaîne en permanence, comme depuis sa naissance, soit dit en pensant à Platon. La chaîne avait fini par s'incruster dans le dessus de l'encolure; il a fallu le bistouri pour la débrider.

caverne platonicienne, et ce nom composé d'œil et de chèvre qui fait un peu bijou va permettre de revenir au commencement pour un nouveau départ. Il s'agissait de la dissection de *caprimulgus*. Il a été parlé de la chèvre, de la mulson, des verbes *mulgere* et *emulgere*; il n'a peut-être pas été assez indiqué que l'oiseau, dans ces termes, apparaissait plus comme la métaphore du chevrier que du chevreau de lait, et il reste à dire que *mulgus* n'existe pas, du moins quand on le cherche au dictionnaire. Il ne s'y trouve qu'en composition, et dans *caprimulgus* seulement. Il y est comme scellé, et comme inféodé à la chèvre. Sans aller jusqu'à dire que son nom est insécable, il faut tout de même reconnaître qu'il est fait de deux parties qui ont peine à se quitter. Une conséquence pratique fâcheuse est que l'on ne peut chercher directement la traduction de *mulgus* dans les autres langues.

Une défection semblable se rencontre avec l'absence d'un verbe *laiter qui lui aussi ne se trouve qu'en composition (allaiter) dans notre langue, ce qui coupe court à la recherche de ses correspondants étrangers, à commencer par le grec. J'ai de famille le dictionnaire français-grec d'Alexandre, Planche et Defauconpret dans son édition de 1875, qui m'est bien utile, mais qui fait un peu antiquaille. J'ai relevé à allaiter τιθηνώω, et à téter θηλάζω, avec, à ce terme, l'adjonction suivante: "Donner à teter, *allaiter*, θηλάζω". Cela donne un deuxième verbe pour allaiter et fait savoir qu'il est à double sens, qu'il joue sur les deux versants de la transmission lactée. Mais n'ayant pas *laiter présent à l'esprit, l'idée de regarder de ce côté en grec ne m'est pas venue. Je savais bien que le lait était γάλα, mais qu'il y ait eu un verbe sur ce thème m'était étranger. Simplement, on n'a pas idée de cela en français.

En creusant le sujet, j'ai rencontré deux autres verbes, μύζω pour "sucrer, téter" (en rapport avec μύζω "serrer les lèvres, sucer"), et θάομαι pour "sucrer, traire", homonyme de "regarder, contempler".

Récemment, Irène Papaikononou m'a faire connaître le *Lexique français-grec* de Feuillet. Pour allaiter, il donne aussi θηλάζω et m'a apporté τιθύω qui est bien au Bailly, dans un "coin des nourrices" où j'ai trouvé τιθολαβέω "prendre le sein" et même le bout du sein (τιθός), ce qui est bien indicatif de la tétée.

C'est tout ce qui m'est venu des dictionnaires de thème français-grec. Voici comment γαλακτίζω s'est ajouté.

Je fais parfois l'exercice mental de recruter des verbes qui marquent en soi l'enlèvement, comme plumer (un poulet), ou l'apport, comme pailler (une borne fontaine pour qu'elle ne gèle pas, les fraisiers pour que les fraises ne prennent pas la terre, ce qui a donné *strawberry* en anglais).

La seconde catégorie est généreusement servie par la cuisine, où beurrer, huiler, vinaigrer, saler, sucrer, poivrer sont d'usage courant et bien senti. Dans le domaine des produits laitiers, les trouvailles se font rares: à beurrer pourrait faire suite "crémer", mais il se dérobe en étant intransitif (le lait crème: il se couvre de crème), fromager n'existe pas en tant que verbe, mais est en puissance dans "gratiner", pour une certaine catégorie de fromage et au prix d'une transformation mécanique (râpé) et thermique

(passé au four) où il rejoint la chapelure. Dans cette série lactée, le constat principal est la carence d'un verbe *laiter.

Il en va de même pour le vin: "viner" existe mais avec le sens inverse, de mettre dans le vin ou dans un moût de l'alcool par exemple. Et même chose pour l'eau, ce qui est plus surprenant encore. Au mieux, on dira "mouiller", ce qui, en cuisine, sous-entend "d'eau" quand n'est pas précisé "de bouillon"; et ce qui, en œnologie, contient le même sous-entendu hydrique, avec, moralement, une force explosive pour le mouillage, s'agissant de falsification, de fraude. Pourtant, il arrive bien qu'on verse du lait (dans la purée), qu'on mette du vin en sauce, qu'on allonge d'eau, mais "les mots pour le dire n'arrivent pas aisément", il semble qu'il n'est pas besoin d'attacher de verbes à ces substances.

Ainsi, le français est sans verbe *laiter, de sorte que celui-ci est oublié par les auteurs français de dictionnaires du français vers des langues étrangères où l'équivalent existe et manque ainsi à être révélé. Tel était le cas d'Alexandre, Planche et Defauconpret pour γαλακτίζω. C'est aussi celui du Feuillet. Dans cette enquête, la recherche dans les dictionnaires est devenue quelque peu recherche sur les dictionnaires, rendue difficile par le fait que les bibliothèques même les universitaires les plus grandes ne reçoivent guère ceux de thème. Celles de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et de l'Institut historique allemand à Paris n'ont que la partie *deutsch-griechisches Wörterbuch* du Benseler, mais, heureusement, la seconde m'a fait connaître le Menge-Güthling de la série Langenscheidt (1963, 1ère éd. 1910), qui a apporté la contre-épreuve espérée: *laiter existe en allemand avec *milchen* (redoublé par *milchend*), qui a le sens de donner du lait, d'en avoir en mamelle, et les entrées par γάλα ne sont pas oubliées. Cinq verbes l'ayant au premier terme sont présentés, dont quatre déjà cités ici, et un nouveau γαλακτιᾶν à l'infinitif, *milchen*, *viel Milch geben* que je n'ai pu trouver, à Paris au mois d'août, et qu'Irène Paikononou a puisé le 22 du dit mois dans le Liddell-Scott éd. 1996 de l'École française d'Athènes.

J'aimerais présenter l'épreuve inverse, parallèle au français, d'une langue privée comme la nôtre de *laiter. L'italien pourrait apporter cette contre-épreuve puisqu'il n'a pas *lattare, mais je n'ai pas encore réussi à trouver de dictionnaire de l'italien vers le grec pour vérifier s'il est déficient en entrées donnant sur γάλα. Les deux sœurs latines se sont sevrées de leur *alma mater*, qui avait *lactare*, aux deux sens d'avoir du lait, allaiter, et de téter, et non pas seulement à celui d'en donner.

Cette recherche sur le vocabulaire des substances est captivante et ne demande qu'à être étendue. Le français n'a pas de verbe pour l'eau, par exemple, alors qu'il suffit d'aller voir dans le premier dictionnaire venu si l'allemand a un *wassern* pour constater qu'il existe *wässern*. Pour le vin, un *weinen* rencontre le grave inconvénient d'un homonyme bien constitué, signifiant pleurer, dont pourrait se jouer l'italien avec le Lacryma Christi; son fin mot est que se trouvent ainsi désignées les larmes de sucre que laissent exsuder les grains de raisin à très grande maturité. L'anglais a jusqu'à un verbe *to egg* pour dorer, dans lequel il faut sans doute entendre l'emploi du jaune d'œuf en traitement de surface des viennoiseries à passer au four pour obtenir un beau doré. Ce sont des enduits dans l'un et

l'autre cas, rejoignant l'oindre de la série culinaire qui a été présentée.

Il faut revenir au grec et à l'oubli de verbes construits sur γάλα par des lexicographes n'ayant pas de verbe similaire dans leur langue. Pour éviter cet écueil, la solution était évidente, il suffisait d'ouvrir le dictionnaire grec à la page du lait; mais, encore plus précisément, cette évidence n'existait pas en abordant le sujet à partir du français. Je m'appesantis là-dessus parce qu'il en va de même de la queue de la chèvre pour la compréhension du lien avec l'engoulement, si révélatrice quand on a compris, et si hors de question avant qu'on comprenne, qui ferait dire à ceux qui sont en retard non pas "je ne vois pas", mais "je n'y crois pas". C'est dans l'aller-retour de la tête à la queue que les choses viennent à l'esprit, que la compréhension s'est installée, de même que c'est par le recours à des dictionnaires étrangers que la cécité mentale des lexicographes sans *laiter a pu être reconnue et levée. Voir aussi, supra, l'effet bénéfique du retour de la traduction d'Élien à celle d'Aristote.

Une autre aventure lexicale à dictionnaires défectifs est venue avec le nom espagnol de l'engoulement, *chotacabras*. Elle a commencé dans le dictionnaire français-espagnol Larousse ordinaire de Garcia-Pelayo, Testas et Durand (1967), où le verbe *chotar* ne figure pas. Il a fallu tirer parti de ses satellites tels que *chotearse* (se ficher de, se payer la tête de), *chateo* (raillerie, moquerie), *chacoto* (plaisanterie), *choto* et *chota* (cabri, chevrette), relayés dans l'opprobre par *cabrito* "salopard". En l'absence de *chotar*, qui fait *chota* à la troisième personne du singulier, j'ai cru lire "chevrette".

Le grand dictionnaire de la même maison (2007) consulté ensuite reprend ces éléments, ne donne pas non plus le verbe *chotar* et apporte une indication de poids, surprenante par rapport au français: *chotacabras* peut être

féminin (ainsi que *portapaz* patène i.e. "porte-paix"; et *portabandera* porte-étendard est féminin), alors qu'en français, les composés faits d'un verbe d'action transitif au premier terme suivi de l'objet de l'action sont masculins.

Le dictionnaire étymologique du castillan de Corominas et Pascual donne *chotar*, de façon seconde comme dérivant de *choto*, *cabrito que mama*, avec extension à d'autres espèces. De la sorte, le verbe *chotar* qui signifie téter en parlant des animaux (par opposition à *mamar* pour les humains) est donné comme enraciné dans les caprins, dont les jeunes à la mamelle se trouvent désignés comme des tétards, et dont le lait est tenu *ipso facto* pour fondamental, ce qui réplique la situation grecque, où le lait est d'abord le lait de chèvre. Les auteurs de ce dictionnaire rejettent l'influence du supin du verbe latin tardif *suctiare*. Ils développent un modèle autochtone ne remontant pas très haut dans le temps et où la première partie du mot composé permet à l'oreille d'entendre le nom de la chevrette. (1)

Ils notent que ce même mot est une désignation du délateur, du mouchard, ce qui correspond chez nous à "mouton" en milieu carcéral, où il voisine avec "maton" (gardien, en argot de prison). L'emploi de la forme féminine *chota* tient sans doute de la déconsidération méprisante. On retrouve là le tempérament peu recommandable de l'engoulement.

Il est avant tout parasite et pour beaucoup décepteur. Cela dit, il ne participe pas du réel, c'est un être de raison, dont il s'agit de trouver les raisons d'être, ce qui est une tâche de l'anthropozoologie. En reprenant une phrase de Buffon à propos des histoires de grues et de pygmées (*Hist. nat.* XXII, 291), elle peut dire "Ces fables anciennes sont absurdes, dira-t-on, mais [nous sommes] accoutumés à trouver dans ces fables, des vérités cachées".

1) Ce mot français désigne aussi bien la jeune chèvre que la femelle du chevreuil. La langue de Cervantès assure la distinction en appelant la seconde corza. Il a été noté plus haut que l'engoulement ne s'intéressait pas à elle. Nommée *caprea* en latin, ne pourrait-elle, par *capri-*, suivre le sort de *capra* dans les autres langues latines et être prise dans le jeu de l'oiseau *caprimulgus*? Qu'elle ne soit concernée ni en espagnol ni dans les autres langues incite à penser que la cause n'est pas dans les termes, Alors que si elle tient dans la queue chez la chèvre, il n'y a plus de problème: le chevreuil, mâle ou femelle, n'en a pas.

Grec (allaitement τρῆθαι, τρῆθινησις, γαλακτοπισιός)		Grec moderne (allaitement τρῆθισια, θηλασισμός)		Latin (allaitement lactatio)		Italien (allaitement allattamento)	
allaiter γαλακτίζω au passif τρῆθίω allaiter	téter, sucer, traire γαλακτίζω: être blanc comme lait, téter τρῆθίω allaiter	allaiter θηλασίζω allaiter	téter, sucer, traire θηλασίζω téter βουζάεινo téter	allaiter lactare avoir du lait, allaiter nourrir de son lait	téter, sucer, traire lactare téter	allaiter allattare allaiter	téter, sucer, traire succhiare sucer
τρῆθίω donner à téter	τρῆθισια prendre le (bout de) sein θηλασίζω téter		σημιώζω au figuré σημιέγω traire	mammās praebere (+datif) mammā dare	mammam sugere		poppare téter poppa téton, tétine mungere traire
βουζάεινo au passif	μύζωo sucer, téter			lactatio allaitement			smungere traire, épuiser, d'emulgere latin
autres verbes sur γάλα (par ordre alphabétique): γαλακτιάω ne pas donner de lait / en donner beaucoup	μύζωo serrer les lèvres, sucer			lactatus allaité	suctus tété, linitus sucé		mungitore (masc.) trayeur (manuel) mungitrice (fém.) trayeuse (mécanique)
γαλακτοδοτέω donner du lait	θάσμισι sucer, traire; homonyme de regarder, contempler				sugere, lingere sucer		mungitura traite, mulsion (a mano, meccanica)
γαλακτοτροφέω nourrir de lait	βουζάεινo téter (médiéval)				"sugere cum lacto erronei" (dicton)		
γαλακτοπυγέω se faire du lait, en parlant des nourrices	βουζάεινo traire, sucer, téter				mūlgere, mūlctum ou mūlsum traire emulgere, emūlsum traire		
γαλακτογέω avoir du lait, en parlant d'une femme							
γαλακτοφορέω porter du lait, en parlant de mamelles							
	σημιέγω traire, σημιέζις action de traire (paronymie avec μέλ- de soigner, du soin)						
nourrice et nourrisson τρῆθινη, τρῆθινη, τρῆθη	nourrice et nourrisson παρομφάνα, τροφός νταντά ποιηου	nourrice et nourrisson βρέφος	nourrice et nourrisson nutrix (allaitante)	nourrice et nourrisson alumnus	nourrice et nourrisson nutria, balia	nourrice et nourrisson nutria, balia	nourrice et nourrisson poppanne
τροφός, adj. τρῆθιμος; actif	pass. τρῆθιμος; θρέμμα		educator, nutritor son mari				

Espagnol		Allemand		Anglais	
(lait: leche, sans verbe associé) (allaitement lactancia)		(allaitement personnes Säuget. Stillen: animaux Säugen, Tränken) (au biberon: Flaschenaufzucht)		(allaitement lactation, nursing, suckling (au sein), bottle-feeding (au biberon))	
allaiter	téter, sucer, traire	allaiter	téter, sucer, traire	allaiter	téter, sucer, traire
criar	chupar	milchen avoir; donner du lait	melken traire	to suckle	to suck
	tomar téter, toma tétée		Melker (courant) trayeur, Melkerin (rare) trayeuse	to give suck to, to feed	
dar el pecho donner le sein	tomar el pecho, mamar	Nota: milchi: vache milkier: trayeur et vache laitière	saugen		
dar de mamar		saugen			
amamantar			[Lutschen] Lutscher tétine		
	ordenar traire	stillen (einen Säugling stillen allaiter/(calmer) un nourrisson)			
	ordenador, -a trayeur, -se	die Brust geben	die Brust nehmen		
	ordenadora trayeuse (mecanique)		(Tränke abreuvoir; Trank boisson breuvage)		
			saufen boire (animaux, ivrognes); Säufer ivrogne		
nourrice et nourrisson	nourrice et nourrisson	nourrice et nourrisson	nourrice et nourrisson	nourrice et nourrisson	nourrice et nourrisson
nodriza, ama de cria, de leche	ninho de peche, bebé	Amme	Säugling	nurse wet-nurse (versus city-)	infant, babe in arms, baby at the breast
niñera asistente maternelle		Pflegemutter, Zielmutter	Pflegekind		

HYMNE DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHNIE: LE CŒUR À L'EZ (FLORILÈGE DE VOYAGES)

René FREDET (†)

NDLR: "Le cœur à l'EZ", que René FREDET composa en 1981 à l'occasion du voyage en Savoie, fit l'objet à partir de l'année suivante de l'adjonction d'un couplet évoquant chaque voyage. La traditionnelle soirée festive du vendredi se terminait toujours par la découverte du nouveau quatrain et tout le monde reprenait en chœur le premier et les derniers couplets. Certes, l'hymne de la SEZ tient une place importante dans la seule mémoire des participants aux voyages et ne dira pas grand chose à la plupart des adhérents mais il est toutefois une composante de nos activités. Il avait déjà fait l'objet d'une publication partielle dans le numéro 89 consacré à Raymond LAURANS: on le trouvera ici dans son intégralité. Bien que quelques strophes ne soient pas de lui, cet hymne est étroitement associé au nom de notre cher "barde", auquel nous rendons ici un vibrant hommage.

Premières années: 1975-1981

Un exploit génétique Produit d'amours magiques Par bonheur a donné Naissance à notre société

Le cœur à l'EZ nous retrouvons la vie Des animaux d'hier et d'aujourd'hui Leur harmo-

-nie avec les besoins et les hommes du pays Vive l'ethno - zo - o - tech - nie !!!

Un exploit génétique,
Produit d'amours magiques,
Par bonheur a donné
Naissance à notre Société

Refrain:

Le cœur à l'EZ nous retrouvons la vie
Des animaux d'hier et d'aujourd'hui
Leur harmonie avec les besoins et les hommes du pays
Vive l'Ethnozootechnie

C2: premiers voyages

De la Corse en Lorraine
De Bigorre en Cévennes
De Nantes en Bourbonnais
A so Ez on s'est promené

C3: compétences

Pujol dans ses outils
Hachet dans ses croquis
Et J.J. dans ses gènes
On est à l'aise en tout domaine

C4: réjouissances

Le vin est gouleyant
Le fromage appétent
Avec musique en tête
En di-Ez sort la chansonnette

C5: 1982, Auvergne

Avec Blanchon, l'Auvergne
La Rava, les volcans
Les estives, les auberges
La Ferrandaise et le vin blanc

C6: 1983, Pays Nantais

Les marais de Brière
Tempête sur trois bateaux
Pays de Retz, lumière
Et pour le tout, Denis, chapeau !

C7: 1984, Périgord, Quercy, Limousin

Quercy, truffes sauvages
Limousin, Périgord
Au pays du gavage
Mon estomac bat des records

C8: 1985, Crau, Camargue
La Provence m'enchantant
Le Mérinos est roi
Bacular conte et chante
Pour tout le reste on voit Denoy (1)

C9: 1986, Belgique
Le Zwinn, Bruges, les dunes
Le Blanc Bleu sans pareil
L'Ardenais dans ses grumes
Et Van Snick, le grand Roi Soleil

C10: 1987, Valais
Les reines combattant
La raclette au Fendant
Des bourgeois à la page
Avon, le génie des alpages

C11: 1988, Franche Comté
Une équipe royale
Dan les haras comtois
Mais c'est la Montbéliarde
La vedette avec Reeb crois moi

C12: 1989, Morbihan
Des quotas aux calvaires
Avec le druide Blain
Nous filons la croisière
Golfe, Carnac, petits chemins

C13: 1990, Poitou-Charentes
La star est maraîchine
Le mouton vendéen
La chèvre poitevine
Et le baudet gallo-romain

C14: 1991, Pays d'Auge
La Normande authentique
Mille fûts de calva
Manoirs et biologique
Le prestige des grands haras

C15: 1992, Morvan
Bibracte, Eduens mythiques
Des poneys touristiques
Bon vent et bonnes gens
Au Parc régional du Morvan

C16: 1993, Aubrac Cantal
Aubrac, taureau chanteur
Et l'aligot d'honneur
Cantal, Bizet, Lioran
Burons et super guide Armand

C17: 1994, Pays Basque
Vingtième voyage en vert
Une blonde et la mer
La Manech quelle brebis
Pottock, Aldudes et Iraty

C18: 1995, Cotentin

1) Bacular: conteur de St Martin de Crau

Premier cerf, ça s'arrose
Cathédrale, prés salés
Marions nous, on arrose
Inoubliable Foire de Lessay (2)

C19: 1996, Bourbonnais
Lamas, chevaux de trait
Forêt, vigne et vautreait
Charolais du bocage
Poulets, Souvigny, l'héritage

C20: 1997, Nord-Pas de Calais
Soleil en Boulonnais
Flamande chez Lédé
Parade en Trait du Nord
Au Quesnoy la Bleue broute le fort (3)

C21: La Dombes, la Bresse
Maria la Sarazine
Bresse blanche on vaccine
Les Dombes des questions
Et les grenouilles à Châtillon

C22: 1999, Val d'Aoste
La Valdotaïne est reine
La porte patricienne
Vieux châteaux et cépages
Avec Avon, roi des Alpes

C23: 2000, Ile de France
Tout est innovation
Lucifer, Barbizon
Alfort, les Ecorchés
Versailles, Mérinos et Larcher (4)

C24: 2001, Le Gers
Bastide, Mirandaise
Avigers, Ténarèze
Daguin, le Gers entier
Si bien brosse par Esquére

C25: 2002, Côte d'Or
St Bernard, noble moine
Chez Buffon étudia
Accro du patrimoine
D'Epoisses, il vint chez Fanica

C26: 2003, Dauphiné
Besse en Oisans, l'alpage
Vertigineux tournants
Drôme, chèvres bio, fromages
Clairette de Die, Villars de Lans

C27: 2004, Normandie (Caux, Bray)

2) 20ème anniversaire des voyages d'EZ...

3) Famille Lédé de St Paul sur Ternoise.
Maire: Ph. Vasseur 50 ans d'affilée au SIA

4) Lucifer: taureau cloné portant le gène de la luciférine/luciférase, Ecorchés de Fragonard, Gérard Larcher, vétérinaire sénateur maire de Rambouillet, Ministre puis président du Sénat.

Jumièges, ruine historique
Marval, château lycée
Le lin, fibre magique
Les boucles du Marais Vernier

C28: 2005, Bretagne Nord
Saint Thégonnec, sublime
Le musée du Léon
Vraies pie noires, Landes, Belle-Ile
Quéméré: le granit breton

C29: 2006, Velay
De la Vierge aux saumons
Des moutons aux bisons
Chazelle, repas champêtre
Soleil, Margeride et la Bête

C30: 2007, Portugal
Douro, croisière, Mouette(s)
Musée, lin, chansonnette
Miguel et Minhotta
Serra, Souago, desfoliata (5)

C31: 2008, Mayenne
Laval, Mayenne, château
Domaine des Rues câblé
Trotteurs, repas sur l'eau
Culards d'Evron, poulets de Loué

C32: 2009, Montmorillon, Brenne
Chauvigny, Saint Savin
Bellac, foire aux ovins
Chèvres pyramidales
Escargots, Brenne et pastorale (6)

C33: 2010, Ariège
Pyrène, forge et peigne
Pique-nique, Plateau de Beille
Castillon pangaré
Alzen vibrante communauté (7)

C34: 2011, Mont St Michel
Sur les bouchots, bouchons...
Polders, moules, prés salés
Cerfs, Froment du Léon
Cancale, Bagner: fromages, musée

C35: 2012, Beaujolais
Mille chèvres au pinacle
Clochemerle: un miracle
Juliéas et Beaujeu
Salers relax, traits audacieux

5) Minhotta: race bovine portugaise, desfoliata: effeuillage folklorique du maïs.

6) Pouligny St Pierre: fromage de chèvre de forme pyramidale.

7) La 1ère ligne concerne le musée de Montgaillard

C36: 2013, Médoc

Caviar, huîtres sur plateau
Lafite-Rothschild, Margaux
Marine et Bazadaise
Poulets mouillés, musée d'Marquèze

C37: 2014, Charolais-Brionnais

Brionnais: paysages
Un haras à la page
Viande à maturité
Au pays du roi Charolais

C38: 2015, Epilogue

Notre barde est parti
Fredet il s'appelait
Son œuvre lui survit
Et dans nos cœurs elle renaît



**COMPTES-RENDUS,
ANALYSES,
NOTES,
COURRIER DES LECTEURS**

PRÉSENTATION DU MÉMOIRE SUR LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHE:

"LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHE DANS L'HISTOIRE"

Guillaume TULOUP,

titulaire d'un Master en Histoire – Université Lumière Lyon 2

Le centième numéro de la revue *Ethnozooteche* publié, la société savante arrive à sa quarante-sixième année d'existence officielle. Née d'une idée de Raymond Laurans prenant forme durant les années 1960, elle rassemble peu à peu plusieurs dizaines de personnes qui, pour certaines d'entre elles, cherchent à renouveler leurs réflexions sur l'animal et sur l'élevage avec des concepts aussi étranges que celui d'"ethnozooteche". Ce sont des chercheurs et des ingénieurs d'instituts agronomiques, des agronomes, des zootecniciens, des professeurs d'écoles nationales vétérinaires; ce sont des spécialistes de l'élevage, pour la plupart, pleinement insérés dans la recherche scientifique et technique de pointe des années 1970, mais qui pourtant prêtent attention à cette "science à la fois biologique et sociologique" (1).

Leur intérêt n'est pas historiquement anodin alors que cette décennie marque un tournant à la fois dans l'élan du productivisme agricole qui s'établit durant les "Trente Glorieuses" sur le modèle industriel (2), et dans la poursuite de la légitimation de nombreuses pratiques scientifiques de plus en plus questionnées jusque dans les rangs mêmes de la recherche agronomique (3). En effet, outre l'apparition des "premières" limites structurelles de ce modèle aux coûts économiques, sociaux et environnementaux conséquents, c'est l'avènement de la biologie moléculaire qui bouscule véritablement au milieu des années 1960 la zootecnie moderne en devenant, en quelques années, une discipline incontournable pour étudier les mécanismes du vivant à de très petites échelles; un "progrès scientifique" exceptionnel rendant presque caduques les pratiques précédentes, du moins dans le discours historique du progrès. Et si l'un de ses bâtisseurs, en la personne du Prix Nobel Jacques Monod, voit avec la nouvelle discipline une révolution scientifique et la levée des derniers voiles des secrets du vivant, d'autres sont plus circonspects. L'Inra est alors au début des années 1970 "à la croisée des chemins" selon l'historien Pierre Cornu (4), plongé dans une crise de la rationalité technoscientifique (5) et profondément partagé entre d'une part

l'approfondissement du génie génétique dans un axe de recherche fondamentale entièrement intégré au cercle ésotérique de la biologie moléculaire et, d'autre part, la poursuite d'une science appliquée se préoccupant à la fois des résultats et de leur *développement*, le tout sur fond d'homogénéisation des cheptels français sous les impulsions étatiques et professionnelles conjuguées. Idéalement généralistes et proches du terrain, les recherches zootecniques délèguent finalement au soin des instituts techniques la partie développement et valorisation des résultats (6) pour s'engager dans la voie réductionniste.

Or, cette entrée de l'agriculture dans un modèle monofonctionnel absorbé dans l'économie de marché, couplée à ce travail "révolutionnaire" sur le vivant sous le joug du réductionnisme scientifique ne suscitent pas chez tous les scientifiques un enthousiasme unanime. Et s'il est difficile de faire entendre sa voix, sinon d'être raisonnablement écouté par ses pairs, la Société d'Ethnozooteche se fait au cours des années 1970 l'un des lieux propices à l'expérimentation intellectuelle de quelques réfractaires travaillant ou voulant travailler l'animal à des échelles différentes de celles des microscopes. Avant de constituer un groupe, il s'agirait plutôt de parler de la "présence simultanée" d'individus aux objectifs très divers mais qui, pourtant, se réunissent régulièrement pour discuter de l'élevage et de son histoire dans des perspectives interdisciplinaires jusqu'à finalement constituer peu à peu un collectif réflexif. Le sociologue Marcel Jollivet, très présent auprès de ces agronomes et zootecniciens, l'évoque en introduction de l'ouvrage collectif *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*: l'interdisciplinarité peut être envisagée comme "une tentative de réponse" à la crise de la rationalité technoscientifique et industrielle et aux questionnements sur les problèmes qu'elle induit, voire comme "une pratique de recherche qui les prend en compte et en charge" (7). La rencontre des disciplines est de la sorte fondamentale et rectrice, ce dont témoigne l'étymologie même du terme "ethnozooteche" construit sur l'exemple de l'ethnobotanique de Roland Portères (1), mais aussi et surtout la présence – certes minoritaire mais

1) Raymond Laurans, "Ethnozooteche" dans *Bulletin technique d'information des ingénieurs des Services agricoles*, n° 174, 1962, p. 3, reproduit dans *Ethnozooteche*, n° 1, 1962.

2) Jean-Luc Mayaud, "La porte de l'étable. Approche sociohistorique des acteurs, techniques et représentations de la production du vivant (XIX^e et XX^e siècles)" dans Bertrand Hervieu, Bernard Hubert (dir.), *Sciences en campagne*, Paris, Éditions de l'Aube, 2009.

3) Christophe Bonneuil, Frédéric Thomas, *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régime de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Paris, Éditions Quæ, 2009.

4) Pierre Cornu, "La recherche agronomique française dans la crise de la rationalité des années soixante-dix" dans *Histoire de la recherche contemporaine*, t. III, n° 2, 2014, p. 154.

5) À l'image de la société toute entière: Christophe Bonneuil,

"Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde guerre mondiale: un essai de synthèse" dans Joëlle le Marec, Igor Babou, *Sciences, médias et société. Actes du colloque des 15, 16, 17 juin 2004*, Lyon, ENS-LSH.

6) Joseph Bonnemaire, Étienne Landais, "Zootecnie et systèmes d'élevage: sur les relations entre l'enseignement supérieur et la recherche" dans *Ethnozooteche*, 1994, n° 54, "La zootecnie et son enseignement", p. 117.

7) Marcel Jollivet, "Un chapitre de l'histoire récente d'une vieille et grande question: les rapports homme-nature" dans Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 27.

bien visible – des sciences humaines et sociales au sein de l'association.

Celles-ci sont convoquées dans la reconstruction systémique de la recherche agronomique que quelques scientifiques et enseignants appellent de leurs vœux; elles se font outils indispensables au travail scientifique véritable des agronomes et zootechniciens sur le vivant alors qu'il importe à la compréhension d'un système d'élevage marginalisé, et donc à sa survie, l'étude de ses pratiques et de ses techniques. Ces spécialistes de l'élevage dissidents réfutent la légitimité des microbiologistes à parler seuls de l'animal, préférant monter à l'échelle supérieure holistique par l'alliance avec l'anthropologie sociale renouée d'un Claude Lévi-Strauss, l'ethnologie des mondes asiatiques d'un Corneille Jest, la technologie, au sens disciplinaire du terme, d'un André-Georges Haudricourt, l'histoire des forces productives d'un Charles Parain, et les ethnosciences du Laboratoire de recherche du Muséum national d'Histoire naturelle. L'agriculteur a alors de "bonnes raisons" de faire ce qu'il fait (2): chercher et favoriser ces raisons devient le credo de ces zootechniciens qui trouvent dans la Société d'Ethnozootechnie, pour quelques-uns d'entre eux du moins, une égide bienvenue.

Faire l'histoire de la Société d'Ethnozootechnie, c'est ainsi chercher, dans un contexte pluriel de crise de la modernité et de la rationalité scientifique, une nouvelle entrée de compréhension de cette nébuleuse pluridisciplinaire dont fait partie l'association. C'est s'interroger sur les moments de rencontre, comme à la

Bergerie nationale de Rambouillet, faisant passerelles entre individus, sujets, disciplines et sciences; des moments où les adhérents viennent recueillir les réflexions et en émettre, où le risque sur l'engagement est minime. Certains d'entre eux bricolent, testent et nourrissent cette réflexion – parfois une introspection – qu'ils veulent régénératrice de pratiques scientifiques appliquées jusque-là à des systèmes d'élevage inadaptés.

Cependant, une histoire sociale des sciences agronomiques doit rester prudente alors qu'une demande forte se fait jour dans le contexte paradoxal, fait remarquer l'historien Jean-Luc Mayaud, d'accentuation de la production scientifique et de sacralisation de la nature (3). Pour fondatrices qu'apparaissent rétrospectivement les interrogations des années 1970 sur fond de crise environnementale et d'"*eschatologie du progrès*" actuelles, il importe en effet de considérer le temps long de l'histoire des relations d'élevage, ou plus globalement, de l'histoire de l'"environnement" pour esquiver l'illusion de la nouveauté de la prise de conscience (4). La démarche est nécessaire pour démythifier l'idée d'un passé inconscient de ses actes et d'un présent profondément réflexif et agissant (5) et ainsi d'une Société d'Ethnozootechnie marquant la rupture, le renversement, la révolution contre l'asservissement de la science et du progrès, eux-mêmes sources de la disparition des races domestiques d'élevage rustiques et des systèmes marginaux, bien que la valeur des propositions par les acteurs mêmes de la société savante au moment même de leur émission dans les années 1970 ne doive pas être niée.

ANALYSES

Jean-Pierre DIGARD – UNE ÉPOPÉE TRIBALE EN IRAN. – LES BAKHTYÂRI, Bibliothèque de l'Anthropologie, CNRS Editions, Paris, 2015, (428 p., 26 €)

Cet ouvrage est le résultat d'un travail colossal de la part de l'auteur, qui a largement partagé la vie de cette tribu nomade iranienne, les Bakhtyâri; celle-ci a joué un rôle considérable dans l'histoire de cette partie de la Perse, le Zagros. L'auteur, J.P. DIGARD, bien connu dans notre société, ethnologue, a réalisé un travail d'ethnologue, c'est-à-dire, comme il le précise lui-même, d'"observation participative", pendant 40 ans.

Dans l'organisation sociale de cette tribu, les aspects liés à l'élevage ont particulièrement retenu notre

attention, d'autant que celui-ci a joué un rôle de premier plan, fort complexe d'ailleurs, auprès du pouvoir central. L'espace dans lequel a évolué la tribu est divisé en deux écosystèmes: une zone de piémont, chaude et aride, et une zone de haute montagne, tempérée en été. Les déplacements pastoraux, précise l'auteur, se sont organisés dès la grande domestication, vers -9000. L'élevage a été "poussé" en altitude, la partie mésopotamienne étant, à l'époque, vraisemblablement déjà sèche. La chronologie de la domestication, avec ses adaptations aux milieux les plus divers, est largement développée, avec de grandes précisions zootechniques.

Les Bakhtyâri sont environ au nombre de 600 à 700 000, avec 1/3 de nomades. Ils sont chiites

1) Serge Bahuchet, Bernadette Lizet, "L'ethnobotanique au Muséum national d'Histoire naturelle. Les hommes, les idées, les structures" dans *Actes du séminaire d'ethnobotanique de Salagon*, Gap, Alpes de Lumière, vol. 1, 2003, p. 15-32.

2) Jean-Pierre Deffontaines, Claudine Friedberg, "Techniques et pratiques: à la jonction du naturel et du social" dans Marcel Jollivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, op. cit., p. 351.

3) Jean-Luc Mayaud, "La porte de l'étable. Approche sociohistorique des acteurs, techniques et représentations de la production du vivant (XIX^e et XX^e siècles)" dans Bertrand Hervieu, Bernard Hubert (dir.), *Sciences en campagne*, Paris, Éditions de l'Aube, 2009, p. 24.

4) Pierre Cornu, "Aux origines de la "fonction environnementale" des exploitations rurales: les conflits pour l'usage des pentes en Cévenne vivaraise aux 19^e et 20^e siècles" dans Pierre Cornu, Jean-Luc Mayaud (dir.), *Nouvelles questions agraires. Exploitations, fonctions et territoires*, Paris, La boutique de l'Histoire éditions, 2008, p. 98.

5) Jean-Baptiste Fressoz, Dominique Pestre, "Risque et société du risque depuis deux siècles" dans Dominique Bourg, Pierre-Benoît Joly, Alain Kaufmann, *Du risque à la menace. Penser la catastrophe*, Paris, PUF, 2013, p. 19-56.

duodécimains et parlent le lori. Ils vivent sur un territoire, équivalant sensiblement à un département français, qui s'étend du Fars, longeant le Golfe persique, jusqu'à une haute altitude sur la partie centrale du Zagros, avec des cols à plus de 3000 m. Leur cheptel est constitué essentiellement de petits ruminants - environ 1300000 têtes - auxquels s'ajoute du gros bétail (bovins, chevaux, ânes, mulets). Les "déménagements" lors des changements de sites sont décrits de manière colorée, avec les gestes et comportements du quotidien. Les quelques chiens présents sont des molosses, qui sont traités ... comme des molosses, à savoir gardés à distance, seulement nourris. Leurs relations avec l'homme sont faites de retenues, comme dans tout le Moyen-Orient et le Maghreb. Leur rôle se limite à la protection des troupeaux, la fonction de chien de conduite étant évidemment absente.

Dans les conclusions très fortes et très mesurées, J.P. Digard s'étend longuement sur les possibles et les risques du devenir de ces tribus. Pour étayer ces propos, notons que cet ouvrage est une étude sur le temps long. Dans le passé, ces tribus ont été adulées ou vilipendées en fonction des régimes en place, auxquels elles ont souvent participé. Pour l'avenir, une modernisation adaptée, "sans imitation de l'Occident", doit associer l'Ethnologie à leur histoire. Notamment, il est fondamental de considérer que ces populations ont des savoirs et savoirs-faire indiscutables en matière de conduite des élevages dans des conditions extrêmes. Dans le cadre qui nous préoccupe actuellement, mais qui va s'inscrire dans le temps et de manière pérenne, à savoir les modifications climatiques,

ces tribus, avec leurs animaux "très malléables", sont toutes désignées pour tirer parti des espaces arides et, ainsi, fournir les protéines animales aux cités déjà tentaculaires et entièrement dépendantes quant à leur alimentation. Cependant, le risque d'avoir un épuisement des ressources fourragères est grand. De plus, dans ces cas de nomadisme, la sédentarisation est un facteur à ne pas négliger. Ainsi, l'auteur pose le problème de la détribalisation, d'une part par l'attraction des jeunes pour la vie moderne, d'autre part, et de manière plus spécifique, par des problèmes internes à la tribu.

Pour tenir compte des contraintes actuelles, on peut certes penser aux systèmes intensifiés, mais ceux-ci vont demander de longs apprentissages pour que ces populations s'en saisissent et les maîtrisent afin de trouver un certain équilibre entre leur mode de vie tribal et une productivité qui leur permette de subsister. Donc, conclut l'auteur, ces tribus ont toute leur place dans ce grand pays et méritent que l'on s'arrête sur leurs coutumes, qui font partie de la culture de la grande Perse, tellement importantes à prendre en compte dans nos sociétés occidentalisées.

On apprécie de trouver, en fin d'ouvrage, un tableau des repères chronologiques depuis -7600 avec les débuts de l'agriculture, ainsi que la bibliographie des Bakhtyâri. Par ailleurs, les annexes, très complètes, présentent, d'une part l'organigramme de la tribu, d'autre part l'index des noms de lieux, de personnes et de tribus.

Louis REVELEAU

FAO, 2015 – THE SECOND REPORT ON THE STATE OF THE WORLD'S RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE, edited by B.-D. SCHERF AND D. PILLING, FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments, Rome. (Available at: <http://www.fao.org/3/a-i4787e/index.html>)

Le précédent rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde a été publié en 2007. Ce nouveau rapport sert de mise à jour du précédent, en mettant particulièrement l'accent sur les progrès réalisés depuis. Il est publié en anglais, faisant l'objet d'un livre de près de 600 pages. Une version très abrégée a toutefois été rédigée en plusieurs langues, dont le français, et figure sur un CDROM annexé au livre.

Le rapport fournit une évaluation exhaustive de la biodiversité des animaux d'élevage et de la gestion de celle-ci. Les titres des chapitres tels qu'ils figurent en français dans la version abrégée sont: Introduction; A propos du rapport; La diversité génétique soutient l'usage, le développement, la résilience et la capacité d'adaptation; Les facteurs économiques, sociaux, culturels, techniques et politiques induisent des changements dans le secteur de l'élevage qui affectent la gestion des ressources zoogénétiques; La diversité génétique est toujours menacée; Il continue d'être nécessaire de renforcer les capacités pour la gestion des ressources zoogénétiques; Les technologies émergentes créent de nouvelles opportunités et défis dans la gestion des ressources zoogénétiques; La Commission des Ressources génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture; Résultats clés.

Dans la version abrégée, chaque chapitre

comprend d'abord une présentation très synthétique de l'argumentaire et de l'état des lieux, puis une rubrique "Ce qui doit être fait". Une liste de 11 résultats clés fait l'objet du dernier chapitre.

Le rapport est riche de très nombreuses données. La situation des races d'animaux d'élevage retient volontiers l'attention des médias et des membres de la SEZ. On note que la proportion des races d'animaux classées à risque d'extinction dans le monde augmente de 15 à 17% entre 2005 et 2014. Ces chiffres sont à coup sûr sous-estimés car le degré de risque reste inconnu pour 58% des races en raison du manque de données démographiques récentes. Les huit principales menaces signalées pour les ressources zoogénétiques demeurent: 1° Croisements incontrôlés, 2° Introduction/utilisation accrue de races exotiques, 3° Politiques ou institutions faibles, 4° Manque de rentabilité/compétitivité, 5° Intensification des systèmes de production, 6° Maladies/contrôle des maladies, 7° Perte des pâturages ou de l'environnement de production, 8° Mauvais contrôle de la consanguinité.

Le rapport signale que, sur un total de 8774 races identifiées chez 38 espèces d'animaux d'élevage, 7718 sont des races locales (signalées par un seul pays) et seulement 1056 sont des races transfrontalières.

Bernard DENIS

Bernard DENIS et Emile BAUDEMONT, LES VACHES ONT UNE HISTOIRE. NAISSANCE DES RACES BOVINES; Delachaux et Niestlé, Paris, 2016. (230 x 260 mm, 240 pages, 38€)

Ce n'est pas encore un ouvrage de plus consacré à la présentation de nos races bovines que nous présentent les Editions Delachaux et Niestlé.

En mai 1856 le gouvernement impérial ouvre le premier "Concours universel agricole de Paris", qui se tient dans le Palais de l'Industrie, en bas des Champs Elysées. Parmi les artistes accrédités pour photographier les nombreuses races exposées à cette exposition-concours provenant de France mais aussi de huit autres pays d'Europe, citons le fameux Adrien Tournachon dit Nadar Jeune. Celui-ci réalise de nombreux clichés de chaque animal avec son soigneur en costume caractéristique. Emile Baudement (1816-1863) qui a été d'abord professeur à l'Institut National Agronomique de Versailles puis le premier à être nommé professeur de "zootechnie" au Conservatoire impérial des Arts et Métiers, membre de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture est membre du jury au Concours de 1856. Il entreprend alors, approuvé par le Ministre, de réaliser le recueil officiel des races exposées et un autre sur leur descriptif. Il confie chaque photo à un dessinateur renommé pour resituer le même animal sans modification majeure, dans un paysage significatif de son berceau d'origine. C'est ainsi que les plus grands noms de l'époque redessinent et préparent avec grandes précisions dans le trait et les attitudes les lithographies qui constituent l'ouvrage d'origine. Parmi eux Rosa Bonheur, Isidore Bonheur, Emile Van Malke, Mélin, Villamil, C. Troyon. L'ouvrage est publié en 1862 par l'Imprimerie Impériale. On y trouve également une série de 5 cartes en couleurs de 1857, une de répartition des 40 races bovines de France, celle des zones d'approvisionnement en bêtes grasses autour des grands centres de consommation et d'autres sur l'implantation des races dans les Iles britanniques, la Belgique, la Hollande et le Danemark, la Suisse et l'Allemagne, l'Empire d'Autriche. Le second tome qui devait contenir les textes par Baudement, descriptifs de chaque race (origine, aptitudes, croisements, économie et produits) n'a pu être finalisé avant sa mort, en 1863.

C'est donc au Professeur Bernard Denis que l'éditeur a confié la rédaction des 26 pages d'introduction de l'ouvrage pour nous faire revivre la politique d'amélioration des races locales françaises au XIX^{ème} et le rôle des éleveurs, des zootechniciens et de celui des nombreux concours de l'époque. La race britannique Durham issue de la révolution agricole en Angleterre a joué un rôle très important par son importation, d'abord en Normandie, puis son utilisation raisonnée sur tout le

territoire, provoquant "la Durhamisation" du cheptel français entre 1840 -1880 et qui fut récréée par la suite pour, à l'époque, augmenter -voire déformer- la conformation et la quantité de gras sur les bovins.

Un résumé des idées de Baudement et de son introduction à l'ouvrage original (non reproduite), précise la notion de "race " à l'époque et apporte un rappel des aptitudes complémentaires principales au travail, à la production de lait et de viande, parfois oubliées de nos jours. De nombreuses illustrations d'époque ou contemporaines nous informent sur les grands acteurs de la génétique tels Bakewell, les sites renommés d'élevage comme les vacheries impériales telles celles du Pin, de Corbon dans le Calvados ou Poussery en Nièvre. Beaucoup de gravures, photos et propos nous replongent dans l'ambiance des concours d'animaux de boucherie puis d'animaux reproducteurs, la vie des associations d'éleveurs et la création des Livres généalogiques; les conflits d'intérêts familiaux au sein de la noblesse de l'époque. Un chapitre fait le point sur la situation de l'élevage en 1881, des races très locales au XIX^{ème} passant - images à l'appui - par exemple de la Mézenc à la Berrichonne, la Navarraise ou la Cotentine, avec leurs classifications, leurs performances et poids.

La notion de sélection animale est bien décrite, jouxtée à l'intérêt des concours pour choisir les meilleurs. On confirme aussi le rôle primordial et le sérieux du Concours Général Agricole initié par le Ministre pour les reproducteurs dès février 1870.

La reproduction quasi intégrale du livre de Baudement comprend ensuite 87 planches des races exposées en 1856, illustrées par un taureau, une vache suitée ou non de son veau, voire une belle attelée présentée à Paris de bœufs gris de Hongrie et leur encornage particulier; toujours avec le respect du paysage et de la photo originale de Nadar Jeune. Laquelle a très souvent été ajoutée en page de gauche, permettant de mesurer la précision dans le dessin de chaque planche: un exercice inédit de présentation et de pédagogie à l'égard du lecteur.

Un ouvrage facile à consulter et à apprécier, grâce à ces illustrations historiques et très originales et au texte d'accompagnement. Un rare moment de retrouver cette grande diversité des races d'Europe, mères des lignées actuelles qui font tant parler d'elles, pour mieux informer le consommateur moderne.

Pierre DEL PORTO

R. HUME, G. LESAFFRE, M. DUQUET – OISEAUX DE FRANCE ET D'EUROPE. Editions Larousse, 2016 (format 14 x 21cm, 456 pages).

Oiseaux de France et d'Europe est la deuxième édition d'un ouvrage en anglais qui a en connu trois depuis 2002. Il s'agit d'un guide de terrain (handbook) donc à la fois d'un format réduit mais exhaustif pour les espèces. Celles-ci sont présentées dans l'ordre le plus fréquemment

adopté par les ouvrages, celui de la classification zoologique. Cela désoriente un peu le profane qui s'attend à un ordre alphabétique, inconcevable car propre à chaque langue. Par ailleurs, suivre la classification offre l'énorme avantage de rapprocher les espèces cousines.

L'auteur principal est une référence dans le milieu ornithologique et les deux français qui ont réalisé l'adaptation sont particulièrement connus chez les francophones.

L'ouvrage est composé à la façon de beaucoup d'ouvrages animaliers chez Larousse: une page par espèce, d'excellentes photos détournées (2500 photos au total) complétées par des dessins quand les photos manquent (oiseaux en vol surtout), un texte relativement court. Dans la plupart des guides de terrains, les critères morphologiques de diagnose sont particulièrement travaillés sur les dessins réalisés par d'excellents naturalistes et sont présentés dans le texte dont ils constituent l'essentiel. Ici, ils figurent en courtes légendes entourant les silhouettes cependant que le texte informe sur des traits de vie: dans quelles circonstances se montrera l'espèce, type de vol, cris et chants, site de nidification, alimentation, répartition, trait original. A cela il faut ajouter des précisions sur les mensurations, la longévité, le statut, les mois de présence en France et la

représentation des 2 ou 3 espèces avec lesquelles la confusion est possible. En somme, beaucoup de choses! A cela, ajoutons deux "plus": un CD offrant plus de 100 chants et de courtes présentations en fin d'ouvrage de 320 espèces très rares ou inhabituelles. S'il faut mettre un bémol, c'est sur la répartition qui n'est parfois pas à jour.

Avec cette présentation "une espèce, une page", l'ornithologue confirmé regrettera de ne pouvoir faire de diagnose différentielle en un clin d'œil en comparant les espèces proches présentées sur une même page. Les dessins ont par ailleurs de nombreux adeptes car ils gommant les détails superflus et mettent en évidence les particularités. Cependant, la qualité et le nombre des photos, les nombreuses informations rassemblées de façon concise pour chaque espèce rendent ce livre très séduisant. En définitive, c'est un excellent premier ouvrage pour ornithologue débutant et un ouvrage qui a sa place aux côtés des autres dans la bibliothèque de l'ornithologue confirmé.

Jean-François COURREAU

K. MOLINIÉ, M.-S. ETCHEGARAY – MON CHIEN EST MAL ÉLEVÉ! Editions Larousse, 2016 (format 18,3 x 23,5cm, 160 pages).

Le titre est provocateur et apparaît comme le cri d'un propriétaire excédé et désespéré. Bien entendu, ce n'est qu'une accroche pour aborder le vaste thème des rapports entre le propriétaire et son chien, souvent perturbés par de petits problèmes, parfois par de grands conflits.

Les deux auteurs sont des comportementalistes expérimentées et leur souci, tout au long de l'ouvrage, est de faire comprendre au propriétaire les ressorts du comportement canin. C'est le point de départ de toutes les solutions proposées.

D'où vient le Chien, comment s'exprime-t-il, comment en choisir un puis l'accueillir introduit l'ouvrage. La seconde partie est intitulée "Les situations problématiques" mais, en fait, le contenu est très positif et illustre parfaitement la formule disant qu'il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions! Chaque situation est décrite puis décryptée pour le propriétaire dans un langage simple, de sorte que les conseils qui suivent apparaissent

logiques et à la portée du novice. Un novice qui doit cependant apprendre la patience et la rigueur dans leur application. Pour l'aider, les séquences pratiques sont illustrées.

Les situations abordées sont inévitablement la désobéissance (il y est surtout question de l'apprentissage), l'agressivité, la jalousie, la peur, la solitude, les rapports avec les enfants.

La troisième partie est plus ciblée et traite de 12 problèmes courants: fugue, aboiements, coprophagie, mordillements, vieillesse, ...

Avec cet ouvrage, le lecteur est assuré que son problème y sera traité et qu'il trouvera des conseils clairement formulés et complets. La lecture est aisée avec le style direct et sans jargon des auteurs, agréable par la mise en page et les nombreuses illustrations.

Jean-François COURREAU

Ahmed AARAB, Philippe LHERMINIER – LE LIVRE DES ANIMAUX D'AL-JÂHIZ Coll "Acteurs de la Science", Lharmattan, Paris, 2016 (168 p., 17,5 €)

La contribution des Arabes à la médecine, à l'astronomie, aux mathématiques, est universellement reconnue. En revanche, la zoologie est négligée jusque dans les traités d'histoire des sciences les plus complets. Selon cette même idée, les arabes n'auraient servi que d'intermédiaire, n'ayant eu comme seul mérite d'avoir transmis l'incalculable héritage grec, qui a permis plus tard le développement de la science occidentale.

Le *Kitâb al-hayawân* d'Al-Jâhiz, *Le livre des animaux*, ouvrage en huit volumes, montre que ce point de vue hâtif n'est plus défendable.

Al Jâhiz, le plus grand naturaliste arabe, a brossé

une synthèse de tout le savoir zoologique de son temps. Il n'apparaît pas comme un simple compilateur des données de ses prédécesseurs, mais plutôt comme l'émetteur des critiques adressées à des autorités scientifiques considérées comme indiscutables à son époque, tel évidemment Aristote. Mieux encore, il ajoute au savoir de son temps ses propres observations et avance des opinions qui, dans bien des cas, concordent avec celles émises de nos jours. C'est ainsi qu'il a modifié, amélioré, transformé et créé, à partir des auteurs anciens mais aussi en s'aidant des ressources de sa propre civilisation, diverses branches de la zoologie ayant une identité propre, profondément

originale par rapport à ses initiatrices grecques ou indiennes. Décrire la contribution méconnue d'Al-Jâhiz dans le domaine de la zoologie et, en particulier, dans celui de l'écologie et de l'éthologie, ouvre enfin sur la richesse

des textes zoologiques du monde arabe médiéval.

(Texte de présentation figurant en quatrième de couverture)

Georges RAEPSAET – ATTELAGES ANTIQUES, JOUGS ET JOUGUETS. – APPROCHES ETHNO-TECHNOLOGIQUES; Etude d'Archéologie 9, le Livre Timperman, Chaussée d'Alseberg 975, 1180 Bruxelles, 2016 (format 21x29,7, 185 p., 120 dessins et illustrations, 35€)

C'est un ouvrage fort savant que vient d'écrire Georges Raepsaet, professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles, où il dirigea le Laboratoire d'Archéologie classique et le Centre de Recherches archéologiques. Il a consacré de nombreux travaux à l'archéologie des techniques productives pré-industrielles, à l'histoire économique de l'Antiquité, à la céramologie et à l'archéologie de la Gaule romaine.

La préface et l'introduction informent très clairement le lecteur sur une question de fond dont il n'est pas conscient s'il ne dispose que de connaissances générales sur le sujet: il a été fait un très mauvais procès à l'Antiquité gréco-romaine sur son aptitude en matière de traction animale. Est particulièrement visé Lefebvre des Noëttes qui, en 1924 et 1931, a travaillé "avec une légèreté qui ne laisse pas de surprendre" en déclarant que l'attelage antique est fondamentalement défectueux, qu'un joug de garrot comprime la trachée et la carotide du cheval et, dès lors, l'étrangle et réduit toute tentative de transport à un rendement médiocre. Cette thèse a rencontré un succès considérable alors qu'elle correspond à une contre-vérité flagrante: Georges Raepsaet pense qu'il faudra un jour analyser en profondeur l'insidieuse et immédiate réception de cette idée fautive, qui porte atteinte à l'historiographie du XX^e siècle, prétendument objective, rationnelle et scientifique!

Le propos de l'ouvrage est de démontrer que l'Antiquité disposait en réalité d'une technologie des transports parfaitement efficace et que son essor économique lui doit beaucoup. L'auteur a travaillé la question pendant une quarantaine d'années. Les méthodes d'étude comprennent au premier chef l'iconographie, en particulier dans l'art funéraire, mais les textes et l'épigraphie gardent bien entendu leur valeur. Il s'y ajoute l'expérimentation en vraie grandeur, à savoir vérifier sur le terrain, avec des animaux, ce qui est théorisé en bibliothèque, et affiné au contact de la pratique les modèles de traction. A noter que l'auteur rend hommage à *Marius*, son âne de trait récemment décédé, qui l'a beaucoup aidé.

L'ensemble du livre est donc un travail de recherche rigoureux, qui est restitué en 11 "rubriques" (l'auteur ne parle ni de chapitres, ni de parties) d'inégales importances: certaines ne comptent que quelques pages tandis que d'autres sont volumineuses. La plus longue, qui bénéficie par ailleurs d'une riche iconographie qu'on ne se lasse pas de regarder, traite de "Attelages au joug et au jouguet: le joug de garrot (dit aussi d'encolure) comme structure originelle et universelle". Il est en effet très ancien et se rencontre dans toutes les cultures, tandis que le joug de corne est une particularité occidentale récente. Le jouguet, qui permettait l'attelage à une tête, est sans doute apparu en Orient au 2^e siècle avant notre ère puis, en Occident, au 1^{er} siècle de notre ère.

Les zootechniciens seront particulièrement intéressés par le "chapitre" 4, intitulé "Le potentiel énergétique: les *iumenta* et les forces animales disponibles et utilisées dans l'Antiquité". La force musculaire de l'homme y est évoquée d'entrée, puis suit une étude des forces et puissances comparées des animaux, en général. On lit alors des analyses qui concernent notamment "Le moteur lourd: le boeuf", "Le socius le plus modeste dans le travail, l'âne", "Un marginal dans l'économie, mais apprécié dans le transport des personnes: le cheval", "Les seigneurs de la route: mules et mulets".

L'ouvrage est riche d'environ 170 références bibliographiques. Il se termine par une évocation du rôle de la traction animale aujourd'hui car elle constitue un élément-clé de la production dans les micro-économies villageoises de l'Afrique orientale, des Indes ou du Plateau andin. Georges Raepsaet salue le travail des chercheurs et agronomes qui, aujourd'hui, dans des contextes politiques et économiques souvent catastrophiques, essaient d'améliorer, voire de réintroduire la traction animale. Il dit avoir été considérablement aidé par leur travail dans la compréhension des documents anciens et pense qu'à leur tour, les Agronomes pourraient peut-être trouver encore des aménagements inédits dans la créativité des Anciens.

Bernard DENIS

Pascal BERTHELOT ET Samy AÏT-AMAR – QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE EN 2040? QUATRE SCÉNARIOS ISSUS D'UNE ÉTUDE COORDONNÉE PAR L'ACTA; Acta Editions, Paris, 2016 (240 p., 19€)

Dans cet ouvrage Pascal Berthelot et Samy Ait-Amar ont soumis ces scénarios à une trentaine d'acteurs du monde agricole (agriculteurs, politiques, chercheurs, industriels...)... des prises de position souvent tranchées!

Scénario 1 un monde écologique... Une croissance verte encouragée par l'Union Européenne, un scénario à l'écoute des citoyens, une baisse de la production agricole les 1^{ères} années....

Scénario 2 une Europe agricole... Une politique européenne tournée vers l'export pour des produits de qualité... un label européen soutenu par toute la filière agro alimentaire; augmentation de l'emploi dans l'agro alimentaire

Scénario 3 une Europe industrielle... Stratégie forte de l'UE pour renforcer la compétitivité des entreprises, les exploitations produisent "en masse" des produits standards tournés vers l'export, agrandissement des exploitations, davantage de salariés.

Scénario 4 un monde libéral... Scénario de crise,

conflits mondiaux. Affaiblissement de l'UE (Zone de libre échange), crise alimentaire dans le monde, course mondiale à l'achat de terres (sécuriser l'approvisionnement alimentaire), baisse du nombre d'exploitations agricoles, augmentation du salariat...dérégulation!

On trouve notamment l'avis de Stéphane le Foll, Xavier Beulin, José Bové, Michel Griffon...et Michel Welter (étable des 1000 vaches).

...A chacune et à chacun de se faire une opinion!

Jean Michel Besancenot

Patrick BOURGAULT, Pierre QUÉMÉRÉ – BRETONNE PIE-NOIR. LA VACHE DES PAYSANS HEUREUX; Editions Ouest-France, Rennes, 2016 (96 p., nombreuses photos couleur, 15,90 €)

Au moment où nous écrivons ces lignes, la nouvelle que la Bretonne Pie-Noir "*fera*" l'affiche du Salon de l'Agriculture 2017 a été communiquée. Il s'en suit que le présent ouvrage aura de bonnes chances d'y rencontrer un succès bien mérité. De plus, la superbe couverture, où l'on voit un jeune éleveur, souriant, en compagnie de ses vaches et le sous-titre "*La vache des paysans heureux*" seront remarqués. Alors que le contexte général de l'élevage est actuellement plutôt difficile, il ne faudrait toutefois pas en conclure à quelque triomphalisme chez les auteurs: ils souhaitent seulement montrer que des vaches appartenant à des races qui étaient vouées à disparaître il n'y a pas si longtemps permettent aujourd'hui à des éleveurs motivés d'en vivre et de s'épanouir dans leur travail. Est donc visée la promotion de la diversité des races et des systèmes d'élevage au lieu de la standardisation du demi-siècle passé.

L'affiche du Salon de l'Agriculture viendra comme une "cerise sur le gâteau" par rapport aux deux anniversaires que fête ce livre: la définition du standard de la race s'est faite il y a 130 ans, et celle-ci a derrière elle maintenant 40 ans de préservation active.

L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première, intitulée "*Une vache heureuse*", relate l'histoire de la BPN qui, à la fin du XIX^e siècle, comptait 900 000 têtes mais connut une chute rapide de ses effectifs, comme beaucoup d'autres, à partir des années 1960. Par la suite, des éleveurs, néoruraux pour la plupart, ont su valoriser les qualités beurrières et fromagères de la race et exploiter sa rusticité, dans des systèmes faits de l'autonomie fourragère et alimentaire en amont et de débouchés locaux

près de la ferme en aval. La deuxième partie, "*Les trésors de la Bretonne Pie-Noir*", revient longuement sur les qualités de la race. Avec le lait, la crème, le beurre, le lait ribot, les yaourts, les fromages frais et la tomme, elle est présentée comme une "vraie poule aux oeufs d'or". La viande est elle aussi, très appréciée (y compris des végétariens ...) et, par ailleurs, on trouve dans les exploitations BPN de vrais porcs fermiers, c'est-à-dire de porcs sous-produits de la vache. La troisième partie est consacrée à "Ses paysans", dont il est dit qu'ils sont "indépendants et sociables", créatifs et gourmets, (et qu'ils apprécient la qualité de la vie et la sérénité. Fort de leur expérience, ils conseillent volontiers les candidats motivés, en ne leur cachant pas les difficultés auxquelles ils se confronteront. La dernière partie est faite d'un certain nombre de témoignages d'"Acteurs du renouveau", qui sont éleveurs, enseignants, chercheurs, lanceurs d'alerte, généticiens, techniciens, bouchers, restaurateurs, fromagers, artistes, consommateurs responsables.

Destiné à un large public, le livre est facile à lire et les messages sont très clairs. Il comprend par ailleurs un grand nombre de photographies, très vivantes, qui sont l'oeuvre de Pierrick Bourgault. De son côté, Pierre Quéméré a écrit les textes: nul doute qu'il l'a fait avec grand plaisir, en mesurant le chemin parcouru depuis le plan de sauvegarde qu'il a contribué à mettre en place en 1975. Ce fut le premier qui concerna une race bovine et fut appliqué avec un succès certain. On peut donc, d'une certaine manière, considérer la Bretonne pie-Noir comme la figure de proue des races françaises à faibles effectifs.

Bernard DENIS

Fergus CHADDWICK, Steve ALTON, Emma-Sarah TENNANT, Bill FITZMAURICE et Judy EARL – LE PETIT LAROUSSE DES ABEILLES ET DE L'APICULTURE; Editions Larousse, Paris, 2016 (221 pages, nombreuses illustrations, 22.95 Euros)

C'est un ouvrage magnifique qui, d'emblée, invite à sa lecture, page après page ou par paragraphe, comme on déguste un bon gâteau... au miel bien sûr. Il se définit "*pour tout savoir sur le monde des abeilles et apprendre comment les préserver*"

Il résulte de la traduction et de l'adaptation d'une oeuvre originale: "The Bee Book" co-rédigée par 5 auteurs

anglais qui ont pour passion commune les abeilles et les produits de la ruche.

Le premier auteur mène actuellement des recherches sur le comportement des abeilles face aux pesticides, le second dirige une entreprise qui commercialise des mélanges de semences de fleurs sauvages mellifères, la troisième est une aromathérapeute

qualifiée qui dirige un rucher de formation près de Londres, le quatrième, entretient une vingtaine de colonies d'abeilles dans les faubourgs de Londres et propose des ateliers de fabrication de bougies; quant à la dernière nommée, apicultrice urbaine, elle a organisé en 2015 un atelier sur les produits de la ruche au Salon National du miel.

Quatre parties de même importance structurent cet ouvrage:

- ***L'étonnant monde des abeilles.***

Cette partie traite de la diversité et de l'évolution des abeilles en relation avec la pollinisation des végétaux, puis de la ruche et son activité. Le déclin des colonies d'abeilles attribué à ce qu'il est convenu d'appeler le "syndrome d'effondrement des colonies" est aussi largement développé. Les causes de ce phénomène sont multiples. Elles sont liées à la proximité des abeilles avec les hommes: techniques d'élevage et de reproduction des abeilles, utilisation des terres et usage de pesticides, développement de parasites,...et même, signaux de téléphones mobiles.

- ***Attirer les abeilles.***

L'aptitude des abeilles à percevoir les signaux envoyés par les fleurs est analysée dans le détail et leurs "outils" de navigation sont passés en revue. Suit un long développement de plus de 30 pages sur les abeilles au jardin et les façons de les attirer en cultivant des plantes mellifères et en créant des abris spécifiques.

Le lecteur pourra aussi apprécier les magnifiques illustrations.

- ***Prendre soin des abeilles.***

Cette troisième partie de l'ouvrage est consacrée

à la découverte de l'apiculture, de la mise en place d'une ruche, à toutes les opérations élémentaires de sa conduite: formation d'une colonie, ouverture et inspection d'une ruche, gestion des parasites et des maladies, surveillance des essaims....

- ***Généreuses abeilles.***

Enfin, place à la récolte du miel et de la cire, point d'aboutissement d'un long travail de suivi d'une ruche. De précieux détails sont donnés pour extraire ces "trésors" et valoriser toutes leurs propriétés. Si le miel est apprécié depuis l'antiquité comme édulcorant naturel et la cire utilisée depuis le Moyen Age pour fabriquer des chandelles, les usages des produits de la ruche sont multiples dans les domaines de la guérison et de la cosmétique. Quelques recettes sont proposées pour faire soi-même baume, beurre, crème.... et autres savons, utilisant miel, cire ou propolis.

Pour conclure la présentation de cet ouvrage, on peut affirmer que l'ambition affichée de faire connaître le monde des abeilles et la façon de les préserver est totalement remplie. Le contenu est complet, les réponses aux questions posées claires et concises, les illustrations nombreuses et superbes, le texte aéré pour faciliter la lecture, qu'elle soit d'un trait ou par thème abordé. Notons, enfin, l'index de 7 pages qui permet un retour au texte à partir d'un questionnement précis. Ce petit Larousse des Abeilles et de l'apiculture est à mettre entre toutes les mains des professionnels de l'apiculture, des amateurs éclairés ou non et plus largement encore de tous les curieux et amoureux de la nature.

Daniel CODRON

Anne-Marie QUINT, Carlos PEREIRA (traduit et présenté par) – DOM DUARTE: LE TRAITÉ DES ÉQUITATIONS. LIVRE QUI ENSEIGNE A BIEN PRATIQUER TOUTE ÉQUITATION; Coll. "Arts Equestres", Actes sud, 2016 (224 p., 29 €)

Le "*Traité des équitations*" de Dom DUARTE, roi du Portugal (1391-1438) est le plus ancien traité d'équitation de l'Europe chrétienne. Il n'avait pas encore été traduit intégralement en français. Anne-Marie QUINT, linguiste, et Carlos PEREIRA, passionné d'équitation, s'y sont employés, mais ils introduisent également le livre. La première nous propose une biographie de ce roi, peu connu en France, qui occupait ses loisirs à lire des ouvrages austères et didactiques. Son règne ne dura que cinq ans: il était toutefois expérimenté car son père l'avait beaucoup associé à la gestion des affaires publiques. Dom DUARTE, qui aimait lire, prit également plaisir à écrire, et il tenait à ce que ses écrits soient utiles à ses semblables. Outre le "*Traité des équitations*", il a écrit le "*Loyal conseiller*", qui est une somme de réflexions sur l'art de bien vivre, conformément aux préceptes de la morale et de la religion.

Carlos PEREIRA présente ensuite le "*Traité des équitations*". Il souligne que l'équitation, instrument clé de l'expansion politique et économique de différentes civilisations, s'est longtemps transmise de manière empirique, sans faire l'objet d'une codification. C'est à Dom DUARTE que revient le mérite d'avoir été le premier

écuyer post-antique à réfléchir sur la transmission de l'art de monter à cheval. Le "*Traité des équitations*" est le fruit de l'expérience de son auteur, même si celui-ci a pu être influencé par des ouvrages d'agriculture et de vènerie. Le propos n'est pas seulement technique, il est également spirituel, l'âme de l'homme pouvant être comparée à un cheval fougueux que l'on tente de dompter. L'équitation peut donc être considérée comme l'école de la vie; l'apprentissage dure longtemps puisqu'il intègre diverses compétences, à commencer par la capacité de la connaissance de soi, et le but ultime de trouver l'harmonie du corps et de l'esprit. Des exercices psychologiques, spirituels, intellectuels et physiques sont, ainsi, nécessaires au futur écuyer: l'équitation de dom DUARTE est une équitation de l'unité.

Si Dom DUARTE attribue à l'art équestre une dimension quasi-mystique, il reste que les données techniques ne manquent pas dans son livre. Considérant qu'il n'existe pas une mais des équitations, il distingue l'équitation à la bride et l'équitation à la genette, répondant à des fonctions différentes: la guerre, la vènerie, les loisirs etc ...

Au total, un livre étonnant, que les amateurs de chevaux seront heureux de découvrir. Ils seront reconnaissants envers A.M. QUINT et C. PEREIRA d'avoir su traduire un livre écrit dans une langue que

même les Portugais d'aujourd'hui ont du mal à déchiffrer, et de l'avoir parfaitement présenté et commenté.

Bernard DENIS

VOYAGE DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHNIE EN CORSE (2016)

Introduction

Longueur 123 km, largeur 83 km, 1047 km de côtes pour 320 000 habitants d'un pays cerné par la Mer Méditerranée: la Corse.

Pour comprendre cette terre, il faut connaître quelques-uns des éléments fondamentaux qui l'ont construite et en premier lieu, son Histoire mouvementée où s'entrelacent successivement ou pêle-mêle, influences diverses, invasions multiples, razzias sarrasines, courte indépendance et rayonnement de grands hommes. Puis la Montagne, son socle, schisteuse au nord, cristalline en son centre, laissant peu de place aux plaines alluviales de l'est (Aléria) et aux deux flots calcaires de Saint-Florent et de Bonifacio. De tout cela, il découle une ceinture côtière de tours de guets génoises et des villages perchés jusque dans les montagnes les plus reculées, une couverture végétale dominée par le maquis qui atteint 5 ou 600 m pour faire

place ensuite à un couvert forestier jusqu'à 1000 m et enfin l'étage alpin et son point culminant, le Monte Cinto (2706 m). Souvent, sécheresses et incendies rythment les années.

L'identité corse émane de ces notions. C'est celle d'un peuple fier, viscéralement attaché à son île, à sa langue, à ses traditions (religiosité, fêtes, chants, savoir-faire...), mais aussi son hospitalité, son sens de l'honneur et de la famille, souvent désireux d'autonomie mais toujours solidaire.

Cette singularité ne sera jamais perdue de vue tout au long de notre voyage en Haute-Corse que malheureusement nombre de nos sociétaires n'auront pu partager.

Mercredi 7 septembre après-midi

LANA CORSA Pont'a Golu 20218 SALICETO

C'est par l'accueil chaleureux de Mme Sandrine TRICON, présidente de la Société LANA CORSA, que nous débutons notre périple corse dont l'originalité ne faiblira pas tout au long de son cours. Cette Société a pris la suite, voilà 3 ans, d'une filature de 30 ans qui n'était plus viable en raison de l'effondrement des cours de la laine. Elle emploie 3 salariés avec pour objet la transformation de la laine de brebis corses en produits finis tels que pulls, ponchos, couvertures, plaids, tapis...

Sur le site, la toison de la trentaine d'agnelles élevées, triée mèche par mèche, sert à confectionner une faible part des produits créés dans les ateliers. Le reste de la laine nécessaire, environ une tonne, étant essentiellement importé de Sardaigne, la brebis sarde possédant les mêmes caractéristiques lainières que la brebis corse notamment un pouvoir hautement isolant. Chaque tonte fournit environ 1 kg d'une laine longue, lisse et jarreuse.

Remarque: les 80 tonnes de laine produites chaque année en Corse sont soit jetées, soit brûlées, la production laitière accaparant économiquement l'essentiel de l'élevage ovin. Une infime partie de cette laine est achetée par Lana Corsa à condition qu'elle soit de qualité supérieure.

Les agnelages sur site ayant lieu en automne, la préparation de la laine commence en mai pour se terminer 3 à 4 mois plus tard. Sinon, cette laine arrive directement de Sardaigne déjà filée, avant d'être triée dans les ateliers en fonction de sa couleur (écru, beige, grise et noire), puis placée dans des sacs de toile d'une douzaine de kg qui

permettent la confection de 7 belles pièces d'articles commercialisables.

Avant l'application des différentes teintures, non chimiques, les fibres subissent un premier bain, le mordantage, qui facilite la fixation des couleurs. Pour ce faire, plusieurs mordants sont utilisés, surtout la pierre d'alun réduite en poudre. 3 à 4 kg de laine et de pierre d'alun sont chauffés dans des cuves ou des marmites pendant 1 heure à 90°C. Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la chaleur qui fait feutrer la laine mais tout ce qui est frottement et mouvement comme dans les tambours des machines à laver. On pourrait également utiliser du sulfate de fer ou de cuivre mais ces additifs modifieraient la couleur initiale de la plante servant de teinture.

Après le mordantage, la laine, laissée au repos 3 ou 4 jours, subit une teinture à base végétale, dans une étuve à 80°C voire 90°C selon les plantes ramassées ou achetées, dosées spécifiquement, teinte qui variera avec les stades de récolte, l'exposition de ces plantes... Ainsi, figuier, bruyère, réséda, bouleau, feuilles de noyer, genêt pour le jaune; noix, brou de noix, lichens de roches pour le marron, garance et cochenille pour le rouge, enfin indigotier pour le bleu, en sachant que c'est la laine blanche qui prend le plus facilement les couleurs. Certains végétaux riches en tanins ou en molécules d'indigo dispensent de la phase de mordantage.

Une visite de l'atelier de tissage, des différents métiers, la démonstration de leur fonctionnement par Sandrine et l'exposition des produits commercialisés, tricotés ou tissés, complètent cette démarche enrichissante

que l'on peut approfondir sur internet. La distribution s'appuie sur les Offices de tourisme, quelques points de vente, les foires et les marchés avec pour ambition d'étoffer la gamme et d'étendre la communication.

Musée de la Corse, Rue de la Citadelle 20250 Corte

Au-niveau de la Citadelle de Corte, la caserne Serrurier construite de 1853 à 1887 abrite aujourd'hui le Musée régional d'anthropologie de la Corse que M. Pierre-Jean CAMPOCASSO, commissaire et ethnologue régional à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) se propose de nous faire découvrir dans une démonstration qui s'avèrera magistrale.

Créée en 1982 par décision de son Assemblée, la Région Corse convient en 1985 de la réalisation d'un musée vitrine des problématiques de la société corse, musée qui n'ouvrira ses portes qu'en 1997 et dont le socle fondateur en sera les collections ethnographiques de l'abbé Louis DOAZAN, professeur d'histoire naturelle et dont les travaux concernent surtout les bergers et le monde de l'élevage en Corse.

La commune de Corte acquiert la caserne, devenue hôpital militaire, pour la convertir en pôle culturel. Un concours d'architecture remporté par Andréa Bruno permet à ce maître d'œuvre turinois de la transformer en musée tout en préservant l'essentiel des bâtiments, avec une belle vue depuis cette citadelle. Un escalier monumental dessert sur 3 étages 2 salles consacrées à des expositions permanentes (la galerie Doazan et "le musée en train de se faire") et un espace d'expositions temporaires.

La Galerie Doazan du premier étage nous mène à la découverte de l'île, de son patrimoine et de son pastoralisme légendaire. Plus de 3000 objets sont montrés au public, provenant en majorité de Castagniccia, Balagne et Niolo ainsi que des régions d'Ajaccio et de Vico (roches

et minéraux, animaux, végétaux, instruments divers, cartographies...).

La galerie du "musée en train de se faire", au-dessus de la précédente, s'intéresse à la Corse contemporaine, à ses aspects sociaux, économiques et culturels. Les thèmes principaux traitent des tentatives d'industrialisation, du développement du tourisme et de la quête identitaire du peuple corse.

Enfin, l'espace d'expositions temporaires du rez-de-chaussée, renouvelé chaque année, restitue l'état des recherches sur un thème choisi. En 2016, l'identité corse, qui se décline par rapport à :

- L'Histoire et ses multiples péripéties.
- La langue corse aux origines diverses et qui ne connaîtra la transcription qu'à partir du XIX^{ème}.
- Les fêtes religieuses (importance des confréries) et les foires.
- Le chant et l'expression musicale représentés surtout dans les polyphonies (notamment la "paghjella") et une forme de poésie orale ("Chjama e Rispondi").
- Le Châtaigner emblématique ou "arbre à pain" dont chaque partie (tronc, écorce, feuille, fruit...) trouve son utilisation.
- L'architecture du bâti étudiée avec précision par P. Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, à partir de 1832.
- La chasse, véritable institution.
- Les savoir-faire ancestraux...

A tout cela s'ajoute la présentation de six "théâtres du monde" inscrits sur les listes du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, de façon un peu arbitraire.

Nous tenons à louer notre intervenant pour la clarté et la densité de son exposé qui permettra à chacun d'appréhender objectivement et de mieux saisir les particularités insulaires que nous rencontrerons.

Jeudi 8 septembre matin

INRA CORTE Quartier Grosseti - 20250 Corte

M. François CASABIANCA, président du Centre INRA, zootechnicien de systèmes d'élevage au département des Sciences pour l'Action et le Développement (SAD) en relation avec le Laboratoire de Recherche sur le Développement de l'Elevage (LRDE), nous présente les différentes races corses, les enjeux de leur gestion et la valorisation des produits qui en sont issus. Il sera notre mentor tout au long de nos visites en Haute-Corse.

Ces races locales apparaissent comme un élément constitutif fondamental de l'élevage insulaire à travers leur patrimoine génétique, les pratiques et les systèmes de production qu'elles sous-tendent et qui résultent de la géographie particulière de la Corse. Il existe une relation très forte entre ces races et les produits du terroir, supports économiques de leur maintien et de celui des éleveurs. Le système extensif, peu productif, repose sur l'indispensable valeur ajoutée qu'il faut lui associer.

Les races corses

L'insularité est un marqueur de la biodiversité animale caractérisée par une frontière imprécise et hésitante, entre les caractères sauvage et domestique. A ce titre la race peut se définir comme une population gérée par un groupe, élaborée par du biologique d'une part, par du socio-économique d'autre part, le tout organisé par des acteurs locaux responsables de l'harmonisation. Chacune des races est habillée de l'adjectif "corse" et l'on distingue ainsi, la brebis corse (laitière, la plus importante en nombre), la chèvre corse, le bovin corse, le porc corse (devenu "Nustrale" pour sa valorisation), l'abeille corse qui serait plus un écotype local qu'une race proprement dite, le cheval corse reconnu par les haras nationaux et valorisé par le tourisme équestre, l'âne corse encore en nombre important, qui a longtemps accompagné la société rurale et dont certains individus vivent à l'état sauvage (cette race, non reconnue à ce jour, n'a pas de gestion collective), le chien corse enfin, le "Cursinu".

L'apparition des races ovines correspond à 2 vagues de "néolithisation". La première, vers -9000 à -8000 ans, transporte par la mer depuis l'Orient un animal à peine domestiqué qui perdurera sur l'île durant 3 à 4000 ans avant de devenir par "marronnage" le mouflon d'aujourd'hui. La deuxième vague de "néolithisation" introduit vers -3000 à -4000 ans avant notre ère, un ovin qui donnera la petite brebis corse actuelle, naturellement laitière. Il faut savoir que le croisement entre le mouflon et la brebis corse aboutit à un hybride viable.

Les porcins procèdent des 2 mêmes vagues de peuplement, la première aboutissant au sanglier sauvage, la seconde au porc moderne méditerranéen, de petite taille, adapté aux parcours et à la transhumance.

Remarques:

- Les populations de sangliers et de porcs sont équivalentes (50 000 de chaque).

- Ces 2 types d'animaux possèdent chacun 38 chromosomes ce qui rend possible une hybridation féconde contrairement à celle qui pourrait se faire avec le sanglier européen et ses 36 chromosomes.

Les bovins corses, qui appartiendraient au rameau brun de l'Atlas, partagent une histoire commune avec leurs homologues sardes, de mêmes coloris, de mêmes gabarits, c'est-à-dire des petits sujets (1,10 à 1,15 m au garrot), de poids modestes (220 à 280 kg pour une vache adulte), une tête fine, des muqueuses foncées et des cornes en croissant. Ce patrimoine, menacé par une faible productivité, se maintient grâce aux "primes à la vache" dont l'effet pervers a été de favoriser la possession au détriment de la production, la non-déclaration d'animaux ayant minimisé la difficulté des contrôles. Le cheptel au plus haut de sa progression a atteint 80 000 têtes pour se situer aujourd'hui autour de 40 000 animaux.

Les caprins corses ont précédé toutes les autres races arrivées sur l'île, leur implantation se constatant dès 10 000 ans avant notre ère. A ce jour, on retrouve les mêmes haplotypes qui se sont maintenus au fil des siècles grâce aux pratiques des éleveurs travaillant en famille et qui veillent toujours à conserver au sein de leur troupeau les filles des mères déjà présentes. Ainsi, la génétique se combine-t-elle à l'utilisation des espaces.

Remarques:

- Le *brocciu* est un fromage de lactosérum confectionné avec du petit-lait de brebis mélangé avec du lait entier de chèvre.

- En Corse, avant le peuplement humain, il existait des cervidés (disparus dans les années 60) et des lagomorphes (*Prolagus disparus* au XVI^e s). Quelques tentatives de réintroduction de cerfs sardes du genre *Elaphus* sont entreprises en Haute-Corse.

- Il n'y a ni loups ni serpents venimeux.

La gestion des races

• **La brebis corse:** la sélection de cette filière débute en 1986 par la création d'une Fédération Régionale Corse de Sélection Ovine (FRECSOV) qui se transforme en Unité de Sélection et de Promotion de la Race (UPRA)

pour enfin terminer en Organisme de Sélection (OS) sous la direction de Philippe TEINTURIER en 2006.

En 1987, une fois la race reconnue, le contrôle laitier s'engage pour repérer les mères à béliers et participer à la sélection des mâles. Après un court passage dans les locaux de l'INRA Corte, l'OS installe à Aléria, plus précisément à Casabianda, un centre d'élevage de jeunes béliers, tandis que parallèlement, le centre d'insémination artificielle, s'implante à Altiani.

Si l'efficacité du schéma génétique se révèle assez faible au début en ce qui concerne l'index lait et l'index troupeau, une progression qualitative et quantitative importante se manifeste à partir des années 1990, confirmée par la moyenne de lactation par brebis qui avoisine les 320 à 350 litres, les meilleurs animaux pouvant approcher les 400 litres en 166 jours de lactation. Ces performances dépendent tout d'abord de la race elle-même, de la forme des mamelles, de l'importance du lait citernal par rapport au lait alvéolaire favorisant la facilité de la traite et la vitesse de celle-ci, la machine à traire n'ayant pour seul intérêt que de réaliser un grand nombre de mulsions simultanément.

L'effectif ovin, entre 90 000 et 100 000 têtes, se contracte par manque d'installation des jeunes.

• **La chèvre corse:** elle représente un groupe de 30 000 unités, lui aussi en décroissance, avec un phénotype peu standardisé dont on retiendra les grandes lignes: robe de colorations variées constituée de poils longs à mi-longs, uniforme, bariolée ou panachée, une tête fine généralement porteuse de cornes parallèles et recourbées, le caractère motte étant rare. La femelle, de petite taille, pèse entre 35 et 45 kg, le mâle de 45 à 65 kg. Sa production laitière, voisine de 180 l en 205 jours de lactation fournit un lait au taux butyreux élevé (48 g/l) pour un taux protéique de 32 g/l.

Un atelier de chevrettes existe à Altiani.

• **Le bovin corse:** son histoire, plus chaotique, débute en 1983 lorsqu'une association d'éleveurs de la race décide d'en repérer la diversité, d'établir un standard et de recueillir du sperme de taureau corse. De 1989 à 2010, rien ne se passe mais à partir de cette date, un suivi des reproducteurs et des accouplements raisonnés se met en place. L'animal, rustique, résiste bien à la chaleur, se contente de l'alimentation pauvre du maquis, vêle facilement en plein air et possède d'excellentes qualités maternelles.

• **Le porc corse:** fondée en 1974, l'Association du porc corse avait pour ambition de positionner les produits issus de cet animal, sur du haut de gamme, exclusivement corse. En 1997, elle devient régionale, conçoit un standard officiel de la race en 1998 et entreprend l'ouverture d'un livre généalogique en 2001 à partir des grands-parents pour les lignées femelles, des arrière-grands-parents pour les lignées mâles, lesquelles faisaient déjà l'objet d'un suivi avec respect de ce standard. Pour ce faire, 70 lignées femelles et une quinzaine de lignées mâles ont été prises en compte.

La reconnaissance officielle par le Livre Généalogique Collectif des Races Locales de porcs

(LIGERAL) en 2006 autorise à ce jour l'appellation Nustrale ("le nôtre" en corse) qui correspond aussi à une AOC de charcuterie corse.

Les animaux, rustiques, de coloris variables allant du noir intégral en passant par des extensions de blanc, la présence ou non de marques en tête, de balzanes... correspondant à une zone de peau pigmentée, vivent le plus souvent en grande liberté. Parfois, on note la présence de quelques poils frisés.

Singularités corses

Pour concevoir leur système d'élevage et la conduite de leur troupeau, les éleveurs font appel à la grande connaissance qu'ils ont du comportement de leurs animaux en milieu difficile. Ils maîtrisent parfaitement les généalogies et les gènes à effet visible, ce qui leur permet d'appréhender l'influence d'un mâle sur les générations suivantes, de repérer leurs propres animaux dans ce milieu ouvert où tous les cheptels se côtoient.

Un point particulier à souligner: la quasi-totalité des races corses n'est pas monocolore et c'est par leurs critères morphologiques et fonctionnels qu'il faudra les définir.

Les produits de terroirs

Pratiquement, toutes les races corses participent à l'élaboration de produits de pays.

Pour les ovins, les filières de fromages des microrégions entreprennent des démarches afin d'obtenir leur AOP, tandis que le brocciu représente l'excellence de l'élevage caprin. Les producteurs fermiers ne sont pas en reste, surtout les éleveurs de chèvres qui livrent seulement 20 % de leur lait à des laiteries par rapport aux 80 % du secteur ovin.

La charcuterie corse met en avant 3 AOC avec le jambon sec (Prisuttu), l'échine salée et séchée (Coppa) et la longe salée et séchée (Lonzu). Les préparations divisées et mêlées comme le Figatellu (saucisse fraîche de viande et de foie de porc), les différents saucissons... sont exclues des AOC car il est impossible de contrôler l'origine des ingrédients qui entrent dans leur fabrication.

L'écotype local de l'abeille corse, à l'origine de l'AOC Miel de Corse, trouve ses ressources dans la végétation qui l'entoure (maquis, châtaignier...) mais aussi chez des pucerons (miel de miellat) et chez un hémiptère, la cicadelle pruineuse (miel de metcalfa).

La filière bovine corse demeure plus difficile à organiser, pénalisée par la petite taille des animaux qui n'a pas la faveur des bouchers.

Enfin, une filière biologique, Bio di Corsica, se met progressivement en place.

En conclusion, il faut admettre un riche patrimoine corse, sauvegardé parfois à grand peine, soucieux des démarches de qualification de ses produits et qui fait appel à des systèmes d'élevage pour le moins originaux.

Station expérimentale d'Altiani, 20250 Corte

Dans le cadre de la politique de territorialisation voulue par la CTC, l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) a basé ses agents au plus près

des agriculteurs et de la ruralité. Plusieurs antennes ont vu le jour dont celle de cette station au pont d'Altiani, toute proche de Corte, qui a pour vocation la mise en place d'expérimentations sur les pâturages, sur certaines techniques d'élevage comme, par exemple, le passage de la bitraite à la monotraite, sur la conduite de la génétique d'une partie des races corses avec la création d'un atelier de chevrettes, d'un centre d'insémination artificielle ovin, d'une verraterie et d'un rucher de sélection. Les bâtiments de l'entrée du site, voués à l'accueil, aux réunions et à l'administration desservent les unités d'élevage réparties sur une centaine d'hectare.

Ce pôle de compétences en élevage d'Altiani est un outil d'acquisition de références techniques et économiques. Ces dispositions permettent de réaliser des expérimentations en grandeur réelle qui seraient impossibles chez des agriculteurs. En outre, le pôle accueille les différents schémas de sélection des races corses ovine, caprine, porcine, apicole et bientôt bovine. Ce pôle de compétence permet aux différentes filières d'élevage insulaires de pouvoir bénéficier d'outils favorisant leur développement dans la sélection des races locales, socles des démarches de certification AOC/AOP de produits insulaires à forte identité tels que le miel, la charcuterie ou le fromage (recherche de la qualité par le lien au terroir).

Le chien corse "le Cursinu"

M. le professeur Bernard DENIS, qui a participé en février 2003 à une expertise zootechnique de cette race, nous présente M. Jean-François ANDREOZZI, détaché du Parc Naturel Régional de Corse, ancien président du Club du Cursinu (pdt actuel M. André FERRARI).

A partir de 1984, le Parc s'intéresse aux différentes races corses et notamment à l'hypothétique existence d'un chien corse. En 1988, après la tenue de la Foire de la Chasse à Veru (proche banlieue d'Ajaccio), des fédérations de chasse coopèrent avec le Parc pour constituer un Association de sauvegarde de ce chien afin d'en recenser les individus et d'encourager leur élevage. La thèse de Mme Martine RIGAUD de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 1993 en apportera la caution scientifique.

Historiquement, la présence de ce chien corse remonte au XVI^e s où, chien de berger primitif, il accompagnait et ramenait les troupeaux, gardait la bergerie et la maison du maître, courait le gibier et à l'occasion, certains animaux molossoïdes, étaient utilisés comme chiens guerriers pour lutter contre les envahisseurs.

Les démarches entreprises permettent d'établir un standard de la race qui concerne à la fois les caractéristiques morphologiques et les aptitudes du cursinu et aboutissent à sa reconnaissance par la Société Centrale Canine (SCC) en juillet 2003 dans la section 7 du groupe 5. Leur nombre dans l'île se révèle imprécis mais il est raisonnable de l'estimer à 5 par village, ces derniers représentant 300 communes environ.

Brièvement, l'animal mesure de 46 à 58 cm, présente des robes de coloris variables, le plus souvent feu avec le masque noir, sans blanc si possible et avec des bringeures recherchées. Les oreilles sont petites, triangulaires, semi-tombantes. Rustique, rapide et endurant,

très lié à son maître, il reste docile mais méfiant. Son aboiement discret, sa faculté de retour si la quête s'avère infructueuse, son courage en font un auxiliaire précieux pour le chasseur corse. Polyvalent et flexible, il devient aujourd'hui de plus en plus un chien de compagnie.

Le programme européen Liaison Entre Action du Développement de l'Economie Rurale (LEADER) qui s'étend de 2014 à 2020, promeut ce chien, particulièrement en direction de la jeunesse et des milieux scolaires.

Pépinière de chevrettes de race corse

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, responsable de la division économique à l'ODARC, retrace dans un préambule, les missions dévolues à la station d'Altiani qui accueille l'ensemble des acteurs des filières d'élevage (ovine, caprine, porcine et apicole). Pour répondre à ces besoins, une verraterie a vu le jour (complétée dans un avenir proche par un atelier cochettes), suivie par une miellerie expérimentale dotée d'un laboratoire de sélection et de multiplication des reines de l'écotype Apis mellifera mellifera corsica, puis un centre de sélection de la race ovine corse avec des béliers utilisés pour l'insémination artificielle et enfin, la création, à partir de cette fin d'année, d'une pépinière de chevrettes corses dont le schéma n'est pas encore abouti et dont l'objectif sera de récupérer des animaux chez les éleveurs-sélectionneurs pour les jeunes qui s'installent. 200 chevrettes seront ainsi introduites en 4 entrées successives. Une fromagerie attenante effectuera des expérimentations sur la transformation fromagère dans la perspective de l'obtention de futures AOC et participera parallèlement à la formation des éleveurs.

Enfin, le dernier volet de compétence en cours prétend instaurer des passerelles entre tous ces domaines de recherche partagés par ces filières, comme la reconnaissance des races et l'obtention de produits d'origine de qualité.

Mme Dominique QUESTEL, responsable de la filière caprine et de l'interprofession ovine et caprine, intervient alors dans une discussion libre où nombre de sujets est abordé.

- **La reproduction:** la première mise bas, dite précoce, a lieu fin octobre, début novembre tandis que la mise bas naturelle, tardive, s'accomplit en février le plus souvent. En général, les bergers amènent les mâles pour la lutte fin mai et les chèvres qui ne sont pas fécondées à ces premières saillies (animaux dits improproductifs) restent tout de même en place dans le troupeau avec les boucs pour de nouveau s'accoupler en septembre (chevrotage tardif). L'éleveur, qui ne recherche pas la gémeité, renouvelle ses animaux, si possible, à partir des accouchements précoces.

Pour un troupeau, de taille modeste le plus couramment (150 à 200 têtes), la composition se décline en 60 % d'animaux issus de mises bas précoces, 20 % de mises bas tardives et le reste dans la catégorie des improproductifs, ce qui fait que, au cours des années, une même chèvre acquiert souvent les uns ou les autres de ces statuts.

Mme QUESTEL conseille, pour les chevrettes nées en novembre, de leur laisser une année pour terminer

leur croissance avant de les faire reproduire.

- **Le lait:** la chèvre corse produit en moyenne 1,8 l de lait par jour pour une durée de lactation de 190 jours, un lait beaucoup plus riche en matières sèches utiles (MSU) que celui de la brebis. Ce lait est soit vendu à une laiterie pour en faire du fromage, soit le plus souvent transformé directement à la ferme. Son prix, environ 1 € le litre, fixé par les laiteries et l'interprofession, varie en fonction de critères de qualité qui se durcissent chaque année et concernent les matières grasses et protéiques, les coliformes et les cellules, les résidus antibiotiques enfin.

- Questions diverses:

Le cabri de Noël assure une part importante du revenu de l'éleveur caprin par son prix multiplié par 5 par rapport à celui de l'agneau. Cette valorisation garantit jusqu'à 45 % des dividendes d'une saison.

La réforme des chèvres n'intervient que si celles-ci ne peuvent pratiquement plus manger, sont atteintes de paratuberculose ou bien voient leur mamelle entièrement dégradée par une infection. L'âge moyen de cette réforme est de 8 à 10 ans, parfois 14 pour certains animaux. Chaque femelle peut prétendre ainsi donner le jour à 5 ou 6 chevreaux au cours de son existence.

Si l'absence de cornes est tolérée chez la femelle, elle est rédhibitoire pour un bouc.

Centre d'insémination artificielle ovine

Mme Chjara ARAGNI définit ce Centre comme un support incontournable du schéma de sélection. Les béliers qui y sont hébergés sont à l'origine des doses de semences et des jeunes mâles futurs reproducteurs. Cette année, le nombre d'inséminations artificielles s'approche des 7000, toutes dirigées vers le schéma de sélection, très très peu en dehors à cause de la faible structuration des élevages, du manque de technicité et de matériel. Toutefois, cette pratique devient obligatoire pour les éleveurs inscrits au contrôle laitier, qui adhèrent à ce projet (environ 30 %) et utilisent ce procédé sur déjà 30 à 70 % de leurs animaux.

La collecte du sperme se déroule le matin d'avril à début juin, pendant 47 jours. La semence, après vérification et confection des paillettes, part pour les élevages l'après midi pour être mise en place par 5 inséminateurs en Haute-Corse et 2 en Corse-du-Sud où les troupeaux sont moindres et de plus petites tailles. Ce sont tous des techniciens de Chambres d'Agriculture et contrôleurs laitiers en même temps.

Le Centre d'Altiani, coopérative en liaison avec l'OS qui lui, a la responsabilité des orientations de sélection (lait et tremblante pour l'instant), s'occupe de la partie commerciale comme les ventes des doses d'insémination, les ventes des béliers et des agnelles. De ce fait, 2 conseils d'administration distincts régissent l'ensemble, celui de l'OS composé de membres d'organismes de recherche, de l'interprofession, de l'ODARC, et celui du Centre proprement dit représenté par quelques 300 éleveurs-coopérateurs, utilisateurs de semences et acheteurs d'animaux.

Le taux de réussite en insémination première, la seule pratiquée, est de 50 à 70 % chez les éleveurs les plus

techniques. Les retours sont exclusivement traités en monte naturelle et le taux global atteint alors les 80 %.

Le sperme recueilli est dilué à 1,3 milliard de spermatozoïdes par millilitre et la dose par paillette correspond à 1/4 de ml de sperme avant dilution. La valeur de la semence est évaluée tout d'abord par la motilité des gamètes mâles, facteur important de la qualité de l'éjaculat et en grande corrélation avec la fertilité. La note va de 0 à 5 et toute semence classée au-dessous de 3 est rejetée. Intervient alors la mesure de la concentration en spermatozoïdes qui va optimiser le taux de dilution final. Le délai maximum entre le moment de la collecte et celui de la mise en place de la semence est de 8 heures, ces semences fraîches étant transportées dans des bouteilles thermos à une température de 15°C, ce qui nécessite une gestion rigoureuse au regard du petit nombre d'inséminateurs et des parcours sur le terrain.

La dose de semence, d'un prix de revient de 10 €,

coûte de 4 à 5 € à l'éleveur, montant des éponges comprises, grâce aux aides de l'ODARC et à sa volonté d'intéresser les éleveurs à la génétique.

S'ensuit la visite de la salle de collecte des béliers, la "vagnerie", où le collecteur de sperme se trouve dans une fosse, sous le mâle à prélever auquel on présente une brebis leurre en chaleur (chaleur induite). Des vagins artificiels en plastique recueillent les éjaculats. Pour disposer des 30 animaux nécessaires aux testages, il faut conditionner au départ 60 à 70 béliers, ces animaux étant assez sauvages, devant s'habituer à la saillie en présence de l'homme et au vagin artificiel. Cet apprentissage doit être entretenu tout l'hiver, une fois par semaine, à vide, pour ne pas perdre le conditionnement.

Enfin, la visite se termine par la bergerie où sont entretenus des mâles nés en 2014 et de plus jeunes reproducteurs pour lesquels l'enroulement des cornes apparaît comme un critère important de leur sélection.

Jeudi 8 septembre après-midi

Exploitation Philippe Meynier, 20242 Pietroso

Au détour d'une route sinueuse et étroite, typiquement corse, M. MEYNIER, sa famille et ses amis nous accueillent dans le cadre champêtre idéal pour cette belle journée ensoleillée. Sur les braises et sur la broche, un agneau de lait qui finit de dorer, présage des agapes futures. Un jambon corse, des fiadones (gâteaux corses au brocciu) et de succulentes tomates précèdent l'agneau entrevu que nous découvrons préparé sous 3 modes différents: au four, en sauce et sous forme de méchoui, sans oublier- en hors concours- une belle portion d'un sanglier abattu sur la prairie d'en face. Fromages de brebis, figues et raisins, flan à la farine de châtaigne couronnent notre festin.

M. MEYNIER, aux racines lozérienne et corse à la fois, préside l'OS de la race ovine corse à Aléria et le Comité national brebis laitières des bassins du Pays Basque, du Béarn et de la Corse. Son entreprise est localisée dans la commune voisine d'Antisanti. Après avoir pratiqué de nombreux métiers, il réalise sa vocation agricole en reprenant cette ferme abandonnée (1995), en construisant les bâtiments qui la complètent aujourd'hui et en défrichant en partie le maquis et les chênes-lièges qui l'entouraient alors, pour parvenir à cette exploitation de 130 hectares dont 30 irrigués, consacrée à l'élevage, notamment celui de la brebis de race corse.

La brebis corse

Seule race ovine présente sur tout le territoire corse, elle compte environ 100 000 animaux (150 000 il y a quelques années) destinés avant tout à produire du lait et, accessoirement, un agneau de lait.

Cette faculté laitière inhérente à la race repose sur la taille de sa mamelle et de sa citerne à lait, caractéristiques anatomiques qu'elle partage avec la chèvre corse et qui permet de concevoir les mêmes techniques de traite pour ces 2 espèces.

- **Système d'élevage:** la rusticité de l'animal lui permet de vivre le plus souvent à l'extérieur et de valoriser

les faibles ressources alimentaires qu'il y trouve. Les femelles du troupeau, 350 têtes avec les jeunes et les adultes, vont mettre bas en septembre-octobre et seront traitées en octobre-novembre après le départ des produits. Il n'y a pas de lutte en contre-saison et si la première insémination artificielle échoue, les brebis sont remises aux béliers pour obtenir un taux de fécondation acceptable. La sélection génétique pratiquée par l'OS, si elle reste encore à un faible niveau (20 %), représente un atout certain pour les jeunes agriculteurs.

La bergerie est orientée par rapport aux vents dominants de nuit qui descendent de la montagne, s'inversent à la mi-journée pour remonter ensuite depuis la mer, donnant ainsi priorité à la lutte contre la chaleur. Un auvent protège l'aire d'attente pour la salle de traite.

- **L'alimentation:** à base de foin de luzerne et de ray-grass italien, la ration est ajustée régulièrement, après analyse, pour déterminer les compléments protéiques et énergétiques nécessaires au maintien des taux butyreux et protéique du lait. La luzerne subit plusieurs coupes dans une année, en moyenne tous les 25 jours. Pendant la période de lactation, un maïs acheté, est distribué à raison de 200 g par jour et par animal, tandis que les agnelles reçoivent une alimentation intensive dans le but d'obtenir une meilleure prolificité et des mises bas plus précoces.

- **Le lait:** c'est l'objectif prioritaire de cet élevage, l'agneau étant abattu précocement autour du 40e jour. M. MEYNIER fait partie d'une Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), associé à 3 autres agriculteurs, qui produisent réunis, 200 000 l d'un lait de qualité, facilement transformable en fromage, avec un rendement moyen par brebis de 150 l, mais pouvant confiner les 280 l. Il faut savoir que pour l'instant, aucun de ces fromages corses exclusivement brebis ne possède d'AOC.

- **La transhumance:** particulière en Corse, elle consistait en une transhumance de montagne l'été, doublée d'une transhumance d'hiver en plaine. La transhumance de

montagne disparaît petit à petit car ces zones se désertifient, leurs ressources alimentaires se raréfient, partagées avec les bovins et les porcs. Seules quelques exploitations, qui ne disposent pas d'approvisionnements suffisants en eau dans la plaine, continuent de la pratiquer. Pour notre hôte, l'eau n'est pas un problème, une trentaine d'hectares de luzerne pouvant, par ailleurs, être irrigués.

Remarque: pour clore ce chapitre, M. MEYNIER rappelle que les primes à l'élevage sur son exploitation ne représentent que 20 % du chiffre d'affaire, ce qui ne constitue pas un facteur limitant de la rentabilité, la variable d'ajustement, si elles diminuaient voire disparaissaient, serait alors tout simplement une augmentation du cheptel.

Centre de sélection ovine corse – 20270 Aléria

Fonctionnement

Nous retrouvons Mme Chjara ARAGNI sur le domaine de Casabianda qui, sur plusieurs hectares, rassemble prairies de fauches et de pâtures, bâtiments d'élevage et d'administration, et où ce Centre de Sélection Ovine fonctionne comme une coopérative dont le directeur et la secrétaire partagent leur temps avec l'OS, secondés par 3 employés qui ont en charge les bâtiments, les animaux et les prairies attenantes.

Comme le nombre d'inséminations artificielles pratiquées reste faible, le progrès génétique repose plus que tout sur les béliers du Centre d'Altiani visité ce matin, ce Centre de Sélection ayant alors pour mission d'acheter des mâles âgés de 35 jours (300 par an), nés d'accouplements raisonnés entre les reproducteurs d'Altiani et des mères à béliers. Sur ces 300 animaux acquis, 35 sont gardés en testage et les autres proposés à l'âge d'un an à des éleveurs qui font partie pour la plupart du schéma de sélection. Sur les 300 élevages de l'île, environ 200 se fournissent au Centre.

Prestations

- les pensions: à la demande des éleveurs, surtout les moins organisés, 2 unités de pension ont vu le jour. La première pour des béliers étrangers au Centre et qui seront hébergés une année environ, la seconde, ouverte l'été pour les agnelles non transhumantes, que leurs propriétaires récupéreront en septembre voire plus tard en janvier ou février lorsque les troupeaux quittent les bergeries. Ainsi, tous les ans, 1200 agnelles bénéficient de cette garde et un millier d'entre-elles entre en reproduction au mois d'août, au sein du Centre, après synchronisation.

Ces pensions représentent un apport financier important pour l'investissement dans les bâtiments, les salariats, complétant les aides de l'ODARC, de FranceAgriMer et de l'Europe (40 % de subventions au total).

La pension d'hiver, lorsque les animaux occupent en permanence les bâtiments, coûte 60 centimes d'euro par jour et par agnelle à l'éleveur. Par contre, l'été, lorsque les pâturages sont disponibles, le prix n'est plus que de 37 centimes d'euro. Une trentaine d'éleveurs est intéressée, surtout ceux qui manquent de prairies ou qui ont des difficultés à gérer leurs installations. Des aides sont

Le cheval corse

Il s'agit d'un animal dynamique, courageux, assez chaud, un peu moins massif que le Barbe et capable de marcher en milieux difficiles grâce à l'alignement du paturon et de la couronne. Il reste de petite taille (1,47 à 1,5 m au garrot), de robe "bai" dans toutes ses nuances, le blanc n'étant pas recherché ainsi que les balzanes, synonymes de fragilité de la corne.

Polyvalent et endurant, les clubs hippiques en font un sauteur et promeuvent le tourisme équestre aussi bien à la montagne qu'à la mer.

M. MEYNIER nous présente son mâle entier de 2 ans et nous précise qu'il existe 400 juments en Corse et quelques dizaines d'étalons de cette race reconnue en 2012.

possibles (15 € par agnelle) si l'agriculteur adhère à un groupement de producteurs.

- Les ventes: le Centre commercialise des agnelles aux qualités sanitaires et génétiques garanties car issues d'éleveurs-sélectionneurs. De préférence, elles sont destinées aux nouvelles installations ou à la reconstitution d'un cheptel après une maladie, une attaque de chiens errants. Le Centre en achète 300 à 400 à 35 jours d'âge pour les céder 5 ou 6 mois plus tard. Ces jeunes brebis, proposées à la vente à 120 € chacune, bénéficient d'un système de financement participatif sans contrepartie pour le parrain donateur (crowdfunding), et ce grâce à l'Association Unami, ramenant leur prix d'achat à 100 € en moyenne pour le jeune qui s'installe. Un aparté stimule ensuite l'ambiance lorsque M. Del PORTO transforme un trait d'esprit de Francis BLANCHE: "Et pour les cols durs, amidonnez" en un autre trait d'esprit de son cru cette fois: "Et pour que les Corses durent, amis, donnez".

Entre pensions et ventes, le Centre peut abriter jusqu'à 2000 animaux.

Les objectifs

La production laitière, qui fut quelques temps en concurrence avec la race ovine sarde, reste au cœur des actions du Centre. Associée au plan national, la lutte contre la tremblante est prise en compte, même si cette maladie est absente pour l'instant de Corse: les mâles sont sélectionnés résistants homozygotes tandis que pour les mères à béliers, le typage inclut à la fois des individus homozygotes résistants et des hétérozygotes.

Les éleveurs sont intimement attachés à la brebis de race corse, petite, aux membres fins, une mamelle haute, à la toison de couleur variable, excellente laitière bien adaptée aux milieux difficiles.

- Les cornes: ce critère est crucial pour les béliers qui ne pourraient être retenus si elles étaient absentes. Ces cornes doivent être bien enroulées, ce qui parfois génère, si elles sont trop serrées, des frottements et des blessures conduisant à les raboter ou à les couper. Outre l'aspect génétique de ce caractère "cornes à enroulement serré", un effet "milieu" fort intervient, notamment lorsque l'alimentation est trop riche les 6 premiers mois de leur vie en bergerie. Pour pallier ce désagrément, les mâles sont rationnés et sortent plus tôt à l'herbe, en sachant toutefois

que ce défaut est corrélé à des performances laitières supérieures.

- La mamelle: son aspect sera pris en compte l'année prochaine et conduira à l'élimination des mères à béliers présentant de mauvais pis. La difficulté s'accroît après que des travaux de l'INRA confirment un effet associé entre augmentation de la production et dégradation

de la mamelle qui a alors tendance à tomber. Un important programme de pointage s'impose désormais.

- La laine: ce n'est qu'un sous-produit employé dans l'isolation. Une petite partie est exportée en Sardaigne, le reste brûlé. L'industrie lainière n'a jamais existé sur l'île au-delà de la petite entreprise "Lana Corsa" qui subsiste difficilement.

Vendredi 9 septembre matin

Ferme François et Magali Gozzi, 20270 Moïta

Située dans la Corsica Livantina, terre ancestrale de bergers, cette ferme en agriculture biologique, élève bovins et porcins, François s'occupant surtout du volet charcuterie et de quelques chiens Corsinu vrais et croisés, Magali son épouse, des porcins et des bovins.

Mme Soulimea BENEDETTI, conseillère spécialisée en élevage bovin et agent de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, entreprend le développement de la race bovine corse de cette région pour transposer ensuite cette démarche en Corse-du-Sud.

La vache corse

Appartenant au rameau Brune de l'Atlas, elle est reconnue comme race à part entière en novembre 2013 par la Commission d'amélioration génétique à partir de critères morphologiques et comportementaux. Si son effectif dépasse 10 000 têtes d'animaux plus ou moins purs, un effort de sélection est entrepris actuellement chez 8 agriculteurs de Haute-Corse qui disposent chacun d'une quinzaine d'animaux dont la reproduction est assurée par des taureaux choisis dans le standard: bovin allaitant rustique et sobre, de petit format (1.15 m à 1,20 m au garrot pour un poids de 250 kg pour les femelles à 400 kg pour les mâles), vivant de façon extensive dans le maquis, les sous-bois et la montagne, assez sauvage et vélocité, de robe variée (noire, brune, grise, rouge, fauve, froment, châtain foncé, parfois bringée (vache tigre)), avec un dessous de ventre parfois clair et des muqueuses foncées. Les taches sont rares et les cornes portées en lyre. Elle a participé à la reconstitution de l'Aurochs de Heck et notre sociétaire Laurent AVON, retraité de l'Institut de l'Élevage, en a listé en partie les caractéristiques et notamment ce chanfrein droit qui en fait un animal plus cueilleur que brouteur.

Mme GOZZI, qui fait partie des 8 éleveurs volontaires, possède 2 troupeaux séparés, inscrits au livre généalogique, l'un composé de vaches déjà gestantes en 2015 et donc exclues du protocole de saillies, rassemblées à la ferme et marquées d'une boucle bleue chacune, l'autre situé en contrebas de l'exploitation dans une parcelle clôturée, constitué de vaches non gestantes en 2015, sélectionnables pour ce protocole, marquées chacune de 2 boucles rouges. Si l'éleveur corse maîtrise l'origine de ses animaux, il ne peut garantir l'ascendance mâle des veaux qui naissent dans un système ouvert d'élevage. Pour normaliser les règles, les femelles sont conservées dans des parcs de saillies ceints de clôtures infranchissables d'au moins 1,5 m de hauteur, en présence d'un reproducteur désigné. Pour éviter les problèmes de consanguinité qui ne manqueront pas de se poser, l'adjonction d'un deuxième taureau s'avèrera

indispensable chez notre éleveuse.

Remarques: Historiquement, la céréaliculture vivrière corse a utilisé des mâles de race corse pour le labourage avec pour conséquence morphologique un développement plus important de l'avant-train par rapport à l'arrière-train, déséquilibre que l'on retrouve chez les taureaux actuels.

Après la saillie et un dosage hormonal de confirmation effectué au bout de 1 mois, les animaux déclarés non gestants sont inscrits à l'inventaire et introduits dans un nouveau parcours de saillies en présence d'un taureau inscrit, les gestants eux entrent dans le protocole de saillies. La réussite de la reproduction dépend de l'aspect de l'animal, déterminé par une note d'état et évalué par palpation. Cette note, qui dépend surtout de l'alimentation, doit être au moins égale à 3.

Avant l'été, les gestations sont confirmées et les premiers vêlages commencent autour du mois de décembre. Les veaux nés de pères et de mères connus et certifiés sont identifiés pour être soit gardés pour la reproduction, soit abattus à l'âge de 6 mois (60 à 70 kg de carcasse) afin de participer à des tests organoleptiques définissant une "qualité de viande corse" et un statut de "petit veau de montagne". Cette expérimentation débutera en décembre 2016. Ce vêlage d'hiver permet de valoriser les parcours de ce "petit veau de montagne" et de favoriser le retour en chaleur de la mère dans les 3 mois de façon à respecter un intervalle vêlage-vêlage de 1 an.

Pour l'instant, Mme GOZZI abat ses veaux à l'âge de 3 ou 4 mois non encore sevrés.

Elle produit sur ses terres du triticales mais achète maïs et fèverole nécessaires à la complémentation alimentaire de ses porcins.

Les porcs

Il s'agit de races locales croisées avec du Duroc, de couleur allant du doré au chocolat, de conformation assez bouchère, moyennement gras. Ils sont rustiques et habitués à vivre dehors. Après l'accouchement de 8 à 10 porcelets, les truies restent enfermées 15 jours pour éviter la prédation de leur portée par les corbeaux et les renards puis tout ce monde est relâché dans la nature jusqu'à l'abattage. Ces animaux croisés sont plus calmes que le Nustrale.

François, son époux, commercialise sa charcuterie localement mais aussi en ventes par correspondance au moment des fêtes de fin d'année, notamment les *figatelli*.

Le déjeuner à base de viande de veau et un

délicieux fromage de brebis à la figue nous est proposé à la "cabane des chasseurs"!

Vendredi 9 septembre après-midi

ODARC

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, que nous avons vue à Altiani le jeudi matin, compare l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse à une sorte de Ministère de l'Agriculture au sein du Comité Exécutif, lequel rassemble les différents Offices et Agences de Corse. L'ODARC s'occupe de l'ensemble des filières agricoles au sens large (expérimentation, développement de ces filières, promotion et commercialisation à travers divers outils comme la Route des Sens Authentiques par exemple, et distribution des aides classiques).

La politique agricole corse s'inscrit dans les spécificités de cette agriculture, de cette ruralité, ce qui la met en marge des objectifs et orientations définis par Paris (agriculture intensive et quantitative orientée vers la surproduction). Elle base son essor sur la qualité et l'identité des produits en rapport avec une sous-production structurelle. A partir de ces données, le Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC) s'appuie sur les caractéristiques géographiques, l'insularité et l'économie de l'île, sous l'autorité du président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse et ce depuis 2008. Le PDRC a été établi directement avec la Commission européenne en instaurant la bonification des installations, la modernisation des exploitations, la mise en valeur des terres (plantation, rénovation ou transformation du maquis en prairies) et la possibilité de porter des projets groupés au travers d'acteurs collectifs.

Le modèle choisi par la CTC est celui de la différenciation des territoires ruraux via leurs ressources patrimoniales et culturelles pour, d'un point de vue économique, social et environnemental, tirer parti des 2 atouts majeurs que sont l'identité et la qualité.

L'identité, longtemps considérée comme un rempart économique, comme un frein, doit constituer à l'avenir un avantage déterminant. Elle permet de qualifier les hommes par la culture et la langue, mais aussi par les productions, les modes de développement et le système économique.

La qualité représente le défi majeur que la Corse doit relever pour assurer sa croissance, car si le marché intérieur est réduit, le tissu productif faible, le savoir-faire est reconnu et amène à la recherche de niches d'excellence, leviers essentiels de la compétitivité. Cette qualité des produits et leur certification contribuent à les différencier de créations "standards", donnant ainsi de meilleures chances à leur valorisation tout en assurant l'amélioration des revenus des producteurs. Ces 2 outils sont efficaces dans la protection des savoir-faire et pérennisent les activités dans les zones rurales difficiles: la gamme de ces produits insulaires caractérise un élément fort de la construction de l'image d'une île tournée vers le tourisme ("produire plus, produire mieux, produire identitaire").

Les impacts de cette politique de qualité sont de plusieurs natures:

- Qualification de la production
- Effet prix et augmentation de cette production

- Aménagement du territoire (rénovation des oliveraies, des châtaigneraies...)
- Valorisation des hommes et du territoire

La mise en place de cette stratégie utilise 2 niveaux: un niveau collectif avec la configuration des filières (infrastructures de sélection et multiplication des races locales, certification des produits en AOP), un renforcement de la recherche et de l'expérimentation, une promotion des produits enfin, et un niveau individuel bonifiant les exploitants qui entrent dans ces démarches par l'octroi de gratifications, de taux bonifiés pour les aides à la modernisation et à la mise en valeur des terres, l'intégration au réseau de la "Route des Sens Authentiques" qui met en avant l'agrotourisme et pour terminer, une aide à la biodiversité payée à l'UGB pour les ovins, les caprins les porcins et demain, les bovins.

Niveau collectif

La politique de filières définit les priorités, met en place des projets, met en œuvre des moyens et procède à des évaluations et des ajustements si nécessaire. Sont financés les expérimentations, la reconnaissance, la gestion et la multiplication des races locales, les démarches de certifications AOC, AOP, IGP et Label Rouge, les mises en marché, les promotions ainsi que le transfert des connaissances aux producteurs (appui technique). Cela concerne:

- * 6 races ou espèces locales reconnues:
 - Race ovine corse
 - Race caprine corse
 - Race bovine corse
 - Race porcine Nustrale
 - Race équine corse
 - Abeille écotype *Apis mellifera mellifera corsica*
- * 5 AOC:
 - 4 AOC vins de Corse
 - AOC Muscat du Cap corse
- * 7 AOP:
 - AOP Miel de Corse-Mele di Corsica
 - AOP Brocciu
 - AOP Huile d'olive de Corse-Oliu di Corsica
 - AOP Farine de Châtaigne corse-Farina castagnina corsa
 - AOP Jambon sec de Corse-Prisuttu
 - AOP Coppa de Corse-Coppa di Corsica
 - AOP Lonzo de Corse-Lonzo di Corsica
- * 4 IGP:
 - IGP Clémentine de Corse
 - IGP Pomelo de Corse
 - IGP Ile de Beauté (vin)
 - IGP Noisette de Cervione-Nuciola di Cervioni

- * Label Rouge:
 - Label Rouge Clémentine de Corse

Des démarches sont en cours en ce qui concerne 3 IGP ("agneau de lait de Corse", "cabri de Corse" et "huile

essentielle d'immortelle de Corse"), un Label Rouge "Porc fermier", 1 AOC charcuterie ("salciccia"), 5 AOC fromagères ("niolu", "bastelicaccia", "venachese", "sartinese" et "calinzana"), et une AOC "oignon du Cap corse".

Chaque filière de production est ou sera dotée d'infrastructures permettant son développement:

- Filière ovine: création d'un Centre d'insémination artificielle de béliers de race corse.
- Filière caprine: développement de la pépinière de chevrettes de race corse, consolidation du schéma de sélection et fourniture d'animaux aux jeunes agriculteurs.
- Filière porcine: création d'une verraterie, projet d'atelier de multiplication de cochettes et réflexion sur un atelier collectif AOP.
- Filière apicole: création d'un laboratoire d'insémination des reines de l'écotype corse, d'un rucher de sélection et de multiplication de reines et d'essaims, d'une miellerie expérimentale pour l'AOC "Miel de Corse".
- Filière lait: mise en place d'une fromagerie pour la formation des agriculteurs et expérimentations en vue

Miellerie d'Altani

Cette unité dont la conception, en partie liée à l'obtention de l'AOC "Miel de Corse" après plusieurs années d'efforts sur la qualité du miel et les savoirs ancestraux, est dirigée aujourd'hui par un ancien apiculteur du continent, M. Jacques BOYER, assisté de Mme Caroline MARINTHE, appelée prochainement à lui succéder. Spécialiste de l'élevage des reines et de l'élevage artificiel (choix de la génétique), M. BOYER a introduit un schéma de sélection auprès des apiculteurs corses, préoccupés jusque là uniquement par la multiplication de l'abeille noire locale.

Au départ, il fallait produire des géniteurs pour les distribuer aux apiculteurs volontaires du groupe "sélection", tous en AOC, qui deviennent alors multiplicateurs, s'engageant à retourner leurs résultats d'élevage et les données recueillies sur la première génération de filles, ce dernier point montrant de grands manquements. Si à l'origine, moins de 100 colonies ont participé à cette expérimentation, ce nombre s'est révélé rapidement insuffisant et il a été nécessaire de le porter à 300.

Remarque: pour se maintenir, un cheptel apicole soumis à toutes les contraintes sanitaires (varroa, bactéries et virus...) doit se composer d'individus de plus en plus résistants, impliquant un taux de renouvellement de 50 % par an, voire 60 % en agriculture biologique.

Fonctionnement

A l'extrémité de la station expérimentale d'Altiani, la miellerie s'organise autour d'un bâtiment d'élevage, d'une salle d'insémination artificielle, d'une salle de stockage et de la miellerie proprement dite. Cet ensemble cohérent a pour objectif prioritaire, la diffusion d'une génétique fiable aux apiculteurs du schéma de sélection, le suivi des généalogies, des performances, des épisodes varroa, la production d'essaims, mais aussi la répression des importations d'abeilles italiennes, toutes

des futures AOC "fromages". Etudes en cours pour la réalisation d'un affinoir collectif destiné à relancer la future AOC "Calinzana" en Balagne.

Niveau individuel

Les efforts se portent, entre autres, sur l'outil de communication et de commercialisation qu'est la Strada di i Sensi (la Route des Sens), dont les producteurs adhérents sont fiers, outil constitué d'un réseau d'agriculteurs et d'artisans mis en place par l'ODARC pour favoriser la vente directe des produits en amenant les clients sur les sites de confection. Ses adhérents souscrivent à une charte de qualité qui prévoit notamment de disposer obligatoirement de certifications AOC, AOP ou IGP, ou bien d'être éleveurs en races corses ovine ou caprine. La signalétique de promotion comprend un affichage par panneaux rectangulaires (4x3) sur les routes, aux entrées de fermes, des sites internet, des applications mobiles, des vitrines dans les gares, des brochures annuelles dans les Offices de tourisme, des classeurs de présentation dans les hôtels... Le pictogramme emblématique en est la chèvre corse.

missions contrariées par la baisse des financements publics.

La période d'élevage s'étale sur 2 mois, de la mi-mars à la mi-mai, et les indications qui remontent du terrain permettent la mise en testage de 150 ruches avec les reines de l'année précédente. 150 à 300 générations de F1 sont vendues chaque année au mois de septembre, descendantes des reines de l'année cette fois. 90 % des reines sont fécondées naturellement, identifiées de façon à les suivre toute leur vie et relater les différents événements qui la jalonne afin de les intégrer, fin octobre, dans une base de données.

Le paramètre le plus important économiquement, le volume de miel, dépend de multicritères compliqués par la polyandrie: dans une ruche, est présente une quinzaine de pères dont il sera impossible de savoir si les filles seront sœurs ou demi-sœurs, c'est-à-dire si elles possèdent 75 ou 25 % seulement de génétique en commun. Pour pallier cette difficulté, la seule solution se trouve dans l'insémination artificielle.

Insémination artificielle

Pratiquée dès la seconde guerre mondiale, elle permet la maîtrise du côté paternel des gènes, associée à la claustration des mâles, qui, au même titre que les femelles, apparaissent très volages et changeraient plusieurs fois de ruche dans une saison.

Sous anesthésie générale au gaz carbonique pour éviter tout mouvement intempestif, la reine est contenue dans un tube de plastique et on travaille sous binoculaire avec un grossissement de 10 à 20. L'insémination se pratique à l'aide de microsérings, dont les capillaires, affinés (diamètre extérieur 0,34 à 0,38 mm), d'un prix de revient élevé, autorisent l'injection de 4 à 10 microlitres (μ L) de sperme.

Le prélèvement des mâles, exercice périlleux, impose de les isoler dans des ruches triées et de les

empêcher de voler. Ces mâles, matures dès le 14^e jour après le stade imago, sont utilisés pendant 3 semaines. A l'intérieur de cages de vol climatisées à 25-30°C, ils sont attrapés à la main et des procédés techniques, sous binoculaire, favorisent les éjaculations et la récolte de 6 à 8 µL d'un sperme conservé à 15-16°C dans des capillaires pendant 3 à 4 semaines. Cet éjaculat est allongé avant utilisation à l'aide d'un diluant similaire à celui adopté pour les inséminations dans l'espèce porcine.

En 2016, les médiocres résultats de l'insémination, malgré la belle saison du 1^{er} au 31 mars, s'expliquent par la disette qui a suivi, aggravés par le caractère difficile de l'hyménoptère corse (destruction de la plupart des mâles et mauvais élevages de reines peu performantes), contrairement à une année 2015, beaucoup plus productive, où une soixantaine de reines a été inséminée et dont une trentaine a été distribuée en mars 2016 à 14 apiculteurs du schéma de sélection.

Varroa et problèmes sanitaires

La varroaose est la première cause de mortalité chez les abeilles, talonnée par les pesticides, en particulier ceux qui luttent contre les moustiques responsables de maladies virales, ces 2 fléaux expliquant 80 % des pertes. D'autres affections, bactériennes comme les loques, européenne et surtout américaine, capable de se sporuler, virales en recrudescence, sont en lien direct avec le varroa qui nuit à l'intégrité physique des abeilles adultes, de leurs larves et de leurs nymphes avant l'operculation.

La femelle varroa pénètre une cellule de larve, perce l'abdomen de celle-ci assurant ainsi son puits de "nourrissement" pour elle-même et sa descendance. Le premier œuf, non fécondé, donnera un mâle par parthénogenèse, puis les 2 suivants donneront des femelles, toujours par parthénogenèse, qui seront alors fécondées par le mâle issu du premier œuf. La désoperculation de quelques cadres de couvain contenant des nymphes 24 h avant leur émergence (nymphes aux yeux violets) assure le repérage de la femelle de varroa au fond de la cellule si elle y est présente, combien elle a engendré de filles ou si seul un mâle l'occupe.

Le traitement de base de la maladie repose toujours sur l'utilisation d'une formamidine, l'amitraz, dont les doses efficaces sont en constante augmentation. Aucune autre molécule de la pharmacopée, les huiles essentielles, n'ont montré d'activité. Par contre, les variations annuelles du taux d'infestation laissent supposer l'existence possible de colonies résistantes capables d'inhiber le comportement reproductif de la femelle varroa. Ce dépistage nécessite un lourd travail d'investigation qui fait appel à des techniciens étrangers.

Pour être complet, signalons l'absence du frelon asiatique, mais les craintes de le voir apparaître sont grandes, l'insecte hivernant facilement dans les matériaux de construction qui transitent par le commerce maritime.

Traitements fongiques et pesticides des vignes menacent fortement l'existence des abeilles.

Transhumance

Les apiculteurs déplacent leurs ruches toute l'année selon les ressources alimentaires disponibles pour

leurs abeilles. Le maquis sera préféré en début de printemps (bruyère blanche, asphodèle, lavande stoechas, diverses fabacées), puis viendra le tour des agrumes et du châtaigner en mai et juin. La plaine, surtout la plaine orientale, sera recherchée en été pour, là encore, ses agrumes (clémentines, pomelos) mais aussi la présence de la cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*) dont le miellat est récolté par les abeilles. Enfin, l'arbousier clôturera la saison en automne.

Plusieurs facteurs influent sur la miellée des différents végétaux, particulièrement la sécheresse qui limite les floraisons, surtout en Balagne et dans le sartonais cette année, et l'infestation du châtaigner par un cynips (*Dryocosmus kuriphilus*) qui affecte cette essence depuis 7 ans et dont la lutte biologique à l'aide d'une microguêpe (*Torymus sinensis*) donne des résultats inégaux.

Critères économiques

Le volume de miel produit par une ruche constitue l'élément économique prédominant. Il dépend beaucoup de l'aptitude de la reine à rester dans la ruche le plus longtemps possible avec le maximum d'abeilles, l'essaimage stoppant toute production de miel. Si la bonne santé de la ruche est également un élément majeur de sa productivité, il faut y ajouter la douceur des insectes qui, en diminuant l'usage de l'enfumeur, favorise la rapidité des soins et des travaux, permet d'œuvrer plus commodément à mains nues et assure une bonne "tenue de cadre" (l'abeille ne s'envole pas ou peu quand on la perturbe).

Certaines colonies limitent leur ponte lorsque la ressource se fait rare, assurant ainsi leur survie. L'apiculteur agit alors en fournissant du sirop.

Dans une même ruche, il peut se produire des comportements "familiaux" avec des groupes d'individus qui cohabitent plus facilement que d'autres.

Enfin, aucune corrélation ne semble exister entre la production de miel, le poids des reines, la précocité de la ponte. Seule la durée de vie paraît être un critère à explorer.

Pour M. BOYER, l'apiculture reste un travail ingrat souvent mal récompensé.

L'apiculture corse

Une trentaine d'années auparavant, elle ne représentait pas une filière traditionnelle avec un statut reconnu comme pouvait déjà l'être celui de la brebis par exemple. Progressivement, elle a grandi, s'est professionnalisée, a construit ses outils de filière, son AOC. Fondée à l'origine sur un marché local, la demande dépasse aujourd'hui la production en raison du caractère de "naturalité" de ce miel de Corse. Malgré son dynamisme, elle n'échappe pas à des conflits internes et manque cruellement de moyens humains, 3 personnes seulement la soutenant: M. BOYER et Mme MARINTHE à Altiani, épaulés par une animatrice de l'AOP "Miel de Corse".

Sur l'île, 600 apiculteurs disposent de 200 000 ruches. 14 000 de ces ruches sont en AOC et appartiennent à 110 ou 115 éleveurs produisant 70 à 80 % du miel corse.

Les apiculteurs professionnels possèdent 200 à 300 ruches, le reste, des amateurs pluriactifs, partagent cette occupation avec des ateliers de castanéiculture ou/et d'oléiculture. Seuls 10 à 12 % de l'ensemble pratiquent l'agriculture biologique, pénalisés qu'ils sont par

l'interdiction de la lutte chimique contre le varroa. Ils pourraient utiliser éventuellement en traitement l'acide oxalique mais seulement en l'absence de couvain ce qui est impossible en Corse où les reines ne cessent pas de pondre.

Verraterie de la Station expérimentale d'Altiani

M. Marc POGGI, zootechnicien "porc", précise que la race porcine Nustrale, lors du dernier recensement interne à la station, regroupait 631 animaux dont 559 truies et 72 verrats répartis en 38 familles et 8 lignées. Ce constat, loin d'être dramatique si l'on raisonne en terme de diversité génétique, reste alarmant si on parle d'évolution: 2 lignées ont disparu et bon nombre d'entre elles n'étaient représentées que par un seul individu ou bien présentes que sur une seule, voire 2 exploitations simplement.

Aujourd'hui, la race Nustrale, qui s'appuie sur 777 porcins dont 692 truies et 85 verrats répartis en 41 familles et 9 lignées, est confrontée à 2 difficultés:

- comment empêcher l'érosion génétique face à une grande diversité et un nombre faible de sélectionneurs (22)?
- comment récupérer familles et lignées chez les simples utilisateurs de la race?

Schéma Régional pour la race porcine Nustrale

Pour résoudre cette problématique de gestion, le Schéma Régional en place depuis 6 mois identifie les besoins par l'intermédiaire:

- de la sélection des reproducteurs établie sur des critères de performance et le respect des schémas d'accouplements.
- de la multiplication et de la diffusion de la race dans les exploitations.
- du maintien des familles et des lignées, garant de la diversité et de la typicité de la race.
- de la gestion sanitaire qui représente un point faible pour l'instant.

Pour que ce schéma fonctionne, il est piloté par un Comité Technique qui s'attache à hiérarchiser les différents acteurs selon leurs capacités (matérielle, humaine...) et surtout leurs motivations. Il se compose de l'Association Régionale de Gestion de la Race Porcine Corse (ARGRPC), de l'INRA, des Chambres d'Agriculture de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, de l'ODARC et enfin de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS).

Ces acteurs, au premier chef les éleveurs, sont classés en Eleveurs utilisateurs (EU) qui ne peuvent renouveler leurs truies et leurs verrats, en Eleveurs Sélectionneurs en Auto-Renouvellement (ESAR) qui ont le droit de faire reproduire leurs cochettes uniquement avec des verrats achetés à des Eleveurs Sélectionneurs du Schéma Régional (ESSR), seuls chargés de fournir les reproducteurs aux 2 premières catégories et qui font fonctionner la verraterie d'Altiani.

Cet ESSR, pierre angulaire du dispositif, constitue la base pérenne d'animaux de race pure inscrits au Livre Généalogique des Races Locales (LIGERAL). Il assure l'approvisionnement en reproducteurs de race

Nustrale de l'ensemble des utilisateurs de la race et du Centre de Sélection d'Altiani en fournissant à ce dernier 2 cochettes et un verroat chaque année. Il dispose de structures d'élevage adéquates (parc de saillies avec verroat enfermé, parcs de mise-bas individuels étanches) qui assurent la traçabilité de la parenté, seul moyen de garantir les filiations (contrôle des accouplements), d'assurer le suivi des animaux, de faciliter leur contention et leur manipulation.

L'ESAR représente le corps du Schéma Régional. Il compose l'essentiel des exploitations utilisant des animaux de race pure Nustrale inscrits au LIGERAL, peut renouveler ses truies reproductrices et donc ainsi effectuer ses propres choix, adapter son troupeau à son territoire et à son mode d'élevage. Ses truies et ses verrats proviennent d'animaux inscrits, donc achetés auprès de l'ARGRPC et provenant des ESSR ou du Centre de Sélection d'Altiani. L'ESAR peut prétendre au statut d'ESSR si ses installations le permettent (parcs de mise-bas et de saillies), et s'il respecte les obligations du Schéma Régional.

L'EU dispose d'animaux Nustrale inscrits. Ce statut, très libre, s'il lui autorise l'utilisation de la race pour l'obtention de charcuterie, AOC ou autre, le soustrait à toute responsabilité en matière de gestion de race et l'oblige à l'achat obligatoire des reproducteurs à l'ARGRPC (ESSR et Centre de Sélection d'Altiani). De la même façon, il peut se prévaloir du statut d'ESAR si ses pratiques et ses installations le lui permettent (parcs de mise-bas et de saillies). Ainsi, il pourra élever ses propres familles de truies reconnues de race Nustrale et effectuer de la sélection pour son propre compte.

La qualification d'ESAR et de ESSR exige de situer l'éleveur au sein du schéma de sélection grâce à l'établissement d'une fiche de diagnostic préalable établie par un technicien des Chambres d'Agriculture ou de l'ARGRPC et validée par un membre du bureau de ladite Association. Cette fiche, encore incomplète aujourd'hui, mentionne les points suivants:

- conduite saine du troupeau, c'est-à-dire adhésion au Groupement de Défense Sanitaire (GDS), vaccinations à jour concernant les principales maladies, verrats enfermés, jeunes mâles castrés...
- gestion parfaite de la paternité grâce aux parcs de saillies, de mise-bas, de sevrage, à la pose de boucles de pré-identification...
- élevage en race pure, exclusivement Nustrale.

L'ensemble des éleveurs doit remplir un certain nombre de déclarations, notamment une déclaration de portée ou/et de naissance qui fera partie du "carnet d'élevage". Une copie de cette fiche doit parvenir à l'ARGRPC au plus tard 2 mois après le sevrage des porcelets et celle-ci, dès réception, fixera la date de

l'identification. Cette fiche renseigne sur la date de la mise-bas, le nombre de porcelets de la portée et ceux potentiellement candidats à la sélection.

L'identification des truies et des verrats inscrits comme reproducteurs agréés passe par la pose de 2 boucles auriculaires: une boucle IPG ronde et jaune qui est apposée avant l'âge de 2 mois et qui correspond à la traçabilité légale de tout animal sur le territoire national et une boucle de couleur parme détenue par la seule ARGRPC, spécifique à la race Nustrale, pour l'inscription au LIGERAL. Cette dernière boucle est mise en place par une commission d'agrément composée de 2 éleveurs et d'un agent identificateur de l'INRA sur les cochettes de plus de 6 mois et les verrats de plus de 8 mois. Tout autre procédé d'identification (marquage, signes divers, coupures d'oreilles...) est interdit.

L'identification des porcelets de la portée est obligatoire (boucle jaune) pour revendiquer plus tard un agrément de cochette ou de vertrat Nustrale, et dans ce cas, le marquage par un identificateur agréé se fait à la demande de l'éleveur.

L'agrément des reproducteurs ne peut avoir lieu que si les fiches de déclaration de portée (filiation) sont complètes et sont parvenues à l'ARGRPC conformes aux modalités définies précédemment.

Tout mouvement de reproducteurs doit être renseigné de façon précise par l'ESSR à l'aide de la fiche Mouvement de reproducteurs présente dans le cahier d'élevage, peu importe la destination de ces reproducteurs (ESSR, ESAR, EU, réforme ou mort naturelle), et ceci, afin d'actualiser le fichier racial (élimination de l'animal, vérification de l'état des lignées et des familles...), de prévoir les commandes de tels animaux et d'éliminer tout

risque d'erreurs.

Le porc corse Nustrale et la verraterie

D'origine euro-méditerranéenne, ce porc s'apparente à toutes les races de cette aire géographique, mais déborde également sur les rameaux basques, gascons et limousins.

La tête présente un chanfrein rectiligne précédé d'une légère cassure au-niveau de la nuque, des oreilles longues, rapprochées à la base et tombantes sur le devant d'un groin fin, allongé et mobile. Courant le maquis sur des pattes fines, il se tient sur la pointe de ses ongles.

L'animal, généralement coloré, possède des soies assez longues et raides, profondément implantées dans le derme, ce qui handicape son épilation après l'abattage. Plusieurs colorations de robes sont admises, depuis le noir uniforme parfois ceinturé de blanc ou bien avec un arrière-train blanc, des robes grises et des têtes rouges, plus rarement 2 pendeloques sous la gorge. Des marques blanches peuvent exister sur la tête (étoile, liseré, liste, chanfrein totalement blanc...) et sur les membres (balzanes plus ou moins nombreuses, plus ou moins hautes...).

La verraterie est un bâtiment rectangulaire aménagé en une salle de travail et 20 logettes de semi-plein air, réparties de part et d'autre d'un couloir central, et qui peuvent recevoir chacune 1 ou 2 verrats. Les animaux proviennent des ESSR à l'âge de 2 ou 3 mois. Pendant leur période d'élevage de 8 mois, ils sont régulièrement pesés et l'épaisseur de leur lard mesurée grâce à un appareil à ultrasons placé au-niveau de la 5e côte. Une fois testés, ces animaux sont vendus aux agriculteurs adhérents au Schéma Régional pour la Race Porcine Nustrale.

Ferme-auberge Leonelli, Lieu-dit Avantu, RN 200, 20250 Corte

M. Jean-Max LEONELLI et sa femme Nathalie nous accueillent dans leur agréable ferme auberge "A chjusellina" où ils proposent, à côté de leurs chambres d'hôtes, les produits issus de leur élevage de porcs Nustrale, de bovins, de caprins et d'ovins (charcuterie AOC, viande de veau corse, fromages de chèvres et de brebis).

Sur une surface d'un seul tenant non enclose de 260 ha, M. LEONELLI est éleveur-sélectionneur de 260 porcins dont 33 truies mères. Il détient également 136 bovins, 160 caprins et 140 ovins. Un élevage des plus extensifs donc. Il préside l'association de gestion de la race Nustrale.

Pratiques d'élevage

Après leur naissance, les porcelets sevrés à l'âge de 2,5 mois, sont castrés qu'ils soient mâles ou femelles, à la lune vieille (décroissante), avant le 20 août ou après le 15 octobre, par observance des traditions, des superstitions, des croyances ou des trois à la fois pour être plus sûr.

A la tombée de la nuit, tous les porcs rentrent dormir au même endroit et M. LEONELLI, par un cri caractéristique, bat le rappel. D'un point de vue sanitaire, ces porcs ne subissent qu'un traitement antiparasitaire,

aucune vaccination. Cette médication est apportée par voie orale dans du petit lait (fenbendazole) ou par voie injectable (ivermectine) après leur rassemblement dans des parcs.

Les porcs sont abattus entre 18 et 24 mois, du 15 novembre au 15 février dans un abattoir agréé situé dans le sud de l'île, à Cuttoli, où M. LEONELLI a ses habitudes, connaît le gérant et se félicite des soins apportés à cette prestation. Le poids moyen d'une carcasse est de 126 kg.

Remarque: avant 1992, l'abattage se faisait à la ferme, entre l'éleveur et sa famille, les voisins, les amis. 4 à 5 bêtes étaient traitées en une journée.

En été, l'alimentation est à base de lactosérum ou petit-lait, d'orge et d'un mélange de pois et de triticales, l'herbe faisant souvent défaut.

Par contre, à partir de fin septembre jusqu'au début des abattages vers le 15 novembre, la finition se déroule sous les chênes, à la glandée, coutume traditionnelle corse, sous des essences variées (chênes verts, chênes-lièges...). Cette chênaie est entretenue de façon à limiter la densité des arbres autour de 120/ha, ceci, dans le but de réduire la concurrence des espèces et d'augmenter la luminosité gage d'une fructification plus

régulière. La quantité de glands ainsi obtenue par année est relativement constante. Les porcs, qui errent toute la journée, ingèrent alors 5 à 6 kg de glands d'où la nécessité parfois de freiner leur croissance pour conserver des produits de charcuterie standards, croissance qui atteint souvent 1 kg/jour.

La cave d'affinage des produits charcutiers

Sombre, située sous une butte de terre et de rochers, elle sert de lieu de stockage et d'affinage pour les préparations charcutières de 100 à 110 porcs par an, surtout en produits secs: coppa, lonzu, figatellu, jambons, boudins, pâtés de tête, terrines, joues et autre pancetta..., le tout suspendu sous la voûte.

La figatellu est une saucisse de foie dégustée fraîche au bout d'un mois normalement et contenant 30 %

de foie, voire 50 % et plus dans le sud de l'île.

Les jambons sont salés par enfouissement total dans du sel pur (méthode traditionnelle), puis introduits en chambre froide où ils restent en moyenne 20 jours (2 jours/kg de poids) avant de passer dans la cave d'affinage.

Une dernière marche crépusculaire parmi les lampourdes épineuses (*Xanthium spinosum*) nous conduit à notre rendez-vous festif organisé par Nathalie LEONELLI. Imitations animales, histoires drôles et chants accompagnent l'incontournable charcuterie corse maison (pâté de tête, coppa, figatellu au myrte, lonzu et saucisson), cabri au four et sa garniture de polenta et un dessert traditionnel (gâteau à la farine de châtaigne, fromage de chèvre et confiture de figues).

Samedi 10 septembre matin

Ferme Albertini, 20250 Corte

Il s'agit d'une exploitation familiale des environs de Corte dont la partie élevage se partage entre le père qui s'occupe des brebis et sa fille Emilie qui a en charge le cheptel caprin, cette spéculation subsistant seule dans un avenir proche. Mme Dominique QUESTEL, déjà présente à Altiani, représentante de l'interprofession laitière ovine et caprine de Corse, coresponsable du schéma caprin de sélection et de l'AOC "Brocciu", nous détaille le parcours d'Emilie ALBERTINI, qui après avoir passé l'essentiel de son enfance dans la ferme de ses parents, a participé à l'atelier brebis du Centre d'Altiani et possède un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) ouvrant droit à l'installation en agriculture.

Avec les terres qu'elle vient de recouvrer, elle ambitionne d'aménager sur le haut de l'exploitation actuelle un bâtiment photovoltaïque qui comprendra une nouvelle chèvrerie et sa salle de traite et une nouvelle fromagerie remplaçant l'actuelle totalement inadaptée à la transformation des fromages.

Conduite d'élevage

Le troupeau de 200 chèvres corses actuellement (quelques croisées seulement), dont 80 chevrettes, dispose en permanence d'une surface de 500 ha, en mode extensif.

* **Alimentation:** De médiocre qualité puisque l'essentiel est apporté par les plantes du maquis, elle nécessite une complémentation alimentaire qu'un technicien de la Chambre d'Agriculture ajuste tous les 15 jours pendant la période de production laitière. Elle se compose de foin de Crau acheté, distribué à volonté la nuit, de maïs et d'un aliment caprin de teneur protéique égale à 26 %, l'ensemble assurant un meilleur rendement fromager.

* **Reproduction:** Les boucs, dont la gestion reste délicate car issus pour la plupart d'emprunt chez des éleveurs voisins, avec les risques sanitaires que cela comporte et leur manque de statut génétique pour l'instant, sont introduits dans le troupeau au premier août afin de programmer les accouchements à partir du mois de janvier

qui suit. On compte un mâle pour 20 à 25 femelles. Emilie en a utilisé 12 cette année, ce qui lui a permis d'avoir des saillies rapprochées et d'organiser son troupeau. Une fois les accouplements terminés, ces boucs sont retirés et isolés dans des parcs pour une remise en état.

Toutes les saillies des chèvres adultes ont lieu en une quinzaine de jours et sont à l'origine de naissances groupées, sans difficultés la plupart du temps, faciles à surveiller, souvent gémellaires. Par contre, les chevrettes sont synchronisées à l'âge de 1 an, le poids étant le facteur déclenchant la puberté chez ces femelles.

Le taux de fertilité, excellent, avoisine les 90 %. Emilie ne garde que les femelles, élimine les mâles après les 10 jours de buvée du colostrum, seule la production fromagère ayant un intérêt pour elle.

La spéculation du cabri de Noël n'intéresse donc pas notre éleveuse parce que ce jeune occuperait la ferme 45 à 60 jours sans sortir, devrait être mené à sa mère matin et soir pour la tétée, alors même que son prix de vente n'amortirait pas ces contraintes.

* **Productions laitières et fromagères:** La traite, aujourd'hui manuelle, contraint à 3 heures de travail matin et soir de début janvier à fin septembre ou début octobre. La quantité de lait par animal, correcte pour ce troupeau en formation, s'établit de 2 l à 2,5 l par jour et par animal sur 200 jours de lactation.

Une salle de traite de 10 places verra le jour l'an prochain, raccourcissant de moitié ce temps de traite tout en permettant une bonne observation des animaux (état d'embonpoint, maladies...) et aussi, un meilleur ajustement de la complémentation alimentaire.

La transformation fromagère a lieu aujourd'hui dans une cave exigüe, vétuste, en dispense d'agrément, utilisée en temps partagé avec son père et où l'humidité y est constante et seule la température régulée.

Les fromages reposent sur des étagères de bois pour y subir un affinage pouvant aller jusqu'à 1,5 an pour

certains clients. Leurs formes variables, rondes ou carrées, peuvent traduire leur origine comme le "niolo" le plus souvent carré, le "venachese" ou "venaco", rond, tous deux à pâte molle et croûte lavée. Normalement, ils restent de couleur blanche mais l'aspect croûteux à la préférence des touristes.

Actuellement, l'ODARC ambitionne l'obtention de 5 AOC fromagères sur des produits d'origine ovine ou caprine, voire même élaborés avec du lait de mélange de ces 2 espèces.

Le *brocciu*, seule appellation à détenir une AOP, est un fromage de lactosérum (petit-lait) de brebis additionné de lait de brebis ou de chèvre. A partir d'une cinquantaine de litres de lactosérum chauffé à 40°C, Emilie rajoute 7 à 8 l de lait entier de chèvre, porte le tout à 80°C pour obtenir 7 à 10 kg de fromage qu'elle égoutte et conditionne en faiselles de plastique. On distingue un brocciu frais, de 4 à 5 jours d'âge, un brocciu sous vide dont la conservation peut atteindre 21 jours et un brocciu passu, salé en surface qui se déguste au bout de plusieurs mois. Le brocciu frais se consomme souvent avec un peu de sucre, d'eau de vie ou bien même cuisiné (cannelloni, beignets).

* **Sanitaire:** Pour le moment, le seul problème sanitaire pris en considération est celui de la paratuberculose. Un plan de lutte sur 5 ans, critiqué par les éleveurs en raison de son coût (5 € par analyse) et d'un manque de fiabilité de la méthode ELISA utilisée, imposait une vaccination obligatoire du troupeau si le taux de prévalence, défini par sondage sérologique, était supérieur à 10%. Aujourd'hui, on s'oriente plutôt vers le simple abattage des animaux positifs qui, de surcroît, présenteraient des signes cliniques.

Prospectives

Emilie se donne 4 années pour constituer son troupeau définitif, le cheptel actuel n'étant composé que d'animaux disparates, trop âgés ou trop jeunes. Dans ce but, elle conserve depuis 3 ans toutes les chevrettes qui naissent et ce n'est que lorsque l'ensemble sera stabilisé, qu'elle entrera dans un système de renouvellement des individus (20%/an en moyenne), tout en maintenant le nombre total de chèvres à 200.

Une fois tous ses investissements réalisés (nouveaux bâtiments, troupeau, organisation de sa production et commercialisation), notre éleveuse songe à profiter d'une certaine qualité de vie à laquelle elle aspire.

Enfin, Emilie entretient une grande connaissance individuelle de ses animaux, qu'elle nomme en fonction de leur robe, de leur habitus, de leur comportement. Elle est capable aussi de distinguer des sous-groupes, des familles au sein du troupeau, différence fondamentale entre les caprins et les ovins, l'instinct grégaire dominant chez ces derniers. Pour finir, en éleveuse chevronnée, elle repère facilement toute bête manquante.

Nous repartons surpris et conquis par cette jeune agricultrice de 25 ans, pleine de vie, de projets, de dynamisme et saisissante de volonté, de courage et de détermination.

Nous rejoignons par une route escarpée et pittoresque notre restaurant "Le Bartavin" pour un repas une nouvelle fois imprégné du bien-manger corse (charcuteries et sauté de veau aux olives et aux pennes) avec pour décor les montagnes, le golfe de St-Florent et le vignoble de Patrimonio.

Samedi 10 septembre après-midi

Domaine Orega de Gaffory, Lieu-dit Mort Majo, 20253 Patrimonio

Dans le superbe bâtiment de réception de cette exploitation viticole, dernière étape de notre voyage corse, M. Denis GARRET, œnologue et sommelier présente les 2 mois d'été sur ces terres (en Afrique du Sud le reste de l'année), nous révèle quelques points clés de ce domaine.

L'exploitation se divise en 2 propriétés: le clos San Quilico, à l'est, sur un terrain d'un seul tenant, schisteux, donnant des vins plus minéraux et le domaine Orega de Gaffory sur des sols argilo-calcaires, d'une superficie de 60 ha, à l'origine de vins plus fruités. Cet ensemble évolue sous un climat marin doux et tempéré, bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel qui écarte tout traitement sanitaire.

Historiquement en Corse, deux régions se consacrent à la viticulture: Ajaccio et Patrimonio. Par tradition, tous les vins produits sont monocépages avec principalement, le vermentino (AOC Patrimonio Blanc), le nielluccio (AOC Patrimonio Rouge et Rosé), le Muscat à petits grains (Muscat du Cap Corse) et plus secondaire, l'aléatico (Rappo Vin de Liqueur).

Pour les vendanges, débutantes en cette saison, une vingtaine de personnes récoltent les grappes en une

dizaine de jours seulement en raison de la maturité simultanée des raisins du vignoble. Ce court délai imposé rend parfois nécessaire l'utilisation de machines à vendanger. Les raisins transportés à la cave sont éraflés, débarrassés le plus possible de leurs impuretés puis placés dans des pressoirs pneumatiques pendant 6 heures. Le jus rejoint ensuite des cuves en inox à régulation de température pour y être ensemencé par des levures. La fermentation débute. Seule la "Cuvée des Gouverneurs" est élevée et fermentée en barriques de bois de 225 l, fabriquées majoritairement en Limousin pour le Rouge, en Bourgogne pour les Blancs.

Deux types de productions coexistent, l'une concernant la vigne jeune, l'autre la vigne vieille (30 ans et plus), aux systèmes foliaires et racinaires développés, mais aux rendements plus faibles et qui souffre d'une maladie fongique, l'esca, au cours de laquelle le bois ne se nourrit plus et meurt entraînant des pertes de 2 à 3 % de ceps par an.

En Corse, "l'effet millésime" ne joue pas, la qualité étant assez homogène d'une année sur l'autre. Toutefois, quelques dates se détachent occasionnellement: 1986, 2005 et 2010. Les dernières mesures effectuées

prévoient des taux d'alcool de 14,3 à 14,8° pour les muscats, retardant leur vendange, 8,5 à 13,5° pour le Blanc selon les parcelles et 11,5 à 14° pour le Rouge. Quant aux rendements, ils se situent entre 45 et 50 hl/ha.

S'en suit une dégustation prisee de la gamme des vins du domaine.

- Gamme traditionnelle:
 - o cuvée traditionnelle Blanc
 - o cuvée traditionnelle Rosé
 - o cuvée traditionnelle Rouge
 - o cuvée traditionnelle Muscat
- Cuvée Felice:
 - o cuvée Felice Blanc
 - o cuvée Felice Rosé
 - o cuvée Felice Rouge
- Cuvée des Gouverneurs:
 - o Cuvée des Gouverneurs Blanc

- o Cuvée des Gouverneurs Rouge
- o Cuvée des Gouverneurs Muscat
- Cuvée Impassu:
 - o Impassu Muscat du Cap corse
 - o Rappo Vin de Liqueur

Les questions diverses concernent la définition d'un bon vin dit "facile à boire" qui, selon M. GARRET, doit être souple, tendre, fruité et la détermination du "potentiel de garde", complexe, car dépendante de la qualité du raisin et de l'équilibre harmonieux entre acidité et alcool pour un Blanc, entre acidité, alcool et tanins provenant de la peau et des grains de la baie, pour un Rouge.

Quelques judicieux achats concrétisent tout ce savoir acquis.

* * *

La séparation de notre petit groupe a lieu à Bastia après le passage du col de Tégime et son monument dédié aux goumiers marocains, "co-artisans" de la libération de l'île en 1943.

Hommage respectueux à P. Del Porto pour son

dévouement et son habituelle et toujours irréprochable organisation.

En passant par la Lorraine en 2017.

Jean-Pierre FERRIER

ICONOGRAPHIE:

COMPLÉMENT D'INFORMATION: RACE BOVINE MÉZINE

Dans le numéro 99, nous avons reproduit un certain nombre de cartes postales et de photos concernant la race Mézine, envoyées par Laurent AVON. Ce dernier, dont nous avons précisé qu'il avait pu photographier les derniers sujets en vie, a souhaité que nous apportions plus d'informations sur les deux photos finales:

- *Mézine – photo L. Avon, 1968 – Ardèche*

- *Vaches Mézine aux Infruits, commune des Estables – L. Avon, 1968 – Haute Loire.*

RACE BOVINE VILLARD-DE-LANS

Laurent AVON nous transmet cette fois quelques photos de la race Villard de Lans.



Troupeau de M. Perrin à Autrans, pris depuis la maison d'enfants de M. Mantoneix, 1968 - L. Avon.



Présentation d'animaux à Autrans en 1968 – L. Avon.



**Elégante FR 3869157510
née le 15-12-1964 et son
propriétaire Paul Faure à
Autrans, mère de Hercule,
grand-mère de Pinson (IA)
et Lupin (IA) – Photo L.
Avon en 1977.**



**Chez André Arnaud à St
Martin en Vercors
(Drome) vers 1984 – Photo
L. Avon.**



Rudy 3880012786 né le 11-8-1980 à l'IA. Photo L. Avon.



Aretta FR 3926820174 née le 15-09-2005, fille de Gaillard à l'IA, 3^e lactation 5400 litres en 305 jours, propriétaire: François Laperrière. Photo L. Avon, juillet 2012.



Aretta: mamelle. Photo L. Avon, juillet 2012.



Gentiane FR 3991013400 née le 8-10-1991, fille de Bijou IA, propriétaire: Joël Revel Mouroz. Photo L. Avon vers 2005.

NOTES

Bernard DENIS: VÉGÉTARISME, VÉGÉTALISME, VÉGANISME. DES LIMITES CONCEPTUELLES...

(Extrait de: *Académie d'agriculture de France – La Lettre*, n° 35, 15 octobre 2016)

Les engagements individuels sont respectables, les doctrines sont sujettes à discussion. Placer celle-ci sur le terrain médical ne sert strictement à rien car les positions, argumentées des deux côtés, sont pratiquement intangibles, sauf lorsque des problèmes de santé sont survenus chez les "abstinents", et encore!

Il est probable que ce que nous allons écrire n'ébranlera non plus personne, mais nous tenons néanmoins à faire quelques remarques sur la nature de l'engagement des végétariens, des végétaliens et des véganiens.

Les végétariens tout d'abord doivent reconnaître que, s'ils peuvent se permettre de vivre comme tels, c'est parce que d'autres, de loin les plus nombreux, consomment de la viande. En effet, on ne peut pas imaginer une filière où tous les mâles, à l'exception des reproducteurs, seraient éliminés et où les femelles de réforme mourraient naturellement et seraient enterrées ou incinérées. L'euthanasie de la plupart des mâles à la naissance ferait scandale, et même l'utilisation de semence sexée choquerait l'opinion publique. Quant à la non-consommation ou valorisation des femelles de réforme, elle serait économiquement impossible à tenir.

Les végétaliens commettent un "gros péché" d'orgueil ... même s'ils en ont le droit. D'abord, ils refusent leur statut biologique d'omnivores. Proclamer qu'ils l'acceptent mais ne veulent pas qu'il s'exprime est difficile à comprendre. Par ailleurs, il faut se convaincre que l'objectif des végétaliens est avant tout de supprimer la "peine de mort" des animaux. Améliorer le bien-être de ces derniers n'est pas du tout leur but, quoi qu'ils en disent: ils souhaitent que l'on cesse de tuer les animaux, ce qui revient à supprimer l'élevage des animaux de rente.

Mais, sous couvert de ne plus tuer les individus, ils s'arrogent le droit de tuer des espèces! En effet, il n'est pas envisageable, sauf très marginalement, de transformer

les animaux de ferme en animaux de compagnie. C'est donc l'évolution qui est refusée: notre statut d'omnivores, la domestication de certaines espèces et l'élevage de ces dernières. Il est clair que cette position est très orgueilleuse.

Les véganiens – qui se font appeler "véganes", on se demande bien pourquoi – sont d'abord des végétaliens et ils sont donc concernés par ce que nous venons de dire. Ils ajoutent qu'ils refusent tout ce qui vient des animaux: le cuir, la laine, le miel ... ce qui constitue, somme toute, un ajout limité par rapport aux végétaliens.

La vérité est autre: les véritables véganiens, qui se gardent bien de le dire, refusent en effet à l'homme tout droit à utiliser les animaux. Par exemple, les chiens-guides d'aveugles sont considérés comme des "esclaves" (nous l'avons entendu) alors que cette fonction est l'un des plus beaux services que le chien puisse rendre à l'homme.

Même la "compagnie" est refusée car les animaux sont élevés dans des conditions qui ne sont pas conformes à leurs exigences biologiques! On peut dire finalement que le véganisme imagine un monde où il y a, d'un côté les humains, et de l'autre la nature et les animaux, sans aucun lien ni échange entre les deux.

Ce faisant, ils ignorent cette évidence que l'homme est très dépendant de l'animal et, à de multiples points de vue, ne saurait s'en passer. A l'inverse, fondamentalement sinon dans le détail, l'animal n'a nul besoin de l'homme. Ignorer cette dépendance et interdire qu'elle s'exprime traduit des sentiments profondément anti-humanistes, alors que les véganiens proclament le contraire.

A quand une juste mesure et une cohérence pour tous dans la manière de vivre avec les animaux?

Bernard DENIS

Pierre BARRUCAND: DE NOUVEAUX ÉLEVAGES

Il est très intéressant de constater qu'en Europe et en Amérique du Nord il y a apparition de nouveaux types d'élevages alors que la domestication s'était arrêtée depuis des millénaires. Cela a commencé au XVIème siècle avec, en France, la venue du dindon puis, au XIXème, l'œuvre d'Isidore Geoffroy St Hilaire et la Société d'Acclimatation.

Actuellement, dans toute l'Europe, se multiplient notamment les élevages d'autruches, voire aussi de nandous et d'émeus. Semblent exceptés les casoars, animaux assez dangereux et farouches, encore qu'élevés depuis très longtemps par des Papous en Nouvelle-Guinée.

En France, le Ministère de l'agriculture n'y est pour rien, puisqu'il avait quelque temps interdit autoritairement de tels élevages, jusqu'à ce que les

autorités européennes interviennent en application des principes de libre concurrence. D'ailleurs, ce ministère continue à avoir, sur ce sujet, une réglementation particulièrement sévère, on ne sait pourquoi. Or, ces "nouveaux élevages" offrent à leurs clients une remarquable variété de produits, en particulier des viandes (sauf peut-être pour l'émeu, animal par ailleurs très charmant...) de qualités exceptionnelles. Il est d'ailleurs curieux de constater que, dans les "médias" spécialisés en cuisine ou gastronomie, on parle très peu de ces viandes délicieuses ou des restaurants qui en servent. C'est bien dommage.

Il me semble que les problèmes relatifs à ces élevages correspondent exactement à tous les centres

d'intérêt ou d'études de la SEZ, tout comme d'ailleurs d'autres élevages, tels ceux du bison d'Amérique (regroupés en syndicat: "Bisons de France") ou de kangourous (en général des Wallabies, plus petits). On pourrait peut-être aussi essayer avec les élans d'Afrique

du Sud (aucun rapport avec l'élan de Scandinavie).

Pierre BARRUCAND
Maître de Recherche honoraire au CNRS

Michel HACHET: LE TROUPEAU COMMUNAL OVIN ET SON BERGER EN LORRAINE ET SA RAPIDE DISPARITION. AINGERAY (54460)

Quel était le statut juridique du berger? Je ne me suis jamais renseigné pour le connaître avec précision, il est même possible et probable qu'il n'était pas juridiquement défini mais simplement admis par l'usage; je ne pense pas que la commune lui accordait un salaire. Elle lui fournissait probablement un logement ainsi qu'un espace de terrain pour cultiver son potager et son champ de pommes de terre. Il devait avoir la possibilité de joindre au troupeau communal, quelques brebis personnelles. Leur nombre en était-il fixé par l'usage? Il devait aussi se soucier d'entretenir un certain nombre de béliers pour féconder les brebis du troupeau. Il achetait ses chiens en Alsace ou en Moselle de langue germanique et comme ceux qui les lui vendaient lui transmettaient les formules de commandement oralement, il les utilisait en les "écorchant".

Le mode de rémunération du berger par les propriétaires des brebis qui lui en confiaient la garde était très ingénieux: lorsqu'une brebis mettait bas son agneau, celui-ci "appartenait" au berger qui le "vendait", probablement à un prix fixé par l'usage, au propriétaire de la brebis-mère. Ce système était un moyen très ingénieux d'inviter le berger à prendre soin de fournir au troupeau des béliers aptes à féconder les brebis, chacun y trouvait son compte. Il faut constater qu'à partir des années qui suivent le milieu du vingtième siècle, à Aingeray, mais aussi dans les autres villages du voisinage qui en possédaient, le troupeau communal ovin, ainsi que son berger, ont totalement disparu. S'il existe encore actuellement quelques rares ovins isolés, leur fonction se limite à brouter l'herbe des vergers. Cette rapide disparition des troupeaux communaux fut la conséquence de la mécanisation de l'agriculture et particulièrement de la mise en service des tracteurs permettant un considérable abrègement des travaux de labour. On pouvait désormais, dès que la moisson était terminée, déchaumer ou même labourer les champs de céréales, ce qu'on ne réalisait autrefois qu'à l'extrême fin de l'automne. N'omettons pas de rappeler qu'avant la mécanisation de l'agriculture, pour labourer un espace céréalier d'un hectare, avec une charrue mono-soc (pourtant déjà considérablement améliorée), attelée de deux, quatre ou même six chevaux, il était nécessaire de parcourir trente kilomètre, en de multiples allers-retours parallèles. On avait besoin de trois jours de travail.

Quel était l'importance numérique et la composition du troupeau communal? On pouvait y compter trois ou quatre centaines d'animaux, principalement des ovins et particulièrement des brebis, qu'on conservait jusqu'à l'âge de 3, 4 ou 5 ans. Les agneaux mâles qui naissaient étaient: soit consommés très jeunes, soit conservés et donc mêlés au troupeau

communal, jusqu'à ce que leur croissance soit suffisante pour leur permettre d'être vendus à la boucherie ou consommés par leurs propriétaires, si sa famille était suffisamment nombreuse pour le faire, car, ne l'oublions pas, l'usage des congélateurs n'était pas encore généralisé! Les agneaux femelles n'étaient pas abattus et dès que leur croissance était terminée elles devenaient des brebis-mères. On pouvait voir aussi, mélangées au troupeau ovin communal quelques chèvres dont le nombre n'excédait pas la vingtaine. Elles appartenaient pour la plupart à des femmes: veuves ou célibataires, et ne restaient pas avec le troupeau, lorsque celui-ci cessait son retour quotidien au village.

Il convient de préciser quel était l'espace pâturé au cours de l'année par le troupeau ovin communal. Il variait selon la saison. Au plus froid de l'hiver et particulièrement si le sol était recouvert de neige, les animaux restaient en stabulation chez leurs propriétaires qui les nourrissaient de foin. Le berger ne passait pas dans les rues du village pour les rassembler et les mener paître. Dès le début du printemps, ils étaient confiés au berger qui les menait, marchant en tête de son troupeau, en s'appuyant sur sa houlette, sur les "Pâquis communaux": c'étaient des espaces herbus, en général pentus, des vallons de la commune qui avaient été creusés, en de lointaines époques géologiques par d'anciens ruisseaux, affluent de la Moselle. Ces espaces n'étaient pas boisés. La flore y était strictement herbacée et elle était uniquement entretenue par ce type de pâturage. Elle était d'ailleurs riche en espèces botaniques devenues actuellement rares, telles que de nombreuses orchidées.

Ces pâquis communaux constituaient, durant le printemps et la première partie de l'été, l'espace où le berger menait paître le troupeau ovin communal mais il y avait aussi, plus tardivement dans l'année, une précieuse ressource fourragère: le déchaumage des espaces céréaliers, après la moisson. Cette ressource a actuellement totalement disparu depuis la mécanisation de l'agriculture. Si nous remontons dans le temps, l'époque n'est pas si lointaine où la moisson, après avoir été durant des siècles réalisée à la faucille puis à la faux et plus récemment à la faucheuse (attelée ou tractée), est désormais effectuée à la moissonneuse-batteuse, limitant à quelques journées une activité qui exigeait naguère plusieurs semaines. Désormais, dès que la moisson est terminée, on procède très rapidement au déchaumage et même parfois au labour. Plus question d'y mener paître les moutons. Ces surfaces sont rapidement privées de toute végétation herbacée. Les lièvres y sont rares et ceux qui subsistent doivent se contenter de l'herbe qu'ils trouvent sur les bords des chemins. Mais comment se présentaient ces espaces avant la rapide diffusion de la mécanisation des travaux

agricoles? On y pouvait voir les courtes bases des tiges de paille des céréales et, entre elles toute une flore de ce qu'on appelle les plantes messicoles, telles que les coquelicots, les bleuets, les pissenlits et bien d'autres encore, dont l'utilisation des désherbants sélectifs avant les semailles a grandement limité la présence. Le troupeau communal, son berger et ses chiens occupaient cet espace céréalier durant plusieurs semaines, en permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les ovins broutaient toute la journée et étaient rassemblés le soir dans un espace clôturé mobile limité par des claies de lattes et de grillages, qu'on déplaçait quotidiennement pour faire bénéficier de l'apport fertilisant des déjections ovines cet espace agricole qu'on se proposait de labourer à l'extrême fin de l'automne ou même au début de l'hiver. Et le berger où passait-il la nuit? Dans la "caligeotte". C'était une étroite roulotte pourvu d'un essieu et de deux roues où était installée une sommaire couchette. On la déplaçait quotidiennement, comme le petit enclos de lattes et de grillage des brebis. Les chiens, eux, dormaient la nuit sous ce modeste véhicule. Le propriétaire du terrain provisoirement occupé la nuit par le troupeau avait l'obligation, durant cet espace de temps, de pourvoir à la nourriture du berger ainsi qu'à celle des chiens. J'ai entendu dire, par des confrères, que dans certains villages du département de la Moselle, afin d'étendre le bénéfice de la fumure du sol à une plus vaste surface, on déplaçait, à minuit, l'enclos grillagé des ovins. Ces temps sont bien oubliés! Désormais, dès que la moisson est réalisée par la moissonneuse-batteuse, le sol est rapidement déchaumé ou même labouré. Ces labours sont d'autant plus rapidement réalisés que les opérations de remembrement des propriétaires agraires ont fait disparaître du paysage les étroits rubans des champs réalisés depuis des générations

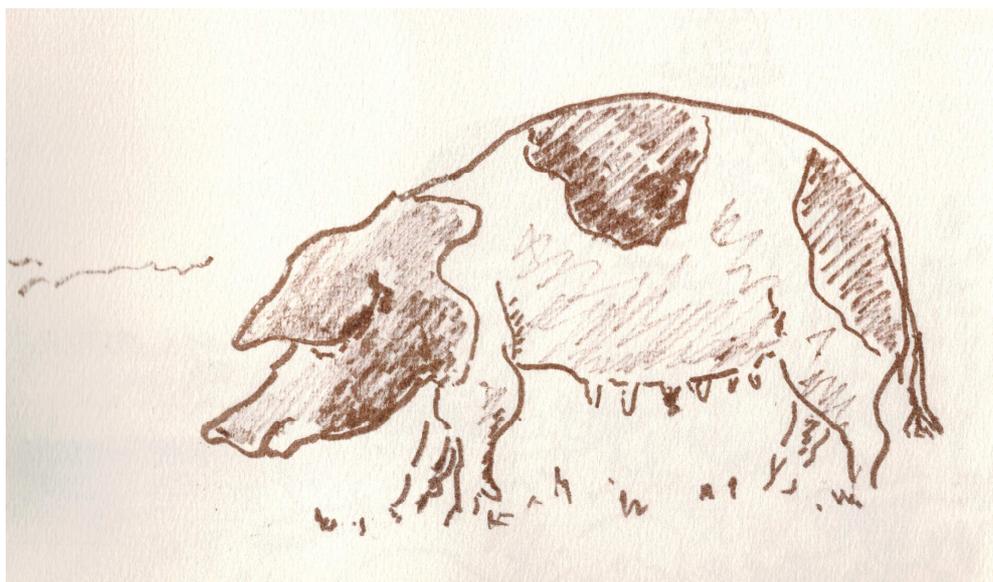
pour partager lors des successions, les champs situés dans les trois soles de la commune. Il peut être utile de rappeler que, depuis bien longtemps, peut-être même depuis l'Antiquité la Lorraine connaissait la technique de l'assolement, il était triennal. L'ensemble du territoire communal, au milieu duquel d'ailleurs était situé le village dont l'habitat était groupé, était partagé en trois soles (qu'on appelait des "saisons"): celle des céréales d'hiver, celle des céréales de printemps et celle des versaines qu'on réservait aux cultures sarclées (pommes de terre ou betteraves fourragères). Il était absolument nécessaire que les divers propriétaires de ces champs situés dans les trois différentes "saisons" du territoire respectent les rythmes temporaux de cet assolement pour éviter de piétiner les espaces des voisins. Chacun s'y conformait. Je n'ai pas conservé de souvenir de querelles de voisinage. L'usage avait force de loi.

Que sont devenus les "Pâquis communaux"? Depuis la disparition du berger et de son troupeau, ils se sont spontanément et rapidement reboisés et l'intéressante flore herbacée qu'ils entretenaient à pratiquement disparu, excepté en certains espaces courageusement entretenus par les membres d'associations de protection de la nature.

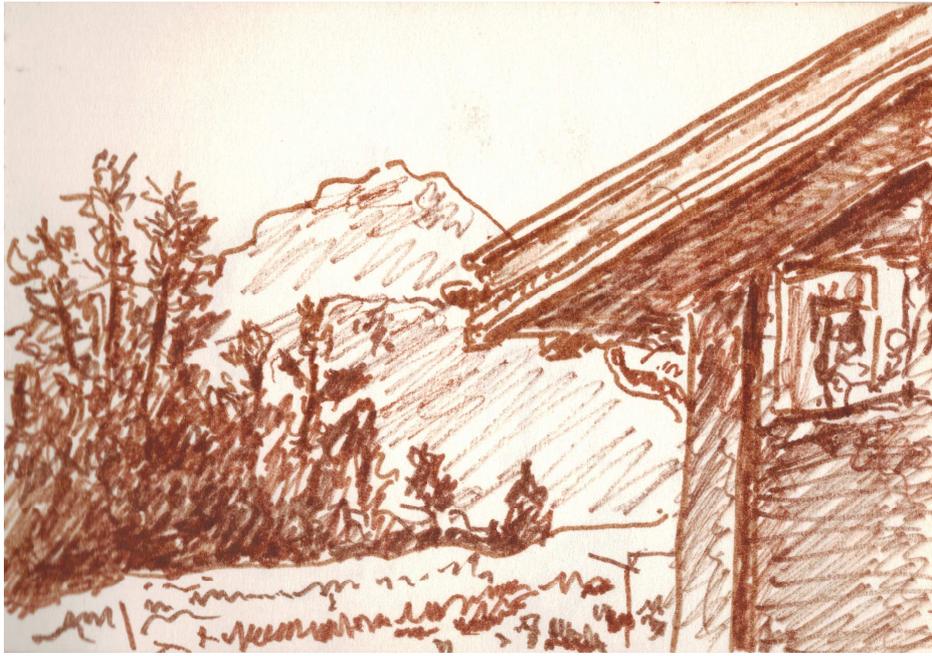
Au cours de ma longue vie, j'ai pu observer une profonde évolution de la vie d'un village agricole lorrain et je pense qu'il était utile de conserver ce que ma mémoire a pu enregistrer dans un espace de temps presque centenaire.

Michel HACHET
Docteur-Vétérinaire
Conservateur honoraire du Musée d'Art et d'Histoire de
Toul

Carnets de croquis ethnozootechniques de Michel Hachet







SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHE

Patrimoines et savoirs en élevage

5, Avenue Foch, F54200 TOUL

COTISATION ANNUELLE DE 35 €

(Tarif étudiant: 10 €, sur justificatif)

donnant droit à deux numéros de la revue et quatre lettres d'information. Selon les possibilités, il arrive que des numéros supplémentaires soient édités. Nous maintenons la disponibilité de tous les numéros mais ceux qui sont épuisés sont remplacés dorénavant par une photocopie, au même prix

1975-1 Races domestiques en péril (1 ^{re} journée)	13 €	53 La faune sauvage	13€
1975-2. Quelques aspects de la transhumance	13 €	54 La zootechnie et son enseignement	13 €
15 Le Yak	13 €	55 La transhumance bovine	13 €
16 Le Porc domestique	13 €	56 L'âne (2 ^e journée)	13 €
18 L'Élevage en Grèce	13 €	57 Varia (n° 3)	13 €
20 L'Ethnozooteche	7,5 €	58 Le coq	13 €
21 Les débuts de l'élevage du mouton	13 €	59 L'Élevage médiéval	13 €
22 Les races domestiques en péril (2 ^e journée)	13 €	60 Les Bœufs au travail	13€
24 Zones marginales et races rustiques	13 €	N° 61 Varia n° 4 (1998)	13 €
25 Le chien	13 €	N° 62 La Poule et l'œuf (1998)	13 €
26 Le petit élevage des animaux de ferme	13 €	N° 63 Premices de la sélection animale en France (1999)	14 €
27 Le lapin (1 ^{re} journée)	13 €	N° 64 Poneys (1999)	14 €
28 Les concours de bétail	13 €	N° 65 Varia n° 5 (2000)	14 €
29 Le concept de race en zootechnie	13 €	HS n° 1 L'habitat rural traditionnel en France (2000)	14 €
30 Le cheval en agriculture	13 €	N° 66 L'alimentation des animaux (2000)	14 €
31 Dans les parcs naturels et dans les zones difficiles	13€	N° 67 L'élevage en agriculture biologique (2001)	14 €
32 L'évolution de l'élevage bovin	13 €	HS N° 2 L'animal et l'éthique en élevage (2001)	14 €
33 Races domestiques en péril (3 ^e journée)	13 €	N° 68 Élevage et enseignement de la zootechnie (2001)	14 €
34 La médecine vétérinaire populaire	13€	N° 69 Varia n° 6 (2002)	14 €
35 Foires et Marchés	13 €	HS N° 3 Histoire des races bovines et ovines (2002)	14 €
36 Les éleveurs de brebis laitières	13€	N° 70 La chèvre, son rôle dans la société au XX ^e siècle 2002	14 €
37 L'âne (1 ^{re} journée)	13 €	N° 71 Animal domestique, domestication: points de vue 2003	14 €
38 Les femmes et l'élevage	13 €	Hors série n° 4 Du lait pour Paris (2003)	14 €
39 Les palmipèdes domestiques et sauvages	13 €	N° 72 Le Mulet (2003)	14 €
40 Le Chat	13 €	N° 73 Animaux au secours du handicap (2003)	14 €
41 La chèvre	13 €	N° 74 Varia n° 7 (2004)	14 €
42 Etat sauvage, Apprivoisement, état domestique	13 €	N° 75 Le Lapin (2 ^e journée) (2004)	14 €
43 Les chiens de troupeau	13 €	HS n° 5 La vie et l'œuvre de F.-H. Gilbert (1757-1800) (2004)	14 €
44 Varia (n° 1)	13 €	N° 76 Races en péril: (5 ^e journée) (2005)	14 €
45 La couleur du pelage des animaux domestiques	13€	N° 77 Varia n° 8 (2005)	14 €
46 Evolution des rapports hommes-animaux en milieu rural	13 €	N° 78 Le chien (2006)	14 €
47 Milieux, société, et pratiques fromagères	13 €	Hors série n° 6 F. Spindler, Souvenirs (2006)	14 €
48 L'homme et la viande	13 €	N° 79 Bovins: de la domestication à l'élevage (2006)	14 €
49 Le dindon	13 €	HS n° 7 La transhumance bovine Vosges et Alpes (2006)	14 €
50 Varia (n° 2)	13 €	N° 80 Le gardiennage en élevage (2007)	14 €
51 Le logement des animaux domestiques	13 €	N° 81 Les animaux au service du handicap (2007)	14 €
52 Races domestiques en péril (4 ^e journée)	13 €	N° 82 Histoire des courses hippiques (2007)	14 €
N° 83 Appréciation et jugement morphologiques des animaux (2008).....	14 €		
N° 84 L'homme et l'animal: voix, sons, musique (2008)	14 €		
N° 85 Histoire et évolution des races et des productions caprines (2008).....	14 €		
N° 86 Le lait de demain (2009).....	14 €		
N° 87 Varia n° 9 (2009).....	15 €		
N° 88 Un cheval pour vivre & Varia (2010).....	15 €		
N° 89 Hommage à R. Laurans (2010).....	15 €		
N° 90 Poisson: un animal sauvage et domestique (2011)	15 €		
N° 91 Le mouton, de la domestication à l'élevage (2011).....	15 €		
N° 92 Les fèces animales: des nuisances aux ressources (2012).....	15 €		
N° 93 Pratiques de fin de vie des animaux (2012)	15 €		
N° 94 Varia n° 10 (2013).....	15 €		
N° 95 Intensification/extensification; bien-être animal (2013)	15 €		
N° 96 De la plume et de ses usages (2014).....	25 €		
N° 97 Le veau de boucherie/Evolution – tradition (2014)	15 €		
N° 98 Animaux dans la Grande Guerre (2015).....	25 €		
N° 99 Le gras - L'élevage bovin: enjeux anciens et tendances actuelles (2015)	25 €		
N° 100 L'animal domestique dans la forêt (2016).....	25 €		
N° 101 Cheval: de la domestication à l'élevage (2016).....	(à paraître)		

SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHE

Patrimoines et savoir en élevage

Association loi 1901

étude:

les relations HOMME, ANIMAL, MILIEU dans les sociétés anciennes et actuelles, et leurs transformations déterminées par l'évolution de l'élevage. Elle réunit ainsi des éléments de comparaison, de réflexion et des informations utiles à ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'avenir de l'élevage des animaux domestiques.

Les thèmes suivants retiennent plus particulièrement l'attention:

- l'origine des animaux domestiques et l'évolution des races
- l'histoire de l'élevage
- l'évolution des techniques et du langage des éleveurs
- leur adaptation aux conditions socio-économiques
- la conservation du patrimoine génétique animal
- la place de l'élevage dans les sociétés anciennes et actuelles

organise

- des colloques et journées d'étude

publie

- les textes des communications présentées aux journées d'étude
- des articles et mémoires sur thèmes divers
- des informations, comptes rendus et analyses

dans son bulletin semestriel

ETHNOZOOTECHE

et sa

Lettre d'information trimestrielle

RENSEIGNEMENTS - ADHÉSIONS:

Le Président
Pr. Bernard DENIS

5 Avenue Foch
F54200 TOUL

Téléphone: 03.83.43.06.45

La Secrétaire-trésorière
Mariane MONOD

4 rue Pierre Brossolette
F92300 Levallois-Perret

Téléphone: 01 47 31 27 89

Site Internet de la Société d'Ethnozootechnie: www.ethnozootechnie.org.



BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE COMMANDE

NOM et PRÉNOM:

ADRESSE:

DÉSIRE

ADHÉRER A LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHE

RECEVOIR LES NUMEROS SUIVANTS.....

Les commandes sont expédiées **après règlement** par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Paris 17885-33 N) à l'ordre de la Société d'Ethnozootechnie.